MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

GASTON WIET

MATÉRIAUX

POUR UN

CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

PREMIÈRE PARTIE. — ÉGYPTE

TOME DEUXIÈME. — ~~DEUXIÈME FASCICULE~~

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1930





MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME







LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1930

GASTON WIET

MATÉRIAUX

POUR UN

CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

PREMIÈRE PARTIE

ÉGYPTE

TOME DEUXIÈME. — ÉGYPTE

PAR

M. GASTON WIET

A

M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES

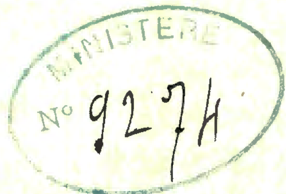
PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE RECONNAISSANCE

PREMIÈRE SECTION

(SUITE)

LE CAIRE.



CALIFES RÂCHIDÎN.



MOSQUÉE DE ʿAMR IBN EL-ʿÂṢ. FONDÉE EN 21 OU 22 H.

A l'est du Vieux-Caire. Description et vues dans IBN RUSTEH, p. 116; YÂQÛT, III, p. 898-899; IBN BAṬṬÛṬAH, I, p. 70; IBN DUQMÂQ, IV, p. 59-74; QALQACHANDÎ, III, p. 340-343; CALCASCHANDI, p. 61-63; MAQRÎZÎ, II, p. 246-256; ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 75; SUYÛṬÎ [1], I, p. 65 (بناء المسجد); II, p. 149-152 (جامع عمرو); ALI PACHA, IV, p. 2-10; V, p. 60; MAILLET, *Description de l'Égypte*, I, p. 247-248; MARCEL, *Égypte*, p. 21, et pl. 1 et 41; MEHREN, II, p. 64-66; LANE, *Manners*, p. 603-606; RHÔNÉ, p. 318-322; REITEMEYER, *Beschr. Ägyptens*, p. 204-207; LANE-POOLE, *Cairo*, p. 42-48; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 16-17; LANE-POOLE, *Art of the Saracens*, p. 50-52; MIGEON, *Le Caire*, p. 39-40, 42-43; GUEST, *Fusṭâṭ, J. R. A. S.*, 1907, p. 80-81; SALADIN, *Manuel*, p. 38, 47-48, 55, 113; BUTLER, *Arab Conquest*, p. 342 et seq.; *Comité*, XXIII, p. 44-46; XXVI, p. 100-101; KŒNIG, éd. de Kindî, Introd., p. 7-8; *Foutouḥ Bahnasâ*, p. 45, n. 2; *Guide* JOANNE, *Égypte*, p. 310-311; BÉNÉDITE, *Caire*, p. 118-120; CAETANI, *Annali*, I, p. 447; IV, p. 560-561, 563 et seq.; GUEST, éd. de Kindî, Introd., p. 9; CRESWELL, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 41; LENOIR, *Fayoum*, p. 42-45; ISAMBERT, *Itin. de l'Orient, Égypte*, p. 142-143, 345-347; VAUJANY, *Le Caire*, p. 294-297; ARNOLD, *Chrestom. ar.*, p. 148; RIVOIRA, *Mosl. Architecture*, p. 23-30; BRIGGS, *Muh. Architecture*, fig. 1.

Il n'entre pas dans notre sujet d'écrire l'histoire de la mosquée de ʿAmr : d'ailleurs, cette étude a été fort bien faite par Corbett [2]. Il s'agit encore moins de donner le texte d'inscriptions existant encore aujourd'hui, et commémorant sa fondation, ou ses divers remaniements : il ne subsiste, en effet, que des textes modernes et dépourvus d'intérêt. Notre but, plus modeste, est de mentionner les inscriptions signalées par quelques auteurs arabes dans les notices qu'ils ont consacrées à la plus ancienne des mosquées d'Égypte.

[1] Les éditions du *Ḥusn el-Muḥâḍarah* sont très nombreuses, et plusieurs sont datées de la même année, quoique différentes : le titre du chapitre sera toujours indiqué entre parenthèses.

[2] *The history of the mosque of Amr, J. R. A. S.*, 1891, p. 759-800.

Les historiens s'accordent à dire que ʿAmr fonda la mosquée qui devait porter son nom au retour de la conquête d'Alexandrie[1] : dans sa monographie, intitulée *Akhbâr masdjid ahl el-râyah*[2], Kindî établissait ce point d'histoire[3], et plaçait cet événement en l'an 21. Mais, si l'on adopte, pour la prise d'Alexandrie, la date du 16 chawwâl 21 (17 septembre 642)[4], on est amené à placer en l'an 22 la construction de la mosquée[5].

Celle-ci fut édifiée de toutes pièces, et, à ce sujet, nous n'avons aucune raison de ne pas ajouter foi au témoignage de la grande majorité des écrivains arabes. Idrîsî[6] prétend pourtant que ʿAmr convertit en mosquée une église copte : le renseignement a dû lui être fourni sur place, car des traditions du même genre peuvent être encore recueillies de nos jours[7]. Ibn el-Zayyât donne le même détail, d'après Ibn Muyassar, et veut nous faire connaître en outre l'architecte

(1) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 62; Qalqachandî, III, p. 341; Calcaschandi, p. 61; Suyûṭî, II, p. 149; Ali Pacha, IV, p. 2; Corbett, *op. cit.*, p. 766; Guest, *Fusṭâṭ*, *J. R. A. S.*, 1907, p. 51.

(2) Les *gens du drapeau* (*ahl el-râyah*), qui donnèrent leur nom à la mosquée, point central de leur quartier, étaient des individus de diverses tribus, trop peu nombreux dans chacune d'elles pour être inscrits au rôle de l'armée sous leur nom tribal. Afin d'éviter des froissements, ʿAmr aurait trouvé le stratagème de les grouper sous un étendard commun et de les inscrire sous le titre d'*ahl el-râyah* (Ibn Duqmâq, IV, p. 3; Qalqachandî, III, p. 331; Calcaschandi, p. 51; Maqrîzî, I. F., V, p. 53; trad. Casanova, III, p. 118, n. 2; 143-144; Becker, *Beiträge*, II, p. 122-123; Guest, *Fusṭâṭ*, *J. R. A. S.*, 1907, p. 58, 64; Koenig, éd. de Kindî, Introd., p. 7-8; Guest, éd. de Kindî, Introd., p. 9).

(3) Cf. Maqrîzî, II, p. 246.

(4) Voir, pour la discussion : Caetani, *Annali*, IV, p. 296, 514-516; Caetani, *Chronographia*, I, p. 230; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 9.

(5) C'est la donnée d'Eutychius (II, p. 27; cf. Caetani, *Annali*, IV, p. 554), à l'encontre des historiens musulmans. Ibn Iyâs (I, p. 25) nous reporte à l'an 23, mais les dates fournies par cet auteur sont parfois suspectes (cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 154, n. 1; *J. A.*, 1921, II, p. 107, n. 1).

(6) Cité dans Butler, *Babylon*, p. 39, n. 3, et Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 181.

(7) En Haute-Égypte, notamment, les indigènes de diverses localités m'ont toujours affirmé que leur plus vieille mosquée était une ancienne église.

En outre, — et le fait a été souvent noté, — ils la rattachaient au conquérant de l'Égypte en lui donnant l'épithète de *ʿamrî* (cf. par exemple : Ali Pacha, XI, p. 14, 16, 94; XII, p. 104; XV, p. 76, 77; *Perles enfouies*, p. 33, 193; Isambert, *Itin. de l'Orient*, *Égypte*, p. 260, 596; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 716, n. 2). De même, en Syrie et en Palestine, les mosquées les plus anciennes sont dites *ʿumarî*, et l'on a supposé que ce terme cache leur origine chrétienne (cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 101, n. 2; van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 26).

ʿAmr fonda une mosquée à Alexandrie, le *Masdjid el-raḥmah* (Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 42, 176; Maqrîzî, I. F., III, p. 160; Vaujany, *Alexandrie*, p. 94; Butler, *Arab Conquest*, p. 475; Wâqidî, notes, p. 176).

On comprend moins qu'un bain puisse être attribué à ʿAmr dans une localité du Maroc (Bakrî, p. 142; trad., p. 273; Quatremère, *Descr. de l'Afrique*, *Not. Extr.*, XII, p. 592).

du monument, lequel ne serait autre qu'un neveu du Muqauqis, dont la nombreuse famille encombre les récits légendaires de la conquête musulmane[1].

Mais tout ceci est du domaine des traditions populaires et nous ne saurions nous y attarder. Nos guides habituels se sont plu à décrire ce qui fut, en Égypte, le premier édifice consacré au culte musulman. La mosquée de ʿAmr, de proportions plus exiguës que le monument actuel[2], construite en briques, était conçue sur un modèle très simple, sans décoration ni pavement[3]. Elle ne possédait ni minaret, ni miḥrâb en forme de niche, ni chaire[4].

Les premiers minarets, nous allons le voir, furent établis, en Égypte, en 53; et l'on attribue à Qurrah ibn Charîk l'institution du miḥrâb. Pour la chaire (*minbar*), les documents sont beaucoup moins nets : ʿAmr aurait primitivement construit un *minbar* dans sa mosquée, et le calife ʿUmar lui aurait donné l'ordre de le briser[5]. Mais on aurait tort, croyons-nous, de donner une trop grande valeur à la volumineuse correspondance qu'auraient échangée ces deux hommes d'État[6]. Chaque génération de traditionnistes semble avoir augmenté le dossier, avec la préoccupation visible de laisser aux deux signataires, à ʿUmar surtout, un caractère immuable. Le seul fait qui importe ici, c'est de constater que l'installation d'une chaire provoqua des discussions. En tout cas, le minbar était indispensable au rôle politique de l'imâm, et les historiens supposent qu'il

(1) *Kawâkib*, p. 143. — Cf. Maqrîzî, I. F., I, p. 122-123, note; III, p. 166, 225; IV, p. 38-39, 81; J. Maspero, *Organ. milit. Ég. byz.*, p. 30, n. 3; *Perles enfouies*, p. 161.

Il est plus surprenant qu'au IXe siècle de l'hégire, un vizir des Mamlouks se soit déclaré descendant de ce mystérieux personnage (Ibn Iyâs, II, p. 48-49; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 820).

(2) Cf. Maqrîzî, II, p. 247; Corbett, *op. cit.*, p. 766; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 205.

(3) Cf. Ibn Saʿd, III, *a*, p. 204, et *Kanz el-ʿummâl*, IV, p. 381 : « Ce fut ʿUmar ibn el-Khaṭṭâb qui, le premier, fit jeter du gravier dans la mosquée de l'Envoyé de Dieu. Lorsque les fidèles relevaient la tête après la prosternation, ils devaient secouer la poussière; aussi ʿUmar donna l'ordre de mettre du gravier. On en apporta donc de la vallée d'el-Aqîq, et l'on en joncha le sol de la mosquée du Prophète » (traduit dans Caetani, *Annali*, III, p. 965).

(4) Cf. Ibn Duqmâq; Maqrîzî; Suyûṭî; Ali Pacha; Corbett; Herz, *Polychromie*, *B. I. É.*, 1893, p. 51; Schwally, *Lex. Studien*, *Z. D. M. G.*, LII, p. 148; Becker, *Die Kanzel*, in *Or. Studien*, I, p. 325 (résumé dans Caetani, *Annali*, VII, p. 9 et seq.); Casanova, traduction de Maqrîzî, III, p. 164, n. 1; 173, n. 1; IV, p. IX; Lane-Poole, *Cairo*, p. 42-43; Caetani, *Annali*, I, p. 533, 549-550; IV, p. 563; *Encyclopédie*, I, p. 837; Lammens, *Moʿâwia*, p. 63 n. 5, 204-208, 273 n. 3; Lammens, *Ziâd*, p. 33, 52 n. 2, 94 n. 1; Lammens, *Fâṭima*, p. 66; Lammens, *Yazîd Ier*, p. 243; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 304. — Voir les *ḥadîth* cités dans Bukhârî, I, p. 144-145, 299-300; II, p. 18, 184, 561.

(5) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 62-63; Maqrîzî, II, p. 247; trad. Casanova, III, p. 164, n. 1; *Prolégomènes*, II, p. 73; Goldziher, *Muh. Studien*, II, p. 42; Caetani, *Annali*, V, p. 138; VII, p. 10, 48-49; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 92; *Kanz el-ʿummâl*, II, p. 145.

(6) Une bibliographie en est donnée dans Maqrîzî, I. F., V, chap. IX, p. 65-66, n. 7.

y en eut un de très bonne heure, peut-être même dès la mort de ʿUmar[1]. Nous savons, en outre, que la mesure fut généralisée dans toute l'Égypte, en l'an 132[2].

Inscription de l'émir Maslamah ibn Mukhallad. 53 H. — Ibn Duqmâq (IV, p. 62-63), suivi par Suyûṭî (I, p. 65; II, p. 149-150) et Ali Pacha (IV, p. 2-3), nous rapporte, au sujet des réparations de Maslamah, deux traditions qui ne se contredisent qu'en apparence : l'une précise que ce gouverneur de l'Égypte ne modifia en aucune façon[3] le plan primitif de la mosquée; l'autre affirme que Maslamah détruisit toute la construction de ʿAmr[4].

Il semble certain, en tout cas, qu'un agrandissement eut lieu du côté de l'est et du nord, et que des minarets[5] furent élevés aux quatre angles. Puis,

(1) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 63; Maqrîzî, II, p. 248; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 3.

(2) Cf. Kindî, p. 93-94; Ibn Duqmâq, IV, p. 64; Maqrîzî, I, p. 304; trad. Casanova, III, p. 173.

(3) لم يغير البناء القديم.

(4) Cf. Kindî, éd. Kœnig, p. 23; éd. Guest, p. 38; *Kawâkib*, p. 19; Maqrîzî, I, p. 301; II, p. 247-248; trad. Casanova, III, p. 163; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 30; Caetani, *Chronographia*, I, p. 588-589; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 150; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 131.

(5) C'étaient les premiers minarets élevés en Égypte : presque toutes les autres mosquées du Vieux-Caire en furent dotées par le même Maslamah (Abû Ṣâliḥ, p. 130; Maqrîzî, II, p. 270, 273). Je n'ai pas fait d'enquête spéciale pour les autres régions : il me semble que des minarets pouvaient exister à Damas dix ans plus tard (en sens contraire : Lammens, *Yazîd Ier*, p. 233, n. 3).

Certains textes emploient le mot صومعة (cf. Corbett, *op. cit.*, p. 771-772; Schwally, *Lex. Studien, Z. D. M. G.*, LII, p. 145-146), qui sert souvent à désigner un couvent (*Madjânî*, I, p. 96; III, p. 19, 20, 252; Ibn Hichâm, éd. du Caire, I, p. 121; *Lisân*, XIX, p. 206; XX, p. 63, 149; Caetani, *Annali*, VII, p. 93; *1001 Nuits*, nuit 861; Ali Pacha, I, p. 93; *Archives marocaines*, XII, p. 260); et il y a tout lieu de supposer que le mot s'appliqua tout d'abord à la *tour* d'un couvent : on lit dans Abû Ṣâliḥ (p. 133; texte ar., p. 54) qu'il y avait à la Qarâfah beaucoup de *ṣawâmiʿ*, convertis en minarets (*mawâdhin*) par les musulmans. Cette expression se rencontre, avec le sens de *minaret*, dans une inscription arabe d'Espagne, signalée par Quatremère (*Descr. de l'Afrique, Not. Extr.*, XII, p. 469, note; cf. Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 106-107; *Encyclopédie*, I, p. 899); dans une inscription de Tunis (Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne*, p. 7); dans une inscription de Nédromah, sous la forme صامع (Basset, *Nédromah*, p. 20). On pourrait même se demander si elle ne s'est pas appliquée à un minaret d'une forme spéciale. Il est intéressant, à ce point de vue, de noter un curieux texte d'Ibn Djubair : après avoir dit qu'on voyait d'assez loin le minaret de la mosquée du Prophète, à Médine (p. 189, منارة بيضاء مرتفعة), le voyageur espagnol passe ensuite à une description plus précise (p. 195; cf. Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 5) : وللمسجد المبارك ثلاث صوامع... الاثنتان... صغيرتان كأنهما على هيئة برجين والصومعة الأولى... على هيئة الصوامع. Le texte de Bakrî n'éclaire la question qu'en partie : cet auteur réserve le mot *manâr* aux tours à signaux, notamment au phare d'Alexandrie (p. 17, 20, 34, 86, 105), et si *ṣaumaʿah* s'applique une fois à la tour d'une citerne (p. 23; cf. Quatremère, *Descr. de l'Afrique, Not. Extr.*, XII, p. 474), il désigne plus communément le minaret d'une mosquée, quelle que soit sa forme, ronde ou octogonale (Bakrî, p. 5, 28, 77; cf. Quatremère, *op. cit.*, p. 449; *Madjânî*, I, p. 229; Ibn Djubair, p. 54, 91, 100, 106, 107, 145, 155, 159, 266, 274; Lévi-Provençal, *Extraits*, p. 23, 24, 40, 44, 76; Yâqût, I, p. 132; IV, p. 119; Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 33, 44, 85; Bel, *Inscr. ar. de Fès, J. A.*, 1917, II, p. 162, n. 1). Il est plus curieux de constater que Masʿûdî appelle ainsi le minaret de la mosquée de Qazwîn (*Prairies*, IX, p. 10), car, pour les écrivains d'Orient, *ṣaumaʿah* est précisément employé avec le sens de tour à signal (cf. l'équivalent *ṭirbâl* dans Ibn el-Faqîh, p. 180; et, sur le sens exact de *ṭirbâl*, cf. Yâqût, III, p. 525 : بناء يبنى علما للغاية التى يستبق الخيل اليها ومنه ما هو مثل المنارة; voir aussi *Marâṣid*, II, p. 199, 309; *Madjânî*, VII, p. 510).

Ce mot ne se rencontre pas dans l'épigraphie arabe d'Orient. On y trouve مأذنة, qui se lit pour la première fois en 155 (Ascalon, مئذنة : Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 214), et fait son apparition en Égypte, en 470 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 701); il disparaît avec les Sultans Mamlouks (en 900 : *ibid.*, p. 47), car, pendant l'époque turque, on ne le rencontre qu'une fois dans une poésie (*ibid.*, p. 612). En effet, منار (ou منارة), qu'on trouve, au ive siècle, dans une inscription de Cordoue (Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 275), en 472, dans une inscription de Séville (Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 104), a déjà une existence officielle depuis 624, à Damas (recueil Schefer, n° 251), et depuis 799, en Égypte (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 69), et ce mot subsistera jusqu'à nos jours (1268 : *ibid.*, p. 335). Cf. une inscription d'Alger (Colin, *Inscr. Alger*, n° 4).

Sur toutes ces appellations et sur l'origine du minaret, cf. *J. A.*, 1909, II, p. 180; Hartmann, *Zum Thema Minaret und Leuchtturm*, *Der Islam*, I, p. 388-390; *R. S. O.*, IV, p. 541; van Berchem, in Diez, *Baudenkmäler*, p. 112-116; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 23-24. — Aux textes que van Berchem a cités pour appuyer la traduction de *manâr* par « borne », on peut ajouter les suivants : لعن من غير تخوم الارض يعنى المنار (Ibn Ḥanbal, I, p. 108); لعن من سرق منار الارض (Idem, I, p. 118, 152). *Manârah* se trouve dans la *Muʿallaqah* d'Imrû'l-Qais (v. 40), avec le sens de « flambeau ».

« Maslamah y fit *graver son nom* », أمر مسلمة بكتب اسمه على المنار[1].

Elle fut ensuite démolie et rebâtie à deux reprises, par ʿAbd el-ʿAzîz ibn Marwân[2], en 77 (696), et par Qurrah ibn Charîk, en 92-93 (711-712).

(1) المنار pourrait être un minaret différent de ceux que les mêmes textes appellent صوامع : c'est ainsi qu'on peut interpréter notamment le texte d'Ibn Duqmâq. Mais je dois faire remarquer les confusions qu'offrent souvent les manuscrits entre منارة, منار, منائر et même منابر. Nous avons donc probablement affaire à un pluriel, et ainsi, l'inscription de Maslamah aurait été gravée sur tous les minarets. D'ailleurs منار est aussi un collectif (cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 23, n. 5; *Nahdj el-Balâgah*, I, p. 11, 184, en note).

Les dates 30 (*Kawâkib*, p. 19), 63 (Ali Pacha, IV, p. 3), 23e année du règne de Muʿâwiyah, † 60 (= 63-64 : Eutychius, II, p. 38), ne peuvent être que des fautes (cf. Caetani, *Chronographia*, I, p. 713).

(2) Cf. Eutychius, II, p. 40; Abû Ṣâliḥ, p. 155; Maqrîzî, I. F., IV, p. 22; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 131.

546[1]

Inscription de Qurrah ibn Charîk. 92 H. — La traduction en a été conservée dans l'*Égypte de Murtadi fils du Gaphiphe*, ouvrage traduit par Vattier (p. 263-265), dont l'original arabe semble malheureusement perdu :

«Nous adiousterons icy vne copie de ce qui se trouue escrit sur les tables vertes[2] dans l'ancienne grande Mosquée de Masre. Celuy qui l'a escrit est Abulcaseme Moyse fils de Guise, fils de Moyse, fils de Muhadi, l'Escriuain[3], Dieu Tout Puissant luy fasse misericorde.

«*Au nom de Dieu Clement et misericordieux. Dieu a tesmoigné qu'il n'est point* «*d'autre Dieu que luy*, iusques à ce qu'il dit[4], *dans la Iustice. Il n'est point d'autre* «*Dieu que le vray Dieu seul et sans compagnon, il donne la vie et la mort, et il peut* «*toutes choses*[5]. *C'est luy qui a enuoyé son Apostre auec la bonne conduite et la vraye* «*Religion;* et le reste du verset[6]. *Le Messie ne dedaignera point;* et le reste du «verset[7]. *Grand Dieu*[8], *donnez vostre benediction à Mahommet vostre seruiteur et* «*vostre Prophete, donnez luy la paix. Faites-le la plus honorée de vos creatures* «*devant vous, et la plus cherie de vous, et la plus puissante en faueur auprés de vous,* «*et la plus proche de vous en dignité. Grand Dieu exaucez les prieres que Mahom*«*met vous fait pour sa Nation, et faites descendre les siens en sa piscine*[1] *sans con*«*fusion et sans affliction. Gabdolle*[2] *le valide Commandeur des fidelles a fait accrois*«*tre et augmenter cette Mosquée. Grand Dieu, donnez vostre benediction*[3] *au Com*«*mandeur des fidelles vous et vos Anges, amplifiez sa recompense, et le faites vn de* «*vos plus grands seruiteurs en bon-heur, faites-le vn des Compagnons de Mahommet,* «*à qui Dieu fasse paix et misericorde, dans le Paradis, aidez luy à bien gouuerner* «*ce que vous auez mis sous son obeyssance de vos seruiteurs et de vos Prouinces en le* «*faisant vostre Lieutenant, faites iouyr ses suiets du bon-heur de sa bonne conduite* «*en seureté et en asseurance. Celuy qui a eu le soin du bastiment, a esté Corras fils* «*de Serique. Et le temps qu'il a esté acheué, est le mois Ramadan de l'an quatre-vingt* «*douze de la retraite benite.*»

[1] Suite du numérotage du premier volume.

[2] Ibn Duqmâq et Maqrîzî, et, après eux, Suyûṭî et Ali Pacha, nous content les vicissitudes d'une plaque verte (اللوح الأخضر), qui fut placée dans la mosquée par ʿAbd Allah ibn Ṭâhir et qui dut être plusieurs fois renouvelée à la suite d'incidents divers. Il résulterait du texte de Murtadi qu'il existait des *tables vertes* avant ʿAbd Allah ibn Ṭâhir.

[3] Il m'a été impossible de retrouver ce personnage, nommé réellement Abû'l-Qâsim Mûsâ ibn ʿÎsâ ibn Mûsâ ibn Mahdî el-Kâtib.

Guise correspond bien à ʿÎsâ; par exemple, ʿÎsâ ibn el-Munkadir (Kindî, p. 84) est l'équivalent de *Guise*, fils du Moncader (Vattier, p. 260). Il ne faut donc pas penser à Qais, qui serait plutôt transcrit par *Quise* (p. 164; cf. p. 245-249, où *Quisias* = Qaiṣabah).

[4] *Coran*, iii, 16.

Il est de pratique courante de ne pas donner intégralement les longues citations du Coran, que tous les lettrés connaissent par cœur (Ṣafadî, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1911, II, p. 27). Bien entendu la présente remarque concerne le texte de Murtadi, et non celui qui était gravé sur les *tables vertes*. On ne connaît jusqu'ici, en épigraphie, qu'un seul exemple d'abréviation coranique (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 111, 112, n. 5).

[5] *Coran*, lvii, 2.

[6] *Coran*, ix, 33; ou xlviii, 28; ou lxi, 9.

[7] *Coran*, iii, 70.

[8] L'inscription devait donner ici اللهمّ (voir le n° 548).

On ne peut que regretter la perte du texte arabe, car cette traduction laisse supposer qu'une bonne partie des eulogies de cette inscription sont jusqu'ici inédites en épigraphie. La longueur de ce texte est inusitée pour l'époque, et, à ce titre, il pourrait être un peu suspect. La fameuse inscription de Jérusalem[4], dans laquelle Maʾmûn fit graver son nom à la place de celui de ʿAbd el-Malik, est, au contraire, d'une concise sobriété. Pourtant, les inscriptions que le calife Walîd aurait fait sculpter dans la grande mosquée de Damas, si l'on en croit ʿIlmawî[5], ressemblaient à celle du Vieux-Caire, au moins par la profusion de leurs citations coraniques. Tout comme cette dernière, elles étaient écrites sur des plaques, et, ajoute l'auteur arabe, «en lettres d'or sur lapis-lazuli».

[1] Sur cette piscine, cf. Ibn Saʿd, IV, *b*, p. 35; Qalqachandî, VI, p. 204; *Foutouḥ Bahnasâ*, p. 83, n. 2; Bukhârî, II, p. 107; Ibn Ḥanbal, II, p. 376, 401, 408, 438, 466, 528, 533; V, p. 394, 406, 412; Abû Châmah, II, p. 94; *Fakhrî*, trad. Amar, p. 212, n. 1; et mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 224.

[2] *Gabdolle* est la transcription de عبد الله, mais, à cette place, ce n'est pas un nom propre, et il faudrait traduire : *serviteur de Dieu*. D'ailleurs, le texte «*Gabdolle le valide Commandeur des fidelles*» correspond exactement au protocole classique des Omeyyades : 1° titre *ʿabd Allah* (serviteur de Dieu); 2° nom personnel; titre *amîr el-muʾminîn* (cf. van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, *J. A.*, 1907, I, p. 258-259, 270 n. 1; *Amida*, p. 20; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 22). On le lit aussi dans une inscription du même calife Walîd, laquelle se trouvait à Damas et que ʿIlmawî nous a conservée (Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 200; cf. des inscriptions de la même époque : *Revue biblique*, XII, p. 272; Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 202).

[3] La formule pourrait paraître insolite, mais on la rencontre dans des papyrus, يا ربّ سلّم وبارك على عبد الملك (Lammens, *Yazîd Ier*, p. 22, n. 8; voir aussi le n° 548).

[4] Cf. de Vogüé, *Temple*, p. 85; Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 213; van Berchem, *Inscr. de Syrie*, *M. I. É.*, III, p. 426.

[5] Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 200.

La date est probablement fautive, et, avec tous les autres historiens, nous lirons 93 au lieu de 92. C'est bien Walîd qui donna l'ordre d'agrandir la mosquée : au début de 92, on commença à démolir l'ancien édifice, et, en cha'bân, la nouvelle construction était entreprise. Qurrah était parti à Damas à la tête de la délégation[1] égyptienne, et, en son absence, la direction des travaux fut confiée à un individu nommé Yaḥyâ ibn Ḥanẓalah[2]. Les travaux n'ont pu être terminés en un mois, et c'est bien en ramaḍân 93 (juin 712) que la nouvelle mosquée dut être inaugurée[3].

L'origine de cette inscription ne nous permet pas de donner des conclusions rigoureuses sur ce fait que le gouverneur de l'Égypte, Qurrah, n'y porte aucun titre : on pourrait objecter, en effet, une erreur de l'écrivain arabe ou du traducteur français. Dans les poids en verre, publiés par M. Casanova[4], Qurrah est appelé *el-amîr*.

La personnalité de Qurrah ibn Charîk a pu être étudiée grâce aux nombreux papyrus, grecs et arabes, qui ont été découverts à Kôm Ichgâou[5]. Ces documents nous font apparaître un administrateur énergique, et le P. Lammens a essayé de démontrer comment la vigueur du personnage avait pu influencer la tradition musulmane[6], particulièrement acharnée contre sa mémoire : les écrivains chrétiens ne se sont d'ailleurs pas montrés plus tendres[7]. Par contre, les renseignements font à peu près défaut au sujet des ancêtres de Qurrah, qu'une longue généalogie[8] rattache à la tribu de 'Abs. Ce détail permet de retrouver son père, mentionné à propos de la conquête musulmane de l'Afrîqiyah : il aurait donné son nom à la presqu'île (*Djazîrah Charîk*), appelée de nos jours le

(1) Sur ces *wufûd*, cf. LAMMENS, *Mo'âwia*, index, p. XXXI. L'historien Madâ'inî avait écrit une monographie de ces «délégations» (*Fihrist*, I, p. 101).

(2) Des papyrus grecs viennent confirmer indirectement ce détail : ils nous présentent Yaḥyâ comme chargé de construire à Fusṭâṭ un palais pour le calife (BELL, *Translations of the Greek Aphrodito Papyri, Der Islam*, II, p. 373, 377; CRUM et BELL, *Wadi Sarga, Coptic and Greek Texts* (Copenhague, 1922), p. 9, n. 2).

(3) Cf. KINDÎ, p. 65; EUTYCHIUS, II, p. 42 (lire شريك au lieu de شبل); VATTIER, p. 259 (la *Quisarienne des bons* doit être *Qaisâriyat el-'Asal*); IBN DUQMÂQ, IV, p. 63; MAQRÎZÎ, II, p. 248; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 26; IBN 'ABD EL-ḤAKAM, p. 131-132.

(4) *Catalogue, M. M. F.*, VI, p. 367.

(5) Voir l'étude de van Berchem, in *J. A.*, 1907, I, p. 155 et seq.; et BECKER, *Papyri des Aphroditofundes;* BELL, *Translations of the Greek Aphrodito Papyri, Der Islam*, vol. II à IV; et les planches de CAETANI, *Annali*, V.

(6) *Un gouverneur omaiyade d'Égypte, B. I. É.*, 1908, p. 99-115. — Voir MUBARRAD, éd. du Caire, II, p. 91.

(7) *Hist. Patr., Patrol. or.*, V, p. [310-320] 56-66.

(8) Cf. KINDÎ, p. 63; IBN DUQMÂQ, IV, p. 63; MAQRÎZÎ, I, p. 302; trad. Casanova, III, p. 166.

cap Bon[1]. Quant à Qurrah, après avoir été *kâtib* au service des califes 'Abd el-Malik[2] et Walîd, puis dans une province difficile à déterminer[3], il fut appelé en rabî' I 90 (janvier 709) à la direction politique et financière de l'Égypte, charge qu'il assuma jusqu'à sa mort, survenue dans les derniers jours de rabî' I 96 (décembre 714).

INSCRIPTION DE L'ÉMIR KHUMÂRAWAIH IBN AḤMAD IBN ṬÛLÛN. 275 H. — La mosquée de 'Amr subit, dans la suite, de fréquentes modifications, dont les plus importantes furent celles qu'ordonna le gouverneur d'Égypte 'Abd Allah ibn Ṭâhir, et qui furent achevées sous le gouvernement de son successeur, 'Îsâ ibn Yazîd, en 212 (827)[4].

En l'année 275 (888), un incendie détruisit une partie des agrandissements effectués sur l'ordre de 'Abd Allah ibn Ṭâhir[5] : Khumârawaih fit immédiatement tout remettre en état. Son nom fut *gravé* sur la frise du portique entourant la cour : كتب اسم خمارويه فى دائرة الرواق الذى عليه اللوح الأخضر «le nom de Khumârawaih fut inscrit autour du portique sur lequel se trouvait la table verte»[6].

Pendant la période agitée qui suivit cette date, les murs de la mosquée exprimèrent les opinions religieuses qui eurent cours successivement en Égypte. Déjà, en 227 (842), sur l'ordre du calife Wâthîq, le qâḍî d'Égypte, Muḥammad ibn Abî'l-Laith, avait fait inscrire sur les mosquées de Fusṭâṭ la phrase suivante : لا إله إلّا الله ربّ القرآن المخلوق «*il n'y a de dieu qu'Allah, maître du Coran créé*». A la suite de quoi, les juristes malékites et chaféites avaient interdit

(1) Le renseignement se trouve dans Bakrî (p. 45; trad. de Slane, p. 96; QUATREMÈRE, *Not. Extr.*, II, p. 499; cf. YÂQÛT, II, p. 76), qui appelle l'intéressé Charîk el-'Absî. Beaucoup plus tard, au VIIIe siècle de l'hégire (XIVe), Tîdjânî dira expressément (*J. A.*, 1852, II, p. 78-79) qu'il s'agit du père de Qurrah (M. Ben Cheneb assure que la presqu'île s'appelait *Djazîrat Abî Charîk :* le nom n'aurait donc pas la même origine, *Classes*, p. 58, n. 1). — Corriger un lapsus du P. Lammens (*loc. cit.*, p. 101), «son père Marthad», lire son «frère».

(2) SUYÛṬÎ, II, p. 145 (كتاب السر).

(3) Le P. Lammens (p. 101) parle de Qinnisrîn, mais le texte cité de Michel le Syrien est loin d'être clair. La chose est possible toutefois, puisque la famille de Qurrah habitait cette région (*ibid.*, p. 100).

(4) Cf. KINDÎ, p. 184; IBN DUQMÂQ, IV, p. 64-66; MAQRÎZÎ, I, p. 311; II, p. 248-250; trad. Casanova, III, p. 196; SUYÛṬÎ, II, p. 150; ALI PACHA, IV, p. 3-4; ABÛ'L-MAḤÂSIN, II, p. 607-608.

(5) Exactement dans la nuit du 9 ṣafar (22 juin) : IBN DUQMÂQ, IV, p. 67.

(6) Ibn Duqmâq; MAQRÎZÎ, II, p. 250; Suyûṭî; ALI PACHA, IV, p. 4.

l'entrée de ces mosquées; ils avaient même recommandé de ne pas s'en approcher[1].

En 305 (917) furent gravées des inscriptions coraniques auxquelles on joignit les noms de certains Compagnons du Prophète. Cela ne fut pas du goût d'une partie de la population du Vieux-Caire, dont les tendances alides se dessinaient déjà, et l'incident causa une véritable émeute, au lendemain de laquelle tous les textes furent effacés[2]. Rétablies en 356 (967), par de pieux inconnus, ces louanges à l'endroit des *Ṣaḥâbah* furent impitoyablement supprimées par ordre de Kâfûr[3]. L'avènement de la dynastie fatimide accentua ce mouvement chiite, qui s'était jusqu'alors contenté de supprimer des textes sunnites. Peut-être, en 360 (971), avait-on fait inscrire dans la mosquée de ʿAmr cette phrase, qui fut écrite en maints endroits, au Vieux-Caire : خير الناس بعد رسول الله صلعم أمير المؤمنين على بن أبي طالب عم « *le meilleur des hommes après l'Envoyé de Dieu, c'est l'émir des croyants ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib*[4] ». En 395 (1005), el-Ḥâkim bi-amr Allah poussa les choses beaucoup plus loin, et ce furent des injures à la mémoire des Compagnons du Prophète qu'il fit écrire en lettres d'or, à l'extérieur et à l'intérieur de la mosquée de ʿAmr, sur tous les murs[5] : pourtant, deux ans plus tard, le même calife ordonna de faire disparaître ces textes, et, depuis lors, ces manifestations ne se reproduisirent plus[6].

(1) Cf. Kindî, éd. Gottheil, p. 127; éd. Guest, p. 451.

Tîdjânî a vu dans la mosquée de Sousse, en Tunisie, l'inscription suivante : « Le Coran est la parole de Dieu et n'a point été créé » (*J. A.*, 1852, II, p. 104).

(2) Cf. Kindî, p. 274-275; Maqrîzî, II, p. 340. Un peu plus tard, la mosquée dut être pendant quelque temps fermée à l'enseignement, à cause de disputes entre malékites et chaféites (Ibn Saʿîd, texte ar., p. 24).

(3) Cf. Maqrîzî, II, p. 340. — De semblables manifestations se produisaient alors à Bagdâd (*ibid.*, II, p. 358; Ibn el-Athîr, *s. a.* 351; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 362-363; *Der Islam*, II, p. 410; mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 222); en Afrique du Nord (Ben Cheneb, *Classes*, p. IX).

(4) Cf. Maqrîzî, I, p. 353; II, p. 340-341; trad. Casanova, IV, p. 21; *Ittiʿâẓ*, p. 90.

(5) Cf. Maqrîzî, II, p. 341; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 63-64; Yaḥyâ d'Antioche, p. 187; Ibn Khallikân, II, p. 166; *Kawâkib*, p. 133; Ibn el-Ṣairafî, p. 83, note.

(6) Cf. Yaḥyâ d'Antioche, p. 192; *Kawâkib*, p. 134; Maqrîzî, II, p. 286, 342-343; Ibn Iyâs, I, p. 52. — Ibn el-Zayyât (*Kawâkib*, p. 41) prétend même que Ḥâkim fit mettre à mort, en 405, son grand qâḍî, Mâlik ibn Saʿîd el-Fâriqî, lequel avait trompé le calife en faisant inscrire, en place d'insultes aux Compagnons de Mahomet, un verset coranique à leur louange (IX, 118).

Ḥâkim avait fait graver une inscription du même genre sur une des portes de Damas, où Abû Châmah (I, p. 202) prétend l'avoir vue (au lieu de الامكنة, lire الاسكفة, qui, accompagné de العليا, ne peut guère être traduit que par linteau : cf. ʿAbd el-Laṭîf, p. 232, note; Fagnan, *Additions*, p. 79; Maqrîzî, II, p. 54; comme pour certains termes de construction, il y a quelque flottement

547

Suscription d'un Coran au nom de Masʿûd ibn Saʿd el-Hîtî. 347 H. — Les historiens musulmans nous donnent des détails sur les exemplaires du Coran qui se trouvaient dans la mosquée[1]; ils signalent celui d'Asmâ'[2], fille d'Abû Bakr, et aussi, mais sans trop y ajouter foi, l'exemplaire taché du sang de ʿUthmân[3]. Lorsque ce volume fut apporté en Égypte, provenant de la bibliothèque du calife abbasside Muqtadir, il fut placé sur un pupitre, dans la mosquée de ʿAmr, et servit, un jour sur deux, concurremment avec le Coran d'Asmâ', aux lectures officielles.

sur le sens de ce mot : اسكفة الباب هي العتبة السفلى التى توطا : Nawawî, I, p. 161; *Kanz el-ʿummâl*, II, p. 26; III, p. 27, avec un synonyme aussi ambigu, نجاف; cf. قاعدة « chapiteau », et « piédestal » : ʿAbd el-Laṭîf, p. 248).

Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, II, p. 276) accuse Badr Djamâlî d'avoir fait inscrire sur les murs des insultes envers les *Ṣaḥâbah*.

(1) Il y avait un conservateur (*amîn*) de cette bibliothèque coranique (Qalqachandî, I, p. 251).

(2) Cf. Ibn Duqmâq; Maqrîzî; *Kawâkib*, p. 93; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 117.

(3) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 72-73; Maqrîzî, II, p. 254; *Kawâkib*, p. 93. — Plusieurs villes prétendaient posséder cette relique, probablement par suite d'une confusion : l'expression *muṣḥaf ʿuthmânî*, qui désigna les exemplaires dérivés de la recension du calife ʿUthmân, n'était plus comprise. On peut aussi supposer qu'on lui attribuait les vieux Corans comme on attribuait les anciennes mosquées à ʿAmr ou à ʿUmar (cf. van Berchem, *Notes sur les Croisades*, *J. A.*, 1902, I, p. 400). M. Casanova a minutieusement étudié cette question (*Moḥammed et la fin du monde*, p. 129-140; ajouter à sa bibliographie : Qalqachandî, IV, p. 97, 148; Maqrîzî, II, p. 366; Ibn Chiḥnah, p. 271; Ali Pacha, II, p. 24; V, p. 62; VI, p. 12; XIV, p. 60; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 578, n. 2; Reinaud, *Monum. Blacas*, I, p. 327, note; Maqrîzî, I. F., I, p. 90, n. 4; Ibn el-Qalânisî, p. 187; Ibn Djubair, p. 160; Ibn ʿAsâkir, I, p. 44; Yâqût, II, p. 596; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 40; *Géogr. d'Aboulféda*, II, *b*, p. 7; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 35; Ibn el-Wardî, *s. a.* 735; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 144; éd. Popper, II, p. 362; Ibn Iyâs, III, p. 46-47; *S. A. W. W.*, 1850, V, p. 326-327; Michaud, *Hist. des Croisades*, II, p. 219-220; Muir, *The Mamluke or Slave dynasty*, p. XXI; Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 12, 100; Diyâb, *Adab*, I, p. 64; Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 28; Goldziher, *Muh. Studien*, II, p. 364; Migeon, *Manuel*, p. 118; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 180; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 40, 116).

On gardait, en outre, à la mosquée de ʿAmr, un Coran écrit de la main de ʿAlî, que l'on présentait aux califes fatimides, au jour de l'an, lorsqu'ils venaient visiter la mosquée (Maqrîzî, I, p. 408, 466, 484; Quatremère, *Mélanges d'hist. et de philol. or.*, p. 12; — l'auteur du *Fihrist* avait vu un exemplaire du Coran écrit par ce calife, I, p. 28).

Il existait aussi, au Vieux-Caire, un Coran, écrit par ʿUqbah ibn ʿAmir el-Djuhanî, différent de la recension de ʿUthmân (Ibn Duqmâq, IV, p. 11; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, II, p. 489).

La bibliothèque de la mosquée de ʿAmr devait s'enrichir, en 403 (1012), d'un certain nombre de volumes provenant du Palais des Fatimides : le public y avait accès (Maqrîzî, II, p. 250).

Sur la couverture, d'après un auteur qu'Ibn Duqmâq (IV, p. 74) et Maqrîzî (II, p. 255) ne nomment pas, on lisait la suscription suivante :

بسمله... والحمد لله ربّ العالمين هذا المصحف الجامع لكتاب الله جلّ ثناؤه وتقدّست أسماؤه حمله المبارك مسعود بن سعد الهيتىّ لجماعة المسلمين القرّاء للقرآن التالين له المتقرّبين إلى الله جلّ ذكره بقراءته والمتعلّمين له ليكون محفوظا أبدا ما بقى ورقه ولم يذهب رسمه[1] ابتغاء ثواب الله عزّ وجلّ[2] ورجاء غفرانه وجعله عدّة ليوم فقره وفاقته وحاجته إليه أناله الله ذلك برأفته وجعل ثوابه بينه وبين جماعة من نظر فيه[3] وتبصّر فى ورقه وقصد بإيداعه فسطاط مصر فى المسجد الجامع جامع المسلمين العتيق ليحفظ[4] حفظ مثله مع سائر مصاحف المسلمين فرحم الله من يحفظه ومن قرأ فيه ومن عنى به وكان ذلك فى يوم الثلاثاء مستهلّ ذى القعدة سنة سبع وأربعين وثلاثمائة وصلّى الله على سيّدنا محمّد سيّد المرسلين وعلى آله وصحبه أجمعين وسلّم تسليما كثيرا وحسبنا الله ونعم الوكيل[5].

Ce volume, contenant le Livre de Dieu (que Sa louange soit illustre et que Ses noms soient sanctifiés!), el-Mubârak Mas'ûd ibn Sa'd, de Hît, l'a apporté à la communauté des musulmans, à ceux qui lisent le Coran, le psalmodient, se rapprochent de Dieu (que sa mention soit illustre!) par sa lecture, à ceux qui l'apprennent, pour qu'il soit conservé tant que dureront ses feuillets et que l'écriture n'en sera pas effacée, pour rechercher la récompense de Dieu (qu'Il soit puissant et grand!) et dans l'espoir d'obtenir Son pardon. Il en fait un viatique pour le jour où, pauvre et misérable, il aura besoin de Dieu : que Dieu satisfasse en Sa bonté tous ses désirs! Il confie son bonheur à ceux qui parcourront ce livre et jetteront les yeux sur ses feuillets. Il désire, en le plaçant, à Fusṭâṭ d'Égypte, dans la mosquée cathédrale, la mosquée des musulmans, l'antique, qu'il soit conservé à l'instar des autres livres saints des musulmans.

(1) Maqrîzî : اسمه.

(2) Ces deux mots manquent dans Ibn Duqmâq.

(3) Les deux auteurs disent ici, dans les mêmes termes, que la fin de ce texte était effacée et que la lecture n'en est pas absolument certaine.

(4) Ibn Duqmâq : ليحفظه.

(5) *Coran*, III, 167. — Ibn Duqmâq ajoute la *basmalah*.

Cette phrase coranique, qu'on nomme la *ḥasbalah*, terminait habituellement les documents de chancellerie (Qalqachandî, VI, p. 269-270). Une secte d'hérétiques s'interdisait de prononcer cette formule (Maqrîzî, II, p. 347).

Que Dieu soit miséricordieux à ceux qui en auront la garde, à ceux qui liront dans cet exemplaire, à ceux qui en prendront soin! Ceci eut lieu le mardi 1er dhû'l-qa'dah 347 (14 janvier 959)..... [1].

Ce Coran fut donc apporté en Égypte par el-Mubârak Mas'ûd ibn Sa'd[2], originaire de Hît[3], petite ville située sur l'Euphrate, au nord-ouest de Bagdâd. Ce fut Abû Bakr Muḥammad ibn 'Abd Allah el-Khâzin[4] qui décida de le placer dans la mosquée de 'Amr, après avoir consulté 'Abd Allah ibn Aḥmad ibn Chu'aib, connu sous le nom d'Ibn Ukht el-Walîd : ce dernier avait exercé à plusieurs reprises la charge de grand qâḍî d'Égypte, entre 329 (941) et 336 (948). A la date indiquée par la suscription, il se trouvait bien en Égypte, puisque, nommé qâḍî de Damas en 348 (959), il envoya son fils Muḥammad comme suppléant[5].

Inscription de l'émir Bardjawân. 387 H. — Tout à fait au début de son règne, Ḥâkim avait entrepris de faire blanchir les murs de cette mosquée, qui devaient être bien endommagés, suivant ce que nous venons d'exposer. A cette occasion, des *inscriptions au nom de l'émir Bardjawân* furent gravées sur des plaques dorées, apposées au-dessus des cinq portes de l'est[6]; ces plaques furent enlevées après la mort de Bardjawân. — نقشت خمسة ألواح وذهّبت ونصبت على أبوابه الخمسة الشرقيّة وكان ذلك على يد برجوان وكان اسمه ثابتا فى

(1) Cette suscription de Coran trouve place dans cet ouvrage à titre exceptionnel, parce qu'elle provient d'écrivains arabes. Ces actes de waqfs devront, comme les monnaies et les poids en verre, former un recueil particulier. Signalons toutefois que certains Corans de la Bibliothèque du Caire offrent des textes analogues (cf. *Encyclopédie*, I, p. 394) : l'un d'entre eux, concernant précisément la mosquée de 'Amr, a été analysé par M. Casanova (*Moḥammed et la fin du monde*, p. 126-127). La Bibliothèque nationale de Paris possède des feuillets de ces Corans du Caire (cf. Tisserant, *Specimina codicum orientalium*, p. xxxii) : certains ont appartenu à la mosquée de 'Amr (n°s 351, 376, et peut-être 336).

(2) Le texte arabe ne semble pas offrir la contradiction qu'y voit M. Casanova (*op. cit.*, p. 126). El-Hîtî apporte le volume en Égypte; el-Khâzin le fait mettre dans la mosquée : la suscription ne peut évidemment contenir que le nom du donateur réel, el-Hîtî.

(3) Cf. Yâqût, IV, p. 997; Ḥamd-Allah Mustaufî, p. 53; Le Strange, *Caliphate*, p. 65.

(4) Ce personnage fut un grand constructeur : il bâtit un nilomètre (Maqrîzî, I. F., I, p. 250), un hôpital et deux réservoirs d'eau au Vieux-Caire (Ibn Duqmâq, IV, p. 99; Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 223), une mosquée à el-Djîzah (Ibn Duqmâq, IV, p. 127; Maqrîzî, I. F., IV, p. 5); enfin, lui aussi répara la mosquée de 'Amr, et mourut avant l'achèvement des travaux, en 358/969 (Ibn Duqmâq, IV, p. 68; Maqrîzî, II, p. 250).

(5) Cf. Kindî, éd. Gottheil, p. 158-160; éd. Guest, p. 489, 491, 492, [564-570 : extrait d'Ibn Ḥadjar]; *Onomasticon*, II, n°s 10706, 14079.

(6) Les noms de ces portes sont mentionnés dans Ibn Duqmâq (IV, p. 60).

الألواح فقلع بعد قتله «cinq tablettes dorées furent gravées et placées sur les cinq portes orientales (de la mosquée). Ceci fut fait par les soins de Bardjawân, dont le nom fut inscrit sur les tablettes; celles-ci furent arrachées après sa mise à mort.»

La toute-puissance de l'eunuque Bardjawân, pendant son passage au pouvoir, explique la présence de son nom dans ces inscriptions : Ḥâkim le craignait beaucoup et se trouvait complètement soumis à son influence. Pourtant, le souverain finit par se débarrasser de ce maître gênant, qu'il fit mettre à mort le jeudi 26 rabî' II 390 (5 avril 1000)[1].

Ḥâkim devait encore s'occuper de la mosquée de 'Amr : l'histoire d'un grand lustre d'argent, pour l'introduction duquel il fallut démolir une porte, est contée par un voyageur contemporain, Nassiri Khosrau[2]. «La muraille où se trouve le miḥrâb, ajoute le même auteur, est entièrement recouverte de plaques de marbre blanc sur lesquelles on a gravé, en caractères élégants, le texte entier du Coran[3].»

Inscription du calife Mustanṣir. 438 H. — Pour commémorer les réparations qu'il ordonna, ce calife fit *graver son nom* sur un bandeau[4] d'argent placé à mi-hauteur du miḥrâb. — أمر الإمام المستنصر بالله أمير المؤمنين... بعمل منطقة فضّة فى صدر المحراب الكبير أثبت عليها اسم أمير المؤمنين «l'imâm el-Mustanṣir billah, émir des croyants, ordonna de placer un bandeau d'argent au fond du grand miḥrâb : on y grava le nom de l'émir des croyants».

(1) Cf. Ibn Muyassar, p. 55 (cf. *J. A.*, 1921, II, p. 107); Maqrîzî, II, p. 2-4; Ibn Iyâs, I, p. 151; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 165, 169; S. de Sacy, *Chrestom. ar.*, I, p. 181; Ravaisse, *Essai*, I, p. 423; *Ichârah*, p. 27; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 230-232; VI, p. 243-246.

(2) Nassiri Khosrau, p. 147-149. — Cf. Maqrîzî, II, p. 250; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 105; S. de Sacy, *ap.* 'Abd el-Laṭîf, p. 386; Corbett, *op. cit.*, p. 780-781. — Il y avait, dans la mosquée, d'autres lampes d'argent (Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 607).

(3) Ce renseignement est également fourni par Bakuwî (*Not. Extr.*, II, p. 449) et par le géographe persan Ḥamd-Allah Mustaufî (p. 244). Le même détail était donné par les écrivains arabes pour la frise coranique de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn : en réalité, il n'y avait qu'une petite partie du texte sacré (cf. *Catalogue*, p. 66). Je n'ai pu retrouver la source arabe où Rogers (*Mém. sur cert. inscr. en caract. coufiques carrés*, *B. I. É.*, 1881, p. 101), copié par Lavoix qui ne le cite pas (*La coll. Goupil*, *G. B. A.*, 1885, II, p. 307), avait puisé l'assertion suivante : «La mosquée du calife fatimide Ḥâkim contenait également tout le texte sacré du livre ciselé en plâtre sur la corniche interne».

(4) C'est de cette façon que je crois devoir interpréter le mot *minṭaqah*, bandeau sur miḥrâb incurvé. — Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 68-69; Maqrîzî, II, p. 251; Suyûṭî; Ali Pacha, IV, p. 5; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 303. — *Minṭaqah* désigne aussi le tambour circulaire d'une coupole.

Ces travaux furent effectués dans le courant du mois de ramaḍân (mars 1047), sous la direction de 'Abd Allah ibn Muḥammad ibn 'Abdûn. Le marbre qui recouvrait ce miḥrâb servit plus tard à l'ornementation d'un nouveau miḥrâb, en cha'bân 444 (décembre 1052)[1].

Il devait être d'un usage courant à cette époque de mettre des *minṭaqah* d'argent au milieu des miḥrâb, car Maqrîzî signale que Saladin enleva des mosquées du Caire, et, notamment de celle de 'Amr, au Vieux-Caire, tous les bandeaux d'argent qui s'y trouvaient, et cela le 11 rabî' I 567 (12 novembre 1171)[2].

Inscription de Saladin. 568 H. — L'année suivante, la restauration de ce miḥrâb fut comprise parmi les réparations ordonnées par Saladin; il fut à nouveau recouvert de marbre et le sultan y fit *mettre son nom*[3] : جدّد الملك الناصر صلاح الدين أبو المظفّر يوسف... المحراب الكبير ورخّمه ورسم عليه اسمه «Malik Nâṣir Ṣalâḥ el-dîn Abû'l-Muẓaffar Yûsuf restaura... le grand miḥrâb, qu'il fit recouvrir de marbre et sur lequel il fit graver son nom».

Inscription du sultan Malik Ẓâhir Baibars. 666 H. — A l'instigation du grand qâḍî Tâdj el-dîn ibn Bint el-A'azz et du vizir Bahâ' el-dîn Muḥammad ibn 'Alî, le sultan Baibars Ier prescrivit de sérieux remaniements. Il remplaça par une plaque dorée la fameuse *table verte*[4], qui avait survécu, et qu'on mit en pièces, et y fit *graver son nom*, lors de la fin des travaux, en radjab 666 (mars-avril 1268) : فصل اللوح الأخضر أجزاء ثمّ جدّد[5] عوضه وذهّب وكتب عليه السلطان الملك الظاهر «la table verte fut mise en pièces et remplacée par une nouvelle, dorée, sur laquelle on grava le nom du sultan Malik Ẓâhir».

(1) Le ministre Afḍal, fils de Badr Djamâlî, avait fait construire deux minarets (Ibn Muyassar, p. 59-60). Le même historien nous apprend que la foudre endommagea un minaret de la mosquée, en 536 (p. 85).

(2) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 104; Suyûṭî, II, p. 155 (الجامع الازهر); Ali Pacha, IV, p. 11; Sauvaire, *Numismatique et métrologie*, *J. A.*, 1882, I, p. 63. — Le *Sulûk* étant rédigé par ordre chronologique, il faut corriger la date 569 qu'on lit dans Maqrîzî, II, p. 275.

(3) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 69; Maqrîzî; Suyûṭî; Ali Pacha. — Ainsi avait agi le fondateur de la dynastie fatimide, 'Ubaid Allah el-Mahdî (Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 40).

(4) Voir plus haut, p. 6. — Il faut lire la description fort pittoresque de la mosquée, écrite par Ibn Sa'îd une vingtaine d'années avant cette restauration (Maqrîzî, I, p. 341; trad. Casanova, III, p. 295-296).

(5) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 70; Maqrîzî, II, p. 252; Suyûṭî.

La mosquée eut à souffrir du tremblement de terre de l'an 702 (1303)[1] : elle fut immédiatement réparée par l'émir Salâr.

L'édifice actuel remonte, pour sa plus grande partie, à la restauration effectuée aux frais du négociant Ibrâhîm ibn ʿUmar el-Maḥallî, en l'an 800 (1398)[2].

Enfin, Ali Pacha (IV, p. 8-9) nous donne tout au long le texte des nombreux vers qui furent gravés en 1211 (1796) et qui vantent les mérites de Murâd Bey[3].

(1) Cf. Ibn Iyâs, I, p. 146; Ali Pacha, IV, p. 11; XII, p. 14; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 132, n. 2.

(2) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 70-72; Maqrîzî, II, p. 252-253, 369; *Mélanges Basset*, I, p. 291. — Mentionnons, en outre, une restauration sous le sultan Qâyt-Bây (Ibn Iyâs, II, p. 129, 153).

(3) Voir encore Du Camp, *Le Nil*, p. 47 et seq.; Saladin, *Manuel*, p. 55.

Maxime du Camp a conté la légende de cette colonne de la mosquée, qui porte la trace d'un coup de fouet du calife ʿUmar. Celui-ci lui avait donné l'ordre de se transporter de Médine à Fusṭâṭ, mais les objurgations et les coups n'y firent rien et la colonne ne s'ébranla que sur le prononcé de la *basmalah*. Cette légende a été recueillie encore de nos jours par Galtier (*B. I. F.*, V, p. 152-153; cf. *Guide Joanne*, *Égypte*, p. 310; des récits analogues se retrouvent dans la littérature arabe chrétienne, *Synaxaire*, *Patrol. or.*, I, p. [64-65] 278-279; *Syn. éth.*, *Patrol. or.*, I, p. [130] 648; Michel le Syrien, I, p. 259; *R. O. C.*, XXIII, p. 292, 299-301). — Certaines colonnes de la mosquée de Ṣâliḥ Ṭalâʾiʿ sont penchées parce qu'elles avaient voulu suivre la tête de Ḥusain (Rhôné, p. 430).

Goldziher a noté les deux colonnes d'épreuve, séparées par un intervalle étroit, qui ne permettent le passage qu'à un homme vertueux et l'interdisent au pécheur (*Culte des saints*, *R. H. R.*, II, p. 345; *Muh. Studien*, I, p. 408; cf. Lenoir, *Fayoum*, p. 44-45; Ali Pacha, IV, p. 9; *Guide Joanne*, *Égypte*, p. 310; — colonnes semblables à la mosquée el-Aqṣâ, à Jérusalem : Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 167-168; de Vogüé, *Syrie, Palestine, mont Athos*, 9e éd., p. 202-203; Isambert, *Itin. de l'Orient*, *Syrie*, p. 285). — Des légendes analogues sont connues : Derenbourg, *Autobiographie d'Ousâma*, p. 13-14; Maillet, *Description de l'Égypte*, I, p. 139.

Ali Pacha signale enfin une colonne, que les fidèles frappent, à l'issue de la prière, à coups de bâton et de sandales, pour la punir d'être arrivée en retard au moment de la construction de la mosquée.

OMEYYADES.

PONT DE ʿABD EL-ʿAZÎZ IBN MARWÂN. FONDÉ EN 69 H.

Dans un passage de Quḍâʿî, que cite Maqrîzî[1], on trouve le texte d'une inscription que ʿAbd el-ʿAzîz fit graver sur un des ponts du grand canal (signalée par Ibn Duqmâq, IV, p. 120; Suyûṭî, II, p. 228 (خليج مصر); et par Caetani, *Chronographia*, I, p. 814) :

548

هذه القنطرة أمر بها عبد العزيز بن مروان الأمير اللهمّ بارك له فى أمره كلّه
وثبّت سلطانه على ما ترضى وأقرّ عينه فى نفسه وحشمه أمين وقام ببنائها
سعد أبو عثمان وكتب عبد الرحمن فى صفر سنة تسع وستّين.

Ce pont, a ordonné de le (construire) ʿAbd el-ʿAzîz, fils de Marwân, l'émir. O mon Dieu! bénis-le dans toute son autorité, fortifie son pouvoir selon Tes désirs et tranquillise-le pour lui-même et pour son entourage, amen! A présidé à sa construction Saʿd Abû ʿUthmân. Écrit par ʿAbd el-Raḥman en ṣafar de l'an 69 (août 688).

C'est à dessein que l'ordre des mots arabes a été respecté dans la traduction, pour marquer notamment la construction du début de l'inscription, insolite en épigraphie, mais qui n'a rien d'incorrect[2]. Les eulogies ne se retrouvent pas non plus, mais l'exemple du n° 546 laisse supposer qu'au 1er siècle de l'hégire elles n'étaient pas codifiées par une chancellerie jalouse de la hiérarchie, tout au moins pour d'autres personnages que le calife. Il est plus grave de trouver, en ce qui concerne l'ingénieur qui dirigea les travaux, son nom avant son surnom patronymique : le contraire est une règle quasi immuable, sauf en ce qui concerne le protocole de certains califes fatimides[3]. On doit donc se demander

(1) Maqrîzî, II, p. 146; voir aussi p. 143.

(2) On la retrouve dans une inscription de Tunis (Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne*, p. 7) : هاذه الصومعة امر ببنائها.

(3) Voir *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 11, 38, 39, 455, 521; van Berchem, *Chaire de la mosquée*

s'il ne faut pas lire Sa'd, [fils] d'Abû 'Uthmân, ou, si l'on préfère, Abû Sa'd 'Uthmân : de toute façon, l'individu semble inconnu.

Agrandi et surélevé par le gouverneur d'Égypte, Takîn, en 318 (930), puis par el-Ikhchîd, en 331 (943), ce pont, que le calife fatimide 'Azîz (365-386/975-996) faisait encore réparer, avait complètement disparu à l'époque où écrivait Ibn 'Abd el-Ẓâhir († 692/1292). Pour en déterminer la position, cet historien, utilisé par Maqrîzî, prend, comme points de repère, des lieux connus de son temps. Le pont de 'Abd el-'Azîz, nous dit-il, se trouvait «derrière» (*khalf*) les Sept Citernes (*el-sab' siqâyât*) : cette manière de s'exprimer, un peu vague, nous procure néanmoins un emplacement approximatif, puisque les Sept Citernes, nous l'établirons plus loin [1], étaient situées à l'ouest et à proximité de l'ancien étang de Qârûn. D'autres textes vont donner des précisions supplémentaires : le pont servait de passage entre le jardin d'el-Zuhrî (*bustân el-Zuhrî*) et les terrains qui, à partir du VIIIe (XVe) siècle, furent connus sous le nom de *ḥikr Aqbugâ* [2].

Si l'on examine maintenant comment Maqrîzî décrit l'emplacement du Pont des Lions (*Qanâṭir el-sibâ'*), on constate «qu'une de ses extrémités touchait au khaṭṭ des Sept Citernes, du côté de la Ḥamrâ' extrême (*el-ḥamrâ el-quṣwâ*), et que l'autre aboutissait au jardin d'el-Zuhrî» [3]. Les deux ponts furent donc édifiés successivement dans une zone assez restreinte, puisque celui de 'Abd el-'Azîz est situé par Quḍâ'î à l'extrémité méridionale du Vieux-Caire, dans la Ḥamrâ' extrême.

Il est pourtant délicat de placer ce dernier sur le terrain. De cette région, nous possédons cinq plans, assez différents les uns des autres : ceux de Salmon [4], de M. Guest [5], de M. Casanova [6], de MM. Bahgat et Gabriel [7], et de M. Haswell [8]. Le premier, ne donnant aucun tracé de l'ancien rivage du Nil, n'est d'aucune utilité; d'autre part, le dernier semble assez sommairement étudié. A

d'Hébron, *Festschrift Sachau*, p. 300; VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, tirage à part de *Die Ausstellung von Meisterwerken muh. Kunst in München 1910*, p. 2; KENDRICK, *Cat. muh. textiles*, nos 863 (après correction d'après la planche), 864; plus loin, les nos 566, 577, 579. Cf. IBN EL-QALÂNISÎ, p. 76; MAQRÎZÎ, II, p. 21. — Voir une autre exception dans *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 146.

(1) Voir le commentaire du n° 570.

(2) MAQRÎZÎ, II, p. 114, 116.

(3) MAQRÎZÎ, II, p. 146.

(4) SALMON, *Topographie*, pl. II.

(5) GUEST, *Fusṭâṭ*, *J. R. A. S.*, 1907, plan, 8-D, et pour la discussion, p. 68.

(6) CASANOVA, *Fousṭâṭ*, I, pl. III, A-B-4-5.

(7) BAHGAT et GABRIEL, *Fouilles*, p. 21.

(8) HASWELL, *Cairo, origin and development*, *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XI, pl. II.

regarder celui de M. Casanova, on est forcé de placer le pont de 'Abd el-'Azîz au point même où il situe les *Qanâṭir el-sibâ'*. Mais M. Casanova néglige un déplacement du Nil, postérieur de quelques années à la conquête musulmane : les auteurs le signalent [1], et MM. Bahgat et Gabriel en ont tenu compte pour l'établissement de leur plan [2]. M. Guest recule aussi la rive du Nil vers l'ouest, et, en outre, il suppose que le canal ne suivait pas alors le parcours qu'il eut plus tard : il peut donc placer le pont de 'Abd el-'Azîz à environ 800 mètres au sud-ouest du Pont des Lions [3].

Il est difficile de préciser davantage : rappelons que le Pont des Lions se trouvait à l'endroit où s'élève maintenant la mosquée Sayyidah Zainab (*Plan*, 1-G).

'Abd el-'Azîz ibn Marwân gouverna l'Égypte pendant plus de vingt ans : on connaît l'histoire de la fondation de Hélouan, au sud du Vieux-Caire, où 'Abd el-'Azîz se réfugia pour fuir l'épidémie de peste qui sévissait dans la capitale de l'Égypte, et où il mourut le 13 djumâdâ I 86 (12 mai 705) [4].

NILOMÈTRE DE L'ÎLE DE RAUḌAH. FONDÉ EN 97 H.

Le nilomètre a fait l'objet d'une étude dans le premier volume (p. 18-22, 754). D'après Marcel (*Description de l'Égypte*, XV, p. 387-582), l'histoire du Miqyâs a été divisée en six périodes : 96-97; — 199; — 233-247; — 485; — 1180; — 1214.

On peut voir encore sur le nilomètre : BARHEBRÆUS, in 'ABD EL-LAṬÎF, p. 504; MARCEL, *Égypte*, p. 56, et pl. 15; *Troisième voyage de Paul Lucas*, II, p. 66-69; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 62; CRESWELL, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 41; ISAMBERT, *Itin. de l'Orient*, *Égypte*, p. 348-349; YÂQÛT, IV, p. 610-611; DJABARTÎ, VIII, p. 76.

INSCRIPTIONS DE LA TROISIÈME ÉPOQUE. 247 H.

A la suite de la biographie d'Abû'l-Raddâd, administrateur du Miqyâs, Ibn Khallikân [5] nous donne le texte de quatre inscriptions qui furent gravées, sur

(1) Cf. MAQRÎZÎ, I, p. 286, 343; II, p. 113, 132-133; trad. Casanova, III, p. 105, 302.

(2) Cf. BAHGAT et GABRIEL, *Fouilles*, p. 17-18.

(3) Cf. encore ALI PACHA, I, p. 25; XVIII, p. 114-115, 117.

(4) Voir la biographie donnée dans MAQRÎZÎ, I. F., IV, chap. LVI, p. 19-23.

(5) Cette notice est empruntée à l'édition de Bûlâq 1299 H. (I, p. 339-340).

Le British Museum conserve un autographe des *Wafâyât el-A'yân*, daté de 655 H., soit de vingt-cinq ans avant la mort de l'auteur († 681), coté Or. 530 (cf. BROCKELMANN, *Ar. Litt.*, I, p. 327). Dans ce manuscrit, qui n'est qu'une des premières rédactions de l'ouvrage, la biographie d'Abû'l-Raddâd est très courte, et, comparée à l'édition de Bûlâq, n'en comprend que les trois premières

l'ordre du calife Mutawakkil, en 247, lors des réparations effectuées en cette année :

« Lorsque je voulus faire graver des inscriptions en divers endroits du Miqyâs, rapporte un certain Aḥmad ibn Muḥammad le mathématicien, je consultai Yazîd ibn ʿAbd Allah el-Turkî, le gouverneur, Sulaimân ibn Wahb, l'intendant des finances, et el-Ḥasan [1] l'eunuque (*khâdim*), au sujet de ce qu'il convenait d'écrire. Je leur fis connaître que le mieux était, à mon avis, d'inscrire des versets du Coran, puis le nom de l'émir des croyants el-Mutawakkil ʿalâ'llah, et d'y joindre celui d'el-Muntaṣir [2], au cas où la direction des travaux lui serait confiée. Je trouvai les trois personnages en désaccord sur cette question. C'est alors que Sulaimân ibn Wahb prit l'initiative, à notre insu, de solliciter l'avis du souverain. On reçut donc un message de l'émir des croyants, prescrivant d'inscrire des versets du Coran, des textes appropriés au Miqyâs, et le nom de l'émir des croyants. Je recherchai dans le Livre saint les versets les plus convenables, et je les fis graver sur les marbres extérieurs de l'édifice, partout où la chose fut possible. Les lettres, épaisses d'un doigt, étaient faites de lapis-lazuli (*lâzuward*) qu'on incrusta dans le marbre : l'inscription pouvait donc se lire de loin. Le texte, formé de quatre versets de même longueur, fut gravé à hauteur de la 17e coudée, sur les quatre faces du monument. »

Ces quatre inscriptions existent encore et ont été signalées dans le premier volume (p. 19; voir pl. XIV, n° 2) : la concordance des textes coraniques qu'on lit sur place et de ceux que cite Ibn Khallikân, et la situation que ce dernier leur assigne, établissent assez nettement qu'il ne faut pas les attribuer à la deuxième époque (199), comme on l'avait fait jusqu'ici [3], mais bien à la troisième (247). Les quatre tablettes de marbre se trouvent au-dessus des quatre arcades

et les deux dernières lignes (aimable communication de M. Rh. Guest). On n'en trouve pas davantage dans la traduction de Slane (II, p. 75), ni dans l'édition de Wüstenfeld (n° 362).

Un résumé de ce chapitre a été communiqué à l'Académie des Inscriptions en sa séance du 27 juin 1924 (cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1924, p. 202-206).

[1] Ce Ḥasan, surnommé *sueur de mort* (*ʿaraq el-maut*), fut plus tard directeur de la poste, *ṣâḥib el-burud* (Kindî, p. 208, 462). Ṭabarî (III, p. 1841), Ibn Saʿîd (éd. Vollers, p. 42), le *Thimâr el-Qulûb* (p. 548) et Yaʿqûbî (*Hist.*, II, p. 621) le nomment Ḥusain (cf. Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 165).

[2] Vers la fin de son règne, Mutawakkil avait fait de l'Égypte une sorte d'apanage en faveur de son fils Muntaṣir : c'est ce dernier, notamment, qui nommait les gouverneurs du pays (Kindî, p. 198-200; Ṭabarî, III, p. 1404; Maqrîzî, I, p. 312; trad. Casanova, III, p. 200-202; Casanova, *Citadelle*, *M. M. F.*, VI, p. 346; corriger المستنصر dans Maqrîzî, II, p. 339).

[3] Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 19-20; Flury, *Islam Schriftbänder Amida-Diarbekr*, p. 8-9; *Catalogue*, p. XX-XXI; Flury, *Bandeaux ornementés*, *Syria*, II, p. 238; *J. A.*, 1921, II, p. 294.

qui s'ouvrent sur les quatre faces du puits. Face est (*charqî* d'Ibn Khallikân); dimensions 215×31 [1] : *Coran*, L, 9. Face nord (*chamâlî* d'Ibn Khallikân; *baḥrî* d'Ali Pacha); dimensions 250×31 : *Coran*, XXII, 5 (depuis وترى الأرض). Face ouest (*garbî*); dimensions 249×31 : *Coran*, XXII, 62. Face sud (*djanûbî* et *qiblî*); dimensions 198×31 : *Coran*, XLII, 27.

549

Restauration sous Mutawakkil. 247 H. — « A hauteur de la 18e coudée, continue le mathématicien Aḥmad, je fis placer un bandeau formant une seule ligne, qui faisait le tour du monument » (publiée par Ali Pacha, XVIII, p. 6, 23).

بسمله... *Coran*, XIV, 37 — بسمله... مقياس يمن وسعادة ونعمة وسلامة أمر ببنائه عبد الله جعفر الإمام المتوكّل على الله أمير المؤمنين أطال الله بقاءه وأدام عزّه وتأييده على يدى أحمد بن محمّد الحاسب سنة سبع وأربعين ومائتين.

... Nilomètre de bonheur, de prospérité, de bienfait, de salut! A ordonné de le construire l'esclave de Dieu, Djaʿfar, l'imâm el-Mutawakkil ʿalâ'llah, émir des croyants (que Dieu prolonge sa durée et lui accorde éternellement la gloire et la puissance!), par les soins d'Aḥmad, fils de Muḥammad, le mathématicien, en l'an 247 (861).

La partie coranique de cette inscription subsiste toujours (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 20; pl. XV, n°s 1-2), mais, à partir du mot كفّار (dernier de *Coran*, XIV, 37), il y a un autre bandeau coranique (XVI, 10-11, et XXV, 50-51), de caractères moyens semblables aux précédents, mais *moins soignés et trahissant une main différente*. Le tout se termine par une formule de bénédiction en faveur de Mahomet.

Datant les textes précédents de l'année 199 [2], Marcel avait été conduit logiquement à donner à cette dernière partie les dates de 233-247, mais, comme on vient de le voir, c'est à cette époque qu'il faut attribuer au contraire la première partie. On pourrait croire, avec Ali Pacha (XVIII, p. 23-24), que le texte historique a été enlevé par ordre des Fatimides, choqués d'y lire le nom d'un calife abbasside : le coupable aurait été Badr Djamâlî, qui construisit la

[1] Indications prises dans Ali Pacha, XVIII, p. 23. — [2] Voir ci-dessus, p. 20, n. 3.

mosquée du Miqyâs[1] en 485 (1092), date qu'on peut proposer pour la fin du bandeau.

Depuis longtemps, van Berchem[2] avait pressenti que la fin du bandeau était postérieure à la date indiquée par Marcel. «Il est certain, écrivait-il, que le style de ce fragment, qui, par la forme générale des lettres et leurs terminaisons cunéiformes, rappelle beaucoup celui d'une partie des Corans conservés à la Bibliothèque Nationale, est moins archaïque que celui de l'inscription sur bois de la mosquée d'Aḥmad.» D'autre part, van Berchem situe à la fin du IVe siècle de l'hégire certaines inscriptions de Jérusalem, caractérisées par la cunéiformité des hampes[3] : il se pourrait donc que la fin du bandeau soit à dater de l'avènement des Fatimides.

550

«Je fis écrire l'inscription suivante, en une seule ligne, sur le mur qui fait face au Nil, au-dessus de la porte d'entrée du nilomètre, bien en évidence pour que les passants la lisent» (publiée par Ali Pacha, XVIII, p. 6, 24).

بسمله... والحمد لله ربّ العالمين وصلّى الله على سيّدنا محمّد سيّد المرسلين
أمر عبد الله جعفر الإمام المتوكّل على الله أمير المؤمنين ببناء هذا المقياس
الهاشمىّ لتعرف به زيادة النيل ونقصانه وأطال الله بقاء أمير المؤمنين وأدام له
العزّ والتمكين والظفر على الأعداء وتتابع الإحسان والنعماء وزاده فى الخير رغبة
وبالرعيّة رأفة[4] وكتبه أحمد بن محمّد الحاسب فى رجب سنة سبع وأربعين
ومائتين.

...A ordonné l'esclave de Dieu, Dja'far, l'imâm el-Mutawakkil 'alâ'llah, émir des croyants, de construire ce nilomètre hachimide, pour connaître la crue et la décrue du Nil. Que Dieu prolonge la durée de l'émir des croyants, lui accorde éternellement la gloire, la puissance, la victoire sur ses ennemis, la possibilité de répandre continuellement bienfaits et faveurs, et augmente en lui l'amour pour le bien et la bonté pour ses sujets! Ceci a été écrit par Aḥmad, fils de Muḥammad, le mathématicien, en radjab 247 (septembre 861).

(1) Voir vol. I, p. 64-66.
(2) *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1891, I, p. 423, n. 2.
(3) *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 44 n. 1, 47 n. 6.
(4) Qualité classique pour un souverain (cf. Ṭabarî, I, p. 826, 871).

551

Crue de l'année 247 H. — «Je fis inscrire les deux lignes suivantes (A et B) de chaque côté de la porte» (publiée par Ali Pacha, XVIII, p. 6).

(A) بسم الله ما شاء الله كان لا حول ولا قوّة إلّا بالله... *Coran*, XVII, 83 — (B) بسم
الله بلغ الماء فى السنة التى بنى فيها هذا المقياس المتوكّلىّ المبارك سبع عشرة
ذراعا وثمانية عشر إصبعا

...L'eau atteignit, dans l'année de la construction de ce nilomètre béni d'el-Mutawakkil, dix-sept coudées et dix-huit doigts[1].

552

Signature d'Aḥmad ibn Muḥammad. Même date. — «Je fis placer une tête de lion[2], en marbre, sur le mur, à une hauteur telle que l'eau lui pénétrait dans la gueule, quand la crue atteignait seize coudées[3]. Au sommet du mur je fis graver l'inscription suivante» (publiée par Ali Pacha, XVIII, p. 6-7).

Coran, XXXII, 27 — كتبه أحمد بن محمّد الحاسب فى جمادى الآخرة سنة سبع
وأربعين ومائتين وصلّى الله على محمّد النبىّ وآله وسلّم تسليما.

...A écrit ceci Aḥmad, fils de Muḥammad, le mathématicien, en djumâdâ II 247 (août 861)[4]...

L'authenticité de ces textes est suffisamment établie par les textes du Coran qui ont subsisté, et nous verrions un autre argument dans la manière du récit d'Ibn

(1) Les auteurs donnent, pour cette année 247, 17 coudées et 14 doigts (Abû'l-Maḥâsin, I, p. 759; Langlès, *Cosmographie*, *Not. Extr.*, VIII, p. 123; Ali Pacha, XVIII, p. 42).
(2) Voir ce que dit Artin Pacha (*Blason*, p. 61, note) de ces têtes de lion qui servaient d'ornement aux fontaines (cf. Contenau, *Les nouvelles salles d'art musulman*, *Syria*, III, p. 253-254; les célèbres lions de l'Alhambra, *G. B. A*, 1869, I, p. 558; *Encyclopédie*, I, p. 283). Voir *1001 Nuits*, nuit 7 : فسقية عليها اربع سباع من الذهب الاحمر تلقى الماء من افواهها «une piscine autour de laquelle se trouvaient quatre lions d'or rouge, jetant de l'eau par la gueule». Voir les têtes de gargouilles trouvées au Vieux-Caire (cf. Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, pl. XXIV).
(3) Chiffre nécessaire à la prospérité du pays (Maqrîzî, I. F., I, p. 257; II, p. 65, n. 1; Kindî-Œstrup, p. 204, 227; Denys de Tell-Mahré, p. XXVI; Savary, *Lettres*, II, p. 155; Caetani, *Annali*, VII, p. 47-48; *Avertissement*, p. 36; Maillet, *Description de l'Égypte*, I, p. 75; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 217; Michel le Syrien, III, p. 82; Volney, I, p. 33).
(4) C'est probablement ce texte qui a été reproduit partiellement en 1180 H. (voir vol. I, p. 21).

Khallikân, dont l'allure assez vive lui donne une grande apparence d'exactitude. Mais on peut aussi trouver des preuves dans le texte même des inscriptions.

C'est ainsi que le début du n° 549 est analogue à celui de certains textes contemporains, notamment des titres de propriété[1].

Il est plus important de constater que les titres et noms du calife sont placés dans un ordre rigoureusement conforme au protocole du califat abbasside, et qu'on les rencontre même ici dans leur forme la plus complète[2] :

[1] Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 39; *Catalogue*, p. 21, 79.

Les souhaits de bonheur, prospérité, etc., que l'on trouve aussi, se rencontrent un peu partout dans l'épigraphie arabe. Pour l'Égypte, voir l'index du volume I; pour l'Afrique du Nord, cf. Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne*, p. 15; pour le Maroc, cf. Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, II, p. 91-92, 255-256, 261, 265; 1918, II, p. 222, 228, 230, 268, 376, 379, 381, 384, 386-394; pour l'Espagne, cf. Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 341, 343-345, 347-350, 352, 364-368, 374, 382; Amador de los Rios, *Sevilla*, passim; Cardenas, *Grenada*, p. 98; pour les inscriptions mobilières, cf. Reinaud, *Monum. Blacas*, II, p. 394, 397, 421, 422, 424; van Berchem, *Inscr. mobilières*, *J. A.*, 1909, II, p. 403 et seq.; van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, p. 147; Flury, *Une formule épigr. de la céramique de l'Islam*, *Syria*, V, p. 53 et seq. — Dans cet ordre d'idées, le record semble être établi par l'inscription du manteau de Roger de Sicile (*J. A.*, 1846, I, p. 383).

[2] Cf. *Amida*, p. 20. Ce protocole vient en partie des Omeyyades (cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 22, n. 1; ci-dessus, p. 7, n. 2).

Voici d'ailleurs l'inventaire des inscriptions califiennes des trois premiers siècles de l'hégire, y compris celles dont le texte intégral ne nous a été conservé que par les écrivains arabes :

Yazîd Ier. — Une estampille en verre (Casanova, *Coll. Fouquet*, *M. M. F.*, VI, p. 366-367, n° 95).

ʿAbd el-Malik. — Quatre milliaires (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 1-4); trois inscriptions à Jérusalem, dans lesquelles Ma'mûn a fait mettre son nom en place de celui de ʿAbd el-Malik (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, nos 215-217); la traduction d'une huitième inscription a été donnée par le P. Morone (cf. Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, II, p. 400).

Walîd Ier. — Vieux-Caire (*C. I. A.*, *Égypte*, II, n° 546); Damas (*Prairies*, V, p. 362-363; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 270; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 200-201; Ibn ʿAsâkir, I, p. 206-207; Le Strange, *Palestine*, p. 234; et un passage d'Ibn Chaddâd, que M. A. J. Wensinck a bien voulu me communiquer : Leyde, ms. ar. 1466, f° 15 *b*).

Hichâm. — Quṣûr el-Akhawain (Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, III, p. 285-287); une autre inscription, à Palmyre, a été publiée par Mordtmann (*S. A. W. M.*, 1875, II, suppl. III, p. 88 et pl. V), améliorée par M. Moritz (*Zur Antik. Topogr. d. Palmyrene*, *A. P. A. W.*, 1889, p. 13, note) et par Clermont-Ganneau (*R. A. O.*, III, p. 358). Le déchiffrement suivant a été fait sur un calque dessiné par van Berchem sur la planche de Mordtmann :

بسمله... لا اله الا الله وحده لا شريك له امر بصنعة هذا العمل عبد الله هشام امير المومنين اوجب
الله اثره عمل (؟) على يدى ثابت بن أبى ثابت فى رجب سنه تسع ومائة.

..... A ordonné de confectionner cette œuvre le serviteur de Dieu Hichâm, émir des croyants, que Dieu rende son influence nécessaire! (Ceci) a été fait (?) par les soins de Thâbit, fils d'Abû Thâbit, en radjab de l'année 109 (novembre 727).

1° *ʿabd Allah*, qui doit être traduit par *esclave de Dieu;*

2° *nom propre* du calife;

3° titre d'*imâm*[1];

4° le *surnom imamien*, sous lequel le calife est habituellement connu (Manṣûr, Mutawakkil, etc.);

5° *émir des croyants;*

6° *aṭâla'llah baqâ'ahu*, eulogie sur laquelle je vais m'étendre un peu.

Walîd II. — La Mecque (*Chron. Mekka*, I, p. 156).

Marwân II (Marwân Ier). — Texte sur étoffe (Kendrick, *Cat. muh. textiles*, p. 34-35, n° 945).

Saffâh. — Médine (Ibn Rusteh, p. 70-71).

Manṣûr. — La Mecque (*Chron. Mekka*, I, p. 311-312; III, p. 90; Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 145); estampille en verre (*B. I. F.*, II, p. 109).

Mahdî. — Ascalon (Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 214; Le Strange, *Palestine*, p. 401); deux inscriptions à Médine (Ibn Rusteh, p. 73, 74); cinq inscriptions à La Mecque (Ibn Djubair, p. 91, 108, 109; Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 122, 124, 140); deux textes sur étoffes (Maqrîzî, I. F., III, p. 214; Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 136); poids en verre (Casanova, *Coll. Fouquet*, *M. M. F.*, VI, p. 380, nos 35-38).

Hârûn el-Rachîd. — Médine (Ibn Rusteh, p. 74-75); trois textes sur étoffes (Maqrîzî, I. F., III, p. 216; IV, p. 81-82; Batanûnî, *loc. cit.; Der Islam*, XIV, p. 85).

Amîn. — Texte sur étoffe (Maqrîzî, I. F., III, p. 214, n. 5; *Der Islam*, XIV, p. 83).

Ma'mûn. — Jérusalem (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 274); deux inscriptions à La Mecque (*Chron. Mekka*, I, p. 158, 168-169); un texte sur étoffe (Maqrîzî, I. F., III, p. 213; Batanûnî, *loc. cit.*); Vieux-Caire (plus loin, n° 561); estampilles et poids en verre (Casanova, *Coll. Fouquet*, *M. M. F.*, VI, p. 371-372, 375, 380, 392).

Muʿtaṣim. — Poids en verre (Casanova, in *M. M. F.*, VI, p. 391, n° 45; *Catalogue*, p. 341).

Wâthiq. — Poids en verre (Casanova, *op. cit.*, p. 345-346).

Mutawakkil. — Vieux-Caire (*C. I. A.*, *Égypte*, II, nos 549, 550); estampille en verre (Casanova, *op. cit.*, p. 372, n° 161).

Muʿtamid. — Un texte sur une étoffe, conservée au Kaiser Friedrich Museum, à Berlin (signalé dans Kendrick, *op. cit.*, p. 7, 36; *Der Islam*, XIV, p. 87).

Muʿtaḍid. — Médine (Ibn Rusteh, p. 74); un texte sur étoffe (Kendrick, *op. cit.*, p. 35-36, n° 946). — De Slane a publié (in Renan, *Mission de Phénicie*, p. 863) quatre fragments coufiques, l'un daté de 84 ou *84, un autre au nom de l'imâm *Ibn* el-ʿAbbâs, qu'il faut corriger en *Abû*'l-ʿAbbâs. Si, comme l'affirme de Slane, ces fragments appartiennent à la même inscription ou au même ensemble d'inscriptions, ces textes, trouvés à Sidon, sont au nom de Muʿtaḍid. Parmi les califes prénommés Abû'l-ʿAbbâs il est le seul dont le règne s'accorde avec la fin de la date, (2)84.

Muktafî. — Jérusalem (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 218).

Muqtadir. — Six textes à Âmid (*Amida*, nos 1-5, 7); deux à Jérusalem (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, nos 144, 219); deux textes sur étoffes (*Comité*, XXIX, p. 80; Migeon, *Manuel*, p. 401).

[1] Le titre d'*imâm* et le surnom *imamien* manquent dans les textes omeyyades. Les califes omeyyades ne semblent pas avoir porté des titres imamiens. Signalons pourtant que Masʿûdî en a dressé une liste (*Avertissement*, p. 431-432; van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, *J. A.*, 1907, I, p. 260, n. 1; une liste fragmentaire dans Mudjîr el-Dîn, p. 48, 52, 58, 59; *Onomasticon*, I, p. 270-271, 278).

Cette formule, que les auteurs arabes nomment par abréviation la *ṭalbaqah*, a été minutieusement définie par Qalqachandî[1] : «Parmi les souhaits, il y a celui de la prolongation de la durée, *iṭâlat el-baqâ'*, et celui de la prolongation de la vie, *iṭâlat el-ʿumr*[2] : le premier est d'un rang plus élevé que le second. En effet, le mot *baqâ'* fait penser à un laps de temps illimité, comme opposé à *fanâ'* «anéantissement», tandis que le mot *ʿumr* s'applique à une période qui a une fin. C'est pour cette raison que Dieu est qualifié par la durée (*baqâ'*) et non par la vie (*ʿumr*)..... De ce fait, le souhait de la prolongation de la durée tient la première place : il est réservé aux califes.»

Cette définition permet de comprendre l'attitude de certains théologiens musulmans, qui, choqués de l'application faite à l'homme d'une propriété divine, estimaient que cette formule ne trouvait aucune justification dans la loi religieuse, et qu'elle avait dû être inventée par des hérétiques, *zanâdiqah*, ou bien par des matérialistes[3], *dahrîyah*. On se demanda aussi plus tard, lorsqu'elle fut d'un usage courant, si elle pouvait être adressée à des non-musulmans : une casuistique assez ingénue conclut à l'affirmative, car c'était engager les intéressés à *durer* sous le joug de l'Islam[4].

L'inventeur de la *ṭalbaqah* aurait été, suivant une tradition, le calife ʿUmar[5], car elle n'avait pas cours durant les premières années de l'hégire[6]. Le plus ancien exemple épigraphique daté est de l'an 172 : bien que cette inscription ne renferme pas le nom du calife régnant, il est vraisemblable que la formule s'applique à sa personne, et non à son client, *maulâ*, qui restaura la citerne de Ramleh[7]. Car, de nombreux autres textes permettent de s'assurer que *aṭâla'llah baqâ'*... fut réservé, jusqu'au début du IVe siècle de l'hégire environ, au calife[8] ou à ses proches parents[9].

(1) QALQACHANDÎ, VI, p. 284; cf. VIII, p. 128.

(2) Cette dernière expression est, en fait, rarement employée (*Chron. Mekka*, III, p. 55, 284, 285; QALQACHANDÎ, IX, p. 85, 99; *1001 Nuits*, nuits 296, 900, 901; IBN QUṬLÛBUGÂ, p. 113; *Madjânî*, VII, p. 1251). Cf. la paraphrase suivante : *djaʿala llah ʿumrahu aṭwal el-aʿmâr* «que Dieu fasse de sa vie la plus longue des vies!» (VAN BERCHEM, *Monuments et inscr. de l'atâbek Lu'lu'*, *Orient. Studien*, II, p. 206).

(3) QALQACHANDÎ, VI, p. 336-337; *Z. D. M. G.*, XLVI, p. 22, n. 3.

(4) QALQACHANDÎ, VI, p. 286. — La chancellerie des Mamlouks l'emploiera dans la correspondance avec les souverains chrétiens (*ibid.*, VIII, p. 29, 35, 39, 40, 49; XIII, p. 328).

(5) QALQACHANDÎ, I, p. 259.

(6) IDEM, VIII, p. 127.

(7) *M. I. É.*, III, p. 422.

(8) *B. I. É.*, 1903, p. 351; DE VOGÜÉ, *Temple*, p. 86; *M. I. É.*, III, p. 425; *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 216; *Amida*, p. 15; *Comité*, XXIX, p. 80 (305 H., dernière date des exemples épigraphiques,

Cette règle ne s'applique, bien entendu, qu'aux documents officiels, et il ne faut pas s'arrêter aux conversations privées rapportées par les écrivains, au cours desquelles des interlocuteurs quelconques ont pu l'employer[1]. Les longues recherches auxquelles je me suis livré ne font connaître, jusque vers l'an 300, que trois exceptions officielles[2], dont l'une appartient à un document certain[3]. La dernière en date est caractéristique : un scribe, qui voulait avoir de l'avancement, l'écrit après le nom de Khumârawaih (270-282), qui en est étonné et charmé; la formule n'était donc pas protocolaire.

C'est à cette époque que les califes ne s'en réservent plus l'emploi[4], et la formule va s'appliquer à ceux qui disposent de l'autorité réelle, et, en premier lieu, aux princes bouyides[5] et à leur grand ministre, Ṣâḥib ibn ʿAbbâd[6]. Puis, on la trouve utilisée par les dynastes les plus divers qui se partagent les dépouilles de l'empire musulman[7]. Le protocole la conserve pour les ministres

pour l'Orient); AMADOR DE LOS RIOS, *Cordoba*, p. 189; AMADOR DE LOS RIOS, *Sevilla*, p. 263-264 (346 et 367 H. : calife omeyyade d'Espagne). — Cf. pour les auteurs : ṬABARÎ, III, p. 397, 926, 927, 1141, 1369, 1384, 2234-2236; *Prairies*, V, p. 75; *Agânî*, 2e éd., II, p. 183; IBN ʿASÂKIR, II, p. 455; KINDÎ, p. 76, 445-446; MUBARRAD, éd. du Caire, I, p. 273; IBN RUSṬEH, p. 74-75; IBN SAʿÎD, texte ar., p. 19, 21, 22; YÂQÛT, *Udabâ'*, I, p. 223; VI, p. 303; QALQACHANDÎ, II, p. 459; VI, p. 11, 15, 16, 72, 479, 481-485, 493, 521, 564, 568; IX, p. 392, 393; XIII, p. 337; MAQRÎZÎ, I. F., I, p. 335; III, p. 214; ẒÂHIRÎ, p. 85; *1001 Nuits*, nuit 260; VAN VLOTEN, *Livre des Beautés et des Antithèses*, p. 12; *Madjânî*, I, p. 125; AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, III, p. 125.

(9) *de la page précéd. Chron. Mekka*, II, p. 76; III, p. 137.

(1) ṬABARÎ, I, p. 3263; III, p. 803, 1637; *Agânî*, 2e éd., I, p. 5; *1001 Nuits*, nuits 306, 307; ou même dans les lettres particulières : QALQACHANDÎ, VIII, p. 148, 149, 160.

Une plaisante anecdote montre que la formule était très honorifique : on présenta un individu à Abû'l-ʿAinâ' (191-283). — «Qui est-ce?», dit celui-ci. — «C'est un descendant d'Adam», lui répondit-on. — «*Que Dieu prolonge ta durée*, reprit Abû'l-ʿAinâ', je croyais pourtant bien que cette lignée était éteinte!» (IBN KHALLIKÂN, I, p. 639).

(2) Faḍl ibn Sahl, vizir de Ma'mûn (ṬABARÎ, III, p. 830); Khumârawaih (QALQACHANDÎ, VIII, p. 130; IBN ḤADJAR, in KINDÎ, p. 517; IBN SAʿÎD, texte, p. 32).

(3) Une inscription de Sousse, datée de 207 H., au nom de l'Aglabide Ziyadat-Allah Ier (HOUDAS et BASSET, *Épigraphie tunisienne*, p. 14).

(4) Inscription d'Âmid, datée de 297 H. : l'expression suit bien le nom du calife Muqtadir, mais aussi celui du personnage qui dirigea les travaux de fortification de la ville (*Amida*, n° 3, p. 15). — Pour l'Occident, cette eulogie s'applique, à la fin du IVe siècle de l'hégire, au premier ministre du calife omeyyade d'Espagne, Hichâm II (GALLOTTI, *Cuve de marbre de la medersa de Marrakech*, *Hespéris*, 1923, p. 376).

(5) QALQACHANDÎ, I, p. 162-163; VI, p. 396; VII, p. 82, 114, 564, 566, 568; VIII, p. 137, 340, 341; X, p. 76, 80; XIV, p. 92; IBN MISKAWAIH, V, p. 197; AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, I, p. 110.

(6) YÂQÛT, IV, p. 29; YÂQÛT, *Udabâ'*, I, p. 337; III, p. 12; QALQACHANDÎ, VIII, p. 135, 139, 140.

(7) Inscriptions d'Âmid et de Mayyâfâriqîn, de 391 à 510 H. (*Amida*, nos 8, 10, 11, 13, 14,

du calife abbasside[1], cependant qu'en Égypte, on souhaitait aux tout-puissants vizirs des califes fatimides de «prolonger leur durée pour le plus grand bien de l'émir des croyants», *amtaʿa bi-ṭûli baqâʾihi amîr el-muʾminîn*[2]. On rencontre enfin la *ṭalbaqah* pour la dernière fois en épigraphie dans une inscription de La Mecque, datée de 555 : le personnage, au nom duquel elle est accolée, est encore assez considérable, mais il n'est que le premier ministre d'un prince de Mossoul[3].

Depuis assez longtemps la formule était déjà tombée dans le domaine public : les manuels de chancellerie la citent dans des modèles de lettres de félicitations ou de condoléances[4], et les écrivains l'emploient lorsqu'ils veulent être aimables envers de simples particuliers, principalement envers des confrères[5]. Par elle-même, elle n'a plus guère de valeur, et ainsi qu'à l'usure des titres correspond

19; van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 2; Kendrick, *Cat. muh. textiles*, p. 44, n° 965, dont il faut corriger la lecture d'après van Berchem, *Arabische Inschriften*, tirage à part de *Die Ausstellung von Meisterwerken muh. Kunst in München 1910*, p. 2, n. 1). — Cf. Kindî-Œstrup, p. 181; Ibn el-Qalânisî, p. 103, 152, 193; Abû Châmah, I, p. 165, 230; Yâqût, *Udabâʾ*, I, p. 107-108, 215, 239, 241; III, p. 20, 205; V, p. 451-452; Bîrûnî, p. 3, 39; Ibn Saʿîd, texte ar., p. 9; Qalqachandî, I, p. 273; VI, p. 398, 448; VII, p. 74, 76, 79, 135-136; VIII, p. 269.

(1) Yâqût, *Udabâʾ*, I, p. 139; III, p. 141-142.

(2) *C. I. A.*, *Égypte*, I, index (*amtaʿa*), p. 795; van Berchem, *Chaire de la mosquée d'Hébron*, *Festschrift Sachau*, p. 300-301; *Comité*, XXX, p. 37. — Chez les auteurs, parfois avec la suppression du mot *ṭûl* : Qalqachandî, VI, p. 420; VIII, p. 240; Abû'l-Fidâʾ, *s. a.* 564; Helbig, *Al-Qâḍî al-Fâḍil*, p. 53. — Pour des époques plus tardives, on trouve encore quelques exemples, dont un épigraphique, s'appliquant à Baibars (*M. I. É.*, III, p. 473; cf. Qalqachandî, X, p. 134, 185; XI, p. 23). — Pour le sens de *amtaʿa*, voir Dozy, *Vêtements*, p. 47, note; Ibn Chîth (p. 165) : *amtaʿa llah bik ay ṭawwala llah ʿumrak.*

Dans les documents échangés au moment de la prise du Caire par Djauhar, on trouve la *ṭalbaqah* après le nom du principal plénipotentiaire ikhchidide (*Ittiʿâẓ*, p. 67, 72).

(3) *B. I. É.*, 1908, p. 69, et Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 55 : *aṭâla'llah fî'l-ṭâʿah baqâʾahu.* — Cf. aussi les inscriptions mobilières de Russie que van Berchem classe au vᵉ siècle de l'hégire environ (*J. A.*, 1909, II, p. 407).

(4) Qalqachandî, IX, p. 9, 15, 16, 19-21, 27, 85.

(5) Yâqût, *Udabâʾ*, I, p. 12, 107, 108, 197, 315, 423; II, p. 14, 92, 333; III, p. 127, 168, 171, 174; V, p. 58, 117, 295-297, 340, 351; VI, p. 114, 179-181, 255; Ibn Saʿîd, texte ar., p. 41 (aux notables de Damas); Oumâra, texte ar., p. 431, 451, 458, 463, 465; Ibn el-Qifṭî, p. 295, 304, 352; Ṣâliḥ ibn Yaḥyâ, p. 79; Qalqachandî, I, p. 273; VI, p. 231, 293, 331, 333; VIII, p. 128-131, 133, 134, 136-138, 140, 143, 144, 146; IX, p. 92, 94, 122, 123, 151, 152, 170, 177, 178, 194, 203, 396, 397; XI, p. 228; XIV, p. 185, 189, 288. — Ibn Chîth (p. 48), mort en 625, précise que l'expression s'emploie dans une lettre à un égal.

Notons toutefois son emploi pour Barqûq (Qalqachandî, VIII, p. 118) et pour la dynastie abbasside du Caire (Idem, IX, p. 329; Suyûṭî, II, p. 63, 66, 71, الخلفاء العباسية).

L'expression fut utilisée jusqu'à nos jours (*Chron. Mekka*, III, p. 447; Ali Pacha, X, p. 96).

l'augmentation de leur nombre, de même on n'attache d'importance à la *ṭalbaqah* qu'autant qu'elle est suivie d'autres souhaits plus ou moins nombreux[1].

Pour en finir avec le protocole des inscriptions du nilomètre, constatons que les relatifs d'appartenance *mutawakkilî* et *hâchimî*[2] sont à leur place normale.

Le personnage dont Ibn Khallikân donne une courte biographie est bien connu : il fut désigné pour remplir les fonctions d'administrateur du Miqyâs, précisément en 247, à l'instigation du qâḍî Bakkâr[3] ibn Qutaibah, mécontent de voir qu'après deux siècles de domination musulmane, la charge était encore entre les mains d'un chrétien. Abû'l-Raddâd, qui était muezzin à la mosquée de ʿAmr, reçut alors un traitement mensuel de 7 dînârs[4]. Les auteurs ajoutent que ses descendants gardèrent très longtemps la fonction d'administrateur du nilomètre, jusqu'à l'époque ottomane peut-être[5].

Ces inscriptions soulèvent enfin le problème de la personnalité de l'architecte qui dirigea la restauration du nilomètre en 247. Il y eut, jusqu'ici, à ce sujet, une sorte de cloison étanche entre deux groupes d'orientalistes, les uns,

(1) Qalqachandî, VI, p. 337; VII, p. 72-74.

(2) Cf. Kindî, p. 203; Maqrîzî, II, p. 185 : المقياس الهاشمى.

(3) Cf. Maqrîzî, I. F., I, p. 250, n. 4; Kindî, p. 476-479, 505-514; Qalqachandî, II, p. 86; Ibn Quṭlûbugâ, p. 14-15.

(4) Cf. Kindî, p. 203, 507, 508; Samʿânî, p. 540 *b;* Maqrîzî, I. F., I, p. 249-250; éd. Bûlâq, II, p. 185. — Il n'est peut-être pas inutile de signaler que, cinquante ans plus tard, le qâḍî d'Égypte recevait 120 dînârs par mois (Kindî, p. 531; cf. *J. R. A. S.*, 1914, p. 771; *Z. D. M. G.*, LXVIII, p. 413).

Nassiri Khosrau (p. 117) note, pour le début du vᵉ siècle, qu'un fonctionnaire reçoit par an un traitement de 1000 dînârs pour veiller à l'entretien des nilomètres de la ville de Miṣr.

(5) Comme les écrivains arabes se copient tous, souvent sans le dire, il est difficile de fixer une date. Voici quelques références par ordre chronologique : Ibn Muyassar, p. 70-71; Abû Châmah, II, p. 5; ʿAbd el-Laṭîf, p. 375, 403; Qalqachandî, III, p. 516, 517 (Calcaschandi, p. 209, 210); VIII, p. 329, 330; XIV, p. 267; Sakhâwî, p. 312; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 39; Ibn Iyâs, I, p. 317; II, p. 31; III, p. 196, 201, 227; Omar Toussoun, *Anc. branches du Nil*, *M. I. Égypte*, IV, p. 161. Le consul Maillet écrit vers 1700 (*Description de l'Égypte*, I, p. 83) : «Celui qui est aujourd'hui chargé de ce mesurage, exerce cet emploi de père en fils depuis près de *onze cents ans*». On a donc raconté à Maillet que le premier Abû'l-Raddâd était contemporain de la conquête musulmane. — Voir *Encyclopédie*, I, p. 841.

Il faut simplement observer qu'après l'*ancêtre*, les directeurs du Miqyâs se sont toujours appelés Ibn Abî'l-Raddâd. Admettons donc que la fonction ait été héréditaire pendant un temps assez long : l'habitude était prise, et, dans la suite, le fonctionnaire, quelle qu'ait été sa personnalité, était nommé *Ibn Abî'l-Raddâd*. — M. W. Marçais (*Textes ar. de Tanger*, p. 135) a signalé un fait analogue : el-Ṭurrîs étant resté longtemps *nâʾib el-sulṭân* à Tanger, son nom est presque devenu synonyme de celui de la fonction.

historiens de l'art et de la civilisation de l'Égypte musulmane, ignorant les sources utilisées par d'autres, historiens de la littérature arabe et mathématiciens, auxquels le texte d'Abû Ṣâliḥ, base de la théorie des premiers, est resté inconnu[1]. Les nos 550 et 552 présentent un certain Aḥmad ibn Muḥammad le mathématicien comme *graveur* (*katabahu*) de ces inscriptions : mais peut-être ne faut-il pas prendre ce détail trop à la lettre, puisque le n° 549 semble donner au même individu un rôle plus considérable, celui de directeur des travaux (*ʿalā yadai*). Lorsqu'il le nomme pour la première fois, en tête de son récit, Ibn Khallikân lui donne la *nisbah* القرطانى[2], qui reste énigmatique.

Les autres textes arabes relatifs aux réparations ordonnées par Mutawakkil sont peu nombreux. Voici, dans l'ordre chronologique, tous ceux que j'ai pu trouver :

Eutychius († 328/939)[3] : «Mutawakkil fut avisé du mauvais état du Miqyâs, destiné à la mesure du Nil, qui se trouvait dans l'île à Fusṭâṭ d'Égypte, et qui avait été construit par (ordre de) Sulaimân, fils de ʿAbd el-Malik. Mutawakkil envoya donc de l'Irâq un architecte (*muhandis*), désigné par Muḥammad, fils de Mûsâ, l'astronome[4]. Cet architecte arriva en Égypte alors que le gouverneur politique (*ʿalâ maʿûnatiha*) était Yazîd, fils de ʿAbd Allah, fils de Nâdân[5], fils de Faraḥ, et l'administrateur des finances, Sulaimân, fils de Wahb. Il édifia un nilomètre dans l'île[6] de Miṣr, en l'année 245 (*sic*), qui fut appelé le nouveau nilomètre, l'ancien ayant cessé d'être utilisé.»

Ibn el-Dâyah († 340/951)[7] : «Aḥmad ibn Kathîr el-Fargânî construisit, au Vieux-Caire, le nouveau nilomètre. Ses connaissances théoriques (*maʿrifatuhu*) étaient supérieures aux succès qu'il trouva dans la pratique, en ce sens qu'il n'acheva jamais un ouvrage.»

Abû Ṣâliḥ (XIIe-XIIIe siècle de notre ère)[8] : «(On lit) dans le *Guide des Fêtes* (*dalâl el-aʿyâd*)[9] que, le 7 kîhak[10], Ibn Kâtib el-Fargânî fut décapité (*ukhidhat*

(1) Voir les notes suivantes.

(2) Cette *nisbah* n'a pu être vérifiée sur l'autographe, puisque tout ce passage ne s'y trouve pas (voir plus haut, p. 19, n. 5).

(3) EUTYCHIUS, II, p. 62-63.

(4) Muḥammad ibn Mûsâ ibn Châkir, mort en 259/873 (cf. IBN KHALLIKÂN, II, p. 104-105; NALLINO, *ʿIlm el-Falak*, p. 284; CARRA DE VAUX, *Penseurs de l'Islam*, II, p. 140).

(5) *Dînâr*, dans MAQRÎZÎ, I, p. 312; II, p. 185; trad. Casanova, III, p. 201.

(6) Lire جزيرة, au lieu de جيرة.

(7) *Mukâfa'ah*, éd. A. ʿAbd el-ʿAzîz, le Caire, 1914, p. 110.

(8) ABÛ ṢÂLIḤ, p. 113-114; texte ar., p. 43-44.

(9) L'expression se rencontre fréquemment, soit sous cette forme (ABÛ ṢÂLIḤ, p. 186-187), soit

râs). Ce Fargânî dirigea la restauration du nilomètre en l'an 247 de l'hégire : son corps se trouve dans l'église de Saint-Coluthus... dans la Ḥamrâ' moyenne.»

Ibn Abî Uṣaibiʿah († 668/1270)[1] : «Aḥmad ibn Kathîr el-Fargânî fut celui qui construisit le nouveau nilomètre, au Vieux-Caire».

Ibn el-Zayyât († 814/1412)[2] parle d'un élégant mausolée dans lequel se trouve la tombe d'Aḥmad, fils de Muḥammad, architecte (*muhandis*) du Miqyâs.

Abû'l-Maḥâsin († 874/1469)[3] : «Mutawakkil envoya de l'Irâq Muḥammad ibn Kathîr el-Fargânî, l'architecte (*el-muhandis*), qui dirigea la construction du nilomètre».

Trois textes donnent à l'architecte l'ethnique el-Fargânî (الفرغانى), ce qui peut nous autoriser à corriger en ce sens le القرطانى d'Ibn Khallikân, inexplicable par lui-même.

On pourrait songer de même à faire un rapprochement entre *ḥâsib* (حاسب) d'Ibn Khallikân et *kâtib* (كاتب)[4] d'Abû Ṣâliḥ, mais la chose me semble inutile, car, si l'architecte du nilomètre avait été un chrétien, le patriarche melchite Eutychius, qui écrivait moins d'un siècle après la restauration, n'aurait pas manqué de le dire. Abû Ṣâliḥ a commis au moins une autre inexactitude du même ordre[5], et les renseignements qu'il fournit ne sont pas toujours sûrs[6] : je pense donc qu'il faut retirer la qualité de chrétien à l'architecte du Miqyâs[7].

Si Eutychius ne nous donne pas son nom, il précise que cet architecte fut

à l'état absolu, *el-dalâl*, pluriel *dalâlât* (*Synaxaire*, *Patrol. or.*, III, p. [226, 227] 302, 303; XI, p. [585] 619; XVI, p. [920, 1020] 278, 378). — C'est l'équivalent de notre expression *Synaxaire*.

(10) *de la page précéd.* M. Evetts fait remarquer qu'on ne trouve rien, à cette date, dans les *Synaxaires*.

(1) IBN ABÎ UṢAIBIʿAH, I, p. 207. — Il se borne à reproduire le passage d'Ibn el-Dâyah, cité ci-dessus (note de la *Mukâfa'ah*, loc. cit.).

(2) *Kawâkib*, p. 143. — L'ouvrage fut écrit en 804/1402 (ALI PACHA, X, p. 89).

(3) ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 742.

(4) Confusion qu'on peut retrouver ailleurs (cf. *Z. D. M. G.*, L, p. 192; ADFUWÎ, p. 94; HUART, *Histoire*, II, p. 377; HUART, *Littérature*, p. 312).

(5) Cf. J. MASPERO et G. WIET, *Matériaux*, p. 206, n. 1.

(6) Cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 325.

(7) Lane supposa que l'architecte du nilomètre fut celui qui construisit la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, donc, comme nous le verrons, un chrétien (*Manners*, p. 595). M. Lane-Poole (*Art of the Saracens*, p. 54; *Cairo*, p. 85) donne Fargânah comme lieu d'origine de l'architecte, mais, comme il ne cite pas son nom, on ne peut savoir à quels auteurs il se réfère. Il en est de même dans le *Manuel d'Art musulman* de M. Saladin (p. 88), où l'auteur en fait l'architecte de la construction primitive de 96 (715). En tout cas, il est fait allusion à Ibn Kâtib el-Fargânî dans SALMON, *Topographie*, p. 13, n. 2; J. MASPERO et G. WIET, *Matériaux*, p. 68.

envoyé de l'Irâq par Mutawakkil, ce que confirme Abû'l-Maḥâsin : ce calife, particulièrement dur pour les chrétiens [1], ne dut pas confier cette mission à un chrétien. Ibn el-Zayyât ajoute que l'intéressé fut enterré dans la Qarâfah.

Il reste à identifier complètement le personnage, pour lequel les données d'Ibn Khallikân et d'Ibn el-Zayyât sont insuffisantes, puisqu'ils le nomment Aḥmad ibn Muḥammad. Se basant sur les textes d'Ibn el-Dâyah, d'Ibn Abî Uṣaibi'ah (Aḥmad ibn Kathîr), et d'Abû'l-Maḥâsin (Muḥammad ibn Kathîr), quelques orientalistes ont admis que l'architecte du nilomètre n'était autre que l'astronome célèbre dans notre moyen âge sous le nom d'Alfraganus [2]. C'est même sur cette date de la restauration du nilomètre que ces savants se basent pour fixer par approximation l'époque de l'activité d'Ibn Kathîr el-Fargânî.

Une grande incertitude règne au sujet du nom d'el-Fargânî, Aḥmad ou Muḥammad, et, du fait qu'Ibn el-Qifṭî donne deux biographies [3], quelques-uns avaient pensé qu'il avait existé deux astronomes appelés Fargânî [4]. D'autre part, M. Nallino a montré [5] qu'Ibn el-Qifṭî était coutumier d'erreurs du même ordre, et l'on croit communément aujourd'hui qu'il n'y eut qu'un astronome connu par l'ethnique el-Fargânî, mais certains l'appellent Aḥmad [6], d'autres Muḥammad [7].

(1) Cf. Ṭabarî, III, p. 1389-1394, 1419; Qalqachandî, I, p. 256; Maqrîzî, II, p. 494.
(2) *Prolégomènes*, III, p. 147; Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 221; Huart, *Littérature*, p. 293; Nallino, *'Ilm el-Falak*, p. 40, n. 1; Suter, in *Encyclopédie*, II, p. 71; Steinschneider, *Die europ. Übersetzungen, S. A. W. W.*, CXLIX, p. 22, 44; Huart, *Histoire*, II, p. 369; Wüstenfeld, *Statthalter*, II, p. 56; *Onomasticon*, II, n° 1461.
(3) Ibn el-Qifṭî, p. 78, 286.
(4) De Goeje, in Ibn Rusteh, Préface, p. vi.
(5) *'Ilm el-Falak*, p. 60-61.
(6) Aḥmad ibn Muḥammad ibn Kathîr (voir la note 2).
(7) Carra de Vaux, *Penseurs de l'Islam*, II, p. 205.

ABBASSIDES.

MAUSOLÉE DE SAYYIDAH NAFÎSAH. FONDÉ VERS 210 H.

Au sud du Caire, à l'entrée du cimetière de la Qarâfah (cf. vol. I, p. 63-64, 624-625). Je n'ai pas visité cet édifice, qui est entièrement moderne : « La mosquée n'a de remarquable, écrit de Vaujany (*Le Caire*, p. 286-287), que quelques mosaïques et des faïences qui se mêlent à de grossières peintures modernes. . . L'entrée (de l'oratoire où repose la sainte) est dans une salle basse où sont alignées trois grandes horloges à caisse de sapin, qui font un effet bizarre au milieu des vieilleries accrochées aux murs et au plafond. Le tombeau, d'une grande richesse, est entouré d'une grille en bronze à demi cachée par une tapisserie verte. »

553

Souvenir de l'épitaphe de la défunte. 208 H. — Imposte en bois à deux faces, recouvertes d'inscriptions. Les caractères sont de trois sortes : sur le pourtour, inscription coranique (lxxvi, 2-7), en naskhi ayyoubide, orné de rinceaux; en bas, trois lignes de même style (lxxvi, 13-20), encadrant deux lignes en coufique carré sur un champ de machrabîyah (*Coran*, xxxiii, 33) [1]. Le texte historique, de cinq lignes en naskhi ayyoubide, se trouve dans le champ du haut. Quelques points; petits caractères. Publiée dans *Catalogue*, p. 105; voir pl. I, n° 1. Inv. n° 1655.

(1) بسمله... (2) رحمة الله وبركاته عليكم أهل البيت إنّه (3) حميد مجيد [2]

(1) Ce verset fut prononcé par Mahomet dans la scène fameuse où il couvrit de son manteau 'Alî, Fâṭimah, Ḥasan et Ḥusain (cf. Ibn Ḥanbal, I, p. 331; IV, p. 107; VI, p. 292, 298, 304; Ibn 'Asâkir, IV, p. 204-206, 222; *Thimâr el-Qulûb*, p. 484; *Encyclopédie*, I, p. 187; voir Kumait, texte, p. 38). Il est cité souvent à propos des parentes de Mahomet : إنّما يريد الله ليذهب عنكم الرجس أهل البيت ويطهّركم تطهيرا (cf. Ṭabarî, III, p. 2423; Qalqachandî, VII, p. 335; X, p. 130, 244, 251; XI, p. 268; XIII, p. 333; *Hespéris*, 1921, p. 252; voir le commentaire qu'en donne le P. Lammens, in *Fâṭima*, p. 97-98; et *Encyclopédie*, II, p. 91; les conclusions qu'en tire Ibn Khaldûn : *Prolégomènes*, I, p. 50). C'est ce verset qu'on lit sur le cénotaphe de Fâṭimah, à Damas, le texte n'en avait pas été déchiffré au premier abord (cf. *Syria*, 1921, p. 222, n. 1). Les pieux musulmans sont invités à le réciter lorsqu'ils sont dans un enclos renfermant la dépouille d'un descendant de Mahomet (*Kawâkib*, p. 95).
(2) *Coran*, xi, 76.

هذا مشهد السيّدة نفيسة ابنة لحسن بن زيد بن (4) أمير المؤمنين لحسن
ابن أمير المؤمنين علىّ بن أبي طالب صلوات الله عليهم أجمعين (5) توفيت
السيّدة نفيسة صلوات الله عليها فى شهر رمضان المعظّم سنة ثمان ومائتين.

. . . Ceci est le mausolée d'el-Sayyidah Nafîsah, fille d'el-Ḥasan, fils de Zaid, fils de l'émir des croyants el-Ḥasan, fils de l'émir des croyants ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib, que les bénédictions de Dieu soient sur eux tous! El-Sayyidah Nafîsah (sur elle la bénédiction de Dieu!) mourut dans le mois de ramaḍân vénéré de l'année 208 (janvier 824).

« L'autre face porte, en haut, en caractères identiques une inscription coranique. Les autres panneaux avec inscription de cette seconde face, datent, à en juger par les lettres, d'une époque plus récente[1]. »

J'ai donné, par exception, le texte intégral du verset coranique par lequel débute l'inscription : une tradition, recueillie par Ibn el-Zayyât[2], rapporte une prière que tout musulman devait réciter en pénétrant dans le tombeau de la sainte, et cette prière commence par le même verset. D'autre part, ce passage du Coran n'a peut-être pas été choisi par hasard pour être gravé sur le tombeau et pour être récité par les pieux visiteurs : Maqrîzî raconte, en effet, que Nafîsah récitait le Coran lorsque la mort vint la surprendre au moment où elle prononçait le mot *raḥmah* qu'on lit en tête de l'inscription n° 553[3].

La date donnée dans ce texte est bien celle qui est fournie par les chroniques pour la mort de Sayyidah Nafîsah : à les en croire, elle avait elle-même préparé sa tombe dans la maison qu'elle habitait, au Vieux-Caire, dans la *rue des Lions* (*darb el-sibâʿ*)[4]. Son mari, Isḥâq Muʾtaman, aurait voulu emporter sa dépouille à Médine, mais la population du Vieux-Caire s'y opposa[5].

D'après Maqrîzî, un monument fut élevé sur l'ordre de ʿUbaid Allah ibn el-

(1) *Catalogue*, p. 106. — J'ai oublié de noter les versets.

(2) *Kawâkib*, p. 34.

(3) Maqrîzî, II, p. 441; Goldziher, *Culte des saints*, *R. H. R.*, II, p. 293; Goldziher, *Muh. Studien*, II, p. 303. — Il s'agit de *Coran*, vi, 12.

Ibn el-Zayyât raconte la même anecdote (*Kawâkib*, p. 33), mais le verset est différent (vi, 127).

(4) Cf. Ibn Khallikân, II, p. 223-224; Ibn Duqmâq, IV, p. 125; Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, p. 814, et le plan (E-9).

C'est à tort qu'Ibn Iyâs (I, p. 34) place sa tombe à el-Marâgah, où fut enterrée une autre Nafîsah, tante de celle-ci (Ali Pacha, VIII, p. 62). — Marâgah se trouvait au bord du Nil, à l'ouest du mausolée de Sayyidah Nafîsah (Casanova, *Fousṭâṭ*, I, plan I, C-5-6).

(5) Cf. *Kawâkib*, p. 31-35; Maqrîzî, II, p. 440-442; Suyûṭî, I, p. 243 (الصلحاء); Ali Pacha, II, p. 62; V, p. 135-136; Ravaisse, *Trois miḥrâbs*, *M. I. É.*, II, p. 661-665; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 219-220.

Sarî, qui gouverna l'Égypte de 206 à 211 (821-826). Outre ce détail, le même auteur donne le texte d'une inscription du calife Mustanṣir, publiée dans le premier volume (n° 38), mais il ne mentionne aucune restauration contemporaine des Ayyoubides. On peut même se demander si le mausolée primitif existait encore lors de l'avènement de Saladin : il est à remarquer, en effet, qu'Ibn Djubair (p. 47) ne le cite pas parmi les tombes des descendantes de ʿAlî. Avait-il été atteint par l'incendie qui consuma le Vieux-Caire à la chute de la dynastie fatimide? Nous le retrouvons, en tout cas, en 638 (1240), date à laquelle on signale un vol de candélabres d'argent[1].

Dans l'intervalle, la mère du sultan Malik ʿÂdil Ier avait fait édifier un hospice (*ribâṭ*) tout près du mausolée de Sayyidah Nafîsah[2], et il est fort possible que ce dernier tombeau ait été reconstruit par ses soins. C'est à la même époque, — début du viie siècle de l'hégire, — que nous amène la forme des caractères du n° 553.

Mais la teneur de l'inscription ne semble pas être le fait de la chancellerie ayyoubide, dont la réaction contre les Alides dut être assez violente[3], et l'on peut admettre ici la copie d'un texte plus ancien, peut-être fatimide. Les eulogies pourraient prouver cette assertion, si elle n'était plus clairement établie par le titre d'*émir des croyants* donné à Ḥasan.

Les noms de mois sont souvent, comme dans le n° 553, suivis d'une épithète honorifique, et je crois intéressant de compléter par un tableau cette question, amorcée dans le premier volume (p. 541, n. 2), et que M. Littmann a récemment étudiée d'après des documents turcs, persans et hindous[4]. Je donne en outre la date à laquelle l'épithète se rencontre pour la première fois.

Muḥarram. — Ce mot s'écrit le plus souvent avec l'article; il faut noter, toutefois, qu'on le trouve sans article dans un tiers environ des cas examinés[5]. Souvent précédé de *chahr Allah*, le « mois de Dieu »[6], une fois même de *chahr Allah*

(1) Cf. Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 473.

(2) *Kawâkib*, p. 94; Ali Pacha, V, p. 136.

(3) Cf. Blochet, *op. cit.*, p. 191.

(4) *Über die Ehrennamen und Neubenenungen der islamischen Monate*, *Der Islam*, VIII, p. 228 et seq. (cité Littmann).

(5) Cf. Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 215.

(6) Damas, 652 (recueil Schefer, n° 405). On le trouve sur une coupe magique datée de 580 (*B. I. É.*, 1916, p. 289), mais cette date est assez douteuse (cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 319 et seq.). — Cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n°s 82, 108; Ali Pacha, VI, p. 5; Sobernheim, *Baalbek*, n°s 23, 25, 36; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n°s 25, 33, 52; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 199, 269,

el-mubârak, le «mois béni de Dieu»[1]; souvent suivi de *ḥarâm* «sacré»[2]; accompagné rarement de *iftitâḥ ʿâm* (ou *sanah*) «commencement de l'année»[3], ou *gurrat ʿâm*[4], qui a le même sens.

Ṣafar. — On rencontre exceptionnellement ce nom avec l'article[5]. Rarement suivi de *mubârak* «béni»[6]; et plus souvent de *khair* «bon»[7]; une seule fois, de *muẓaffar* «victorieux»[8].

Rabîʿ awwal. — Je n'ai trouvé que rarement l'épithète *mubârak* «béni»[9]. Une inscription de Grenade (749) donne *chahr el-maulûd el-muʿaẓẓam* «le mois vénéré de la naissance (du Prophète)»[10].

Rabîʿ âkhir. — *Thânî*[11] (*deuxième*) remplace rarement *âkhir* (*dernier*), ce qui est d'ailleurs contraire à l'usage établi[12]. Une seule fois, *mubârak* «béni»[13].

272, 273, 293, 307, 316, 317, 332, 342, 344; Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, II, p. 112; une inscription inédite de Basse-Égypte. — Cf. le *ḥadîth* : ان كنت صائما شهرا بعد رمضان فصم المحرم فانه شهر الله (Ibn Ḥanbal, I, p. 155).

(1) Damas, 809 (recueil Schefer, n° 14).

(2) Damas, 808 (recueil Schefer, n° 422). — Cf. van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, nos 149, 166; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, nos 25, 54; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 342, 344, 422; Sobernheim, *Baalbek*, n° 36; *Catalogue*, p. 141; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 108, 110; II, n° 291; cinq inscriptions inédites d'Égypte.

(3) Caire, 761 (Ali Pacha, VI, p. 5). — Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 271; deux inscriptions inédites d'Égypte.

(4) Jérusalem, 741 (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 82).

(5) Konia, 607 (Huart, *Épigr. d'Asie Mineure*, n° 55).

(6) Damas, 794 (Sobernheim, *Inschr. der Citadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, n° 16). Cf. *M. F. O.*, III, *a*, p. 433; et une suscription de Coran, datée 869, in *B. I. F.*, XV, p. 222 (cf. Qalqachandî, VII, p. 322; *J. A.*, 1923, II, p. 164).

(7) Caire, 876 (*Comité*, XXVIII, p. 120). Cf. quatre inscriptions inédites d'Égypte; Colin, *Inscr. Alger*, n° 41 (cf. Golubovich, *Serie*, p. 176). — Cf. *Encyclopédie*, IV, p. 56.

(8) Ṭarsûs, 987 (van Berchem, *Arabische Inschriften*, n° 153). — Notons encore *maimûn* «de bon augure», qu'on ne trouve pas dans les inscriptions (Golubovich, *Serie*, p. 166).

(9) Chella, 752 (H. Basset et Lévi-Provençal, *Chella*, *Hespéris*, II, p. 36). Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 278; *chahr Allah el-mubârak*, *J. A.*, 1905, II, p. 346; Lévi-Provençal, *Extraits*, p. 17. — Aussi *charîf* «noble» (Littmann).

(10) Cardenas, *Grenada*, p. 3-4. — On retrouve l'expression en Afrique du Nord (Colin, *Inscr. Alger*, n° 50). Cf. *chahr el-nabîy*, van Berchem, *Arabische Inschriften*, tirage à part de *Die Ausstellung von Meisterwerken muh. Kunst in München 1910*, p. 16.

(11) Cf. recueil Schefer, nos 236, 241, 510, 572; Colin, *Inscr. Alger*, nos 46, 47, 51, 68; Mercier, *Inscr. Constantine*, nos 16, 54; *Descr. de l'Afrique*, II, p. 420; l'inscription signalée plus bas, n. 13.

(12) Cf. Qalqachandî, II, p. 367-368.

(13) Épitaphe inédite de l'Afrique du Nord, conservée à l'École de Langues orientales, 865.

Djumâdâ awwal et âkhir. — Aucune épithète. Il est acquis maintenant qu'en épigraphie *djumâdâ* est presque toujours du masculin[1]. Comme pour *rabîʿ*, on trouve quelquefois *thânî*[2] en place d'*âkhir*.

Radjab est très souvent suivi de *fard*[3] «isolé», qu'accompagnent parfois *ḥarâm*[4] «sacré», et une seule fois *mubârak*[5] «béni»; cette dernière épithète se trouve aussi isolément[6]; et, enfin, on lit rarement *muradjdjab*[7] «vénéré». Il est assez curieux qu'on ne rencontre jamais dans l'épigraphie d'Orient le qualificatif *aṣamm* «sourd», souvent employé par les auteurs[8], et qu'on retrouve sous la forme *aṣabb* dans des textes de l'Afrique du Nord[9]. Une inscription de 629 fait précéder le nom de *radjab* de *chahr Allah el-mubârak* «mois béni de Dieu»[10].

Chaʿbân. — Ce mois est le plus riche en épithètes, qui sont : *mukarram*[11]

(1) Cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 45, n. 3. Sur les discussions des grammairiens, voir encore Qalqachandî, II, p. 367; Ibn Chîth, p. 160; Fagnan, *Additions*, p. 24; Zetterstéen, *Beiträge*, notes, p. 22.

(2) *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 395, 423; *Descr. de l'Afrique*, II, p. 423.

(3) Fez, 345 (*Descr. de l'Afrique*, II, p. 420). Cf. cinq inscriptions inédites d'Égypte; van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1904, I, p. 35, n. 3; recueil Schefer, nos 206, 311, 408, 415; *M. I. É.*, III, p. 473; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 78, 99, 106; II, n° 188; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 21, 137, 221, 285, 287, 299, 356, 419; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, nos 31, 56; Sobernheim, *Inschr. der Citadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, n° 23; H. Basset et Lévi-Provençal, *Chella*, *Hespéris*, II, p. 35; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 210; Colin, *Inscr. Alger*, n° 9; Mercier, *Inscr. Constantine*, n° 45; Jaussen, *Hébron*, *B. I. F.*, XXV, n° 2; Ṭabbâkh, II, p. 444; Mayer, *Inscr. Gazza*, *Journ. Pal. or. Soc.*, 1925, p. 62; Bischof, p. 131, 133, 149. — Voir Batanûnî, *Riḥlah Hidjâzîyah*, p. 117.

(4) Inscription inédite du Caire, 864. Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 300, 301, 312.

(5) Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 382 (756 H.).

(6) Inscription inédite du Caire, 670. Cf. Sobernheim, *Baalbek*, n° 11; deux inscriptions inédites du Caire.

(7) Inscription de 921 (Amari, *Illustr. di due iscriz.*, *Bull. Inst. d. stud. super. in Firenze*, I, p. 14). Cf. Huart, *Épigr. d'Asie Mineure*, n° 20; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 111, 112.

(8) Cf. Ṣafadî, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1911, I, p. 471-472. — On le nommait, avant l'islam, *munsil el-asinnah* «celui qui détache le fer des lances» (Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 195; Ibn Djubair, p. 129); ou encore *munsil el-ill*, qui offre le même sens (Kumait, texte, p. 33).

(9) Colin, *Inscr. Alger*, n° 48, et p. 79-80 (traduit par «déclinant»); Mercier, *Inscr. Constantine*, n° 16 («fructueuse»).

(10) Van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1904, I, p. 29-30; Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 204. — Voir Ibn Baṭṭûṭah, I, p. 12; *Kanz el-ʿummâl*, V, p. 378, 379. — *Chahr Allah el-muʿaẓẓam radjab el-fard*, dans Ibn Quṭlûbugâ, p. 107.

(11) Damas, 571 (recueil Schefer, n° 494). Cf. deux inscriptions inédites d'Égypte; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 44; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 141, 350, 373, 381; Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 365; Sobernheim, *Inschr. der Citadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, n° 15; plus loin, le n° 565; recueil Schefer, n° 500; *Comité*, XXXI, p. 60; Jaussen, *Hébron*, *B. I. F.*, XXV, n° 25; Ṭabbâkh, II, p. 513; Bischof, p. 155.

« vénéré »[1]; — *mubârak*[2] « béni »; — *muʿaẓẓam*[3] « vénéré », ou *muʿaẓẓam qadruhu*[4] « de valeur vénérée »; — *charîf*[5] « noble ».

L'épithète caractéristique de RAMAḌÂN paraît être *muʿaẓẓam* « vénéré », qui se lit dans le n° 553 et qu'on trouve souvent sous cette forme[6], ou sous une autre plus complète, que nous avons déjà signalée pour chaʿbân, *muʿaẓẓam qadruhu*[7] « de valeur vénérée »[8], et dont on peut noter la variante *mukarram qadruhu*[9].

(1) *Noble* (Bel), ou *ennobli* (MASSIGNON, *Études archéologiques*, *B. I. F.*, IX, p. 95).

(2) Damas, 567 (recueil SCHEFER, n° 41; voir trad. in SAUVAIRE, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, II, p. 327). Cf. recueil SCHEFER, n° 508; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 149, 310; SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 37; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 45; *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 190.

(3) Damas, 598 (recueil SCHEFER, nos 593-594). Cf. recueil SCHEFER, n° 234; une inscription inédite de Basse-Égypte; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 113; II, n° 191; MERCIER, *Inscr. Constantine*, n° 40.

(4) Caire, 823 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 237).

(5) Inscription inédite d'Alexandrie, 672. — Cf. *chahr Allah chaʿbân* (MERCIER, *Inscr. Constantine*, n° 24).

(6) Damas, 628 (recueil SCHEFER, n° 58; trad. in SAUVAIRE, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 475; 1896, I, p. 285). Cf. recueil SCHEFER, nos 109, 256, 583; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 73, 109, 129, 132, 142, 143, 156, 473, 474; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 68; II, nos 158, 165; DE LUYNES, *Voyage*, II, p. 193; BEL, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 365; VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 51; SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 27; *C. I. A.*, *Asie Mineure*, I, n° 58; une inscription inédite du Caire; HOUDAS et BASSET, *Épigraphie tunisienne*, p. 7; COLIN, *Inscr. Alger*, n° 3; MERCIER, *Inscr. Constantine*, n° 52 (précédé de *chahr Allah*); BISCHOF, p. 154.

(7) Damas, 804 (recueil SCHEFER, n° 411). Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 297, 323, 334, 336, 351, 368, 377, 491; une inscription inédite du Caire; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, nos 33, 34.

(8) Qalqachandî (II, p. 368) explique cette expression, donnée au mois de ramaḍân, *li-ʿuẓmatihi wa charafihi* « à cause de son importance et de sa noblesse ». D'ailleurs, le fait qu'on la rencontre accolée au nom de chaʿbân exclut tout rapprochement avec la nuit du destin, *lailat el-qadr* (SOBERNHEIM, *Baalbek*, p. 30, n. 5) et interdit la traduction *fatal* (*C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, p. 80, n. 2). — Pour dissiper un doute possible, il suffit de montrer que cette qualification peut s'appliquer à un haut personnage et à bien d'autres choses que le mois de ramaḍân. En outre, *qadr* est alors accompagné d'un certain nombre d'épithètes variées. En dehors du fréquent *djalîl el-qadr*, pour lequel il est inutile de donner des références, et de *muʿaẓẓam* ou *ʿaẓîm* (IBN ḤADJAR, in KINDÎ, p. 574; IBN EL-FAQÎH, p. 286; IBN ʿASÂKIR, III, p. 46; YÂQÛT, I, p. 826; II, p. 26; IBN KHALLIKÂN, II, p. 66; IBN EL-ṢAIRAFÎ, p. 93; QALQACHANDÎ, VI, p. 537; VIII, p. 57; IX, p. 36; XI, p. 8; XIII, p. 146; MAQRÎZÎ, I, p. 352; WÜSTENFELD, *Fatimiden*, p. 216; SUYÛṬÎ, I, p. 171 (حفاظ الحديث); ALI PACHA, XI, p. 58; NAWAWÎ, I, p. 184; IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 413, 452; YÂQÛT, *Udabâ'*, VI, p. 260; KHAZRADJÎ, IV, p. 420; IBN ABÎ UṢAIBIʿAH, I, p. 308 : الجراحات العظيمة القدر; — cf. l'eulogie *ʿaẓẓama 'llah qadrahu*, QALQACHANDÎ, IX, p. 390; *J. A.*, 1901, p. 550), on rencontre *charîf* (QALQACHANDÎ, IX, p. 47; *Madjânî*, VI, p. 53), *sâmî* (ADFUWÎ, p. 49; QALQACHANDÎ, I, p. 25), *ʿalî* (IBN KHALLIKÂN, II, p. 202; *Kawâkib*, p. 21, 260; QALQACHANDÎ, VIII, p. 135, 349), *kabîr* (*Kawâkib*, p. 313; SUYÛṬÎ, I, p. 214 (الفقهاء المالكية), 221 (الحنفية); LAMMENS, *Fâṭima*, p. 11, n. 4; KHAZRADJÎ, IV, p. 52, 110, 167, 176, 185, 198, 263; YÂQÛT, *Udabâ'*, VI, p. 27; ṬABBÂKH, II, p. 165, 313; IBN EL-ATHÎR,

Trois inscriptions le qualifient de *mubârak*[1] « béni », qui serait l'épithète habituelle de ramaḍân en Perse et aux Indes[2].

Si l'on en croit Qalqachandî[3], CHAWWÂL serait communément suivi de *mubârak* « béni », pour éviter toute confusion avec chaʿbân, très possible dans l'écriture cursive. L'inconvénient n'existe plus en épigraphie : aussi ne rencontre-t-on *mubârak* que dans très peu d'inscriptions de basse époque[4].

Mois *sacrés*, ainsi que muḥarram et radjab, DHÛ'L-QAʿDAH[5] et DHÛ'L-ḤIDJDJAH[6] sont souvent nommés *ḥarâm*. Une inscription moderne appelle dhû'l-ḥidjdjah *mubârak*[7] « béni »; et une autre, plus proche de nous, donne le pendant à l'*iftitâḥ ʿâm* de muḥarram par *khitâm ʿâm*[8] « fin de l'année ».

Les écrivains arabes ont souvent agité la question de savoir s'il fallait, dans

s. a. 600), *rafîʿ* (QALQACHANDÎ, VI, p. 6; *Chaqâ'iq Nuʿmânîyah*, II, p. 63), *nabîl* (IBN ABÎ UṢAIBIʿAH, I, p. 138, 228). — Cf. *fakhuma qadruhu* (SAKHÂWÎ, p. 139).

(9) *de la page précéd.* Maṣyâf, 870 (VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 23). Mauvaise traduction : dessen verhängnissvolle Beschlüsse hochgeachtet seien (voir note précédente).

(1) Damas, 659 (SOBERNHEIM, *Inschr. der Citadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, n° 8); Damas, 745 (recueil SCHEFER, n° 111); BATANÛNÎ, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 107. Cf. LÉVI-PROVENÇAL, *Extraits*, p. 34.

(2) LITTMANN; cf. VAN BERCHEM, *Inschr. aus Armenien*, p. 36, n. 2; VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften* (Exp. de Munich, rec. cité p. 36, n. 10), p. 14; HUART, *Trois actes notariés*, *J. A.*, 1914, II, p. 612. — Cf. aussi *karîm* « noble » (VAN VLOTEN, *Livre des Beautés et des Antithèses*, p. VI). — On le nomme encore *chahr el-ṣabr* (*Encyclopédie*, IV, p. 26).

(3) QALQACHANDÎ, II, p. 368.

(4) Alep, 811 (ṬABBÂKH, II, p. 513). Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 292; VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 31; recueil SCHEFER, n° 592 (trad. in SAUVAIRE, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 282); *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 188; BISCHOF, p. 145.

Littmann note aussi *mukarram*. — Cf. *chahr Allah el-muʿaẓẓam chawwâl*, *J. A.*, 1905, II, p. 357, 360.

(5) Damas, 601 (recueil SCHEFER, n° 503). Cf. *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 49; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 54, 147, 171, 278; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 63, 107; SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 34; recueil SCHEFER, n° 372.

(6) Alep, 770 (ṬABBÂKH, II, p. 450, note). Un exemple de 580 est très douteux du point de vue de la date (*B. I. É.*, 1916, p. 289; voir ci-dessus, p. 35, n. 6). Cf. *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, nos 28, 32; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 153, 316, 390, 426; une inscription inédite du Caire; HERZ BEY, *La mosquée du sultan Hassan au Caire*, p. 6; MERCIER, *Inscr. Constantine*, nos 1, 47, 53. Cf. COLIN, *Inscr. Alger*, n° 145 (*chahr Allah*). — L'épithète *aṣamm* « sourd », lui est donnée par Mahomet (IBN ḤANBAL, V, p. 412).

(7) Caire, 1224 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 450).

(8) Kous, 1233 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 526). — Cf. *mutimm ʿâm* dans une inscription du Maroc (DE CASTRIES, *Les sept patrons de Merrakech*, *Hespéris*, 1924, p. 295).

l'énoncé d'une date, employer les noms de mois isolés, ou bien les faire précéder du mot *chahr* « mois ». Qalqachandî[1] estime que l'on peut joindre *chahr* à tous les noms de mois, précisant que l'usage a prévalu de toujours mettre *chahr* devant les deux *rabî'* et *ramaḍân*. Ṣafadî[2], qui connaissait cette pratique, proteste contre cette manière d'écrire, qui provoque la proximité de deux *râ*. Pourtant, en ce qui concerne *ramaḍân*, on se conformait à un texte coranique[3], et déjà, Mas'ûdî[4] écrivait qu'il était peu correct de dire *ramaḍân* tout court.

L'épigraphie vient confirmer la règle constatée par Qalqachandî, en ce sens que les noms de mois sont employés avec ou sans *chahr*. On voit surtout que *ramaḍân* est rarement écrit seul : tous les autres mois sont plutôt usités sans le mot *chahr*, mais la différence n'est guère sensible que pour *ṣafar*, *rabî' II*, *djumâdâ I*, *cha'bân* et *dhû'l-ḥidjdjah*.

554

Inscription du calife Ḥâfiẓ. Sans date. — Inscription fragmentaire en stuc résineux rouge, incrusté dans le marbre, formant bandeau. Dimensions 62 × 10; beau coufique décoratif; petits caractères. Publiée dans *Catalogue*, p. 24; voir pl. II, n° 1 en haut.

Inv. n° 2096.

بسم الله الرحمن الر[حيم..... أمر] بعمله عبد الله ووليّه أبي (sic) الميمون عبد ال[مجيد الإمام الحافظ لدين الله.....

A ordonné de le construire l'esclave et l'ami d'Allah, Abû'l-Maimûn 'Abd el-(Madjîd, l'imâm el-Ḥâfiẓ li-dîn Allah.....).

La *kunyah* Abû'l-Maimûn n'a été portée que par le calife Ḥâfiẓ. On sait, d'ailleurs, qu'en 532 (1138), ce souverain fit recouvrir de marbre le miḥrâb du mausolée de Sayyidah Nafîsah[5].

[1] Qalqachandî, II, p. 367; cf. Suyûṭî, cité in *J. A.*, 1911, I, p. 471, n. 1.
[2] Ṣafadî, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1911, I, p. 470-471.
[3] *Coran*, II, 181. — Mais il arrivait à Mahomet de dire *ramaḍân* sans *chahr* (Bukhârî, I, p. 608-609).
[4] *Prairies*, III, p. 419 (cf. Goldziher, *Muh. Studien*, I, p. 265). — Noter la curieuse tradition : « Dites le *mois* de ramaḍân, car il se peut que *Ramaḍân* soit un des noms de Dieu » (Djâḥiẓ, *Ḥayawân*, I, p. 167).
[5] Maqrîzî, II, p. 442.

555

Deuxième inscription au nom de Ḥâfiẓ. 541 H. — Trois fragments d'une planche; hauteur 18; longueur du plus grand 160; coufique fleuri; grands caractères. Inédite. Copie van Berchem.

Musée[1].

(1) .....الإمام الحافظ لدين الله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى آبا[ئه الطاهرين وأبنائه] (2) الأكرمين..... (3) ..... سنة إحدى وأربعين وخمسمائة.....

.....L'imâm el-Ḥâfiẓ li-dîn Allah, émir des croyants, que les bénédictions de Dieu soient sur ses ancêtres (purs et sur ses) nobles (descendants)..... L'année 541 (1146).....

Il n'est pas certain que ces planches proviennent du mausolée de Sayyidah Nafîsah. Mais, comme elles ont été trouvées près du Tombeau des Califes Abbassides, qui peut presque être considéré comme un agrandissement du *Machhad Nafîsî*[2], il n'est pas téméraire d'affirmer que ce texte relate une deuxième restauration de Ḥâfiẓ.

Le Musée arabe du Caire renferme d'autres pièces, contemporaines des Fatimides, provenant du même monument :

1° Tout d'abord le beau miḥrâb en bois, longuement étudié par M. Ravaisse[3], qui l'attribue au même souverain : on n'y lit que des inscriptions coraniques et des invocations;

2° Une plaque octogonale, avec une inscription coranique, en coufique carré, en marbre noir sur fond blanc[4];

3° Deux petits panneaux de bois, contenant l'inscription suivante en caractères coufiques[5] :

العزّ الدائم العمر السالم.

Gloire durable et vie saine!

[1] Ces pièces sont entrées au Musée arabe en mars 1914.
[2] Voir notamment Ali Pacha, V, p. 136.
[3] *M. I. É.*, II, p. 654-665. Reproduit à nouveau dans Lane-Poole, *Saladin*, pl. à p. 82-83; Migeon, *Manuel*, p. 95-96; se trouve au Musée, salle IV, n° 96 (cf. *Catalogue*, p. 103).
[4] Salle III, n° 19 (*Catalogue*, p. 56).
[5] Salle IV, n°s 17-18 (*Catalogue*, p. 83).

Le Musée possède encore[1] une fenêtre, composée d'une grille en fer et d'un riche encadrement en bois : le style de l'inscription coranique qui s'y trouve permet de la croire contemporaine du n° 553.

Les revenus des biens waqfs consacrés à ce mausolée devaient être considérables, puisqu'ils payèrent les frais de la mosquée que Malik Nâṣir Muḥammad ibn Qalâwûn fit édifier tout à côté, en 714 (1314)[2]. Ce souverain restaura d'ailleurs ce tombeau[3], et c'est peut-être à lui qu'il fallait attribuer l'inscription peinte qu'a vue van Berchem[4].

L'édifice fut profané par les Ottomans, en 923 (1517) : ils mirent à mort les Mamlouks qui s'y étaient réfugiés, et firent main basse sur les candélabres d'argent qui s'y trouvaient[5].

556

Restauration du gouverneur ʿAlî Pacha. 1170 H. — Les deux inscriptions suivantes se trouvent actuellement à côté de la porte d'un tombeau, situé à l'entrée de la rue qui mène de la porte Bâb Qarâfah au mausolée de Sayyidah Nafîsah. Mais il résulte d'une note empruntée au manuscrit de Mehren[6], qui n'a copié que la dernière ligne du n° 556, que cette inscription se trouvait au-dessus de la porte «très simple» de Sayyidah Nafîsah, sur une petite plaque de marbre. Ce renseignement nous permet de supposer que le n° 557 est de même provenance. — Quatre lignes. Copie de Yousouf Efendi Ahmed. Inédite.

(1) صاحب الوقت علىّ باشا الذى   هو فى مصر حكيم وأمين
قد (2) حوى رتبة عن شامخ   نالها من بنت زين العابدين
مذ بنى بابا على (3) تربتها   أصبح الساكن فى حصن حصين
باب فضل (4) أرّخوه قد هنأ   فادخلوه بسلام آمنين سنة ١١٧٠

(1) Salle IV, n° 98 (*Catalogue*, p. 105).
(2) Cf. Maqrîzî, II, p. 306; Ali Pacha, V, p. 133.
(3) Ibn Iyâs, I, p. 175. — Dans un ouvrage, intitulé *el-Khiṭaṭ*, Ibn el-Zayyât avait mentionné les diverses restaurations du *machhad* de Sayyidah Nafîsah (*Kawâkib*, p. 35).
(4) *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 63, n. 1.
(5) Ibn Iyâs, III, p. 103; Ali Pacha, V, p. 137.
(6) Van Berchem avait bien voulu me confier ce manuscrit.

Le maître de l'époque, ʿAlî Pacha, administrateur intègre de l'Égypte, possède une situation élevée, obtenue grâce à la fille de Zain el-ʿÂbidîn. Depuis qu'il a doté son tombeau d'une porte, celle qui l'habite se trouve dans une forteresse bien défendue. Porte excellente! Datez-la (en disant) : Elle est saine; entrez en paix et à l'abri de toute crainte[1]! En l'année 1170 (1757).

La ligne 4 renferme un chronogramme qui aboutit à la date 1170 répétée en chiffres.

557

Plaque de marbre, à gauche de la porte du tombeau signalé ci-dessus. Quatre lignes. Copie de Yousouf Efendi Ahmed. Inédite.

(1) تأريخ لبناء مولانا الوزير المعظّم المفخّم الدستور المكرّم مولانا (2) وزير الوزراء الكرام الوزير علىّ باشا الذى جعله صورا على ساحة (3) السيّدة نفيسة بنت الإمام لحسن ابن الإمام زين بن الإمام لحسن بن علىّ (4) بن أبي طالب كرّم الله وجهه ورضى الله عنه وعنهم أجمعين يا ربّ العالمين.

Inscription pour la construction de notre maître, le vizir magnifié et vénéré, le ministre honoré, notre maître le plus noble des vizirs, le vizir ʿAlî Pacha, qui l'a édifiée pour qu'elle serve de muraille à l'enclos de Sayyidah Nafîsah, fille de l'imâm el-Ḥasan, fils de l'imâm Zain (el-ʿÂbidîn), fils de l'imâm el-Ḥasan, fils de ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib, que Dieu ennoblisse sa face et qu'Il soit satisfait de lui et d'eux tous! O Maître des mondes!

Le gouverneur d'Égypte, désigné dans ces deux inscriptions, ʿAlî Pacha Ḥakîm Uglû, est un personnage célèbre : cette restauration est peut-être le dernier acte officiel de cet ancien grand vizir et général en chef, qui allait mourir en exil l'année suivante. Il avait guerroyé surtout contre les Persans, mais aussi en Bosnie et en Albanie, avait été premier ministre de l'Empire ottoman à trois reprises : renégat vénitien, médecin, poète, ʿAlî Pacha protégea le comte de Bonneval[2]. Selon Djabartî[3], Ḥakîm Uglû aurait été gouverneur de l'Égypte de 1153 à 1154 (1740-1741) et de 1169 à 1171 (1755-1758).

Les titres de *wazîr* et de *dastûr* sont habituellement donnés à l'époque ottomane aux gouverneurs de province. Leur emploi simultané est d'autant moins étonnant que le titre *dastûr* fut à l'origine dévolu aux premiers ministres des

(1) *Coran*, xv, 46. — (2) Cf. *Encyclopédie*, I, p. 297. — (3) Djabartî, I, p. 317; II, p. 79-80.

Seldjoukides d'Asie Mineure[1]. C'est, à ma connaissance, le plus ancien exemple égyptien; le second, qu'on lit dans une inscription inédite de Qûṣ, datée de 1233 H., s'applique à l'administrateur des finances d'Égypte, pompeusement surnommé *ḥaḍrat el-ṣadr el-aʿẓam el-dastûr el-mukarram*. Mais deux autres textes, antérieurs à ceux-ci, appellent ainsi le gouverneur de la Syrie : *ḥaḍrat el-wazîr el-aʿẓam wa'l-dastûr el-waqûr el-afkham*[2] et *ḥaḍrat el-dastûr el-mukarram*[3]; et, dans une épitaphe, le gouverneur de Bagdâd est qualifié *dastûr el-mukarram wa'l-wazîr el-afkham*[4].

558

Plaque de faïence au nom du céramiste Zarîʿ. 1171 H. — Deux plaques de faïence sur lesquelles est tracée, en bleu sur blanc, une inscription de deux lignes en naskhi ottoman; petits caractères. Publiée dans *Catalogue*, p. 240; Prost, *Revêtements céramiques*, p. 39 et pl. X, n° 2. Voir pl. II, n° 2.

Musée, salle XI, n° 34.

(1) لآل النبىّ زد يا محمّد خدمه

وعبد الكريم الفاس[5] خادم سيّده

(2) وشهرته بالزريع أرّخ صنيعه

بنا قبلة لله ختم بها نيّه — سنة ١١٧١

Je renonce à donner une traduction littérale de cette médiocre poésie[6], dont le sens général est assez clair : un céramiste, ʿAbd el-Karîm, connu sous le surnom d'el-Zarîʿ[7], désirant augmenter le nombre des serviteurs (*khadamah*)[8] de la famille du Prophète, a édifié une niche de prière, à la suite d'un vœu,

(1) Cf. *C. I. A., Asie Mineure*, I, nos 9, 12, 13.

(2) Damas, 999 (recueil Schefer, n° 324). — Voir encore recueil Schefer, n° 467 (*djanâb el-wazîr el-muʿaẓẓam el-dastûr el-mukarram*); Djabartî, X, p. 2.

(3) Jérusalem, 1144 (*C. I. A., Jérusalem*, I, n° 49).

(4) Massignon, *Mission*, II, p. 109. — Cf. Bischof, p. 139; Ṭabbâkh, III, p. 309, 314.

(5) Herz et M. Prost ont lu الفاسى; la lecture الفاس est bien nette.

(6) Celle de Herz ne vaut pas grand'chose, et M. Prost (*op. cit.*, p. 39, n. 3) ne me paraît pas avoir été plus heureux.

(7) Peut-être el-Zuraiʿ.

(8) M. Lévi-Provençal m'a suggéré cette lecture. — Ce pluriel est assez rare (Qalqachandî, VII, p. 35; XII, p. 303; Fagnan, *Additions*, p. 43; Ali Pacha, VI, p. 65).

en 1171 (1758). En lisant *el-Fâsî*[1] on a fait de Zarîʿ un originaire de Fez, et M. Prost le classe parmi les céramistes marocains : il est possible que *el-Fâs*, dont l'interprétation est difficile, soit ici pour *el-Fâsî*, puisque c'est dans une poésie, mais rien n'est moins certain.

Il est d'autre part impossible de mettre d'accord la date, exprimée en chiffres, dont la lecture n'offre aucune prise au doute, avec un chronogramme annoncé dans le troisième vers : plusieurs combinaisons ont été essayées en vain.

Le céramiste Zarîʿ travaillait en Égypte depuis une quinzaine d'années au moins : le Musée arabe possède, en effet, une lampe signée de lui et datée de 1155 (1742)[2].

Il semble, d'après le contexte, que Zarîʿ avait de son propre mouvement doté le mausolée d'un miḥrâb, et que cet embellissement du tombeau fut indépendant des travaux du gouverneur ʿAlî Pacha, terminés l'année précédente. Le machhad Nafîsî fut aussi restauré par le grand bâtisseur que fut ʿAbd el-Raḥman Katkhudâ : Ali Pacha n'en précise pas la date, mais cette restauration se place environ à la même époque.

559

Signature d'un céramiste persan. Époque inconnue. — Plaque carrée : au centre, décor géométrique en blanc sur fond bleu. La bordure, en bleu sur blanc, renferme une inscription coranique (*Coran*, xxix, 44, à partir de إنّ الصلوة), en joli coufique fleuri, suivie de صدق الله. La signature de l'artiste, écrite en coufique carré, en brun sur blanc, est répétée deux fois aux angles. Publiée dans Prost, *op. cit.*, p. 39 et pl. X, n° 1; en traduction dans *Catalogue*, p. 240.

Musée, salle XI, n° 14.

(en haut) عمل ابن عيسى[3] (en bas) التوريزىّ.

Œuvre d'Ibn ʿÎsâ, de Tauris.

La chronique nous parle d'un architecte de Tauris qui construisit, en 730 (1330), les minarets de la mosquée de Qûṣûn[4] : c'est le plus ancien exemple

(1) Voir ci-dessus, p. 44, n. 5. Voir aussi *Catalogue*, p. 233; Prost, *op. cit.*, p. 43.

(2) Cf. *Catalogue*, p. 252; Prost, *op. cit.*, p. 40.

(3) M. Prost lit عمل عيسى بن ا. — بن doit être lu avant عيسى, comme étant écrit sous ce dernier mot. Quant à l'*alif*, il est relégué à gauche pour la symétrie.

(4) Cf. Maqrîzî, II, p. 307; Fouquet, *Céramique*, *M. I. É.*, IV, p. 43; *Comité*, XXVII, p. 150; Prost, *op. cit.*, p. 8; Saladin, *Manuel*, p. 123 : mosquée de Nesfi-Keissoum (*sic*).

certain que nous connaissions de la présence en Égypte d'un artisan d'origine persane. M. Prost estime que cette faïence pourrait dater du XVIe siècle de notre ère : c'est à la même époque que Fouquet situait les céramiques de sa collection signées Taurîzî[1].

560

Le texte suivant, emprunté au manuscrit de Mehren, se trouvait au-dessus de la porte d'entrée extérieure du tombeau.

الله طهّر أهل بيت نبيّه وبجاههم منح المكارم والمنن
يا زائر هذا المقام لك الهناء بنفيسة بنت ابن زيد ابن الحسن
من أمّها حسن الفعّال وجاءها من أرض أرزنجان يدعوه الشجن[2]
نادته أن جدّد رحابي منشئا ولك القبول فى المزيد مدى الزمن
فبنى وجدّد والمعالى أرّخت ذا باب جاه زانه إنشاء حسن
حرّره كيلانى أبو القاسم ساهد فى سنة ١٢٤٨ من الهجرة.

M. Lane-Poole écrit (*Egypt*, p. 111) : «His wife (l'épouse de Mu'izz li-dîn Allah) built a mosque in the Kerâfa, . . . a Persian architect designed it»; et dans un autre ouvrage (*Cairo*, p. 133; cf. *Art of the Saracens*, p. 194) : «Her mosque in the Karâfa, designed by el-Hasan the Persian»; ce qui devient dans MIGEON, *Manuel*, p. XXXVI : «Une de ses femmes bâtit une mosquée dans le Kerafa pour laquelle elle fit venir un architecte de Perse». La vérité est tout autre, car voici la seule indication que donne Maqrîzî dans sa description du Djâmi' el-Qarâfah (I, p. 486; II, p. 318) : «Cette mosquée fut bâtie par les soins (*'alâ yad*) d'el-Ḥasan ibn 'Abd el-'Azîz el-Fârisî (le Persan), l'inspecteur des marchés». Ce texte appelle deux remarques : 1° *'alâ yad* ne fait pas toujours allusion à l'architecte, comme dans le n° 549; c'est ainsi que la mosquée el-Azhar n'a pas été bâtie par le qâ'id Djauhar (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 20); l'inscription du minbar de Qûṣ dit qu'il a été fait *par la main* du vizir Ṭalâ'i' (n° 523); le minaret d'une mosquée de Séville a été érigé *par la main* d'un vizir également (AMADOR DE LOS RIOS, *Sevilla*, p. 106-107); enfin, un certain nombre d'inscriptions d'Âmid parlent de constructions faites *par la main* d'un fonctionnaire et nomment ensuite l'ingénieur (*Amida*, nos 10, 11, 13, 15-17) : voir *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 84. — 2° Il faut renoncer à fixer la nationalité des artisans orientaux par leur *nisbah* : «on ne saurait toujours conclure du nom à la nationalité réelle» (*Ibid.*, p. 85, n. 1). Je voudrais en montrer quelques exemples : le célèbre chanteur Ibrâhîm Mauṣilî n'était pas originaire de Mossoul, mais bien de Kûfah (*Agânî*, 2e éd., V, p. 3); un fonctionnaire mamlouk, Sûdûn Magribî, n'était pas magrébin, mais avait mauvais caractère comme un Magrébin, d'où son surnom (SAUVAIRE, *Description de Damas*, *J. A.*, 1895, II, p. 242); Yahûdî, dans un cas cité plus bas, n'est pas à traduire par «juif», mais rappelle un séjour près d'un Bâb el-Yahûd.

[1] FOUQUET, *loc. cit.*, p. 64-65.

[2] Ms. : الشخن.

Dieu a purifié la famille de son Prophète et par la puissance de ses membres Il dispense grâces et bienfaits. Que la paix soit sur toi, qui visites ce sanctuaire, par (l'intercession de) Nafîsah, petite-fille de Zaid, fils d'el-Ḥasan! Le constructeur (de cette porte), Ḥasan, est de sa famille : il est venu à elle de la terre d'Arzindjân, appelé par la parenté[1]. Elle lui a dit : Restaure mes parvis, et tes vœux recevront un bon accueil qui ne cessera d'augmenter pendant la suite des temps! Il construisit et restaura. Et ses bonnes qualités ont donné la date : Voici une porte glorieuse qu'orna l'œuvre de Ḥasan.

Écrit par Kîlânî Abû'l-Qâsim Sâhid[2] en l'année 1248 de l'hégire (1838).

Le chronogramme contenu dans le dernier hémistiche aboutit bien au total de 1248.

PRÉFECTURE DE POLICE AU VIEUX-CAIRE. FONDÉE EN 213 H.

Cet édifice était situé au sud-est de la mosquée de 'Amr, au Vieux-Caire, et se trouvait englobé dans l'enceinte même de la mosquée[3]. Il eut des destinations diverses, que l'on peut suivre jusqu'à l'avènement des Mamlouks, grâce aux renseignements fournis par Maqrîzî[4].

Ce fut, tout d'abord, et dès l'installation des Arabes à Fusṭâṭ, la demeure particulière de Qais ibn Sa'd el-Anṣârî[5]. Ce Compagnon du Prophète[6], qui avait fait partie de l'expédition d'Égypte[7], administra ce pays, au nom du calife 'Alî, en l'an 37 (657), pendant quelques mois[8]. Mais Qais n'avait pas voulu considérer comme personnelle une demeure édifiée à l'aide des fonds de la communauté, et en avait fait don au gouverneur de l'Égypte pour sa résidence[9].

[1] La traduction de ce vers n'est pas certaine : أمّها et الشجن en font toute la difficulté. Ce dernier mot est lu الشخن par Mehren, qui traduit : «Hasan, le fondateur de cette chapelle, a dirigé son chemin par ici, arrivé du pays d'Arzingân et invité par la sainte». Il ajoute, en note : «Le mot du texte شخن que nous avons copié, n'est pas clair; nous l'avons traduit par un équivalent».

[2] Nom assez rare. Ne faudrait-il pas lire شاهد et y chercher un nom de fonction (*témoin*)?

[3] Il en était de même à Damas (*Tanbîh*, p. 302; *Avertissement*, p. 392).

[4] MAQRÎZÎ, II, p. 187-188, 251.

[5] IBN 'ABD EL-ḤAKAM, p. 98-99; IBN DUQMÂQ, IV, p. 5. — Eutychius (II, p. 42) appelle une certaine partie de la mosquée de 'Amr du nom de *Madjlis Qais* : j'inclinerais à y voir notre *Churṭah*.

[6] Cf. IBN SA'D, VI, p. 34-35; IBN ḤADJAR, éd. du Caire, III, p. 249; CAETANI, *Chronographia*, I, p. 649-650.

[7] Cf. SUYÛṬÎ, I, p. 106 (الصحابة); CAETANI, *Annali*, IV, p. 602.

[8] KINDÎ, p. 20-22; MAQRÎZÎ, I. F., V, p. 72-73; trad. Casanova, III, p. 158; ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 107; WÜSTENFELD, *Statthalter*, I, p. 22-24.

[9] Cf. WÜSTENFELD, *Statthalter*, I, p. 23-24; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 25.

C'est dans cette maison que logea le calife Marwân ibn el-Ḥakam lorsqu'il séjourna en Égypte, en 65 (684-685)[1].

Les émirs d'Égypte ne l'habitèrent pas longtemps, puisque l'administrateur des finances, Usâmah ibn Zaid el-Tanûkhî (96-99/715-718)[2], put y mettre en dépôt une certaine quantité de poivre, à la suite de quoi l'ancien palais de l'émirat fut connu sous le nom d'hôtel du poivre, *dâr el-filfil*. Il ne garda d'ailleurs pas sa destination d'entrepôt, et l'on sait que la police y était installée au moins en 143 (760)[3]. Entre temps, sa dénomination avait changé, et il avait reçu le nom de *dâr el-churṭah*, qu'il devait garder jusqu'à la fin du IVe siècle de l'hégire[4].

On a vu plus haut[5] que ʿAbd Allah ibn Ṭâhir fit subir de sérieux remaniements à la mosquée de ʿAmr, et l'on peut supposer qu'il fit démolir cet édifice. Mais, sur son emplacement même[6], ʿÎsâ ibn Yazîd el-Djalûdî, successeur d'Ibn Ṭâhir au gouvernement de l'Égypte, construisit une nouvelle demeure pour le logement de la *churṭah*.

561

Texte de fondation au nom du calife Ma'mûn et de l'émir ʿÎsâ el-Djalûdî. 213 H. — Une grande tablette (*lauḥ*) fut placée sur la porte qui, de la mosquée, donnait accès à la *Churṭah*, et l'inscription suivante y fut gravée, d'après Maqrîzî (II, p. 187-188) :

بركة من الله لعبد الله [7] عبد الله الإمام المأمون أمير المؤمنين أمر بإقامة هذه الدار الهاشميّة المباركة على يدى [8] عيسى بن يزيد الجلودىّ مولى [9] أمير المؤمنين سنة ثلاث عشرة ومائتين.

[1] Cf. Kindî, p. 45; Maqrîzî, II, p. 458. — Dans ces deux passages, la maison est appelée *dâr el-filfil* (voir ci-après).

[2] Cf. Lane-Poole, *Egypt*, p. 47; Maqrîzî, I. F., I, p. 247, n. 7.

[3] Cf. Kindî, p. 110; Caetani, *Annali*, IV, p. 574-575.

[4] Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 5 (*el-dâr el-maʿrûfah bi'l-churṭah*).

[5] Dans ce volume, p. 9.

[6] Ce détail ne se trouve pas exactement dans Maqrîzî, qui, en réalité, consacre un article à la *Dâr el-maʿûnah* (voir plus loin), identique à la *Dâr Qais*. Mais, en ce qui concerne ʿÎsâ el-Djalûdî, il écrit : *banâ churṭatan*.

[7] Dans le texte imprimé, on lit لعبده; corrigé à l'aide du ms. Paris 1736.

[8] Édition : يد.

[9] Paris 1736 : ولى.

Bénédiction de Dieu à son esclave, ʿAbd Allah, l'imâm el-Ma'mûn, émir des croyants. (Celui-ci) a ordonné d'ériger cette demeure hachimide bénie, sous la direction de ʿÎsâ ibn Yazîd el-Djalûdî, client de l'émir des croyants, en l'année 213 (828).

L'ordonnance des titres est conforme aux habitudes du protocole abbasside[1]. Retenons simplement le mot *iqâmah*, qui s'emploie ordinairement, en épigraphie, dans le sens de maintenir ou d'établir une coutume ou une institution : il n'a pourtant rien d'anormal dans le texte actuel. On en connaît tout au moins un exemple certain, dans une inscription de Séville : *iqâmat hâdhihi'l-ṣaumaʿah* « l'érection de ce minaret »[2].

Les titres composés en *amîr el-mu'minîn* sont très nombreux[3], et je tâcherai d'en établir la liste au cours de ce recueil. Ils étaient conférés par le calife[4] et signifiaient, du moins au moment de la décadence du califat, un partage du pouvoir. Il est vraisemblable de supposer que le calife reconnaissait en fait par ce moyen l'autorité des nombreux dynasties, dont les liens avec le califat étaient d'ordre purement spirituel. Mais on constate qu'en dehors de celui de *maulâ amîr el-mu'minîn*, aucun titre de ce genre n'apparaît, officiellement du moins[5], avant la seconde moitié du IVe siècle de l'hégire[6], alors que *maulâ amîr el-*

[1] Voir plus haut, p. 24-25.

[2] Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 106-107. Cf. Ibn Djubair, p. 91, 106.

[3] Cf. Suyûṭî, II, p. 74 (سلاطين مصر); *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 83-84.

[4] Voir une anecdote dans Yâqût, I, p. 724-725.

[5] Les poètes avaient devancé les chancelleries. C'est ainsi qu'el-ʿUdhail ibn el-Faradj el-ʿIdjlî disait de Ḥadjdjâdj : « C'est l'ami de l'émir des croyants, c'est son épée choisie, chérie de tous les imâms » (Périer, *Vie d'al-Ḥadjdjâdj*, p. 298). Signalons, à titre de curiosité, que ʿAbd el-Raḥman ibn el-Achʿath, lorsqu'il se révolta contre Ḥadjdjâdj, aurait envoyé des proclamations en tête desquelles il se nommait *nâṣir amîr el-mu'minîn* « auxiliaire de l'émir des croyants » (*Création*, VI, p. 36; texte, p. 35). — On constate la permutation de *maulâ* avec *fatâ*, dont le sens est à peu près le même, au début du IVe siècle (Ibn Abî Uṣaibiʿah, I, p. 244; *Madjânî*, VII, p. 672).

[6] On trouve, en 381, *yamîn*, le « bras droit de l'émir des croyants » (Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 199); d'autre part, le calife Qâdir éleva le prince Bouyide Bahâ' el-daulah, en 392, de la dignité de client (*maulâ*) à celle d'ami (*ṣafîy*) de l'émir des croyants (Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 418; VI, p. 444; Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 82). Le Gaznawide Maḥmûd ibn Subuktakîn s'intitule respectueusement, dans une lettre au même calife, *ʿabd amîr el-mu'minîn wa ṣanîʿatuhu* « l'esclave et la créature de l'émir des croyants » (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 141).

Les Fatimides suivaient de près le mouvement : en 418, ʿAlî Djardjarâyî est nommé, dans le diplôme qui lui confère le vizirat, *ṣafîy amîr el-mu'minîn wa-khâliṣatuhu* « l'ami sincère et intime de l'émir des croyants » (*Ichârah*, p. 35; Ibn el-Qalânisî, p. 80-81). Voir, pour un qâḍî, à la même époque : *Ittiʿâẓ*, p. 144.

Le premier exemple épigraphique que l'on puisse vérifier ne remonte qu'à 475 (inscription de Damas, *nâṣir* et *yamîn amîr el-mu'minîn*, van Berchem, *Inscr. de Syrie*, *M. I. É.*, III, p. 430). —

mu'minîn, dont le premier exemple authentique se trouve sur une monnaie de 157 [1], disparaissait de l'usage protocolaire avant le milieu du ve siècle [2]. Il y a tout lieu de croire qu'à cette époque, où le pouvoir califien était encore puissant, ce titre indiquait plutôt une délégation qu'un partage de l'autorité, et c'est en ce sens qu'il est conféré à des personnages divers, dont les Toulounides [3] et les Ikhchidides [4], qui n'étaient pas indépendants au sens où on l'entend pour les différentes dynasties ayyoubides, par exemple.

Cette inscription resta en place jusqu'à l'année 381 (991); à ce moment, elle fut enlevée par Yânis el-Ṣaqlabî [5], et le bâtiment devint une prison, appelée *Ḥabs el-maʿûnah* [6].

Mais Harawî nous a conservé une inscription de Jérusalem, datée de 426, renfermant les titres du vizir Djardjarâyî tels qu'on les lit ci-dessus (*Arch. or. lat.*, I, p. 602, n. 4); on les trouve d'ailleurs sur un cachet de ce ministre (Amari, *L'epigrafe arabiche di Sicilia* (1879), III, p. 18); et Abû'l-Maḥâsin donne le texte d'une inscription de Ṣarkhad, datée de 466, dans laquelle on lit *ʿuddat amîr el-mu'minîn* (éd. Popper, II, p. 253; cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 641, n. 1).

(1) Ṭabbâkh, I, p. 148-149. — Le premier exemple épigraphique est de 172 : citerne de Ramleh (*M. I. É.*, III, p. 422).

(2) Le dernier exemple épigraphique daté nous reporte à l'an 411 (inscription de Radkân, in Diez, *Baudenkmäler*, p. 88, 97). Le voyageur Nassiri Khosrau cite ce titre parmi ceux qui étaient donnés, en 438, aux princes du Dailam et de l'Adharbaidjân (Nassiri Khosrau, p. 16-17; texte, p. 5-6). Van Berchem n'a pu assigner de date aux objets d'art trouvés en Russie, dont les inscriptions contiennent ce titre (*Inscr. mobilières*, *J. A.*, 1909, II, p. 402, 405). La présence de ce titre permettra peut-être d'assigner à ces objets une date approximative, si réellement *maulâ amîr el-mu'minîn* a disparu avant 450.

Pour orienter des recherches en ce sens, voici les exemples, tous antérieurs à 400, que j'ai recueillis, tant dans les inscriptions que chez les auteurs : *B. I. É.*, 1903, p. 351; *M. I. É.*, III, p. 425; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 10; *Comité*, XXIX, p. 80; van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 2; Balâdhurî, p. 33, 134, 330; Ṭabarî, III, p. 145, 151, 790, 1406, 1425, 1481, 1484, 1485, 1489, 1570-1573, 1575, 1583, 1692, 1922; *Chron. Mekka*, I, p. 165-166; Ibn Saʿîd, texte ar., p. 22; Qalqachandî, VI, p. 404, 411, 483, 484; VII, p. 16, 82, 83, 105; VIII, p. 339, 348; X, p. 5, 15, 16, 75; XIII, p. 139, 337, 338; XIV, p. 89, 92; Ibn Khurdâdhbeh, p. 4; Muqaddasî, p. 9; Yâqût, I, p. 468; Yaʿqûbî, p. 245-249, 253, 394; Yaʿqûbî, *Hist.*, II, p. 465; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 27 note, 126, 204; Ibn Rusteh, p. 75; *Fihrist*, I, p. 21; Kindî, p. 445, 517, 530-531; Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 468; Ibn Abî Uṣaibiʿah, I, p. 245; II, p. 85; Ṭabbâkh, I, p. 213.

(3) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 28; Qalqachandî, VII, p. 5.

(4) Ibn Saʿîd, texte ar., p. 18; Qalqachandî, VII, p. 10.

(5) Yânis, préfet de Fusṭâṭ (*ṣâḥib el-churṭat el-suflâ*), gouverneur du Caire en l'absence du calife ʿAzîz, fut administrateur des Palais, et, enfin, sous le règne de Ḥâkim, gouverneur de Barqah (Ibn Muyassar, p. 53; Maqrîzî, I, p. 387; II, p. 16, 195-196, 285; trad., IV, p. 108; ʿAbd el-Laṭîf, p. 430-431; Ibn el-Athîr, *s. a.* 389; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 270, 271).

(6) Une prison du Caire portait le même nom (Ibn Muyassar, p. 74; Maqrîzî, II, p. 188).

Ce ne devait pas être tout : sur l'emplacement de cette prison, Saladin, alors premier ministre de ʿÂḍid, allait accomplir un des premiers gestes, sinon le premier, de la restauration du sunnisme en Égypte. Ce fut là, en effet, que fut fondée la première madrasah du Caire, en l'an 566 (1171), d'abord nommée Nâṣirîyah, puis Charîfîyah, et c'est sous ce dernier nom qu'elle était connue à l'époque de Maqrîzî [1]. Mais on n'y enseignait plus [2], malgré les traitements convenables assurés aux professeurs par les waqfs de l'établissement, et l'édifice était abandonné, entouré de buttes de décombres.

Il nous reste à parler de l'institution de la *churṭah*, garde particulière du calife à Damas ou à Bagdâd [3], ou de son délégué, le gouverneur d'Égypte [4],

La *préfecture de police* du Vieux-Caire fut alors installée près de l'Hôtel de la Monnaie (*Dâr el-ḍarb*), édifice dont je n'ai pu préciser l'emplacement (cf. Yaḥyâ d'Antioche, p. 179).

(1) Cf. Abû Châmah, I, p. 191 (*dâr el-maʿûnah*); Ibn Duqmâq, IV, p. 93; Maqrîzî, I, p. 358, mal traduit par «hôtel des impôts» (IV, p. 35 : Miṣr désigne évidemment Fusṭâṭ); II, p. 343, 363-364; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 129; Abû'l-Fidâ', et Ibn el-Athîr, *s. a.* 566; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 349; Bischof, p. 62. — Pour l'emplacement, voir : Ali Pacha, I, p. 20; Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, p. 802, et le plan, C-10. — Sur l'institution de la madrasah en Égypte, cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 263.

(2) Ibn el-Mutawwadj mentionne un professeur de ce collège qui mourut en 655 H. (Maqrîzî, II, p. 297).

(3) Cf. Ibn Khallikân, I, p. 154; Lammens, *Moʿâwia*, p. 200 n. 7, 203 n. 2, 252, 413, 434; Ibn ʿAsâkir, V, p. 26; Lammens, *Ziâd*, p. 101; Périer, *Vie d'al-Hadjdjâdj*, p. 29-30; Lammens, *Triumvirat*, *M. F. O.*, IV, p. 139; Huart, *Histoire*, I, p. 363. — A la fin de chaque règne, Eutychius donne régulièrement le nom des chefs de la *churṭah* du calife. Haitham ibn ʿAdî († 209/824) écrivit une histoire des préfets de police de l'Irâq (Ṣafadî, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1912, I, p. 280).

A Bagdâd, et plus tard à Sâmarrâ, le palais de la garde se nommait *madjlis el-churṭah* ou *madjlis ṣâḥib el-churṭah* (Balâdhurî, p. 340; Ṭabarî, III, p. 1664, 1665, 2164; et *Gloss.*, p. clxviii; ʿArîb, éd. du Caire, p. 48; Ibn Miskawaih, V, p. 151, 160, 310; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 74, 81, 187; Ibn el-Faqîh, p. 309; *Tanbîh*, p. 396; Yaʿqûbî, p. 249, 260; *Fihrist*, I, p. 190; Ibn el-Athîr, *s. a.* 352). — Le même nom sera employé à Damas, à la fin du ive siècle H. (Ibn el-Qalânisî, p. 7-8). Il semble rare en Égypte (*Kawâkib*, p. 51). — Partout on dit couramment *el-churṭah* tout court pour désigner la préfecture.

Les fanions (*maṭârid*), les étendards (*aʿlâm*) et les boucliers (*tirasah*) de la garde portaient des inscriptions au nom de leur chef, à Bagdâd (cf. Ṭabarî, III, p. 2117).

(4) Ce volume étant consacré à l'Égypte, je n'ai mis dans le texte que des renseignements relatifs à cette contrée, me réservant de donner le complément dans les notes.

Il y avait, bien entendu, une *churṭah* dans chaque chef-lieu de province. Pour l'Orient, cf. Balâdhurî, p. 396, 415; Ṭabarî, II, p. 77 (4000 hommes à Baṣrah en l'an 45 H.); III, p. 708; Ibn Rusteh, p. 220; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 642; Lammens, *Ziâd*, p. 32; *Encyclopédie*, II, p. 698; *Onomasticon*, II, n°s 3402, 11023. — Pour l'Occident, et jusqu'à une époque plus tardive, cf. Qalqachandî, V, p. 139, 145; *Encyclopédie*, I, p. 1078. — Quelques préfets de police d'Espagne

chargée des opérations de police et du maintien de l'ordre, mais seulement dans la ville où elle résidait. Son chef prend le titre de *ṣâḥib el-churṭah*[1] ou plutôt de *ṣâḥib el-churaṭ*[2] : il peut être considéré comme un lieutenant de po-

ont eu les honneurs de l'épigraphie (cf. Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 203-204; Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 221, 230 (lire شرَطِه au lieu de شرطية, voir la planche correspondant au n° 68). M. Guest a eu l'extrême obligeance de m'envoyer copie de l'inscription qu'on lit sur un coffret du Victoria and Albert Museum (ancien South Kensington), décrit dans Migeon, *Manuel*, p. 134, et fig. 112; Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 194; Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 273 :

[بسمله... بركة] ويمن وسعادة لزياد بن أفلح صاحب الشرطة العليا عمل فى سنة تسع وخمسين وثلثمائة.

(Bénédiction), bonheur et prospérité à Ziyâd, fils d'Aflaḥ préfet de la haute police. Fait en l'année 359 (870).

Pour la traduction «haute police», cf. *Prolégomènes*, II, p. 36; Dozy, *Spanien*, II, p. 77.

Un savant judéo-espagnol du moyen âge a porté le sobriquet de Savasorda, déformation de *ṣâḥib el-churṭah* (Huart, *Histoire*, II, p. 379).

(1) Cf. Kindî, p. 119, 122; Maqrîzî, I. F., V, p. 110; éd. Bûlâq, II, p. 247; trad. Casanova, III, p. 183-184; Ibn Duqmâq, IV, p. 63; *Encyclopédie*, II, p. 14; Ali Pacha, X, p. 7, 17.

Tel est, également, le titre habituel, hors d'Égypte (Balâdhurî, p. 332, 359; Ibn Sa'd, V, p. 109, 247, 269; VI, p. 157; Ibn Qutaibah, *'Uyûn*, p. 52; Ṭabarî, II, p. 76, 128, 129, 134, 197, 231, 288, 1110-1111, 1331, 1481, 1703, 1707, 1995; III, p. 15, 17, 40, 94, 101, 128, 164, 297, 377, 398, 452, 581, 881, 920, 1041, 1188, 1276, 1283, 1344, 1351, 1407, 1822, 2118, 2163, 2199, 2483, 2529; *Agânî*, 2e éd., II, p. 79; 'Arîb, éd. du Caire, p. 12, 13, 25, 27, 28, 35, 43, 54, 56, 66, 76, 77, 82, 86; Ibn el-Qalânisî, p. 4, 105, n. 1; Qalqachandî, IV, p. 325; VI, p. 21; *Chron. Mekka*, III, p. 141; Ibn Khallikân, I, p. 430, 485; *1001 Nuits*, nuits 30, 31, 240, 241, 265; Isḥâqî, p. 142; Desvergers, *Arabie*, p. 403). Mais il faut noter les équivalents : *amîr el-churṭah* (Ṭabarî, II, p. 117; et *Gloss.*, p. cxix; Ibn 'Asâkir, II, p. 373), *'âmil el-churṭah* (Ibn Ḥanbal, I, p. 150), *qâḍî'l-churṭah* (Fagnan, *Additions*, p. 87, 143, 191), *wâlî'l-churṭah* (Ibn Miskawaih, V, p. 523; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 343; IV, p. 386; *Onomasticon*, II, n° 10199).

(2) M. Casanova (traduction de Maqrîzî, III, p. 163, n. 3), rencontrant le pluriel *churaṭ*, a proposé de rétablir le singulier *churṭah*. Mais cette correction n'est plus possible depuis l'édition de Kindî, qui emploie presque toujours le pluriel. Le singulier *churṭah* (considéré parfois comme un collectif : Ibn Sa'd, IV, *a*, p. 21; *Kawâkib*, p. 80) pourrait être traduit par l'abstrait *police*, et le pluriel *churaṭ* signifierait les *agents de police* (cf. Ibn Sa'd, V, p. 115, 137; VI, p. 76, 149; Ibn Qutaibah, *'Uyûn*, p. 30; Balâdhurî, p. 295; Ṭabarî, II, p. 148, 172, 192, 246, 254, 256, 297, 388, 543, 614, 615, 621, 744, 809, 918, 957, 985, 1050, 1062, 1221, 1380, 1529, 1624, 1628, 1699, 1701, 1715, 1803, 1855, 1871, 1878, 1882, 1902, 1903, 1918, 1968; III, p. 64, 65, 100, 101, 116, 131, 138, 195, 198, 302, 324, 327, 340, 378, 384, 458, 465-467, 495, 602, 634, 639, 692, 795, 937, 1039, 1062, 2244; Mubarrad, éd. du Caire, II, p. 202; III, p. 145, 150, 212; *Mukâfa'ah*, p. 88, 101; Salmon, *Hist. de Bagdâdh*, p. 114; Ibn Duraid, p. 90, 149, 193, 219, 242, 244, 249, 284, 297; *Agânî*, II, p. 79, 80; 'Arîb, éd. du Caire, p. 20; Yaḥyâ d'Antioche, p. 133; *Hist. Patr.*, *Patrol. or.*, V, p. [333] 79; *Synaxaire*, *Patrol. or.*, III, p. [282, 388] 358, 364; XVI, p. [890] 248; Maqrîzî, II, p. 114; *Ṭuruq ḥikmîyah*, p. 45; *Madjânî*, III, p. 218; Ali Pacha, III, p. 16; *B. I. F.*, III, p. 40, 41; Lammens, *Yazîd Ier*,

lice, et je crois qu'il serait exagéré de l'assimiler à un directeur du département de la guerre ou à un général[1].

Un autre synonyme de *churṭah*, qui allait s'implanter dans la langue administrative des Mamlouks[2], devait encore porter à des exagérations du même ordre. Lorsque les chroniques des premiers temps du califat ont à parler des pouvoirs politiques[3] d'un gouverneur de grande province, ils emploient assez fréquemment les mots *ṣalât* et *ḥarb*, qui ont été souvent traduits par «prière et guerre[4]». Comme les Arabes partaient à la conquête du monde, cette double expression, prise à la lettre, parut normale, et l'on a commenté *ḥarb* en lui prêtant la signification attachée au mot *djihâd* : «la prière et la guerre sainte,

p. 110 n. 3, 144 n. 1). Outre ces nombreux passages, les textes suivants ne laissent subsister aucun doute : *fa-arsala ilaihi el-churaṭ wa'l-bukhârîyah fa-qâtalahum* (Ibn Sa'd, VI, p. 152); *wa kâna lahu churaṭ yadhubbûna 'anhu* (Kindî, p. 62); *ṣîḥat el-râbiṭah wa'l-churaṭ* (Ibn Khallikân, I, p. 135); *fa-qultu yâ abti man hâ'ulâ'i fa-qâla ya bunayya hâ'ulâ'i el-churaṭ* (Ibn 'Abd el-Ḥakam, p. 140; Maqrîzî, II, p. 260). C'est ce qu'ont très bien compris Arnold (*Chrestom. ar.*, *Gloss.*, p. 92), Barbier de Meynard (*Colliers d'or*, p. 92, 95) et de Goeje (*Biblioth. geogr. ar.*, IV, p. 273).

Du pluriel *churaṭ* est formé un nom de métier *churaṭî*, qui devient ainsi un nom d'unité (Ibn Sa'd, VI, p. 191; Ṭabarî, II, p. 253, 372; Ibn Khallikân, I, p. 184, 185, 206; *Hist. Patr.*, *Patrol. or.*, V, p. [332] 78; Ẓâhirî, p. 80-81; *Kawâkib*, p. 195, 203; *Nahdj el-Balâgah*, II, p. 166; Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 262; Ibn 'Asâkir, IV, p. 428), qui, à son tour, possède le pluriel *churaṭîyah* (*1001 Nuits*, nuit 268).

On connaissait déjà une étymologie de ce nom donné aux agents de police (Ibn Duraid, p. 160, 295; *Colliers d'or*, p. 95; *Madjânî*, VII, *a*, p. 66; Mubarrad, éd. du Caire, II, p. 38, n. 1); Qalqachandî (V, p. 450) en fournit une deuxième.

(1) Comme l'a cru M. Lane-Poole (*Egypt*, p. 18, 43, 45 et seq.), et, un peu M. Guest (introd. de Kindî, p. 11 : appears to have had charge of the regulars troops). Les traductions suivantes sont bien meilleures : *Commandeur der Leibgarde*, *Anführer*, ou *Oberst der Leibwache* (Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 29 n. 2, 33, 37); *Chef der Leibwache* (Ibn Sa'îd, p. 31 n. 4, 60 n. 6); et, pour une époque plus récente, *prévôt de la police* = *mutawallî'l-churṭah* (Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1895, II, p. 432). — Voir les développements de von Kremer (*Culturgeschichte*, I, p. 137, 163, 182, 190, 200).

D'ailleurs un vocabulaire copte-arabe (*M. F. O.*, IV, p. 73) se garde de confondre الجندى = ⲡⲉⲥⲧⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲥ et الشرطى = ⲡⲍⲩⲡⲉⲣⲓⲧⲏⲥ. Or, l'*hypérétès* était un fonctionnaire subalterne, et on relève parmi ses fonctions le soin de la police municipale (Daremberg et Saglio, *Dictionnaire*, III, p. 345).

(2) Voir ci-dessous, p. 62, n. 1.

(3) Je laisse délibérément de côté les finances, le *kharâdj*.

(4) Voici le passage le plus caractéristique (Lammens, *Un colloque*, *J. A.*, 1919, I, p. 103) : «Le titulaire du *djund* = thème réunissait les pouvoirs civils et militaires. Il était préposé على الحرب وعلى الصلاة «à la guerre et à la prière», et non pas, comme les simples généraux ou commandants d'armée, exclusivement على الحرب «à la guerre». Cf. Caetani, *Annali*, III, p. 44, 730, 756; Lammens, *Ṭâif*, *M. F. O.*, VIII, p. 203, 302; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 142, 164; VI, p. 147, 172 (*war* et *war-minister*); Ibn 'Abd el-Ḥakam, p. 37, traduit dans *M. I. Égypte*, VI, p. 11 (défense).

deux occupations devant, dans le plan de Mahomet et de ses deux premiers successeurs, absorber la meilleure activité du musulman[(1)]». Ces conclusions sont loin d'être excessives, mais le mot *ḥarb* n'a rien à y voir, et de Goeje a montré que *ṣâḥib el-ḥarb* (ou *ḥarbah*) était synonyme de *ṣâḥib el-churṭah*[(2)].

C'est ainsi que, par exemple, Ṭabarî énumère à la fin de chaque année les fonctionnaires importants et les cite sous les rubriques suivantes : *ṣalât* (prière), *churṭah* (police), *qaḍâ* (justice)[(3)]. Une fois au moins, dans cette énumération, *ḥurâb* (au pluriel) remplace *churṭah*[(4)]. De son côté, tout au début de son ouvrage, Kindî[(5)] annonce qu'il mentionnera le gouverneur de la *ṣalât* et le fonctionnaire chargé du *ḥarb* et de la *churṭah*. De même, Ibn Saʿîd[(6)] divise l'administration de l'Égypte en deux parties, les finances, le gouvernement de la *ṣalât* et du *ḥarb*, et Maqrîzî va expliquer ce mécanisme : «Le gouverneur de l'Égypte réunissait parfois les charges de la *ṣalât* et du *kharâdj* (impôt), mais parfois le *kharâdj* ne lui était pas dévolu. Le gouverneur avait en ce dernier cas la mission de présider à la prière publique et les fonctions du *ḥarb*. Un autre avait la charge du *kharâdj*, ayant un rang inférieur à celui du gouverneur de la *ṣalât* et du *ḥarb*. Lorsque le gouverneur était occupé, il se faisait remplacer à la présidence de la prière par le préfet de police (*ṣâḥib el-churṭah*)[(7)].» Ainsi, en cas d'absence du gouverneur, ce n'est pas l'administrateur des finances qui le remplace, quoique désigné par le calife, mais un fonctionnaire nommé par le gouverneur lui-même, mais à qui celui-ci avait délégué une de ses deux charges, la police[(8)]. Constatons enfin, pour en terminer avec *ḥarb*, que ce mot permute avec *churṭah* dans un document

(1) Lammens, *Moʿâwia*, p. 193.

(2) Ṭabarî, *Gloss.*, p. clxxxvii, ccclxxxiii. — Autre synonyme : *ṣâḥib el-maʿûnah* (cf. Ibn Saʿîd, éd. Vollers, p. 16; *Onomasticon*, II, n° 12343, mal traduit par *approvigionamenti*).

(3) Par exemple : Ṭabarî, II, p. 1487, 1506.

(4) Ṭabarî, II, p. 1495. — Cf. *wa-ilaihi el-ḥarb wa'l-churṭah* (III, p. 1338).

(5) Kindî, p. 6.

(6) Ibn Saʿîd, texte, p. 15.

(7) Maqrîzî, II, p. 294. — Dans le *Synaxaire*, *Patrol. or.*, XI, p. [476] 510, je lis : ولاية الشامات حربا وخراجا, et traduis : «le gouvernement civil et financier de la Syrie» (voir Maqrîzî, I. F., III, p. 162). — Un préfet de police d'Égypte, ʿAbd Allah ibn ʿAbd el-Raḥman ibn Muʿâwiyah, qui exerça ses fonctions de 143 à 152 (Kindî, p. 81, 93, 98, 110), est qualifié par le même auteur (p. 365) : *ʿalâ ḥarb Miṣr*. — Cf. Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 86, 213, 243; *Istîʿâb*, II, p. 376; Yâqût, IV, p. 114; Maqrîzî, I. F., I, p. 120, note; II, p. 81; Isḥâqî, p. 14 (corriger خربها); Caetani, *Annali*, VII, p. 204; Ibn el-Athîr, *s. a.* 16, 26, 96, 97, 100, 304, 305, 309 (*ḥarb el-Mauṣil wa-maʿûnatihâ*), 311, 312 (*el-maʿâwin wa'l-ḥarb*), 316; *Ṭuruq ḥikmîyah*, p. 102, 105, 218.

(8) Dans certaines localités de province, en Égypte, au temps des Ikhchidides, le préfet se nommait *wâlî'l-ḥarb* (Kindî, p. 295; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 21).

émané de la cour du calife Ṭâiʿ[(1)]. Il faut donc, à mon sens, considérer que les deux termes *ṣalât* et *ḥarb*, et non *ṣalât* tout court, désignent l'administration civile[(2)].

Il semble qu'il y eut une *churṭah* dans l'armée qui s'empara de l'Égypte[(3)] : c'était probablement la garde particulière de ʿAmr ibn el-ʿÂṣ, et il ne faut probablement pas songer encore à un bataillon d'élite, ce qu'on appela plus tard *churṭat el-khamîs*[(4)].

Si l'on considère la période qui s'étend entre la conquête de l'Égypte et l'avènement des Toulounides, on compte environ 150[(5)] *ṣâḥib el-churṭah* pour une

(1) Qalqachandî, X, p. 16, 22.

(2) Cf. Lammens, *Triumvirat*, *M. F. O.*, IV, p. 136.

(3) Cf. Kindî, p. 10 : *dakhala ʿAmr Miṣr wa ʿalâ churṭatihi Zakaryâ' ibn Djahm* (cf. Caetani, *Annali*, IV, p. 606). — Plus tard, on a des exemples certains de *garde particulière* dans une armée (cf. Balâdhurî, p. 178; Ṭabarî, II, p. 1026).

Toutefois l'emploi de ce mot pour ʿAmr pourrait être un anachronisme, si réellement l'institution de la *churṭah* ne remonte qu'à ʿUthmân (Qalqachandî, I, p. 248; Fagnan, *Additions*, p. 87), ou seulement même à Muʿâwiyah (Yaʿqûbî, *Hist.*, II, p. 276; Ibn el-Faqîh, p. 109; *Istîʿâb*, II, p. 205). Mais il faut compter aussi, pour ces deux derniers textes, avec la manie qu'ont les auteurs arabes de découvrir à coup sûr l'inventeur d'une coutume (on en trouve des mentions antérieures : Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 582; Lammens, *Triumvirat*, *M. F. O.*, IV, p. 139; Ibn Ḥanbal, I, p. 404; Caetani, *Annali*, IV, p. 56; V, p. 79, 170).

(4) Cf. Ibn Saʿd, VI, p. 34; Ṭabarî, *Gloss.*, p. ccxxxii et cccix; Ibn ʿAsâkir, IV, p. 220. — Faut-il corriger en ce sens le شرطة الجيش d'Ibn Ḥadjar (éd. du Caire, I, p. 330), ou bien considérer que l'on utilisait aussi cette expression? Le commentateur de Kumait glose خميس par جيش (Kumait, texte, p. 17; cf. Bakrî, II, p. 457, 842; Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 5; *Thimâr el-Qulûb*, p. 549; *ʿIqd manẓûm*, p. 223, 454; *Madjânî*, V, p. 181; Ibn el-Athîr, *s. a.* 7; Yâqût, III, p. 269). — Suhailî (II, p. 86, 237) explique ainsi ce mot : «Une armée importante se nomme *khamîs* parce qu'elle a une arrière-garde, une avant-garde, deux ailes et un centre. Ce nom ne dérive pas du partage du butin en cinq lots, car le quint (*khums*) est une coutume créée par l'islam, au lieu que le mot *khamîs* était en usage dans l'antéislam.» Cf. Caetani, *Annali*, II, p. 19. Mais le composé *churṭat el-khamîs* ne remonterait qu'au calife ʿAlî (*Fihrist*, I, p. 174). — Voir Joüon, *Notes de lexicographie hébraïque*, *M. F. O.*, X, p. 8-13.

On rencontre aussi les expressions suivantes : *churṭah khâṣṣah* (Ṭabarî, III, p. 1723, 1809, 2048); *churṭah mudjaffafah* (*ibid.*, II, p. 341, 345). Cette dernière s'applique à des gardes protégés par une cuirasse (*tidjfâf* : cf. Maqrîzî, I. F., III, p. 214, n. 10; Ibn Miskawaih, VI, p. 217; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 164; V, p. 176; *Madjânî*, VII, p. 1177, 1325; Caetani, *Chronographia*, p. 1421) : j'infère cela de Ṭabarî, II, p. 958, 1407. Ces derniers renseignements concernent Bagdâd, où la garde comptait, en 299 (912), 9000 hommes, tant cavaliers que fantassins (Ibn Miskawaih, V, p. 82; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 20; IV, p. 22).

(5) M. Lane-Poole (*Egypt*, p. 45-58) fournit 88 noms; grâce à l'édition de Kindî, ce nombre est presque doublé. — Pour établir sa liste, M. Lane-Poole semble avoir peu consulté les auteurs arabes, mais presque uniquement les *Statthalter von Ägypten* de Wüstenfeld, et parfois sans s'inquiéter de la valeur des transcriptions allemandes : c'est ainsi que *Hajjagî* (Wüstenfeld, *Statthalter*, II,

centaine de gouverneurs. Ce nombre n'est pas extraordinaire, puisque la nomination de ce fonctionnaire était faite par le gouverneur lui-même, qui avait besoin d'avoir sous la main un homme de toute confiance. Il fut donc assez rare qu'un nouvel émir d'Égypte maintînt en fonctions le préfet de police nommé par son prédécesseur [1]. On s'explique aussi la raison pour laquelle les gouverneurs confièrent parfois ce poste à un de leurs parents [2]. Soutenu par un second dévoué, le gouverneur pouvait quitter son poste sans inquiétude : ainsi, lorsqu'il se rendait à la cour du calife ou qu'il accomplissait le pèlerinage, il faisait naturellement appel au *ṣâḥib el-churṭah* pour le remplacer [3]. A plus forte raison, lorsqu'il partait en tournée d'inspection, ou prenait en personne la direction d'opérations militaires, dans le pays même, c'est ce lieutenant de police qui était souvent désigné pour expédier les affaires courantes et administrer la capitale [4].

Pourtant, parmi ces 150 préfets, dont Kindî nous a minutieusement conservé les noms, nous trouvons peu de personnages marquants. Treize d'entre eux obtinrent plus tard le gouvernement de l'Égypte [5] : deux autres, Ḥassân ibn ʿAtâhiyah et ʿAssâmah ibn ʿAmr occupèrent ces fonctions après avoir été gouverneurs de l'Égypte. Le second offre une carrière assez curieuse : un de ses prédécesseurs l'estimait tout au plus capable d'être le substitut du chef de la police [6], ce qui ne l'empêcha pas de remplir la charge de *ṣâḥib el-churṭah* sous trois gouverneurs [7],

p. 48), هياق (Kindî, p. 198), devient *Haggagi* (Lane-Poole, *op. cit.*, p. 57), ce qui semblerait transcrire حجاق.

(1) Le cas se présente moins de vingt fois (cf. Kindî, p. 32, 35, 40, 41, 48, 64, 73, 81, 82, 101, 102, 106, 107, 109, 110, 111, 121, 122, 124, 125, 129, 137, 138-152; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 175, 183, 287, 564; Wüstenfeld, *Stattahlter*, II, p. 3-5, 28).

(2) Cf. Kindî, p. 66, 70, 93, 120, 132, 133, 136, 139, 147, 167, 172, 185, 189, 190, 193, 196, 202; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 257, 349, 429, 461, 466, 514, 551, 589, 624, 630; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 41; II, p. 16, 20, 31, 38.

(3) Cf. Kindî, p. 10, 31, 74, 83, 106, 116, 139, 313; Maqrîzî, I, p. 299, 302, 303, 306, 309; II, p. 337, l. 19-20 (lire قيل, au lieu de قتل); trad. Casanova, III, p. 155, 169, 177, 180, 182, 191, et voir n. 3; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 392, 514, 624; Wüstenfeld, *Statthalter*, II, p. 4.

(4) Cf. Kindî, p. 39, 62, 64, 74, 101, 102, 109, 121, 186; Maqrîzî, I, p. 301, 306, 311; trad. Casanova, III, p. 163, 179, 181, 196; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 383; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 31; II, p. 6.

(5) Ce sont : ʿAbd el-Malik ibn Rifâʿah; — Ḥanẓalah ibn Ṣafwân; — Ḥafṣ ibn el-Walîd; — el-Walîd ibn Rifâʿah; — ʿAbd el-Raḥman ibn Khâlid; — ʿAbd Allah ibn ʿAbd el-Raḥman; — ʿAssâmah ibn ʿAmr; — Ḥâtim ibn Harthamah; — Sulaimân ibn Gâlib; — ʿUbeïd Allah ibn el-Sarî; — ʿAbdawaih ibn Djabalah; — Muẓaffar ibn Kaidar; — Azdjûr.

(6) Cf. Kindî, p. 122.

(7) Cf. Idem, p. 121, 123, 125.

puis d'administrer l'Égypte [1]; et, dans la suite, il accepta de nouveau, à deux reprises, le poste de préfet de police [2]. Un autre nous est signalé pour sa vénalité : il est condamné au fouet et révoqué [3]. Ailleurs, Kindî mentionne un gouverneur qui se passe de *ṣâḥib el-churṭah* : il pouvait le faire, puisqu'il connaissait les fonctions, pour les avoir remplies [4]. Nous savons, enfin, par le même auteur, que ce fonctionnaire eut un adjoint, tout au moins à partir de la seconde moitié du IIe siècle de l'hégire [5].

Nous en avons suffisamment dit pour établir que cette charge était sédentaire, et n'avait aucun caractère militaire : un préfet de police, choisi pour diriger une expédition, se démet de ses fonctions [6]; et ce n'est que dans un cas exceptionnel de guerre civile que nous le voyons aller au combat [7], et encore, l'exemple n'est pas concluant, puisqu'on se bat à Fusṭâṭ [8]. Il résidait donc dans la capitale, et, chargé de la police de la ville [9], il la gouvernait réellement [10], mais ses fonctions dérivaient du fait que le wâlî de l'Égypte avait sa résidence officielle à Fusṭâṭ. En effet, le *ṣâḥib el-churṭah* suit ʿAbd el-ʿAzîz à Hélouan [11]. Nommé par le gouverneur, il n'eut pas de devoirs dépassant la personne de son chef : aussi, pendant le séjour en Égypte du calife Marwân, le *ṣâḥib* en exercice ne semble pas s'occuper du souverain, qui désigne un fonctionnaire spécial pour commander son escorte [12].

(1) Kindî, p. 128. — Il est vrai que ce fut, en quelque sorte, un intérim (cf. Abû'l-Maḥâsin, I, p. 450, 454).

(2) Cf. Kindî, p. 129, 132.

(3) Cf. Idem, p. 193; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 636.

(4) Cf. Kindî, p. 117; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 408; Wüstenfeld, *Statthalter*, II, p. 8. — Il semble bien que ce soit un cas unique : corriger en ce sens Lane-Poole, *Egypt*, p. 43.

(5) Cf. Kindî, p. 122, 124, 136, 139, 172, 185, 193, 202, 208. — De même dans la capitale abbasside (Ṭabarî, III, p. 1411, 1437).

(6) Cf. Kindî, p. 39; de même sous Aḥmad ibn Ṭûlûn (p. 223).

(7) Cf. Idem, p. 159.

(8) Nous devons pourtant signaler le cas de Muḥammad ibn ʿAbd Allah el-Qummî, chef de l'expédition qui devait mater les révoltés nubiens, en 241 H. = 855 (cf. Maqrîzî, I. F., III, chap. xxxii, § 5, p. 275; Wüstenfeld, *Statthalter*, II, p. 50-52; Lane-Poole, *Egypt*, p. 41) : el-Qummî avait été désigné à cause de sa connaissance du pays Budjah (Abû'l-Maḥâsin, I, p. 727). Kindî (p. 200-202) ne dit pas un mot de cette importante affaire, et ne signale pas qu'el-Qummî ait eu un successeur pendant le gouvernement de ʿAnbasah.

(9) Voir une anecdote dans *Madjânî*, I, p. 102.

(10) Cf. Kindî, p. 112, 324; Maqrîzî, II, p. 338; un autre exemple postérieur aux Toulounides (Kindî, p. 246-247). Nous verrons tout à l'heure que le *wâlî* du Caire n'est que l'ancien *ṣâḥib el-churṭah*. — Dozy constate les mêmes fonctions chez les Omeyyades d'Espagne (*Mauren in Spanien*, II, p. 77).

(11) Cf. Kindî, p. 49; Maqrîzî, I. F., IV, p. 18; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 35.

(12) Cf. Kindî, p. 48. Si le texte de Kindî est clair, il n'en est pas de même de celui d'Abû'l-Ma-

La fondation du quartier d'el-ʿAskar par les premiers gouverneurs abbassides nécessita la création d'une nouvelle *churṭah*, dite *ʿulyâ*, la «haute», qui occupa une maison sise au sud et à proximité de l'emplacement sur lequel Ibn Ṭûlûn devait édifier sa mosquée[1]. Il semble bien, en tout cas, que le *ṣâḥib el-churṭah* de Fusṭâṭ eut le pas sur son collègue d'el-ʿAskar[2].

Pour les historiens musulmans de tradition égyptienne, le vrai gouverneur de l'Égypte est celui qui est préposé à la *prière*[3] : il est donc normal que le *ṣâḥib el-churṭah*, premier fonctionnaire politique après lui, ait à présider la khuṭbah en son absence[4]. C'est dans l'exercice de cette fonction que Khâridjah ibn Ḥudhâfah trouva la mort à la place de ʿAmr ibn el-ʿÂṣ, lors du triple attentat kharidjite[5]. Un autre passage de Kindî nous donne quelques détails sur la couleur du costume porté par le *ṣâḥib el-churṭah* en cette occasion[6].

Il est naturel que ce personnage ait été une sorte de lieutenant criminel[7]. Au début de l'institution, quatre préfets de police cumulèrent ces fonctions avec celles de qâḍî[8], ce qui devait renforcer l'efficacité des décisions rendues. On

ḥâsin (I, p. 184). Pourtant, Marwân semble avoir été satisfait de ʿÂbis ibn Saʿîd, qui cumulait les fonctions de qâḍî et de chef de la *churṭah*, et qui les conservera après le départ de Marwân. ʿAmr ibn Saʿîd paraît être venu en Égypte avec l'armée du calife et avoir commandé sa *churṭah* particulière. Corriger en ce sens Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 34; Lane-Poole, *Egypt*, p. 46.

(1) *Mukâfa'ah*, p. 17; Ibn Duqmâq, IV, p. 10-11, 28-29; Maqrîzî, I. F., V, p. 99; éd. Bûlâq, II, p. 264; trad. Casanova, III, p. 175; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 362; *Encyclopédie*, I, p. 837-838; Casanova, *Fousṭâṭ*, I, plan I, B-3; Ali Pacha, II, p. 118; V, p. 50.

(2) Kindî (p. 102) nomme une fois les deux fonctionnaires (cf. Maqrîzî, I. F., V, p. 106; trad. Casanova, III, p. 179; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 366); mais, dans la suite, il ne s'intéresse plus qu'à celui de Fusṭâṭ. Le *ṣâḥib el-churṭah* du Vieux-Caire, ʿIkrimah (p. 102), est le seul qu'il continue à mentionner (p. 106, 107, 118).

(3) Voir une judicieuse remarque de M. Casanova (traduction de Maqrîzî, III, p. 156, n. 1).

(4) Voir ci-dessus, p. 54. Encore sous Ibn Ṭûlûn (Kindî, p. 212), bien que la chose ait cessé d'être normale à partir de 240 H. environ (Maqrîzî, II, p. 294). — Ainsi, à Bagdâd, un préfet de police remplacera le calife Muʿtaḍid absent (Ibn Abî Uṣaibiʿah, I, p. 214).

(5) Cf. Ṭabarî, I, p. 3465; Kindî, p. 32; *Fakhrî*, p. 142; trad. Amar, p. 165-166; Qalqachandî, XIII, p. 223; Maqrîzî, I. F., V, p. 76; trad. Casanova, III, p. 160; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 27; Butler, *Arab Conquest*, p. 200; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 105-107; Ibn Duqmâq, IV, p. 6; *Istîʿâb*, I, p. 421.

(6) Cf. Kindî, p. 118.

(7) Voir les recommandations de l'omeyyade Marwân II au sujet de ce fonctionnaire (Qalqachandî, X, p. 202, 215, 221-222, 228). — Cf. Ibn Qutaibah, *Chiʿr*, éd. du Caire, p. 176; Nuwairî, III, p. 305, 329; *Madjânî*, VII, p. 457.

(8) Cf. Kindî, p. 39, 58, 311-313, 322-329; Ibn Duqmâq, IV, p. 53; Qalqachandî, I, p. 251; Maqrîzî, I. F., V, p. 81; trad. Casanova, III, p. 163; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 150, 183; Wüstenfeld, *Statthalter*, I, p. 32-34, 37, 39; Suyûṭî, II, p. 96, 97 (قضاة مصر); Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 233, 234, 236, 238; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, II, p. 105.

voit, par des exemples pris plus tard, que le *ṣâḥib el-churṭah* faisait exécuter les peines correctionnelles[1], et son secrétaire devait posséder à fond le droit pénal

(1) *Aqâma 'l-ḥudûd* (Kindî, p. 119; Maqrîzî, I. F., V, p. 112; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 417; Ibn el-Athîr, *s. a.* 331). — Ni Wüstenfeld (*Statthalter*, II, p. 10 : «die Leute in Reihen geordnet hatte), ni M. Lane-Poole (*Egypt*, p. 43 : «keep the ranks»), ni M. Casanova (traduction de Maqrîzî, III, p. 184 : «maintenait les distances», c'est-à-dire, «éloignait trop brutalement la foule») n'ont compris cette expression d'ordre juridique (dans Ibn el-Ṣairafî, p. 107, اقامة الحدود في مواضعها doit être traduit : «appliquer les peines correctionnelles en se conformant aux règles prescrites», et non, comme dans *B. I. F.*, XI, p. 87, «fixer les frontières de leurs régions»). Le *ḥadd* est la peine corporelle (cf. Lammens, *Yazîd Ier*, p. 442, n. 2; *Encyclopédie*, II, p. 199; Gaudefroy-Demombynes, *Institutions musulmanes*, p. 165; Ibn Ḥanbal, II, p. 25, 46; IV, p. 45; Ibn Khallikân, II, p. 262; Maqrîzî, II, p. 479; von Kremer, *Culturgeschichte*, I, p. 417, 459; Lammens, *Moʿâwia*, p. 411; Caetani, *Annali*, I, p. 410; III, p. 478; Fagnan, *Additions*, p. 3; *Impôt foncier*, p. 5; Châfiʿî, *Risâlah*, p. 38, 68; Ibn Qutaibah, *Chiʿr*, éd. du Caire, p. 176; Bukhârî, IV, p. 375; *Ṭuruq ḥikmîyah*, p. 6, 60-66, 104-107, 145-147, 244; Nuwairî, II, p. 206-207; Kindî, p. 517, 530-531; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 229; IV, p. 24; *Taʿrîf*, p. 102; *Kanz el-ʿummâl*, II, p. 392 et seq.; IV, p. 421; Wancharîsî, I, p. 273, 294, 301; *Madjânî*, II, p. 176; VII, p. 47; Lane, *Manners*, p. 111; Goldziher, *Moh. ibn Toumert*, p. 94; *Rec. de mémoires à l'occasion du XIVe Congrès des Or.*, p. 509; voir *Agânî*, II, p. 79), et Quatremère avait fixé la signification d'*iqâmat el-ḥudûd* «infliger les punitions légales» (*Mamlouks*, I, *a*, p. 110, n. 140; cf. Ṭabarî, III, p. 447; Ibn Khallikân, I, p. 572-573; Qalqachandî, IX, p. 315, 356; X, p. 68, 89; XI, p. 56, 59, 62; Maqrîzî, II, p. 247; Ibn ʿAsâkir, V, p. 269, 299, 300; Bakrî, *Descr. de l'Afrique*, p. 169; trad., p. 319; Ibn Hichâm, éd. du Caire, II, p. 19; Châfiʿî, *Risâlah*, p. 111; *Istîʿâb*, II, p. 403; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, II, p. 532; *Kanz el-ʿummâl*, III, p. 264-265; IV, p. 422; *Madjânî*, II, p. 204; VII, p. 650; Ṭabbâkh, I, p. 183). — D'ailleurs, dans ses développements sur la *churṭah*, Ibn Khaldûn (*Prolégomènes*, II, p. 35-37) déclare à deux reprises que le *ṣâḥib el-churṭah* est chargé d'appliquer les peines légales (cf. *Madjânî*, I, p. 103; *Kawâkib*, p. 255).

La justice était rendue d'une manière expéditive; à Bagdâd, au début du ɪᴠe siècle, un préfet de police nomma des muftis de quartier, sans l'avis desquels aucune peine ne pouvait être appliquée : cette mesure aurait eu des conséquences déplorables (Abû'l-Fidâ', *s. a.* 306).

C'est peut-être ici le lieu de signaler que les agents de police étaient assez brutaux : un pieux auteur leur recommande «de frapper avec une badine tenant le milieu entre le jonc et le bâton, ni trop verte ni trop sèche» (Subkî, *Muʿîd*, p. 62; voir l'exagération comique dans Faure-Biguet et Delphin, *Les séances d'el-Aouali*, *J. A.*, 1914, I, p. 314). On se préoccupait aussi de fixer jusqu'à quel point le patient devait se déshabiller (*Impôt foncier*, p. 250, 257). D'un autre côté les pouvoirs publics se méfiaient de leur vénalité (Ibn Miskawaih, VI, p. 74; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 38; V, p. 42-43). En somme, ils jouissaient d'une fort mauvaise réputation (*Patrol. or.*, V, p. [332-333] 78-79; *Colliers d'or*, p. 92-93, 95; *1001 Nuits*, nuits 267-268; Ravaisse, *Deux inscr. coufiques du Campa*, *J. A.*, 1922, II, p. 260; Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 261-262), au point qu'on se demandait si Allah exauçait les prières d'un agent de police (*Mustaṭraf*, II, p. 674; Goldziher, *Abhandl. z. ar. Philologie*, I, p. 22). — Voici enfin le portrait d'un préfet de police dans un conte égyptien moderne : «Aly Bey était un homme..... rampant devant le pouvoir, insolent devant la misère; orgueil incarné en place, il devenait souple comme un fil de soie lorsqu'il était hors d'emploi..... Il était d'ailleurs totalement ignorant de ses devoirs, ne s'en reconnaissant aucun vis-à-vis de tous les habitants du Caire, turcs et arabes, grands et petits. Le Caire était,

musulman[1]. Enfin, un des derniers préfets avant Ibn Ṭûlûn prescrit des mesures de police intéressant l'ordre public : il interdit aux femmes l'entrée des bains et des cimetières, emprisonne les mignons et les pleureuses, et édicte un certain nombre de réformes intéressant les cérémonies du culte[2].

Dans la suite, et jusqu'à l'avènement des Fatimides, on pourrait encore donner une liste à peu près complète des lieutenants de police, dont les fonctions restent sensiblement les mêmes. Cependant, si l'intendance des biens de mainmorte (*aḥbâs*) semble avoir été confiée à titre occasionnel au *ṣâḥib el-churṭah*[3], nous croyons que ce dernier eut à contrôler la solde des troupes[4]. Aussi, ce fonctionnaire, qui semblait jusqu'alors ne pas avoir été atteint directement par les troubles politiques[5], fut quelquefois la cause et la victime de révoltes des troupes[6].

On retrouve encore le *ṣâḥib* ou *mutawallî'l-churṭah* sous les Fatimides[7] : on continue même de parler de deux *churṭah*[8], mais, si la *basse churṭah* est toujours celle de Fusṭâṭ[9], il est à présumer que la *haute* était alors celle du Caire, où

selon lui, divisé en deux camps : les habitants et ses agents. Les premiers étaient considérés comme des ennemis nés de son Seigneur... » (ARTIN PACHA, *Le marchand de café, M. I. É.*, VIII, p. 10; voir FAURE-BIGUET et DELPHIN, *Les séances d'el-Aouali, J. A.*, 1914, II, p. 328-330).

Voir les qualités requises par Ḥadjdjâdj chez un bon agent (IBN QUTAIBAH, *'Uyûn*, p. 20). Il s'y connaissait, ayant fait partie d'une *churṭah* (PÉRIER, *Vie d'al-Ḥadjdjâdj*, p. 29-30); il eut, à Kûfah, un préfet de police qui est resté célèbre, 'Abd el-Raḥman ibn 'Ubaid el-Tamîmî (*Ibid.*, p. 74).

Il faut observer que les traductions fautives signalées au début de cette note n'ont rien d'absurde, car on sait par ailleurs qu'un individu, armé d'un fouet, fut chargé plus tard de faire mettre les fidèles en rang dans la mosquée (ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 773; MAQRÎZÎ, I. F., V, chap. XI, § 94). Mahomet avait recommandé que les rangs soient bien égalisés (BUKHÂRÎ, I, p. 242-243). 'Umar ne plaisantait pas sur la correction qu'il convenait de montrer pendant la prière (LAMMENS, *Mo'âwia*, p. 200).

(1) Cf. QALQACHANDÎ, I, p. 89.

(2) Cf. KINDÎ, p. 210; MAQRÎZÎ, I, p. 313; II, p. 334; trad. Casanova, III, p. 202; ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 773; ALI PACHA, X, p. 32-33; WÜSTENFELD, *op. cit.*, II, p. 58.

(3) Cf. KINDÎ, p. 231.

(4) Cf. IDEM, p. 279.

(5) Pourtant, une fois déjà, en 202 H., les troupes avaient demandé la révocation d'un préfet (ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 580) : ce détail n'est pas donné dans Kindî (p. 167).

(6) Cf. KINDÎ, p. 282, 285; ABÛ'L-MAḤÂSIN, II, p. 222. — Ces révoltes eurent peut-être une cause politique, car, avant ces faits, un *ṣâḥib el-churṭah*, Muḥammad ibn Ṭâhir, avait joué de sa popularité auprès des troupes contre le gouverneur (KINDÎ, p. 274, 279; MAQRÎZÎ, I, p. 328, trad., III, p. 253; ABÛ'L-MAḤÂSIN, II, p. 212; WÜSTENFELD, *Statthalter*, IV, p. 18).

(7) Cf. IBN MUYASSAR, p. 45; IBN ḤADJAR, in KINDÎ, p. 587, 590, 593, 597-598; MAQRÎZÎ, I. F., IV, p. 9; éd. Bûlâq, II, p. 195, 196, 342, 411; YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 164, 205, 208.

(8) Cf. YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 196, 209; IBN MUYASSAR, p. 45; MAQRÎZÎ, II, p. 5, 259 (lire الشرطتين, au lieu de الشرطيين); *Itti'âẓ*, p. 95; BECKER, *Beiträge*, II, p. 62; *Ichârah*, p. 24, 31, 34.

(9) Voir note précédente, et MAQRÎZÎ, II, p. 285.

un édifice était connu sous le nom de *churṭah*[1]. J'ai montré plus haut comment le *ṣâḥib el-churṭah* était en réalité préfet de Fusṭâṭ, mais j'étais arrivé à cette conclusion par déduction. Pour l'époque fatimide, on possède un texte précis qui donne au même personnage les titres de *mutawallî'l-churṭah* et de gouverneur du Caire[2].

D'ailleurs, Maqrîzî confirme expressément la chose lorsqu'il définit, pour son temps, la charge de gouverneur du Caire : « L'office de *wâlî*, dit-il, est ce que l'on appelait autrefois la *churṭah;* d'autres nomment cet officier le *commandant du guet* (*ṣâḥib el-'asas*)[3] ». La phrase précédente semble bien indiquer que le titre *ṣâḥib el-churṭah* avait cessé, sous les Mamlouks, de posséder un caractère officiel, et, comme Maqrîzî, l'auteur du *Ṣubḥ el-A'châ* précise bien qu'on disait *wâlî'l-madînah*[4]. Mais on se défait mal d'une tradition vieille de plusieurs siècles, et bien des auteurs continuent d'appeler le préfet du Caire *wâlî'l-churṭah*[5].

(1) Cf. IBN MUYASSAR, p. 32.

(2) Cf. MAQRÎZÎ, II, p. 411; ALI PACHA, VI, p. 46.

La charge de *muḥtasib* était alors jointe parfois à celle de préfet de police (QALQACHANDÎ, III, p. 487; CALCASCHANDI, p. 185-186; MAQRÎZÎ, II, p. 297; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Syrie*, p. 164, n. 1, *in fine; Ichârah*, p. 31; ALI PACHA, XVIII, p. 12).

Le mot *ḥarb* continue à être employé (voir plus haut, p. 53-54; opposé à *kharâdj*, IBN MUYASSAR, p. 15). L'expression *mutawallî el-ḥarb* dans IBN EL-ṢAIRAFÎ, p. 143, est donc à traduire par « préfet de province », et non par « surintendant militaire » (*B. I. F.*, XI, p. 109). On en a d'ailleurs la preuve dans l'ouvrage même : *mutawallî el-ḥarb wa'l-muchârif*, remplacé p. 137 et 155, par *el-wâlî au el-muchârif* et *el-wulât wa'l-muchârifûn*.

(3) Cf. MAQRÎZÎ, II, p. 223; ALI PACHA, XII, p. 33; 'ABD EL-LAṬÎF, p. 381; QUATREMÈRE, *Mamlouks*, I, *a*, p. 109-110, n. 140; *1001 Nuits*, nuits 30 et 265; SUBKÎ, *Mu'îd*, p. 61-64; FAGNAN, *Additions*, p. 87, 94, 191; *Prolégomènes*, I, p. 452-453; II, p. 35-37; SUYÛṬÎ, II, p. 94 (ارباب الوظائف).

Le *ṣâḥib el-'asas* était connu depuis longtemps (*Agânî*, 2e éd., II, p. 145, 151; cf. ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 73; NUWAIRÎ, III, p. 151; DJABARTÎ, I, p. 219). — Cf. les *'assâsah* « gardes de nuit », dans le Maroc contemporain (*Archives marocaines*, I, p. 11, 186).

(4) QALQACHANDÎ, IV, p. 187, 219; V, p. 139, 450; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Syrie*, p. 206.

(5) Cf. SUBKÎ, *Mu'îd*, p. 57; IBN IYÂS, I, p. 263; II, p. 233, 249, 305, 322, 332, 338, 353, 371, 372, 382, 394; III, p. 3, 18; DOZY, *Vêtements*, p. 259; *C. I. A., Jérusalem*, I, p. 237; IBN CHIḤNAH, p. 71 (*chiḥnat el-churṭah*, ce qui est un pléonasme : cf. IBN DJUBAIR, p. 298). — Djabartî et Ali Pacha emploient encore le mot *churṭah* (ALI PACHA, III, p. 109; IV, p. 30, 32; VIII, p. 92, 105; IX, p. 22; XII, p. 109; XV, p. 67; XVIII, p. 70; DJABARTÎ, I, p. 68, 71, 74, 288; II, p. 87; VIII, p. 5, 18, 19, 22, 223; X, p. 185, 196, 202; XI, p. 47, 99, 131, 167, 172, 191, 197; cf. DIYÂB, *Adab*, II, p. 95; ṬABBÂKH, III, p. 391, 393), bien que l'expression usitée dans la langue contemporaine soit plutôt *ḍabṭîyah*, prononcé à la turque *ẓabṭîyah* (*Colliers d'or*, p. 95; STUMME, *Märchen und Gedichte aus Tripolis*, p. 300). — Voir les considérations de Volney (II, p. 353-354).

On trouve, dans un texte moderne sur l'organisation du Liban, le titre *ṣâḥib* ou *ra'îs el-churṭah* (ARNOLD, *Chrestom. ar.*, p. 211, 213).

La chancellerie mamlouke semble n'avoir utilisé aucune de ces deux dénominations, mais avoir gardé, parmi les nombreux synonymes qui, dans l'empire musulman, avaient désigné ce fonctionnaire, le titre de *wâlî'l-ḥarb*[1].

Enfin, comme l'administration s'était compliquée avec le temps, et que le gouverneur du Caire[2] avait des fonctions qui dépassaient le cadre de celles d'un préfet de police[3], il avait sous ses ordres un *commandant de la ronde, wâlî'l-ṭauf*[4], chargé des patrouilles (*ṭauf*)[5].

MAUSOLÉE DE DHÛ'L-NÛN EL-MIṢRÎ. MORT EN 245 H.

La majeure partie des détails de cette étude est empruntée à une notice de Louis Massignon, ainsi que la lecture des nos 562 à 564 (*Études archéologiques*, *B.I.F.*, IX, p. 91-96). La tombe de Dhû'l-Nûn se trouve, au sud-est de la tombe de l'imâm Châfi'î, dans l'enclos du tombeau de Sîdî 'Uqbah[6] : cet emplacement était connu des auteurs arabes, comme on le verra plus loin. Massignon a publié un croquis (p. 92), sur lequel on pourra se rendre compte de l'emplacement exact des textes suivants.

[1] J'ai tout lieu de croire qu'il faut interpréter ce titre en ce sens dans une inscription ayyoubide de Jérusalem (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 36, et p. 98, n. 2). — Les exemples contemporains des Mamlouks (Qalqachandî, IV, p. 23; XII, p. 5, 73; J. Maspero et G. Wiet, *op. cit.*, p. 157, 201; *Chron. Mekka*, II, p. 215; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. LXIV; *Ta'rîf*, p. 101) sont confirmés par une inscription de Rauḍah, qui sera étudiée dans le volume relatif à la Haute-Égypte.

[2] L'agglomération de la capitale possédait trois préfets : le Caire — Fusṭâṭ — Qarâfah (Qalqachandî, IV, p. 23).

[3] Cf. Qalqachandî, IV, p. 60; Maqrîzî, cité p. 61, n. 3; Sakhâwî, p. 14, 36.

[4] Cf. *Kawâkib*, p. 128; Maqrîzî, II, p. 103, 277; Ali Pacha, IV, p. 80; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 16. — Il y avait un *ṣâḥib el-ṭauf* à Baṣrah sous Ḥadjdjâdj (Balâdhurî, p. 364). — Voir encore Qalqachandî, XIII, p. 93.

Un vocabulaire copte-arabe (*M. F. O.*, IV, p. 72) donne pour *wâlî'l-ṭauf* l'équivalent пєϩрєпаріоc, mot copte-byzantin formé sur le latin *riparius* (cf. Forcellini, *Lexicon*, *s. v.*; Rouillard, *Organis. civile de l'Égypte byzantine*, p. 151-152, 158-159, 161, 178, 203).

[5] Le verbe *ṭâfa* est employé fréquemment pour les rondes de police (Ibn el-Qalânisî, p. 8; Maqrîzî, II, p. 196, 342; *Chron. Mekka*, I, p. 424; Sakhâwî, p. 147-148; Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 110, n. 140; *Ṭuruq ḥikmîyah*, p. 44; *Madjânî*, III, p. 151). — Le rôle des *ṭuwwâf* est signalé dans des Instructions du sultan Malik Ṣâliḥ 'Alî, datées de 697 (Qalqachandî, XIII, p. 93); cf. les *ṭaufîyah* de Subkî, *Mu'îd*, p. 208.

[6] Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 616.

562

Épitaphe de Dhû'l-Nûn. 245 H. — Stèle accotée au chevet du tombeau, parallélépipède en maçonnerie, restauré; vingt et une lignes, gravées sur un seul côté d'une pierre levée, rectangle effilé de plus de 150 de hauteur. D'après Massignon, *op. cit.*, p. 93; signalée dans *Kawâkib*, p. 253; Ali Pacha, V, p. 57.

(1) بسمله... (2) كل نفس ذائقة (3) الموت ثمّ [إلينا] (4) ترجعون[1] [سبحان] (5) من تفرّد بالبقاء (6) وكتب على جميع (7) الخلق الفناء هذا (8) قبر أبي الفيض (9) ذى النون بن (10) إبرهيم المصرىّ (11) الصالح الزاهد (12) توفّى فى سنة (13) خمس وأربعين ومائتين (14) وكان من الأتقياء (15) العابدين وأوصى (16) فى وصيّته المسندة (17) عنه أن لا يبنّا قبره (18) ولا يعقد عليه (19) قبّة رحمة الله (20) عليه وعلى جمعة (21) المسلمين.

. . . . (Gloire à) Celui qui s'est réservé pour Lui seul la pérennité et a décrété pour toutes ses créatures la destruction! Ceci est le tombeau d'Abû'l-Faiḍ Dhû'l-Nûn, fils d'Ibrahîm, el-Miṣrî, le pieux ascète, mort en l'an 245 (859). Il était un de ceux qui craignent et adorent Dieu. Il a demandé, en son testament authentique, qu'on n'élève aucune construction sur sa tombe et qu'on n'y bâtisse pas de coupole. Que la miséricorde de Dieu s'étende à lui et à tous les musulmans!

L. 4 : La restitution proposée par M. Massignon, الحمد لله الذى, est à rejeter à cause de *man*, particule qui n'admet pas d'antécédent. La lacune semble d'ailleurs trop petite à priori pour cette restitution. On peut songer à *djalla*, ou encore *'azza* : le sens général n'est pas modifié.

La formule des lignes 5-7 est une paraphrase d'un verset coranique (LV, 26-27), qu'on lit sur de nombreuses stèles funéraires : l'antithèse du *fanâ'* et du *baqâ'*[2], chère au soufisme, se présente dans beaucoup d'épitaphes[3].

[1] *Coran*, XXIX, 57.

[2] Voir ci-dessus, p. 26.

[3] Cf. Ibn Baṭṭûṭah, I, p. 119; de Luynes, *Voyage*, I, p. 223 (*'alâ khalqihi kataba'l-fanâ'*; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 73; van Berchem, *Arabische Inschriften*, nos 145, 156-158; van Berchem, *Inscr. de Tsiuan-Tcheou*, *T'oung-Pao*, XII, p. 721; Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne*, p. 27 (*'alâ 'ibâdihi kataba'l-fanâ'*); *C. I. A.*, *Asie Mineure*, I, n° 29.

L. 15 et suiv. : On connaît une autre mention de disposition testamentaire dans une inscription funéraire [1]. *Musnadah ʿanhu* suggérait à M. Massignon l'idée d'un *isnâd* de témoignages, ce qui eût prouvé que l'épitaphe était postérieure à l'an 245 : mais les formes de certains mots, ajoute le même auteur, seraient caractéristiques du IIIe siècle de l'hégire.

Plus curieuse est la volonté exprimée par le défunt de ne vouloir aucun monument funéraire et surtout aucune coupole sur sa dépouille. On peut pourtant rapprocher cette disposition de certaines traditions de Mahomet, sur laquelle des décisions juridiques, d'ailleurs purement théoriques, ont été basées.

Une préoccupation qui apparaît dans les *ḥadîth*, c'est l'ordre formel de ne laisser aux tombeaux aucune saillie, de pratiquer la *taswiyat el-qubûr*, c'est-à-dire l'égalisation de la tombe avec le sol environnant [2]. Certaines traditions montrent même que telle fut la pratique en usage pour l'inhumation des soldats tués au cours des premières expéditions militaires, mais on a fait valoir qu'il pouvait s'agir alors d'éviter des profanations [3]. En tout cas, le Prophète y revenait sous une autre forme, défendant d'élever aucune construction, si petite qu'elle soit, interdisant même d'enduire les tombes de plâtre, *tadjṣîṣ el-qubûr* [4]. De toute évidence, il y a intention voulue d'éviter un culte, et un rapprochement fort juste a été fait avec l'interdiction coranique des pierres dressées, les *anṣâb* [5].

(1) *C. I. A., Égypte*, I, n° 216.

(2) Ibn Ḥanbal, I, p. 111, 129, 138, 139, 145, 150; VI, p. 18; *Kanz el-ʿummâl*, II, p. 316-317; VI, p. 259, 275; Ibn Hichâm, éd. du Caire, II, p. 76; *Lisân*, XVIII, p. 114. — Sur toutes ces questions, cf. Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 36, n. 5; *Comité*, XXXII, p. 236 et seq.; Lammens, *Le culte des bétyles*, *B. I. F.*, XVIII, p. 90, 93. — Lors de la fondation de la mosquée des Banû Nadjdjâr, à Médine, comme l'emplacement choisi contenait des tombes, Mahomet donna l'ordre de les fouiller et de les raser (Bukhârî, I, p. 158; III, p. 62).

Un vers de la *Muʿallaqah* de Ṭarafah décrit ainsi une tombe (v. 64; Machuel, *Auteurs arabes*, p. XVIII, 49) : «une petite butte de terre recouverte de quelques pierres plates appliquées l'une contre l'autre». — Lorsque Mahomet enterra ʿUthmân ibn Maẓʿûn, le premier musulman inhumé au cimetière d'el-Baqîʿ (*Kanz el-ʿummal*, V, p. 360), il dressa lui-même une pierre à la tête de la tombe (Ṭabarî, I, p. 1367; Ibn el-Athîr, *s. a.* 2; Caetani, *Annali*, I, p. 529). — Une particularité de langage vient montrer qu'en agissant ainsi, Mahomet se conformait à un usage courant. Un mot signifiant «pierre dressée pour indiquer la route», *ṣuwâ*, était par métonymie employé dans le sens de «tombeau» : يعنى بالاصواء القبور واصلها الاعلام شبّه القبور بها (*Lisân*, XIX, p. 206).

On ne creusait pas les tombes de la même façon à Médine et à la Mecque (Ibn Ḥanbal, I, p. 8; Ibn Hichâm, éd. du Caire, II, p. 375; *Kanz el-ʿummâl*, III, p. 126).

(3) Lammens, *Fâṭima*, p. 119, n. 6 *in fine*, et *Ziâd*, p. 39, n. 5.

(4) Ibn Ḥanbal, III, p. 332, 399; Bakrî, II, p. 747; *Kanz el-ʿummâl*, VI, p. 261. Est-ce à la même défense que fait allusion Kindî (p. 135; cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 10; *Kawâkib*, p. 56), lorsqu'il écrit : «Le premier tombeau qui fut *blanchi* en Égypte fut celui d'Ibrâhîm ibn Ṣâliḥ († 165)»?

(5) Lammens, *Fâṭima*, p. 119; Lammens, *L'islam primitif en face des arts figurés*, *J. A.*, 1915, II,

Mahomet songea même un instant à interdire la visite des cimetières [1], — défense qui visait surtout les femmes [2], — mais il ne s'y tint pas, et, après avoir jugé la chose indifférente [3], trouva que c'était une pratique salutaire, susceptible de faire réfléchir sur l'au-delà [4].

Le souci d'éviter le retour à des pratiques païennes amena Mahomet à formuler sa défense d'une autre manière : «Faites des prières dans vos demeures et ne faites pas de celles-ci des sortes de tombeaux [5]». — «En Abyssinie, disait-il aussi, quand un homme vertueux meurt, on bâtit sur sa tombe un oratoire. Ces gens-là seront les pires des créatures aux yeux de Dieu le jour de la résurrection [6].»

p. 248; Montet, *Le Coran*, p. 108. — De nos jours encore on a noté l'expression *ḥadjar manṣûb* pour une pierre levée (Jaussen et Savignac, *Mission archéologique en Arabie, de Jérusalem au Hedjaz*, p. 8; voir aussi p. 216, n. 1).

(1) Ibn Ḥanbal, II, p. 337; III, p. 250, 442, 443; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 365; IV, p. 177; *Kanz el-ʿummâl*, VI, p. 423.

(2) Ibn Ḥanbal, I, p. 334, 335; III, p. 356; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 67. — Le calife Ḥâkim édictera la même défense (Maqrîzî, II, p. 287; voir aussi ci-dessus, p. 60).

Dans le même ordre d'idées, il faut noter la défense faite aux femmes d'assister aux enterrements (cf. Ibn Ḥanbal, V, p. 85; Bukhârî, I, p. 115; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 443; *Kanz el-ʿummâl*, I, p. 68; Yaḥyâ d'Antioche, p. 286; Maqrîzî, II, p. 297; Ali Pacha, XVIII, p. 12).

(3) *Fa-man châ'a fa'l-yazur* : Ibn Ḥanbal, V, p. 350, 359. Cité comme exemple d'abrogation expresse dans Nawawî, *Taqrîb*, *J. A.*, 1901, II, p. 114; Nawawî, I, p. 65.

(4) Ibn Ḥanbal, I, p. 145; III, p. 38, 66; V, p. 356; *Kanz el-ʿummâl*, IV, p. 315; VI, p. 273-274, 364, 441. — De fait, Mahomet les visitait (*Ibid.*, III, p. 89), et on lui fait dire que les musulmans feront œuvre pie en venant prier sur sa tombe (*Ibid.*, II, p. 392).

On lit dans une lettre du calife Râḍî aux hanbalites de Bagdâd : «Vous interdisez de visiter la tombe des imâms, et accusez d'innovation ceux qui suivent cette pratique; pourtant vous ne craignez pas de vous réunir près de la tombe de n'importe quel individu, qui n'a aucune parenté avec le Prophète, et vous ordonnez de lui rendre visite» (Ibn el-Athîr, *s. a.* 323).

La visite des tombeaux est, de fait, une des coutumes les plus vivaces de l'islam (cf. Belon, p. 432; Goldziher, in *R. H. R.*, X, p. 343; Lane, *Manners*, p. 242 et seq., 485-486; de Castries, *Les sept patrons de Merrakech*, *Hespéris*, 1924, p. 246 et seq., 277 et seq.). Il existe, pour l'Égypte, une série de guides pieux destinés à faciliter ces pèlerinages, notamment le *Murchid el-zuwwâr* d'el-Muwaffaq ibn ʿUthmân, les *Kawâkib sayyârah* d'Ibn el-Zayyât (cf. Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. XXIII; Maqrîzî, II, p. 435 et seq.). Dans le concours de peuple auquel ces visites donnaient lieu, la morale n'était guère respectée (cf. Djabartî, I, p. 101; II, p. 135; VIII, p. 237-238; IX, p. 255; XII, p. 13).

(5) Ibn Ḥanbal, II, p. 6, 16, 123, 284, 337, 367, 378; V, p. 192; Bukhârî, I, p. 159, 382; Ibn ʿAsâkir, IV, p. 163; *Mustaṭraf*, II, p. 807; *Kanz el-ʿummâl*, VI, p. 228. — «Les Arabes enterraient fréquemment dans la maison, coutume de plusieurs peuples de l'antiquité» (Lammens, *Fâṭima*, p. 121, n. 1). — On précise que ʿAbd Allah ibn ʿAmr fut enterré dans sa demeure par nécessité (Maqrîzî, I. F., V, p. 48, 83).

(6) Ibn Ḥanbal, I, p. 405, 435; Bukhârî, I, p. 158, 160, 432; III, p. 34.

On s'achemina ainsi à la formule définitive, — une des dernières paroles du Prophète[1], — qu'un traditionniste rattache, il faut le noter, à l'ordre d'expulsion des Juifs d'Arabie[2]. «La malédiction de Dieu, déclara Mahomet, soit sur les Juifs et les Chrétiens qui ont pris pour oratoires les tombeaux de leurs prophètes[3].» — «Il mettait les siens en garde, ajoutent certains traditionnistes, contre de pareils agissements[4].» Et ʿÂʾichah précisait : «Sans cela, le tombeau du Prophète aurait été placé en évidence; mais on craignait qu'on ne s'en servît comme oratoire[5]». Mahomet avait, en effet, bien recommandé qu'on ne fasse pas de sa tombe un objet de culte, *lâ tadjʿal qabrî wathanan*[6]; et un petit-fils d'Abû Bakr nous affirme que les tombes du Prophète et des deux premiers califes «n'étaient pas en saillie ni en creux, mais aplanies comme le sol au niveau du gravier roux de la place[7]».

Goldziher[8] a montré que l'origine de la coupole funéraire devait être cherchée dans la tente qui, au début de l'islam, était parfois dressée à côté de la tombe, et dans laquelle les parents du mort se réunissaient pour prier pour le repos de l'âme du défunt. La première tente ainsi élevée sur un tombeau le fut à la mort d'une des épouses du Prophète, Zainab bint Djaḥch, en l'an 20 (641) : Ibn Saʿd prend bien soin d'ajouter qu'on agit ainsi pour protéger les fossoyeurs de la chaleur. Pourtant, lorsqu'el-Ḥakam ibn el-ʿÂṣ mourut, environ dix ans plus tard, et que les mêmes précautions furent prises pour les mêmes raisons, cette initiative souleva quelques protestations, que l'on n'avait pas entendues lors de l'enterrement de Zainab[9].

Il est donc évident que pour ces deux premiers exemples on a cherché une excuse dans une température particulièrement torride. De pieux musulmans, comme Ibn ʿUmar, faisaient enlever, à l'occasion, les tentes dressées sur les

(1) Caetani, *Annali*, II, p. 507; Ibn Hichâm, éd. du Caire, II, p. 377; *Kanz el-ʿummâl*, III, p. 85.

(2) Ibn Ḥanbal, I, p. 195; *Kanz el-ʿummâl*, II, p. 311; V, p. 362.

(3) Ibn Ḥanbal, II, p. 285, 366, 396, 454, 518; V, p. 184, 186, 204; VI, p. 146, 252; Ibn ʿAsâkir, IV, p. 163; *Kanz el-ʿummâl*, III, p. 126, 148.

(4) Ibn Ḥanbal, I, p. 218; VI, p. 34, 229, 275; Bukhârî, I, p. 160; II, p. 522; III, p. 241; IV, p. 102; *Kanz el-ʿummâl*, IV, p. 342.

(5) Ibn Ḥanbal, VI, p. 80, 121, 255; Bukhârî, I, p. 450; III, p. 240-241.

(6) Ibn Ḥanbal, II, p. 246. — Sur le sens de *wathan*, cf. Suhailî, I, p. 62; Lammens, *L'islam primitif en face des arts figurés*, *J. A.*, 1915, II, p. 242.

(7) *Tanbîh*, p. 289; *Avertissement*, p. 379.

(8) *Le culte des ancêtres*, *R. H. R.*, X, p. 355 et seq.; *Muh. Studien*, I, p. 256 et seq.

(9) Cf. Ibn Saʿd, VIII, p. 80; Caetani, *Annali*, IV, p. 446-447; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 346; *Kanz el-ʿummâl*, V, p. 123-124. — On note encore la présence d'une tente aux funérailles de ʿAbd Allah ibn ʿAbbâs (*Istîʿâb*, II, p. 352).

tombeaux[1], et, à en juger par certains *fatwâ*, ce serait bien la doctrine officielle, qui, pour que les tombes ne devinssent pas des lieux de culte, interdisait la construction de mosquées dans les cimetières[2].

Les docteurs musulmans discutèrent de la question suivant leurs tendances plus ou moins libérales[3], mais, en fait, les auteurs reconnaissaient que l'usage de dresser des tentes entrait dans les mœurs[4]. Déjà, sur la tombe d'un petit-fils de ʿAlî, la tente que sa veuve avait fait établir était restée pendant une année entière[5].

On s'expliquerait ainsi l'interdiction proclamée par Dhû'l-Nûn : Goldziher a noté que le célèbre Abû Hurairah n'avait pas voulu de tente et que ʿAmr ibn el-ʿÂṣ avait refusé tout emblème, de bois ou de pierre[6]. Bien que probablement apocryphes, ces deux derniers exemples éclairent le texte authentique du n° 562[7].

D'origine nubienne[8], Dhû'l-Nûn, de son nom Thaubân (ou Faiḍ), fils d'Ibrâhîm el-Miṣrî, naquit à Akhmîm vers l'an 180 (796)[9]. On sait de sa vie peu

(1) Bukhârî, I, p. 439; Goldziher, *loc. cit.*

(2) Cf. Wancharîsî, I, p. 87.

(3) Idem, p. 111, 114.

(4) Idem, p. 109. — Le même auteur, spécifiant que «l'accord des docteurs sur une question en fait la loi», signale que «les inscriptions sur les pierres tombales ont été autorisées malgré les *ḥadîth* en sens contraire» (I, p. 259).

(5) Bukhârî, I, p. 428; Goldziher, *loc. cit.*

(6) Ibn Saʿd, IV, *b*, p. 62; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 182.

(7) Un compagnon du Prophète, Abû Zamʿah el-Balawî, seul compagnon enterré en Afrique du Nord (de Castries, *Les sept patrons de Merrakech*, *Hespéris*, 1924, p. 254; Marçais et Guîga, *Textes de Takroûna*, p. 214, 218-219), ordonna d'égaliser sa tombe avec le sol (*Istîʿâb*, IV, p. 81; Ben Cheneb, *Classes*, p. 53-54); de même Abû Rimthah el-Balawî (*Istîʿâb*, IV, p. 70; Caetani, *Annali*, VII, p. 174). Le tombeau de Kindî ne s'élevait pas non plus au-dessus du sol (Kindî, p. 5).

Goldziher a signalé aussi la légende des coupoles détruites miraculeusement par le saint dont elles devaient recouvrir le tombeau. Aux exemples qu'il cite, dont celui d'Aḥmad ibn Ḥanbal, on peut ajouter celui d'un saint égyptien, le chaikh Wâdjid (Ali Pacha, X, p. 68). — Le saint marocain ʿAbd el-Salâm ibn Machîch ne voulut pas qu'on lui construisît un tombeau en pierre (Salmon, *Hist. pol. du Nord-marocain*, *Archives marocaines*, II, p. 24). — Les Wahhabites n'ont pas manqué de proscrire l'érection d'édifices sur les tombeaux, et, lors de leur occupation de La Mecque, détruisirent les monuments et les coupoles érigés sur les tombes (cf. Lammens, *La Syrie*, II, p. 133-134; Goldziher, *Dogme*, p. 226; Djabartî, II, p. 213; Burckhardt, *Voyages en Arabie*, I, p. 231-233; II, p. 2, 20, 21, 64-65, 79-80, 102, 106, 261-264, 321, 329-330).

(8) Cf. Maqrîzî, I. F., III, p. 253; Qalqachandî, V, p. 276.

(9) D'après Massignon, *Lexique technique de la mystique musulmane*, p. 184. — Suyûṭî (I, p. 243, الصلحاء) place sa naissance aux environs de l'an 155 (772), ce qui aurait permis à Dhû'l-Nûn de connaître personnellement les traditionnistes pour lesquels M. Massignon suppose un intermédiaire.

de choses qui n'appartiennent à la légende : il a laissé, outre sa réputation d'ascète, celle d'un alchimiste, et beaucoup d'écrivains lui attribuent la connaissance, évidemment fantaisiste, des caractères hiéroglyphiques[1].

Dhû'l-Nûn mourut à Djîzah[2], et les auteurs nous content qu'étant donnée la foule qui assista aux funérailles, on fit passer sa dépouille en barque pour la conduire au Vieux-Caire, car une telle affluence aurait été un danger pour le pont de bateaux qui reliait les deux rives du Nil[3]. Sa tombe, sur laquelle s'élevait un mausolée au moins au VIIe siècle de l'hégire[4], est signalée par beaucoup d'écrivains[5] : elle était une de celles auxquelles les musulmans du Caire avaient coutume de rendre de pieuses visites[6]. La date de sa mort, qu'on lit

(1) Cf. Ibn el-Qifṭî, p. 185; Maqrîzî, I. F., I, p. 133, 173; Quatremère, *Recherches sur l'Égypte*, p. 280-281.

Sur un point particulier de la biographie de Dhû'l-Nûn — son attitude sur la question de la création du Coran — je me suis demandé un instant si je n'avais pas découvert un texte infirmant les auteurs sur lesquels s'appuie L. Massignon (*op. cit.*, p. 185), pour exalter le courage du célèbre mystique. Selon Kindî (p. 453), Dhû'l-Nûn aurait commencé par s'enfuir lorsque la persécution sévit en Égypte, puis il se décida à revenir, et *aqarra bi'l-miḥnah*. Pour interpréter ces deux derniers mots, j'avais recours à un autre passage de Kindî (p. 451), *muli'at el-sudjûn mimman ankara 'l-miḥnah*.

J'ai soumis le problème à Massignon, qui m'a répondu longuement avec son obligeance habituelle. Je crois utile de citer ici de sa lettre les considérations suivantes : «En apparence, on peut voir dans le texte de Kindî une défaillance de Dhû'l-Nûn, et c'est ce que vous proposez. J'oppose à cela : 1° le courage connu de Dhû'l-Nûn dans deux procès, avant 214 et en 244; 2° le témoignage précis de Dhahabî, qui reproduit des sources sérieuses et qui est un des rares historiens critiques de l'Islam. Spécialement pour les traditionnistes, il est mieux outillé que Kindî; voir son *Mîzân el-I'tidâl;* 3° on peut, à la rigueur, prendre *aqarra bi'l-miḥnah* autrement que dans le sens apparent, et y voir un *iqrâr* de l'orthodoxie. Je reconnais ici que cet *iqrâr* aurait dû lui valoir la prison, mais le texte cesse abruptement, et cela n'est décisif, ni pour, ni contre cette conséquence hypothétique de l'*iqrâr;* 4° Dhahabî n'est pas le seul à avoir écrit que Dhû'l-Nûn avait tenu bon devant la *miḥnah* moutazalite.» Et L. Massignon renvoie à Ibn Khamîs et à Ibn el-Djauzî.

Je reconnais d'autant plus volontiers la valeur des objections de L. Massignon, que l'on peut lire, dans Kindî, *uqirra bi'l-miḥnah* «il *fut invité* à reconnaître la miḥnah», selon ce que me suggère M. Lévi-Provençal. Ainsi, ce texte de Kindî ne signifierait plus rien touchant l'attitude de Dhû'l-Nûn.

(2) Ce qui explique qu'une mosquée de cette localité lui soit dédiée (*B. I. F.*, IX, p. 91). — Il existe à Bagdad un *maqâm* de Dhû'l-Nûn (Massignon, *Mission*, II, p. 106).

(3) Cf. Yâqût, I, p. 166; *Kawâkib*, p. 295.

(4) Ibn Khallikân, I, p. 127.

(5) Cf. Ibn Djubair, p. 49; Yâqût, IV, p. 555; *Kawâkib*, p. 233-237.

On ne peut soutenir sérieusement que Yâqût l'ait qualifié de *nabi* (Blochet, cité par Massignon in *B. I. F.*, IX, p. 91, n. 1), car il y a eu une transposition d'épithètes du fait des copistes. Le tombeau de Dhû'l-Nûn *Miṣrî* (lire *Nabî* = Jonas) est cité avec ceux de Ruben, Élisée, Juda, et celui de Dhû'l-Nûn *Nabî* (lire *Miṣrî*) en compagnie de ceux de pieux musulmans.

(6) Cf. Ẓâhirî, p. 36; *Kawâkib*, p. 321; Maqrîzî, II, p. 461; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 220.

sur la stèle, est celle que les auteurs fournissent habituellement : elle lève les doutes formulés par Ibn Khallikân et permet de corriger une erreur de Yâqût[1].

563

Épitaphe du chaikh Ḥumaid. 634 H. — Inscription en naskhi ayyoubide sur une stèle : la partie non coranique comporte cinq lignes. D'après Massignon, *Études archéologiques*, *B. I. F.*, IX, p. 94; publiée par Ali Pacha, V, p. 57.

بسمله ... *Coran*, xxxvii, 59 — (1) هذا قبر الشيخ حميد خادم (2) ذى النون

المصرىّ سبعين (3) سنة توفى فى العشر الأُ(4)خير[2] من صفر سنة أربع

و (5) ثلثون[3] وستّمائة رحمه الله[4].

Ceci est la tombe du chaikh Ḥumaid, serviteur (de la tombe) de Dhû'l-Nûn el-Miṣrî pendant soixante-dix ans. Il mourut dans la dernière dizaine de ṣafar, l'an 634 (fin octobre 1236). Que Dieu lui fasse miséricorde!

On ne trouve pas mention de ce chaikh dans les chroniques[5].

564

Épitaphe de 'Uthmân Zaila'î. 743 H. — Texte gravé sur une plaque moderne. Il a été copié, avec des additions, d'une épitaphe ancienne qui gît dans la poussière auprès de la tombe : celle-là paraît contemporaine de l'événement qu'elle relate, donc de notre XIVe siècle. Cinq lignes. D'après Massignon, *op. cit.*, p. 95-96.

(1) Ibn Khallikân, I, p. 127; Yâqût, I, p. 166. — Cf. encore sur Dhû'l-Nûn : Ali Pacha, V, p. 57-58; VIII, p. 39-40; *Encyclopédie*, I, p. 989-990; Sam'ânî, p. 22; Ibn 'Asâkir, V, p. 271; *Madjânî*, VII, p. 524; Berthelot, *La chimie au moyen âge*, III, p. 36; Blochet, *Les peintures des mss or. de la Biblioth. nat.*, p. 64, note; Ibn el-Athîr, *s. a.* 245.

(2) Ali Pacha : الاواخر.

(3) Ali Pacha : ثلاثين.

(4) Ali Pacha : رحم الله من ترحم عليه.

(5) On connaît par ailleurs des épitaphes de semblables serviteurs de mausolées (recueil Schefer, nos 369, 510; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 433; Jaussen, *Hébron*, *B. I. F.*, XXV, n° 26).

D'après Suyûṭî (I, p. 245, الصلحاء), un soufi du Ve siècle de l'hégire, Ibn el-Tardjumân, aurait été enterré dans l'enclos de Dhû'l-Nûn.

(1) هذا قبر العالم العلّامة الشيخ عثمان الزيلعىّ (2) شارح الكنز الصوفىّ قدم
القاهرة سنة ٧٠٥ (3) فدرّس وأفتى كان مشهورا بالفقه وسائر العلوم (4) زيلع
قرية بناحية الحبشة (5) توفّى فى رمضان سنة ٧٤٣

Ceci est la tombe du savant, de l'érudit, du chaikh 'Uthmân el-Zaila'î, auteur d'un commentaire sur le *Kanz* soufi. Il vint au Caire en l'an 705 (1306), y professa, et y rendit des fatwâs. Il se rendit célèbre dans le droit et les autres sciences. Zaila' est un village sur les confins de l'Abyssinie. Il mourut en ramaḍân 743 (février 1343).

Si ce texte moderne reproduit fidèlement l'inscription plus ancienne signalée par L. Massignon, c'est de cette dernière que s'est inspiré Ibn Quṭlûbugâ dans la courte biographie qu'il consacre à Fakhr el-dîn 'Uthmân, fils de 'Alî, el-Bâri'î el-Zaila'î[1]. Ce savant hanafite écrivit un commentaire du *Kanz el-daqâ'iq fî'l-furû'*, de Nasafî[2], sous le titre *Tabyîn el-ḥaqâ'iq*[3], ouvrage devenu classique[4].

565

Fondation du sultan Barsbây. 838 H. — Au-dessus de la porte par laquelle on pénètre dans l'enclos de Dhû'l-Nûn. Quatre lignes en naskhi mamlouk; déchiffrée sur une photographie de Daumas. Publiée dans Massignon, *op. cit.*, p. 95; voir pl. II, n° 4.

(1) [هذا ما] رسم به سيّدنا ومولانا السلطا[ن] (2) [ال]ملك الأشرف عزّ نصره
أن يصرف فى كلّ غرّة (?) [un mot] (3) [une ou deux lettres] لا رجعه (?) ألف درهم على
مصالح المكان (4) بتأريخ مستهلّ شعبان المكرّم سنة ثمان وثلاثين وثمانمائة.

Voici ce qu'a décrété notre seigneur et maître le sultan, el-Malik el-Achraf, que sa victoire soit glorieuse! Que l'on affecte, à chaque début (de mois?)..... mille dirhams pour les besoins de l'édifice. A la date du 1er cha'bân vénéré de l'an 838 (2 mars 1435).

(1) Ibn Quṭlûbugâ, p. 30; cf. Suyûṭî, I, p. 222 (الفقهاء الحنفية); Ali Pacha, V, p. 57; VIII, p. 7.
(2) Cf. Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 196; Huart, *Littérature*, p. 333.
(3) Brockelmann, II, p. 78 (d'après Ali Pacha, et non d'après Maqrîzî, comme le croit L. Massignon).
(4) Cf. Ali Pacha, XI, p. 35.

L. 1 : La formule initiale est restituée d'après un autre décret égyptien[1] : on pourrait songer aussi à insérer *bi-ḥasbi mâ* « conformément à ce qu'a décrété »[2], et, alors, cette formule ferait allusion à un décret antérieur, car, dans les actes de chancellerie, elle se trouve toujours à la fin, jamais au début.

L. 2-3 : Massignon avait proposé la leçon *ḥamrah* à la fin de la ligne 2, mais, outre que la photographie ne laisse apparaître aucun *mîm*, je crois voir un *'ain* au début du mot, qui ne termine pas la ligne. On attendrait ensuite شهر « mois », et le mot qui surmonte كلّ commence bien par un *sîn*, mais il semble suivi d'un *hâ'* (...ـهـ), ce qui m'interdit toute restitution plausible. Pour le mot, — ou les deux mots, — qui commencent la ligne suivante, je n'ai pas été plus heureux que Massignon.

Pourtant le sens de cette inscription, même sur ce point particulier, n'est pas douteux, grâce à un acte de waqf, publié par Ali Pacha[3] : ce document a de plus l'avantage de prouver que le n° 565 est *in situ*, ce que sa teneur ne démontrait pas[4].

Il est stipulé dans l'acte de fondation de la madrasah Achrafîyah[5] que *mille dirhams* seront affectés *mensuellement* (*chahrîyan*) pour les soins (*maṣâliḥ*)[6] de la zâwiyah de Dhû'l-Nûn el-Miṣrî. La madrasah Achrafîyah fut fondée en 827, et son acte de waqf ne dut pas être de beaucoup postérieur à cette date. Or, l'inscription n° 565 est de 838; elle vient donc rappeler probablement une disposition qui avait peut-être été négligée, et c'est dans cet ordre d'idées qu'il faudrait, je crois, songer à chercher l'interprétation du début de la troisième ligne[7].

(1) Aly Bahgat, *Un décret du sultan Khochqadam*, *B. I. É.*, 1911, p. 30; *Comité*, XXVII, p. 96.
(2) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 35.
(3) Ali Pacha, IV, p. 59.
(4) En sens contraire, je ne sais pourquoi, L. Massignon : cette inscription « fixe l'attribution du monument tout entier aux restes de Ḍoū'n Noūn ».
(5) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 349 et seq.
(6) Tel est le mot couramment employé dans les actes lorsqu'il s'agit de l'entretien d'un monument (cf. van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, nos 3, 167; recueil Schefer, nos 13, 174, 462, 501, 565, 569; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, II, p. 306; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, nos 40, 41; Sobernheim, *Zuckermonopol*, *Z. A.*, XXVII, p. 78; Sobernheim, *Inschr. der Citadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, n° 19; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 247, 344; *Amida*, n° 38; Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 54. — Cf. *el-naẓar fî'l-maṣâliḥ* (Ibn Quṭlûbugâ, p. 138; Ali Pacha, II, p. 33).
(7) On pourrait décomposer ainsi : [دِ]لا رجعه « sans..... », mais je ne trouve rien à proposer pour le second mot. On ne peut vraiment pas songer à lire لا رجعة (رجعة) فيه « sans qu'on puisse y revenir ».

TOULOUNIDES.

MOSQUÉE D'AḤMAD IBN ṬÛLÛN. 265 H.

«Voici[1] les traits les plus saillants de cet édifice, qui, par sa date certaine, est un des jalons les plus importants de l'archéologie cairote.

«Plan. — Cet édifice offre donc le premier exemple certain du plan caractéristique des mosquées cathédrales ou *djâmiʿ* : grand quadrilatère enclos de quatre murs. A l'intérieur, une vaste cour carrée entourée de portiques : sur trois côtés, ces portiques ont une ou deux travées; sur le côté qui renferme la niche de *qiblah*, il y a cinq travées.

«La mosquée de ʿAmr présente le même plan, mais elle a été si souvent restaurée qu'on ne peut tirer aucune conclusion de son état actuel. Il est également oiseux, dangereux même, d'étayer sur ces deux édifices une théorie sur le plan des mosquées primitives, puisque des documents positifs antérieurs font défaut. Le plan des djâmiʿ subsiste au Caire à travers toutes les dynasties jusqu'à la conquête ottomane.

«Piliers. — Pourquoi l'architecte d'Aḥmad a-t-il choisi des piliers? Les traditions arabes allèguent deux raisons d'un ordre bien différent. Selon les uns, Aḥmad ibn Ṭûlûn, d'un naturel pieux et craintif, aurait hésité à dépouiller les églises du nombre considérable de colonnes nécessaires à sa mosquée[2].

«L'autre raison intéresse beaucoup plus la critique archéologique : la crainte de l'incendie ou de l'inondation. Sous l'effort du feu les colonnes minces et mal ajustées des mosquées cairotes sont fort sujettes à éclater, et l'on ne peut nier à priori que d'épais piliers de briques ne présentent une résistance bien plus considérable. L'état des principales mosquées du Caire ne semble pas confirmer très clairement cette supposition. La mosquée de Ḥâkim et celle de Baibars Ier, dans le quartier ʿAbbâsîyah, bâties sur piliers, ont beaucoup souffert; la première a presque disparu. Mais les dégâts peuvent avoir d'autres causes qu'un principe de construction : elles sont bâties sur un sol plus mouvant et semblent avoir subi les ravages des troupes. Si l'on parcourt les grandes mosquées sur colonnes on doit avouer que l'architecte d'Aḥmad a été heureusement inspiré, et que sa mosquée doit sa conservation à ses piliers autant qu'à la solidité de son sous-sol. La mosquée de ʿAmr a déjà subi de nombreux avatars, ainsi que celles de Mâridânî, de Mu'ayyad et d'autres plus récentes encore : la grande mosquée de Madînat el-Fayyûm a été éventrée par une récente crue du Nil; celle de Muḥammad ibn Qalâwûn, à la citadelle, a un peu mieux résisté; beaucoup d'autres ont disparu sans retour, la liste en serait trop longue.

[1] D'après des notes de van Berchem. — [2] Voir à ce sujet : Maqrîzî, I. F., IV, p. 5-6.

« Construction. — La mosquée est entièrement bâtie en briques cuites, posées horizontalement sur d'épais lits de mortier, le tout caché sous un revêtement de plâtre.

« Le système des arcs repose sur de gros piliers de briques à section carrée, ou plutôt barlongue. Les quatre arêtes sont flanquées de colonnes de briques dont les chapiteaux portent la retombée. Ces colonnes sont engagées dans la masse du pilier et ne sont guère qu'un motif décoratif, puisque c'est le pilier tout entier qui supporte le poids.

« Les arcs sont brisés au sommet et légèrement outrepassés aux naissances. Les briques y sont appareillées normalement à la courbe.

« L'emploi méthodique et parfaitement constaté d'arcs brisés au IIIe siècle de l'hégire a fait naître des théories plus ingénieuses que solides sur une prétendue invention de l'architecture arabe et sur l'origine orientale de l'architecture gothique. Ces théories sont heureusement en baisse. On sait aujourd'hui que la brisure de l'arc ne constitue qu'un caractère secondaire en architecture, qu'on retrouve des arcs brisés à toutes les époques de l'histoire et dans tous les pays civilisés. Sans remonter jusqu'aux vieilles constructions de l'Égypte ou de l'Assyrie, il n'est pas impossible, malgré la rareté des documents, de trouver à l'arc toulounide des prototypes plus rapprochés : il existe des arcs brisés au Tâq-i-kisrâ. Point plus important peut-être, et qui a été omis par les historiens de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, l'arc brisé existait dans l'architecture copte-byzantine. Dès lors, il devient difficile de donner aux arcs de la mosquée toute la valeur d'une création. Même dans l'architecture musulmane il y a des précédents : les arcs du Nilomètre, ceux de l'aqueduc d'Aḥmad ibn Ṭûlûn, construit par le *même architecte* que la mosquée. Enfin, sait-on exactement à quelle époque remontent les arcs brisés de l'Aqṣâ, ceux de la grande mosquée des Omeyyades à Damas? D'ailleurs, sur quels monuments s'appuie-t-on pour prouver que le plein cintre a été chassé par les brisures toulounides? Deux vieilles mosquées à Aswân offrent des pleins cintres, mais on ne peut les dater : on n'en connaît pas d'autre exemple. Les pleins cintres des arcades du sanctuaire du tombeau de Barqûq, les coupoles en briques du sanctuaire, d'un type unique au Caire avant le XVIe siècle, font déjà pressentir la construction gréco-turque de Constantinople. Un siècle et demi plus tard le plein cintre rentre en Égypte avec les Ottomans. Ainsi rien ne nous autorise à dire que le plein cintre ait été la règle dans les monuments primitifs musulmans. Le seul fait certain qui subsiste, c'est que l'arc brisé était (et non devint) d'un usage général au IIIe siècle de l'hégire.

« Il est plus téméraire encore de faire paraître ici l'architecture gothique. L'ogive gothique, reposant sur le principe de la nervure, n'a rien à voir avec l'arc brisé arabe. En fait, les architectures gothique et arabe occupent les deux pôles opposés de la construction. La première, en drainant les poids morts et les forces vives sur des points fixes en nombre limité, qui lui permettent d'ajourer les intervalles, repose sur le principe de la membrure ou de la différenciation des voûtes. La deuxième, beaucoup moins audacieuse, parce qu'elle n'avait pas à résoudre le problème des gros poids aériens, n'a jamais su ni voulu membrer les supports et ne connaît pas des voûtes continues.

« Minaret. — Le minaret de la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn a donné lieu à de nombreux commentaires parce que sa forme originale est unique au Caire. Ce qui le distingue des autres, c'est moins sa forme carrée (on en retrouve plusieurs) que son aspect trapu, l'épaisseur de la section horizontale comparée à la hauteur totale, enfin et surtout la présence d'un escalier extérieur en forme de rampe hélicoïdale. Cet aspect a frappé l'imagination populaire, et les auteurs arabes racontent une anecdote bizarre sur l'origine de ce profil. Ce récit[1] n'offre guère d'indice pour la critique. Ce qui paraît beaucoup plus important, c'est le fait affirmé par Ibn Duqmâq et Maqrîzî que le minaret fut construit sur le modèle de celui de Sâmarrâ, en Mésopotamie. Depuis que Dieulafoy a montré la parenté étroite qui relie le minaret d'Aḥmad aux *âtech-gâh* persans de l'époque sassanide[2], l'assertion des auteurs arabes prend une valeur très frappante. C'est du côté de Bagdâd, dans l'architecture arabe influencée par la Perse, qu'il faut chercher le prototype du minaret d'Aḥmad. Bagdâd était alors le centre religieux et le centre de culture de l'Islam; Aḥmad y avait vécu et devait en avoir gardé bien des souvenirs. Rien d'étonnant à ce qu'il se soit inspiré, pour un motif religieux, des traditions conservées dans le pays des califes. Malheureusement ce prototype est sans doute à jamais perdu.

« La position du minaret est remarquable. Il s'élève vers le milieu de la face nord-ouest, en arrière de l'enceinte extérieure, à plus de 5 mètres en dehors de la mosquée. Il semble avoir été bâti entièrement libre, comme les clochers des anciennes églises italiennes. Son angle sud-ouest a été relié au mur de la mosquée par une double arcade en fer à cheval, belle construction en pierres de taille bien appareillées. Il saute aux yeux que cette annexe est surajoutée à la mosquée : son appareil est tout différent, et elle bute contre une fenêtre du mur de la mosquée. Du côté du minaret, c'est moins clair : les deux appareils sont assez semblables et un premier examen fait naître quelques doutes sur l'authenticité du minaret lui-même. Cependant, Corbett, qui a procédé à un examen soigné, conclut à une date plus récente pour l'arche, qui aurait été mise en rapport avec le minaret. En terminant, Corbett hésite à attribuer le minaret à Aḥmad lui-même : l'histoire du rouleau de papier peut fort bien, dit-il, avoir été inventée après coup pour expliquer l'escalier extérieur. Cependant, s'il y a quelque chose de vrai dans cette histoire, c'est le fait qu'Aḥmad indique à l'architecte la forme à adopter. Corbett penche plutôt pour l'époque fatimide. Les seuls restes certains de grands minarets fatimides, ceux de la mosquée de Ḥâkim, ont été décrits ailleurs[3] : ces restes n'ont aucun rapport avec le minaret d'Aḥmad. En résumé, il paraît *probable*, et non certain, que le minaret est d'Aḥmad, mais ne faisait pas partie du plan de l'architecte et fut plutôt une fantaisie du prince.

« Sur le premier étage carré s'élève un deuxième étage cylindrique qui fait partie de la construction primitive, car l'appareil est le même et la rampe s'y continue. Par contre les deux petits étages qui le terminent sont beaucoup plus modernes : l'escalier est à l'intérieur, l'appareil et le style général sont totalement différents et l'on y trouve l'encorbellement à alvéoles, inconnu à l'époque d'Aḥmad. On peut supposer que ce couronnement fait partie des restaurations de Lâdjîn.

« Bassin aux ablutions. — L'édicule au centre de la cour a été bâti par Lâdjîn (vol. I, n° 16) : il occupe l'emplacement du château d'eau primitif. Au point de vue architectural, c'est une *qubbah*, c'est-à-dire un édicule à base carrée, percée de quatre arcades, surmontée d'une zone de raccord à deux étages de trompillons, d'un toit octogone à l'extérieur et quasi circulaire à l'intérieur, et d'une coupole à profil brisé. La base est en pierres, le reste en briques. C'est

[1] C'est l'histoire célèbre du cornet de papier, à laquelle il sera fait allusion plus loin (p. 79, n. 2).
[2] Voir plus bas, p. 79, n. 3.
[3] *Notes d'archéologie, J. A.*, 1891, I, p. 434 et seq.

peut-être le seul exemple au Caire d'une *qubbah* faisant fonctions de *mîḍa'*. Dans plusieurs mosquées et madrasah (celle du sultan Ḥasan par exemple), le *mîḍa'* est protégé par une légère coupole, simple dais reposant sur des colonnes et non sur une forte base de pierre à section carrée. Le château d'eau primitif reposait lui-même sur des colonnes et ne peut avoir servi de modèle à l'architecture de Lâdjîn. D'autre part, on ne peut guère douter que cet édicule ait servi de *mîḍa'*, puisqu'il abrite un grand bassin octogone et que l'inscription coranique de la coupole fait allusion aux ablutions[1].

« MIḤRÂB (voir FLURY, *Ornamente*, pl. XV). — Presque toutes les parties de ce curieux miḥrâb sont anciennes. On remarquera surtout les colonnes à chapiteaux byzantins qui flanquent la niche; elles proviennent probablement d'édifices chrétiens, mais elles ont été choisies avec soin. Maqrîzî a noté que l'architecte avait promis de construire l'édifice sans colonne, sauf les *deux colonnes* de la qiblah[2] : il y avait peut-être une idée religieuse dans cette *nécessité*, semble-t-il, d'avoir deux colonnes dans la qiblah.

« Le profil de la double archivolte qui surmonte la niche s'écarte un peu de celui des arcs de la mosquée et se rapproche légèrement du profil fatimide. Le décor et les inscriptions sont anciens. Les seules parties modifiées sont les marbres et les mosaïques qui revêtent l'hémicycle de la niche. Ces mosaïques sont faites de petits cubes de verre de couleur dessinant des rinceaux, des feuillages et des inscriptions décoratives. C'est la mosaïque byzantine, célèbre par les produits de Constantinople, de Jérusalem (Ḥaram). Elle est fort rare au Caire : on n'en connaît que trois échantillons fort restreints, cantonnés dans la niche de la qiblah, ici, à la madrasah de Qalâwûn (684) et à la madrasah d'Aqbugâ (740), dans l'enceinte d'el-Azhar. La niche de la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn serait de 696, si elle date de Lâdjîn. Il est peu probable que cette industrie ait jamais été cultivée au Caire, du moins d'une façon régulière. Il vaudrait la peine de le rechercher : il est, en tout cas, curieux que ces trois exemples soient groupés dans l'espace d'un demi-siècle.

« Ces mosaïques représentent des rinceaux de fleurs et de feuillage traités décorativement et non comme copie de la nature. A la madrasah de Qalâwûn, une branche de feuillage sort d'un vase, motif qui rappelle en plus modeste les mosaïques de la mosquée d'Omar.

« FENÊTRES EXTÉRIEURES. — Il faut noter les dessins géométriques dans les claires-voies de plâtre des fenêtres extérieures. D'après la disposition de la décoration entourant les fenêtres, il est probable qu'elles sont de l'origine, mais ce n'est pas certain. »

Description, plan et vues de cette mosquée dans : *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 27-39, 754-755; NASSIRI KHOSRAU, p. 145-146; *Kawâkib*, p. 276-277; SUYÛṬÎ, II, p. 152-154 (جامع احمد بن طولون); MARCEL, *Égypte*, p. 63, 74-76 et pl. 2 et 20; *Comité*, VII, p. 37-43 et pl. I; SALMON, *Topographie*, p. 12-27; DU CAMP, *Le Nil*, p. 38; VAUJANY, *Le Caire*, p. 143-153; RHÔNÉ, p. 439-450; RHÔNÉ, *Coup d'œil sur l'état du Caire*, *G. B. A.*, 1882, I, p. 59; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 63-67, 150; LANE-POOLE, *Saladin*, pl. à p. 116-117; LANE-POOLE, *Art of the Saracens*, p. 53-60; REITEMEYER, *Beschr. Ägyptens*, p. 177, 206-209; *Catalogue*, p. XXVI-XXX; *Amida*, p. 142-

(1) Cf. CORBETT, *The life and works of Aḥmad ibn Tûlûn*, *J. R. A. S.*, 1891, p. 545.

(2) MAQRÎZÎ, II, p. 265; REITEMEYER, *Beschr. Ägyptens*, p. 207.

143, 146, 288-289, 325, 336-339, 359-360; BÉNÉDITE, *Caire*, p. 47-50; *Guide* JOANNE, *Égypte*, p. 262 et seq.; SALADIN, *Manuel*, p. 17, 34, 49-50, 79-84, 89-93; MIGEON, *Le Caire*, p. 41-48; *Der Islam*, I, p. 36 et seq., et pl. 3; FLURY, *Ornamente*, pl. XI n° 2, XV; RIVOIRA, *Mosl. Architecture*, p. 137-153; CRESWELL, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 44-48; HERZ, *Baugruppe*, p. 7-8, pl. I-II; FLURY et VIOLLET, *Un monum. des prem. siècles de l'hégire*, *Syria*, II, p. 233; ISAMBERT, *Itin. de l'Orient*, *Égypte*, p. 322 et seq.; LANE-POOLE, *Cairo*, p. 73, 78-85; BRIGGS, *Muh. Architecture*, p. 171, 172, 179, 180, 184, 204; *J. A.*, 1911, I, p. 343; KENDRICK, *Cat. muh. textiles*, p. 5-6; MIGEON, *Manuel*, p. 92; MUQADDASÎ, p. 199; LE STRANGE, *Palestine*, p. 94-95; FLURY, *Samarra*, *Der Islam*, IV, p. 421-432; DEVONSHIRE, p. 10 et pl. V.

La mosquée, qui a subi de récentes restaurations, a été rouverte au culte en 1918 (*Comité*, XXXII, p. 19 et seq., 366, 624-625, 701). Je n'ai pu me procurer la brochure que lui a consacrée Yousouf Efendi Ahmed (*Idem*, p. 533-534).

Commencée en 263 (877), la mosquée d'Ibn Ṭûlûn fut achevée en ramaḍân 265 (mai 879), date fournie par l'inscription commémorative (n° 10)[1].

On s'est beaucoup occupé de l'architecte de cette mosquée, et, dans un ouvrage récent, M. Rivoira[2] se fait l'écho d'une tradition qui nomme cet architecte Ibn Kâtib el-Fargânî, que nous avons déjà rencontré[3]. La question mérite quelque développement.

Selon les déclarations de Maqrîzî, celui qui dirigea les travaux de la mosquée fut un chrétien, *naṣrânî*, qui avait construit l'aqueduc : il n'en précise pas la nationalité, et, à la rigueur, l'expression dont se sert l'auteur arabe pourrait exclure un Copte[4]. A priori, d'ailleurs, il n'est pas impossible qu'Ibn Ṭûlûn ait

(1) Voir une reproduction de cette inscription dans MIGEON, *Le Caire*, p. 41 (à l'envers); LANE-POOLE, *Egypt*, p. 67. — On en trouve un fragment au Musée du Caire (Inv. n° 79; cf. *Catalogue*, p. 19).

Ces deux dates sont fournies par Maqrîzî : la seconde étant confirmée par l'inscription, il n'y a pas de raison de repousser la première. Van Berchem (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 29, 755) a signalé les divergences de certains auteurs arabes à ce sujet; mentionnons encore Kindî (p. 219) : 264-266 H.; Ibn Iyâs (I, p. 38), qui place en 260 H. le début des travaux.

Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que la forme *Ṭailûn*, طيلون, courante aujourd'hui (cf. VAUJANY, *Le Caire*, p. 143), ayant même abouti à *Ṭalûn*, se trouve déjà dans Muqaddasî (p. 162, 163, 199, 225; cf. une inscription de Damas, recueil SCHEFER, n° 462; MICHAELIS, *Descriptio Ægypti*, texte, p. 12; *J. A.*, 1892, I, p. 385; VOLLERS, in IBN SA'ÎD, p. XX-XXI; SALMON, *Topographie*, p. 20; CASANOVA, in traduction de Maqrîzî, III, p. 48 n. 1, 321; ALI PACHA, XIV, p. 93; XV, p. 38; DJABARTÎ, IX, p. 188; XII, p. 63; *Marâṣid*, II, p. 220, n. 4; LANE, *Manners*, p. 299). — On connaît *Saidûn*, doublet de *Sûdûn* (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 423, n. 2); *Qaisûn*, de *Qûṣûn* (*Idem*, n° 469; *S. A. W. W.*, V, p. 837); *Taizûn* de *Tûzûn* (YÂQÛT, *Udabâ'*, I, p. 36); *nairûz* de *naurûz* (MAQRÎZÎ, I. F., IV, p. 241, n. 1).

(2) *Mosl. Architecture*, p. 137.

(3) Ci-dessus, p. 29-32.

(4) Cf. MAQRÎZÎ, II, p. 265; SALMON, *Topographie*, p. 13; CRESWELL, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 44.

fait venir un étranger : un témoignage sérieux nous prouve qu'il cherchait à faire appel à des hommes compétents[1], et, pour l'aqueduc, tel avait été le cas[2].

Le premier, Lane supposa que cet architecte avait été un Copte[3], et, s'autorisant du rapprochement des dates, émit l'opinion que le même individu pouvait avoir construit le Nilomètre, en 247 H., et, plus tard, la mosquée d'Ibn Ṭûlûn. Or, Abû Ṣâliḥ donnait le nom de l'architecte du Nilomètre, qu'il appelait Ibn Kâtib el-Fargânî, et ainsi l'identification avait été poussée plus loin par M. Butler[4] et par Salmon[5]. Pour le Miqyâs, la *nisbah* avait servi à démontrer l'influence de l'Asie centrale; ici, le même personnage devenait un Copte.

Cette théorie, basée uniquement sur une supposition de Lane, était déjà bien fragile. Mais, nous venons d'établir plus haut[6] qu'Abû Ṣâliḥ était une source médiocre pour fixer la personnalité et la profession religieuse de l'architecte du Nilomètre, qui n'est plus Ibn Kâtib el-Fargânî, mais Ibn Kaṯhîr el-Fargânî. Il faut donc faire ici quelques réserves.

D'ailleurs, M. Saladin, admettant comme vraisemblable l'affirmation des écrivains arabes qui voient dans le monument d'Ibn Ṭûlûn une imitation de la mosquée de Sâmarrâ[7], et, après examen des matériaux employés, croit que l'architecte était, non un Copte, mais probablement un chrétien chaldéen[8].

Cette dernière hypothèse a le mérite de cadrer avec la tradition concernant Sâmarrâ, que les auteurs arabes évoquent également lorsqu'ils décrivent le mi-

(1) Cf. Muqaddasî, p. 160-163; Nassiri Khosrau, p. 49, note; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 137; *Marâṣid*, II, p. 271-272; Le Strange, *Palestine*, p. 328.

(2) Maqrîzî, II, p. 457 : *radjul naṣrânî ḥasan el-hindasah wa-ḥâḏhiq bihâ* «un chrétien, bon et habile architecte» (cf. Marcel, *Égypte*, p. 68).

(3) Lane, *Manners*, p. 585 n. 1, 590, 595. — Cf. Vaujany, *Le Caire*, p. 148, et *Alexandrie*, p. 37; Butler, *Coptic Churches*, I, p. 89; Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 54, 154; Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 76; d'Harcourt, *L'Égypte et les Égyptiens*, p. 206; van Berchem, *Le château de Bâniâs*, tirage à part de *J. A.*, 1888, p. 25.

(4) Cf. Abû Ṣâliḥ, p. 114, n. 2.

(5) Cf. Salmon. *Topographie*, p. 13, n. 2.

(6) Voir p. 31.

(7) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 123; Maqrîzî, II, p. 266; Suyûṭî, II, p. 153; Lane, *Manners*, p. 590, n. 2; Salmon, *Topographie*, p. 13; *Amida*, p. 140, 142; *O. L. Z.*, 1911, p. 399-400, 420-421; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 138.

(8) Saladin, *Manuel*, p. 91, n. 1. Cf. *Encyclopédie*, I, p. 390. — Ce fut l'opinion de M. Becker (*Der Islam*, II, p. 396) : «einen Naṣrânî, der eben so gut aus Persien stammen konnte». — Citons, pour mémoire, l'opinion suivante, prise dans Rhône (p. 445) : «un architecte syrien, probablement byzantin, venu sans doute de Syrie» (Cordier, *La coll. Schefer*, *G. B. A.*, 1898, II, p. 256).

On a noté aussi que l'architecte dessina le plan de la mosquée sur du cuir (Maqrîzî, II, p. 265; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 207; *Encyclopédie*, I, p. 390; Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 76).

naret. Son escalier extérieur excita déjà l'étonnement des écrivains orientaux[1], et on connaît l'histoire du cornet de papier, contée par certains d'entre eux[2]. On n'ignore pas non plus les rapprochements qui ont été faits de ce minaret avec l'*âtech-gâh* de Djour[3], avec le minaret de Sâmarrâ[4], ou encore avec le célèbre phare d'Alexandrie[5]. Il est, en somme, assez délicat de se faire une idée nette des influences que peut déceler l'architecture de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, à la construction de laquelle des artisans magrébins ont pu collaborer[6]. Signalons aussi qu'on a vu à tort dans ce monument la première apparition de l'arc ogival[7].

La découverte du trésor et l'inscription de fondation (n° 10). — Ibn Sa'îd[8] nous conte qu'au cours d'une partie de chasse dans le désert, la monture d'Aḥmad ibn Ṭûlûn buta sur une dalle que le sable recouvrait. L'émir, intrigué, fit immédiatement effectuer des fouilles, qui aboutirent à la découverte d'un trésor évalué à un million de dînârs. La majeure partie de cette trouvaille servit à diverses œuvres pies, dont la construction de l'aqueduc, de l'hôpital et de la mosquée. L'auteur arabe a certainement utilisé la biographie d'Ibn Ṭûlûn rédigée par Ibn el-Dâyah. Or c'est très vraisemblablement le même écrivain que vise Maqrîzî (*djâmi' el-sîrat el-ṭûlûnîyah*) en donnant le même récit. Il faut toutefois y noter une variante importante : ce trésor ne contribua pas à la construction

(1) Cf. Muqaddasî, p. 199; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 177; Ibn Duqmâq, IV, p. 124.

(2) Cf. Ya'qûbî, p. 371; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 8; Ẓâhirî, p. 30-31; Charmes, *Cinq mois au Caire*, p. 124-125.

(3) Cf. Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, IV, p. 79-84; van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1891, I, p. 435, note. (Voir, pour des constructions analogues : Feuvrier, *Trois ans à la cour de Perse*, p. 262, 264; *Thimâr el-Qulûb*, p. 421; *Descr. de l'Afrique*, II, p. 24-25; Le Strange, *Baghdad*, p. 254; *Encyclopédie*, I, p. 581; Yâqût, IV, p. 34.) — Le minaret actuel date-t-il de l'époque d'Ibn Ṭûlûn? Van Berchem se prononce pour l'affirmative (ci-dessus, p. 75); de même, M. Creswell (*Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 47), dont les conclusions sont vivement combattues dans *Comité*, XXXII, p. 20-22. Voir encore *Der Islam*, XII, p. 247.

(4) Cf. Saladin, *Manuel*, p. 24, 325-326; *Der Islam*, I, p. 64; Creswell, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, pl. I.

(5) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 481, n. 1; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 144-145.

Parlant de la *qubbah* qui existait de son temps au milieu du ṣaḥn, Muqaddasî (p. 199) la compare à celle de Zamzam, à La Mecque (cf. Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 100 n. 1, 132).

(6) Cf. Saladin, *Manuel*, p. 11.

(7) Cf. Migeon, *Le Caire*, p. 45; Isambert, *Itin. de l'Orient*, *Égypte*, p. 141; Briggs, *Muh. Architecture*, p. 239; Rhône, p. 444-445; d'Harcourt, *L'Égypte et les Égyptiens*, p. 211. — Voir ci-dessus les développements de van Berchem, p. 74; W. et G. Marçais, *Mon. ar. de Tlemcen*, p. 59-62.

(8) Ibn Sa'îd, éd. Vollers, p. 18.

de la mosquée, dont les frais furent contre-balancés par une autre découverte faite au sommet du mont Muqaṭṭam[1]. Dans un précédent passage, toujours d'après le biographe de l'émir, on peut lire[2] : « Il bâtit la nouvelle mosquée à l'aide des fonds que Dieu lui avait accordés (*mimmâ afâ'a 'llah ʿalaihi*), par la trouvaille faite sur la montagne au lieu dit Tannûr Firʿaun ».

Or, les mots arabes cités ci-dessus se rencontrent dans l'inscription de fondation : *min k͟hâliṣ ma afâ'a 'llah ʿalaihi wa-ṭayyibihi* « des revenus de source pure et légitime que Dieu lui a accordés ». Van Berchem n'a pas manqué de rapprocher cette phrase de la légende du trésor[3]. On peut supposer que les mots arabes soulignés dans le texte de Maqrîzî ont été empruntés par Ibn el-Dâyah à l'inscription elle-même, et, en ce cas, ils lui auraient suffi pour donner à la légende une base sérieuse.

Mais, selon nous, il serait excessif d'interpréter de cette façon ce passage de l'inscription : il faut plutôt y voir l'affirmation expresse que l'émir n'a pas employé à la construction de sa mosquée des biens qu'il ne possédait pas en pleine et légitime propriété, et notamment n'y a pas consacré les revenus de l'État.

C'est une préoccupation que l'on trouve assez fréquemment dans l'épigraphie arabe : le fondateur d'un monument tient à faire graver dans la pierre que « l'argent dépensé pour la construction est bien à lui[4] ».

L'expression employée dans le texte de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, qui est d'ailleurs empruntée au Coran (LIX, 6-7), est rare[5], car, à proprement parler,

(1) Maqrîzî, II, p. 267; cf. Marcel, *Égypte*, p. 67; Wüstenfeld, *Statthalter*, III, p. 15; Charmes, *Cinq mois au Caire*, p. 312. — Dans ce domaine il n'y avait pas lieu de s'arrêter : notons encore la découverte faite par Ibn Ṭûlûn dans un tombeau de la Haute-Égypte (Salmon, *Topographie*, p. 13, n. 1); sa trouvaille de monnaies près des Pyramides (Maqrîzî, I. F., I, p. 181; III, p. 317). La légende du trésor est connue des conteurs (Chauvin, *Bibliographie*, V, p. 39-41).

(2) Maqrîzî, II, p. 265.

(3) *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 38, n. 3.

(4) *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 345; *Comité*, XXXII, p. 129. Cette préoccupation est bien indiquée dans les chroniques : *Descr. de l'Afrique*, II, p. 418, 428, 434; Mohammed Seghir, *Chronique tunisienne*, p. 8, 14.

Un intendant des sanctuaires de Jérusalem et d'Hébron tient à spécifier qu'il n'a pas utilisé les revenus de la fondation qu'il administrait (Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 202-203). — Voir la note de M. Amar dans Wancharîsî, II, p. 324, n. 2.

(5) L'autre exemple que je connais se trouve dans une inscription de 725, au Caire (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 116). Elle ne manque pas de saveur en l'occurrence, car celui qui en fait usage, Aḥmad le mihmandâr, avait obtenu les fonds dans l'exercice de ses fonctions d'introducteur des ambassadeurs. « Le sultan Mansâ Mûsâ, de Mallî, m'écrit à ce sujet M. Gaudefroy-Demombynes, fit, en 724, un pèlerinage retentissant dont Maqrîzî parle dans son opuscule sur les pèlerinages célèbres (Paris, ar. 4657, f° 129) et dans son *Sulûk* (Paris, ar. 1726, f° 394 *b* et seq.). Il fut reçu

le *fai'* est un butin gagné sur les infidèles, mais sans combat[1]. Plus simplement on trouvera : *min mâlihi* « de sa fortune personnelle[2] », *min k͟hâliṣ mâlihi* « du plus pur de sa fortune[3] », *min k͟hâṣṣ mâlihi* « de sa fortune particulière[4] »; ou encore : *min fâ'iḍ niʿam Allah ʿalâ ʿabdihi* « de l'abondance des biens dont Dieu a gratifié son serviteur[5] », avec la variante *mimmâ anʿama 'llah ʿalâ.....* « avec les biens dont Dieu a gratifié..... [6] ».

566 (ANCIEN 13).

Inscription du calife Ḥâfiẓ et du qâḍî Sirâdj el-dîn Nadjm. 526 H. (?). — Il est bien téméraire de m'attaquer, après les patients efforts de van Berchem, à ce texte difficile, dont il ne subsiste plus qu'une gravure de la *Description de l'Égypte*[7]. Voici, tout d'abord, le déchiffrement de van Berchem (vol. I, p. 35) :

(1) بسمله..... ممّا أمر بإنشائه عبد الله ووليّه مولانا وسيّدنا عبد المجيد

(sic) (2) أبي الميمون الإمام الحافظ لدين الله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى

أبائه الطاهرين وأبنائه الأكرمين (3) على يد (??) عبده (?) ومملوكه القاضى

(?) المؤيّد الأمير سراج الدين على (?) المحـ[...]ين [1 mot] المؤمنين [1 mot] الإمام

avec pompe au Caire par Malik Nâṣir, et il combla de cadeaux Aḥmad le mihmandâr, à tel point qu'à la mort de ce dernier, suivant le témoignage des *Masâlik el-abṣâr* d'el-ʿUmarî, le fisc trouva dans sa succession des milliers de lingots d'or, provenant de ceux que lui avait donnés le sultan nègre, et qui étaient encore dans leur gangue » (cf. Qalqachandî, V, p. 289-291, et surtout 294-296, 301, 337; VIII, p. 9, 115; Ismaël Hamet, *Hist. du Maghreb*, p. 188).

(1) *Encyclopédie*, II, p. 41.

(2) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 43, 67; *Jérusalem*, II, n° 152; de Luynes, *Voyage*, II, p. 221-222; *Amida*, n°s 10, 11, 15, 22, 24; van Berchem-Sarre, n° 5; Bischof, p. 157.

(3) Van Berchem, *Inscr. de Syrie*, *M. I. É.*, III, p. 430; van Berchem, *Épigr. des Atabeks*, *Floril. de Vogüé*, n° 3; van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Z. D. P. V.*, XIX, p. 105, 107. — La formule se rencontre dans les actes de vente (Golubovich, *Serie*, p. 139).

(4) Van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 2. — Comparer la formule plus solennelle de l'inscription de Badr Djamâlî sur le minbar d'Hébron : *min faḍl mâ atâhu 'llah min ḥill mâlihi wa-k͟hâliṣ mâ malaku* « la fortune que Dieu lui avait abondamment accordée et dont il pouvait légitimement disposer, et le plus pur de ses biens propres » (mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 220-221).

(5) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 252.

(6) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 240-241.

(7) *Description de l'Égypte*, *État moderne*, atlas, vol. II, pl. *e* des *Inscriptions*, n° 6.

وعمدة(؟) الأحكام (4) أطال (أدام؟) [الله] جلاله وخلّد(؟) [أمره و(؟)] كماله
[4 ou 5 mots...] الخلافة العلويّة الحافظيّة درا(؟) (5) لماىر والعمامل(؟) ولى(؟) أمير
المؤمنين أبو الثريّا نجم بن جعفر [1 mot] الله [12 à 15 mots.....] فى شوّال(؟)
سنة ستّ(؟) وعشرين(؟) [وخمسمائة].

L'étude de la titulature des qâḍîs fatimides et de quelques inscriptions contemporaines m'a amené à examiner longuement cette inscription : je suis loin d'être arrivé à combler toutes les lacunes, mais je crois être parvenu à améliorer certaines lectures.

(1) بسمله..... ممّا أمر بإنشائه عبد الله ووليّه مولانا وسيّدنا عبد المجيد
أبي (2) الميمون الإمام الحافظ لدين الله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى
آبائه الطاهرين وأبنائه الأكرمين (3) على يد(؟؟) عبده(؟) ومملوكه القاضى
المؤيّد الأمير سراج الدين علم المجته[د]ين [un mot] المؤمنين [un mot] الإمام
وعمدة الأحكام (4) نظام(؟) الملّة وجلاله فخر الأمّة وكماله [un mot] الدولة
النبويّة عماد الخلافة العلويّة الحافظيّة درّ(5)المآثر والفضائل[1] ولىّ أمير
المؤمنين أبو الثريّا نجم بن جعفر [un mot] الله [onze à treize mots] وعشرين(؟)
شوّال(؟) سنة ستّ(؟) وعشرين(؟) [وخمسمائة].

Voici ce qu'a ordonné de construire le serviteur et l'ami de Dieu, notre maître et notre seigneur, ʿAbd el-Madjîd Abû'l-Maimûn, l'imâm el-Ḥâfiẓ li-dîn Allah, l'émir des croyants (que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses ancêtres purs et ses nobles descendants!), par les soins (?) de son serviteur et sujet, el-qâḍî el-mu'ayyad, l'émir Sirâdj el-dîn, l'étendard des jurisconsultes, le... des croyants, le... de l'imâm, l'appui des jugements, l'ordre (?) et la splendeur de la communauté religieuse, la gloire et la perfection de la nation, le... de la

(1) Cette lecture est obtenue avec un minimum de corrections. Pour العمامل, on pourrait, au lieu de الفضائل, lire المناقب (cf. Ibn el-Ṣairafî, p. 90-91; Adfuwî, p. 5, 56; Qalqachandî, XIV, p. 356). D'autre part, en respectant la graphie du dernier mot et en ne rectifiant que le premier, on aboutirait à un titre également usité, در العشائر والقبائل « la perle des familles et des tribus » (cf. Ṣâliḥ ibn Yaḥyâ, p. 97; Qalqachandî, VI, p. 142, 144; VII, p. 186; X, p. 10; XII, p. 126).

dynastie du Prophète[1], le soutien du califat alide d'el-Ḥâfiẓ, la perle des actions mémorables et des mérites, l'ami de l'émir des croyants, Abû'l-Thurayyâ Nadjm, fils de Djaʿfar... le 2* (?) chawwâl (?) 526 (?) (septembre 1132).

Ce qui étonne, au premier abord, c'est la profusion des titres décernés à un grand qâḍî, mais il ne faut pas perdre de vue que la charge de qâḍî prend de l'importance dès l'avènement des Fatimides. Elle ne cessa pas d'ailleurs de s'accroître par la suite, ainsi qu'il ressort de la titulature des juges.

Le protocole voulait que ces titres soient proclamés en chaire le jour de l'installation du nouveau juge : cette cérémonie se passait à el-Azhar à la Mosquée de ʿAmr, à Fusṭâṭ, et au Grand Palais (*qaṣr*)[2]. Le qâḍî y assistait debout, esquissant une génuflexion ou s'inclinant vers la terre[3] lorsque, dans l'arrêté de nomination, revenait le nom du calife ou d'un membre de sa famille[4].

Le rôle de ce fonctionnaire, qui prend dès le règne de Muʿizz le nom de *qâḍî'l-quḍât*[5], s'accrût probablement du fait que les fonctions politiques de grand *dâʿî* lui furent presque toujours confiées, à partir de Ḥâkim[6]. Sans insister sur ce fait que le grand qâḍî put distribuer des robes d'honneur[7], tout comme le calife, constatons un détail plus important : le vizir Yâzûrî ne crut pas déchoir en acceptant de cumuler sa charge de premier ministre avec celle de grand qâḍî[8], et cette situation se renouvela dans la suite[9]. Le tout-puissant Badr Djamâlî prend tous les pouvoirs en main, militaire, administratif et judiciaire, et porte le titre nouveau de « garant des qâḍîs » : toutefois un fonctionnaire continua d'exister sous le nom de *qâḍî'l-quḍât*. Sans avoir l'indépendance des premiers temps, un grand juge pouvait avoir une influence personnelle à la cour du calife : ce fut précisément, nous allons le voir, le cas de Nadjm.

(1) Cf. *maqâm achraf nabawî*, titre du calife Âmir (Maqrîzî, I. F., II, p. 7).

(2) Kindî, p. 495-496; Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 592, 596, 599, 604, 611, 613; Suyûṭî, II, p. 102 (قضاة مصر); Ibn Khallikân, II, p. 220-221.

(3) Plus exactement, baisant la terre (voir sur le *taqbîl el-arḍ* : Dozy, *Vêtements*, p. 86, n. 9).

(4) Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 587, 604; Gottheil, *Fat. Cadis*, *J. A. O. S.*, XXVII, p. 241, 271.

(5) Idem, in Kindî, p. 590, 597; Suyûṭî, II, p. 101; Maqrîzî, I, p. 403-404; Gottheil, *loc. cit.*, p. 234 n. 1, 243, 253, 274, 284; et *Docum. concern. a Cairo Synagogue*, tirage à part de *Jew. Quart. Rev.*, 1907, p. 30. — C'était une manifestation d'indépendance contre le califat abbasside. Auparavant, dans tout l'Orient, il n'y avait qu'un grand qâḍî. Le titre de *qâḍî'l-quḍât* date d'Abû Yûsuf, le disciple d'Abû Ḥanîfah (Samʿânî, p. 439; Carra de Vaux, *Penseurs de l'Islam*, III, p. 307; Fagnan, *Additions*, p. 143; *Impôt foncier*, p. ix).

(6) Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 597.

(7) Idem, in Kindî, p. 604, 609.

(8) Ibn Muyassar, p. 5, 8; Suyûṭî, II, p. 102.

(9) Ibn Muyassar, p. 12-13, 15, 16. — Voir plus loin l'étude sur les inscriptions de Badr Djamâlî.

Les auteurs nous ont malheureusement conservé trop peu de renseignements sur les titres du grand qâḍî; ceux qu'ils nous donnent ne sont pas à dédaigner :

En 418, el-Qâsim ibn ʿAbd el-ʿAzîz, de la famille d'el-Nuʿmân, est appelé[1] : *qâḍî'l-quḍât wa-dâʿî 'l-duʿât amîn el-a'immah*[2] *charaf el-aḥkâm*[3] *djalâl el-islâm* « le grand qâḍî et grand dâʿî, l'homme de confiance des imâms, la noblesse des jugements, la splendeur de l'islam ».

En 442, Yâzûrî, qui était en outre vizir[4] : *el-nâṣir lil-dîn giyâth el-muslimîn el-wazîr el-adjall el-mukarram sayyid el-ru'asâ' tâdj el-aṣfiyâ' qâḍî'l-quḍât wa-dâʿî 'l-duʿât* « le défenseur de la religion, le secours des musulmans, le vizir auguste et vénéré, le prince des chefs, la couronne des amis sincères, le grand qâḍî et le grand dâʿî ».

En 522, Ibn Muyassar el-Qaisarânî[5] : *thiqat el-daulah el-qâḍî el-amîn sinâ el-mulk charaf el-aḥkâm qâḍî'l-quḍât ʿumdat amîr el-mu'minîn* « l'homme de confiance de la dynastie, le qâḍî intègre, la grandeur du gouvernement, la noblesse des jugements, le grand qâḍî, le soutien de l'émir des croyants ».

En ce qui concerne Nadjm ibn ʿUmar, les historiens donnent peu de chose, mais déjà nous trouvons naturel qu'il soit gratifié d'un titre en *amîr el-mu'minîn*, et en *aḥkâm* et qu'il soit appelé *el-qâḍî el-mu'ayyad*[6].

C'est pourtant l'étude d'inscriptions contemporaines, échelonnées entre 400 et 550, qui m'a permis de déchiffrer d'une façon certaine quelques titres nouveaux. On constate, en effet, pour ne parler que de ceux du n° 566 — soit en *dîn, imâm, millah* et *ummah* — que le surnom en *dîn* vient toujours en tête[7].

(1) Kindî, p. 497; Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 613; Gottheil, *Fat. Cadis, loc. cit.*, p. 265, 295; et *Docum. concern. a Cairo Synagogue, loc. cit.*, p. 8, 14, 19, 25.

(2) Corrompu en *amîr el-umarâ'* dans Suyûṭî, II, p. 102.

(3) Un qâḍî de Mustanṣir est nommé *fakhr el-aḥkâm* « la gloire des jugements » (Ibn Muyassar, p. 33).

(4) Ibn Muyassar, p. 5.

(5) Idem, p. 71; Suyûṭî, II, p. 104.

(6) Ibn Muyassar nous fournit une liste assez longue de ces qualificatifs de qâḍîs, dont l'un devait rester le titre de gloire d'un célèbre ministre de Saladin, *el-Qâḍî el-Fâḍil*. — Nous relevons : *adjall, aʿẓam, amîn, muwaffaq, murtaḍâ, rachîd, djalîl, saʿîd, mufaḍḍal, aʿazz* (Ibn Muyassar, p. 4, 16, 61, 83, 86, 87, 95, 97; *J. A.*, 1921, II, p. 114; ʿAbd el-Laṭîf, p. 489). — Voir les titres d'un qâḍî d'Alexandrie sous le règne de ʿÂḍid (Qalqachandî, X, p. 353-355).

(7) Dans les premiers temps, précédé, le cas échéant, d'un surnom en *islâm*, qui ne nous occupe pas ici : à Âmid (*Amida*, nos 8 à 12, 14, 15, 18, 19); à Damas (van Berchem, *Arabische Inschriften, Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 190; recueil Schefer, n° 3). Puis, à compter du début du VIe siècle, *islâm* vient après *dîn*, qui reste en tête de la série : à Damas (recueil Schefer, nos 4, 5, 391; van Berchem, *Épigr. des Atabeks, Floril. de Vogüé*, p. 32, 34, 36, 38); à Buṣrâ (van Berchem, *Arabische Inschriften, Z. D. P. V.*, XIX, p. 107-108); à Âmid (*Amida*, n° 20). Voilà ce qui semble la règle. Notons encore que *mulk* précède *dîn*, mais ces deux surnoms ne coexistent, à ma connaissance, que dans un seul texte, à Âmid (*Amida*, n° 16).

De même, je ne trouve qu'une seule autre fois *dîn* et *imâm* ensemble, mais dans un ordre inverse de celui du n° 566, au Caire (*C. I. A., Égypte*, n° 12).

D'autre part, et c'est là que la lecture réalise un progrès, les surnoms en *millah* et *ummah*, lorsqu'ils coexistent dans une inscription, se suivent toujours rigoureusement : à cette règle je n'ai pas encore trouvé d'exception[1]. Ces deux titres sont ici employés sous une forme double, *niẓâm* (?) *el-millah wa-djalâluhu*, et *fakhr el-ummah wa-kamâluhu* : j'ai montré ailleurs que ces titres doubles n'étaient pas rares et qu'ils étaient presque particuliers à la dynastie fatimide[2].

Enfin, outre toute cette richesse de titulature, dont les lacunes réservent peut-être des surprises, on trouve dans cette inscription *ʿimâd el-khilâfah el-ʿalawîyah el-ḥâfiẓîyah*[3], qui semble devoir être éclairée à la lumière de l'histoire. Van Berchem a souvent observé qu'un détail nouveau de protocole, ou bien, comme c'est ici le cas, un titre trop précis, devaient pouvoir être expliqués par les faits historiques.

Je rappelle que les débuts du califat de Ḥâfiẓ furent particulièrement pénibles. Il y eut d'abord un court interrègne pendant lequel on mit en observation une des femmes du calife Âmir[4], qui donna naissance à une fille, ce qui n'é-

(1) A Âmid (*Amida*, nos 8 à 12, 19, 20); à Damas (van Berchem, *Inscr. de Syrie, M. I. É.*, III, p. 430; *Revue Académ. ar.*, I, p. 13-14; recueil Schefer, nos 3, 4, 391; van Berchem, *Épigr. des Atabeks, Floril. de Vogüé*, p. 32, 34, 36, 38); à Buṣrâ (van Berchem, *Arabische Inschriften, Z. D. P. V.*, XIX, p. 107-108; Brunnow, *Arabia*, III, p. 210). Cf. Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 3; et une inscription tardive d'Alep (Ṭabbâkh, III, p. 519).

(2) Cf. Maqrîzî, I. F., IV, p. 9, n. 8; voir encore : Ibn Muyassar, p. 4; Kindî, p. 499; Ibn Khallikân, II, p. 13; Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia* (1879), III, p. 18, 28; Ibn el-Qalânisî, p. 80, 81; Qalqachandî, X, p. 357; *Ittiʿâẓ*, p. 144; Maqrîzî, I, p. 355, 411; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 47; *Ichârah*, p. 34, 35, 46-51, 54; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 328; Yâqût, IV, p. 116; Ṭabbâkh, I, p. 319, 320, 322; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 273; Yâqût, *Udabâ'*, I, p. 207; *Onomasticon*, I, p. 147. — Le plus ancien surnom de ce genre paraît dater du calife Mutawakkil; son fils, le futur Mustaʿîn, est qualifié, dans l'acte qui l'institue héritier présomptif, *ʿuddat el-dîn wa-dhakhîratuhu* (Qalqachandî, IX, p. 370). — Exemples plus tardifs : au VIIe siècle, *C. I. A., Égypte*, I, n° 460; Kindî, p. 3.

(3) Cette expression, *dynastie alide*, tend à devenir officielle au VIe siècle (*Oumâra*, I, p. 200; Qalqachandî, VII, p. 79-80; IX, p. 287; X, p. 84, 316, 321, 322, 332, 363, 377; Maqrîzî, I, p. 482). Auparavant, on la rencontre rarement (Ibn el-Qalânisî, p. 77). Yâqût dira, avec une nuance de dédain, *mutaʿallawîyah* (Yâqût, I, p. 800; cf. Massé, *Code de la chancellerie, B. I. F.*, XI, p. 69, n. 7).

(4) Cf. Ibn Muyassar, p. 74; Maqrîzî, I, p. 357. Casanova (trad., IV, p. 31, n. 1) a cru à tort

cartait plus Ḥâfiẓ du trône. Puis les troupes exigèrent que les fonctions de vizir fussent confiées à un petit-fils de Badr Djamâlî, Abû ʿAlî Aḥmad, dit Kutaifât[1]. Celui-ci fit emprisonner Ḥâfiẓ immédiatement, et, s'arrogeant des titres pompeux, sur lesquels s'étendent les auteurs[2], se montra un partisan résolu des doctrines imamiennes en faisant prier et frapper monnaie au nom de l'*imâm attendu* (*muntaẓar*), c'est-à-dire un hypothétique descendant de Nizâr, fils de

qu'il s'agissait ici de l'imâm «attendu», dont nous allons parler. Le fait est plus simple : s'il était né un fils posthume d'Âmir, c'est à lui que devait échoir le califat, et, en attendant cet événement, Ḥâfiẓ jouait le rôle de régent. — Pour ce détail et les autres développements du texte, cf. Ibn Khallikân, I, p. 389-390; Ibn el-Athîr et Abû'l-Fidâ', *s. a.* 524; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 328-329; III, p. 1-2; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 300; Lane-Poole, *Egypt*, p. 166-167; *Encyclopédie*, II, p. 225-226; Ali Pacha, I, p. 17; Amedroz, *Office of Kadi, J. R. A. S.*, 1910, p. 786.

(1) J'ignore l'origine et la lecture exacte de ce surnom, qu'on a jusqu'ici vocalisé *Katîfât*. Je lis *Kutaifât*, comme on l'a fait pour le nom d'un médecin de Bagdâd (Ibn el-Qifṭî, p. 267; *Madjânî*, IV, p. 305; VII, p. 666).

(2) Ibn Muyassar, p. 75; Ibn el-Athîr, *s. a.* 526; Suyûṭî, II, p. 131 (وزراء مصر).

Je voudrais m'arrêter un instant sur les titres que porta Kutaifât pendant l'emprisonnement du calife : outre leur intérêt propre, ils permettent de résoudre un petit problème d'histoire littéraire. Ces titres sont donnés par Ibn Muyassar; or il se trouve que la dédicace du *Qânûn el-Rasâ'il* d'Ibn el-Ṣairafî les reproduit presque textuellement. Comme on constate qu'aucun calife n'est nommé dans le court ouvrage d'Ibn el-Ṣairafî, qu'au début l'auteur appelle les bénédictions de Dieu sur Mahomet, sur ʿAlî et sur *les imâms* et non sur un imâm désigné, on peut en conclure que le *Qânûn* a été mis en circulation en 525. Il faut admettre en outre qu'Ibn el-Ṣairafî fut lui-même l'auteur de cette titulature. Voici ces titres d'après le *Qânûn* (p. 156); j'en donne une nouvelle traduction, modifiant par endroits celle de M. Massé (*B. I. F.*, XI, p. 116) :

السيّد الأجلّ الأفضل سيّد أرباب الممالك والدول المحامى عن حوزة الدين وناشر جناح العدل على
الأقربين والأبعدين ناصر إمام الحقّ فى حالتى غيبته وحضوره القائم فى نصرته بماضى سيفه وصائب رأيه
وتدبيره أمين الله على عباده وهادى القضاة إلى اتّباع شرع الحقّ واعتماده ومرشد دعاة أمير المؤمنين لواضح
بيانه وإرشاده مولى النعم ومفرج الغمّ ورافع الجور عن الأمم ومالك فضيلتى السيف والقلم.

Le seigneur auguste Afḍal, seigneur des potentats des principautés et des empires, défenseur du territoire de la religion, celui qui déploie l'aile de l'équité sur les plus proches et les plus lointains, défenseur de l'imâm de la Vérité en son état d'absence ou de présence, celui qui préside à sa défense par le tranchant de son sabre, par la droiture de son jugement et de son discernement, l'homme de confiance de Dieu sur Ses serviteurs, celui qui dirige les juges vers la poursuite et le maintien de la loi divine, celui qui dirige les missionnaires de l'émir des croyants par la clarté de son exposé et de sa direction, le maître des grâces et le consolateur des peines, celui qui débarrasse les peuples de la tyrannie, maître des deux supériorités de l'épée et de la plume.

Kutaifât avait donc pris, comme son père, le surnom d'el-Afḍal. Il est toutefois possible qu'*afḍal* ne soit pas ici un surnom personnel, mais bien un simple qualificatif. Certains auteurs précisent, en effet, que Kutaifât prit le titre d'Akmal (Ibn el-Qalânisî, p. 229, n. 1; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 3, 11).

Mustanṣir[1]. Tout ceci dura plus d'un an, et ce n'est qu'au début de 526 que Ḥâfiẓ réussit à faire assassiner ce tout-puissant ministre, le 16 muḥarram (8 décembre 1131), et tous les ans, à pareille date, le gouvernement du calife fit commémorer cet événement : cette solennité fut appelée d'un nom significatif, *ʿîd el-naṣr* «la fête de la victoire[2]». Quinze jours plus tard, Sirâdj el-dîn Nadjm était nommé grand qâḍî : cet «appui du califat hafizien», il est permis de le croire, avait donc contribué au rétablissement de Ḥâfiẓ sur le trône. D'autre part, une lecture certaine de la date pourrait avoir quelque importance, car on pourrait s'étonner que le calife ait confié à son grand qâḍî, et non à son premier ministre, le soin de cette restauration. Mais, précisément, Ḥâfiẓ, vers la fin de l'année 526, songeait à se débarrasser de Yânis, successeur de Kutaifât : il le fit bien empoisonner, mais le poison mystérieux fut assez lent, et, si Yânis mourut vers la fin de dhû'l-ḥidjdjah[3], il pouvait bien s'être alité dès chawwâl.

On comprendrait ainsi que le grand qâḍî Nadjm ait pu diriger à la mosquée d'Ibn Ṭûlûn des réparations, sur lesquelles les auteurs sont muets : la profusion des titres, et la précision de l'un d'entre eux, établiraient son attachement à Ḥâfiẓ emprisonné. D'ailleurs, Nadjm paya de sa vie sa fidélité à son souverain : Ḥasan, fils de Ḥâfiẓ et son premier ministre, donna, en chawwâl 528 (août 1134), l'ordre de mettre à mort ce grand qâḍî, parce qu'il était un des familiers (*khawâṣṣ*) de son père[4].

De plus, le qualificatif *ḥâfiẓîyah* n'a pas été placé dans cette inscription pour le plaisir de procurer une rime à *nabawîyah* : Ḥâfiẓ, qui fut d'abord régent du califat, puis dépossédé au profit d'un *imâm attendu*, affirme ainsi solennellement la légitime dévolution du califat à sa personne. L'équipée de Kutaifât fut officiellement supprimée de l'histoire, s'il faut en croire le singulier message que le nouveau calife adressa, en 526, au peuple égyptien. Plus d'un an après l'assassinat d'Âmir, comme si rien ne s'était passé dans cet intervalle, Ḥâfiẓ fait part du décès de son prédécesseur et s'attache à donner une base solide à son pouvoir imamien. Il a, pour le faire, une trouvaille : Âmir a transmis le califat à son *cousin* Ḥâfiẓ, comme autrefois Mahomet avait investi son cousin ʿAlî, près

(1) Voir p. 85, n. 4; et Ibn Muyassar, p. 75; Ibn el-Athîr et Abû'l-Fidâ', *s. a.* 526; Maqrîzî, I, p. 406-407; II, p. 17, 271, 343; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 2-4; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 300-301; Lane-Poole, *Egypt*, p. 167; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 34 n. 2, 712 n. 2, 717 n. 4; Ibn el-Qalânisî, p. 229; Lane-Poole, *Cairo*, p. 154, 157.

(2) Maqrîzî, I, p. 357, 490; Ibn el-Ṣairafî, p. 77; Ali Pacha, I, p. 17.

(3) Cf. Ibn Muyassar, p. 75-76; Maqrîzî, II, p. 17.

(4) Maqrîzî, II, p. 18; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 305, 310. — Sur Sirâdj el-dîn Nadjm, cf. outre *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 36 : Ibn Muyassar, p. 76; Suyûṭî, II, p. 104.

de l'étang de Khumm[1]. Le mot *ḥâfiẓîyah* montre donc une préoccupation dominante du souverain, et la présence de ce qualificatif dans le n° 566 est d'autant moins un effet de style que dans les documents émanés de la chancellerie du calife, on retrouve *daulah ḥâfiẓîyah* et *imâmah ḥâfiẓîyah*[2]. Le premier soin de Ḥâfiẓ avait été de faire modifier la formule du prône, de façon à réduire à néant la croyance à l'imâm attendu : le khaṭîb pria pour «notre seigneur et maître, l'*imâm de cet âge et de ce temps*, ʿAbd el-Madjîd el-Ḥâfiẓ li-dîn Allah[3]». Cinq ans auparavant, c'était exactement le titre qu'Âmir avait fait sculpter sur la façade de la grande mosquée de Damiette, par protestation contre les entreprises nizariennes[4].

INSCRIPTIONS AU NOM DU SULTAN LÂDJÎN. 696 H.

567 (ANCIEN 12 *bis*)

Dans le sanctuaire, sur un miḥrâb ménagé dans l'un des deux piliers qui portent l'arc central de la première ligne actuelle de piliers à partir de la cour. Ce miḥrâb forme le pendant de celui d'el-Mustanṣir (vol. I, p. 32-34)[5]. La décoration en est d'ailleurs semblable : décor en stuc encadré sur trois côtés d'un large bandeau qui renferme l'inscription. Il n'en subsiste que la moitié supérieure. Beau coufique fleuri, de style fatimide pur, orné de rinceaux, grands caractères. Deux mots ont été publiés dans le premier volume (n° 12 *bis*); traduite dans Flury, *Ornamente*, p. 15, et pl. XVI. Voir pl. I, n° 2.

[بسمله... أمر بإنشاء] هذا المحراب المبارك مولانا السلطان [ا]لملـ[ـك] المنصور
حسام الدنيا والدين لاجين [سـ]ـلطان الإسلا[م] والمسلمين.....

A ordonné de construire ce miḥrâb béni notre maître le sultan, el-Malik el-Manṣûr, Ḥusâm el-dunyâ wa'l-dîn Lâdjîn, sultan de l'islam et des musulmans.....

[1] Qalqachandî, IX, p. 291-297.
[2] Idem, VI, p. 450; VII, p. 108; VIII, p. 344. — Je ne m'arrête pas à *diwân ḥâfiẓî*, qui n'a pas la même valeur.
[3] Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 3.
[4] *C. I. A., Égypte*, I, n° 521.
[5] Un moulage de ce dernier a été déposé au Musée du Caire (Inv. n° 3099; cf. *Catalogue*, p. 261-263; reproduit dans Briggs, *Muh. Architecture*, fig. 188).

Nous avons là un rare exemple de restitution archéologique, l'emploi du coufique fleuri dans une inscription historique, à une époque aussi tardive[1]. Il est vraisemblable de supposer que ce texte fut gravé de cette manière pour des motifs de symétrie : il s'agissait de faire un pendant à l'inscription de Mustanṣir. En effet, les autres inscriptions que le sultan Lâdjîn fit graver sur ce monument sont en naskhi mamlouk.

568

Inscription de la chaire. 696 H. — Le Comité de Conservation de l'Art arabe a renoncé[2] à restaurer ce minbar, qui est depuis longtemps réduit à l'état de squelette. Parmi les fragments de cette chaire, acquis par le South Kensington Museum de Londres (aujourd'hui Victoria and Albert Museum) se trouvent six planchettes oblongues en bois sculpté, dont deux ne renferment que des ornements et quatre[3] contiennent l'inscription suivante. Naskhi mamlouk; petits caractères; le panneau n° 2 a été seul publié dans Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 131 et fig. 40. Copie van Berchem.

(1) أمر بعمل هذا المنبر المبارك مولانا السلطان (2) الملك المنصور حسام
الدنيا والدين لاجين (3) المنصورى وذلك فى العاشر من صفر من شهور (4) سنة
ستّ وتسعين وستّمائة أحسن الله عاقبتها.

A ordonné la confection de cette chaire bénie notre maître le sultan, el-Malik el-Manṣûr, Ḥusâm el-dunyâ wa'l-dîn Lâdjîn el-Manṣûrî. Et cela eut lieu le 10 ṣafar des mois de l'année 696. Que Dieu donne à cette année une bonne fin!

Une des six autres[4] inscriptions de Lâdjîn (n° 14), sur une planchette de la même chaire, donne aussi la date du 10 ṣafar 696 (8 décembre 1296) :

[1] On en connaît un autre, à la madrasah du sultan Ḥasan (*C. I. A., Égypte*, I, n° 534). M. Ṭabbâkh (III, p. 526) signale une inscription coufique de Qâyt-Bây à la citadelle d'Alep, ce qui demande vérification.
Cherbonneau a noté une inscription coufique sur bois du xie siècle de l'hégire : ce panneau de bois a disparu (Mercier, *Inscr. Constantine*, n° 14). Mais on en connaît d'autres exemples au Maroc (Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 222-225; 1919, I, p. 66, 70).
[2] *Comité*, III, p. 28. Cf. Briggs, *op. cit.*, p. 216-217; Migeon, *Manuel*, p. 103-104.
[3] Et non deux, comme le dit M. Lane-Poole (*Art of the Saracens*, p. 116).
[4] Nos 14, 15, 16, 462, 463, 514. — Le n° 514 était gravé sur un cadran solaire, aujourd'hui disparu (vol. I, p. 697) : c'est à tort que Salmon (*Topographie*, p. 13, n. 4) le croit contemporain d'Ibn Ṭûlûn.

monté sur le trône le lundi 28 muḥarram (lundi 26 novembre)[1], Lâdjîn a donc fait exécuter rapidement les travaux de restauration entrepris, comme on le sait, à la suite d'un vœu[2].

569

Inscription au nom de ʿUmar. Époque ottomane (?). — Le livre d'inventaire du Musée du Caire donne, comme provenant de cette mosquée la partie supérieure du montant d'une ouverture, en bois, portant en sculpture des arabesques, une lampe de mosquée, le sceau de Salomon, et l'inscription suivante. Publiée, mais mal interprétée, dans *Catalogue*, p. 127. Quatre lignes en naskhi ottoman, petits caractères. Voir pl. II, n° 3. Musée, Inv. n° 628.

(1) الشيخ السـ[ـيّد؟] (2) عمر ساكن (3) هذا المكان (4) المبارك.

Le chaikh, le sayyid (?), ʿUmar, habitant de ce lieu béni.

Ce texte est dépourvu d'intérêt; il peut se faire, d'ailleurs, qu'il ne soit pas complet, et que chaque ligne ait eu une suite sur l'autre montant de l'ouverture. On peut voir la chose notamment au-dessus de la porte de certains minbars.

Pour en finir avec la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, signalons que son fondateur l'avait décorée de plaques de faïence. Certaines de ces plaques purent être vues, lors d'une Exposition, à Paris, en 1867. Elles sont décrites ainsi par Jacquemart[3] : « Ce sont des plaques de revêtements, où, sur fond vert olive foncé, existe un damassé blanc en réserve, servant à détacher de grands caractères arabes en relief, émaillés bleu, et des perroquets relevés de touche bleu turquoise. Il est à remarquer que, dans les diverses parties de cette frise, les têtes des oiseaux ont été brisées par des musulmans scrupuleux. »

Le n° 462 se trouve au Musée du Caire (salle IX, n° 10) et a été publié à nouveau, avec des fautes et des lacunes, dans *Catalogue*, p. 183-184.

J'ai vérifié le n° 16 (signalé dans Vaujany, *Le Caire*, p. 151), mais je n'ai pu combler les lacunes du texte, très effacé.

[1] Cf. Maqrîzî, II, p. 239. — L'inscription infirme le texte d'Ibn Iyâs (I, p. 136), qui place l'avènement du sultan au milieu de ṣafar. La date fournie par Qalqachandî, le 5 ṣafar, paraît trop rapprochée (Calcaschandi, p. 138).

[2] Cf. Lane-Poole, *Egypt*, p. 292, et dans *C. I. A.*, *Égypte*, I, le commentaire des numéros cités p. 89, n. 4.

[3] *Exposition de l'Union centrale*, *Gaz. B. A.*, 1869, II, p. 346. — L'attribution de ces faïences est douteuse. Quelques années plus tard, dans son *Histoire de la Céramique* (p. 128), Jacquemart décrivait les mêmes faïences comme provenant du tombeau de Mahomet Ier, à Brousse.

IKHCHIDIDES.

FONDATION DU BIʾR EL-WAṬÂWÎṬ. 335 H.[1]

Van Berchem a publié à la fin des inscriptions fatimides du Caire un fragment d'inscription coufique, peu intéressant, qui n'avait trouvé place dans l'ouvrage qu'à cause de la beauté des caractères. Voici d'ailleurs ce qu'en dit lui-même van Berchem (vol. I, p. 79) :

570 (ANCIEN 48)

« Dans le quartier de *Ṣalîbah*, à l'entrée de la ruelle qui conduit de la rue de ce nom à la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn, et que le plan français appelle *ʿAṭfat Bîr el-Waṭâwîṭ* (Ruelle du Puits des Hirondelles).

« Grande plaque de grès rose encastrée dans le mur d'une maison en ruines, à un mètre du sol. Cinq lignes en beau coufique fleuri; caractères moyens, d'un style remarquable. La plaque est cassée à gauche au milieu de l'inscription, peut-être aussi en bas, et la moitié inférieure du fragment conservé est entièrement fruste; on ne peut lire que le commencement des deux premières lignes et quelques lettres de la troisième[2].

(1) بسمله... لله الأمر من قبل ومن.....

(2) عبده جعفر بن الفضل بن جعفر بن ال[عمّار؟][3] فاو.....

(3) ال...اساه.....ع.....المسلمين.....

« Ce fragment n'a d'autre valeur que la superbe exécution des caractères. »

Or, les mots déchiffrés se lisent à leur même place dans une inscription que Maqrîzî (II, p. 135) nous a conservée, et qui relate la fondation par le vizir

[1] Cette notice a paru en partie dans *Der Islam* (V, p. 171-173) sous le titre : *Une inscription d'un vizir des Ikhšîdites*.

[2] Voir une photographie dans *C. I. A.*, *Égypte*, I, pl. XVIII, n° 3.

[3] Van Berchem proposait également, avec réserves : العتّاب; العتّان; العبّاد.

ikhchidide Ibn el-Furât du Bi'r el-Waṭâwîṭ; et ce dernier détail concorde aussi très bien avec la situation de la pierre, qui devient ainsi un document d'une haute importance. D'autre part, nous sommes une fois de plus édifiés sur la valeur des sources auxquelles a puisé Maqrîzî pour tout ce qui touche à l'histoire musulmane de son pays. Cet auteur nous avait déjà conservé les inscriptions commémoratives de la fondation de la mosquée el-Azhar et de la restauration du mausolée de Sayyidah Nafîsah[1], qui étaient en complète harmonie avec le protocole habituel des inscriptions fatimides. Cette nouvelle découverte nous permet donc de croire à l'authenticité des deux derniers textes. Enfin, nous avons là un souvenir épigraphique de la période des Ikhchidides, le seul connu en Égypte.

Maqrîzî nous signale que le vizir Abû'l-Faḍl Dja'far ibn el-Furât construisit un puits pour alimenter les *Sept Citernes*, qui avaient été bâties pour approvisionner d'eau les habitants du *Khaṭṭ el-Ḥamrâ'*, au nord du Vieux-Caire. Il nous donne alors le texte de l'inscription qui fut apposée à côté de ce puits. Nous mettons entre crochets toute la partie disparue. Publiée dans Ali Pacha, II, p. 113; Salmon, *Topographie*, p. 44-45.

(1) بسمله... لله الأمر من قبل ومن [بعد[2] وله الشكر وله الحمد ومنه المنّ
على] (2) عبده جعفر بن الفضل بن جعفر بن الفرات[3] وما و[فّقه له من البناء
لهذه البئر وجريانها إلى السبع سقايات] (3) ال[تى أذ]شأه[ا وحبّسها لجميـ]ـع
المسلمين [وحبّسه وسبّله وقفا مؤبّدا لا يحلّ تغييره ولا العدول بشىء من
مائه ولا ينقل ولا يبطل ولا يساق إلّا إلى حيث مجراه إلى السقايات المسبّلة
فمن بدّله بعد ما سمعه فإنّما إثمه على الذين يبدّلونه إنّ الله سميع عليم[4]
وذلك فى سنة خمس وخمسين وثلثمائة وصلّى الله على نبيّه محمّد وآله وسلّم].

...Grâces et louanges soient rendues à Dieu, de Qui est venue la générosité sur son serviteur Dja'far, fils d'el-Faḍl, fils de Dja'far, fils d'el-Furât, et Qui l'a fait réussir dans la construction de ce puits et la conduite de l'eau jusqu'aux *Sept Citernes*, qu'il a fondées et immobilisées pour tous les musulmans. Il a immobilisé et consacré[5] (ce puits) en waqf à perpétuité,

[1] Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 43, 63-64.

[2] *Coran*, xxx, 3.

[3] La pierre est très fruste en cet endroit.

[4] *Coran*, ii, 177.

[5] Sur *sabbala*, cf. Ibn el-Faqîh, Introd., p. xxviii; *Biblioth. geogr. ar.*, IV, p. 258.

sans qu'aucune modification soit permise, ni aucune dérivation d'une partie quelconque de son eau, qui ne devra pas être transférée, ni dépensée inutilement, ni conduite par ailleurs que par la voie qui a été tracée pour elle vers les citernes consacrées. «Quiconque changera ces dispositions après en avoir pris connaissance, commet un crime qui retombera sur ceux qui l'imiteront, car Dieu entend et sait tout[1].» Cela eut lieu en l'an 355 (966).

Nous avons donc avec cette inscription l'acte de waqf le plus ancien d'Égypte et le texte épigraphique le plus important par sa date après celui de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn[2]. Le verset coranique final (ii, 177) se trouve très fréquemment dans les actes de waqf et dans les décrets.

Ce puits, construit par Abû'l-Faḍl Dja'far ibn el-Furât, ne portait pas, au moment de sa fondation, le nom par lequel il est encore connu. Nous savons qu'à l'époque des Sultans Mamlouks, il était hors d'usage, et que des constructions avaient été élevées au-dessus. Pourtant, son souvenir resta : des chauves-souris venaient se réfugier dans les bâtiments qui se trouvaient à la place du puits, qui s'appela dès lors le *Puits des chauves-souris*[3]. Ce nom fut donné plus tard au quartier, sous le règne de Muḥammad ibn Qalâwûn; et il existe encore une ruelle, *Châri' Bi'r el-Waṭâwîṭ*, qui mène de la rue Ṣalîbah à la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn[4]. Ali Pacha nous parle bien d'une dame *Waṭwâṭah*, qui était considérée par les habitants du quartier comme la propriétaire primitive du puits : ce n'est qu'une tradition populaire moderne[5].

Par contre, le souvenir des *Sept Citernes*, dont il est question dans l'inscription, est de nos jours complètement perdu[6]. Elles donnèrent aussi leur nom à une grande artère, le *Khaṭṭ el-sab' siqâyât*, qui partait du *Pont des Lions*, et,

[1] *Coran*, ii, 177.

[2] Ajoutons qu'on ne connaît jusqu'ici qu'une seule inscription ikhchidide (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 146, p. 11-13).

[3] J'avais traduit *waṭwâṭ* par «hirondelle», comme ci-dessus (p. 91). Sur une observation du savant correcteur de l'Imprimerie de l'Institut français, M. B. Hawara, je suis amené à cette traduction nouvelle. *Waṭwâṭ* est bien la chauve-souris (Maqrîzî, I. F., IV, p. 77; Lane, *Manners*, p. 42; Massignon, *Le Maroc dans les premières années du xvie siècle*, p. 91; *Lubnân*, publ. sous les auspices de Ḥaqqî Bey, Beyrouth, 1918, p. 83; Ferrand, *Relations*, I, p. 257; Quatremère, *Recherches*, p. 236, n. 1). Qalqachandî (II, p. 84) nous amène à la même conclusion avec le synonyme *khuffâch* (cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 149), mais il donne aussi l'équivalent *khuṭṭâf*, qui nous ramènerait à l'hirondelle. — Voir un texte légendaire sur le *waṭwâṭ* dans *Kanz el-'ummâl*, II, p. 464.

[4] Plan Joanne, Q R-8. — C'est peut-être l'ancien Khaṭṭ Bi'r el-Waṭâwîṭ (Maqrîzî, II, p. 517; Abû Ṣâliḥ, p. 340).

[5] Tous ces détails se lisent dans Salmon, *Topographie*, p. 44-46.

[6] Dans l'article paru dans *Der Islam*, ce paragraphe contient des erreurs graves : il est ici complètement remanié.

Je n'ai pu savoir s'il s'agit du même endroit dans Ibn el-Dji'ân, p. 49.

selon toute vraisemblance, allait aboutir, vers l'ouest, aux *Sept Citernes*. Cela ressort des textes de Maqrîzî[1], étudiés par Salmon, qui situe les *Sept Citernes* à l'ouest de l'emplacement de l'ancien étang de Qârûn[2]. De leur côté, MM. Guest et Richmond sont arrivés à la même conclusion, et nous mettent en garde contre une confusion possible entre ces *Sab' Siqâyât* et les *Sab' Sawâqî*[3]. Ces *Sept Citernes* nouvelles, dénommées en souvenir des anciennes peut-être, étaient situées sur la rive actuelle du Nil, donc à l'ouest des premières : on peut en voir encore l'emplacement dans l'*Atlas de la Description de l'Égypte*[4], en un point situé immédiatement au sud de la prise d'eau de l'aqueduc de *Fam el-Khalîdj*. Au IVe siècle de l'hégire, — soit à l'époque de la construction des *Sab' Siqâyât*, — la rive orientale du Nil, au moment de sa crue tout au moins, était beaucoup plus à l'est, et l'emplacement des *Sab' Sawâqî* se trouvait en réalité dans le lit du fleuve[5].

Les *Sept Citernes* de Dja'far ibn el-Furât furent certainement édifiées pour les besoins de la population de Fusṭâṭ, qui devait commencer à manquer d'eau. En effet, au moment des basses eaux, le Nil se retirait alors sur une grande largeur à l'ouest de la capitale, ce qui obligeait les habitants de Fusṭâṭ à une marche assez longue pour leur approvisionnement d'eau. Une vingtaine d'années avant la fondation du *Bi'r el-Waṭâwîṭ*, soit en 336 (947-948), «le Nil avait abandonné la rive de Miṣr, si bien que ses habitants étaient obligés de prendre l'eau au bras d'el-Djîzah, qui passe entre l'île de Rauḍah et el-Djîzah; bêtes et gens devaient aller jusqu'à l'île[6]». Des ordres furent donnés pour creuser plus profondément le lit du bras oriental du fleuve, mais peut-être songea-t-on, dès cet instant, aux travaux d'adduction d'eau dont notre inscription commémore l'achèvement.

Abû'l-Faḍl Dja'far appartenait à une célèbre famille d'hommes d'État dont on peut suivre la filière depuis l'ancêtre qui lui a donné son nom, el-Furât,

[1] Cf. Maqrîzî, I, p. 360; II, p. 109, 113, 115, 116, 133, 135, 146, 161, 165, 512, 517; trad. Casanova, IV, p. 39.

[2] Cf. Salmon, *Topographie*, p. 41-44 et pl. II.

[3] Cf. *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, p. 797 et plan, C-9.

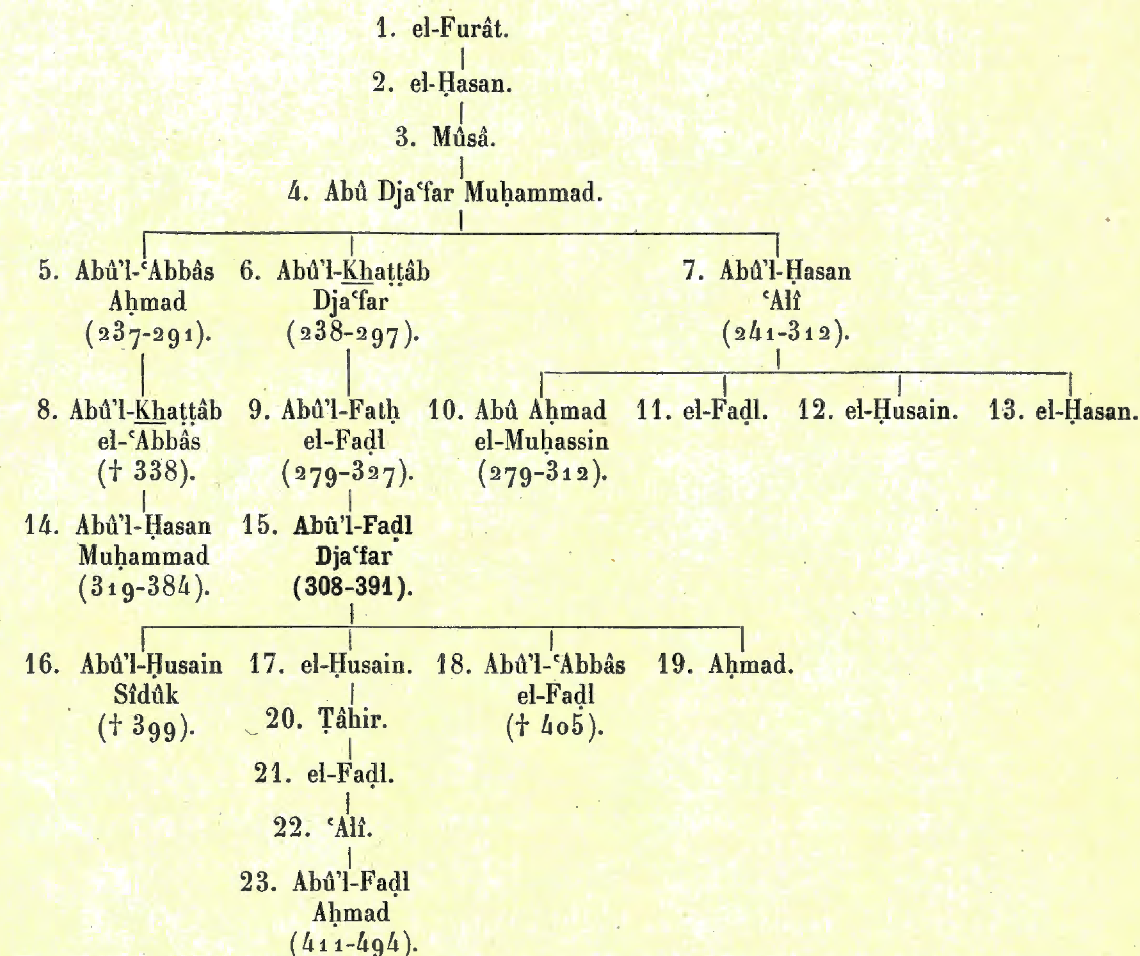
Un puits de la citadelle du Caire est nommé *Bi'r Sab' Sawâqî* dans la *Description de l'Égypte* (cf. Casanova, *Citadelle*, p. 719).

[4] *État moderne*, plan XVI; reproduit dans Casanova, *Foustâṭ*, I, pl. II. — Cf. Ali Pacha, IV, p. 87; *Comité*, XXIV, p. 136; Casanova, *Foustâṭ*, I, p. 73.

[5] Voir la carte très claire annexée par M. Guest à son article *Fusṭâṭ* (*J. R. A. S.*, 1907).

[6] Maqrîzî, I, p. 344; trad. Casanova, III, p. 305.

jusqu'à un cinquième descendant de Dja'far : on aboutit au tableau ci-dessous[1].



[1] Ce tableau est plus complet que celui qui est dans Ibn Sa'îd, p. 93, n. 1. M. Tallqvist ajoute un fils et un petit-fils de Mûsâ ibn el-Ḥasan ibn el-Furât, Wathîmah († 237) et 'Umârah († 289). J'ai acquis la conviction que les intéressés n'appartenaient pas à la famille étudiée ici (cf. Sam'ânî, f° 420 *b*, où l'on trouve وثيمة, au lieu de Wathîmah; 584). — Voici quelques renseignements sur ces diverses personnes.

4. Muḥammad (Ibn Miskawaih, V, p. 74; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 15; IV, p. 16).

5. Aḥmad, fonctionnaire (cf. Ibn Miskawaih, V, p. 140, 237; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 66, 138; IV, p. 72, 154; VII, p. 2; Ibn Khallikân, II, p. 41; *Onomasticon*, II, nos 1428, 1500, 1784, 1872; Ibn el-Athîr, *s. a.* 286; Amedroz, in *J. R. A. S.*, 1913, p. 835). La date de sa naissance est prise dans Maqrîzî, I. F., IV, p. 272; trad. Casanova, III, p. 73.

6. Dja'far, fonctionnaire (*Encyclopédie*, I, p. 400; Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 205, où l'on trouve la *kunyah* Abû 'Abd Allah; Weil, *Chalifen*, II, p. 546, n. 1). Une de ses filles mentionnée dans Ibn Miskawaih, V, p. 262; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 155; IV, p. 174.

7. 'Alî, vizir (voir plus loin).

8. el-'Abbâs (Ibn Miskawaih, V, p. 120, 398, 399, 402; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 52, 250, 251, 253; IV, p. 56, 283, 284, 286; *Onomasticon*, II, n° 623, erreur).

Les Banû'l-Furât, originaires des environs de Bagdâd[1], étaient des gens considérés : l'arrière-grand-père de notre Dja'far, Muḥammad, portait le titre de *kâtib*[2], ce qui laisse supposer sa qualité de fonctionnaire.

Le fils de ce dernier, Abû'l-Ḥasan 'Alî[3], grand-oncle de Dja'far, fut, à trois reprises, le vizir du calife abbasside Muqtadir, occupant, en tout, la première charge du gouvernement pendant plus de six ans, entre 296 (908) et 312 (924), date de sa mise à mort : il était alors âgé de 71 ans[4]. Son fils Mu-

9. el-Faḍl, vizir (voir plus loin).

10. el-Muḥassin, fonctionnaire (voir plus loin).

11 et 12. Dans le tableau d'Ibn Sa'îd, *loc. cit.*, on lit leurs *kunyah*, Abû Naṣr et Abû 'Abd Allah, qu'on ne peut attribuer respectivement à el-Faḍl et à el-Ḥusain, cités dans Ibn Miskawaih, V, p. 179, 201, 219; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 96, 112, 126; IV, p. 106, 125, 140.

13. el-Ḥasan (cf. 'Arîb, éd. du Caire, p. 18; Ibn Miskawaih, V, p. 128, 141, 179, 201, 246, 262; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 58, 67, 96, 112, 144, 155; IV, p. 62, 73-74, 106, 125, 162, 174; Weil, *Chalifen*, II, p. 546, n. 1).

14. Muḥammad, infatigable copiste qui laissa, à sa mort, dix-huit caisses de manuscrits d'ouvrages historiques et exégétiques, tous copiés de sa main (Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 253, note; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 54-55; Sam'ânî, p. 383 *b*, 420 *b*). Un des manuscrits des poésies de Ḥassân ibn Thâbit contient une version recueillie par Muḥammad d'après son père (Ḥassân ibn Thâbit, *Introd.*, p. 1).

16. Sîdûk (Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 405).

18. el-Faḍl (Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 405-406, 411; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 209; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 200; *Ichârah*, p. 30).

19. Aḥmad (*Itti'âẓ*, p. 78).

23. Aḥmad, traditionniste à tendances chiites (Ibn 'Asâkir, I, p. 408-409).

(1) Cf. Yâqût, III, p. 386-387; *Fakhrî*, p. 360; trad. Amar, p. 458. Une monographie, restée anonyme, a été consacrée à la famille de Furât (Ṣafadî, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1912, I, p. 279). — Sur d'autres personnages connus sous le nom d'Ibn el-Furât, mais dont la parenté avec cette famille n'a pu être établie, cf. Ibn Sa'îd, p. 94, n. 1; Guest, *Relat. between Persia and Egypt*, in *Or. Studies to Prof. Browne*, p. 172-173.

(2) Cf. Salmon, *Hist. de Bagdâdh*, p. 105 (confusion grave dans la note 4). — Un des bourgs qui furent compris dans l'enceinte de Bagdâd, était la propriété de la femme d'el-Furât (*ibid.*; Ṭabarî, III, p. 279).

(3) Le Musée arabe du Caire possède une étoffe sur laquelle on lit le nom de ce premier ministre de Muqtadir (*Comité*, XXIX, p. 80).

(4) Cf. Eutychius, II, p. 78-80, 82; *Prairies*, VIII, p. 272-275; *Tanbîh*, p. 378-379; *Avertissement*, p. 483; 'Arîb, éd. du Caire, p. 16, 18-20, 32, 62; Ibn Miskawaih, V, index, p. 617; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 2-3, 5, 7-8, 10-16, 18, 20-26, 29, 32, 34, 39-43, 45-47, 48 note, 51 note, 52-68, 84-88, 90-140, 238-240; IV, p. 1-2, 5, 8, 9, 11, 13-17, 20, 22-25, 27-28, 33, 36, 38, 44-53, 55-62, 64-75, 78, 93-156, 162, 167, 170, 174, 177, 207, 208, 238, 246, 250, 251, 256, 257, 259, 264-266, 268-271, 275, 276, 283-286, 309, 325-326, 332, 333; VII, p. 47; *Thimâr el-Qulûb*, p. 168-169; *Z. D. M. G.*, VI, p. 50; Sam'ânî, p. 154 *b*, 413 *b*; Ibn Khallikân, I, p. 470-471; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 299, 312; *Fakhrî*, p. 360-362; trad. Amar,

ḥassin[1], qui participa à son autorité, fut exécuté le même jour, laissant une veuve et un jeune enfant. Ils semblent avoir été regrettés par la bonne société d'alors, mais leurs ennemis causaient une telle terreur[2] que, pour pouvoir publier leur éloge funèbre sans risques, un poète composa une élégie dans laquelle il déplorait la perte d'un chat[3].

La chronique mentionne encore deux frères de 'Alî : l'un, Abû'l-'Abbâs, fin lettré, était mort en 291 (904); l'autre, Abû'l-Khaṭṭâb Dja'far[4], qui aurait refusé le vizirat, fut le grand-père du fondateur du Bi'r el-Waṭâwîṭ.

Le fils d'Abû'l-Khaṭṭâb Dja'far, Abû'l-Fatḥ el-Faḍl, après avoir occupé d'importantes fonctions durant le vizirat de son oncle 'Alî[5], devait être aussi le premier ministre de Muqtadir[6]; mais il jugea prudent de disparaître lors de

p. 457-461; Suyûṭî, II, p. 126 (وزراء); Salmon, *Hist. de Bagdâdh*, p. 133, 157; *Encyclopédie*, II, p. 394, 400; Carra de Vaux, *Penseurs de l'Islam*, I, p. 108-111; Lévi-Provençal, *Les manuscrits arabes de Rabat*, p. 152; Yâqût, *Udabâ'*, I, p. 85-93; V, p. 278, 323, 325; VI, p. 463; Ibn el-Qifṭî, éd. du Caire, p. 185; Ibn el-Athîr, *s. a.* 295-297, 299, 300, 304, 306, 311, 312, 314; Ibn Abî Uṣaibi'ah, I, p. 224; *Madjânî*, VII, p. 406-407, 757; Weil, *Chalifen*, II, p. 540, 543-546, 548-549, 551-556, 558, 606, 621-622, 626-627; Le Strange, *Baghdad*, p. 221; Saigh, *Hist. de Mossoul*, I, p. 97-98; von Kremer, *Culturgeschichte*, II, p. 221.

(1) Cf. Ibn Miskawaih, V, index, p. 625; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 41 n. 2, 57, 65-66, 87, 91, 93, 95-97, 100 note, 102, 103, 109, 110, 111 note, 112-115, 117, 122-125, 127, 128, 131-140, 164; IV, p. 62, 71-72, 96-97, 101, 103, 105-107, 113-115, 121, 123-128, 131, 135, 136, 138, 139, 141, 143, 146-148, 150-156, 185; VII, p. 93; Yâqût, *Udabâ'*, I, p. 296; V, p. 278; VI, p. 205; Ibn el-Athîr, *s. a.* 306, 311, 312, 322; Weil, *Chalifen*, II, p. 552-555; *Onomasticon*, II, n° 11835.

(2) Ils avaient dû leur chute à un soulèvement populaire, et leur exécution fut imposée à Muqtadir sous la menace de troubles graves.

(3) Une autre personne a peut-être été visée par cette élégie : cf. *Thimâr el-Qulûb*, p. 152; *Madjânî*, V, p. 132; Ibn Khallikân, texte, I, p. 173, 471. — Le fait n'est pas assez clairement rendu dans Huart, *Littérature*, p. 85-86; cf. Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 81.

Une anecdote concernant Abû'l-Ḥasan 'Alî et le directeur des finances d'Égypte, Abû Zunbur el-Mâdarâ'î, à propos d'une lettre truquée, est citée par Ibn Khallikân (I, p. 473-474; sur l'origine de leur inimitié, cf. Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 41 n. 2, 61-64, 107-108, 114; IV, p. 66-69, 119-120, 127-128). Ce récit, qui tourne à l'édification, devint célèbre, mais on finit par en oublier les héros, et on le prêta à un vizir plus connu, Dja'far le Barmékide (*Fakhrî*, p. 284-287; trad. Amar, p. 353-355; Machuel, *Auteurs arabes*, p. 323-326; Bouvat, *Les Barmécides*, *R. M. M.*, XX, p. 72-73).

(4) Cf. 'Arîb, éd. du Caire, p. 18, 89.

(5) Cf. Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 41, n. 2; Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 205; Weil, *Chalifen*, II, p. 546 n. 1, 558, n. 2.

(6) Cf. *Prairies*, VIII, p. 309; 'Arîb, éd. du Caire, p. 89; Eutychius, II, p. 85 (lire ابو [الفتح] الفضل); Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 131, 149, 152, 184, 212, 219, 220, 223, 235, 240, 244, 269 note, 272, 287, 293, 367-368, 383, 409; IV, p. 146, 167, 170, 207, 238,

l'assassinat de ce calife. Sa retraite fut d'assez courte durée, et on le revoit bientôt sur la scène politique. Dans l'intervalle ses goûts s'étaient modifiés : il préfère à une situation de premier plan dans la capitale un poste dans lequel il pouvait faire preuve d'initiative et d'indépendance. Chargé, en 322 (934), d'inspecter l'Égypte et les provinces syriennes, et d'en percevoir l'impôt, il se vouera à sa tâche nouvelle jusqu'à sa mort, sachant adroitement concilier les velléités dynastiques des Ikhchidides et l'autorité du califat[1]. Il est, en tout cas, armé de pleins pouvoirs, tout au moins en ce qui concerne la partie capitale de sa mission, le recouvrement de l'impôt, et c'est lui notamment qui nomme, pour l'Égypte, les directeurs des finances[2]. En 324 (936), il était venu apporter à Muḥammad ibn Ṭugdj l'investiture au nom du calife el-Râḍî[3], et c'est probablement à ce moment que Muḥammad ibn Ṭugdj, désireux de se ménager un appui, fit épouser sa fille par Djaʿfar, le fils d'el-Faḍl[4]. C'est au retour d'une tournée d'inspection en Égypte qu'el-Fâḍl mourut, à Ramleh, en 327 (939), à l'âge de 47 ans[5].

Le mariage de Djaʿfar l'attacha à l'Égypte, et c'est en vain qu'il fut sollicité d'aller à Bagdâd pour y être nommé vizir[6] : il était destiné à être le grand homme d'État des Ikhchidides. Huit ans après la mort de son père, soit en 335 (948), on le trouve installé comme premier ministre d'Aunûdjûr ibn el-Ikhchîd[7]. Il occupa ces fonctions, non sans disgrâces passagères[8], jusqu'à l'avè-

246, 250, 265, 270, 275, 309, 325-326, 332, 414, 433, 453; *Tanbîh*, p. 193, 379, 399; *Avertissement*, p. 494; Suyûṭî, II, p. 127 (وزراء); *Fakhrî*, p. 374; trad. Amar, p. 477; Yâqût, *Udabâ'*, V, p. 322-323; Ibn el-Athîr, *s. a.* 316, 320, 330; Weil, *Chalifen*, II, p. 572.

(1) Cf. Ibn Saʿîd, p. 30; texte, p. 11, 14; Ibn el-Athîr, *s. a.* 322, 324, 326; Weil, *Chalifen*, II, p. 663, 667. — Ibn el-Athîr fournit une autre version : el-Faḍl resta vizir; mais partant en tournée d'inspection en Syrie, il laissa un suppléant à la cour du calife (Weil, *op. cit.*, II, p. 668, n. 4).

(2) Cf. Ibn Saʿîd, p. 31; texte, p. 11; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 324. — Sur son rôle effectif, cf. Ibn Saʿîd, texte, p. 15-18, 162-164.

(3) Cf. Kindî, p. 287-288; Ibn Saʿîd, p. 34; Maqrîzî, I, p. 329; trad. Casanova, III, p. 255; Wüstenfeld, *Statthalter*, IV, p. 26.

(4) Cf. Ibn Saʿîd, p. 30-31; texte, p. 11.

(5) Cf. ʿArîb, éd. du Caire, p. 69; Ibn Miskawaih, V, index, p. 621 (sous cette réserve que les trois premiers renvois concernent un cousin de l'intéressé, el-Faḍl ibn ʿAlî); VI, p. 15-16; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 94; éd. *Patrol. or.*, XVIII, p. [14] 712; Ibn Saʿîd, texte, p. 30, 164; Ibn Khallikân, I, p. 471-472; *Fakhrî*, p. 383-384; trad. Amar, p. 489-490; Maqrîzî, II, p. 156; *Encyclopédie*, II, p. 400; Ibn el-Athîr, *s. a.* 327.

(6) Cf. Ibn Saʿîd, texte, p. 24, 86.

(7) Cf. Maqrîzî, II, p. 156, 451; Suyûṭî, II, p. 129 (وزراء); Wüstenfeld, *Statthalter*, IV, p. 39; Lane-Poole, *Egypt*, p. 89; *Encyclopédie*, II, p. 400.

(8) Cf. Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 407-408.

nement de la dynastie fatimide[1]. Lorsque l'armée envoyée par el-Muʿizz li-dîn Allah menaça la capitale de l'Égypte, Djaʿfar venait d'être soumis à une énorme amende et de subir la torture, parce qu'il n'avait pas été en mesure de payer la solde aux troupes qui combattaient les Carmathes en Syrie[2]. Les émissaires que lui envoya le qâ'id Djauhar décidèrent de son attitude. On le vit faire des efforts pour empêcher toute résistance armée, et il se chargea de faire accepter aux notables égyptiens les termes de la capitulation. Djauhar garda quelque temps à son service cet homme qui paraissait influent, mais il l'installa au Caire tout près de lui et le fit étroitement surveiller[3].

Il devait vivre effacé pendant près de trente ans, ne sortant qu'une seule fois de sa retraite, en 382-383 (992-993), pour occuper encore les fonctions de vizir, sous el-ʿAzîz[4]. Il se consacra probablement à l'étude du *ḥadîth*, car il a laissé une réputation comme traditionniste : c'est ainsi que Suyûṭî néglige l'homme d'État et donne sa biographie dans le chapitre où il passe en revue les traditionnistes d'Égypte[5]. C'est d'ailleurs sous les auspices et aux frais d'Abû'l-Faḍl Djaʿfar que Dâraquṭnî composa son recueil de traditions[6].

L'absence de titres dans l'inscription du *Bi'r el-Waṭâwîṭ* est conforme au protocole de l'époque. Constatons, en outre, que Kâfûr n'y est pas nommé, ce qui

(1) Cf. Ibn Saʿîd, texte, p. 46; Maqrîzî, II, p. 207.

(2) Cf. Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 132; éd. *Patrol. or.*, XVIII, p. [120] 818; Ibn Khallikân, I, p. 138, 148; II, p. 56; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 104; Lane-Poole, *Egypt*, p. 89.

(3) Cf. Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 133; éd. *Patrol. or.*, XVIII, p. [122] 820; Ibn Khallikân, I, p. 148-149; II, p. 135; *Ittiʿâẓ*, p. 66-67, 70-71, 85, 87; Maqrîzî, II, p. 138; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 106-108, 114, 119; Ali Pacha, XV, p. 56; Lane-Poole, *Egypt*, p. 104, 106.

(4) Cf. Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 176; Ibn Muyassar, p. 51; Maqrîzî, II, p. 284, 288; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 160; *Encyclopédie*, I, p. 551; *Ichârah*, p. 25-26.

(5) Suyûṭî, I, p. 164-165 (حفاظ الحديث). Cf. Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 87-88.

(6) Cf. Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 405-406, 408; Ibn Khallikân, I, p. 138, 417; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 385; Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 165; Huart, *Littérature*, p. 223. — Sur ses rapports avec les poètes et savants contemporains, cf. Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 405-408; III, p. 100; V, p. 179, 181; VI, p. 249; Samʿânî, p. 469 *b*; Ibn Khallikân, I, p. 138; Ibn Saʿîd, p. 95; Ibn ʿAsâkir, IV, p. 309; Suyûṭî, I, p. 233 (أئمة القرآت). On connaît le précepteur de ses enfants, el-Ḥasan ibn Sulaimân el-Anṭâkî el-Yâfiʿî, mis à mort par ordre du calife Ḥâkim en 399/1009 (Ibn ʿAsâkir, IV, p. 182).

Son père, el-Faḍl, aimait aussi à réunir des écrivains, dans la société desquels on compte le grammairien Sîrâfî, le géographe Qudâmah ibn Djaʿfar (Yâqût, *Udabâ'*, III, p. 105-106, 114-117, 123, 125; VI, p. 204; Ibn el-Qifṭî, éd. du Caire, p. 212).

Son grand-oncle, le vizir ʿAlî, dont Yâqût cite à maintes reprises un recueil écrit de sa main (Index, VI, p. 575; cité aussi dans Samʿânî, p. 373 *b*; *Lisân*, XVIII, p. 53), avait déjà subventionné les traditionnistes et les poètes (Ibn Miskawaih, V, p. 210; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 119; IV, p. 133; Yâqût, *Udabâ'*, I, p. 228; II, p. 60, 414). — Voir aussi *Fihrist*, I, p. 42-43.



pourrait indiquer que notre ministre disposait réellement de toute l'autorité. De fait, les chroniques parlent bien de son pouvoir, qu'il employa à opérer des confiscations sur la fortune des gens susceptibles de le gêner (1). Pourtant, du vivant de Kâfûr, la puissance de Dja'far avait des limites, et un Juif converti qui devait devenir célèbre, Ya'qûb ibn Killis, tenait en mains les finances. Celui-ci signait en dernier ressort les pièces comptables, et le vizir était même obligé de se rendre au domicile d'Ibn Killis pour soumettre la comptabilité à son examen (2). L'exaspération de Dja'far était à son comble, et, à la mort de Kâfûr, en 357 (968), il opéra un véritable coup d'État (3), faisant emprisonner tout le haut personnel des bureaux et, bien entendu, Ibn Killis. Celui-ci était riche et put acheter sa liberté (4). En l'occurrence d'ailleurs, Dja'far avait manqué de prudence, car Ibn Killis alla rejoindre l'armée fatimide, et peut-être sut-il donner d'adroits conseils à son général.

Abû'l-Faḍl Dja'far, connu sous le nom d'Ibn Ḥinzâbah (5), que son père avait déjà porté, habitait au Vieux-Caire une maison située dans la *Suwaiqat el-'Irâqîyîn* (6), soit au nord-est et à proximité du Qaṣr el-Cham' (7). Ce curieux homme y avait installé une collection singulière de serpents venimeux et de scorpions, qu'il se procurait à prix d'or et qui faisaient le désespoir de ses voisins (8).

(1) Cf. Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 129; éd. *Patrol. or.*, XVIII, p. [113] 811.

(2) Cf. Ibn Khallikân, II, p. 441.

(3) Il sortait en ville alors dans un cortège impressionnant auquel se joignaient de nombreux soldats, ce qui fit dire à un contemporain : « La religion musulmane serait-elle détruite, ou bien aurait-on volé un angle de la Ka'bah? » (Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 407).

(4) Ibn el-Qalânisî, p. 32; Ibn Khallikân, I, p. 137; II, p. 440, 443; Maqrîzî, II, p. 5; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 104; Lane-Poole, *Egypt*, p. 101; Huart, *Histoire*, I, p. 343. — Un fils de Dja'far avait épousé une fille d'Ibn Killis (Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 411).

(5) Ḥinzâbah était le nom de sa grand'mère paternelle, une esclave grecque (خيرزانة dans Eutychius, II, p. 85-86; حيران et خيران dans Yaḥyâ d'Antioche (éd. Cheikho); خنزابة dans Ibn Duqmâq, IV, p. 57; Ibn el-Athîr, *s. a.* 312, 316). — Voir une curieuse anecdote dans Ibn Miskawaih, V, p. 227-228; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 131-132; IV, p. 146-147.

Déjà, Ḥasan, fils de 'Alî, était connu par le nom de sa mère, Ḥasan ibn Daulah (plus haut, p. 95, n. 1, n° 13).

(6) Cf. Ibn Duqmâq, IV, p. 10.

(7) Cf. Casanova, *Fousṭât*, I, p. 20-21.

Il possédait une autre maison dans *'Aqabat Banî Faliḥ* (Ibn Sa'îd, texte, p. 36; voir Casanova, *Fousṭât*, I, croquis 22 et 42, où les emplacements de cette *'aqabah* ne sont pas rigoureusement identiques).

(8) Cf. Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 409-410; Maqrîzî, II, p. 319; Quatremère, *Mémoires*, I, p. 208-210; Ali Pacha, XIV, p. 133.

La tradition lui attribue la construction d'un sanctuaire, édifié au bas du Muqaṭṭam et nommé *Masdjid Mûsâ*, la mosquée de Moïse (1).

Souvenir de l'épitaphe d'Abû'l-Faḍl Dja'far. 391 H. — Tous les auteurs s'accordent à placer en 391 (2) la mort de Dja'far, dit Ibn Ḥinzâbah; ils ne diffèrent que sur le mois, ṣafar ou rabî' I (janvier-février 1001). Il serait mort au Vieux-Caire, et c'est le grand qâḍî d'Égypte, el-Ḥusain ibn 'Alî (3) ibn el-Nu'mân, qui récita les prières sur son corps.

Une tradition veut que sa dépouille ait été transportée à Médine et enterrée dans une demeure qu'il avait achetée à cette intention, toute proche du tombeau du Prophète (4). Telle est une des versions que rapporte Ibn Khallikân (I, p. 139), qui ajoute : « J'ai vu sa tombe à la petite Qarâfah; elle portait l'inscription suivante :

هذه تربة أبي الفضل جعفر بن الفرات.

Ceci est la tombe d'Abû'l-Faḍl Dja'far fils d'el-Furât. »

Quoi qu'il en soit de la place de sa tombe véritable, nous devons d'autant plus croire à l'existence d'un mausolée au cimetière du Vieux-Caire que le renseignement fourni par Ibn Khallikân est corroboré par Ibn el-Zayyât, qui parle d'un « édifice ancien comprenant plusieurs enclos (5) ».

(1) Cf. *Kawâkib*, p. 14; Maqrîzî, II, p. 456.

(2) Cf. outre les auteurs cités dans les autres notes : Ibn Sa'îd, texte, p. 87; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 87-88; Ibn el-Athîr, *s. a.* 391; Sam'ânî, p. 583.

(3) A tort Muḥammad dans Ibn Khallikân (texte, I, p. 138), qui donne ce renseignement (cf. Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 596-599).

(4) C'est l'opinion de Yâqût (*Udabâ'*, II, p. 408-409). — Dja'far avait prescrit qu'on lui mette dans la bouche trois cheveux du Prophète qu'il s'était procurés à prix d'or (Goldziher, *Muh. Studien*, II, p. 365, n. 1).

(5) *Kawâkib*, p. 202 : تربة قديمة ذات ابنية.

FATIMIDES.

MOSQUÉE EL-AZHAR. 260 H.

« Le plan de la mosquée[1] comporte un vaste quadrilatère à cour centrale, entourée de portiques reposant sur des colonnes antiques, lesquelles portent des arcs fatimides et une toiture plate. Sur le côté ouest de la cour et sur une partie du côté sud, le portique a été noyé dans des annexes construites à diverses époques. La partie qui a subi les plus grandes modifications est le côté ouest, c'est-à-dire tout l'espace compris entre la cour et la principale entrée.

« L'édifice a quatre issues : deux au sud vis-à-vis de la Wakâlah de Qâyt-Bây (vol. I, p. 463), l'une traversant le portique méridional pour aboutir sur la cour, l'autre donnant directement sur le lîwân; la troisième, au nord, dans une ruelle; et l'entrée principale, la porte des Barbiers, à l'ouest. Celle-ci se compose à grands traits d'un large et haut portail moderne sur la rue, suivi d'un vestibule à ciel ouvert. A droite et à gauche de ce vestibule, deux sanctuaires annexes : la madrasah d'Aqbugâ (vol. I, p. 183) et la madrasah de Ṭaibars (vol. I, p. 166). Un deuxième portail sépare le vestibule de la grande cour.

« Au nord de la grande cour, au delà des portiques, une petite cour avec le bassin aux ablutions (*mîḍa'*) : cette partie de l'édifice a subi des restaurations de Qâyt-Bây. Le côté sud de la cour est occupé par les *riwâq* des étudiants.

« Le lîwân est une vaste halle barlongue, dont la colonnade porte des arcs à tympans et une toiture plate. Il se compose de deux parties d'époque et de style différents : les premières travées forment un des morceaux les plus anciens de l'édifice. La ligne de supports qui sépare la première travée de la deuxième est faite de piliers. Puis on trouve, au milieu d'une rangée de colonnes, un miḥrâb ancien mais restauré; l'espace carré devant le miḥrâb est couvert par une petite coupole de briques, qui s'élève au-dessus de la toiture[2]. Au delà les dernières travées forment une sorte de deuxième sanctuaire, s'étendant jusqu'au mur de fond de l'édifice; ce mur porte plusieurs niches de qiblah.

« Il est évident que le premier miḥrâb avec sa petite coupole formait la limite primitive du sanctuaire, agrandi vers l'est dans une restauration postérieure. La coupole repose sur un tambour octogonal en briques; elle est ancienne, mais a été restaurée, ainsi que le prouve le style des inscriptions qui la décorent (vol. I, p. 49). On a vu, à propos de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn (ci-dessus, p. 73), que le plan général des djâmi' comporte une petite coupole au fond du sanctuaire et droit devant le miḥrâb.

[1] D'après des notes de van Berchem.

[2] Ali Pacha (II, p. 90) note la présence, en haut de cette coupole, d'une caisse renfermant un morceau de la peau de la vache des Israélites (cf. *Coran*, II, 63-66; *Thimâr el-Qulûb*, p. 299-300), et un fragment de l'arche de Noé. Cette arche, on le sait, a laissé des traces un peu partout (Maqrîzî, I. F., II, p. 161, n. 3; Nassiri Khosrau, p. 202; Abû Ṣâliḥ, p. 286; *Encyclopédie*, I, p. 536).

«Les minarets sont tous de construction relativement récente, et tous en pierre. Le plus grand est à l'angle sud-ouest de la cour : il est du sultan Gaurî (vol. I, p. 48, n°s 26-27). Le deuxième, celui de Qâyt-Bây (n° 25), est un peu au nord sur la face ouest de la cour, dominant le portail du même sultan (n° 21). Ces minarets présentent le type classique de la deuxième dynastie mamlouke; ils sont bien conservés dans leur ensemble : l'effritement des surfaces et de grossiers badigeonnages ont altéré la finesse du décor. Au nord-ouest, un troisième minaret appartient à la madrasah d'Aqbugâ : il présente le même style que les précédents, mais il a été refait au-dessus de la première galerie à l'époque turque et se termine en éteignoir. Enfin, plus à l'ouest, au-dessus du premier portail de l'entrée principale, en surplomb sur la rue, un quatrième minaret, d'époque plus récente et rebâti en éteignoir au-dessus de la première galerie. Il appartient probablement à un petit sanctuaire, à droite du premier portail, entre la rue et la madrasah de Ṭaibars. On peut étudier ces minarets en montant sur la terrasse qui surmonte les parties couvertes de la mosquée, tout autour de la cour.

«En examinant les parties les plus anciennes de l'édifice on arrive à la conclusion qu'elles remontent sinon à la fondation, du moins à l'époque fatimide. Ce sont les parties qui entourent la cour : ce qui reste des portiques ouest et sud et la première partie du lîwân; le portique nord, en pierre et à arcs brisés, est mamlouk ou turc. Dans les parties anciennes, les colonnes proviennent sans doute d'églises byzantines : les fûts sont de hauteur et d'épaisseur différentes et ont les bases et les chapiteaux les plus disparates.

«Les naissances des arcs au-dessus des chapiteaux sont reliées par des chaînages de solives destinés à renforcer ces appuis quelque peu chancelants. Le chaînage des mosquées à colonnes est habituel au Caire, et probablement ancien.

«Les quatre murs qui bordent la cour au-dessus de l'entrée des portiques et du sanctuaire présentent aussi des signes d'une grande antiquité. Comme toutes les parties anciennes, ces murs sont en briques, revêtues d'une couche de plâtre. Ils sont couronnés par des créneaux découpés à jour, à profil ancien, et décorés par des niches à fond plat ménagées dans les tympans des arcs, au-dessus de chaque colonne. Ces niches sont couronnées par de petits culs-de-four à côtes rayonnantes et par une archivolte à profil persan, et rappellent ainsi les niches de qiblah fatimides. Elles alternent avec des rosettes circulaires analogues à celles de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn.

«Dernier trait caractéristique : Au milieu du côté est de la cour, à l'entrée du sanctuaire, entre la première et la deuxième travée, s'élève une petite coupole de brique qui domine la terrasse. Elle est inscrite dans le carré formé par les supports médians des deux premières travées. La zone de raccord est formée par quatre trompes de briques.

«Un certain nombre d'édifices secondaires sont maintenant compris dans l'enceinte de la mosquée : 1° le tombeau de ʿAbd el-Raḥman Katkhudâ, à droite de l'entrée principale, sur la rue; 2° la madrasah de Ṭaibars, à droite du vestibule (vol. I, p. 166); 3° la madrasah d'Aqbugâ, à gauche, en face de la précédente (vol. I, p. 183); 4° la *zâwiyat el-ʿUmyân* (vol. I, p. 50; Djabartî, II, p. 36; Lane, *Manners*, p. 217), la «chapelle des aveugles», à l'extrémité nord du lîwân, à l'angle nord-est de la mosquée. Lorsqu'on pénètre dans celle-ci par l'entrée nord, on traverse cette zâwiyah pour entrer dans le sanctuaire. C'est un charmant petit édifice dans le style de la deuxième dynastie mamlouke : plan des madrasah, petite cour entourée de quatre lîwâns à arcs de tête et toiture plate; le profil des quatre arcs est très pur; jolie qiblah; plafonds anciens sous le toit des lîwâns. A l'angle sud-ouest de cette chapelle, se trouve une chambre funéraire couverte d'une petite coupole sur tambour, le tout en pierre. L'extérieur de la coupole, qui domine la terrasse de la mosquée, est brodé d'un charmant dessin sculpté sur l'extrados des voussoirs.»

Description, vues et plans de la mosquée dans : Qalqachandî, III, p. 364; Calcaschandi, p. 77; Suyûṭî, II, p. 154 (الازهر); Ibn Khallikân, I, p. 149; Ali Pacha, II, p. 90-91; Vaujany, *Le Caire*, p. 154; Isambert, *Itin. de l'Orient, Égypte*, p. 318-321; Marcel, *Égypte*, p. 101 et pl. 3; Lenoir, *Fayoum*, p. 169-171; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 209, 217; *Amida*, p. 320; Rhôné, *Coup d'œil sur l'état du Caire, G. B. A.*, 1881, II, p. 429; Migeon, *Le Caire*, p. 46-54; Bénédite, *Caire*, p. 51-55; *Guide Joanne, Égypte*, p. 265; *Catalogue*, p. xxxiv et seq.; Lane-Poole, *Egypt*, p. 110; Lane-Poole, *Cairo*, p. 123-125; Ravaisse, *Trois miḥrâbs, M. I. É.*, II, p. 632-634; Saladin, *Manuel*, p. 86-89, 93-97; Rhôné, p. 347-350; Flury, *Ornamente*, p. 27-42, pl. VIII-XIV, XXI, XXIII; *Encyclopédie*, I, p. 541; *Comité*, XI, p. 47-48; Creswell, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 49-51; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 152-158; Briggs, *Muh. Architecture*, p. 67-69, et fig. 2, 27-29, 36; Maillet, *Description de l'Égypte*, I, p. 248 et seq.; Devonshire, p. 11 et pl. VI; et les auteurs cités dans le volume I, p. 755.

Les inscriptions qui ont été étudiées dans cet ouvrage (vol. I, p. 43-50, 189-190, 630, 632-633, 661-662, 674-676, 743, n. 3) sont dispersées à cause du dépôt de certaines pièces au Musée arabe. Le n° 21 a été publié par Ali Pacha (IV, p. 14); le n° 23 (IV, p. 16); le n° 453 se trouve au Musée, Inv. n° 551 (publié dans *Catalogue*, p. 79; Migeon, *Manuel*, p. 91-92); le n° 455, Inv. n° 422 (*Catalogue*, p. 81-82; Migeon, *op. cit.*, p. 92-93, 96); n° 473, Inv. n° 481; n° 494, Inv. n° 412 (Ali Pacha, IV, p. 22); n° 495, Inv. n° 619 (*Catalogue*, p. 97; Ali Pacha[1], IV, p. 16).

Nous savons par les auteurs que les califes fatimides veillèrent jalousement à l'entretien de cette mosquée, la première qu'un des leurs avait construite en Égypte.

Et, à ce titre, le long acte de waqf, que nous a conservé Maqrîzî et par lequel le calife Ḥâkim concède à la mosquée d'importants revenus, est plein d'intérêt. Le seul fait qu'on puisse le comparer utilement à quelques extraits d'actes de ce genre, qui ont été gravés sur pierre, nous autorise à en donner ici une traduction intégrale. On pourra se rendre compte que les mêmes expressions se rencontrent sous la plume des différents rédacteurs, qu'ils soient de Bagdâd, de Tripoli de Syrie, de Damas, du Caire, ou de Fez[2]. Il semble, d'ailleurs,

[1] Ali Pacha indique notamment l'endroit où se trouvaient les deux dernières inscriptions.

[2] Cf. l'inscription de la Mirdjânîyah, à Bagdâd (Massignon, *Mission*, II, p. 5-20); celle de la mosquée Lalla Grîba, à Fez (Bel, *Inscr. ar. de Fès, J. A.*, 1917, II, p. 119-123); celle de la mosquée de Mostaganem (*J. A.*, 1919, I, p. 80-83); celle de la Saqrâqîyah et de la Khâtûnîyah,

que ce soit le document le plus ancien de ce genre dons nous possédions le texte dans son intégrité, tout au moins de ceux qui donnent un tel luxe de détails sur les frais d'entretien d'une mosquée, le nombre et la qualité des desservants attachés au service du culte, et le traitement assigné à chacun d'eux[1].

« Ceci est un titre[2], sur tout le contenu duquel a témoigné le qâḍî en chef, Mâlik ibn Saʿîd ibn Mâlik el-Fâriqî[3], et notamment sur la mention et l'identité des personnes dont il a requis le témoignage, au siège de son tribunal et de son prétoire, à Fusṭâṭ, dans le mois de ramaḍân de l'an 400 (avril 1010). Il était alors le qâḍî[4] du serviteur et ami de Dieu, el-Manṣûr Abû ʿAlî, l'imâm el-Ḥâkim bi-amr Allah, émir des croyants, fils de l'imâm el-ʿAzîz billah (que les bénédictions de Dieu soient sur eux deux!), avec compétence sur le Caire d'el-Muʿizz, le Vieux-Caire, Alexandrie, les deux Sanctuaires (que Dieu les garde!), les districts militaires de Syrie, d'el-Raqqah, d'el-Raḥbah, les régions du Magrib et toutes leurs dépendances, et sur les conquêtes passées et futures de l'émir des croyants en Orient et en Occident[5]. Cet acte a été rédigé en la présence d'un homme qui a déclaré connaître parfaitement les lieux mentionnés pour leur totalité et les parcelles indivises[6] qui sont citées et délimitées dans le présent acte. Toutes ces propriétés appartenaient à el-Ḥâkim avant qu'il les constituât

à Tripoli (*C. I. A., Syrie-Nord*, I, p. 109-112, 115-118); celle de la madrasah de Barsbây et de son mausolée, au Caire (*C. I. A., Égypte*, I, p. 354-359, 369-373); pour Damas, voir Sauvaire, *Description de Damas, J. A.*, 1894, I, p. 260-261, 431-432. Cf. l'acte de la grande mosquée de Diwrigi (*C. I. A., Asie Mineure*, I, p. 107-110). — Pour l'Égypte, les Khiṭaṭ d'Ali Pacha sont une véritable mine (IV, p. 56, 58, 76-78, 81, 83 et seq., 99, 117; V, p. 3, 20, 51-54, 62-65, 68, 70-71, 75-77, 83-85, 91-93, 107, 108, 118-120, 122-128; VI, p. 34, 55, 60, 61, 64, 65; X, p. 88, 97; XV, p. 17). — Cf. Ibn Chiḥnah, p. 115; Ṭabbâkh, III, p. 204-206, 321 et seq.; *Comité*, XXXII, p. 167-171, 179; Moberg, *Zwei ägypt. Waqf-urkunden, Le Monde oriental*, XII.

(1) Cf. Maqrîzî, II, p. 295; Ali Pacha, I, p. 11.

(2) Maqrîzî, II, p. 273-275; Ali Pacha, IV, p. 10-11 (voir p. 61). — Je remercie M. Lévi-Provençal d'avoir bien voulu étudier avec moi cette traduction.

(3) La pièce fut légalisée (*thubbita* : cf. *C. I. A., Jérusalem*, I, p. 319, n. 4) par ce qâḍî (Maqrîzî, I, p. 459).

(4) Il fut en fonctions du 16 radjab 398 (27 mars 1008) jusqu'à sa mort, survenue le 25 rabîʿ II 405 (23 octobre 1014) (cf. Kindî, p. 496, 603, 608).

(5) Comparer la titulature officielle de ses prédécesseurs immédiats (Qalqachandî, X, p. 385; Ibn Ḥadjar, in Kindî, p. 599-600; Maqrîzî, II, p. 341; *J. R. A. S.*, 1914, p. 771; Ibn Khallikân, II, p. 219-223). — Sur l'expression *conquêtes futures*, cf. *C. I. A., Égypte*, I, p. 144 n. 3, 217, note; Qalqachandî, X, p. 113, 124; Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 152; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 344-345; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 83; *Onomasticon*, I, p. 210.

(6) *Châʾiʿah*. Le P. Lammens a noté l'expression *muchâʿ*, qui s'applique aujourd'hui en Syrie aux terrains communaux (*M. F. O.*, IV, p. XLIX).

waqf en faveur de la mosquée el-Azhar, dans la ville du Caire la bien gardée, de la mosquée de Râchidah[1], de la mosquée du Maqs[2], ces deux dernières fondées et construites sur son ordre; en faveur de la *Dâr el-Ḥikmah*[3], au Caire, qu'il a constituée waqf avec les livres qui s'y trouvent, avant la date du présent acte. De ces fondations, les unes sont particulières à la mosquée el-Azhar, à la mosquée de Râchidah, et à la Dâr el-Ḥikmah du Caire, d'une manière indivise, sans possibilité de partage; les autres, à la mosquée du Maqs, suivant des conditions stipulées ci-dessous.

« Voici ce qu'il a constitué en donation aumônière en faveur de la mosquée el-Azhar du Caire, de la mosquée de Râchidah et de la Dâr el-Ḥikmah du Caire : la totalité de la maison connue sous le nom de *Dâr el-Ḍarb;* la totalité du marché couvert[4] connu sous le nom de *Qaisârîyat el-Ṣûf*[5]; la totalité de la maison connue sous le nom de *Dâr el-Kharq* la Neuve; tout cela à Fusṭâṭ. Voici, d'autre part, ce qu'il a constitué en donation aumônière en faveur de la mosquée du Maqs : la totalité de quatre boutiques et des logements qui se trouvent aux étages supérieurs et de deux magasins, le tout situé, dans el-Fusṭâṭ, à el-Râyah[6], à l'ouest de la maison autrefois connue sous le nom de *Dâr el-Kharq* (les deux maisons[7], appelées *Dâr el-Kharq*, se trouvent sur l'emplacement connu sous le nom de *Ḥammâm el-Faʾr*[8]); la totalité des parcelles indivises de quatre boutiques contiguës, situées, à Fusṭâṭ, également dans le quartier d'el-Râyah, sur l'emplacement nommé *Ḥammâm el-Faʾr :* ces boutiques sont connues sous le nom de *Ḥiṣaṣ el-Qaisî*. Ce waqf intéresse les dépendances de toutes ces propriétés, les terrains, les constructions, rez-de-chaussée et étages supérieurs, les *gurfah*[9],

(1) Cf. Maqrîzî, II, p. 282.

(2) Cf. Maqrîzî, II, p. 283; Ali Pacha, IV, p. 61.

(3) Appelée aussi *Dâr el-ʿIlm* (cf. Maqrîzî, I, p. 458).

(4) *Qaisârîyah* (cf. Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 44, n. 1; Bakrî, *Descr. de l'Afrique*, trad., p. 52, n. 5; Le Strange, *Caliphate*, p. 89; Reitemeyer, *Städtegründungen*, p. 82; *J. A.*, 1919, I, p. 75; *Der Islam*, XII, p. 245; Michaux-Bellaire et Salmon, *El-Qçar el-Kébir, Archives marocaines*, II, *b*, p. 88; *Descr. de l'Afrique*, II, p. 101; *Encyclopédie*, II, p. 700-701; Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 267, 323; Massignon, *Enquête sur les corporations, R. M. M.*, LVIII, p. 71).

(5) Cf. Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 130. — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur les deux autres maisons.

(6) Comprendre dans la *Khiṭṭat Ahl el-Râyah* (cf. Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 50, 62 et croquis 21-22).

(7) Celle-ci, et la *Neuve*, dont il a été question plus haut.

(8) Ce *bain de la souris* se trouvait à l'ouest et à proximité du Qaṣr el-Chamʿ, au milieu du Zuqâq el-Magâribah (Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 122 et croquis 35).

(9) On appelle *gurfah* toute pièce qui ne se trouve pas au rez-de-chaussée d'une maison : العلية من البناء « la partie haute d'une construction », dit Yâqût (III, p. 786; cf. Amedroz et Margoliouth,

les chambres à coucher[1], les boutiques, les cours, les issues et passages, les conduites d'eau, et tous les droits d'entrée et de sortie.

Eclipse, I, p. 299; IV, p. 338 = IBN KHALLIKÂN, I, p. 460; BUKHÂRÎ, II, p. 146; BAKRÎ, *Descr. de l'Afrique*, p. 171; trad., p. 322; IBN DJUBAIR, p. 106, 173; MAQRÎZÎ, II, p. 252; *1001 Nuits*, nuits 27, 274; REITEMEYER, *Städtegründungen*, p. 24; *Istî'ab*, I, p. 404; NUWAIRÎ, II, p. 170; SALMON, *Sur un cas de habous, Archives marocaines*, II, *a*, p. 152; MICHAUX-BELLAIRE et SALMON, *El-Qçar el-Kébir, Archives marocaines*, II, *b*, p. 60; BEN CHENEB, *Classes*, texte, p. 68; trad., p. 133; STUMME, *Märchen und Gedichte aus Tripolis*, p. 308-309; RICARD, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 62, 321; W. et G. MARÇAIS, *Mon. ar. de Tlemcen*, p. 343; *Revue africaine*, 1897, p. 70). Lorsqu'il y avait plusieurs étages, la *gurfah* se trouvait tout en haut : ثلاثة ابيات سغلى وعلى وغرفة (*Kanz el-'ummâl*, I, p. 129). Il semble que la *gurfah* était différente de ce que l'on appelait *bait* : cf. بيوت كالغرف (IBN DUQMÂQ, V, p. 25 = MAQRÎZÎ, I. F., IV, p. 138); بيوت من الاخصاص كالغرف (IBN DJUBAIR, p. 75); بيتا ثانيا من خارج الغرفة (MAQRÎZÎ, II, p. 253). Faut-il y voir une pièce avançant sur la rue, car on a parfois traduit *gurfah* par « balcon »? Certains textes semblent bien montrer que d'une *gurfah* on voyait facilement ce qui se passait au-dessous (IBN ḤANBAL, IV, p. 7; IBN 'ASÂKIR, V, p. 38; surtout IBN 'ABD EL-ḤAKAM, p. 104, 107 = *Kanz el-'ummâl*, VI, p. 231 = QALQACHANDÎ, III, p. 334, où Wüstenfeld a traduit le mot par *Wirthshaus*, CALCASCHANDI, p. 55 = CAETANI, *Annali*, IV, p. 578; KINDÎ, p. 418; YÂQÛT, *Udabâ'*, VI, p. 37; SALMON, *Hist. de Bagdâdh*, texte, p. 50; *Kanz el-'ummâl*, VI, p. 192). C'est ainsi que Yâqût (IV, p. 712) donne à *gurfah* l'équivalent *machrabah*, « appartement élevé auquel on accède par des escaliers » (LAMMENS, *La Bâdia*, *M. F. O.*, IV, p. 107). *Machrabah* pourrait être à l'origine du mot moderne *machrabîyah* (*Catalogue*, p. 72), qui a passé en français sous la forme *moucharabieh.*

Une *scala* copte-arabe donne à l'arabe الغرفة deux équivalents, العلية et الطبقة, et trois traductions coptes : ⲧⲉϫⲉⲁⲣⲁ, ⲏⲥⲩⲛⲡⲟⲥⲓⲟⲛ, ⲡⲙⲁⲛⲧⲡⲉ (MALLON, *Catal. des Scalæ*, *M. F. O.*, IV, p. 77). « Le mot ⲙⲁⲛ̄ⲧⲡⲉ, a bien voulu m'écrire M. Loret, qui se décompose en trois éléments (ⲙⲁ « endroit », ⲛ̄ « de », ⲧⲡⲉ « sommet, partie supérieure »), est traduit par « Obergemach » dans SPIEGELBERG, *Koptisches Handwörterbuch*, p. 148. Il se rencontre dans le Nouveau Testament pour rendre ἀνάγαιον « appartement situé à un étage supérieur » (*Marc*, XIV, 15), ou ὑπερῷον « étage supérieur d'une maison » (*Actes*, I, 13; IX, 37, 39). » — Ὑπερῷον est rendu en latin par *cœnaculum*, et les textes arabes donnent la plupart du temps علية ou عليا, cité plus haut comme synonyme de *gurfah*, notamment dans le passage qui relate la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres réunis au Cénacle (MAQRÎZÎ, I. F., IV, p. 228; ABÛ'L-BARAKÂT, *Lampe des Ténèbres*, Paris, ar. 203, f°s 37, 42 (= *Actes*, XX, 8); voir f° 34 *b* : واحدقت بالعلية التى كان الحواريون فيها نيران وضياء وانبث داخل الغرفة; *Kitâb el-Madjdal*, éd. Gismondi, I, p. 2).

On lit dans Daremberg et Saglio (*s. v.* cœnaculum) : « L'étage supérieur se composait généralement de chambres ou d'humbles logements, auxquels on montait par un escalier séparé de l'habitation générale ». Je n'ai pas sous les yeux les papyrus récemment découverts à Edfou, dont M. Kuentz m'a aimablement communiqué des copies il y a quelques mois (cf. *J. A.*, 1923, II, p. 338-339) : je crois toutefois me rappeler qu'il y était question d'escaliers indépendants conduisant à des *gurfah*. Ces pièces auxquelles on accède par un escalier séparé se nomment actuellement, au Maroc, *maṣrîyah* (MICHAUX-BELLAIRE et SALMON, *El-Qçar el-Kébir, Archives marocaines*, II, *b*, p. 41, 119; BEL, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, II, p. 121, n. 4; W. et G. MARÇAIS, *op. cit.*, p. 167, 280, 323).

[1] Cf. YA'QÛBÎ, p. 239; *Tanbîh*, p. XXIII; MAQRÎZÎ, II, p. 253; IBN CHIḤNAH, p. 233; ALI PACHA, VI, p. 55; ṬABBÂKH, II, p. 451. — Sur une autre acception de *murtafiq*, cf. 'ABÎD IBN EL-ABRAṢ, texte, p. 77.

« El-Ḥâkim a établi tout cela en aumône[1], constituée waqf, inviolable[2], immobilisable d'une façon absolue et définitive, sans en permettre la vente, la donation ni le transfert de propriété; et les clauses insérées dans le présent acte devront rester en vigueur, sans être affaiblies par la succession des années, ni modifiées par un événement quelconque. Elles ne comporteront aucune exception; aucune explication ni décision juridique ne devront renouveler l'immobilisation de ces propriétés à l'avenir; et, en tout état de cause, les clauses subsisteront jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et des cieux[3]. Celui qui sera chargé, à chaque génération, de surveiller ces domaines et de les administrer, aura l'obligation de les mettre en location[4], en ne perdant pas de vue qu'il est observé par Dieu, après avoir accompli, au mieux de leurs intérêts, toutes les formes de publicité voulues auprès des gens désireux de faire de semblables locations.

« La première partie du revenu sera consacrée à la mise en valeur de ces domaines, selon les besoins, et tant que durera la nue propriété, ainsi qu'aux réparations, sans frustrer toutefois les édifices au profit desquels ils ont été immobilisés.

« Le surplus sera divisé en soixante parts. Parmi celles-ci, pour la mosquée el-Azhar, au Caire, mentionnée dans le présent acte : le cinquième, le huitième, le demi-sixième et le demi-neuvième[5], dont le revenu contribuera à son entretien et à ses besoins généraux, ce qui équivaut, en or pesant d'el-Mu'izz, à 1067 dînârs[6], plus un demi-dînâr et un huitième de dînâr. Dont :

« Pour le *khaṭîb* attaché à cette mosquée, 84 dînârs;

[1] جعل صدقة, expression fréquente (VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 3).

[2] A Bagdâd : محرما بجميع ما حرم الله (MASSIGNON, *Mission*, II, p. 14; mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 242).

[3] Allusion à *Coran*, XIX, 41. — Se retrouve assez souvent (MASSIGNON, *op. cit.*, II, p. 14; *J. A.*, 1917, II, p. 120, 123; *Syria*, V, p. 221, 229).

[4] L'auteur du waqf se préoccupe parfois des modalités de la location (cf. MASSIGNON, *op. cit.*, II, p. 6-7; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, p. 110-111).

[5] Soit, au total : $\frac{27{,}833}{60}$.

[6] On lit *alf dînâr wâḥidah :* je ne crois pas que le dernier mot désigne une espèce particulière de dînâr. On le trouve plus bas accolé à *cent*. Je présume que ce mot désigne ici l'*unité :* il pourrait correspondre aux rectifications de nos actes financiers, par exemple « je dis un ».

Après avoir longtemps cherché, je trouve le texte suivant : فالواحد بالحقيقة هو الذى لا جزء له البتة والواحد بالمجاز هو كل جملة يقال لها واحد كما يقال عشرة واحدة ومائة واحدة والف واحدة والواحد واحد بالوصف ('IRÂQÎ, *Kitâb el-'Ilm el-muktasab*, p. 28), que M. Holmyard rend ainsi (trad., p. 33-

«Pour l'achat de mille coudées de nattes de ʿAbbadân[1], destinées à être déposées dans la mosquée pour n'être coupées qu'en cas de besoin; pour l'achat de treize mille coudées de nattes tressées, nécessaires annuellement pour revêtir (les murs de) la mosquée où il en est besoin, 108 dînârs[2];

«Pour l'achat de 3 qinṭârs de verre et..... [3], 12 dînârs trois quarts;

«Pour l'achat d'aloès indien pour les fumigations[4] du mois de ramaḍân et des vendredis, y compris l'achat du camphre et du musc, et le salaire de l'ouvrier, 15 dînârs;

«Pour l'achat[5] de deux cruches d'huile *magribî*, chacune contenant le poids de 112[6] riṭls *falfalî;*

«Pour l'achat d'un demi-qinṭâr *falfalî*[7] de cire, 7 dînârs;

«Pour le nettoyage de cette mosquée, le transport de la poussière, la couture des nattes, l'achat du fil, le prix de la couture, 5 dînârs;

«Pour l'achat des mèches de lampes, à raison de 25 riṭls *falfalî*, 1 dînâr;

«Pour l'achat du charbon destiné aux fumigations, à raison d'un qinṭâr *falfalî*, un demi-dînâr;

«Pour l'achat de deux ardabbs de sel pour les lampes, un quart de dînâr;

«Pour l'entretien du cuivre, des chaînes, des lustres, et des coupoles qui sont sur la terrasse de la mosquée, 24 dînârs;

«Pour l'achat de fibres de palmier, de quatre cordes, de six seaux en cuir, un demi-dînâr;

34) : «*One* in the true sense is that which has no parts, while *one* metaphorically may be the whole of a collection, which is called *one*. Thus you speak of *one* decade or *one* hundred or *one* thousand. And *one* is one by definition.»

(1) Cf. *Biblioth. geogr. ar.*, IV, p. 295; *Mamlouks*, I, *a*, p. 177; Ibn Duqmâq, IV, p. 59; Maqrîzî, II, p. 267; Ali Pacha, II, p. 5; Muqaddasî, p. 128.

(2) Voir ci-dessus, p. 109, n. 6.

(3) Je ne sais comment traduire وفراخها, et je n'ai pu comprendre non plus فراخ قناديل زجاج dans Yâqût, I, p. 385. — En architecture le mot est bien rendu par *arc, arceau* (Muqaddasî, p. 157; trad. Ranking et Azoo, p. 259; Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 99, 412, 413). — On connaît aussi, en arabe parlé de Tripoli, *farkhîyah* «Thonflasche» (Stumme, *Märchen und Gedichte aus Tripolis*, p. 309).

(4) Cf. Ali Pacha, I, p. 12; voir Lammens, *Moʿâwia*, p. 367, 436, n. 9; Samʿânî, p. 509; Ibn Djubair, p. 151; Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 92, 314; Ibn Rusteh, p. 66; *Kanz el-ʿummâl*, III, p. 264; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 392; Lammens, *L'islam primitif en face des arts figurés*, *J. A.*, 1915, II, p. 252; Lammens, *La Mecque*, *M. F. O.*, IX, p. 298-299.

(5) Manque dans l'édition imprimée; extrait du ms. Paris, ar. 1736.

(6) Voir ci-dessus, p. 109, n. 6.

(7) C'est-à-dire du qinṭâr en usage pour la pesée du poivre.

«Pour l'achat de 2 qinṭârs de chiffons pour le nettoyage des lampes, un demi-dînâr;

«Pour l'achat de dix paniers pour le service (de nettoyage), et de 10 riṭls de chanvre pour la suspension des lampes, de deux cents balais pour le nettoyage de cette mosquée, 1 dînâr et quart;

«Pour l'achat de jarres en poterie vernissée, à placer à côté de la citerne et à remplir d'eau, et le salaire du transport, 3 dînârs;

«Pour l'achat de l'huile destinée à l'éclairage de cette mosquée, à raison de 1200 riṭls par an, y compris le prix de transport, 37 dînârs et demi;

«Pour le traitement des personnes chargées de diriger la prière, c'est-à-dire les imâms, soit trois ou quatre desservants[1], et 15 muezzins, 556 dînârs et demi, dont 2 dînârs, deux tiers et un huitième de dînâr[2] par mois à chaque directeur de prière en exercice, 2 dînârs par mois à chaque muezzin et à chaque desservant, et 24 dînârs par an à l'intendant de cette mosquée;

«Pour le nettoyage de la citerne de cette mosquée, le transport de ce qu'on en retire de terre et d'ordures, 1 dînâr;

«Pour l'entretien de cette mosquée, toiture, sol et murs, par an, environ 60 dînârs;

(1) Je n'ignore pas qu'habituellement le mot *qayyim*, pl. *qawamah* ou *quwwâm*, désigne les domestiques auxquels sont dévolus les soins de propreté (Qalqachandî, X, p. 19, 257; Ibn Djubair, p. 46-47, 50, 96; Maqrîzî, I, p. 466; II, p. 256, 400, 408; Isambert, *Itin. de l'Orient, Égypte*, p. 151; *Syrie*, p. 138; Amador de los Rios, *Cordoba*, p. 102; Salmon, *Hist. de Bagdâdh*, p. 74; Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 78; *Ṭuruq ḥikmîyah*, p. 21; Khazradjî, IV, p. 121, 276, 293; V, p. 118, 119, 125, 202). Il me paraît impossible d'adopter cette signification dans une phrase qui se présente ainsi : المصلين يعنى الائمة وهم ثلاثة واربعة قومة. Il ne peut non plus s'agir de domestiques dans les textes suivants, où l'on énumère le personnel religieux sur lequel le grand qâḍî a autorité : ائمة المساجد الجامعة والقومة عليها والموذنين بها وسائر المتصرفين فيها (Qalqachandî, X, p. 385); ائمة المساجد الجامعة والقومة عليها والخطباء بها والموذنين بها وسائر المتصرفين فى مصالحها (*ibid.*, p. 387). Il en paraît de même dans une inscription de Damas, où, d'après Sauvaire (*Description de Damas*, *J. A.*, 1894, II, p. 306), il est question de «gardiens et de lecteurs»; d'ailleurs le texte de la collection Schefer (n° 533) donne le singulier *qayyim*. Dans une inscription de Tripoli (*C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 49), M. Sobernheim a rendu le mot par «intendant» (cf. Dozy, *Dictionn.*, *s. v.*; *Der Islam*, I, p. 94; Samʿânî, p. 468 *b*; Ibn Djubair, p. 96), par lequel je traduis le mot *muchrif*. Dans l'acte de waqf d'el-Ḥâkim je croirais volontiers que l'on a affaire à un participe et qu'il s'agit des personnes qui doivent présider à la prière (cf. *el-qayyim bi...* «celui qui préside à...», *Tanbîh*, p. 172, 190, 191, 193-194; voir *Encyclopédie*, II, p. 705).

En ce qui concerne l'Église copte, le *qayyim* est parfois plus qu'un sacristain, puisque la fonction est dévolue à un diacre (*Hist. Patr.*, *Patrol. or.*, X, p. [499, 523, 534, 535] 385, 409, 420, 421; Tisserant et Wiet, *Liste des patr. d'Alexandrie*, *R. O. C.*, III (XXIII), p. 131, n. 8).

(2) Soit $\frac{19}{24}$.

«Pour l'achat de 180 charges et demie de paille pour la subsistance de deux bœufs destinés à (la noria de) la citerne de cette mosquée, 8 dînârs et un demi et un tiers de dînâr[1];

«Pour la paille qu'on entreposera dans un magasin au Caire, 4 dînârs;

«Pour l'achat[2] d'un ardabb de fèves, pour l'alimentation des deux bœufs, 24 dînârs et un sixième;

«Pour le prix de deux faddâns de trèfle pour le pâturage de ces deux bœufs, 7 dînârs par an;

«Pour le salaire de celui qui s'occupera de la nourriture de ces animaux, le salaire du porteur d'eau, l'achat des cordes, des seaux servant à la noria, et d'accessoires du même ordre, 15 dînârs et demi;

«Pour le salaire des préposés au bassin aux ablutions, si l'on en construit un dans la mosquée[3], 12 dînârs.....

«Il est stipulé, en outre, que la mosquée el-Azhar possédera deux lustres et vingt-sept lampes, ...qui devront être suspendues pendant le mois de ramaḍân, et être ensuite replacées dans un local destiné à leur garde[4].»

Souvenir d'une inscription contemporaine de Malik Kâmil. 627 H. — Dans la maqṣûrah proche de la porte dite des Syriens (*Bâb el-Chawwâm*), il y avait une niche de prière (*qiblah*) en bois, datée de 627, si l'on en croit Ali Pacha (IV, p. 16) : وبقرب رواق الشرقاوية فى موٴخر المقصورة قبلة صغيرة من خشب تعرف بقبلة الخطيب الشربينى عليها كتابة بالخطّ تدلّ على أنّ عملها كان سنة سبع وعشرين وستّمائة «à proximité du *riwâq* des Charqâwiyah (originaires de la province de Charqîyah), au fond de la maqṣûrah, se trouve une petite niche de prière en bois, appelée Qiblah du khaṭîb el-Chirbînî, sur laquelle il y a un graffito indiquant que sa construction eut lieu en l'année 627».

C'est le sultan ayyoubide Malik Kâmil qui régnait en 627 (1230).

Si l'assertion d'Ali Pacha était exacte, nous aurions là le souvenir d'un texte très important; car les Ayyoubides se désintéressèrent complètement d'el-Azhar, si l'on en croit les chroniques[5], dont cette inscription infirmerait les conclusions.

[1] Soit $\frac{5}{6}$.

[2] Manque dans l'édition de Bûlâq.

[3] Sur les bassins à ablutions d'el-Azhar, cf. Maqrîzî, II, p. 276; Ali Pacha, IV, p. 12-13, 25.

[4] Ces usages subsistent encore aujourd'hui (cf. Ali Pacha, IV, p. 25-26).

[5] On sait qu'une décision du premier qâḍî chaféite nommé par Saladin interdit de faire deux

Malheureusement, il ne faut accorder qu'une valeur très limitée aux lectures, souvent fantaisistes, d'Ali Pacha.

571

Coffret au nom du sultan Malik Nâṣir Muḥammad ibn Qalâwûn. Sans date. — Ce coffret à Coran se trouve dans la bibliothèque de la mosquée[1] : il est en bois, plaqué de cuivre jaune, richement ciselé et incrusté d'argent et d'or (analogue à celui qui est décrit dans *Catalogue*, p. 187, et fig. 35).

Sur le pourtour du couvercle, inscription coranique en naskhi mamlouk (*Coran*, xxiv, 35-36, jusqu'à ترفع). Sur les quatre côtés de la caisse, inscription en coufique décoratif (*Coran*, ii, 256), au-dessous de laquelle se lit le texte suivant, en grands caractères, ornés de fleurs. Naskhi mamlouk. Inédite.

(1) اللهمّ أدم أيّام مولانا السلطان الملك الناصر ناصر (2) الدنيا والدين سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة (3) والمشركين محيى العدل فى العالمين أبى المعالى (4) محمد بن السلطان الملك المنصور قلاون الصالحى عز نصره.

Ô mon Dieu! Fais durer le règne de notre maître, le sultan, el-Malik el-Nâṣir, Nâṣir el-dunyâ wa'l-dîn, le sultan de l'islam et des musulmans, le tueur des infidèles et des idolâtres, le vivificateur de la justice dans les mondes, Abû'l-ma'âlî, Muḥammad, fils du sultan el-Malik el-Manṣûr, Qalâwûn el-Ṣâliḥî. Que sa victoire soit glorieuse!

Les chroniques ne signalant pas de réparations effectuées par Malik Nâṣir Muḥammad à la mosquée el-Azhar, il est impossible de donner une date certaine à ce coffret, qui, d'ailleurs, n'a peut-être pas fait partie originairement du mobilier de cette mosquée.

Les inscriptions de Malik Nâṣir que j'ai pu étudier sont assez nombreuses[2] : le protocole n'admettait pas alors obligatoirement la présence de la *kunyah* parmi

khuṭbah officielles dans la même ville (cf. à ce sujet : Wancharîsî, I, p. 76 et seq.). La mosquée el-Azhar fut alors abandonnée pour celle d'el-Ḥâkim, plus vaste (cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 190; Maqrîzî, II, p. 275; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 39; Lane-Poole, *Cairo*, p. 137).

[1] Voir *Comité*, XXIII, p. 60, 115; XXIV, p. 2, 94; XXVI, p. 21, 69.

[2] J'en connais 56, qui renferment tous les titres du sultan à peu de chose près : 15 au Caire (je néglige l'inscription douteuse n° 467, *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 656), 6 à Damas, 10 à Jérusalem, 4 à Hébron, 3 à Alep, 2 à Balbek, 2 à Ḥiṣn el-Akrâd, 1 à Birédjik, 1 à Dibchô, 1 à Nébi Haroun, 1 à Tripoli, et 10 sur des objets mobiliers non classés.

les titres du souverain, ce qui deviendra la règle sous la dynastie Circassienne. Ce fait ne doit pas nous empêcher de présenter une observation que le texte d'un auteur arabe viendra peut-être éclairer un jour. Huit inscriptions seulement donnent une *kunyah* au sultan : on lit Abû'l-maʿâlî dans six d'entre elles, dont trois appartiennent au second règne de Malik Nâṣir (698-708)[1], une est datée de 734[2], et deux se trouvent sur des objets mobiliers[3]; mais quatre autres textes, dont deux datés de 703 et 717[4], fournissent par contre *Abû'l-Fatḥ*. Il s'agit donc de trouver un fait historique, dans le second règne, qui ait pu motiver le changement de *kunyah*.

A peine Malik Nâṣir venait-il de monter sur le trône d'Égypte pour la seconde fois qu'il dut faire face à un danger menaçant : l'invasion de la Syrie par les troupes du souverain mongol Gâzân-Khân. Le sultan partit à la tête de ses troupes à la rencontre de l'envahisseur, qui lui fit subir une défaite à Homs, à la suite de quoi Gâzân devint le maître de la Syrie et, notamment, occupa Damas. Le souverain mongol devait d'ailleurs repartir presque aussitôt, ne laissant dans les provinces syriennes qu'une faible partie de son armée[5].

Après s'être fait la main, en 701, sur les tribus arabes de la Haute-Égypte, qu'il réduisit à sa merci[6], Malik Nâṣir remporta une brillante victoire sur un corps de Mongols qu'il rencontra près de Damas, en 702[7]. Les historiens insistent sur le triomphe qui accueillit le sultan à son retour au Caire, et il est possible qu'à la suite de ce succès, que grandissait la défaite passée, Malik Nâṣir ait pris à ce moment la *kunyah* d'*Abû'l-Fatḥ* (père de la victoire)[8].

(1) Deux inscriptions de la Madrasah Nâṣirîyah (n° 100 et un texte inédit : *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 153); un texte, à Birédjik, daté de 700 (van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, p. 102).

(2) Ḥiṣn el-Akrâd (*C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, p. 31).

(3) Le n° 571, et l'inscription, encore inédite, d'un bassin en cuivre. Un texte d'Alep, sans date, ne peut être postérieur à 712 (Ṭabbâkh, II, p. 170). Van Berchem émet l'hypothèse qu'une inscription de Jérusalem aurait été gravée en 700 environ (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 170; voir p. 113-114) : pour les raisons qui vont être exposées, je reculerais cette date de deux ou trois ans.

(4) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 132; Sobernheim, *Baalbek*, p. 24.

(5) Cf. Zetterstéen, *Beiträge*, p. 58-81; Moufazzal, *Patrol. or.*, XIV, p. [469-508] 633-672; Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 146-170; Ibn Iyâs, I, p. 140-142; Huart, *Histoire*, II, p. 51-52.

(6) Cf. Zetterstéen, *Beiträge*, p. 107; Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 186-190.

(7) Cf. Zetterstéen, *Beiträge*, p. 110-114; Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 197-211; Ibn Iyâs, I, p. 144-146; Huart, *Histoire*, II, p. 52.

(8) Ce n'est qu'une simple hypothèse, qu'un unique document de chancellerie vient infirmer. On lit *Abû'l-Fatḥ* dans l'acte d'investiture délivré au sultan par le calife Mustakfî, dont l'avènement se place en 701 (Zetterstéen, *Beiträge*, p. 106). — Une autre pièce, où l'on trouve également *Abû'l-Fatḥ*, est au nom de Ḥâkim II, mais il y a une erreur soit dans le nom du calife, soit dans celui du

Telle est la façon dont je crois devoir interpréter ce surnom, qui fut probablement temporaire, car l'inscription de Ḥiṣn el-Akrâd, datée de 734, quoique fragmentaire, renferme *el-maʿâlî* à une place où l'on ne peut rétablir qu'une *kunyah*. Si des doutes s'élevaient, on pourrait d'ailleurs invoquer un autre document, d'une titulature extrêmement riche, daté de 732[1] : Malik Nâṣir y est surnommé *Abû'l-maʿâlî*, ainsi que dans deux lettres adressées au sultan par le Mérinide Abû'l-Ḥasan ʿAlî (732-749), dont l'une datée de 738[2].

La conclusion qui se dégage de cet exposé, c'est qu'on ne peut assigner une date certaine aux inscriptions de Malik Nâṣir Muḥammad en se fondant sur le seul indice de la *kunyah* d'Abû'l-maʿâlî.

Souvenir d'un décret du sultan Barqûq. 784 H. — Un décret du sultan Barqûq fut gravé sur pierre et fixé au-dessus de la grande porte ouest d'el-Azhar, soit la *porte des Barbiers*. La pierre a disparu, mais le fond de l'ordonnance du sultan nous a été conservé par Maqrîzî (II, p. 276; cf. Ali Pacha, IV, p. 11; *Encyclopédie*, I, p. 543) : وفى سنة أربع وثمانين وسبعمائة ولى الأمير الطواشى بهادر المقدّم على المماليك السلطانيّة نظر الجامع فتنجّز مرسوم السلطان الملك الظاهر برقوق بأن من مات من مجاورى الجامع الأزهر عن غير وارث شرعىّ وترك موجودا فإنّه يأخذه المجاورون بالجامع ونقش ذلك على حجر عند الباب الكبير البحرىّ «en l'an 784, l'émir, l'eunuque Bahâdur, commandant des Mamlouks du sultan, nommé inspecteur de la mosquée (el-Azhar), obtint du sultan el-Malik el-Ẓâhir Barqûq un décret, d'après lequel l'avoir des étudiants de la mosquée el-Azhar, morts sans laisser d'héritiers légaux, devait revenir aux autres étudiants. Cela fut gravé sur une pierre auprès de la grande porte septentrionale.»

Cette mesure fut prise vers la fin de l'année 784, puisque l'avènement de Barqûq date du mois de ramaḍân[3], soit entre décembre 1382 et mars 1383.

sultan, attendu que Ḥâkim ne devint calife qu'après la mort de Malik Nâṣir (*ibid.*, p. 225). On lit enfin *Abû'l-Fatḥ* dans l'acte d'investiture délivré par le sultan au prince ayyoubide de Hama, Malik Afḍal Muḥammad, en 732 (cf. Qalqachandî, X, p. 59, 62, 156, 190).

(1) Contrat de mariage d'Anûk, fils de Malik Nâṣir, avec une fille de Baktamur el-Sâqî (Qalqachandî, XIV, p. 307).

(2) Qalqachandî, VIII, p. 88, 100. — Cf. *Taʿrîf*, p. 84.

(3) Cf. Maqrîzî, II, p. 240; Ibn Iyâs, I, p. 259.

Les *mudjâwirûn* sont les individus qui vivent dans un sanctuaire pour s'y vouer à la vie religieuse : ce mot s'applique aussi, comme dans le présent décret, aux étudiants d'une mosquée [1].

La mesure prise en faveur de la communauté des étudiants d'el-Azhar est en somme une subvention détournée que le Trésor public accordait aux *mudjâwirûn*. En effet, l'État était l'héritier naturel des biens en déshérence, et par suite d'une disposition spéciale au droit musulman, au sunnisme tout au moins, cette conception était plus étendue qu'en droit français, par exemple. «Les héritages en déshérence (*mawârîth ḥachrîyah*) comprenaient les biens de quiconque mourait sans laisser d'héritier naturel, par parenté (agnats), alliance (cognats), ou clientèle (*walâ'*), ou seulement le reste des biens dans le cas où le défunt, sans qu'il y ait d'agnats (*'âṣib*) [2], laissait des ayants droit qui n'absorbaient pas la totalité de la succession [3].» Cette dernière disposition s'explique du fait qu'en droit musulman les femmes et les cognats ne peuvent jamais absorber seuls la totalité d'une succession.

Telle fut, en fait, la pratique couramment suivie jusqu'à la fin du IIIe siècle de l'hégire. En 283 (896), le calife Mu'taḍid prescrivit à la direction des héritages (*dîwân el-mawârîth*) de rendre aux cognats (*dhuwû 'l-arḥâm*) les parts d'héritage que la loi leur avait refusées jusque-là. On s'explique moins bien que le calife ait décidé de supprimer jusqu'au bureau des héritages [4]. D'ailleurs ce décret dut être d'une application difficile, puisqu'en 300 (913) et en 311 (923) Muqtadir crut bon de prescrire les mêmes mesures en faveur des cognats. Mais les termes dont se sert le chroniqueur arabe [5] nous montrent que le souverain visait surtout certains abus : il était décidé qu'au lieu de solliciter l'administration, les héritiers entreraient naturellement en possession des biens qui devaient leur revenir; en outre, le fisc ne devait mettre opposition que dans le seul cas où il y avait manifestement usurpation de la qualité d'héritier.

En Égypte, les Fatimides suivirent les errements instaurés par Mu'taḍid et Muqtadir, et le Trésor ne recueillit que les biens des personnes qui ne laissaient

(1) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 498, n. 2. — Sur les différentes mesures prises en faveur des étudiants d'el-Azhar, cf. Ali Pacha, IV, p. 12-15; Lane, *Manners*, p. 216.

(2) Cf. Qalqachandî, VI, p. 43.

(3) Qalqachandî, III, p. 464; XII, p. 66; Calcaschandi, p. 164; cf. *Encyclopédie*, I, p. 611; Bukhârî, IV, p. 363; *R. S. O.*, VIII, p. 757; Châfi'î, *Risâlah*, p. 156; *Kanz el-'ummâl*, IV, p. 205 et seq.; von Kremer, *Culturgeschichte*, I, p. 527 et seq.

(4) Ṭabarî, III, p. 2151; *Chron. Mekka*, III, p. 141-142; Qalqachandî, I, p. 271.

(5) 'Arîb, éd. du Caire, p. 21, 60-61 (texte du décret de 311).

aucun héritier [1]. Mais, lorsque s'établit le régime ayyoubide, son premier soin fut de revenir à la doctrine primitive, qui avait notamment l'avantage d'augmenter les ressources du Trésor [2]. Les Mamlouks ne firent que développer les services du bureau des *mawârîth ḥachrîyah* [3] dépendant du vizirat, mais administré par un inspecteur (*nâẓir*) [4] nommé par le sultan, et pourvu d'un important personnel, qui surveillait attentivement les décès et en envoyait journellement une statistique au vizir [5]. Le sultan était personnellement intéressé à investir de cette direction un homme de confiance, car les fonds recueillis étaient incorporés à son domaine privé (*mufrad*) [6]. Plus que les musulmans, les Chrétiens et les Juifs dépendaient de ce service, car leurs héritages étaient mis sous séquestre par le *dîwân el-mawârîth*, auquel les *dhimmî* venaient réclamer les quotes-parts de succession, réglées suivant les stipulations de la loi islamique [7].

Les vizirs étaient parfois soupçonnés de détourner une partie des fonds ainsi recueillis : la mesure prise par le sultan Barqûq avait l'avantage de supprimer cet inconvénient, outre qu'elle simplifiait les services du budget. Quelques

(1) Cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 110, traduit dans Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 132, note; Ali Pacha, XII, p. 32; Ibn Muyassar, p. 59; *Chron. Mekka*, III, p. 173; Maqrîzî, II, p. 340; *J. R. A. S.*, 1910, p. 793, n. 1. — Le bureau était dirigé par un intendant (*muchârif*) : voir un arrêté de nomination dans Qalqachandî, X, p. 466 (cf. *ibid.*, III, p. 496; Calcaschandi, p. 194).

(2) Cf. Ali Pacha, XII, p. 32. — Voir un exemple des ressources que procuraient les héritages *ḥachrîyah* dans un état des revenus de la province d'Alep pour l'an 609 (1212) (Ibn Chiḥnah, p. 148; Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 245; von Kremer, in *S. A. W. W.*, 1850, IV, p. 247-248); pour le Fayyûm, en 641 (Nâbulusî, p. 29). — Voir aussi l'enrichissement du Trésor en cas d'épidémie (Ibn Abî Uṣaibi'ah, II, p. 101), ce qui, dans les temps modernes, excita la juste indignation de Burckhardt (*Voyages en Arabie*, II, p. 177-178).

(3) Ou *dîwân el-ḥachr* (Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 181).

(4) Cf. Qalqachandî, IV, p. 33; IX, p. 257. — A l'époque ottomane, ce fonctionnaire se nommera *'âmil* (Ali Pacha, IV, p. 56).

(5) Cf. Qalqachandî, III, p. 464; XI, p. 324; Calcaschandi, p. 364; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 36; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. LXXIV-LXXV, 163, n. 1; Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 68. — Pour le Maroc actuel, cf. *Archives marocaines*, I, p. 27-30, 56, n. 1; Michaux-Bellaire et Salmon, *El-Qçar el-Kébir*, *Archives marocaines*, II, *b*, p. 44-45; Michaux-Bellaire, *Les protectorats et les revenus marocains*, *R. M. M.*, XXI, p. 81.

(6) Cf. Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 68; Ṣâliḥ ibn Yaḥyâ, p. 127.

(7) Cf. Ibn 'Asâkir, IV, p. 387; Qalqachandî, XIII, p. 384-385.

En ce qui concernait les communautés ecclésiastiques, le gouvernement renonçait parfois à ses droits en faveur du patriarche ou du supérieur d'un couvent, et les Ottomans continueront ces errements (Quatremère, *Mémoires*, II, p. 265-266; Castellani, *Catalogo dei firmani ed altri documenti legali... conservati nell'archivio della... Custodia (di Terra Santa) in Gerusalemme* (Jérusalem, 1922), nos 115, 121, 206, 215, 338, 344, 361, 374). Les instructions de 'Umar avaient été plus rigides (Maqrîzî, I. F., V, p. 45; S. de Sacy, in *Biblioth. des Arabisants*, II, p. 164).

années plus tard, le successeur éphémère de Barqûq, le Bahride Malik Manṣûr Ḥâdjdjî, accordait le même privilège à l'hôpital de Qalâwûn[1].

L'émir dont il est ici question, l'eunuque Bahâdur Chihâbî, occupait les fonctions de *muqaddam el-mamâlîk* depuis l'avènement de Barqûq : il mourut en fonctions, sous le règne de Faradj, le 17 radjab 802 (14 mars 1400)[2].

Le titre *muqaddam el-mamâlîk el-sulṭânîyah* «chef des Mamlouks royaux», était donné au fonctionnaire qui commandait les jeunes pages du sultan[3]. Une liste de ces fonctionnaires, encore très incomplète, que j'ai pu établir, ne comprend que des noms d'eunuques[4], sauf une seule exception, celle d'Aqbugâ Aubadî, en fonctions de 735 à 741[5] : encore convient-il d'ajouter qu'il était suppléé par un eunuque[6].

572

Épitaphe de l'émir Djauhar. 844 H. — Dans le bras sud-ouest de la madrasah Djauharîyah, qui se trouve à la pointe nord-est d'el-Azhar[7], il y a un tombeau, sur lequel on lit l'épitaphe suivante, en naskhi mamlouk. Quatre lignes en relief sur marbre; inédite.

(1) توفّى إلى رحمة الله تعَ المقرّ العالى (2) الصفوىّ صفىّ الدين جوهر أمير (3)
[خازندا]ر وز[م]ا[م] الآدر الشريفة تغمّده الله برحمته (4) سنة [أربع وأر]بعي[ن]
وثمان مائة.....

Est trépassé à la miséricorde du Très-Haut Son Excellence Ṣafîy el-dîn Djauhar, émir trésorier et intendant des harems du sultan (que Dieu le couvre de sa miséricorde!), en l'année 844 (1440).

(1) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 92.
(2) Cf. Maqrîzî, II, p. 74; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 4, 148; Ibn Iyâs, I, p. 326; Ali Pacha, II, p. 99.
(3) Légère rectification à *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 250 : cf. Subkî, *Mu'îd*, p. 56 : وهو الذى اليه امر المردان. — Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce fait que la charge était toujours tenue par un eunuque, ce qui n'empêche pourtant pas Subkî d'écrire : لا يحل له المواطاة على الفجور بهم.
(4) Cf. Qalqachandî, IV, p. 21; XI, p. 173.
(5) Cf. Zetterstéen, *Beiträge*, p. 189, 209, 224; Maqrîzî, II, p. 305, 384; Ali Pacha, IV, p. 19.
(6) Zetterstéen, *Beiträge*, p. 216.
(7) Cf. Ali Pacha, IV, p. 15.

La partie supérieure du tombeau renferme une inscription coranique (II, 256).

«La madrasah Djauharîyah, écrit Ali Pacha[1], se trouve en face et à proximité de la *Zâwiyat el-'Umyân* : elle est petite, sans colonnes, et comprend deux lîwâns qui se font face. Entre les deux lîwâns le sol est pavé de marbre bigarré. Il y a une petite niche de prière sur le pourtour de laquelle est gravé un verset coranique (XXIV, 36). Cette madrasah renferme des bibliothèques et des armoires appartenant aux étudiants; des professeurs y donnent l'enseignement aux petits enfants. Elle contient le tombeau de son fondateur, Djauhar Qunuqbâyî.»

Cet agrandissement déguisé de la mosquée el-Azhar ne se fit pas sans protestations, et le fondateur avait dû se munir d'un certain nombre de *fatwâ* autorisant la construction. Les chroniques signalent, à ce sujet, que l'historien el-'Ainî, qui était alors le grand qâḍî hanafite, s'était prononcé pour la négative[2].

La restitution des titres de fonctions est assurée par une inscription de Jérusalem[3], d'un mois antérieure au n° 572 : si Djauhar n'y porte pas le titre *maqarr*, remplacé par *'abd faqîr ilâ'llâh*, il nous apparaît avec une autre fonction, qui s'ajoute aux deux premières, celle de grand chaikh des serviteurs du sanctuaire du Prophète à Médine. On y lit également le relatif Qunuqbâyî[4], qui sert à le distinguer d'autres Djauhar.

Ṣafîy el-dîn Djauhar Qunuqbâyî apparaît pour la première fois dans l'histoire en dhû'l-ḥidjdjah 831 (septembre 1429), date de son accession aux fonctions de trésorier. Il était l'ami intime du précepteur d'un fils du sultan Barsbây, auquel il fut chaudement recommandé. Djauhar était alors un obscur serviteur du harem, et on ne le connaissait que sous le nom de Akhî'l-Lâlâ. Cette amitié du puissant précepteur lui valut de sauter quelques grades inférieurs et d'être nommé d'emblée trésorier[5]. On ne connaît pas exactement la date de sa nomination au poste de *zimâm*, qui fut bien postérieure[6] : en rabî' II 842 (octobre 1438), il occupait les deux fonctions lorsque le sultan Djaqmaq le fit arrêter et emprisonner à la citadelle[7]. Il semble bien qu'il ne resta pas longtemps en

(1) Ali Pacha, II, p. 91; IV, p. 19-20.
(2) *Ibid.*, IV, p. 20.
(3) Cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 327-328.
(4) Cf. *Ibid.*, p. 329, n. 2. Van Berchem n'a pas noté la variante قنقباوى (Ali Pacha, V, p. 45).
(5) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 636-637.
(6) Elle se place en tout cas après la mort de Barsbây, en 841 (1438) (Ali Pacha, IV, p. 20). Il aurait été nommé par le sultan Yûsuf (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 330).
(7) Cf. Sakhâwî, p. 110, 332; Ibn Iyâs, II, p. 24-25; Ali Pacha, V, p. 68; VI, p. 6.

prison, et les deux inscriptions de Jérusalem et du Caire autorisent à penser qu'il fut rétabli dans ses charges et qu'il les conserva jusqu'à sa mort, survenue le 1er cha'bân 844 (26 décembre 1440)[1].

Les fonctions de *zimâm* et de *khâzindâr* ont été suffisamment étudiées dans le premier volume : je me réserve d'établir plus loin, à propos d'une inscription analogue, que leur cumul par un personnage, forcément un eunuque en ce cas, est un fait assez fréquent sous l'administration des Sultans Mamlouks.

INSCRIPTIONS DE QÂYT-BÂY.

573

On lisait sur plusieurs fenêtres de la mosquée le texte suivant, d'après Ali Pacha, IV, p. 16 :

(عزّ) لمولانا السلطان الملك الأشرف أبي النصر قايتباي خلّد الله ملكه.

Gloire à notre maître, le sultan, el-Malik el-Achraf, Abû'l-Naṣr Qâyt-Bây. Que Dieu éternise son règne!

574

D'après Ali Pacha encore (IV, p. 23), on lit sur une armoire, placée dans le *riwâq* des Yéménites, l'inscription suivante :

بسمله... وقف هذه الخزانة الفقير إلى الله تعـ الخواجا مصطفى[2] ابن الخواجا محمود على المجاورين اليمنيّة بالجامع الأزهر.

A constitué waqf cette armoire le pauvre avide de Dieu, le sieur Muṣṭafâ, fils du sieur Maḥmûd, en faveur des étudiants originaires du Yémen, à la mosquée el-Azhar.

[1] Cf. Ibn Iyâs, II, p. 36; Ali Pacha, II, p. 91. — Voir *C. I. A., Jérusalem*, I, p. 330, n. 6.

[2] Ali Pacha ajoute ici ﻱﺪﻨﻓﺍ, qui n'est pas vraisemblable à cette époque : le premier exemple que j'en connaisse date de 1042 (inscription inédite du Caire).

575

Panneau de bois, analogue à ceux qui sont décrits dans le premier volume (p. 674-675). Deux lignes en naskhi mamlouk; publiée dans *Catalogue*, p. 97-98. Musée, Inv. n° 412.

(1) أمر بتجديد هذا الجامع سيّدنا ومولانا السلطان الملك الأشرف قايتباى
(2) على يد الخواجا مصطفى بن الخواجا محمود بن الخواجا رستم غفر الله لهم بتأريخ شهر رجب عام إحدى وتسعمائة.

A ordonné la restauration de cette mosquée notre seigneur et maître le sultan el-Malik el-Achraf Qâyt-Bây. (Elle a eu lieu) par les soins du sieur Muṣṭafâ, fils du sieur Maḥmûd, fils du sieur Rustam (que Dieu leur pardonne!). A la date du mois de radjab de l'an 901 (mars-avril 1496).

Ce texte marque probablement la fin des travaux qui furent entrepris à el-Azhar dès le mois de muḥarram 900 sous la direction de Muṣṭafâ, fils du premier propriétaire du sultan Qâyt-Bây (voir les nos 24, 494 et 495).

En Orient, dans la manière d'indiquer les dates, le mot *'âm* est très rarement employé, et l'on se sert couramment de *sanah*[1] : c'est le contraire en Afrique du Nord[2]. Qalqachandî, qui a connu cette particularité, en donne une raison qui relève un peu de la magie[3] : on se sert plutôt du mot *'âm* dans le Magrib parce qu'il évoque l'idée de fertilité, alors que le mot *sanah* s'applique surtout à une année de disette. Cette explication repose sur une acception du mot *sanah* à l'époque du Prophète[4], qui semble ne pas s'être tout à fait perdue dans l'Occident arabe[5].

[1] Voir vol. I, index aux mots *'âm* et *sanah;* et Batanûnî, *Riḥlah Ḥidjâzîyah*, p. 107; *C. I. A., Jérusalem*, II, n° 202; Sobernheim, *Ar. Inschr. in Medina, Mitt. Vorderasiat. Ges.*, 1916, p. 225.

[2] Voir Bel, *Inscr. ar. de Fès.*

[3] Qalqachandî, VI, p. 253.

[4] يقال اصابتهم سنة اى جدب وقحط ('Âmir ibn el-Ṭufail, p. 108; Mubarrad, éd. du Caire, III, p. 243; Ibn 'Asâkir, II, p. 138; Qalqachandî, II, p. 386; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 380; *Lisân*, XIX, p. 130; Kumait, texte, p. 100; Suhailî, I, p. 194; *Madjânî*, I, p. 122; VII, p. 394; et les références données dans Lammens, *L'âge de Mahomet, J. A.*, 1911, I, p. 222, 223 n. 5, 226 n. 1; Lammens, *Berceau*, p. 20 n. 3, 365; Lammens, *La Mecque, M. F. O.*, IX, p. 199, 302; Dozy, *Dictionn.*, I, p. 31).

Il ne faudrait d'ailleurs pas exagérer : cf. Nuwairî, I, p. 164; عام صعب جدب dans *Agânî*, 2e éd., II, p. 50. L'emploi de *'âm* permettait enfin un jeu de mots qui devait ravir les Arabes : كان العام مجدبا والجدب عاما (Abû Châmah, II, p. 6).

[5] Cf. Lévi-Provençal, *Histor. des Chorfa*, p. 271, n. 1; Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 395.

576

Cadran solaire au nom du vizir Aḥmad. 1163 H. — Dans la grande cour de la mosquée, sur la face opposée à la qiblah, cadran solaire en marbre. On peut voir un autre exemplaire de ce cadran au Musée (Inv. n° 117). Dimensions 71 × 92; trois lignes en naskhi ottoman; petits caractères. Publiée dans Ali Pacha, IV, p. 17; traduction dans *Catalogue*, p. 35; signalée dans *Comité*, XXVII, p. 14. Voir pl. III, n° 1.

(1) مزولة متقنة نظيرها لا يوجد
(2) راسمها حاسبها هذا الوزير الأمجد
(3) تاريخها أتقنها وزير مصر أحمد

C'est un cadran solaire perfectionné dont il n'existe pas le pareil; le dessinateur-calculateur est ce vizir glorieux. Sa date est : le vizir de l'Égypte, Aḥmad, l'a fait à la perfection.

La somme des valeurs numériques des lettres des quatre derniers mots donne la date 1163 (1750).

Le vizir Aḥmad Pacha administrait l'Égypte depuis l'année 1161 (1748). L'historien Djabartî nous conte comment ce gouverneur de l'Égypte fit établir des cadrans solaires dans différentes mosquées : le récit mérite d'être traduit en partie.

«Aḥmad Pacha[1] était un homme d'un rare mérite; il éprouvait notamment un goût très vif pour les sciences mathématiques. Aussi, à son arrivée en Égypte, lorsqu'il vint prendre possession de la citadelle, reçut-il les souhaits de bienvenue des savants contemporains les plus éminents : dans la délégation qui s'était réunie à cet effet, on comptait ʿAbd Allah Chubrâwî[2], recteur de la mosquée el-Azhar, Sâlim Nafrâwî et Sulaimân Manṣûrî. Le Pacha, au cours de son entretien avec eux, en vint à parler mathématiques, mais les savants s'excusant : «Cette science, dirent-ils, nous est inconnue». — Stupéfait, Aḥmad Pacha n'insista pas.

«Or, ʿAbd Allah Chubrâwî, qui exerçait en outre les fonctions de khaṭîb à la mosquée de la citadelle (*djâmiʿ el-sarâyah*), arrivait chaque vendredi, était reçu

(1) Djabartî, II, p. 75-77; cf. Ali Pacha, IV, p. 17-18; Lane-Poole, *Cairo*, p. 295-296.
(2) Cf. Ali Pacha, IV, p. 31-32; Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 281-282.

par le Pacha, qui aimait à causer avec lui et le retenait parfois à déjeuner. Puis ʿAbd Allah se rendait à la mosquée, d'où il venait au-devant du Pacha et de sa suite; il prononçait la khuṭbah aux noms du Sultan et du Pacha et présidait à la prière. La cérémonie terminée, le Pacha regagnait son palais et le chaikh rentrait dans sa propre demeure. Un vendredi, le chaikh fut reçu comme à l'ordinaire par le Pacha, qui lui déclara : «J'avais entendu dire en Asie Mineure (*biʾl-diyâr el-rûmîyah*) que l'Égypte était un foyer de vertus et de sciences, et je désirais très vivement d'y venir, mais depuis mon arrivée je m'en tiens au proverbe : mieux vaut croire que voir[1]! — Mais, répliqua le chaikh, l'Égypte est bien, comme vous l'avez entendu dire, une mine de sciences et de connaissances. — Quelles sont-elles donc? intervint le Pacha. Vous êtes ses savants les plus distingués, et pourtant vous n'avez rien pu répondre lorsque je vous ai interrogés sur mes sciences favorites. Au fond, vous ne connaissez rien en dehors de la loi religieuse, la théologie et leurs sciences auxiliaires, et vous ignorez les sciences indépendantes. — Mais, assura le chaikh, il n'est pas exact que nous soyons les plus grands savants de l'Égypte. Nous sommes, en fait, préposés à leur service et leurs mandataires auprès des fonctionnaires du gouvernement. La majorité du corps enseignant d'el-Azhar ne connaît des sciences mathématiques que les éléments indispensables à l'application des règles d'héritage, l'arithmétique par exemple. — Pourtant, reprit le Pacha, la division du temps est aussi une science religieuse. Je dirai même que cela est indispensable, du point de vue d'une sincère piété, de connaître par exemple la mesure du temps, l'orientation d'une qiblah, la fixation des époques du jeûne et des mois lunaires, etc. — J'en conviens, répondit le chaikh, mais ce n'est pas une obligation individuelle, et il suffit que certains s'adonnent à ces sciences pour que les autres en soient dispensés. D'ailleurs elles exigent des conditions spéciales inéluctables : elles nécessitent des ateliers et des instruments, demandent des penchants particuliers, soit une finesse d'esprit naturelle, une belle écriture, une bonne pratique du dessin, une connaissance approfondie des figures géométriques et des sciences astronomiques. Les étudiants d'el-Azhar sont le contraire de ce qu'il faudrait : ce sont de pauvres hères, recrutés un peu partout dans des milieux hétéroclites, jusque dans les villages les plus lointains, et c'est en vain qu'on s'attendrait à trouver en eux des dispositions particulières aux mathématiques. — Et quels sont donc les savants peu nombreux qui s'en

(1) Traduit librement : تسمع بالمعيدى خير من ان تراه «il vaut mieux entendre parler de l'homme de la tribu de Muʿaid que de le voir» (cf. Nuwairî, III, p. 22; *Madjânî*, V, p. 61). Ce proverbe est encore en usage (Ṭarâzî, *Taʾrîkh el-ṣaḥâfat el-ʿarabîyah*, II, p. 225).

occupent? interrogea le Pacha. — Ils vivent retirés dans leurs maisons, où il faut aller les chercher.» Après avoir dit ces mots, le chaikh en vint à parler de mon père et en fit un grand éloge : «Fais-moi donc le plaisir, interrompit le Pacha, de le prier de venir me voir. — Oh! mais, c'est un homme considérable, répondit le chaikh; il n'est pas à ma disposition. — Que faire alors? demanda le Pacha. — Écrivez-lui vous-même, reprit le chaikh, faites porter votre lettre par quelqu'un de votre entourage, et ce savant ne pourra s'abstenir d'obtempérer à votre désir.»

«Ainsi fit le Pacha. Mon père accepta l'invitation et dans la suite se montra enchanté de l'accueil du gouverneur. Il allait lui rendre visite deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Le Pacha se plut à combler mon père d'égards toujours accrus, et entre eux deux l'intimité devint grande. «N'aurais-je gagné en Égypte, disait un jour le Pacha, que l'avantage de vous avoir rencontré, cela me suffirait» . . . . . Il lui fit don plus tard d'une de ses pelisses de martre, que mon père vendit pour 800 dînârs.

«Mon père s'appliqua à enseigner au Pacha l'art de dessiner des cadrans solaires[1], et celui-ci put dessiner lui-même à son nom un certain nombre de cadrans solaires sur des tablettes de marbre, dont on fit graver à Smyrne le dessin et les inscriptions. Il y fit graver aussi un chronogramme de sa composition (suit le texte du n° 576). Un de ces cadrans fut placé, à la mosquée d'el-Azhar, dans un angle de la cour, à gauche en entrant, au-dessus du Riwâq Muʿammar[2] . . . . ., un autre sur la terrasse de la mosquée de l'imâm Châfiʿî . . . . ., un autre au tombeau des Sâdât Wafâʾîyah[3] . . . . .

«Chaque fois que le chaikh ʿAbd Allah Chubrâwî rencontrait mon père, il ne manquait pas de lui dire : "Que Dieu te protège, comme Il nous a protégés vis-à-vis du Pacha! Sans toi, nous aurions, à ses yeux, passé pour des ânes".»

Ce récit corrobore le texte de l'inscription, en ce sens que le gouverneur Aḥmad Pacha dessina lui-même ce cadran solaire. Djabartî ajoute que la gravure sur marbre fut effectuée à Smyrne. Enfin, nous apprenons que l'inspirateur fut le père de l'historien. L'astronome Ḥasan ibn Ibrâhîm Djabartî fut aussi un théologien estimé et un calligraphe habile; il mourut en 1188 (1774), laissant

[1] *Mazâwil* et *munḥarifât*, ce dernier mot s'appliquant aux cadrans solaires inclinés (corriger *trapèzes* dans Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 208). On disait aussi *mîzân el-chams* (*C. I. A.*, *Jérusalem*, II, p. 185, n. 7).

[2] Cf. Ali Pacha, IV, p. 24.

[3] Cf. Ali Pacha, V, p. 138.

plusieurs ouvrages d'astronomie, dont les manuscrits existent à la Bibliothèque royale du Caire[1].

Des inscriptions, en vers, de l'année 1167 (1754) et d'autres, plus modernes, se trouvent dans Ali Pacha, IV, p. 13-15, 22. — Les agrandissements ordonnés par le khédive Abbas II Hilmi sont signalés dans Diyâb (*Adab*, II, p. 38).

SOUVENIR D'UNE INSCRIPTION DU CALIFE ʿAZÎZ. 365-386 H.

Dans l'énumération des waqfs que Saladin constitua en faveur de la madrasah Nâṣirîyah, dont il a été déjà question[2], Maqrîzî (II, p. 363-364) cite un bâtiment appelé «l'Orfèvrerie», *el-ṣâgah*. Au milieu du IXe (XVe) siècle, l'édifice était en ruines, mais on pouvait encore relever sur une pierre *le nom du calife ʿAzîz billah*, قرأت عليها اسم الخليفة العزيز بالله.

Ce bazar des orfèvres[3] était, à l'époque fatimide, au bord du Nil, à proximité de la Dâr Fâḍilîyah, soit à 300 mètres environ au sud-ouest de la mosquée de ʿAmr[4].

Il n'a subsisté, à notre connaissance, qu'une seule inscription au nom du calife ʿAzîz, sur une aiguière en cristal de roche du trésor de Saint-Marc à Venise[5].

MOSQUÉE DU CALIFE ḤÂKIM. 393 H.

Vues et description de cette mosquée dans : Suyûṭî, II, p. 165 (جامع الحاكم); Ali Pacha, II, p. 66; Mehren, éd. franç., p. 297-298; Isambert, *Itin. de l'Orient, Égypte*, p. 321-322; Vaujany, *Le Caire*, p. 166; *Comité*, XIX, p. 44; XXIII, p. 80, 101-102; XXIV, p. 132-134, pl. II-III; *Index*, p. 72; Rhoné, p. 356-359; Rhoné, *Coup d'œil sur l'état du Caire*, *G. B. A.*,

[1] Cf. Ali Pacha, VIII, p. 7-11; Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 359; *Encyclopédie*, II, p. 804.

[2] Plus haut, p. 51.

[3] Ibn Duqmâq énumère *el-ṣâgah* parmi les qaisârîyah de Fusṭâṭ (IV, p. 40; cf. Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 222).

[4] Le passage de Maqrîzî cité ci-dessus montre que l'Orfèvrerie se trouvait proche de la madrasah Nâṣirîyah, édifiée à la place de l'ancienne Préfecture de police, qui faisait partie des dépendances immédiates de la mosquée de ʿAmr. Cf. en outre : Maqrîzî, I, p. 476; II, p. 69; Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 220-222).

Le bazar des orfèvres du Caire fut aussi appelé *el-ṣâgah* (Maqrîzî, II, p. 102; Ali Pacha, I, p. 10) : il existe encore à l'emplacement qu'il occupait à l'époque ayyoubide (cf. Ravaisse, *Essai*, I, p. 439, 445; *Oumâra*, II, partie franç., p. 106, n. 3).

[5] Migeon, *Manuel*, p. XXXVII, 373; Migeon, *L'Orient musulman*, *Cristaux de roche*, p. 7; Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 194; Schlumberger, *Nicéphore Phocas*, p. 237.

1882, I, p. 67; Marcel, *Égypte*, pl. 7; Lenoir, *Fayoum*, p. 168-169; Saladin, *Manuel*, p. 90-91, 97-99, 120; Migeon, *Le Caire*, p. 50; Bénédite, *Caire*, p. 54; *Guide Joanne*, *Égypte*, p. 267; Lane-Poole, *Egypt*, p. 130; Lane-Poole, *Cairo*, p. 135-139; *Amida*, p. 206-207; *Catalogue*, p. xxxv-xxxvi; Flury, *Ornamente*, p. 9-26, 43-50, pl. I-VII, XIX-XXIV; Flury, *Islam. Schriftbänder Amida-Diarbekr*, p. 10; Flury, *Bandeaux ornementés*, *Syria*, I, p. 240; Creswell, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 51-52; G. Marçais, *La chaire de la grande mosquée d'Alger*, *Hespéris*, 1921, p. 383; Briggs, *Muh. Architecture*, p. 69-71, fig. 30-31; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 152, 156, 158 et seq.; Basset et Terrasse, *Tinmel*, *Hespéris*, 1924, p. 57, n. 1; Devonshire, p. 11-12, pl. VII, et les auteurs cités dans le volume I, p. 756.

Les travaux effectués par les soins du Comité de Conservation de l'Art arabe ont dégagé les minarets primitifs de la mosquée. On sait qu'après le fameux tremblement de terre de l'an 702 (1303), l'émir Baibars el-Djâchankîr avait fait consolider les minarets cylindriques de la mosquée, dont les sommets s'étaient écroulés. Les travaux récents de dégagement ont mis au jour de magnifiques décorations, ainsi que les inscriptions suivantes, ce qui confirme la solution pressentie par van Berchem (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 52-53) sur la nature des travaux de Baibars (cf. Creswell, *The Great Salients of the Mosque of al-Hakim*, *J. R. A. S.*, 1923, p. 573-584).

Les textes qui vont suivre ont été lus par moi-même en 1912-1913, et étudiés à nouveau, en 1914, par van Berchem.

INSCRIPTIONS DU CALIFE ḤÂKIM. 393 H.

577 (ANCIEN 29)

Minaret sud. — Grand bandeau à mi-hauteur du minaret intérieur. Le seul fragment apparent est sur le côté ouest; le fragment coranique du côté sud est reproduit d'après le premier volume, car on ne peut plus le voir. Beau coufique fleuri, orné de rinceaux; très grands caractères à fort relief. Cf. Flury, *Ornamente*, p. 48, pl. XXXII, n° 4; XXXIII, n°s 1-3.

(S) ... رحمة الله وبركاته علـ[يـ]ـكـ[ـم] (*Coran*, XI, 76, fragment) .... (O) مما أمر بعمله
عبد [الله] و[وليّه المنصـ]ـور أبو علىّ الإمام الحاكم بأمر الله أمير [المؤمنين.....

Voici ce qu'a ordonné de construire le serviteur et ami de Dieu, el-Manṣûr, Abû ʿAlî, l'imâm el-Ḥâkim bi-amr Allah, émir des croyants.....

578

Au-dessous, un second bandeau plus étroit, à caractères moyens, de même style. Le seul fragment apparent se trouve sur les faces sud et ouest. Signalée dans le premier volume, p. 52. Inédite.

(S) بسمله... إنما يعمر مساجد الله من آمن بالله وا(O)ليوم الآخر (*Coran*, IX, 18)
[... مما أمر] بعمله الحاكم [بأ]مر [الله] أمير [المؤ]منين.....

Voici ce qu'a ordonné de construire el-Ḥâkim bi-amr Allah, émir des croyants.....

579

Minaret nord. — Grand bandeau, analogue au n° 578, à 8 ou 9 mètres au-dessus du sol. Mêmes caractères. Inédite. Cf. Flury, *Ornamente*, p. 45 et pl. XXVIII et XXIX, n°s 1 et 3.

..... عليه ما عنتّم حريص عليكم بالمؤمنين رؤف رحيم (*Coran*, IX, 129) ممّا
أمر بعمله عبد الله ووليّه المنصور أبو علىّ الإما[م] الحاكم بأمر الله أمير المؤمنين
صلوات الله عليه وعلى آبائه ال[طاهرين...] رجب من سنة[(1)].....

Voici ce qu'a ordonné de construire le serviteur et ami de Dieu, el-Manṣûr, Abû ʿAlî, l'imâm el-Ḥâkim bi-amr Allah, émir des croyants. Que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ses ancêtres purs!... (En) radjab de l'an [393 = mai 1003].

580 (ANCIEN 30)

Sur la porte du minaret intérieur, côté est. Beau coufique fleuri, grands caractères. *Coran*, XVII, 82 (fragment). Cf. Flury, *op. cit.*, pl. XXIV, n°s 1, 3.

وقل ربّ أدخلنى مدخل صدق وأخرجنى مخرج.....

Autres inscriptions coraniques. — Minaret nord. — Autour d'une fenêtre sur la face, en coufique : *Coran*, XXIV, 36-37 (fragment). — Au sommet des faces

(1) La date a disparu définitivement.

des minarets cubiques, en naskhi mamlouk. Côté est : *Coran*, II, 256 (fragment). Côté nord : *Coran*, VII, 52 (fragment).

Minaret sud. — Sur la fenêtre du côté est, bandeau en coufique : *Coran*, XXXIII, 56. — A l'extérieur, côté sud, coufique : *Coran*, IX, 18 (fragment), et II, 122 (fragment). Côté ouest, coufique : *Coran*, XXIV, 36-37 (fragment).

581 (ANCIEN 452)

Fragments d'un bandeau sculpté sur six blocs de calcaire, conservés au Musée arabe, numérotés de 48 à 53; dimensions des blocs, environ 37×27. Beau coufique fleuri; grands caractères, à fort relief. Publiée incomplètement dans le volume I, p. 629; *Catalogue*, p. 23-24. Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, pl. XXII, n° 2. Voir pl. II, n° 1, en bas. — Inv., n°s 7, 9, 2638-2640, 6730.

(53) ـدن ممّا أمر بعمل[ه...] (48) [... المن]صور الإمام الحاك[م بأمر] (49) الله

أمير ا(50)لمؤمنين صلوات (51) الله عليه وعلى (52) آبائه الطاهرين[1].

Voici ce qu'a ordonné de construire... el-Manṣûr, l'imâm el-Ḥâkim bi-amr Allah, émir des croyants. Que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ses ancêtres purs!

La lecture آبائه, certaine dans cette inscription et dans le n° 579, infirme celle de Hammer pour le n° 28 (أبنائه), ou mieux celle qui ressortait de la gravure qu'il en a donnée (vol. I, p. 50-51).

582 (ANCIEN 28)

En voici d'ailleurs la preuve. Cette inscription a été connue d'Isambert, qui en a publié la traduction et l'a décrite ainsi (*Itin. de l'Orient, Égypte*, p. 321-322; signalée dans Lenoir, *Fayoum*, p. 169) : « La pierre qui portait l'inscription coufique, au-dessus de la porte O. de la mosquée, est tombée; les fragments en sont aujourd'hui au Ministère des Affaires étrangères. L'inscription était ainsi conçue :

El-Hakem bi-Amr-Illah, Prince des fidèles, les bénédictions de Dieu sont (*sic*) sur lui et sur ses ancêtres, le pur (*sic*). Dans le mois de Regeb, l'année A. H. 393.

[1] Le n° 452 publiait le texte de cinq blocs; mais, en réalité, il y en a ici deux nouveaux, car le bloc n° 5 (اهل البيت), d'un style différent, n'appartenait pas au même groupe.



Signalons, au sujet de la construction de cette mosquée, une erreur d'Ibn Iyâs (I, p. 51), qui fait commencer les travaux en l'an 389 : elle fut réellement fondée en ramaḍân 380 (décembre 990)[1]. Qalqachandî, qui donne 379, mentionne la date de 396 pour l'achèvement de l'édifice[2].

TOMBEAUX DE PARENTS DES CALIFES FATIMIDES.

Tombeau d'Abû Turâb Ḥaidarah. Milieu du ve siècle H. — Maqrîzî (II, p. 49)[3] consacre à ce tombeau une notice fort curieuse, au cours de laquelle il prend nettement position contre les légendes populaires qui avaient cours de son temps[4].

« La *raḥbah*[5] d'Abû Turâb, nous dit-il, se trouvait sur l'emplacement du *maidân* qui est situé entre le Khurunfich[6] et la Ḥârat Bardjawân. C'était autrefois (et je l'ai connu ainsi) un terrain vague sur lequel s'élevaient des tertres de sable. La raison de sa dénomination d'Abû Turâb provient de ce qu'il y avait là une mosquée des califes fatimides dans laquelle le peuple et les gens sans culture prétendaient placer le tombeau d'Abû Turâb el-Nakhchabî. Mais c'est là une assertion des plus fausses et un mensonge des plus grossiers; car Abû Turâb el-Nakhchabî, de son nom ʿAskar ibn Ḥuṣain[7], le célèbre mystique, ami de Ḥâtim el-Aṣamm, mourut dans le désert, mis en pièces par les bêtes féroces, en

[1] Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 51.

[2] Cf. Qalqachandî, III, p. 364; Calcaschandi, p. 78.

[3] Cf. aussi Maqrîzî, I, p. 375; II, p. 45; trad. Casanova, IV, p. 77; Ali Pacha, II, p. 28.

[4] Goldziher a traduit ce passage (*Culte des saints*, *R. H. R.*, II, p. 229-230; *Muh. Studien*, II, p. 354-355; cf. Montet, *État présent*, p. 62); sa traduction est, par endroits, très libre, mais probablement à dessein, car il ne s'intéressait qu'à la genèse d'un culte légendaire.

[5] On traduit ordinairement ce mot par « place », mais il importe de ne pas le confondre avec *maidân* (Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 34), qui est une place plus étendue, parfois un hippodrome, en tout cas une place créée délibérément, ayant peut-être une forme géométrique déterminée. La *raḥbah* paraît être plutôt un « espace libre » (Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage*, p. 134), dû au hasard (cf. Yâqût, II, p. 763; Maqrîzî, II, p. 47; *Marâṣid*, I, p. 464; Caetani, *Annali*, VIII, p. 88; *J. A.*, 1846, I, p. 222). L'expression s'applique aussi à la cour d'une mosquée (Kumait, p. 79). On l'emploie aujourd'hui au Maroc avec le sens de « halle aux grains » (Massignon, *Enquête sur les corporations*, *R. M. M.*, LVIII, p. 93-95).

[6] On sait que dans Maqrîzî le nom est écrit une seule fois ainsi, mais d'ordinaire on lit الخرنشف ou الخرشتف (I, p. 373, 375; II, p. 16, 27, 28, 55; cf. Ali Pacha, I, p. 10-11; Qalqachandî, III, p. 356; Calcaschandi, p. 72; Ravaisse, *Essai*, I, p. 435, n. 2). Voir aussi *Comité*, XXXII, p. 174; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 150. — Dans Djabartî, on trouve toujours الخرنفش (II, p. 41, 43; VIII, p. 7; IX, p. 186, 187, 190, 202; X, p. 146; XI, p. 159, 281).

[7] Cf. Samʿânî, p. 556 *b*; *Encyclopédie*, I, p. 114; Ibn el-Athîr, *s. a.* 245.

245 (859), soit environ 103 ans avant la fondation du Caire... On m'a raconté que sur cet emplacement s'élevait autrefois un monceau de décombres, dans lequel un individu effectua des fouilles en vue de construire une maison. Il aperçut alors des merlons, et continua de creuser jusqu'à ce qu'apparût cette mosquée : c'est à partir de ce moment que le peuple lui donna le nom d'*Abû Turâb* (le père du sable).

«Ce qui confirme ce récit, c'est que j'ai vu moi-même cette mosquée, enfouie dans le sol, qui l'entourait de tous côtés : pour y accéder il fallait descendre d'environ dix marches. Cet édifice resta enfoui jusqu'après 780 (1378) environ; on déblaya alors les décombres de sable qui l'entouraient pour y construire les demeures qu'on y voit aujourd'hui. Une rue fut ouverte après 790 (1388), qui fit disparaître la *raḥbah;* mais la mosquée subsista.

«J'ai vu sur l'architrave de marbre de la porte une *inscription de quelques lignes en caractères coufiques*, qui contenait ces mots :

هذا قبر أبي تراب حيدرة ابن المستنصر بالله.

«*Ceci est le tombeau d'Abû Turâb Ḥaidarah, fils d'el-Mustanṣir billah*, un des califes fatimides. Cette inscription portait, à ce que je crois, une date postérieure à l'an 400. En l'an 813 (1410), un individu sans instruction se persuada qu'il s'approchait[1] de Dieu (du moins il le prétendit) en démolissant et en reconstruisant cette mosquée; et il ramassa dans ce but de grosses sommes d'argent, extorquées au peuple. On procéda alors à la démolition de cette belle mosquée, et on recouvrit l'emplacement d'une masse de sable d'environ sept coudées de hauteur, de façon à établir son sol au niveau de la chaussée. On érigea alors le bâtiment qui existe aujourd'hui, et, à ce qu'on m'a raconté, la plaque de marbre qui était au-dessus de la porte fut placée sur un tombeau que l'on construisit à l'intérieur de la mosquée.»

Ce dernier édifice existait encore au temps d'Ali Pacha et se trouvait dans la rue Bardjawân (plan Joanne, G-4) : il portait le nom de *Djâmiʿ el-Atribî*. Le peuple, qui voit dans ce mot une corruption de Ya<u>th</u>ribî (originaire de Ya<u>th</u>rib,

[1] Cette expression se retrouve dans les inscriptions (*C. I. A., Jérusalem*, I, n° 82; *Égypte*, I, n° 462; et *taqarruban ilâ'llah : Comité*, XXVI, p. 62; recueil Schefer, n°s 314, 315, 328, 473; Sobernheim, *Baalbek*, n° 2; *Amida*, n° 12; van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 9; Sauvaire, *Description de Damas, J. A.*, 1894, II, p. 319; *C. I. A., Égypte*, I, n°s 63, 77, 82; *Jérusalem*, II, n° 159; van Berchem, *Monuments et inscr. de l'atâbek Lu'lu', Orient. Studien*, II, p. 199; van Berchem-Sarre, n° 27).

ancien nom de Médine), croit que le calife ʿAlî est enterré là avec une de ses chamelles. On raconte aussi qu'à la fin des temps une mosquée immense sera construite en cet endroit, et que le seuil et les portes seront en argent[1].

Pour en revenir à l'inscription qu'a lue Maqrîzî, j'ai cherché en vain dans les chroniques un fils d'el-Mustanṣir qui s'appelât Abû Turâb Ḥaidarah. De ce nom[2], l'histoire ne connaît guère, comme parent de califes fatimides, que le fils d'el-Ḥâfiẓ, dont la lutte contre son frère Ḥasan ensanglanta pendant quelques mois les rues du Caire[3]. Cela nous reporterait à l'an 530 environ, et Maqrîzî, qui lisait correctement les inscriptions coufiques ou utilisait des auteurs qui les avaient bien déchiffrées, ne doit pas avoir commis une semblable confusion. Il vaut mieux penser, comme il nous le dit, à un fils d'el-Mustanṣir, mort trop jeune peut-être pour que les historiens en aient fait mention.

Un autre texte d'Ali Pacha (III, p. 26) nous montre un avatar intermédiaire du tombeau d'Abû Turâb. Dans ce passage, Ali Pacha donne deux autres noms du Masdjid el-Atribî : Zâwiyat el-Arbaʿîn et Masdjid برزلجان (*sic*) el-ʿArabî. Il fait suivre cette courte explication d'une inscription qu'il avait lue sur la porte de l'édifice : or ce texte, assez fautif, n'est autre que le n° 80 du présent recueil. C'est là qu'en 677 (1278) un beau-frère du sultan Baibars, Badr el-dîn Muḥammad ibn Barakat-<u>kh</u>ân[4], avait fait construire une mosquée, laquelle avait complètement disparu dès 1893[5].

La copie d'Ali Pacha vient confirmer la lecture de van Berchem en un point capital : Muḥammad y porte un surnom sous la forme souveraine, *Badr el-dunyâ wa'l-dîn*. Van Berchem aurait voulu vérifier ce texte lors d'un second voyage en

[1] Cf. Ali Pacha, IV, p. 54.

[2] Un frère d'el-Muʿizz, qui mourut en Égypte en 382, se nommait Ḥaidarah, mais les historiens ne fournissent pas sa *kunyah* (cf. *Ittiʿâẓ*, p. 58; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 14; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 97); de même un neveu d'el-Ḥâfiẓ et un fils d'el-ʿÂḍid (Maqrîzî, I, p. 497). Notons encore, sous les Fatimides : — un individu que Nâṣir el-daulah ibn Ḥamdân essaya d'opposer au calife Mustanṣir (Marcel, *Égypte*, p. 113-114); — Abû Turâb Ḥaidarah, frère de Ma'mûn ibn Baṭâ'iḥî (Maqrîzî, II, p. 462, 486; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 14; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 291).

Le nom de Ḥaidarah, un des surnoms du calife ʿAlî, appelait facilement comme *kunyah* son surnom le plus célèbre Abû Turâb; il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque fatimide ces noms aient été souvent portés (cf. Ousâma, *Autobiographie*, p. 206; voir plus loin le n° 591). Ce nom d'Abû Turâb, donné au tombeau, a pu faire naître la légende concernant ʿAlî.

[3] Cf. Ibn el-Qalânisî, p. 242; Ibn Muyassar, p. 76-77; Qalqachandî, IX, p. 377; Maqrîzî, I, p. 357, 411; II, p. 18; trad. Casanova, IV, p. 31; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 15.

[4] بن بركتخان, lu برزلجان par Ali Pacha.

[5] Cf. *C. I. A., Égypte*, I, p. 123-124.

Égypte, mais l'inscription avait disparu : Ali Pacha n'a pu inventer ce détail avant que van Berchem en ait exposé toute l'importance[1].

Tombeaux de parents d'el-Mu'izz. — A l'extrémité méridionale de la Grande Qarâfah, soit au sud-est du Vieux-Caire, s'élevait la mosquée dite Djâmi' el-Qarâfah, ou encore Djâmi' el-Auliyâ', qu'Ali Pacha identifia le premier avec la ruine actuellement nommée Ḥauch el-Auliyâ', ou Ḥauch Abû 'Alî[2].

Tout près de cette mosquée se trouvait un enclos dans lequel étaient enterrés des parents du premier calife fatimide : *leurs noms étaient inscrits sur des plaques de marbre.*

تربة بها ألواح رخام مكتوب عليها أقارب أمير المؤمنين الفاطميّون المعزّيّون منسوبون إلى المعزّ الذى نسبت إليه القاهرة المعزّيّة[3]

تربة بها ألواح رخام مكتوب عليها أقارب المعزّ لدين الله الذى نسبت إليه القاهرة[4].

Un tombeau dans lequel il y a des plaques de marbre, sur lesquelles sont écrits les (noms de) proches parents de l'émir des croyants, Fatimides, Mouizzides, apparentés à el-Mu'izz, qui a donné son nom au Caire.

Un tombeau dans lequel il y a des plaques de marbre, sur lesquelles sont écrits les (noms de) proches parents d'el-Mu'izz li-dîn Allah, qui a donné son nom au Caire.

Nous n'en savons pas davantage sur les personnalités fatimides enterrées près de la mosquée de la Qarâfah.

LES INSCRIPTIONS DE BADR DJAMÂLÎ
ET DE SON FILS AFḌAL CHÂHANCHÂH. 470-515 H.

Pendant près de cinquante ans, de 466 (1074) à 515 (1121), Badr Djamâlî et son fils Afḍal[5] présidèrent aux destinées de l'Égypte. Esclave arménien,

[1] J'ai repris la question dans mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 239-240.

[2] Identification communément admise aujourd'hui (cf. Ibn Ḥauqal, p. 97; Maqrîzî, II, p. 318, 451; *Kawâkib*, p. 174-175; Ali Pacha, IV, p. 62-63; Guest et Richmond, *Miṣr, J. R. A. S.*, 1903, p. 812-813, et plan E-12; Guest, *Fusṭâṭ, J. R. A. S.*, 1907, p. 76, et plan E-11 : Creswell, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 52-53.

[3] Cf. *Kawâkib*, p. 175.

[4] Cf. Ali Pacha (IV, p. 63), citant Sakhâwî : les deux textes ont d'ailleurs un certain air de parenté.

[5] Un fils d'Afḍal, Abû 'Alî Aḥmad Kutaifât, fut un instant vizir de Ḥâfiẓ (524-1130) : la manière autoritaire de ses ancêtres ne lui réussit pas (voir ci-dessus, p. 86-87).

probablement d'origine chrétienne[1], Badr devait, par une politique vigoureuse, sauver sa nouvelle patrie de la ruine et retarder d'un siècle la débâcle du régime fatimide. Depuis son accession au vizirat, la physionomie de Badr est connue, et les historiens arabes n'ont pas manqué de s'arrêter avec complaisance sur cette figure énergique. Ils ont apprécié d'un commun accord l'importance du personnage, et, à les lire, on sent que s'ils font des réserves sur les exécutions sommaires ordonnées par Badr, ils en comprennent en partie la nécessité et avouent que cette manière forte ramena en Égypte le calme et la prospérité[2]. En fait, il fut béni des commerçants qui s'enrichirent sous son « règne »[3], et il sut donner à l'agriculture un essor formidable en faisant aux paysans une remise de trois années d'impôts[4]. Cette mesure habile[5], accompagnée de réformes financières, assura plus tard au Trésor une plus-value annuelle de 300.000 dînârs[6].

[1] M. Lane-Poole écrit le contraire (*Cairo*, p. 149). Je n'ai pas de preuves formelles, mais je le déduis de ce que Badr fut accompagné en Égypte par de nombreux Arméniens restés chrétiens : il y avait même un patriarche (Abû Ṣâliḥ, p. 143). Badr et sa famille continuèrent à recruter une clientèle arménienne (Maqrîzî, II, p. 81, 448; pour la milice, voir plus bas, p. 140), qui fournit encore à l'Égypte des hommes de valeur, tels le vizir Yânis (Ibn Muyassar, p. 75; Maqrîzî, II, p. 17, 412; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 5; Ali Pacha, VI, p. 48; Lane-Poole, *Egypt*, p. 168), l'émir Qusṭah, qui construisit une mosquée sur l'emplacement de la citadelle du Caire (Maqrîzî, II, p. 203; *C. I. A., Égypte*, I, n° 45), et le vizir Bahrâm, qui clôt ce qu'on a appelé la « période arménienne » des Fatimides (Ibn Muyassar, p. 77-78; *Encyclopédie*, II, p. 226; Michel le Syrien, III, p. 240; Monneret de Villard, *Sohag*, p. 25-27). Un Arménien, probablement ce Léon (*Lâwûn*) qui convoita le vizirat à la mort de Badr (Ibn Muyassar, p. 31; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 270).

Badr n'en soumit pas moins les chrétiens aux mesures classiques d'habillement distinctif (Quatremère, *Mémoires*, II, p. 447; voir un arbitrage de Badr dans un conflit entre le patriarche jacobite et ses évêques, p. 444-445).

[2] Voici le jugement le plus dur qui ait été écrit sur Badr; il est d'Abû'l-Maḥâsin, qui sans doute trouverait des excuses au grand ministre si celui-ci n'avait été chiite (cf. *J. A.*, 1911, I, p. 350) : « Badr Djamâlî, d'origine arménienne, fut un violent despote qui fit mettre à mort un nombre considérable de personnes, savants et autres. Il établit l'appel à la prière (suivant la formule chiite) : « Venez à la meilleure œuvre ! », fixa à cinq *takbîr* la prière des funérailles et fit écrire sur les murailles des insultes aux Compagnons du Prophète. Ce fut, en somme, un des fléaux du monde. Que Dieu le punisse ! » (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 276).

[3] Rappelons que c'est à un groupe de négociants de Damiette que Badr eut recours pour se procurer des fonds lors de son arrivée en Égypte (Ibn Muyassar, p. 23; Maqrîzî, I, p. 382; trad., IV, p. 93; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 421; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 265).

Ainsi, plus tard, l'Ayyoubide Malik 'Azîz empruntera de l'argent aux commerçants d'Alexandrie (Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 226-227).

[4] Cf. Ibn Muyassar, p. 30; Maqrîzî, I, p. 382; trad., IV, p. 94-95.

[5] Depuis la conquête musulmane de l'Égypte, la plupart des révoltes provinciales sont dues à des mesures fiscales excessives (cf. Maqrîzî, I. F.; I, p. 332-339; V, chap. ix et xi).

[6] Cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 68; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 448; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 193.

Il paraît donc intéressant d'étudier de près le groupe des inscriptions de Badr et d'Afḍal, qui se montent à dix [1] pour le premier et à six [2] pour le second.

[1] Par ordre chronologique : Caire, 470 (*C. I. A., Égypte*, I, n° 11); Esneh, 470 (*ibid.*, n° 516); Alexandrie, 477 (*ibid.*, n° 518); Caire, 478 (*ibid.*, n° 32); Caire, 480 (*ibid.*, n° 33); Caire, 482 (*ibid.*, n° 38); Hébron, deux textes sur un minbar en provenance d'Ascalon, 484 (van Berchem, *Chaire de la mosquée d'Hébron*, *Festschrift Sachau*, p. 300-301; Jaussen, *Inscr. coufiques de la chaire du martyr al-Ḥusayn*, *Revue biblique*, 1923, n°s 1-2; Wiet, *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 219); Caire, en trois répliques, 485 (*C. I. A., Égypte*, I, n°s 39 à 39 *ter;* Ali Pacha, XVIII, p. 22, 24; Omar Toussoun, *Mém. sur le Nil*, *M. I. Égypte*, IX, p. 325-326); Maḥallat el-Kubrâ, sans date (inédite).

Je ne tiens pas compte de *C. I. A., Égypte*, I, n° 34, qui n'a qu'un intérêt paléographique, ni du n° 36, qui est encore caché par des maisons; le n° 37 = 520 n'est pas historique. L'inscription de Syout (n° 454), fragmentaire, contenait probablement le nom de Badr. L'inscription d'Ascalon, signalée par Maqrîzî, n'est, selon toute vraisemblance, qu'un résumé : j'en ai donné le texte dans mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 227, n. 4.

[2] Caire, 482 (*C. I. A., Égypte*, I, n° 38); Caire, 487 (*ibid.*, n° 12; Salmon, *Topographie*, p. 23-24); Sidon, entre 491 et 495 (Renan, *Mission de Phénicie*, p. 863); mosquée du Sinaï, 500 (Moritz, *Sur les antiquités arabes du Sinaï*, *B. I. É.*, 1910, p. 97; Moritz, *Der Sinaikult*, *A. G. W. G.*, neue Folge, XVI, p. 61; Moritz, *Beitr. zur Gesch. d. Sinaiklosters*, *A. P. A. W.*, 1918, p. 50); Masdjid Mûsâ, 515 (*Comité*, XXX, p. 37): Maḥallat el-Kubrâ, sans date (inédite).

L'inscription de Sidon a été déchiffrée par de Slane et publiée par Renan, qui l'avait découverte, à la fin de sa *Mission de Phénicie* (signalée dans *Lubnân*, p. 136). Ce fut un tombeau pour ce document important, que van Berchem lui-même semble avoir ignoré, ne l'ayant pas utilisé pour l'attribution du Masdjid Djuyûchî (voir plus bas). Je me crois donc autorisé à en citer intégralement le texte, que des inscriptions similaires permettent d'améliorer :

بسمله... لا اله الا الله و [محمد] رسول الله على ولى الله صلوات الله عليهما وعلى [آلـهما أمر بعمل...
فتى] مولانا وسيدنا أحمد أبى القاسم الامام المستعلى با[لله] امير المومنين صلوات الله عليه وعلى اباته
الطاهرين وابنائه الاكرمين السيد الاجل الافضل امير الجيوش سيف الاسلام ناصر الامام كافل قضاة المسلمين
و[هادى] دعاة المومنين القائم(؟)..... السيد الا..... لامير الجيوش عضد الله به الد[ين وامتع بطول
بقائه] امير المومنين على يد مملوكه الامير..... سعد الدولة ابو منصور اسكندر الارمنى..... [...
سنة...] وتسعين واربع مائة.

Les corrections faites n'offrent aucune difficulté; il en est une pourtant que je dois honnêtement signaler : au lieu de السيد الاجل, de Slane avait lu الامير الاكمل.

Il n'y a de dieu qu'Allah, Mahomet est l'envoyé de Dieu, et ʿAlî son ami, que les bénédictions de Dieu soient sur eux et sur [leur famille. A ordonné de construire..... le serviteur] de notre maître et seigneur Aḥmad Abû'l-Qâsim, l'imâm el-Mustaʿlî billah, émir des croyants (que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses ancêtres purs et ses nobles descendants), le seigneur auguste el-Afḍal, émir des armées, glaive de l'islam, défenseur de l'imâm, garant des juges des musulmans et [directeur] des missionnaires des croyants..... (que Dieu fasse de lui le soutien de la religion et qu'il prolonge ses jours pour le bien de l'émir des croyants!), par les soins de son esclave, l'émir..... Saʿd el-daulah Abû Manṣûr Iskandar l'Arménien..... [En l'année] 49*.

Cette inscription se place entre 491 et 495, date de la mort de Mustaʿlî (1098-1101).

Ces textes, outre qu'ils nous permettent par leurs emplacements de jalonner une partie de l'activité de ces deux hommes d'État, offrent une série de titres, dont les plus importants étaient inédits au milieu du ve siècle de l'hégire.

Lorsque Badr apparaît sur la scène politique comme gouverneur de Damas [1], c'est déjà un homme d'une cinquantaine d'années [2] : les titres qui lui sont alors conférés prouvent que le gouvernement fatimide avait antérieurement fait appel à ses capacités. C'est, en effet, par l'octroi de titres pompeux que Mustanṣir avait déjà récompensé en partie les officiers qui lui avaient été dévoués [3].

Cette importance de la titulature dans les empires musulmans est démontrée par deux incidents célèbres : sans les considérer comme absolument authentiques, on peut inférer du fait de l'insistance des historiens arabes que les dynastes musulmans ne plaisantaient pas sur les questions de protocole. En 443 (1051), le prince Ziride Muḥammad ibn Bâdîs, qui depuis quelque temps se livrait à des manifestations anti-fatimides [4], s'abstint d'employer envers Yâzûrî, le premier ministre de Mustanṣir, les formules habituelles : malgré les représentations de l'intéressé, Muʿizz s'obstina à se considérer comme l'obligé (*ṣanîʿ*) et non l'esclave (*ʿabd*) de Yâzûrî [5]. La rupture était trop voulue par le Ziride pour qu'elle n'eût pas lieu, mais ce petit fait n'en aurait pas moins déclenché la fameuse invasion des Banû Hilâl et des Banû Sulaim en Afrique du Nord [6].

[1] Badr gouverna Damas à deux reprises, du 23 rabîʿ II 455 au 14 radjab 456 (6 mai 1062-13 juillet 1063), et du 6 chaʿbân 458 à chaʿbân 459 (3 juillet 1066-juin 1067). La première fois il fut simplement préfet de la ville (*ʿalâ ḥarbihâ*, dit Ibn Muyassar; voir ci-dessus, p. 53-54), mais, à la seconde, il administra toute la Syrie fatimide (cf. Ibn el-Qalânisî, p. 91-93; Ibn Muyassar, p. 15-16; Maqrîzî, I, p. 381; trad., IV, p. 92; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 339-340, 390 et seq.; Marcel, *Égypte*, p. 108; Lammens, *Syrie*, I, p. 153; Ibn el-Athîr, *s. a.* 455, 462; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 263-264).

[2] Il était âgé de près de 80 ans à sa mort, en 487/1094 (cf. Ibn Muyassar, p. 30; Maqrîzî, I, p. 381; trad., IV, p. 94; Ali Pacha, II, p. 64-65; *C. I. A., Égypte*, I, p. 34, n. 1; *Encyclopédie*, I, p. 571; Ibn el-Athîr, *s. a.* 487; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 296-297; *Madjânî*, V, p. 120-121; VII, p. 749; Marcel, *Égypte*, p. 116; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 270). — On lit dans Ibn el-Athîr (*s. a.* 427) cette phrase extraordinaire : «Badr, fils de ʿAbd Allah, el-Djammâl, surnommé el-Afḍal, émir des armées».

[3] Cf. Quatremère, *Mémoires*, II, p. 335, 341. — Voir Ibn Miskawaih, VI, p. 63; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 30; V, p. 32; Ousâma, p. 15.

[4] Cf. Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 53-58.

[5] Cf. Ibn Muyassar, p. 6; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 304-305; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 58-59; *Hist. des Berbères*, I, p. 31 et seq.; Marcel, *Égypte*, p. 106; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 234.

[6] Cf. Bel, *La Djâziya*, *J. A.*, 1902, I, p. 303 et seq.; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 80 et seq.; Ibn el-Athîr, *s. a.* 442; *Hist. des Berbères*, I, p. 7 et seq., 25, 28 et seq., 135; Saladin, *Manuel*, p. 238-239; Massignon, *Éléments arabes*, *R. M. M.*, LVII, p. 30-31; G. Marçais, *Mosquée*

L'autre incident fut plus important dans la forme : on connaît la lettre que Saladin adressa en 585 (1189) au prince Almohade Ya'qûb Manṣûr pour lui demander l'appui d'une flotte contre les Croisés. Ce dernier se montra froissé de ne pas recevoir la qualification d'*émir des croyants* : de dépit, il refusa d'accéder au désir du sultan d'Égypte[1].

Ibn el-Qalânisî nous a conservé les titres portés par Badr au moment de son arrivée à Damas[2] : *el-amîr tâdj el-umarâ' el-muẓaffar muqaddam el-djuyûch charaf el-mulk 'uddat el-imâm thiqat el-daulah* «l'émir, la couronne des émirs, le victorieux, le préposé aux armées, la noblesse du gouvernement, le soutien de l'imâm, l'homme de confiance de la dynastie». Parmi ses prédécesseurs en Syrie, sous les Fatimides, un seul personnage semble, si l'on en juge par ses titres, avoir été considéré à la même valeur que Badr. C'était d'ailleurs aussi une figure que cet Anuchtakîn Dizbirî, qui, au début de son gouvernement, était ainsi qualifié[3] : *el-amîr el-muẓaffar 'uddat el-imâm saif el-khilâfah 'aḍud el-daulah charaf el-ma'âlî* «l'émir victorieux, le soutien de l'imâm, l'épée du califat, l'appui de la dynastie, la noblesse des belles qualités». Et, preuve nouvelle de l'importance des titres, Dizbirî s'en voit octroyer de nouveaux au cours de ses fonctions : *el-amîr el-muẓaffar saif el-imâm 'uddat el-khilâfah muṣṭafâ 'l-mulk muntakhab el-daulah* «l'émir victorieux, l'épée de l'imâm, le soutien du califat, l'élu du royaume, le distingué de la dynastie[4]».

de Kairouan, p. 55; Yâqût, I, p. 328; Léon l'Africain, I, p. 39-43; Le Bon, *Civilisation des Arabes*, p. 262; Michaux-Bellaire, *Les terres collectives*, *Hespéris*, 1924, p. 145; Basset, *Mélanges orientaux*, p. 17-18, 53; *J. A.*, 1915, II, p. 346-347.

(1) Voir la lettre dans Qalqachandî, VI, p. 526-530. — Cf. *Prolégomènes*, II, p. 44-45; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 202, n. 4; Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 128, n. 3; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 758; Abû Châmah, II, p. 170 et seq.; Helbig, *Al-Qâḍî al-Fâḍil*, p. 72; Ousâma, p. 46, 436, 444 et seq.; et surtout les réflexions de van Berchem, dans *Titres califiens d'Occident*, *J. A.*, 1907, I, p. 280, note (avec une abondante bibliographie); Gaudefroy-Demombynes, *Une lettre de Saladin*, in *Mélanges René Basset*, II, p. 279 et seq.

En narrant cet incident, M. Michaux-Bellaire écrit cette conclusion étrange (*R. M. M.*, LIX, p. 135-136) : «Le prestige du califat d'Occident sous les Almohades fut tel qu'il effaça celui du califat d'Orient et faillit même se substituer à lui et s'étendre à l'Islam tout entier». Ce n'est pas sérieux : l'Ayyoubide tient dans l'histoire une autre place que l'Almohade.

J'ai choisi les exemples les plus connus; cf. en outre : Ibn Miskawaih, VI, p. 400; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 316; V, p. 339-340.

(2) Ibn el-Qalânisî, p. 91.

(3) Ibn el-Qalânisî, p. 71. — Pour d'autres gouverneurs l'historien ne donne pas de titres, sauf pour deux dont la titulature est banale (p. 85, 90).

(4) Ibn el-Qalânisî, p. 74; un peu différents dans *Itti'âẓ*, p. 144. — Sur Dizbirî, cf. Lammens, *Syrie*, I, p. 153; Yâqût, *Udabâ'*, I, p. 186; Ibn el-Athîr, *s. a.* 402, 420, 422, 429, 430, 432, 433;

Arrivé à ce point de notre enquête, il est permis de se demander quelle pouvait être l'origine de cette titulature déjà longue et compliquée. Il n'y avait, avant les Fatimides, rien de semblable en Égypte, et cela peut se concevoir, car l'indépendance des Toulounides et des Ikhchidides fut très relative, au lieu qu'avec les Obaidites, le Caire se dressait contre Bagdâd. Les Fatimides viennent de l'Afrique du Nord, mais à cette époque les titres sont loin d'y avoir revêtu cette ampleur et, d'ailleurs, à aucun moment n'auront cette nature. Or, on a déjà fait observer que les tendances religieuses des Fatimides, «imbus d'idées persanes[1]», avaient amené l'art qu'ils instaurèrent en Égypte à se ressentir d'influences orientales qui leur venaient de la Mésopotamie et de la Perse[2] : sur cette question de protocole les mêmes conclusions vont apparaître.

Les titres en *daulah* sont les plus anciens de ceux qui viennent d'être énumérés : le premier surnom de ce genre fut décerné par le calife Muktafî à un de ses vizirs, Abû'l-Ḥusain el-Qâsim ibn 'Ubaid Allah[3], qui fut appelé *walîy el-daulah* «l'ami de la dynastie». Son fils, Ḥusain, devait aussi recevoir le titre de *'amîd el-daulah* «le chef de la dynastie[4]»; mais ce sont les Bouyides qui rendirent célèbre cette titulature, par laquelle ils sont surtout connus[5]. Ce surnom, isolé, resta rare à cette époque, et, jusqu'au ve siècle de l'hégire, je n'en connais, en dehors des inscriptions bouyides de Persépolis publiées par S. de Sacy[6], que deux exemples, ceux du Hamdanide d'Alep Saif el-daulah 'Alî[7] et

Qalqachandî, IV, p. 164, 169; Ousâma, p. 15; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 221-229; *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, p. 78, n. 3; Bischof, p. 41-42; Ṭabbâkh, I, p. 330; Sobernheim, *Ibn Shaddâds Darstellung*, tirage à part de *Centen. Amari*, p. 4, 8.

(1) *Amida*, p. 20, n. 7.

(2) Saladin, *Manuel*, p. 50; van Berchem, *Notes d'archéologie*, tirage à part de *J. A.*, 1891, p. 23, 62, 75; van Berchem, *Inscr. du sultan Uldjaitu*, tirage à part de *Mélanges Derenbourg*, p. 11. — L'influence de l'Orient s'était fait sentir en Afrique du Nord avant les Fatimides, étouffant presque la civilisation locale (Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 31-32). — Toutefois, ce ne saurait être absolu (Massignon, *Éléments arabes*, *R. M. M.*, LVII, p. 63).

(3) Ce vizir mourut en fonctions, entre 291 et 293 (904-906) : Ṭabarî, III, p. 2243, 2248, 2268.

(4) Ibn Miskawaih, V, p. 359; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, I, p. 223; IV, p. 250; Qalqachandî, I, p. 257; V, p. 442.

(5) Ibn Miskawaih, VI, p. 122; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 85; V, p. 88-89; *Encyclopédie*, I, p. 829; Ibn el-Athîr, *s. a.* 334; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 309; Qaramânî, VIII, p. 119; Muqaddasî, p. 399, 450, n. *b*; *Onomasticon*, I, p. 192-193, 208. — Voir *Lubnân*, p. 258.

(6) Je ne les connais que par la mention qu'on en trouve dans *Biblioth. des Arabisants*, I, p. 6-7.

(7) Inscription d'Alep, 354 (van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 38). Cf. une inscription de 351, conservée par les auteurs (Ibn Chiḥnah, p. 86; Sobernheim, *Das Heiligtum des Shaikh Muḥassin*, in *Mélanges Derenbourg*, p. 4). — Il est appelé *Saif el-dîn* dans une poésie (*Madjânî*, VI, p. 174; VII, p. 1127).

du Marwanide Mumahhid el-daulah Abû Manṣûr Sa'îd [1]. Les Fatimides avaient suivi le mouvement, mais tardivement : le calife Mu'izz surnomma Bulukkîn *saif el-daulah* [2], et en 386 (996), le calife Ḥâkim décerna à un officier de la tribu des Kutâmah le titre d'*amîn el-daulah* «l'homme sûr de la dynastie [3]». Mais, en Orient, les Bouyides voulaient garder une certaine préséance, et de nombreux documents officiels leur confèrent en outre un titre nouveau en *millah* «nation» [4]. A la fin du IVe siècle [5], les mêmes Bouyides se virent octroyer des surnoms en *dîn* «religion» [6], qui devaient devenir bientôt une dénomination

[1] Inscription de Mayyâfâriqîn, 391 (VAN BERCHEM, *Inschr. aus Armenien*, n° 2).

[2] WÜSTENFELD, *Fatimiden*, p. 117.

[3] YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 180; IBN EL-QALÂNISÎ, p. 44; IBN MUYASSAR, p. 53; MAQRÎZÎ, II, p. 36; 285; ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 11; ALI PACHA, II, p. 93; WÜSTENFELD, *Fatimiden*, p. 165; IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 386; AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, III, p. 222; VI, p. 233.

[4] YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 156; QALQACHANDÎ, VI, p. 396, 413, 562, 563, 568, 569; VII, p. 144; VIII, p. 137, 339, 340; X, p. 75, 77, 78, 80, 247; XIII, p. 139; XIV, p. 20, 92-96; BLOCHET, *Hist. d'Égypte*, p. 82; ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 13; *Onomasticon*, I, p. 206. — Un cachet bouyide : MAQRÎZÎ, I, p. 416; QUATREMÈRE, *Mémoires*, II, p. 372-373. — Voir, sur ces titres : QALQACHANDÎ, V, p. 442, 492. — Comparer les titres de Maḥmûd le Gaznéwide (FLURY, *Das Schriftband an der Türe des Maḥmûd*, *Der Islam*, VIII, p. 216; 'UTBÎ, XI, p. 19; FLURY, *Décor épigr. des mon. de Ghazna*, *Syria*, VI, p. 65; *Onomasticon*, I, p. 211).

Il faut faire observer, en outre, que certains documents donnent aux princes bouyides le titre de *malik* «prince», usage qu'adopteront, au milieu du VIe siècle de l'hégire, les vizirs égyptiens (QALQACHANDÎ, VI, p. 564, 565, 567-569; VII, p. 114; VIII, p. 137; XIV, p. 94; et sur les monnaies, *Encyclopédie*, I, p. 827). On sait par ailleurs que le premier titre de cette nature fut décerné à un Bouyide en 430 (1039) : ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 193.

[5] La première mention que je connaisse pour les Bouyides remonte à l'an 392 (AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, III, p. 418; VI, p. 444). — Mais un chef de clan kurde, Badr ibn Ḥasanawaih, reçut un titre en *dîn* en 388. Voici le texte curieux de Rûdhrâwarî à ce sujet (AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, III, p. 311; VI, p. 332) : «Badr avait sollicité le titre *nâṣir el-daulah*, mais on y substitua celui de *nuṣrat el-daulah*, ce qui suspendit son acceptation. Il fut fait droit plus tard à sa demande, et il obtint le surnom honorifique de *nâṣir el-dîn wa'l-daulah*, qu'il agréa et qui fut employé dans les correspondances échangées avec lui.»

[6] QALQACHANDÎ, I, p. 257; V, p. 442, 492; ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 119, 145; voir p. XL-XLI. — Cf. sur toute cette question : VAN BERCHEM, in *Z. D. P. V.*, XVI, p. 93 et seq., 104, n. 2; *Prolégomènes*, I, p. 465-466.

Dhahabî croit que le premier surnom en *dîn* fut peut-être octroyé au vizir Ibn Mâkûlâ, en 415 (1024) : IBN EL-QALÂNISÎ, Préface, p. 7, n. 2.

Chose curieuse, à l'autre bout du monde musulman, en Espagne, on rencontre un double titre, en *daulah* et *dîn*, à une date qui ne peut être supérieure à 399 (1009) : GALLOTTI, *Cuve de marbre de la medersa de Marrakech*, *Hespéris*, 1923, p. 376, 378. — Pour l'épigraphie d'Orient, voici l'état actuel de la question : les titres en *dîn* se lisent pour la première fois, à Gaznah, vers 418 (FLURY, *Das Schriftband an der Türe des Maḥmûd*, *Der Islam*, VIII, pl. 6); à Âmid, en 426 (*Amida*, n° 8); à Damas, vers 480 (VAN BERCHEM, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*,

commune [1]. Un écrivain contemporain, Ibn Ḥâdjib el-Nu'mân, qui fut secrétaire de la chancellerie des califes Ṭâ'i' et Qâdir [2], se plaint déjà de la multiplicité des titres : «On a tellement exagéré ces titres qu'ils sont conférés à quiconque les sollicite, scribes ou militaires, Arabes ou Kurdes [3]». Cette récrimination se retrouve périodiquement, et, après Ibn el-Qalânisî, Ibn Djubair, Abû Châmah et Qalqachandî, c'est Abû'l-Maḥâsin qui exhale sa colère en termes véhéments [4].

VII, n° 190); au Caire, en 482 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 38, document disparu) et en 487 (*ibid.*, n° 12).

[1] Le premier particulier qui en porta fut le juriste Isfarâ'inî, mort en 418 (1027) : ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 150; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 244, n. 1; *Onomasticon*, I, p. 201. — Un manuscrit donne faussement à Mas'ûdî († 345/956) le surnom de Quṭb el-dîn (*Not. Extr.*, I, p. 2).

En tout cas, le titre resta important durant toute la première moitié du Ve siècle, puisque l'héritier présomptif reçut encore un titre en *dîn* (IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 431, 440).

[2] Cf. AMEDROZ et MARGOLIOUTH, *Eclipse*, VII, p. 2, 49; SUYÛṬÎ, II, p. 127 (وزراء مصر); YÂQÛT, *Udabâ'*, I, p. 238; V, p. 260; IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 386, 421; *Dîwân ach'âr el-hâchimîyîn*, II, p. 779, 841, 929. — Son ouvrage, la *Dhakhîrat el-kuttâb*, est une source importante de Qalqachandî (I, p. 31-33, 86; V, p. 438, 442, 448, 484, 491, 492, 498; VI, p. 229-231, 234, 241, 244, 245, 247, 248, 280, 301, 328, 346, 348, 354, 394, 395, 415, 456, 457; VII, p. 72; VIII, p. 133, 135, 142, 143, 145-148; XI, p. 114).

[3] QALQACHANDÎ, V, p. 442. — Comparer cette impertinente réflexion d'un musicien contemporain des Bouyides, Aḥmad ibn Muḥammad : «Il se décerna le surnom d'*outre de la dynastie* (*djirâb el-daulah*), puisqu'on se glorifiait alors de surnoms en *daulah* : il était également appelé le *vent* (*de la dynastie*), *rîḥ*» (YÂQÛT, *Udabâ'*, V, p. 63).

[4] Cf. IBN EL-QALÂNISÎ, Préface, p. 7; IBN DJUBAIR, p. 295; QALQACHANDÎ, V, p. 442-443. Abû Châmah écrit (I, p. 24) à propos du surnom de Qasîm el-daulah, décerné à Aqsunqur, grand-père de Nûr el-dîn : «Les titres étaient alors dignes de considération et n'étaient donnés qu'à ceux qui les méritaient».

Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, II, p. 145) proteste contre l'exagération des Persans à ce sujet et s'indigne des libertés prises à cet égard par les nouveaux convertis. Il approuve pleinement le dégoût des Magrébins pour ces sortes de surnoms, proteste qu'il ne s'est pas nommé de son plein gré Djamâl el-dîn, mais avoue, découragé, que seul un souverain énergique pourrait supprimer ce qui est devenu un usage courant. — Suyûṭî (cité par ALI PACHA, VIII, p. 50; *Madjânî*, VII, p. 644) affirme que les hommes du commun, jaloux de ne pouvoir utiliser les surnoms en *daulah*, prirent l'initiative de se décerner des surnoms en *dîn* : cette assertion ne paraît pas conforme à la réalité.

Abû'l-Maḥâsin se plaît à protester contre la généralisation des surnoms : voir, pour l'usage abusif du titre *ṣâḥib*, éd. Popper, II, p. 56.

L'allusion aux Magrébins se confirme par ailleurs : les écrivains du Magreb disent d'un des leurs qui prend un de ces *laqabs*, «il a adopté un surnom oriental» (AMAR, in ṢAFADÎ, *Prolégomènes*, *J. A.*, 1911, I, p. 515, n. 8). — Le fait est rare, mais il n'en existe pas moins. Hors l'exemple de la cuve publiée par M. Gallotti (ci-dessus, p. 138, n. 6), on trouve *zimâm el-daulah* dans une inscription de Cairouan, au milieu du Ve siècle (HOUDAS et BASSET, *Épigraphie tunisienne*, n° 12); *nâṣir el-dîn*, dans des inscriptions mérinides et nasrides (CARDENAS, *Grenada*, p. 205; BEL, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 268, 364; H. BASSET et LÉVI-PROVENÇAL, *Chella*, *Hespéris*, 1922, p. 40, 36); des composés en *millah* et *daulah* dans une épitaphe nasride (BEL, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917,

Les souverains ne laissèrent d'ailleurs pas le public porter atteinte à leur prestige, et ils firent usage très tôt d'un double titre en *dunyâ* et *dîn*[1], pendant que leurs hommes d'État ou de plus petits dynastes allongeaient aussi leur titulature[2].

Les titres de Badr, gouverneur de Damas, permettent donc de juger en quelque sorte de son autorité, qui va grandir encore lorsque le calife Mustanṣir, en 466 (1074), sur le trône depuis près de quarante ans, fait appel à ses services, après avoir en vain usé une série de vizirs et de grands qâḍîs[3]. De Saint-Jean d'Acre qu'il gouvernait alors[4], Badr dicte au souverain des conditions qui sont acceptées, et, sans plus tarder ni se soucier de l'état de la mer, s'embarque en plein hiver pour l'Égypte[5]. C'en est dès lors fini de la puissance du calife, confiné dans son palais, d'où il ne lui est permis de sortir que pour son rôle d'apparat[6]. Les officiers arméniens et les troupes qui ont accompagné Badr en Égypte possèdent des instructions minutieusement rédigées : le massacre des miliciens, qui avaient mis le désordre à son comble, est exécuté au plus vite et sans difficulté. Dès la première semaine, les Africains de la tribu de Kutâmah sont remplacés par des Arméniens, et une milice arménienne met d'accord les Turcs et les Nègres en les supprimant pour une bonne partie[7]. La capitale est

I, p. 324, n. 4); une épitaphe d'un chef du pèlerinage, mort à Constantine au milieu du XIIe siècle de l'hégire (Mercier, *Inscr. Constantine*, n° 26). Voir encore : Amador de los Rios, *Memoria*, p. 226, 281-282; G. Marçais, *Mosquée de Kairouan*, p. 59.

(1) Le premier exemple remonte à Ṭugril-bak, en 433 (1042) : Ibn el-Qalânisî, p. 83, 86. — Pour l'Égypte, voir *J. A.*, 1921, II, p. 109.

(2) De 426 à 460 (*Amida*, nos 8 à 14).

(3) On peut en voir la liste dans Ibn Muyassar, p. 31-33; Maqrîzî, I, p. 356; trad., IV, p. 27 et seq.; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 350-353, 364; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 252-254; cf. Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 53; Marcel, *Égypte*, p. 109. — Sur les désordres qui précédèrent l'entrée en scène de Badr, cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 31.

(4) Cf. Zetterstéen, *Beiträge*, p. 231.

(5) Ibn Khallikân, I, p. 277; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 420-421; Ali Pacha, I, p. 14-15; Qaramânî, II, p. 164. — Sévère d'Antioche «se mit en mer pendant l'hiver, à l'époque où elle n'est pas navigable et où personne ne voyage» (*Vie de Sévère, Patrol. or.*, II, p. 252-253 [168-169]). — Voir Michaud, *Hist. des Croisades*, III, p. 449.

(6) Ibn el-Qalânisî, p. 84; Maqrîzî, I, p. 356; II, p. 207; trad., IV, p. 29; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 264-266; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 187; van Berchem, *Une mosquée, M. I. É.*, II, p. 608-609; Marcel, *Égypte*, p. 116. — Abû'l-Maḥâsin écrira (éd. Popper, III, p. 11) de Badr et de ses descendants qu'ils étaient plus puissants que les sultans de son époque.

(7) Cf. Maqrîzî, II, p. 12; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 421-422; Ali Pacha, II, p. 93; III, p. 45; Ibn el-Athîr, *s. a.* 465. — Cette milice d'Arméniens subsista jusqu'à la fin du régime fatimide : Saladin la supprima (Abû Ṣâliḥ, p. 2-3; Qalqachandî, III, p. 360; VIII, p. 260; Maqrîzî, I. F., I, p. 13, n. 12; II, p. 45). Ces Arméniens de l'armée ne se convertissaient pas à l'islam, et, en dehors

vite pacifiée, puis c'est le tour du Delta[1] : c'était là l'important, et la Haute-Égypte pouvait attendre. Badr ne s'y rend que deux ans plus tard, en 469 (1076), et des inscriptions d'Esneh et de Syout, celle-ci fragmentaire, celle-là datée de 470 (1077), viennent attester son passage[2].

Un autre danger le rappelant vers le nord, il doit quitter assez vite le Ṣa'îd. Une autre inscription d'Esneh, confrontée avec les chroniques, permet de connaître l'officier qui fut chargé de rétablir l'ordre en son nom. Le minaret de la grande mosquée, dite 'Amrî, porte une inscription au nom d'un certain Sa'd el-daulah[3], que je crois pouvoir identifier avec un gouverneur du Haut-Ṣa'îd, précisément sous le vizirat de Badr, Sa'd el-daulah el-Qawâsî (ou el-Ṭawâchî).

583 (ANCIEN 519)

Inscription de l'émir Sa'd el-daulah Sârtakîn. 476 H. — C'est le même officier qui apparaît dans une inscription, dont la provenance précise est inconnue, gravée sur une plaque de marbre, qui a été rapportée d'Égypte à Florence par Rosellini. «Huit lignes en coufique fleuri[4], d'aspect provincial; caractères petits (?) et maigres, gravés en creux. Publiée par Castiglioni[5], puis par Lanci.» Le déchiffrement suivant a été fait sur la planche qui accompagne le travail de Lanci, dont le dessin est un peu suspect, puisque l'auteur a reproduit la pierre intégralement, dessinant en coufique les restitutions, par lesquelles il essayait de combler des lacunes, qui vont en s'agrandissant de la première à la dernière ligne[6].

(1) بسمله... إنّما يعمر مساجد الله من (2) [آمن] بالله واليوم الآخر وأقام

de l'Égypte, n'étaient pas des troupes sûres : on en vit passer à l'ennemi, en l'occurrence les Croisés, et leur faciliter ainsi la prise d'Ascalon en 548/1153 (Michel le Syrien, III, p. 312).

(1) Ibn Muyassar, p. 24; Maqrîzî, I, p. 382; II, p. 33; trad., IV, p. 94; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 424; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 702.

(2) *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 454, 516; voir p. 631-632, 699; cf. Quatremère, *Mémoires*, II, p. 424-427.

(3) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 517.

(4) Voir vol. I, p. 706-707.

(5) Pas plus heureux que van Berchem, je n'ai pu me procurer le travail de Castiglioni.

(6) Lanci, *Trattato delle simboliche rappresentanze*, II, p. 17 et seq.; III, pl. XV. — Voir *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 707, n. 2. — Je donne intégralement le verset coranique pour qu'on puisse apprécier l'agrandissement des lacunes.

الصلاة وأتى الزكاة (3) [ولم يخش] إلّا الله فعسى أُولئك يكونوا من المهتدين
هذا ممّا أمر (4) [بإنشائه الأ]جلّ المقدّم فخر الملك سعد الدولة تاج المعالى
ذو العزّين (5) [ماسه(?) أمير المؤ]منين أُبو منصور سارتكين الجيوشىّ نصره الله
وظفره ووفّقه (6) [مم(?) ىىسره(?)[1]] شهور سنة ستّ وسبعين وأُربع مائة
ابُتغاء مرضاة الله (7) [فى دار العبور وفى[2]] الدار الآخرة والأَمن من عقابه رحمه
الله تعَ وحشره (8) [على إمامنا المعظّم[3]] ومو(ا)ليه الطاهرين وبنيانه على يد
نادر[4] السعدىّ.

A gauche de la pierre, ligne verticale :

..... بن أبي طالب صلوات الله عليه.

Coran, IX, 18. — Voici ce qu'a ordonné de fonder l'auguste chef, la gloire du royaume, Sa'd el-daulah, la couronne des belles qualités, l'homme aux deux gloires..... Abû Manṣûr Sârtakîn el-Djuyûchî, que Dieu le rende victorieux et l'assiste!..... Ce fut terminé dans les mois de l'année 476 (1083), dans le désir d'obtenir l'agrément de Dieu..... dans l'autre monde, et la garantie contre son châtiment. Que Dieu ait pitié de lui et le ressuscite (en compagnie de)..... et de ses amis les purs. Cette construction (fut faite) par les soins de Nâdir el-Sa'dî.

Abû Ṣâliḥ signale un certain Sa'd el-daulah el-Qawâsî[5], qui était gouverneur de la partie méridionale de la Haute-Égypte sous le règne de Mustanṣir et pendant le vizirat de Badr[6]. Cela peut suffire pour identifier ce gouverneur avec le Sa'd el-daulah de l'inscription d'Esneh, mais laissait planer un doute au sujet

(1) Lanci a-t-il voulu restituer : فتمّ بشهر من?

(2) Il est vraiment inutile de songer à une restitution, mais on peut observer que *dâr el-'ubûr* est un peu recherché et que, dans le même ordre d'idées, en opposition à *el-dâr el-âkhirah*, on penserait plutôt à *el-dâr el-dunyâ*. Ajoutons que *ibtigâ' marḍât Allah* ne fait nullement songer à l'idée de ce bas monde.

(3) Cette restitution de Lanci est tout à fait fantaisiste : cf. dans une inscription de Masdjid Mûsâ, datée de 515 : حشره مع مواليه الطاهرين ائمّة دينه (*Comité*, XXX, p. 37).

(4) Le nom est connu (Maqrîzî, II, p. 43; Ali Pacha, I, p. 10).

(5) Les auteurs cités ci-dessous donnent القواسى, — القوامسى, — الطواشى. Comme aucun d'eux n'explique ce relatif, il est impossible de choisir une lecture qui enlève les doutes.

(6) Abû Ṣâliḥ, p. 271.

du texte publié par Lanci. Pourtant, le premier éditeur, Castiglioni, avait prétendu que l'individu nommé dans l'inscription avait été gouverneur d'Aswân sous Mustanṣir. Le renseignement est en effet certain : dans une notice correspondant exactement au récit d'Abû Ṣâliḥ[1], l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* appelle l'intéressé Sa'd el-daulah Chârdakîn el-Qawâsî, et en fait le commandant de la ville d'Aswân, laquelle pouvait bien être la résidence du gouverneur du Haut-Ṣa'îd[2]. Ce passage est capital, car il est le seul de tous les ouvrages consultés, qui fasse connaître le véritable nom de ce fonctionnaire, Châdakîn, qui correspond au Sârtakîn de l'inscription[3]. Celle-ci permet d'ailleurs d'affirmer qu'il était plus communément appelé Sa'd el-daulah, puisque la personne chargée des soins de la construction porte le relatif *sa'dî*.

Sa'd el-daulah, après ses fonctions en Haute-Égypte, fut investi du gouvernement de la ville de Beyrouth, et mourut dans un combat livré aux Francs sous les murs d'Ascalon, en 494 (1101). «Afdal, émir des armées d'Égypte, écrit Ibn el-Athîr[4], avait envoyé un mamlouk de son père[5], portant le titre honorifique (*laqab*) de Sa'd el-daulah, communément appelé *el-Ṭawâchî* (l'eunuque)[6], en Syrie, pour combattre les Francs. Celui-ci rencontra, entre Ramleh et Jaffa, l'armée franque, commandée par Baudouin (que le Très-Haut le maudisse!). Les troupes se rangèrent pour la bataille et les musulmans furent mis en fuite après une charge furieuse des Francs. Des astrologues avaient prédit à Sa'd el-daulah qu'il mourrait d'une chute. A la suite de cette prédiction, Sa'd el-daulah évitait de monter à cheval. Il avait été gouverneur de Beyrouth, et, comme les rues de cette ville étaient pavées de dalles, il les fit enlever de peur que son cheval ne glissât ou ne bronchât. Mais aucune précaution n'est utile contre la marque du destin. Au cours de l'action, Sa'd el-daulah dut s'enfuir, il fut désarçonné par son cheval et mourut de sa chute.»

Badr s'était donc fait remplacer en Haute-Égypte par Sa'd el-daulah, qui lui était tout dévoué : il était parti dans le Delta, que le général seldjoukide Atsiz

(1) Enlèvement de Salomon après son abdication du trône de Nubie.

(2) *Hist. Patr.*, citée dans Quatremère, *Mémoires*, II, p. 88.

(3) Je ne puis me prononcer en ce qui concerne la première lettre (س ou ش). Pour la fin, la variante est insignifiante, cf. طغتكين et طغدكين (Maqrîzî, I. F., IV, p. 31, n. 12).

(4) Ibn el-Athîr, *s. a.* 496. — Cf. Ibn el-Qalânisî, p. 140; Ṣâliḥ ibn Yaḥyâ, p. 278; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 308-309; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 280-281; mon compte rendu des *Annales* d'Ibn Muyassar, *J. A.*, 1921, II, p. 102.

(5) Confirmé par le relatif *djuyûchî* de l'inscription Lanci.

(6) Voir ci-dessus, p. 142, n. 5.

venait d'envahir. Badr s'ingénie à prendre l'armée ennemie à revers et lui inflige une sanglante défaite[(1)], puis court soumettre des tribus arabes en révolte dans les environs de Barqah.

C'est peut-être à cette époque qu'il faut placer la construction d'une mosquée à Maḥallat el-Kubrâ, où une inscription, en partie martelée, a conservé néanmoins son nom et ses titres[(2)].

Jusqu'à sa mort, survenue en 487 (1094), quelques mois avant Mustanṣir, un seul événement grave força ce général âgé à se remettre en campagne, en 477 (1084), pour châtier un de ses fils, Auḥad, qui s'était révolté à Alexandrie : on conserve, à Messine, une inscription de cette même année, provenant d'Alexandrie et relatant la fondation de la mosquée el-ʿAṭṭârîn, ce qui s'accorde avec les chroniques[(3)].

Certes, avant Badr, la dynastie fatimide avait compté des hommes de gouvernement, mais aucun d'eux n'avait été favorisé, pour asseoir son autorité, par des circonstances aussi exceptionnelles. Voyons dans quelle mesure les titres de Badr nous éclairent sur sa puissance. Quelle était avant lui la titulature officielle des vizirs? Pour quelques-uns des prédécesseurs assez proches de Badr nous trouvons une réponse dans les chroniques et dans des documents officiels. En 368, au dire des auteurs, Ibn Killis reçut le titre de *wazîr adjall* «vizir auguste», ce qui est confirmé par une inscription[(4)]. En 407, les titres augmentent avec ʿAlî ibn Djaʿfar ibn Fallâḥ, qualifié de *wazîr el-wuzarâʾ dhûʾl-riʾasatain el-amîr el-muẓaffar quṭb el-daulah*, le «vizir des vizirs, l'homme aux deux commandements, l'émir victorieux, le pôle de la dynastie[(5)]». Ibn el-Qalânisî a conservé l'arrêté de nomination du vizir ʿAlî Djardjarâyî, daté de dhûʾl-ḥidjdjah 418 (janvier 1028)[(6)]. On y trouve les détails suivants : «(Le calife) te donne le nom de vizir parce que tu l'aides (*li-muwâzaratika*) à porter les charges (du pouvoir); il affermit ce nom par (la qualification de) très illustre (*adjall*), parce que tu es le plus illustre des vizirs; il augmente la considération (des titres précédents en t'appelant) l'ami sincère et intime de l'émir des croyants (*bi-ṣafîy amîr el-muʾmi-*

(1) Cf. Quatremère, *Mémoires*, II, p. 436 et seq.; Ibn el-Athîr, *s. a.* 469; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 267-268.

(2) Signalée dans *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1913, p. 503.

(3) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 518; Ibn Khallikân, I, p. 277; Suyûṭî, II, p. 131 (وزراء مصر); Abûʾl-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 274; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 268-269.

(4) Maqrîzî, II, p. 6; *Encyclopédie*, II, p. 422; Musil, *Zwei Inschr.*, *W. Z. K. M.*, XXII, p. 84.

(5) Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 219-220.

(6) Ibn el-Qalânisî, p. 80-81; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 328; Kindî, p. 497, 499. Cf. *J. A.*, 1921, II, p. 119.

nîn wa-khâliṣatihi), puisque tu es le plus cher des amis intimes et sincères». Les titres de ce document de chancellerie se retrouvent exactement sur le cachet du ministre, dont Amari a publié le texte[(1)], et dans une inscription de Jérusalem recueillie par le pèlerin Harawî[(2)]. Les historiens ont enregistré également la titulature du vizir Yâzûrî, si chatouilleux sur le protocole[(3)]; il était grand qâḍî lorsqu'il assuma, en 442 (1050), les fonctions de premier ministre[(4)], et le calife le surnomma *el-nâṣir lil-dîn giyâth el-muslimîn el-wazîr el-adjall el-mukarram sayyid el-ruʾasâʾ tâdj el-aṣfiyâʾ qâḍîʾl-quḍât wa-dâʿîʾl-duʿât* «le défenseur de la religion, le secours des musulmans, le vizir auguste et vénéré, le prince des chefs, la couronne des amis sincères, le grand qâḍî et le grand dâʿî[(5)]». Son successeur, Bâbilî, fut appelé *el-wazîr el-adjall el-kâmil el-auḥad ṣafîy amîr el-muʾminîn wa-khâliṣatuhu* «le vizir très illustre, parfait, unique, l'ami sincère et intime de l'émir des croyants[(6)]»; et son successeur, Magribî, fut gratifié des mêmes qualificatifs[(7)], qui paraissent plus simples que les précédents, auxquels on revient avec le vizir Abûʾl-Faḍl ibn el-Mudabbir. Voici ses titres : *el-wazîr el-adjall charaf el-wuzarâʾ tâdj el-ruʾasâʾ el-ʿâdil el-amîn el-auḥad el-makîn muʿizz el-dîn mugîth el-muslimîn ʿumdat amîr el-muʾminîn* «le vizir très illustre, la noblesse des vizirs, la couronne des chefs, le juste, l'homme de confiance, l'unique, le ferme, celui qui fortifie la religion et secourt les musulmans, le soutien de l'émir des croyants[(8)]».

Badr Djamâlî, nous l'avons signalé, en acceptant le vizirat, en exigea toute l'autorité et ne voulut pas ressembler à ses prédécesseurs, tour à tour victimes des intrigues du palais. Les auteurs signalent qu'il fut le premier militaire

(1) Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia* (1879), III, p. 18.

(2) Publiée par Schefer, in *Arch. Or. lat.*, II, p. 602, n. 44; *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 275.

(3) Ci-dessus, p. 135.

(4) Cf. Ibn Iyâs, I, p. 59.

(5) Ibn Muyassar, p. 5; Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 58. — Cf. Maqrîzî, I, p. 356, 464; II, p. 318; trad., IV, p. 27 (*sayyid el-wuzarâʾ* «le seigneur des vizirs», et ʿ*alam el-madjd* «l'étendard de gloire»).

C'est à propos de lui qu'Ibn Iyâs écrit : «A cette époque les vizirs prenaient les mêmes surnoms honorifiques que les califes». Ibn el-Athîr ajoute ce renseignement, que je n'ai pas eu l'occasion de vérifier : «Mustanṣir ordonna que le nom de Yâzûrî fût gravé conjointement avec le sien, sur les pièces d'or et d'argent» (Quatremère, *Mémoires*, II, p. 304; Marcel, *Égypte*, p. 106). Sur ce dernier point, il y a une version plus plausible : c'est Yâzûrî qui, d'autorité, avait fait mettre son nom sur les monnaies, contre la volonté de Mustanṣir (Ibn Muyassar, p. 9, 66; Suyûṭî, II, p. 129, وزراء مصر). Au fond, le renseignement n'est peut-être pas inexact : la chronique enregistre le même fait pour un vizir du calife ʿAzîz (Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 162).

(6) Maqrîzî, II, p. 158.

(7) *Ittiʿâẓ*, p. 144; cf. Quatremère, *Mémoires*, II, p. 349.

(8) *Ittiʿâẓ*, p. 144.

investi par les Fatimides de la charge de vizir, qu'il cumula avec le commandement en chef des armées. « L'organisation du vizirat de Badr, écrit Maqrîzî[1], consista à faire de sa fonction un vizirat de sabre : toutes les affaires lui étaient soumises et il les transmettait au calife, ce qui devenait interdit à tout autre fonctionnaire. C'est en ce sens qu'eut lieu son investiture et que son diplôme fut rédigé : il y fut qualifié de *sayyid adjall amîr el-djuyûch* « seigneur auguste, émir des armées », titres alors portés par le gouverneur de Damas; il y joignit ceux de *kâfil qudât el-muslimîn* « garant des juges des musulmans », et de *hâdî du'ât el-mu'minîn* « directeur des missionnaires des croyants », le grand qâḍî et le grand dâ'î devenant ses subordonnés, investis par lui-même. . . . Le vizirat fut dès lors un pouvoir de délégation générale (*tafwîḍ*)[2], on appela le ministre *émir des armées*[3], et le nom même de vizirat fut aboli. »

Si l'on passe maintenant à l'examen des inscriptions de Badr, on constate qu'une première série de textes, datés de 470 (1077), qualifie le tout-puissant vizir d'*el-sayyid el-adjall amîr el-djuyûch saif el-islâm nâṣir el-imâm*, le « seigneur auguste, l'émir des armées, le glaive de l'islam, le défenseur de l'imâm[4] ». Un autre groupe d'inscriptions, dont la plus ancienne remonte à l'année 477 (1084), ajoute aux titres précédents ceux de *kâfil qudât el-muslimîn wa-hâdî du'ât el-mu'minîn* « le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants[5] ». Certains de ces textes qualifient Badr de *fatâ maulânâ* « le serviteur de notre maître[6] ». La disposition spéciale d'un des deux textes de la chaire de la mosquée d'Hébron, qui, après avoir nommé Mustanṣir, amène ainsi les titres de Badr : *amara fatâhu*[7] « a ordonné son serviteur », per-

[1] MAQRÎZÎ, I, p. 440; cf. II, p. 207; QALQACHANDÎ, III, p. 483; X, p. 310; CALCASCHANDI, p. 181; QUATREMÈRE, *Mémoires*, II, p. 422-423. — La version d'Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, II, p. 259) présente les choses d'une façon un peu différente, mais au fond le résultat est le même : « (En l'an 468 [*sic*]), l'émir des armées Badr Djamâlî reçut de Mustanṣir la robe du vizirat pour l'Égypte. Sa situation était auparavant supérieure à celle du vizir, mais il revêtit cette robe pour qu'un autre, investi du vizirat, ne pût lui faire opposition. »

[2] Cf. QALQACHANDÎ, V, p. 449; MÂWARDÎ, I, p. 197 et seq.

[3] En parlant du Grand Hôtel du Vizirat, Maqrîzî, citant Ibn 'Abd el-Ẓâhir, écrit qu'il fut habité par ceux qui commandèrent en chef les armées, *man yalâ imarat el-djuyûch* (MAQRÎZÎ, I, p. 438; ALI PACHA, X, p. 36; *Patrol. or.*, XIV, p. [419], 583, note).

[4] *C. I. A., Égypte*, I, n°s 11, 516.

[5] *C. I. A., Égypte*, I, n°s 32, 33 (voir le n° 36), 38, 39 à 39 *ter*, 518; mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 219; un texte inédit de Maḥallat el-Kubrâ.

[6] *C. I. A., Égypte*, I, n°s 32, 33; mes *Notes*, *Syria*, V, p. 220.

[7] Cf. mes *Notes*, *Syria*, V, p. 218, n. 2. — Je n'insisterai pas davantage sur *fatâ*, qualificatif ancien en Arabie (cf. LAMMENS, *Berceau*, p. 313).

met de corriger en ce sens les inscriptions de la mosquée du Nilomètre, déchiffrées par van Berchem sur une gravure de Marcel (vol. I, n°s 39 à 39 *ter*), où on lisait : *amara bi-inchâ' hadhâ'l-djâmi' el-mubârak qiblatan* (corriger *qiblatan* en *fatâhu*, confusion entre قبلة et فتاه).

Sayyid adjall avait été porté par le Bouyide Charaf el-daulah[1], cependant que le premier ministre des Bouyides était appelé *ṣâḥib djalîl*[2]. Puis l'épigraphie nous révèle que ce titre avait été l'apanage de certains Marwanides[3], et pendant le vizirat même de Badr, un autre homme d'État d'une valeur au moins égale, le célèbre Niẓâm el-mulk, était, lui aussi, qualifié de *sayyid adjall*[4]. Les spécialistes affirment que c'était là le plus haut titre décerné par la dynastie fatimide et qu'il était formellement interdit de l'appliquer à d'autres qu'au vizir[5].

Le titre d'*amîr el-djuyûch* « émir des armées », Maqrîzî l'a dit, était, avant Badr, réservé au gouverneur de Damas : le fait peut être vérifié au moins pour l'un d'eux, Anuchtakîn Dizbirî, mentionné plus haut[6]. Mais Badr Djamâlî allait illustrer ce titre d'une façon si éclatante qu'il devait faire presque oublier son nom. Bien que ses successeurs les plus célèbres aient été aussi qualifiés d'*amîr el-djuyûch*, puisqu'ils étaient vizirs de *sabre*, donc en même temps généralissimes[7], seul Badr garda, même chez les historiens les plus tardifs, le privilège

[1] QALQACHANDÎ, VI, p. 568, 569.

[2] QALQACHANDÎ, V, p. 560-563; VIII, p. 135, 139, 140.

[3] VAN BERCHEM, *Inschr. aus Armenien*, n° 3; *Amida*, n°s 8-11.

[4] VAN BERCHEM, *Inscr. de Syrie*, *M. I. É.*, III, p. 430; *Revue Acad. ar.*, I, p. 13-14. — Les deux chefs de gouvernement eurent des rapports à propos d'un fait curieux. Niẓâm el-mulk avait demandé à Badr de vouloir bien envoyer à Bagdâd le corps de l'imâm Châfi'î : Mustanṣir et Badr y souscrivirent, en dépit d'une émeute populaire, mais un miracle empêcha l'exhumation (MAQRÎZÎ, II, p. 462; QUATREMÈRE, *Mémoires*, II, p. 443-444; *C. I. A., Égypte*, I, p. 261, note; MAILLET, *Description de l'Égypte*, I, p. 257-259).

[5] QALQACHANDÎ, VI, p. 6; *Onomasticon*, I, p. 179. — Il aurait été décerné au chrétien 'Îsâ ibn Nasṭûrus, vizir de 'Azîz (YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 176).

[6] YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 265 (lire التزبرى, au lieu de البربرى); *Itti'âẓ*, p. 144; IBN EL-QALÂNISÎ, p. 71; QUATREMÈRE, *Mémoires*, II, p. 298; ṬABBÂKH, I, p. 330; voir plus haut, p. 136. — Auparavant à Mandjûtakîn, en 381 (YAḤYÂ D'ANTIOCHE, p. 173). — Je n'ai pas pu connaître de façon certaine le nom du gouverneur de Damas qui voulut faire mettre à mort el-Khaṭîb el-Bagdâdî : Salmon ne le nomme pas (*Hist. de Bagdâdh*, p. 5-6). Yâqût (II, p. 601) donne *amîr el-djuyûch* là où Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, II, p. 246) écrit *ṣâḥib Dimachq*. L'incident se place probablement en 456 (IBN 'ASÂKIR, I, p. 398; et surtout YÂQÛT, *Udabâ'*, I, p. 255-256) : le gouverneur pouvait être Badr lui-même, ou son successeur Ḥaidara ibn Manzû (IBN EL-QALÂNISÎ, p. 92).

Constatons en outre que les Abbassides maintinrent le titre aux dynastes bourides, par tradition et peut-être aussi pour faire pièce aux vizirs fatimides (VAN BERCHEM, *Épigr. des Atabeks*, *Floril. de Vogüé*, n°s 1, 3, 4).

[7] AFḌAL (IBN MUYASSAR, p. 38, 42; IBN KHALLIKÂN, I, p. 71; II, p. 329, 522; IBN EL-ATHÎR, *s. a.*

d'être suffisamment identifié par l'expression *amîr el-djuyûch*, employée d'une façon absolue, sans qu'ils jugent nécessaire d'y joindre son nom personnel. Pour eux il n'y a pas de doute : l'*amîr el-djuyûch* par excellence, c'est Badr[1]. On

488, 492, 496, 499, 501, 504, 515, 518; Ousâma, p. 65; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 364; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 236; Ibn Duqmâq, IV, p. 57). — Miserunt Babiloniam ad *Ammirarium* (Pierre Diacre, in *Arch. Or. lat.*, I, p. 146, n. 2); rex *ammirabilis* Babyloniæ (Albert d'Aix, *ibid.*, p. 162; on trouve aussi *Merauis* chez le même auteur, Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 266, n. 1). — Casanova a cité quelques autres déformations que les écrivains occidentaux ont fait subir à l'expression *amîr el-djuyûch* : — *admirabilis*, — *admirandus*, — *amiralius*, cette dernière ayant donné naissance à notre mot *amiral* (traduction de Maqrîzî, IV, p. 94, n. 2), ce qui est plus sérieux que la version donnée dans Hanotaux, *Hist. de la nation franç.*, VII, p. 169.

Ma'mûn (Ibn Muyassar, p. 61; Maqrîzî, I, p. 442, 463; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 545; plus loin, n° 587).

Kutaifât (Ibn Muyassar, p. 75; Ibn el-Qalânisî, p. 229; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 329; III, p. 1-2).

Yânis (Ibn Muyassar, p. 75; Ibn el-Qalânisî, p. 229, note; Qalqachandî, III, p. 463; Calcaschandi, p. 77; Ali Pacha, II, p. 101; Rogers, *Quelques pièces rares*, *B. I. É.*, 1882, p. 37; Maqrîzî, II, p. 16; mais p. 17 : *nâṣir el-djuyûch*; et p. 412 : *nâẓir*).

Riḍwân (Qalqachandî, VIII, p. 343, 345; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 40).

Ibn Maṣâl (Ibn Muyassar, p. 89; Abû Châmah, I, p. 65; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 9; Ousâma, p. 219, n. 2).

Ibn Sallâr (Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 22; Qalqachandî, X, p. 421; et dans le même acte, p. 422, le futur vizir ʿAbbâs est appelé *muqaddam el-djuyûch*).

Ṭalâ'iʿ (Ousâma, p. 288, 294; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 523; plus loin, n° 598).

Châwar (Abû Châmah, I, p. 130; Maqrîzî, I, p. 338; II, p. 39; Ibn el-Athîr, *s. a.* 558; Oumâra, II, partie franç., p. 247, 249, 250, 252, 255, 276, 282; Ibn Chiḥnah, *Rauḍat el-manâẓir*, VIII, p. 243; Qalqachandî, X, p. 324; mais *sulṭân el-djuyûch* dans le diplôme, p. 310). — Or il faut observer que ce dernier titre était porté par des officiers inférieurs au vizir (Maqrîzî, II, p. 44). Avant Badr, l'émir Nâṣir el-daulah, celui qui terrorisa Mustanṣir, s'était arrogé ce titre (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 249).

Chîrkûh (Ibn Khallikân, II, p. 502; Ibn Chiḥnah, *Rauḍat el-manâẓir*, VIII, p. 254; Abû Châmah, I, p. 158; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 564; Ibn el-Athîr, *s. a.* 564; Oumâra, II, partie franç., p. 345, 352-353; mais *sulṭân el-djuyûch* dans le diplôme (Abû Châmah, I, p. 159; Qalqachandî, X, p. 6, 80).

(1) Clairement expliqué dans Qalqachandî, V, p. 443. — Cf. Ibn Muyassar, p. 78; Ibn el-Qalânisî, p. 124, 125, 128; Qalqachandî, III, p. 364; V, p. 487; Calcaschandi, p. 78; Maqrîzî, I. F., II, p. 68, 105; éd. Bûlâq, I, p. 356, 441, 463; II, p. 100, 129, 278; Ibn el-Athîr, *s. a.* 478, 482, 486; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 88-89; *Pap. Schott-Reinhardt*, p. 48.

Ceci est surtout sensible lorsqu'on parle d'un de ses fils, dit fils de l'*amîr el-djuyûch* : Ibn el-Qalânisî, p. 128, 129 note, 141, 160, 203; Yâqût, *Udabâ'*, V, p. 422; Ibn el-Athîr, *s. a.* 495; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 335, 338, 384, 386; Ali Pacha, I, p. 16; Ferrand, *Le tuḥfat al-albâb*, *J. A.*, 1925, II, p. 107, 262 (mais on ne peut accepter «gouverneur du Caire» comme traduction de *ṣâḥib Miṣr*); Qalqachandî, II, p. 126; III, p. 305; V, p. 319; XIII, p. 238; Calcaschandi, p. 27; *R. O. C.*, III (XXIII), p. 141; *Mustaṭraf*, II, p. 62; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 247; Maqrîzî, I. F., I, p. 303; II, p. 5, 68, 105; IV, p. 30, 285; éd. Bûlâq, I, p. 356, 382, 391, 397, 401, 411, 420, 427, 431, 432, 438, 439, 441, 443, 445, 450, 451, 458, 460, 462, 464,

s'explique dès lors pourquoi certaines inscriptions ne renferment pas non plus le nom de Badr, fait exceptionnel dans l'épigraphie arabe[1]. C'est à son titre d'*amîr el-djuyûch* que le vizir tenait surtout, et, en effet, de son vivant même, c'est sur ce titre que sera formé le relatif d'appartenance à sa personne, *djuyûchî*[2]. Un corps de troupe qu'il avait créé et qui subsistait encore à la fin de la dynastie fatimide était surnommé *djuyûchîyah*[3]. De même, sa demeure était dite *dâr amîr el-djuyûch*, ou *dâr djuyûchîyah*[4]; de même encore, il y avait des jardins dits *basâtîn djuyûchîyah*, et les villages qu'il avait constitués waqf en faveur de sa descendance portaient la dénomination commune de *ḥubs djuyûchî*[5]. Du reste le souvenir de ce titre est encore vivant dans le Caire d'aujourd'hui : on connaît le *Djabal Djuyûchî* qui domine la citadelle, et le *Sûq Mardjûch* rappelle le *Sûq amîr el-djuyûch* du moyen âge[6].

468, 470, 472, 481, 483, 487-488, 491, 493; II, p. 43, 48, 52, 124, 159, 181, 182, 290, 436, 448, 450, 496; Ibn Chiḥnah, *Rauḍat el-manâẓir*, VIII, p. 199. — L'index des *Kawâkib* (p. 346) identifie l'*amîr el-djuyûch* et Afḍal, et quelques passages joignent les deux noms, ce qui est normal (voir note précédente). Mais il est difficile d'apprécier si *amîr el-djuyûch* isolé ne s'applique pas à Badr, ce qui est certain au moins une fois (p. 237).

(1) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 32, 38.

(2) Cf. Ibn Muyassar, p. 26, 28, 41; Ibn el-Qalânisî, p. 124; Ibn Râhib, p. 73; Yâqût, III, p. 708; ci-dessus, le n° 583; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 270, 282; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 284, 344; Ibn el-Athîr, *s. a.* 486; et 497 (reproduit dans *Lubnân*, p. 262) : زهر الدولة الجيوشى نسبة الى ملك (*sic*) الجيوش الافضل, ce qui est erroné.

(3) Ibn el-Qalânisî, p. 128; Ibn Muyassar, p. 76, 88; Qalqachandî, III, p. 482; Calcaschandi, p. 180; Maqrîzî, I, p. 450; II, p. 18; Abû Ṣâliḥ, p. 92, 159; Ousâma, p. 664, et *Autobiographie d'Ousâma*, p. 4-5 (les Djouyoûschites).

(4) Maqrîzî, I, p. 411, 461. — Son tombeau, *turbah djuyûchîyah* (p. 431); sa tente, *thaub djuyûchî* (p. 471); un bain (II, p. 82). — Je ne sais ce que représente un *machhad djuyûchî* à Qûṣ (Adfuwî, p. 35, 36, 66, 154, 261).

(5) Yâqût, IV, p. 152, 662; *Nuzhat el-Qulûb*, p. 265; Maqrîzî, I. F., II, p. 84, 94, 104-105; éd. Bûlâq, I, p. 481, 487; II, p. 129; Ali Pacha, I, p. 15; II, p. 4; XVI, p. 67; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 171.

(6) Maqrîzî, II, p. 95. — Il y avait aussi une *suwaiqat* (petit marché) dite d'*amîr el-djuyûch* (II, p. 101; Ousâma, p. 218, n. 3; Ali Pacha, I, p. 15; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 152; Moberg, *Zwei ägypt. Waqf-urkunden*, tirage à part du *Monde oriental*, XII, p. 24-25; Rogers, *Quelques pièces rares*, *B. I. É.*, 1882, p. 37, avec une fausse attribution).

Cette corruption en *mardjûch* existait probablement au temps de Maqrîzî, si l'on tient compte de la *nisbah* Mardjûchî (II, p. 461). En tout cas, Abû'l-Maḥâsin (in Ravaisse, *Essai*, II, p. 39, n. 2) et Suyûṭî (II, p. 131, وزراء مصر) notent la chose et appellent le marché *Qaisârîyat amîr el-djuyûch* (cf. Seybold, in *Z. D. M. G.*, LXIII, p. 854-855; LXIV, p. 813). — Un autre *Mardjûchî* dans Ibn Iyâs, II, p. 266; Ali Pacha, XVI, p. 68. — Il ne faut pas s'étonner de ces *nisbah* relatives à un quartier; cf. *silâḥî*, de Sûq el-Silâḥ (Yâqût, III, p. 194); *bahâ'î*, de Ḥârat Bahâ' el-dîn (Ali Pacha, XVI, p. 49); *yahûdî*, de Bâb ou Darb el-Yahûd (Yâqût, IV, p. 1045; Barbier de Meynard, *Dictionn. de la Perse*, p. 613).

C'est donc à Badr qu'il faut remonter si l'on cherche l'origine de ces relatifs d'appartenance qui, dans la suite, s'apparentèrent aux surnoms en *malik*. Il est à remarquer, en effet, que pour ses successeurs, ces relatifs furent aussi formés, non sur leurs noms personnels, mais sur leurs titres, lesquels aboutirent avec Riḍwân ibn Walakhchî à des surnoms en *malik* : ainsi *afḍalî*[1], pour Afḍal Châhanchâh; *ma'mûnî*[2], pour Ma'mûn Muḥammad Baṭâ'iḥî.

Le titre *saif el-islâm* ne doit pas nous arrêter, car des titres analogues avaient déjà été portés, et par des fonctionnaires inférieurs au vizir[3]. Il en est de même du titre en *imâm* : on s'en est d'ailleurs occupé ci-dessus[4].

Un texte précis d'Ibn Muyassar[5] montre que Badr assuma en cha'bân 470 (mars 1078) la charge de grand qâḍî et qu'il fut alors surnommé *kâfil quḍât el-muslimîn wa-hâdî du'ât el-mu'minîn* «garant des juges des musulmans et directeur des missionnaires des croyants[6]». Il faut préférer ce renseignement aux textes plus vagues[7], qui reportent cette titulature à l'arrivée de Badr en Égypte : en effet, les deux inscriptions de 470, respectivement de ṣafar et rabî' I (septembre-octobre 1077), ne renferment pas ces titres[8]. Ils étaient en tout cas inédits, et leur forme inusitée prouve bien qu'au rebours de Yâzûrî par exemple, qui était qâḍî avant d'être vizir, Badr n'entendait pas s'abaisser jusqu'à exercer en fait la fonction de grand qâḍî, mais nommer lui-même des juges à sa dévotion[9].

Telle fut donc la titulature de Badr Djamâlî : elle éclaire suffisamment la situation prépondérante que l'intéressé avait réussi à occuper. Ses inscriptions

[1] Qalqachandî, III, p. 482; Calcaschandi, p. 180; Maqrîzî, I, p. 399, 410, 411, 420, 422, 431, 438, 450, 454, 459, 460, 470, 481, 484, 488; II, p. 43; plus loin, le n° 584. Dans Ibn el-Ṣairafî (p. 90), *afḍalî* s'applique à Kutaifât, le fils de Châhanchâh (voir ci-dessus, p. 86, n. 2), et c'est en ce sens qu'il faut rectifier la traduction (*B. I. F.*, XI, p. 77) : «à ces jours de splendeur, de justice, de clarté, du seigneur auguste Afḍal, qui ont débarrassé...».

[2] Maqrîzî, I. F., II, p. 169; éd. Bûlâq, I, p. 399, 411, 420, 422, 441, 463, 469.

[3] Badr le portait peut-être avant son arrivée en Égypte (Ibn el-Qalânisî, p. 98).

[4] Voir p. 84-85.

[5] Ibn Muyassar, p. 26.

[6] Le second de ces titres fait allusion à l'organisation des missionnaires chiites (*Encyclopédie*, I, p. 918; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. xx; Maqrîzî, I, p. 391; trad., IV, p. 118-121; Qalqachandî, III, p. 487; Calcaschandi, p. 185; Huart, *Histoire*, I, p. 331; voir Deonna, *Mon. or. du Musée de Genève*, *Syria*, IV, p. 233).

[7] Ibn Muyassar, p. 28, 33; Maqrîzî, I, p. 382; trad., IV, p. 94.

[8] *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 11, 516.

[9] Ibn Muyassar, p. 23; Maqrîzî, I, p. 403 (traduit dans Gottheil, *Docum. concern. a Cairo Synagogue*, tirage à part de *Jew. Quart. Rev.*, 1907, p. 33), et le passage de Maqrîzî traduit ci-dessus, p. 146.

montrent en outre que cette carrière, inaugurée dans le sang, ne se poursuivit pas sans trouble, au début tout au moins : les allusions, sous forme d'invocations, aux ennemis du royaume ont été signalées par van Berchem. «L'histoire de Badr en Égypte offre deux phases : l'ère de ses luttes pour la restauration fatimite, suivie d'une ère de toute-puissance. Les textes relatifs à la première phase, échelonnés de 470 à 477 (1077-1084), se rapportent directement à ces luttes, et l'inscription d'Alexandrie[1] en clôt la série. Parmi les textes de la seconde phase, échelonnés de 478 à 487 (1085-1094), les deux premiers font encore une allusion discrète aux ennemis de la dynastie; les derniers n'en parlent plus[2].» Dans cette deuxième série, un texte de 478[3] prie Dieu de «déjouer les ruses des ennemis et des envieux» de Badr, qui entonne, dans une inscription gravée deux ans plus tard sur le Bâb el-Naṣr, un véritable chant de triomphe : «c'est par la probité de son gouvernement que Dieu a raffermi l'empire et ses sujets[4]».

La plus ancienne de ses inscriptions contient une phrase, anodine en apparence : أمر بتجديد هذا الباب وما يليه عند عدوان النار على ما أبدعه المارقون فيه «il a fait restaurer cette porte et ce qui l'entoure, après que le feu eut détruit les traces que les hérétiques y avaient laissées[5]». Je voudrais montrer que le mot *mâriq*, «qui s'applique aux apostats et aux hérétiques», n'a peut-être pas été employé par hasard contre des Sunnites[6]. Il est frappant déjà que les auteurs utilisent ce mot lorsqu'ils font allusion aux troubles du règne de Mustanṣir[7], mais il est encore plus curieux de constater que dans les *ḥadîth*, le mot *mâriqûn* est appliqué aux ennemis de 'Alî les plus personnels, aux Kharidjites que le quatrième calife devait écraser à Nahrawân. — تخرج خارجة من أمّتى.... يمرقون من الإسلام كما يمرق السهم من الرمية وآية ذلك أنّ فيهم رجلا له عضد وليس لها ذراع عليها مثل حلمة الثدى عليها شعرات بيض «il sortira de ma nation des révoltés..... qui s'écarteront de l'islam

[1] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 518.

[2] *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 706.

[3] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 32.

[4] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 33.

[5] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 11.

[6] *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 32, et la note 2. — Je l'ai rencontré trois autres fois dans l'épigraphie (van Berchem, *Monuments et inscr. de l'atâbek Lu'lu'*, *Orient. Studien*, I, p. 200; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 251; Gabriel-Rousseau, *Mausolée des princes Sa'diens*, n° 26). Cf. Qalqachandî, VIII, p. 74; X, p. 349. — Son emploi à l'époque de Ḥadjdjâdj : Ṭabarî, II, p. 902, 907, 923, 933.

[7] Maqrîzî, I, p. 337, 397.

comme une flèche est précipitée par le jet : on les reconnaîtra à ce qu'il y aura parmi eux un homme qui n'aura pas d'avant-bras et dont le haut du bras se terminera par quelque chose d'analogue au bout d'un sein de femme, recouvert de poils blancs[1] ». Ce texte est suffisamment clair, puisque l'homme auquel il est fait allusion n'est autre qu'un chef kharidjite tué à la bataille de Nahrawân, et surnommé, pour les raisons prédites par Mahomet, *Dhû'l-Thadyah* ou *Mukhdadj*[2]; d'ailleurs les garants d'Ibn Hanbal précisent que cette tradition fut transmise par ʿAlî au moment de la bataille de Nahrawân.

La dernière épreuve douloureuse de Badr date de 477 (1084) : en cette année, un de ses fils, Auḥad, se révolta à Alexandrie, entraînant une partie de l'armée. Badr n'hésita pas, malgré ses 70 ans, à se mettre personnellement en campagne pour châtier son fils rebelle. Or, c'est au retour de cette expédition que le ministre de Mustanṣir prend son fils Châhanchâh comme adjoint et lui fait assurer la succession de sa charge : on est presque obligé de voir dans ces deux faits une certaine relation, mais les auteurs n'en signalent pas et se bornent à énumérer sèchement les deux incidents[3].

Ce n'est qu'en 482 (1089) qu'une inscription donne ensemble les noms du père et du fils, ce dernier étant appelé *el-adjall el-afḍal saif el-imâm djalâl el-islâm charaf el-anâm nâṣir el-dîn khalîl amîr el-mu'minîn* « le très illustre Afḍal, le glaive de l'imâm, la splendeur de l'islam, la noblesse des créatures, le défenseur de la religion, l'ami de l'émir des croyants[4] ». Ce sont bien des titres d'adjoint au vizir, car ce sont exactement ceux qui seront conférés plus tard

(1) J'ai choisi, parmi les traditions semblables, celle qui m'a paru à la fois la plus simple et la plus complète (Ibn Ḥanbal, I, p. 92; cf. p. 88, 108, 113, 122, 139, 141, 144, 147, 151, 155, 156, 160, 256; III, p. 5, 15, 34, 52, 56, 60, 64, 65, 68, 73, 159, 183, 189, 353-355, 486; IV, p. 145; V, p. 42, 176; Bukhârî, II, p. 568-569; IV, p. 194, 429; Ibn ʿAsâkir, III, p. 89; *Création*, V, p. 142; Maqrîzî, II, p. 354, 360; *Kanz el-ʿummâl*, I, p. 84; V, p. 427-429, 433, 437; Zamakhcharî, *Asâs el-Balâgah*, II, p. 38; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, II, p. 411; Ibn Hichâm, II, p. 310; Suhailî, II, p. 310; Ibn el-Ḥâdjdj, *Madkhal*, II, p. 173; Schwarzlose, *Waffen*, p. 286, 308). — Cité par Ibn ʿAbd el-Ḥakam (p. 108, 304), ce *ḥadîth* est appliqué par lui, comme par certains autres commentateurs, au Liban et à la Galilée.

(2) Cf. Ṭabarî, I, p. 3388; *Création*, V, p. 44, 230; *Thimâr el-Qulûb*, p. 232 = *Z. D. M. G.*, VI, p. 508; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 484; Qalqachandî, I, p. 269; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 97; Caetani, *Chronographia*, p. 433, n° 28; Muqaddasî, p. 403; Ibn el-Athîr, *s. a.* 37; *Kanz el-ʿummâl*, V, p. 431, 434, 436.

(3) Voir ci-dessus, p. 144; Ibn Muyassar, p. 26-27; Ibn el-Qalânisî, p. 128; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 446-447; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 755; Kahle, *Z. Gesch. mittelalt. Alexandria*, *Der Islam*, XII, p. 51.

(4) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 38. — Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 33, n. 3.

par Afḍal à son frère Muẓaffar Djaʿfar, lorsqu'il le prit comme chancelier[1].

On retrouve ces titres dans une autre inscription, au nom de Mustanṣir, dont la date n'a pas été conservée, mais deux additions prouvent que Badr, qui n'est d'ailleurs pas nommé, était mort : Châhanchâh y est appelé *khalîfah fatâ maulânâ*, ce qu'il faut traduire par « successeur du serviteur de notre maître » et non par « lieutenant[2] », car le titre *sayyid* démontre qu'Afḍal était vizir en titre[3]. Mustanṣir étant le calife régnant, cela nous reporte à quelques semaines après la mort de Badr, dont les précautions, prises de longue date, n'empêchèrent pas que sa succession n'allât sans quelque heurt[4]. Aussi Afḍal reste prudent et se contente, au titre *sayyid* près, des qualificatifs qui lui avaient été décernés du vivant de son père, dont il s'intitule même avec modestie le successeur.

Mais, sous le règne de Mustaʿlî, Afḍal prend, comme les auteurs arabes l'affirment[5], exactement les titres de son père, avec la nuance suivante qui semble toute naturelle et dont l'importance apparaîtra dans un instant : son surnom personnel *Afḍal* précède immédiatement le titre *amîr el-djuyûch*[6]. Il en est de même dans l'inscription de la mosquée du Sinaï, datée de 500 (1106)[7]. Deux autres textes, dont l'un daté de 515 (1121), qu'on a récemment découvert en Haute-Égypte, à Masdjid Mûsâ, offrent en outre cette particularité importante que le calife Âmir n'y est pas nommé : dans l'inscription de Masdjid Mûsâ, Afḍal porte le relatif *âmirî*, qui seul rappelle le calife régnant[8]. Ce détail donne une grande valeur aux renseignements donnés par les auteurs, qui insistent sur l'inimitié qui ne cessa de grandir entre le calife et son ministre[9].

A plusieurs reprises, van Berchem avait été amené à comparer les titulatures de Badr et d'Afḍal en vue de l'attribution à l'un ou à l'autre de la mosquée

(1) Maqrîzî, II, p. 48. — Muẓaffar suppléait d'ailleurs Afḍal lorsque celui-ci ne se trouvait pas en Égypte (Maqrîzî, I, p. 443).

(2) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 755.

(3) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 12. — Cf. Moritz, *Beitr. zur Gesch. d. Sinaiklosters*, *A. P. A. W.*, 1918, p. 52.

(4) Ibn Muyassar, p. 31.

(5) Indirectement, en montrant que Ma'mûn prit les titres d'Afḍal, or ce sont les mêmes que ceux de Badr (Maqrîzî, I, p. 442; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 757).

(6) Inscription de Sidon, datée de 49*, mais au nom de Mustaʿlî, donc, au plus tard, de 495 (Renan, *Mission de Phénicie*, p. 863; ci-dessus, p. 134, n. 2).

(7) Moritz, *Beitr. zur Gesch. d. Sinaiklosters*, *A. P. A. W.*, 1918, p. 50.

(8) *Comité*, XXX, p. 37; et une inscription inédite de Maḥallat el-Kubrâ.

(9) Voir ci-dessous, p. 156.

Djuyûchî[1]. Ses conclusions les plus récentes sont confirmées par la présente étude, qui n'a d'ailleurs pas été faite dans ce but. La question de dénomination de l'édifice doit être écartée, car, bien que la mosquée soit appelée *Djuyûchî*, et non *Afḍalî*, il aurait pu se faire qu'Afḍal ait donné à l'édifice la première *nisbah* en souvenir de son père, comme nous en avons un exemple[2]. L'inscription est forcément antérieure à 487, puisqu'elle est au nom de Mustanṣir : il faut donc lire 478 et non 498. Le ministre visé par les titres ne peut être que Badr et non Afḍal, car jusqu'en 487, Afḍal ne portait pas encore les titres que l'on trouve dans ses inscriptions les plus tardives et qui pourraient amener une confusion avec son père. Enfin, et l'argument, encore inutilisé, est décisif : le titre *sayyid adjall* n'est pas, dans l'inscription de la mosquée Djuyûchî, suivi de *Afḍal*, surnom indispensable pour désigner Châhanchâh.

Abû'l-Qâsim Châhanchâh, surnommé Afḍal[3], — Afḍal le Grand[4], — bénéficie dans les chroniques musulmanes de l'auréole de son père, qui était arrivé à rétablir une situation presque désespérée; et, d'autre part, les historiens s'extasient sur cette époque fastueuse que furent son vizirat et celui de son successeur Ma'mûn. Nous aimerions mieux connaître les mesures administratives conçues et ordonnées par Afḍal[5], mesures dont nous n'apercevons même qu'imparfaitement les résultats. Les auteurs sont ravis d'énumérer les trésors qu'Afḍal avait amassés dans ses palais[6], mais plus que toutes ces richesses de

(1) *C. I. A., Égypte*, I, n° 32, p. 54-55, 756-757; VAN BERCHEM, *Notes d'archéologie*, tirage à part de *J. A.*, 1891, p. 78. — J'ai moi-même soulevé la question (*J. A.*, 1921, II, p. 109).

(2) Le Masdjid Djuyûchî fondé par Afḍal sur la colline de l'Observatoire, au sud de Fusṭâṭ (voir ci-dessous, p. 159).

(3) Et non Malik Afḍal, comme l'écrit Ibn Khallikân (I, p. 277; cf. QARAMÂNÎ, III, p. 150), erreur reproduite dans *Encyclopédie*, I, p. 148, dans HUART, *Histoire*, I, p. 348, et, avec une insistance plus grave, dans *Encyclopédie*, II, p. 96 : « Son surnom al-Malik al-Afḍal montre de la façon la plus claire la puissance effective qu'il possédait ». Un document hébreu l'appelle « roi d'Égypte » (KAUFMANN, *Beitr. zur Gesch. Agyptens*, *Z. D. M. G.*, XLI, p. 444-445) : nous étudierons, sous le n° 598, ce qu'il faut en penser. Cf. *C. I. A., Égypte*, I, p. 636, n. 4; WÜSTENFELD, *Fatimiden*, p. 270.

(4) MAQRÎZÎ, II, p. 451.

(5) Une série de réformes financières apparaissent toutefois : une modification de l'étalon des monnaies (IBN MUYASSAR, p. 38); une refonte de l'administration des successions en déshérence (p. 59); création du *Dîwân el-Taḥqîq*, sorte de Cour des comptes (p. 42; MAQRÎZÎ, I, p. 401). — Une mesure importante de politique religieuse fut la fermeture de la *Dâr el-ʿIlm*, l'université fondée par le calife Ḥâkim (MAQRÎZÎ, I, p. 445, 459; cf. *J. A.*, 1921, II, p. 90).

(6) On mit quarante jours à dresser l'inventaire des trésors accumulés dans la Dâr el-Mulk, à Fusṭâṭ, et dans le Grand Hôtel du Vizirat, au Caire (IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 515; IBN CHIḤNAH, *Rauḍat el-manâẓir*, VIII, p. 199-200; IBN MUYASSAR, p. 56-58; *Autobiographie d'Ousâma*, p. 4; SUYÛṬÎ, II, p. 131, وزراء مصر; *J. A.*, 1921, II, p. 107-108).

collectionneur, les constructions que nous allons énumérer donnent un vivant aperçu de la prospérité générale. Dernier indice enfin, le rendement des impôts, qui était sous Badr de 3.100.000 dînârs, passa avec Afḍal à 5.000.000[1].

Il y a une ombre à ce tableau : l'installation des Croisés en Syrie, dont nous n'avons pas à nous occuper ici et qui n'eut alors pas plus de contre-coup en Égypte que la perte de Damas au début du vizirat de Badr. Les faits saillants du gouvernement d'Afḍal tiennent en quelques lignes. Pendant son ministère, Afḍal continua la manière instaurée par son père : tenir le calife en tutelle étroite. Le vieux Mustanṣir, qui n'avait accepté Afḍal qu'à contre-cœur[2], avait, dit-on, essayé de régler sa succession en désignant son fils aîné Nizâr comme héritier présomptif. Afḍal n'en tint aucun compte et installa sur le trône un fils plus jeune de Mustanṣir, Aḥmad, qui régna sous le nom de Mustaʿlî[3]. Nizâr s'enfuit à Alexandrie, d'où il comptait avec la complicité du gouverneur de la ville, Nâṣir el-daulah Aftakîn, reprendre le pouvoir; mais une première victoire n'eut pas de lendemain. Nizâr fut amené au Caire, où on le mura dans un cachot[4] : ce procédé d'exécution, qu'on retrouve d'autres fois dans l'histoire musulmane[5], n'eut pas l'avantage d'une mise à mort publique. Pour certains, Nizâr avait pu s'échapper : cette croyance allait faire un puissant parti

(1) Cf. IBN MUYASSAR, p. 59; J. MASPERO et G. WIET, *Matériaux*, p. 193; *Biblioth. des Arabisants*, II, p. 210; *M. I. Égypte*, VI, p. 30.

(2) Ci-dessus, p. 133, n. 1.

(3) IBN MUYASSAR, p. 34-35, 67; MAQRÎZÎ, I, p. 440; ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 169, 298-302; IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 427, 487. — Un auteur affirme que Mustaʿlî aurait été le neveu d'Afḍal, dont une sœur était entrée dans le harem de Mustanṣir (FÂRIQÎ, in IBN EL-QALÂNISÎ, p. 128, n. 1) : cette femme s'appelait Sitt el-mulk (IBN MUYASSAR, p. 40).

Notons aussi que Nizâr prétendait avoir entre les mains une promesse de succession signée de son père, mais il ne montra jamais cet écrit (IBN MUYASSAR, p. 35; MAQRÎZÎ, I, p. 423).

(4) IBN MUYASSAR, p. 35-37; MAQRÎZÎ, I, p. 423; ABÛ'L-MAḤÂSIN, éd. Popper, II, p. 169-170, 300-302; WÜSTENFELD, *Fatimiden*, p. 270-273.

Voir, dans Maqrîzî (II, p. 451-452; cf. ALI PACHA, VIII, p. 78-79), une anecdote concernant ce conflit. J'en extrais le fait suivant, qui nous éclaire sur la puissance d'Afḍal. Sa mère allait se promener incognito pendant la lutte pour recueillir les bruits qui couraient sur son fils. Elle alla trouver un pieux personnage, Wiḥâṭah Aṭfîḥî, et, manifestant des craintes sur le sort de son fils, soi-disant incorporé dans l'armée d'Afḍal, fit appel contre celui-ci à la vengeance divine. « N'as-tu pas honte, répliqua Aṭfîḥî, de prononcer des imprécations contre le *sultan de Dieu sur la terre?* » (voir aussi IBN MUYASSAR, p. 61).

(5) Le calife Manṣûr ordonna d'emmurer Muḥammad dit Dîbâdj Aṣfar (Brocart jaune) dans un pilier que l'on construisit autour de son corps (*Fakhrî*, p. 221; trad. Amar, p. 267; IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 144). Comparer la prison de sel dans laquelle le même souverain fit enfermer son oncle ʿAbd Allah ibn ʿAlî, puis il y fit couler de l'eau, ce qui fit effondrer cette singulière prison (*Idem*, p. 227; trad., p. 275). — Voir IBN KHALLIKÂN, I, p. 156; COLIN, *Inscr. Alger*, p. 23; DELPHIN, *Hist. des*

d'opposition, qui devait donner naissance à la redoutable secte des Assassins[1]. Le règne de Musta'lî semble ensuite s'être écoulé paisible, le calife, créature d'Afḍal, ayant accepté de rester confiné dans son palais. Un enfant de 5 ans lui succédait, Âmir, et Afḍal pouvait «régner» en paix[2]. Pourtant, en grandissant, le calife subissait de mauvais gré la puissance de son vizir, qui, de son côté, devant des velléités de résistance, aurait essayé de faire empoisonner le souverain. Le calife eut le dessus et fit assassiner Afḍal en ramaḍân 515 (décembre 1121) : celui-ci avait donc exercé le vizirat pendant près de trente ans; il était âgé de 57 ans[3].

Constructions de Badr au Caire. — On sait que le Caire était, immédiatement avant l'arrivée de Badr, dans une horrible détresse. «C'était, écrit Maqrîzî, un désert, une ruine; la ville était écrasée sous ses charpentes. Alors il donna la permission à tous ceux qui avaient la possibilité de construire, soldats, marins[4], Arméniens, de le faire à volonté au Caire avec les matériaux pris à Fusṭâṭ, dont les propriétaires étaient morts. Les gens prirent donc ce qui s'y trouvait des débris des maisons et en firent des habitations au Caire[5].»

Il ne faut pas prendre Fusṭâṭ dans son sens étroit, car des matériaux furent empruntés aussi aux faubourgs d'el-Qaṭâ'i' et d'el-'Askar[6], et Badr profita de ce nettoiement général pour restaurer la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn (vol. I, n° 11).

Pachas d'Alger, J. A., 1922, I, p. 224; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 132; *Encyclopédie*, II, p. 667; Bouvat, *Les Barmécides, R. M. M.*, XX, p. 118; Suyûṭî, II, p. 171 (الحوادث الغريبة).

[1] Cf. Ibn el-Qalânisî, p. 128-129; Ibn Muyassar, p. 66-68; Maqrîzî, I, p. 407; Michaud, *Hist. des Croisades*, II, p. 559-560; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 711-715; Oumâra, II, partie franç., p. 199; Ibn el-Athîr, *s. a.* 494; Qalqachandî, XIII, p. 237 et seq., 255 et seq.; Becker, *Islam in Deutsch. Ostafrica, Der Islam*, II, p. 6; *Encyclopédie*, II, p. 586; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 339-340; Massignon, *Annuaire*, 1re année, p. 299; 2e année, p. 298.

[2] Ibn Muyassar, p. 40, 42; Ibn el-Qalânisî, p. 141; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 280. — Voir le message califien rédigé par Ibn el-Ṣairafî au moment où Âmir monte sur le trône (Suyûṭî, II, p. 16-18, بنى عبيد).

[3] Ibn el-Qalânisî, p. 203-204; Ibn el-Ṣairafî, p. 90, n. 1; Ibn el-Athîr, *s. a.* 515; Ibn Khallikân, I, p. 277-278; Ibn Muyassar, p. 57-58; Maqrîzî, II, p. 290, 462; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 309, 326, 335, 338, 373, 376-377; van Berchem, *Une mosquée, M. I. É.*, II, p. 609-610; *Encyclopédie*, I, p. 148, 332-333; Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 361; V, p. 107; Michel le Syrien, III, p. 184; Oumâra, II, partie franç., p. 106, n. 7; Ousâma, p. 205, n. 8; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 289; *Arch. Or. lat.*, II, p. 168, 193; *Madjânî*, VII, p. 891; *Encyclopédie*, II, p. 586.

[4] *Malḥiyah*. Cf. Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 260. — Casanova traduit «archers».

[5] Maqrîzî, I, p. 364; trad., IV, p. 49-50; Reitemeyer, *Beschr. Ägyptens*, p. 193; Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 12; Ali Pacha, I, p. 15; Yâqût, III, p. 900.

[6] Maqrîzî, I, p. 305, 337; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 31.

«Au Caire, son nom reste attaché à plusieurs constructions importantes; il élargit l'enceinte de la ville[1] et bâtit les portes de Bâb Zuwailah (vol. I, nos 37, 520)[2], Bâb el-Futûḥ (n° 36)[3] et Bâb el-Naṣr (nos 33-34), dont les superbes inscriptions font époque dans l'histoire de l'épigraphie coufique. Il restaura le mausolée de Sayyidah Nafîsah (n° 38), au cimetière de la Qarâfah; puis il relevait le Miqyâs de l'île de Rauḍah et construisait une mosquée (nos 39 à 39 *ter*) tout auprès[4].»

Badr ne se contenta pas de rompre en visière avec les méthodes de ses prédécesseurs, il ne voulut même pas occuper l'ancienne résidence des vizirs. Auparavant, et depuis Ya'qûb ibn Killis, ministre de 'Azîz, les vizirs étaient installés dans une demeure appelée ultérieurement Hôtel du Brocart (*Dâr el-dibâdj*)[5] : cette maison immense s'élevait à proximité et au sud de l'emplacement actuel de la mosquée du sultan Djaqmaq, dans la rue Darb Sa'âdah (vol. I, p. 392; plan *Comité*, C-4, n° 180). Badr fit construire, pour sa résidence, un palais, beaucoup plus au nord, dans la Ḥârat Bardjawân, près du Bâb el-Futûḥ. Comme Afḍal, selon ce que nous allons voir, déménagea encore, cette demeure échut à un autre fils de Badr, Muẓaffar, et l'hôtel resta dénommé *Dâr Muẓaffar*. Cet immeuble était entièrement en ruine à la fin du viiie siècle de l'hégire[6].

Badr fit construire[7] son tombeau au nord de Bâb el-Naṣr : on y enterra plus

[1] Maqrîzî, I, p. 377, 379; trad., IV, p. 81, 87; Abû Ṣâliḥ, p. 151; Casanova, *Citadelle, M. M. F.*, VI; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 62, 357, n. 9; Ali Pacha, I, p. 15, 82; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 269; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 143-144.

[2] Maqrîzî, II, p. 100.

[3] Mufaḍḍal donne, en résumé évidemment, le texte de l'inscription du Bâb el-Futûḥ : هذا ما بنى فى زمان المستنصر فى وزارة امير الجيوش فى سنة ثمانين وأربع مائة «voici ce qui a été construit au temps d'el-Mustanṣir et sous le vizirat de l'émir des armées en l'année 480» (*Patrol. or.*, XII, p. [160] 502). Ali Pacha (II, p. 7) se borne à citer Maqrîzî (I, p. 381; cf. II, p. 278) : اسطر من الكتابة الكوفية «des lignes en écriture coufique».

[4] Van Berchem, *Une mosquée, M. I. É.*, II, p. 609.

[5] Cf. Maqrîzî, I, p. 363, 464 (je pense que اصطبل الطارمة est un lapsus pour اصطبل الجمّيزة); II, p. 7, 32, 104, 368, 371; Ali Pacha, III, p. 25, 35, 36, 44, 48; VI, p. 8; Ravaisse, *Essai*, II, p. 50; Aly Bahgat, *Manufact. d'étoffes, B. I. É.*, 1903, p. 354; *Patrol. or.*, XII, p. [158] 500, n. 3; XIV, p. [371] 535; Qalqachandî, III, p. 357; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 142, 154.

[6] Maqrîzî, I, p. 438, 461, 464; II, p. 52; Qalqachandî, III, p. 354; Ali Pacha, I, p. 15. — Dans un des passages (I, p. 461; cf. Ali Pacha, III, p. 25), Maqrîzî dit que l'édifice fut élevé sur l'emplacement même de l'Hôtel de Bardjawân (*Dâr Bardjawân*). Or c'est dans cet hôtel que Saladin garda à vue les derniers Fatimides après la mort de 'Âḍid (Abû Châmah, I, p. 194), et précisément, au lieu de *Dâr Bardjawân* qu'on lit dans Abû Châmah, Maqrîzî indique la *Dâr Muẓaffar* comme lieu d'internement (Maqrîzî, I, p. 497).

[7] A vrai dire un seul texte donne ce renseignement précis (Maqrîzî, II, p. 22), les autres

tard son fils Afḍal[1], et le fils de celui-ci, Kutaifât. On continua dans la suite d'édifier des tombes autour de sa *turbah*, et ce fut là l'origine du cimetière de Bâb el-Naṣr. Sous les Fatimides, dans la nuit de *'âchûrâ'*, une cérémonie religieuse, à laquelle assistait le vizir, avait lieu auprès du tombeau de Badr : on y entendait des récitations du Coran et de pieuses homélies[2].

Constructions d'Afḍal au Caire et dans la banlieue. — Le contraste est saisissant entre le genre d'édifices ordonnés par Badr, et celui des demeures que son fils Afḍal fit bâtir. Le premier envisagea l'ordre et la sécurité, il assura au Caire le logement des troupes nouvelles qu'il avait amenées en Égypte, prépara une nouvelle enceinte fortifiée au Caire en vue d'éviter le retour des scènes de désordre qui avaient précédé son arrivée. Dans le calme, son fils Afḍal songe à son bien-être et à ses plaisirs, il multiplie les pavillons de plaisance, tant au nord du Caire qu'à Fusṭâṭ. En ville même son souvenir est attaché à peu de chose, et hors l'hôtel dont nous allons parler, il fit construire un nouveau miḥrâb à la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn (vol. I, n° 12)[3].

Afḍal délaissa la résidence de son père dans la Ḥârat Bardjawân[4] et se bâtit un nouveau palais, nommé communément l'Hôtel des Coupoles (*Dâr el-Qibâb*) et officiellement le Grand Hôtel du Vizirat (*Dâr el-wizârat el-kubrâ*). Cette demeure se trouvait au nord du Grand Palais fatimide, dont il était séparé par la *Raḥbat bâb el-'îd*[5] : sur une partie de son emplacement s'élèvent aujourd'hui la Khânaqâh Baibars (vol. I, p. 161; plan *Comité*, B-6, n° 32) et la Madrasah Qarâsunqur (vol. I, p. 155; plan *Comité*, B-6, n° 31).

En 501 (1108), Afḍal se transporta avec tous les services du gouvernement à Fusṭâṭ dans un édifice qu'il venait de faire construire et qu'on appela l'Hôtel

passages semblant indiquer que le monument funéraire fut édifié après la mort de Badr (I, p. 364; II, p. 110-111, 138-139, 443, 463; trad., IV, p. 49; cf. Mehren, *Câhirah*, I, p. 27; *C. I. A., Égypte*, I, p. 329; *Comité*, XXXII, p. 235).

[1] Ce serait donc à tort qu'Ibn el-Zayyât signale sa tombe à la Qarâfah (*Kawâkib*, p. 172).

[2] Maqrîzî, I, p. 431. — Hors d'Égypte, Badr fit édifier, à Ascalon, un sanctuaire dans lequel on recueillit la tête de Ḥusain, miraculeusement mise au jour (cf. mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 219 et seq.).

[3] Nous devons signaler, en dehors du Caire, le creusement du canal d'Abû'l-Munadjdjâ (*C. I. A., Égypte*, I, p. 522; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 33-34); au Caire, des travaux de protection contre le Nil (Maqrîzî, II, p. 124); à Fusṭâṭ, une canalisation d'eau (*ibid.*, II, p. 451).

[4] Voir ci-dessus, p. 157.

[5] Maqrîzî, I, p. 363, 438, 461; Ravaisse, *Trois miḥrâbs*, *M. I. É.*, II, p. 636; Ravaisse, *Essai*, II, p. 50, et pl. 3 et 5; Ousâma, p. 205 n. 8, 241 n. 5; Ali Pacha, I, p. 15; II, p. 69; III, p. 25; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 327.

du Royaume (*Dâr el-mulk*) : Maqrîzî en fixe l'emplacement pour son époque tout près de la Madrasah Mu'izzîyah[1].

Tout à fait au sud de l'agglomération de Fusṭâṭ, au nord de la Birkat el-Ḥabach, s'élevait une petite colline (*charaf*) : Afḍal y installa un observatoire (*raṣad*), auprès duquel il y fit édifier un sanctuaire appelé *Masdjid el-Raṣad* ou encore, probablement en souvenir de son père, *Masdjid Djuyûchî*[2]. Tout près de là, sur la même éminence, Afḍal avait déjà fondé une autre mosquée, dite des Éléphants (*Masdjid el-Fîlah*)[3]. Non loin, vers le nord, il agrandit et embellit l'oratoire d'un saint personnage, auquel il a été fait allusion plus haut[4], le *Masdjid el-Aṭfîḥî*, sis au sud-est de Fusṭâṭ[5]. Il aménagea notamment un *muṣallâ* à trois miḥrâbs, où se firent dans la suite les cérémonies funèbres des personnes qu'on enterrait à la Qarâfah[6].

C'est à l'autre bout du Caire, dans la campagne au nord de la ville, qu'Afḍal avait fait construire trois maisons de plaisance : un pavillon (*manẓarah*) dans le Jardin el-Ba'l[7], le Pavillon de la Couronne (*Manẓarat el-Tâdj*)[8], et enfin le Pavillon Pentagone (*Manẓarat el-khams wudjûh*)[9].

Également à l'extérieur de l'enceinte fatimide, mais plus près de la ville, Afḍal avait fondé l'Hôtel de l'Or (*Dâr el-dhahab*), dans la partie ouest du Caire, entre le Bâb el-Khaukhah et le Bâb Sa'âdah, sur les rives du Khalîdj[10]. Il s'y installait[11] lorsque le calife Âmir venait faire un séjour dans le Pavillon de la Perle (*Manẓarat el-Lu'lu'ah*), situé tout près de là[12]. Cet hôtel était, à l'époque

[1] Ibn Khallikân, I, p. 277; Ibn Muyassar, p. 42; Maqrîzî, I, p. 397, 483-484; Ousâma, p. 205, n. 8; Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 103-107; Ali Pacha, I, p. 15.

[2] Maqrîzî, I. F., II, p. 168 et seq.; éd. Bûlâq, II, p. 445; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 67; Ali Pacha, I, p. 15-16; VI, p. 47. — Ibn Muyassar (p. 59) attribue à Afḍal le Masdjid Djuyûchî qui existe encore sur le Muqaṭṭam : il y a une erreur sur Afḍal ou sur Muqaṭṭam.

[3] Ibn Muyassar, p. 59; Maqrîzî, I. F., II, p. 172, 173, 176; éd. Bûlâq, II, p. 289; Ibn el-Ṣairafî, p. 11; Ali Pacha, I, p. 15; V, p. 68; Ravaisse, *Trois miḥrâbs*, *M. I. É.*, II, p. 636; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 283; Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, plan, D-12; Casanova, *Fousṭâṭ*, plan I, H-4.

[4] Ci-dessus, p. 155, n. 4.

[5] Cf. Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, plan, D-11; Casanova, *Fousṭâṭ*, plan I, G-4.

[6] Maqrîzî, II, p. 451; Ali Pacha, VIII, p. 78.

[7] Maqrîzî, I, p. 480-481; II, p. 129; cf. Ravaisse, *Essai*, pl. 1; Ali Pacha, I, p. 15.

[8] Maqrîzî, I, p. 481; Ali Pacha, II, p. 4; XVI, p. 67; Oumâra, II, partie franç., p. 103 n. 1, 305.

[9] Maqrîzî, I, p. 481; Ali Pacha, I, p. 15; II, p. 4; XI, p. 90; XVI, p. 67.

[10] Maqrîzî, II, p. 63-64; Casanova, *Citadelle*, p. 528.

[11] Maqrîzî, I, p. 470.

[12] Maqrîzî, I, p. 467.

de Maqrîzî, la propriété de l'ustâdâr ʿAbd el-Ganî, qui édifia à proximité une mosquée, connue de nos jours sous le nom de Djâmiʿ el-Banât (vol. I, p. 334; plan *Comité*, C-4, n° 184). Cet hôtel était donc situé non loin de la Dâr el-dîbâdj[1] : c'est là que résida le vizir Châwar[2].

MOSQUÉE DE L'ÉMIR DJUWÂMARD

(ḌARÎḤ DJAʿFAR ṢÂDIQ). 496 H.

Au milieu et sur le côté nord de la rue Ṣanâdiqîyah, qui conduit de la grande artère orientale[3] à la mosquée el-Azhar : plan Joanne, J-4 : Ch. Saouadkiyah (*sic*). Édifice sans aucune apparence : je n'ai pu visiter l'intérieur.

584

Texte de fondation au nom de l'émir Djuwâmard. 496 H. — Au-dessus de la porte d'entrée, plaque de marbre. Cinq lignes en coufique fleuri, en relief; petits caractères. Inédite; copie vérifiée par van Berchem. Voir pl. IV, en haut.

(1) بسمله... لا إله إلّا الله وحده لا شريك له محمّد رسول الله علىّ ولىّ الله
(2-3) — Coran, IX, 18 — أمر بإنشاء هذا المسجد المبارك مولانا الصادق جعفر بن
(4) محمّد بن علىّ بن الحسين بن علىّ بن أبي طالب صلوات الله عليهم أجمعين فى
(5) المنام لعبده الأمير زعيم الدولة جوامرد الأفضلىّ فى سنة خمس وكان إنشاؤه
فى سنة ستّ وتسعين وأربعمائة.

Il n'y a de dieu qu'Allah, unique, qui n'a point d'associé; Mahomet est l'envoyé de Dieu; ʿAlî, l'ami de Dieu..... La fondation de cette mosquée bénie a été ordonnée, en songe, par notre maître el-Ṣâdiq Djaʿfar, fils de Muḥammad, fils de ʿAlî, fils d'el-Ḥusain, fils de ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib (que les bénédictions de Dieu soient sur eux tous!), à son serviteur, l'émir Zaʿîm el-daulah Djuwâmard el-Afḍalî, en l'année (49)5 (1102). Sa fondation eut lieu en l'année 496 (1103).

[1] Ci-dessus, p. 157.

[2] Oumâra, II, partie franç., p. 257.

[3] Comme van Berchem, «j'appelle ainsi la longue rue qui traverse le Caire du Bâb el-Futûḥ au nord au mausolée de Sayyidah Nafîsah au sud; elle se divise en une série de tronçons qui portent des noms différents» (*C. I. A., Égypte*, I, p. 67, n. 1).

L'officier qui fonda la mosquée, l'émir Zaʿîm el-daulah Djuwâmard, ancien esclave du vizir en fonctions Afḍal, fils de Badr Djamâlî, est complètement inconnu des chroniques[1].

Ali Pacha a connu ce modeste édifice, qu'il mentionne de la façon suivante[2] : «Au milieu de cette rue (Ṣanâdiqîyah), du côté gauche (en se dirigeant sur el-Azhar)..... se trouve un tombeau communément appelé tombeau de Djaʿfar Ṣâdiq. On y célèbre annuellement l'anniversaire de sa naissance (un *maulid*) : le peuple croit fermement que c'est bien là la tombe de Djaʿfar Ṣâdiq, descendant de l'imâm ʿAlî, comme le prétend la masse. Mais il ne s'agit ici que d'un émir fatimide, selon ce qu'a dit Maqrîzî.»

Ali Pacha commet certainement une confusion, comme nous le verrons tout à l'heure, car, à supposer l'inscription *in situ*, — ce qui n'est pas démontré, — on ne trouve pas dans Maqrîzî trace d'un édifice religieux qui, dans cette région du Caire, puisse être identifié avec ce prétendu tombeau de Djaʿfar. M. Ravaisse et Ali Pacha[3] ont montré que la rue Ṣanâdiqîyah succédait au Bazar des Tourneurs, *Sûq el-kharrâṭîn*, de l'époque des Mamlouks, et l'on sait par Maqrîzî[4] qu'au temps des Fatimides se tenait là le Bazar des Fripiers, *Sûq el-qachchâchîn*[5].

Mais comme Djaʿfar Ṣâdiq est nommé dans l'inscription, ce ne sera pas une digression de chercher l'origine du lapsus d'Ali Pacha.

Dans sa notice sur la Place de Djaʿfar, *Raḥbat Djaʿfar*, Maqrîzî écrit[6] : «Sur cette place, située en face de la Ḥârat Bardjawân[7], donne la fenêtre d'une mosquée, qui renfermerait, aux dires du peuple, la tombe de Djaʿfar Ṣâdiq.

[1] Un Djuwâmard Ḥusâm el-daulah fut envoyé par Badr Djamâlî en Nubie comme ambassadeur chargé d'une enquête (Quatremère, *Mémoires*, II, p. 87).

Un autre, Djuwâmard Hizabr el-mulûk, joua un rôle important mais éphémère à la mort du calife Âmir (Maqrîzî, I, p. 357, 406; II, p. 17; trad., IV, p. 30-31; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 298) : noter qu'Abû'l-Maḥâsin le nomme برغوارد (éd. Popper, III, p. 4).

On connaît encore un grand qâḍî des califes Ḥâfiẓ et Ẓâfir, portant ce surnom (Maqrîzî, II, p. 450; Ibn Muyassar, p. 88, 91; voir aussi Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 360).

Ce nom persan se rencontre aussi sous la forme *Djuwânmard* (Massignon, *Mission*, II, p. 84).

[2] Ali Pacha, II, p. 85-86.

[3] Ravaisse, *Essai*, pl. 3; Ali Pacha, p. 24, 84.

[4] Voir les références données dans mon compte rendu d'Ibn Muyassar, *J. A.*, 1921, II, p. 110.

[5] M. Lévi-Provençal a noté, pour le Maroc, le sens de «revendeurs de fruits» (*Histor. des Chorfa*, p. 83, note).

[6] Maqrîzî, II, p. 48; cf. Ali Pacha, III, p. 25.

[7] Donc assez loin de la mosquée el-Azhar, puisque la Ḥârat Bardjawân se trouvait à proximité de la mosquée d'el-Ḥâkim.

C'est une invention forgée de toutes pièces et un grossier mensonge, attendu que l'accord le plus complet règne parmi les savants, spécialistes du *ḥadîth*, archéologues, historiens, biographes : Dja'far ibn Muḥammad, Ṣâdiq, est mort longtemps avant la fondation du Caire. Il mourut en l'année 148 (765), et le Caire, sans conteste, fut fondé en l'année 358 (872), soit environ deux cent dix ans après la mort de Dja'far Ṣâdiq.

«A mon avis, c'est l'emplacement du tombeau de Dja'far, fils de l'émir des armées Badr Djamâlî, ayant pour *kunyah* Abû Muḥammad, et pour surnom honorifique Muẓaffar. . . . . Il mourut dans la nuit du (mercredi au) jeudi 7 djumâdâ I de l'année 514 (nuit du mercredi 3 au jeudi 4 août 1120), assassiné par son domestique sur l'instigation, dit-on, du qâ'id Abû 'Abd Allah Muḥammad ibn Fâtik Baṭâ'iḥî[1]. On raconte aussi qu'il avait l'habitude de sortir la nuit pour boire : or une nuit qu'il rentrait ivre, il essuya les quolibets du gardien (*darrâb*) de la Ḥârat Bardjawân. Ils en vinrent à se lancer des pierres : une pierre atteignit Dja'far au front et lui fit une blessure mortelle. On rapporte qu'il fut enterré dans le caveau de son père, l'émir des armées[2] : il faut donc qu'il ait été enterré ici provisoirement puis transporté, mais il est fort possible qu'il n'ait pas été inhumé ici. Pourtant la mosquée fait partie du (terrain) que l'on rattache à la personne de Dja'far, comme voisine de l'Hôtel de Muẓaffar, *Dâr Muẓaffar*[3]. »

Dans un autre passage, au cours duquel il est incidemment question de cette tombe, Maqrîzî ne s'embarrasse pas de toutes ces hypothèses : «(Dja'far) habita jusqu'à sa mort l'Hôtel de Muẓaffar; il y fut enterré, et son tombeau existe encore aujourd'hui, mais le peuple le nomme (tombeau de) Dja'far Ṣâdiq[4] ».

Cette première sépulture supposée de l'imâm Dja'far est complètement oubliée de nos jours, mais la tradition populaire lui en a trouvé une autre, grâce à l'inscription que Djuwâmard fit graver. Car il nous faut supposer que la légende est née de la lecture de l'inscription[5] : le sanctuaire fondé par l'officier fatimide fut édifié, en effet, sur l'ordre qu'il avait reçu en songe de Dja'far Ṣâdiq.

(1) Celui qui devait prendre le vizirat l'année suivante sous le nom de Ma'mûn.
(2) Voir ci-dessus, p. 157.
(3) Ci-dessus, p. 157.
(4) Maqrîzî, I, p. 461.
(5) J'en ai fait personnellement l'expérience lorsque j'ai procédé à l'estampage de cette inscription, que mon ami le chaikh Muṣṭafâ 'Abd el-Râziq commentait à la foule. Le nom de Dja'far Ṣâdiq était visiblement attendu et son rôle dans le texte ne fut pas compris.

Ces interventions surnaturelles se retrouvent dans les annales des constructions religieuses de l'islam. On signale à ce propos un certain nombre d'apparitions de Mahomet en songe. A ceux qui lui reprochaient la petitesse[1] ou la mauvaise direction[2] du miḥrâb de sa mosquée, Aḥmad ibn Ṭûlûn répliquait que le dessin et l'orientation lui en avaient été communiqués par le Prophète au cours d'un songe. L'épigraphie du Caire relatera une autre apparition de Mahomet ordonnant de lui bâtir une mosquée[3]. C'est encore parce qu'un homme avait vu en songe Fâṭimah, la fille du Prophète, prier en un certain endroit de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, qu'on entoura d'une enceinte cet emplacement, appelé dans la suite *Maqṣûrat Fâṭimah*[4].

L'intervention de Dja'far Ṣâdiq, le sixième des douze imâms de la doctrine chiite[5], n'est pas étonnante sous les Fatimides, et il n'y aurait pas lieu d'insister sur la vénération dont il pouvait être alors l'objet, s'il n'y avait pas à noter un épisode curieux. En l'année 400 (1010), le calife Ḥâkim envoya à Médine un fonctionnaire chargé de perquisitionner dans la demeure qu'avait habitée Dja'far Ṣâdiq[6]. La mission fut accomplie par un ancien gouverneur de Damas, Khutkîn 'Aḍudî[7] : celui-ci rapporta, entre autres choses, une natte qui devait servir longtemps encore de natte de prière aux califes fatimides lorsqu'ils présidaient

(1) Maqrîzî, II, p. 267.
(2) Idem, II, p. 256; Ibn Duqmâq, IV, p. 123; Salmon, *Topographie*, p. 14 n. 3, 24. — La question d'orientation était encore soulevée à la fin du IXe siècle de l'hégire (Ibn Iyâs, II, p. 123).
(3) *Comité*, XXIV, p. 105; cf. un texte du Caucase : Khanikoff, *Inscr. du Caucase*, tirage à part de *J. A.*, 1862, p. 9. — Voir aussi *Kawâkib*, p. 108-109; Ali Pacha, IX, p. 17. — C'est aussi à la suite d'un songe que fut édifié le sanctuaire du chaikh Muḥassin, à Alep (Sobernheim, *Das Heiligtum des Shaikh Muḥassin*, tirage à part de *Mélanges Derenbourg*, p. 4). Ibn Iyâs (I, p. 163) prétend que Malik Nâṣir Muḥammad avait reçu en songe, du Prophète, l'ordre de construire la Khânaqâh de Siryâqûs; mais, avant lui, Maqrîzî avait écrit (II, p. 422) que ce couvent avait été édifié à la suite d'un vœu. — Les Chiites de Damas avaient bâti un oratoire dans la mosquée des Omeyyades à l'endroit même où 'Alî avait été vu en songe accomplir la prière (Ibn Djubair, p. 268). Dans la même ville, à l'intérieur du Masdjid el-Aqdâm, une inscription signalait qu'un pieux personnage y avait vu le Prophète en rêve (*ibid.*, p. 282). — Maḥmûd ibn Subuktakîn restaura le Machhad 'Alî, à Ṭûs, à la suite d'un songe (Ibn el-Athîr, *s. a.* 421). — Tout récemment, un sultan du Maroc reçut en songe l'ordre de reconstruire le minaret d'une madrasah de Fez (Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, II, p. 153). — Voir encore Muqaddasî, p. 433; Ibn 'Asâkir, I, p. 222; Ibn Baṭṭûṭah, I, p. 227.
(4) Salmon, *Topographie*, p. 14.
(5) Maqrîzî, I, p. 393-394; trad., IV, p. 128-129, 131; *Encyclopédie*, I, p. 1021.
(6) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 104-105; Ibn el-Athîr, *s. a.* 400.
(7) Ibn el-Qalânisî, p. 57; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 90.

à la prière de la fête de la rupture du jeûne[1]. Cette relique n'était d'ailleurs pas la seule : les Fatimides conservaient aussi l'épée de Dja'far[2].

Ces légendes populaires sur de prétendues tombes de saints personnages abondent dans toutes les religions. Pour ne citer que deux célèbres personnalités, Abû Hurairah, l'infatigable traditionniste, et Sukainah, la petite-fille du calife 'Alî, ont un tombeau dans chaque ville importante de l'Orient[3].

Les *maqâms* élevés un peu partout à la mémoire des saints portaient facilement aux confusions populaires. Dans cet ordre d'idées une piété mal éclairée allait beaucoup plus loin, donnant la vie à un tertre de sable, le tombeau d'Abû Turâb[4]; à un étrier, le tombeau de Rikâb, compagnon de Mahomet[5].

Une autre légende aussi curieuse est celle de la tombe du mystérieux compagnon du Prophète, surnommé *Zar' el-nawâ*, qui lui aussi a pris la place d'un officier fatimide[6]. La mosquée qui renfermait ce prétendu tombeau a été restaurée vers la fin du siècle dernier, en 1294 (1877), mais c'est un autre compagnon du Prophète, tout aussi hypothétique, le chaikh Khaḍir el-Ṣaḥâbî[7], qui a détrôné Zar' el-nawâ et a donné son nom au nouvel édifice[8]. Mais ce dernier ne perdait pas ses droits et transportait son tombeau dans un sanctuaire situé dans une petite ruelle à son nom (*'Aṭfat Zar' el-nawâ*), tout au nord du Caire, dans le quartier Ḥusainîyah[9].

(1) Maqrîzî, I, p. 453; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 331-332. — On conserve à la Bibliothèque royale du Caire un Coran qui aurait été écrit par Dja'far Ṣâdiq (Migeon, *Manuel*, p. 22).

(2) Maqrîzî, I, p. 417; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 378.

(3) Cf. Maqrîzî, I. F., IV, p. 11; de Lorey et Wiet, *Cénotaphes de deux dames musulmanes*, *Syria*, II, p. 223. — Voir la réflexion citée dans mes *Inscr. ar. de Damas*, *Syria*, III, p. 160.

(4) Ci-dessus, p. 129 et seq.

(5) Cf. mes *Inscr. ar. de Damas*, *loc. cit.*

(6) Sa mosquée funéraire se trouvait à proximité de la porte Bâb Zuwailah (Maqrîzî, II, p. 410; Ali Pacha, II, p. 42).

L'histoire du Masdjid ibn el-Bannâ', que, du temps de Maqrîzî, on rattachait à Sem, fils de Noé, dérive d'une légende juive, qui y plaçait le tombeau de Sem (Maqrîzî, II, p. 409; Ravaisse, *Essai*, I, p. 441). L'édifice est encore connu sous le nom de Zâwiyat Sâm ibn Nûḥ (Ali Pacha, VI, p. 46).

(7) Peut-être le célèbre Khaḍir, mal identifié par les hagiographes musulmans (cf. Ṭabarî, trad. Zotenberg, I, p. 373; *Création*, III, p. 7, 80; Maqrîzî, I. F., I, p. 113, n. 3; III, p. 103; IV, p. 319; Ibn Ḥanbal, II, p. 312; Ibn 'Asâkir, IV, p. 404), et que certains spécialistes rangent parmi les Compagnons du Prophète (Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, I, p. 429-452).

(8) Ali Pacha, VI, p. 25-27, 47.

(9) Ali Pacha, III, p. 18; VI, p. 3 (fausse identification avec la mosquée décrite par Maqrîzî). — Zar' el-nawâ possède encore un *maqâm* à Djîzah (*ibid.*, X, p. 58).

Des graffiti venaient parfois donner corps à ces légendes touchant des personnages supposés[1].

585

Inscription de l'année 1100 H. — A droite de l'inscription précédente, cinq lignes sur une plaque de marbre; naskhi ottoman; petits caractères. Inédite; voir pl. IV, en bas.

(1) خليلى ابراهيم نجل المصطفى هو المرتضى من عصر خير عصر

(2) أنشأ مقاما ضمّ أعضاء سيّد سليل التهامى النذير المبشر

(3) هو الصادق المعروف من نسل فاطم وآل علىّ يا له من بشر

(4) فذ رام إبراهيم فى حين أرّخوا يوم الفلاء أنشأ مقاما لجعفر

(5) دلداغ (?) الموفق للخير كزل (?) على نسله للخير ان خير خام (?) سنه ١١٠٠

Van Berchem a exercé, après moi, sa sagacité sur ce galimatias, presque intraduisible, lequel n'offre qu'un intérêt : avant 1100 (1689) on croyait que ce sanctuaire renfermait la dépouille de Dja'far.

SOUVENIRS ÉPIGRAPHIQUES DU VIZIR MA'MÛN. 515-517 H.

Pavillon de l'Arsenal (*Manẓarat el-ṣinâ'ah*). — «Ibn el-Ma'mûn[2] écrit : (A l'arrivée au pouvoir du vizir Ma'mûn) tous les navires de la flotte étaient, sans exception, mis en chantier à l'arsenal de l'île (de Rauḍah). Le vizir Ma'mûn, désapprouvant la chose, décida que les galères (*chawânî*)[3] et les vaisseaux de

(1) *Kawâkib*, p. 141; Ali Pacha, II, p. 62; Ṭabbâkh, II, p. 252-253. — Ali Pacha proteste, en de nombreux passages de son ouvrage, contre ces fausses attributions de tombeaux. Il estime, notamment, que les sanctuaires, qu'on nomme au Caire *ḍarîḥ el-arba'în*, ne correspondent à aucune réalité (II, p. 6, 28, 36, 40, 42, 59, 62, 69, 97, 100, 105, 106, 109-112, 115-117, 126, 128; III, p. 11, 18, 24, 26, 33, 49, 75, 77, 80, 81, 86, 90, 112; V, p. 41; VI, p. 19, 40, 48, 51, 52).

(2) Maqrîzî, I, p. 482; reproduit, II, p. 197. Cf. Ibn Muyassar, p. 63; Ali Pacha, I, p. 16; XVIII, p. 8.

(3) Cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 15 n. 8, 184; Ibn Mammâtî (Gotha, ms. ar. 47, f° 96 *b*). — Ces bâtiments transportaient des troupes, la *ṭarîdah* servant au transport des chevaux (Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 333; Ali Pacha, XIV, p. 81).

la flottille d'État pour la navigation sur le Nil seraient construits à l'arsenal de Miṣr, (qu'il agrandit) en lui adjoignant l'Hôtel du raisin sec (*Dâr el-zabîb*). Il fonda le Pavillon que l'on voit là et sur lequel *son nom subsiste encore aujourd'hui*. Dans l'esprit du vizir, le calife se tiendrait dans ce pavillon au moment de la présentation et du lancement[1] des navires. (On devait continuer) à construire à l'arsenal de l'île (de Rauḍah) les navires de guerre[2] et les *chalandî*[3]. »

Quelques lignes avant ce passage, Maqrîzî avait donné les détails suivants, que je complète à l'aide de renseignements empruntés à un autre chapitre[4] : « Un des pavillons des califes se trouvait à l'arsenal, sur l'ancien rivage (du Nil) à Miṣr. Le calife s'y rendait pour monter (avec sa suite) sur les barques de plaisance (*ʿuchârîyât*) qu'on lui avançait; il allait de là au Nilomètre au moment de la pleine crue pour assister à la cérémonie de l'onction[5] parfumée (de la colonne du Nilomètre). Cet arsenal, qui contenait le ministère des constructions maritimes (*dîwân el-ʿamâ'ir*)[6], ainsi que le pavillon, furent fondés par le vizir Ma'mûn. Ces édifices subsistèrent jusqu'à la chute de la dynastie (fatimide). Tout le long des murs qui entouraient le vestibule était pourvu de banquettes recouvertes de nattes de ʿAbbadân. Arsenal et pavillon disparurent dès avant l'année 700 (1300)[7] : à leur place se trouve un jardin, qu'on appelait jardin d'Ibn Kaisân, et que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de jardin de l'Eunuque (*Bustân el-ṭawâchî*). Ce point est situé, à Miṣr, à l'entrée d'el-Marâ-

(1) *Ramy* (cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 89, n. 110). — Cf. Maqrîzî, I, p. 471, 473.

(2) On lit p. 483 : الجرانى, qu'il faut corriger en الحرابى, variante de الحربيات, qu'on trouve, II, p. 197 (cf. Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 454).

(3) Le vocable arabe a la même étymologie que le français « chaland » (grec χελάνδιον; cf. Schlumberger, *Nicéphore Phocas*, p. 52; Vollers, *Beitr. zur Kenntniss d. leb. ar. Sprache*, *Z. D. M. G.*, L, p. 614; LI, p. 298). Mais on ne peut pas traduire par chaland, car, d'après Ibn Mammâtî (Gotha, ms. ar. 47, f° 96 *b*), le *chalandî* « est un navire à double pont (mot à mot, recouvert d'un toit, *musaqqaf*); sur le pont supérieur se tiennent les combattants, au-dessous desquels se trouvent les rameurs ». — Cf. Ṭabarî, III, p. 1417-1418, et *Gloss.*, p. CCCXV; Ibn el-Athîr, *s. a.* 237, 268; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 148, 183; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 166, 232-233, 244, 304; *Festschrift Sachau*, p. 438-439; Muqaddasî, p. 177; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 211; V, p. 225 (*chaland*, expliqué par « sort of barge »).

(4) Maqrîzî, II, p. 197.

(5) Cf. Qalqachandî, III, p. 516-518; Calcaschandi, p. 209-210; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 24; *M. I. Égypte*, IX, p. 487-488.

(6) Ailleurs (II, p. 197) : le ministère de la guerre sainte (*dîwân el-djihâd*, dont le *dîwân el-ʿamâ'ir* était un service). C'était un objet de préoccupation pour le gouvernement fatimide (Qalqachandî, X, p. 366, 413, 445).

(7) Maqrîzî, II, p. 197; Casanova, *Les noms coptes du Caire*, *B. I. F.*, I, p. 160. Ibn el-Mutawwadj († 730/1330) vit encore la porte de l'arsenal dans le jardin d'Ibn Kaisân (Maqrîzî, II, p. 197).

gah et en face du verger d'el-Djurf, à main gauche de qui part d'el-Marâgah pour se rendre à el-Kabârah et à la porte Bâb Miṣr. »

Les précisions données à la fin de ce dernier texte permettent, grâce aux savantes recherches de Casanova, de situer approximativement la place qu'occupait l'arsenal, au sud et à proximité du couvent de Saint-Ménas, qui existe encore au nord du Vieux-Caire, près du cimetière chrétien[1].

Il ne paraît pas inutile de donner succinctement l'histoire des arsenaux de Fusṭâṭ et du Caire depuis la conquête arabe jusqu'au ministre Ma'mûn. Le premier arsenal d'Égypte fut établi en l'an 54 (674)[2], dans l'île qui devait s'appeler plus tard et jusqu'à nos jours l'île de Rauḍah, mais qui fut alors nommée l'île de l'arsenal (*djazîrat el-ṣinâʿah*)[3] concurremment avec l'expression « île de Miṣr[4] ».

Cette fondation fut faite à la suite d'une attaque effectuée l'année précédente par la flotte byzantine sur la ville de Burullus, et au cours de laquelle les musulmans subirent des pertes importantes[5]. On eut donc l'intention d'y construire des navires de guerre; il est permis cependant de croire que le projet ne fut pas exécuté en entier. Les Byzantins purent entreprendre une descente sur Tinnîs, s'en emparer momentanément en l'an 101 (720)[6], et réussir sur Damiette, en 238 (853), une opération plus considérable[7]. Le gouverneur d'Égypte,

(1) Cf. Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1903, p. 799; Casanova, *Les noms coptes du Caire*, *B. I. F.*, I, p. 162; Casanova, *Fousṭâṭ*, pl. III, C-V.

Casanova semble moins bien inspiré lorsqu'il écrit (*Les noms coptes du Caire*, *B. I. F.*, I, p. 160) : « Cette Ṣanâʿat paraît répondre à celle qu'Ibn Doukmâḳ appelle la Ṣanâʿat d'al ʿAskar (Ibn Duqmâq, IV, p. 29, 34); cette région faisant, en effet, partie plutôt d'al ʿAskar que de la ville de Miṣr proprement dite ». Il n'est tout d'abord pas certain que la *Ṣinâʿat el-ʿAskar* ait été un arsenal (voir Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 224); d'autre part, Ibn Duqmâq (IV, p. 12) a bien connu l'arsenal de Miṣr, ce qui exclut toute confusion.

(2) Cf. Maqrîzî, II, p. 178, 196; trad. Casanova, III, p. 121, n. 1; Ibn Saʿîd, p. 67; Suyûṭî, II, p. 222 (جزيرة مصر); Qalqachandî, III, p. 339, 479; Calcaschandi, p. 59; Maqrîzî, I. F., V, p. 45; S. de Sacy, in *Biblioth. des Arabisants*, II, p. 163; Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 27; Caetani, *Chronographia*, p. 600; *Hist. Patr.*, *Patrol. or.*, X, p. [488] 374; Bell, *Aphrodito Papyri*, p. XXXII. — Les dépenses pour la flotte s'élevaient alors à 7000 dînârs par an (*Synaxaire*, *Patrol. or.*, I, p. [127] 341). — Voir *Encyclopédie*, I, p. 942; Ibn ʿAsâkir, III, p. 280; *Chronographia*, p. 1654; Becker, *Ar. Papyri*, *Z. A.*, XX, p. 87.

(3) Cf. Ibn ʿAbd el-Ḥakam, p. 127, 137; Kindî, p. 287.

(4) Cf. J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 68.

(5) Cf. Maqrîzî, I. F., V, p. 80; Caetani, *Chronographia*, p. 588, 590, 592.

(6) Cf. Maqrîzî, I. F., III, p. 199.

(7) Maqrîzî, I. F., IV, p. 40-41. — Il est fort possible que la flotte byzantine ait continué à croiser l'année suivante devant Damiette : elle comprenait 200 vaisseaux. Mais la date n'est pas certaine (*ibid.*, p. 41, § 12).

ʿAnbasah ibn Isḥâq, en même temps qu'il faisait fortifier tous les ports de la côte méditerranéenne[1], s'occupa alors activement de la création d'une flotte : les auteurs nous disent en effet que la première flotte (*usṭûl*) construite en Égypte le fut à la suite de ce pénible incident[2]. On peut, il est vrai, essayer de concilier cette donnée avec la précédente : le vocable employé, *usṭûl*, s'applique rigoureusement aux navires de guerre[3], et il faudrait donc croire que l'arsenal fondé en 54 avait uniquement construit des vaisseaux destinés à la navigation sur le Nil.

Lorsqu'en 263 (877), Aḥmad ibn Ṭûlûn fortifia l'île de Rauḍah, en prévision d'une attaque que le calife Muʿtamid avait ordonnée, il conserva à l'arsenal son emplacement[4]. Le fondateur de la dynastie toulounide prévint le califat en portant la guerre en Syrie et ses successeurs purent traiter avec le gouvernement de Bagdâd. Ils n'eurent pas à souffrir d'un inconvénient grave qu'un gouverneur de l'Égypte, Takîn[5], devait constater au cours de ses luttes contre les premières entreprises fatimides, qui se déroulèrent dans la banlieue de la capitale. La résistance militaire, dont la tête était à Fusṭâṭ, pouvait se trouver annihilée par la perte du principal arsenal, situé au milieu du Nil.

Les prévisions de Takîn allaient se réaliser rapidement : en 323 (935), alors que Muḥammad ibn Ṭugdj venait de conquérir l'Égypte au nom du calife, l'arsenal fut incendié par les rebelles, qui, après s'être emparés au Fayyûm de la flotte de Muḥammad, l'utilisèrent pour s'enfuir à Alexandrie et de là à Barqah. Deux ans plus tard, en chaʿbân 325 (juin 937), Muḥammad ibn Ṭugdj inaugurait un nouvel arsenal, au nord de Fusṭâṭ, sur l'emplacement d'une maison appartenant à une veuve d'Aḥmad ibn Ṭûlûn[6] : c'est celui-là même que Maʾmûn Baṭâʾiḥî allait agrandir et remettre en activité.

Sur l'emplacement de l'arsenal de Rauḍah Muḥammad ibn Ṭugdj fit aménager un jardin et une maison de plaisance, qui furent nommés el-Mukhtâr. Ici, les informations cessent brusquement, et aucun auteur ne nous précise la date à

(1) Maqrîzî, I. F., IV, p. 41, n. 1.
(2) Maqrîzî, I. F., IV, p. 41; éd. Bûlâq, II, p. 190-191; Ali Pacha, III, p. 105.
(3) Maqrîzî, II, p. 189; *Madjânî*, VII, p. 104; Qalqachandî, III, p. 523-524; Calcaschandi, p. 214-216; Ali Pacha, XIV, p. 82; Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 157, n. 33.
(4) Kindî, p. 218; Maqrîzî, II, p. 178-181, 196-197; Suyûṭî, II, p. 222.
(5) Takîn gouverna l'Égypte à trois reprises, de 297 à 302 (910-915), de 307 à 309 (919-921), et de 312 à 321 (924-933). Cf. Maqrîzî, I. F., V, p. 200-205.
(6) Ibn Saʿîd, p. 67-68; Maqrîzî, II, p. 181, 197; Casanova, *Les noms coptes du Caire*, *B. I. F.*, I, p. 160; Bahgat et Gabriel, *Fouilles*, p. 27-28; Yaḥyâ d'Antioche, *Patrol. or.*, XVIII, p. [82] 780; Ali Pacha, XVIII, p. 8; Omar Toussoun, *Mém. sur le Nil*, *M. I. Égypte*, IX, p. 351.

laquelle les constructions navales furent abandonnées à Fusṭâṭ pour être reprises à Rauḍah : les historiens ne le signalent qu'en mentionnant la nouvelle organisation prescrite par le vizir Maʾmûn. On a supposé que l'arsenal de Rauḍah continua d'être utilisé sous les Ikhchidides et les Fatimides[1] : on pourrait admettre aussi qu'un nouvel arsenal fut construit par Afḍal, fils de Badr Djamâlî, à qui l'île est redevable de son nom de Rauḍah[2].

Nous n'avons aucun renseignement sur l'emplacement exact et la durée d'activité d'un arsenal que le calife Muʿizz avait fait construire à el-Maqs[3].

Mosquée Kâfûrî. — Cette mosquée, appelée au temps de Maqrîzî mosquée des califes (*Masdjid el-Khulafâʾ*), fut construite par ordre du vizir Maʾmûn Baṭâʾiḥî, en 516 (1122), dans le parc de Kâfûr (*Bustân Kâfûrî*). Le ministre confia la surveillance des travaux à son intendant, Abû'l-Barakât Muḥammad ibn ʿUthmân, et *fit inscrire son nom sur l'édifice*[4].

Ali Pacha se contente de reproduire le texte de Maqrîzî sans y rien ajouter : ce sanctuaire n'a pas laissé de traces[5].

On connaît la situation du parc de Kâfûr, qui se trouvait sur l'emplacement actuel du quartier de Khurunfich, soit à proximité et à l'ouest de la mosquée el-Aqmar. Il fut conservé comme jardin de plaisance par les califes fatimides, qui s'y rendaient de leurs palais par des voies souterraines. A l'avènement des Mamlouks, on commença à bâtir en cet endroit, qui devint, dès lors, un quartier du Caire, connu sous le nom de Khaṭṭ de Kâfûr[6].

Restauration des sanctuaires de la Qarâfah. — «En rabîʿ I 516 (mai 1122), Maʾmûn ordonna à son intendant, le chaikh Abû'l-Barakât Muḥammad ibn ʿUthmân, d'inspecter les sept sanctuaires qui se trouvaient entre la montagne et la Qarâfah, depuis le premier, le machhad de Sayyidah Zainab, jusqu'au dernier, celui de Sayyidah Umm Kulthum, en vue d'y faire les réparations nécessaires et de reconstruire les parties démolies. Il reçut l'ordre de sceller sur chaque sanctuaire une plaque de marbre portant le *nom du ministre et la date de la*

(1) Casanova, *loc. cit.*; Bahgat et Gabriel, *op. cit.*, p. 28. — Sur l'organisation fiscale relative à la flotte, sous les Fatimides, cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 108.
(2) Maqrîzî, II, p. 181; Ibn Muyassar, p. 60; Suyûṭî, II, p. 222; Ali Pacha, XVIII, p. 8.
(3) Maqrîzî, II, p. 178, 196; Casanova, Bahgat et Gabriel, *loc. cit.*
(4) Maqrîzî, II, p. 410.
(5) Ali Pacha, VI, p. 47.
(6) Maqrîzî, I, p. 457; II, p. 25; Ravaisse, *Essai*, pl. II-III.

restauration[1]. Lorsque les travaux furent terminés, les poètes composèrent des odes louangeuses[2]. »

On reverra plus loin cet intendant de Ma'mûn[3], connu par d'autres passages de Maqrîzî[4] : dans l'un d'eux il porte le surnom honorifique de ʿAdiy'l-mulk. Grâce à ce détail, on sait que Muḥammad ibn ʿU̲t̲h̲mân joignait à son service particulier auprès du premier ministre la charge officielle d'introducteur des ambassadeurs : ce fonctionnaire, sous les Fatimides, portait toujours le titre de *ʿAdiy'l-mulk*[5].

MOSQUÉE EL-AQMAR. FONDÉE EN 519 H.

Dans la grande artère orientale, au nord du Sûq el-Naḥḥâsîn; plan *Comité*, B-6, n° 33.

Description, plan et vues dans Qalqachandî, III, p. 365; Calcaschandi, p. 78; Maqrîzî, II, p. 290; Ibn Iyâs, I, p. 63; Ali Pacha, II, p. 12; IV, p. 60; *Comité*, VI, p. 112-113 et pl. II; Ravaisse, *Essai*, I, p. 475 n. 3, 477; II, p. 38; *Guide Joanne*, *Égypte*, p. 268; Bædeker, *Égypte*, p. cxlviii; Migeon, *Le Caire*, p. 51; Bénédite, *Caire*, p. 54; Saladin, *Manuel*, p. 95, 101, 103, 104; *Catalogue*, p. xxxvi-xxxix; Lane-Poole, *Cairo*, p. 160; *Amida*, p. 318-319; *O. L. Z.*, 1911, col. 420; Herz, *Baugruppe*, pl. IV, n° 5; Rivoira, *Mosl. Architecture*, p. 177-179; Creswell, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 61; Briggs, *Muh. Architecture*, p. 73 et fig. 39; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 67-71, 757; Ousâma, p. 211; Diez, *Kunst d. islam. Völk.*, p. 57, 60, 63; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 143; G. Marçais, *Mosquée de Kairouan*, p. 50; Glück et Diez, p. 29, 158, 535.

Commencée en 515 (1121), selon Ibn Muyassar (p. 62), la mosquée el-Aqmar, le premier édifice de ce genre qui fut, en Égypte, construit en pierre de taille (*Catalogue*, p. 7-8), fut achevée quatre ans plus tard, comme nous l'apprennent les inscriptions et les auteurs.

(1) Ibn Muyassar, p. 62; Ibn Duqmâq, IV, p. 121.

(2) On verra plus loin (p. 181) que Ma'mûn subventionnait les poètes. Parmi ses protégés, on peut citer Ṭurṭûchî, qui lui dédia son *Sirâdj el-mulûk* (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 386; *Madjânî*, V, p. 286; Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 459; Huart, *Littérature*, p. 285). Le médecin israélite Yûsuf ibn Aḥmad ibn Ḥasdây donna à un de ses ouvrages le titre de *Charḥ Ma'mûnî* (Ibn Abî Uṣaibiʿah, II, p. 51; cf. *Ichârah*, p. 11-12). Enfin, un des opuscules d'Ibn el-Ṣairafî, *el-Ichârah ilâ man nâla'l-wizârah*, est dédié au même ministre (*Ichârah*, p. 18).

(3) Plus bas, p. 184. — Je passe en revue plus loin les constructions de Ma'mûn, pour lesquelles les auteurs ne signalent pas d'inscriptions.

(4) Maqrîzî, I, p. 470, 488; II, p. 114 (عدى الدولة). Ce qu'il convient de ne pas traduire par «les ennemis de la royauté» (Oumâra, II, partie franç., p. 133, n. 1).

(5) Maqrîzî, I, p. 441, 461.

TEXTES DE FONDATION AUX NOMS D'ÂMIR ET DE MA'MÛN.

586 (ANCIEN 40)

Bandeau supérieur. — Il court sur toute la longueur de la façade ouest, au sommet, tourne l'angle nord-ouest et finit vers le milieu de la façade nord. Nouvelle copie de van Berchem; elle montre un remaniement de certaines parties de l'inscription, notamment le déplacement de quelques mots. Certains sont apparents aujourd'hui qui ne l'étaient pas il y a trente ans; il reste toutefois des fragments en désordre, et le début du texte est encore caché.

[بسمله... ممّا أمر بعمله... فتى مولانا وسيّدنا الإمام الآمر بأحكام الله بن
الإمام المستعلى] بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليهما وعلى آبائهما الطاهرين
وأبنائهما الأكرمين تقرّبا إلى الله الملك الجوا[د(?)...] (angle rentrant)..... امنين
وأقام(1) (retour) اللهمّ انصر جيوش الإمام الآمر بأحكام الله أمير المؤمنين على
كافّة المشرك]ين... (environ 2 mètres réparés en briques)..... السيّد الأجلّ المأمون
أمير الجيوش سيف الإسلام وناصر الإمام] كافل قضاة المسلمين وهادى دعات (sic)
المؤمنين أبو عبد الله محمّد الآمرىّ عضد الله به الدين وأمتع بطول بقائه
أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كلمته فى سنة تسع عشرة وخمسمائة.

Sur une pierre isolée et tournée sens dessus dessous : (2) لإقامة البرهان.

(A ordonné sa construction le serviteur de notre maître et seigneur, l'imâm el-Âmir bi-aḥkâm Allah, fils de l'imâm el-Mustaʿlî) billah, l'émir des croyants, — que les bénédictions de Dieu s'étendent à eux deux, à leurs ancêtres purs et à leurs très nobles descendants! — pour se rapprocher de Dieu, le Roi généreux (?)..... Ô mon Dieu! donne la victoire aux armées de l'imâm el-Âmir bi-aḥkâm Allah, émir des croyants, sur tous les infidèles..... (... le seigneur auguste, el-Ma'mûn, émir des armées, le glaive de l'islam, le défenseur de l'imâm), le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Abû ʿAbd Allah Muḥammad el-Âmirî, — que Dieu fasse de lui le soutien de la religion, qu'Il prolonge ses jours pour le bien de l'émir des croyants, qu'Il donne la durée à sa puissance et l'élévation à sa parole! En l'année 519 (1125).

(1) Ces deux mots ne sont évidemment pas à leur place; il en est de même de la phrase suivante.

(2) Ce fragment se trouvait, il y a trente ans, au milieu de l'inscription.

587 (ANCIEN 41)

Bandeau inférieur. — Ce bandeau court à mi-hauteur de la façade ouest. Nouvelle copie de van Berchem.

[بسمله ... أمر ... فتى مولانا وسيّدنا الإمام الآمر بأحكام الله ب]ن الإمام المستعلى
بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه (sic) وعلى آبائه الطاهرين وأبنائه الأكرمين
السيّد الأجلّ المأمون أمير الجيوش [سيف الإسلام] ناصر الإمام [كافل قضاة]
المسلمين وهادى دعات (sic) المؤمنين أبي (sic) عبد الله محمّد الآمريّ عضد الله به
الدين وأمتع بطول بقائه أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كلمته (فى سنة)
تسعة (sic) عشرة وخمسمائة والحمد [لله ... trois mots] (à l'angle coupé) وحسبنا الله
ونعم الوكيل[1].

(A ordonné le serviteur de notre maître et seigneur, l'imâm el-Âmir bi-aḥkâm Allah), fils de l'imâm el-Mustaʿlî billah, émir des croyants, — que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses ancêtres purs et ses très nobles descendants! — le seigneur auguste, el-Ma'mûn, émir des armées, (le glaive de l'islam), le défenseur de l'imâm, (le garant des juges) des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Abû ʿAbd Allah Muḥammad el-Âmirî, — que Dieu fasse de lui le soutien de la religion, qu'Il prolonge ses jours pour le bien de l'émir des croyants, qu'Il donne la durée à sa puissance et l'élévation à sa parole! (En l'année) 519.....

Inscription coranique. — Au-dessous de l'inscription précédente, au sommet du niveau de la porte, bandeau très fruste à droite, où se voit encore une partie de la *basmalah* et quelques lettres; à gauche : *Coran*, xxiv, 37, depuis لا بيع jusqu'à الزكاة.

Cette nouvelle lecture de van Berchem permet de réaliser un progrès considérable sur la précédente édition de ces deux textes, principalement pour le n° 587, qui devient presque complet.

Dans cette inscription, van Berchem avait hésité à lire *Ma'mûn*, qui se présentait ainsi, (ا[لما]مون), aussitôt après *amîr el-djuyûch*, et ne le restituant pas

[1] *Coran*, iii, 167.

dans le n° 586, s'était refusé à y voir le surnom personnel du vizir constructeur de la mosquée[1]. Van Berchem admettait toutefois la restitution du mot, comme «dépendant d'un titre honorifique». Il y a là une confusion qu'il importe de dissiper : *afḍal, ma'mûn*, ont été à l'origine des surnoms honorifiques dépendant du titre *sayyid adjall*, mais, à l'usage et très rapidement, ils ont perdu leur valeur protocolaire, et, différents pour chaque ministre, ont été populaires au point de faire oublier les noms personnels des intéressés. On assistera plus tard au même phénomène avec les surnoms en *malik*.

Les inscriptions des vizirs militaires fatimides, depuis l'avènement de Badr jusqu'à l'époque où débutèrent les titres en *malik*, sont assez nombreuses pour qu'on puisse dégager certaines règles. On a vu plus haut[2] que *sayyid adjall* est toujours suivi immédiatement du qualificatif personnel du vizir : ce fut *amîr el-djuyûch* pour Badr Djamâlî, *afḍal* pour son fils Châhanchâh. Il nous faut donc constater que le mot *ma'mûn* est ici bien à sa place pour caractériser le ministre Muḥammad Baṭâ'iḥî. Voici, d'ailleurs, l'ordonnance immuable des titres de ces hauts fonctionnaires[3] :

1° *sayyid adjall*, le «seigneur auguste»;

2° le qualificatif personnel du ministre, qui deviendra un titre en *malik* à partir de Riḍwân ibn Walakhchî;

3° *amîr el-djûyûch*[4], l'«émir des armées», placé en cet endroit pour rappeler que ce titre fut le surnom personnel de Badr, le premier en date des vizirs militaires;

4° *saif el-islâm*, le «glaive de l'islam», qui n'est pas sans rapports avec le précédent;

5° *nâṣir el-imâm*, le «défenseur de l'imâm» : ainsi, dans cette titulature, le

[1] *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1891, II, p. 57-58; 1892, I, p. 398; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 69.

[2] Cf. ci-dessus, p. 147. — Voir aussi la titulature de Kutaifât (p. 86, n. 2).

[3] Elle dominera, dans ses grandes lignes, pour les vizirs postérieurs (pour Riḍwân, cf. Qalqachandî, VIII, p. 342-343, 345), avec des modifications qui atteindront les paragraphes 4° et 5° (voir les références données plus haut, p. 146, n. 1; et van Berchem, *Notes d'archéologie*, tirage à part de *J. A.*, 1891, p. 108, n. 1).

Cette ordonnance se transmettra en partie aux Ayyoubides et aux Mamlouks, en ce sens notamment que le surnom personnel en *malik* viendra de suite après *maulânâ'l-sulṭân*, qui aura pris la place de *sayyid adjall* (cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 321). Les sultans ayyoubides n'abandonneront d'ailleurs pas complètement *sayyid adjall* (*ibid.*, p. 312, 314; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 38).

[4] Avec la variante tardive *sulṭân el-djuyûch* (ci-dessus, p. 148, note).

ministre apparaît comme une sorte de dictateur, et le calife est relégué au second plan, secouru par son vizir;

6° *kâfil quḍât el-muslimîn wa-hâdî du'ât el-mu'minîn*, le «garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants», attestant la toute-puissance ministérielle sur la vie religieuse des Fatimides;

7° *kunyah*, nom et relatif d'appartenance.

Abû ʿAbd Allah Muḥammad[1], plus connu sous son surnom honorifique de Ma'mûn, était fils de l'émir Nûr el-daulah Abû Chudjâʿ Fâtik, lui-même fils d'un officier du calife Mustanṣir, Mundjid el-daulah Abû'l-Ḥasan Mukhtâr[2]. Cette généalogie, minutieuse par les surnoms en *daulah* donnés aux ancêtres et par le relatif *mustanṣirî* attribué au grand-père de Ma'mûn, cadre mal avec le récit d'Ibn el-Athîr, qui fait de l'intéressé un portefaix, engagé d'abord comme domestique par le ministre Afḍal[3], puis gagnant la confiance de son maître. Ibn Muyassar a d'ailleurs fait observer la fausseté d'un détail fourni par Ibn el-Athîr : le père de Ma'mûn, Fâtik, ne mourut pas en Mésopotamie, mais bien au Caire, en 512 (1118)[4]. La famille portait l'ethnique *Baṭâ'iḥî*, dont l'origine n'a pu être retrouvée.

On trouve Muḥammad, en 501 (1108), alors âgé de 23 ans, au service particulier du vizir Afḍal[5], en remplacement d'un certain Tâdj el-maʿâlî Mukhtâr[6], qui venait d'être disgracié. Muḥammad devint l'homme de confiance du vizir avec la tâche redoutable de gérer la fortune privée de son maître : à en juger par les détails donnés sur sa succession[7], ce n'était pas une mince besogne. Aussi notre homme fit-il entrer dans la maison, pour l'aider, ses deux frères, Abû Turâb Ḥaidarah[8] et Abû'l-Faḍl Djaʿfar. Non content de lui servir de gros appointements, Afḍal lui décerna le titre de *qâ'id*.

(1) Voir sa biographie dans Maqrîzî, I, p. 462-463; *Madjânî*, VII, p. 891; *Ichârah*, p. 62-64; *Voyage de Norden*, III, p. 205, n. 2.

(2) Ibn Muyassar, p. 60.

(3) Ibn el-Athîr, *s. a.* 519; Ibn el-Qalânisî, p. 204, n. 1. — Cf. Ibn Muyassar, p. 69. Wüstenfeld (*Fatimiden*, p. 291) concilie les deux versions en supposant que le père de Ma'mûn était mort sans ressources.

(4) Ibn Muyassar, p. 69; cf. *J. A.*, 1921, II, p. 86.

(5) Cf. Maqrîzî, I. F., II, p. 5. — Ainsi, le futur ministre Yânis se formera chez Ma'mûn (Maqrîzî, II, p. 412; Ali Pacha, III, p. 8); Châwar chez Malik Ṣâliḥ Ṭalâ'iʿ (Oumâra, II, partie franç., p. 256).

(6) Cf. Ibn Muyassar, p. 60; Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 361-362.

(7) Voir les sources citées p. 154, n. 6.

(8) Il fut dans la suite gouverneur d'Alexandrie et de la Buḥairah (Maqrîzî, I, p. 486; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 14).

Après l'assassinat de ce ministre, Muḥammad fut pour le calife Âmir, avide des richesses d'Afḍal, un homme indispensable[1] : d'ailleurs, les auteurs se demandent s'il n'avait pas deviné le désir qu'avait le souverain de se débarrasser de son vizir et s'il n'avait pas lui-même organisé l'attentat. Ces soupçons ne sont pas dénués de fondement, puisque Muḥammad fut chargé du vizirat, et que, peut-être pour lui manifester sa reconnaissance, le calife augmenta la pompe de l'investiture[2] et lui conféra des titres plus abondants que ceux de ses prédécesseurs, empruntés toutefois à l'ancienne titulature. Les voici tout au long, d'après Maqrîzî : *el-sayyid el-adjall el-ma'mûn tâdj el-khilâfah wa-wadjîh el-mulk fakhr el-ṣanâ'iʿ dhukhr amîr el-mu'minîn ʿizz el-islâm fakhr el-anâm niẓâm el-dîn wa'l-dunyâ amîr el-djuyûch saif el-islâm nâṣir el-imâm*[3] *kâfil quḍât el-muslimîn wa-hâdî du'ât el-mu'minîn*[4] «le seigneur auguste, el-Ma'mûn, la couronne du califat et l'homme considéré du royaume, la gloire des belles actions, le trésor de l'émir des croyants, la puissance de l'islam, la gloire des créatures, l'ordre de la religion et de ce bas monde, l'émir des armées, le glaive de l'islam, le défenseur de l'imâm, le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants[5]».

L'entretien secret que le nouveau ministre eut avec le calife dès l'issue de la cérémonie officielle d'investiture montre bien que Ma'mûn se sentait indispensable. Se désintéressant en apparence de la gestion des finances publiques, qu'il accepta de confier aux administrateurs des palais royaux, flattant la vanité du souverain désireux de voir augmenter le faste de la couronne, le vizir imposa à el-Âmir des obligations assez humiliantes, auxquelles celui-ci dut s'engager par écrit et sous serment. Le calife promit de ne jamais prêter l'oreille aux accusations d'un ennemi du ministre, de ne donner aucun ordre susceptible de restreindre la puissance ou le prestige de son vizir. Cette pièce compromettante fut rédigée en deux exemplaires : lorsque Âmir fit exécuter Ma'mûn, il put mettre la main sur l'un d'eux, mais l'autre resta en la possession du fils du ministre[6].

Âmir tenait donc à l'éclat des fêtes officielles, et, sur ce point particulier, Ma'mûn tint ses promesses, s'attirant des marques de reconnaissance de la part

(1) Cf. Ibn el-Athîr, *s. a.* 515.

(2) Ibn Muyassar, p. 61-62.

(3) Texte : الأنام; voir *J. A.*, 1921, II, p. 109-110.

(4) Ibn el-Ṣairafî, dans son *Ichârah*, dédiée précisément à Ma'mûn, est beaucoup moins complet et donne pour un titre une version différente (p. 18, 62-63) : *el-sayyid el-adjall el-ma'mûn tâdj el-khilâfah ʿizz el-islâm fakhr el-anâm niẓâm el-dîn khâliṣat amîr el-mu'minîn.*

(5) Combiné d'Ibn Muyassar, p. 61; Maqrîzî, I, p. 442, 463.

(6) Maqrîzî, I, p. 441-442.

du souverain : « Tu as renouvelé, lui dit-il un jour, la splendeur de la dynastie, et tu lui as procuré une magnificence qu'elle n'avait pas encore connue[1] ».

Une étude précédente a montré que Badr Djamâlî avait inauguré une ère de prospérité dans la dynastie fatimide. Mais il avait surtout paré au plus pressé : débarrasser la capitale des guerres de rues qui avaient ensanglanté le règne de Mustanṣir, rétablir l'aisance générale compromise par une longue disette, fortifier le Caire contre une attaque venant de Damas. Son fils Afḍal se trouva aux prises avec deux difficultés que n'avait pas connues Badr : l'une, d'ordre intérieur, la naissance et le développement de la secte nizarienne; l'autre, l'installation des Croisés en Palestine et en Syrie. Afḍal ne semble pas avoir été à hauteur de sa tâche : plutôt insouciant, il paraît s'être complu à accumuler des richesses et à satisfaire le goût du calife pour les fêtes. Il ne construisit guère que des pavillons de plaisance dans la banlieue du Caire : le souverain et son ministre se transportaient de l'un à l'autre, et nous sommes plus renseignés sur le nombre et la qualité des victuailles consommées dans les banquets officiels que sur les faits politiques. Sous Ma'mûn, le mouvement ne fit que s'accentuer; cérémonies et fêtes semblent augmenter en raison directe des villes que les Croisés enlèvent peu à peu à l'empire[2].

Le fils du ministre, Djamâl el-mulk Mûsâ, appelé plus communément Ibn el-Ma'mûn[3], nous a conservé par le menu l'ordonnance des solennités de cette époque, qui étaient prétexte à distributions de vivres et de sommes d'argent aux pauvres, à festins et gratifications aux fonctionnaires. Ces largesses périodiques étaient extrêmement fréquentes, puisque aux cérémonies de l'islam sunnite

(1) Maqrîzî, I, p. 466.

(2) Les auteurs arabes donnent la liste suivante des villes syriennes perdues sous le règne d'Âmir : en 497, Saint-Jean d'Acre; en 502, Tripoli, Djabalah, 'Arqah, Bâniyâs; en 503, Beyrouth; en 504, Sidon; en 511, Tibnîn; en 518, Tyr (Ibn Muyassar, p. 73; Maqrîzî, II, p. 291; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 326, 327, 329, 333-339, 343-344, 351, 383; Ibn el-Ṣairafî, trad. Massé, *B. I. F.*, XI, p. 81, n. 1; Ali Pacha, I, p. 17). Il y eut, en 509, un raid de Baudouin sur el-Faramâ (Maqrîzî, I. F., IV, p. 30-32; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 364).

Abû'l-Maḥâsin se montre très sévère au sujet de l'inaction d'Âmir vis-à-vis des entreprises des Croisés (éd. Popper, II, p. 333-334) : « Lorsque le calife envoyait une armée sur des navires, c'était comme rien ». On connaît l'incident du siège de Tripoli. Un navire égyptien parvient dans le port, mais au lieu du secours attendu par les assiégés, il en sort un ambassadeur portant le message suivant : « Le calife a appris qu'il y a à Tripoli une esclave fort belle. Il nous a commandé de la lui amener; envoyez-lui aussi du bois d'abricotier, il veut en faire des luths pour ses concerts de musique » (*C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, p. 42-43).

(3) Sur cet historien, cf. *J. A.*, 1921, II, p. 85-87. — Il avait laissé son nom, dans la ville du Caire, à une rue et à une poterne (Maqrîzî, II, p. 46; *Bull. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, XIII, p. 146).

reconnues par les Fatimides s'ajoutaient les fastes du chiisme, les fêtes chrétiennes, ainsi que les réjouissances qu'une tradition séculaire avait solidement établies dans le pays, telles les joyeuses manifestations de la crue du Nil.

Au cours de l'année musulmane, on fêtait solennellement la rupture du jeûne[1], *'îd el-fiṭr* (1er chawwâl), et le jour des sacrifices[2], *'îd el-naḥr* ou *'îd el-aḍḥâ* (10 dhû'l-ḥidjdjah) : dans l'islam ce sont les deux seules fêtes proprement canoniques, communes à tous les temps et à tous les pays[3]. A côté d'elles, la coutume était établie de solenniser : le premier de l'an musulman (1er muḥarram)[4], par une cérémonie nocturne, *ra's el-sanah*, qui se continuait le jour suivant, *awwal el-'âm;* l'anniversaire de la naissance du Prophète[5], *maulid el-nabîy* (12 rabî' I); le départ de la caravane des pèlerins vers la Mecque[6]. Il y avait, en outre, durant quatre nuits des mois de radjab et de cha'bân, des cortèges officiels aux flambeaux[7]. Enfin, le jeûne du mois de ramaḍân se passait, à la cour fatimide, avec une certaine étiquette, notamment au premier repas matinal (*saḥûr*) du calife. Celui-ci distribuait des pâtisseries aux principaux fonctionnaires le 1er ramaḍân; ce même jour, ainsi que tous les vendredis du mois, il faisait en ville une sortie solennelle[8].

Les commémorations proprement chiites étaient nombreuses : l'anniversaire de la mort de Ḥusain[9], *'âchûrâ'* (10 muḥarram), au cours duquel le calife donnait un banquet, dit de la « tristesse »; ceux des naissances de Ḥusain (5 rabî' I), de Fâṭimah (20 djumâdâ II), de 'Alî (13 radjab) et de Ḥasan (15 ramaḍân)[10];

(1) Qalqachandî, II, p. 406-407; III, p. 512-516, 528-529; VIII, p. 319-324; Calcaschandi, p. 209, 220-221; Maqrîzî, I, p. 492; Ravaisse, *Essai*, II, p. 47.

(2) Qalqachandî, II, p. 406-407; III, p. 512-516; VIII, p. 324-328; Calcaschandi, p. 210-213; Maqrîzî, I, p. 432, 436-437, 458, 492; S. de Sacy, in *Biblioth. des Arabisants*, I, p. 64.

(3) Cf. Nuwairî, I, p. 184.

(4) Qalqachandî, III, p. 503-509; Calcaschandi, p. 202-208; Maqrîzî, I, p. 445-450, 490; S. de Sacy, *loc. cit.*, p. 61.

(5) Qalqachandî, III, p. 502-503; VIII, p. 314; Calcaschandi, p. 201-202.

(6) Maqrîzî, I, p. 492.

(7) Qalqachandî, III, p. 501-502; Calcaschandi, p. 199-201.

(8) Qalqachandî, III, p. 509-512, 527-528; VIII, p. 316-319; Calcaschandi, p. 208, 218-220; Maqrîzî, I, p. 491-492; Ibn Muyassar, p. 52.

(9) Maqrîzî, I, p. 430-431, 490; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 200, n. 1; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 352; Ibn el-Athîr, *s. a.* 353, 357, 358, 389, 441; Lane, *Manners*, p. 433-434; Ṭabarî, I, p. 1281; Ibn Ḥanbal, II, p. 359-360; Bukhârî, III, p. 66, 342, 383; Wancharîsî, I, p. 146; Caetani, *Annali*, I, p. 431, 470; *Madjânî*, VII, p. 693; Doutté, *Magie et religion*, p. 15, 526 et seq.; *Rec. de mémoires à l'occasion du XIVe Congrès des Or.*, p. 51; *Kanz el-'ummâl*, III, p. 201 et seq.; Vaujany, *Le Caire*, p. 333-336. — On verra, par ces références, que *'âchûrâ'* rappelait d'autres souvenirs.

(10) Maqrîzî, I, p. 422, 490, 491.

l'investiture de ʿAlî par le Prophète près de l'étang de Khumm[1], *ʿîd el-gadîr* (18 dhû'l-ḥidjdjah). Enfin on solennisait l'anniversaire de la naissance du calife régnant : pour le calife Âmir c'était le 12 muḥarram[2].

A l'exemple de leurs prédécesseurs, les Fatimides solennisaient les fêtes du Nil, artisan de la richesse du pays : la rupture de la digue du canal du Caire était l'occasion de réjouissances populaires, auxquelles le gouvernement participait[3]. Dans cette catégorie on peut classer le jour de l'an copte[4], *naurûz* (1er tût), qui coïncidait plus ou moins avec le maximum de crue[5].

Les califes fatimides rehaussaient aussi de leur présence les manifestations publiques auxquelles donnaient lieu certaines fêtes chrétiennes, Noël[6], l'Épiphanie[7], le Jeudi saint, pour lequel le gouvernement faisait frapper des monnaies spéciales[8]. Dans ce domaine aussi il y avait une tradition, qui subit quelques éclipses sous Muʿizz, ʿAzîz et Ḥâkim[9], mais se retrouva plus forte sous leurs successeurs. Pour expliquer ce renouveau de tolérance religieuse vis-à-vis des chrétiens à l'époque d'Âmir, on peut envisager diverses hypothèses. Y eut-il, en Égypte, à la suite des désastres causés par la terrible disette de Mustanṣir,

(1) Maqrîzî, I, p. 388-390, 492-493; trad., IV, p. 111-118; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. xxxiii-xxxiv; Ravaisse, *Essai*, II, p. 47; Goldziher, *Dogme*, p. 192; Bakrî, I, p. 232, 318; Ibn el-Athîr, *s. a.* 350, 357, 389; Ibn Ḥanbal, I, p. 84, 118; IV, p. 281; Nuwairî, I, p. 132, 149, 184-185; *Thimâr el-Qulûb*, p. 511; Abû'l-Fidâ', *s. a.* 352; Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 200, n. 1; *Kanz el-ʿummâl*, VI, p. 201; *Encyclopédie*, II, p. 142; Suhailî, I, p. 102; Qalqachandî, XIII, p. 241; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 403; Becker, *Beiträge*, I, p. 75; Goldziher, *Muh. Studien*, II, p. 116; Caetani, *Annali*, I, p. 425; Nicolas, *Le Bâb*, p. 82-84; Muir, *Caliphate*, p. 578, n. 1; Wiet, *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 223. — Selon certains, ʿAlî se trouvait dans le Yémen au moment précisé par la tradition chiite (cf. Yâqût, *Udabâ'*, VI, p. 455).

(2) Maqrîzî, I, p. 432. — Afḍal avait supprimé les *maulid* du Prophète, de ʿAlî, de Fâṭimah et du calife régnant. Ma'mûn les rétablit : les hauts fonctionnaires s'étaient plaints au souverain à plusieurs reprises, car ils perdaient le bénéfice des gratifications (Maqrîzî, I, p. 432-433).

(3) Qalqachandî, III, p. 518-521; VIII, p. 328-330; Calcaschandi, p. 210-212; Nassiri Khosrau, p. 136 et seq.; Maqrîzî, I, p. 468, 470 et seq., 493; *Encyclopédie*, II, p. 18; Omar Toussoun, *Mém. sur le Nil*, *M. I. Égypte*, VIII, p. 240 et seq.; voir les poésies de ʿUmârah Yamânî (Oumâra, II, partie franç., p. 197-198). — Le vizir Ma'mûn créa une fête nouvelle, l'ouverture de la digue du canal d'Abû'l-Munadjdjâ (Maqrîzî, I, p. 488).

(4) Maqrîzî, I. F., IV, p. 247-249; éd. Bûlâq, I, p. 493-494.

(5) Voir le texte d'Ibn Riḍwân (Maqrîzî, I. F., IV, p. 245).

(6) Maqrîzî, I. F., IV, p. 228-229; éd. Bûlâq, I, p. 494.

(7) Maqrîzî, I. F., IV, p. 231-233; éd. Bûlâq, I, p. 494-495. — Déjà Masʿûdî note la présence d'el-Ikhchîd aux réjouissances nocturnes auxquelles cette fête donnait lieu (Maqrîzî, I. F., IV, p. 231).

(8) Maqrîzî, I. F., IV, p. 234; éd. Bûlâq, I, p. 450, 495; S. de Sacy, in *Biblioth. des Arabisants*, I, p. 60, 62-63.

(9) Cf. Maqrîzî, I. F., IV, p. 226, 231-232, 240, 245.

une sorte d'« union sacrée »? Il ne faut pas oublier que le commerce et l'agriculture étaient presque complètement entre les mains des chrétiens. On peut concevoir aussi que les doctrines ismaïliennes, propagées en Égypte depuis le règne de Mustaʿlî, avaient aliéné une grosse partie de la masse musulmane : pratiquant une politique de bascule fort naturelle, les ministres d'Âmir auraient trouvé chez les chrétiens la popularité perdue ailleurs. Mais il ne faut pas oublier que le calife était particulièrement avide de faste et que, d'autre part, les services administratifs étaient pleins de fonctionnaires chrétiens.

Toutes ces cérémonies n'étaient pas sans grever un budget passablement chargé. A ce point de vue il est intéressant de verser aux débats le budget des dépenses de l'année 517 (1er mars 1123-18 février 1124), qui commença quinze mois après l'entrée en fonctions du vizir Ma'mûn.

Les prévisions s'étaient élevées à 767.294 dînârs, dont 567.194[1] étaient affectés aux chapitres suivants :

Armées de terre et de mer envoyées contre les Francs[2];

Entretien des pages, des recrues étrangères[3] et des nègres;

(1) J'ai fait subir quelques modifications peu importantes à certains chiffres, pour justifier les opérations qui vont être indiquées. Voir Maqrîzî, I, p. 399.

(2) Au cours de cette année, la flotte égyptienne se fit battre par les Vénitiens (Ibn el-Qalânisî, p. 209; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 284; Michaud, *Hist. des Croisades*, II, p. 80), mais ceux-ci perdirent en partie le bénéfice de leur victoire, car le frère de Ma'mûn, Abû Turâb Ḥaidarah, qui venait de repousser une irruption des Luwâtah contre Alexandrie, réussit à enlever aux Vénitiens leurs prisonniers (Ibn Muyassar, p. 63).

Ibn el-Athîr (*s. a.* 517) signale aussi cette invasion des Luwâtah. — Noter la faute d'impression *Bawâta* (Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 294) : il est vraiment pénible de la voir reproduite par M. Kœnig dans *Encyclopédie* (I, p. 333).

A la demande du prince bouride de Damas, Ẓahîr el-dîn Ṭugtakîn, et du prince d'Alep, Aqsunqur, qui faisaient valoir que le moment était venu d'attaquer les Francs, Ma'mûn se décida à équiper une armée et une flotte. L'armée de terre parvint à Jaffa, près de laquelle elle séjourna six jours, puis, pendant son retour en Égypte, fut surprise et mise en déroute par les Francs, dans le voisinage de Yabnâ, et reflua sur Ascalon (Ibn el-Qalânisî, p. 209; Ibn Muyassar, p. 63; Maqrîzî, I, p. 481-482; Michaud, *Hist. des Croisades*, II, p. 77-79). La flotte, grossie de quarante galères (*chînî*), avait été solennellement passée en revue par le calife, du haut du belvédère de Maqs, et, à cette occasion, le gouvernement avait prescrit de distribuer les gratifications habituelles aux cérémonies des cortèges royaux (Maqrîzî, I, p. 480, 482). — A propos de ces distributions, je crois qu'on pourrait leur comparer, de nos jours, les primes d'alimentation allouées aux troupes aux jours de fêtes.

(3) Lire المصطنعية. — Le sens est donné d'après Qalqachandî : les *mustaṣniʿîn*, par exemple, des Grecs, des Francs ou des Esclavons (III, p. 482); les Turcs *muṣṭaniʿûn* (III, p. 508); *iṣṭanaʿa'l-Dailam wa'l-Atrâk* (Maqrîzî, II, p. 12; Ali Pacha, I, p. 9-10). — Cf. Ibn el-Athîr, *s. a.* 220; Ibn Muyassar, p. 52, 92.

Frais inhérents aux palais royaux;

Achat d'animaux destinés aux cuisines royales[1];

Foulard de la manche royale (*mandîl el-kumm el-charîf*), à raison de cent dînârs par an[2];

Fêtes musulmanes et locales (*el-a'yâd wa'l-mawâsim*), frais des cortèges royaux, aumônes distribuées à leur occasion;

Achats divers aux commerçants par les soins des intendants (*wukalâ'*);

Réception des ambassadeurs[3], des hôtes de passage, des réfugiés politiques;

Manufacture royale de tissage (*dâr el-ṭirâz*) et atelier de fabrication du brocart (*dâr el-dîbâdj*)[4];

Gratifications et aumônes (nouveaux convertis, nouveaux fonctionnaires à la prise de service)[5];

Ministère du Trésor (*bait el-mâl*);

Entretien des édifices de l'État.

En réalité, on fit, en l'année 517, des économies sur ces chapitres, pour lesquels on ne dépensa que 468.797 dînârs. Le reliquat, soit 98.397 dînârs, fut déposé dans les caisses du domaine privé en vue de parer à des dépenses militaires exceptionnelles.

La deuxième partie de ce budget, se montant à 200.100 dînârs, était affectée

(1) Il s'agit ici des nombreux banquets, *simâṭ*, pour lesquels on trouvera une bibliographie dans mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 240, n. 7.

On aura une petite idée des besoins de la cour fatimide en apprenant qu'en 515, pour les deux fêtes des Sacrifices (*naḥr*) et de l'Étang (*gadîr*), on égorgea 117 chameaux, 24 bœufs, 20 buffles et 2400 béliers (Maqrîzî, I, p. 436, 437; Ravaisse, *Essai*, II, p. 47, n. 2). L'année suivante, sans compter ce que Ma'mûn fit égorger par les services de sa maison, on arrive à 113 chameaux, 18 bœufs, 15 buffles et 1800 béliers (Maqrîzî, I, p. 436-437, 458; Ali Pacha, II, p. 73). — Cf. Becker, *Beiträge*, I, p. 71-73.

(2) Je ne sais exactement pas en quoi consiste ce foulard, qui avait sans doute une grosse importance, puisque Âmir exigea une augmentation de la dépense prévue. Ma'mûn la porta de 30 à 100 dînârs (Maqrîzî, I, p. 441) : dans ce dernier passage, il s'agit d'une somme *journalière*, mais le renseignement, infirmé par le présent texte, paraît invraisemblable.

(3) Il y avait alors, au Caire, un palais destiné à la réception des ambassadeurs, appelé *Dâr el-ḍiyâfah* : c'était l'ancien hôtel particulier de Badr Djamâlî (ci-dessus, p. 157; Maqrîzî, I, p. 461; Ravaisse, *Essai*, II, p. 50, n. 2; Oumâra, I, p. 34, 43; II, partie franç., p. 99 n. 5 et 6, 117, n. 1; Ibn el-Ṣairafî, p. 166, n. 1; Ali Pacha, I, p. 12). — Voir le budget sous Yâzûrî (Maqrîzî, I. F., II, p. 4). — L'institution était antérieure aux Fatimides (Ṭabarî, *Gloss.*, p. cccxiii, cccxxxvii; Ibn Duqmâq, IV, p. 11; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 260; Lammens, *La Bâdia*, *M. F. O.*, IV, p. 107-108). — Cf. Khazradjî, IV, p. 99-100; *Mille et une Nuits*, nuit 564.

(4) Voir les fastueuses distributions de vêtements (Maqrîzî, I, p. 411-413).

(5) Cf. Maqrîzî, I, p. 483-484.

à la seule maison du premier ministre Ma'mûn, qui absorbait ainsi plus du quart des dépenses publiques. Dans ce chiffre étaient compris les frais d'entretien du vizir et de sa famille, mais aussi des dépenses qui incombaient bien à l'État : les traitements des officiers, employés, secrétaires, médecins, poètes[1], etc., les pensions des nobles et les services d'assistance.

A cet exposé budgétaire une réflexion doit s'ajouter : les dépenses sont en forte augmentation sur celles d'Afḍal, et, après la mort de Ma'mûn, le calife Âmir les augmentera encore[2].

C'est précisément au cours de cette année 517 que le Président de la Cour des comptes (*dîwân el-taḥqîq*), Abû'l-Barakât ibn Abî'l-Laith, éleva une véhémente protestation contre l'exagération des dépenses, et tout spécialement contre les distributions excessives. Les fonctionnaires intéressés étaient trop nombreux pour n'être pas puissants, et l'on constate sans étonnement qu'Ibn Abî'l-Laith fut exécuté en 518 (1124), et que le moine Abû Nadjâḥ, qui inaugura plus tard quelques suppressions, fut également mis à mort[3].

Évidemment, le souverain n'aimait pas les remontrances. D'ailleurs, il supportait non sans peine la semi-claustration que lui imposait Ma'mûn, après Afḍal. C'est là le fond de la question, et peu importe de savoir si le vizir avait eu la velléité de détrôner Âmir au profit d'un frère du calife, Dja'far, ou bien s'il avait dirigé dans le Yémen une propagande en faveur de l'imâm attendu. Le samedi 4[4] ramaḍân 519 (4 octobre 1125), Âmir fit arrêter Ma'mûn, ainsi que ses cinq frères et toute sa famille[5]; trois ans plus tard, en 522 (1128), l'ancien ministre était pendu : il avait alors 44 ans[6].

(1) Ce qu'on appellerait, de nos jours, les services de propagande, subventions aux journaux. — Sur les rapports de Ma'mûn et des poètes, voir ci-dessus, p. 170, n. 2; et Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 606. — Déjà Nassiri Khosrau (p. 139) constatait qu'à la cour fatimide « les gens de lettres, les savants étaient fort nombreux, tous pensionnés par le sultan (calife) ». — Cf. Oumâra, II, partie franç., p. 71; Ousâma, p. 459; Ali Pacha, I, p. 15.

(2) Voir Maqrîzî, I, p. 399, 441, 469, 472; Aly Bahgat, *Manufact. d'étoffes*, *B. I. É.*, 1903, p. 355. — On note également que le magasin d'étoffes (*Khizânat el-kiswah*) fut plus abondamment pourvu sous Ma'mûn que sous Afḍal (Maqrîzî, I, p. 410).

(3) Maqrîzî, I, p. 399-401.

(4) Ou le 3 (Maqrîzî, I. F., II, p. 175). — Ce curieux texte montre comment l'Observatoire d'Afḍal, transféré et construit sur de nouvelles bases scientifiques par Ma'mûn, avait attiré à ce dernier une certaine impopularité : la foule l'accusait tout bonnement de vouloir s'entretenir avec Saturne! — Les mêmes craintes superstitieuses feront démolir un observatoire en Turquie à la fin du xvie siècle (Lamartine, *Hist. de la Turquie*, V, p. 112-113).

(5) Ibn el-Qalânisî, p. 212.

(6) C'est à tort qu'Ibn el-Athîr place cette exécution en 519 (cf. Ibn Muyassar, p. 69, 71; Maqrîzî, I, p. 463; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 326, 384; Ibn Iyâs, I, p. 63; Lane-Poole, *Egypt*,

Constructions du vizir Ma'mûn. — On a énuméré ci-dessus les édifices pour lesquels, grâce aux auteurs, nous avons des souvenirs épigraphiques[1]. Il nous reste à mentionner, comme nous l'avons fait pour ses prédécesseurs Badr et Afḍal, les autres constructions dues à l'initiative de ce ministre.

Son hôtel particulier. — Ma'mûn se contenta de faire restaurer une ancienne demeure[2], sise alors à proximité du Darb el-silsilah. C'est là que devait habiter plus tard le vizir ʿAbbâs, et, en 549 (1154), le calife Ẓâfir allait y trouver la mort d'une façon tragique[3]. Lorsque, peu après, Ṭalâ'iʿ ibn Ruzzîk s'empara du vizirat, il s'y installa également[4]. Enfin, cet immeuble abrita le premier collège réservé, en Égypte, à l'enseignement du rite hanafite : on le connaissait sous le nom de Madrasah Suyûfîyah, à cause de sa proximité du Sûq el-Suyûfiyîn[5]. Ce qui reste de cet ancien collège, situé à deux pas du Khân el-Khalîlî, porte actuellement le nom de sabîl du Chaikh Muṭahhar[6].

Les quartiers entre Fusṭâṭ et le Caire. — Adoptant une politique contraire à celle de Badr Djamâlî, Ma'mûn entreprit de provoquer des constructions de maisons dans la région, désertée depuis la disette de Mustanṣir, laquelle correspondait en gros aux quartiers d'el-ʿAskar et d'el-Qaṭâ'iʿ[7]. Suivant une proclamation faite trois jours durant au Caire et à Fusṭâṭ, les propriétaires de terrains

p. 166). — Le calife n'avait peut-être pas l'intention de faire mettre à mort son vizir; il s'y résolut tout d'un coup à la suite d'un incident conté par Maqrîzî (I, p. 488-489; cf. Ali Pacha, X, p. 97; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 296-297).

[1] Plus haut, p. 165.

[2] Elle était alors connue sous le nom d'hôtel de Djabr ibn el-Qâsim, qui fut un vizir intérimaire du calife ʿAzîz (*Ichârah*, p. 21, 23-24; Ibn Muyassar, p. 92; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 149), ou de Qawâm el-daulah Ḥabûb (Maqrîzî, I, p. 462). Ces renseignements peuvent n'être ni successifs ni contradictoires : جبر et حبوب peuvent avoir été confondus par les copistes. Pourtant Djabr n'a pu porter un surnom en *daulah*. — Cf. Maqrîzî, I, p. 374; II, p. 83; trad., IV, p. 74; Ali Pacha, II, p. 22-23.

[3] Ibn Khallikân, I, p. 97; Ibn Muyassar, p. 92-93.

[4] Ibn Muyassar, p. 93; Lane-Poole, *Egypt*, p. 173.

[5] Maqrîzî, II, p. 365, 410; Ali Pacha, VI, p. 71; Ousâma, p. 246, n. 4; Ravaisse, *Essai*, I, p. 436, et pl. II et IV.

[6] Ali Pacha, I, p. 17; V, p. 116; Ravaisse, *Trois miḥrâbs, M. I. É.*, II, p. 636; Ravaisse, *Essai*, II, p. 50, n. 3; plan *Comité*, C-5, n° 40; Creswell, *Cruciform plan, B. I. F.*, XXI, p. 46.

[7] Noter que certaines parties du Caire étaient alors surpeuplées (Maqrîzî, II, p. 24; Ali Pacha, III, p. 4).

En 518 (1124), le ministre fit procéder à un minutieux recensement de la population de Fusṭâṭ et du Caire, mais c'était une opération politique et non économique : il s'agissait de dépister les Ismaïliens (Ibn Muyassar, p. 65; *Ichârah*, p. 11).

furent mis en demeure de reconstruire, ou de vendre leurs biens, sans en distraire les matériaux, à des acquéreurs obligés de faire bâtir, faute de quoi les intéressés seraient déchus de leurs droits de propriété au profit de l'État. Cette ordonnance eut pour résultat de redonner une certaine prospérité à la région comprise entre le Bâb Zuwailah et le Machhad Nafîsî[1].

C'est probablement à cette restauration que se rattache la création des deux quartiers militaires Hilâlîyah et Maṣâmidah, qui, d'après les études de Salmon, étaient contigus, et se trouvaient au nord de la grande artère orientale, le dernier à proximité de la mosquée de Chaikhû[2]. L'étymologie de Hilâlîyah semble inconnue des auteurs; à son sujet, Maqrîzî est très laconique[3], et c'est dans Qalqachandî qu'on trouve l'attribution de la Ḥârat Hilâlîyah à l'initiative de Ma'mûn[4]. La Ḥârat Maṣâmidah reçut son nom du groupe de Berbères Maṣmûdah qui y furent installés[5].

Le bassin de Baṭn el-baqârah. — Un étang portant ce nom avait été aménagé par ordre du calife Ẓâhir, mais il s'était peu à peu desséché, et l'on avait édifié des constructions sur son emplacement : la région était connue sous le nom malfamé de quartier «des voleurs», *ḥârat el-luṣûṣ*. Ma'mûn fit démolir tous les édifices et reconstituer l'étang, à la place duquel se trouve aujourd'hui le jardin de l'Ezbékieh[6].

Hôtel de la Monnaie. — Cet hôtel (*dâr el-ḍarb*), nommé d'après le calife *Dâr Âmirîyah*, fut fondé en 516 (1122) : il s'élevait dans le Sûq el-Qachchâchîn, auquel correspond actuellement la rue Ṣanâdiqîyah, proche de la mosquée el-Azhar. Il semble bien que ce fut le premier hôtel de la Monnaie installé au Caire, puisque, suivant les termes mêmes de l'historien Ibn el-Ma'mûn, il fut construit «parce que le Caire était le siège du califat et la résidence de l'imâm[7]».

L'établissement servit jusqu'à la chute de la dynastie fatimide. Saladin utilisa,

[1] Maqrîzî, I. F., V, p. 102-103; éd. Bûlâq, II, p. 100, 265; trad. Casanova, III, p. 177-178; Ali Pacha, II, p. 42.

[2] Salmon, *Topographie*, p. 54-55, 58-60, et pl. II; Ali Pacha, II, p. 42; erreur dans Ravaisse, *Essai*, pl. II.

[3] Maqrîzî, II, p. 20.

[4] Qalqachandî, III, p. 363; Calcaschandi, p. 77.

[5] Qalqachandî, III, p. 363; Calcaschandi, p. 76; Maqrîzî, II, p. 20; Ali Pacha, I, p. 17.

[6] Maqrîzî, II, p. 163; Ali Pacha, I, p. 17; III, p. 66.

[7] Ibn Muyassar, p. 62; Maqrîzî, I, p. 445; *Biblioth. des Arabisants*, I, p. 60-61; Ali Pacha, I, p. 17; II, p. 84; Qalqachandî, III, p. 369. — Les premières monnaies frappées au Caire portent la date 518 (Lavoix, *Catalogue*, *Égypte-Syrie*, p. 161).

pour le service de la monnaie, un bâtiment voisin du «Grand Portique» (*Îwân Kabîr*), «là où se trouve actuellement la salle extérieure des ablutions de la mosquée de Ḥusain [1] ».

Okelle. — La même année fut construite une okelle (*dâr el-wakâlah*), destinée au logement des commerçants syriens et mésopotamiens arrivant au Caire : cet édifice était situé près de l'hôtel de la Monnaie [2].

Moulin. — La même année, un moulin fut édifié à côté de la mosquée d'el-Qarâfah, par les soins de l'intendant du ministre, Abû'l-Barakât Muḥammad ibn ʿUthmân [3], et en même temps on restaurait la mosquée. Ce moulin devait être utilisé gratuitement par les pauvres [4].

Nouveaux pavillons au Grand Palais royal. — Maqrîzî se borne à signaler sans beaucoup de détails la fondation de trois nouveaux pavillons (*manâẓir*); deux d'entre eux servaient respectivement au calife et au ministre le jour de la Fête de l'Étang : c'est de là qu'ils assistaient au défilé des troupes [5].

Mosquée du Bâb el-Khaukhah. — En 516 encore (1122), Ma'mûn ordonna à son intendant de démolir un petit fortin (*maḥras*) qui se trouvait en face du Bâb el-Khaukhah et de construire là une mosquée. Le nouvel édifice, appelé Masdjid Bâb el-Khaukhah, auquel on travailla nuit et jour, fut construit si hâtivement qu'on dut procéder bientôt à sa restauration [6]. Ali Pacha en situe l'emplacement en un point de la rue du Mûskî [7].

Nouvelle université. — Van Berchem a exposé la genèse et le développement de cette institution scientifique appelée *Dâr el-ʿIlm* [8]. Au Caire, une première université fut créée sous ce nom, à l'instigation du calife Ḥâkim, en djumâdâ II 395 (mars-avril 1005) : l'édifice se trouvait à la pointe nord-est du Petit

[1] Maqrîzî, I, p. 406; Ravaisse, *Essai*, II, p. 76. — A ce sujet on notera une confusion dans Mufaḍḍal, *Patrol. or.*, XII, p. [159] 501, n. 2.

[2] Ibn Muyassar, p. 62; Maqrîzî, I, p. 451.

[3] Voir ci-dessus, p. 170.

[4] Maqrîzî, II, p. 319; Ali Pacha, IV, p. 62-63; Qalqachandî, III, p. 350.

[5] Maqrîzî, I, p. 404; Ali Pacha, I, p. 17.

[6] Maqrîzî, II, p. 412; Ali Pacha, III, p. 8.

[7] Ali Pacha, VI, p. 46, 48.

En cette même année 516, Ma'mûn fit construire une mosquée à Minyat Ziftâ, dans le Delta (Maqrîzî, II, p. 257; Quatremère, *Mémoires*, I, p. 438; Ali Pacha, VIII, p. 17).

[8] *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 254-255; cf. Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. LXXX, n. 3.

Palais royal, précisément en face de l'emplacement où devait s'élever la mosquée Aqmar [1].

A la suite d'incidents causés par la prédication de doctrines hérétiques, Afḍal avait donné l'ordre de fermer l'école [2]. Il semble bien plutôt, suivant la donnée d'Ibn ʿAbd el-Ẓâhir, qu'on avait craint un mouvement nizarien [3], et la preuve en est qu'au moment où il fut question de rétablir l'enseignement, le ministre refusa absolument de tolérer l'université dans le voisinage immédiat des Palais royaux [4]. Ma'mûn fit choix d'un terrain situé au sud du Grand Palais royal, et le nouvel édifice fut inauguré en rabîʿ I 517 (mai 1123) [5].

L'Observatoire. — L'Observatoire du Caire avait été créé par le ministre précédent, Afḍal : après avoir songé à la mosquée d'el-Tannûr, construite par Ibn Ṭûlûn au sommet du Muqaṭṭam [6], on l'avait installé dans la mosquée des Éléphants (*djâmiʿ el-fîlah*). Mais, vu la difficulté d'apercevoir de là le soleil levant, Afḍal le fit transporter dans la mosquée Djuyûchî, dite aussi mosquée de l'Observatoire (*masdjid el-raṣad*), que le vizir venait de faire construire sur une colline située entre Fusṭâṭ et la Birkat el-Ḥabach [7].

A son avènement, Ma'mûn fit transférer tous les instruments à l'autre bout du Caire, au Bâb el-Naṣr. Les recherches astronomiques furent ardemment poussées : mais elles étaient suspectes à l'élément populaire, assez superstitieux [8], et le calife avait vu d'un mauvais œil que cette institution eût pris le nom de Ma'mûn et non le sien. Aussi, après l'exécution du ministre, le personnel fut-il dispersé, les instruments brisés ou volés. On laissa sur place pendant quelque

[1] Maqrîzî, I, p. 458; Ali Pacha, II, p. 12; Quatremère, *op. cit.*, II, p. 474; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 180, 292-294; Reitemeyer, *Städtegründungen*, p. 117.

[2] Maqrîzî, I, p. 459; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 476-477. — Ibn Muyassar (p. 64) attribue cette mesure à Ma'mûn et la place en 517. A cette date, c'est l'hérétique, cause de tout le désordre, qui fut arrêté et mis à mort.

[3] Voir Ibn Muyassar, p. 65-68.

[4] Maqrîzî, I, p. 460; Quatremère, *op. cit.*, II, p. 484. — Voir aussi Qalqachandî (III, p. 366-367; Calcaschandi, p. 80), qui ne connaît que le dernier emplacement et semble croire qu'il n'y eut pas de changement de local.

[5] Ibn Muyassar, p. 64; Maqrîzî, I, p. 445; II, p. 40; Ali Pacha, II, p. 12, 86. — Pour l'emplacement, voir Ravaisse, *Essai*, pl. III, V.

[6] *Kawâkib*, p. 13-14; Maqrîzî, II, p. 455; Mehren, p. 560-561; Mehren, *Câhirah*, I, p. 75-76; van Berchem, *Une mosquée*, *M. I. É.*, II, p. 615, note; Casanova, *Les noms coptes du Caire*, *B. I. F.*, I, p. 209-210; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux*, p. 60.

[7] Sur ces deux mosquées, voir plus haut, p. 159.

[8] Voir ci-dessus, p. 181, n. 4.

temps deux cercles, sur lesquels on lisait des inscriptions aux noms d'Afḍal et de Ma'mûn[1].

Salle publique pour les fêtes du Nil. — A l'approche de la fête de la rupture de la digue du canal, des entrepreneurs dressaient au bord du Nil des estrades en bois d'où le public assistait à la fête. Ces estrades sommaires n'offraient pas toutes les garanties désirables de sécurité; aussi, en 518 (1124), Ma'mûn fit-il construire un vaste bâtiment, dont on louait les places aux spectateurs[2].

INSCRIPTIONS DE L'ÉMIR YLBUGÂ EL-SÂLIMÎ.

588 (ANCIEN 42)

«Grande plaque au-dessus du miḥrâb dans le sanctuaire. Naskhi mamlouk, caractères moyens, défigurés par un affreux badigeon.» Quatre lignes; copie vérifiée par van Berchem; voir pl. III, n° 2.

(1) بسمله... — *Coran*, II, 261 — صدق الله العظيم (2) أمر بعمل هذا المنبر والمنارة
وغيره (*sic*) بعد اندراسه (*sic*) فى أيّام مولانا السلطان الملك الظاهر أبى سعيد
برقوق حرس الله نعمته العبد الفقير إلى الله (3) تَعَ أبو المعالى عبد الله يلبغا
السالمى الحنفى الصوفى [un mot[3]?] لطف الله به فى الدارين وجعله فى [douze mots]
آمن (?) امين (?) فى شهر رمضان المعظّم (4) سنة تسع وتسعين وسبعمائة وكان بنى
هذا الجامع على أيّام الخليفة الآمر بأحكام الله بن المستعلى بالله فى سنة تسع
عشرة وخمس مائة من الهجرة النبويّة.

[1] Ibn Muyassar, p. 64; Maqrîzî, I. F., II, p. 169-176; Carra de Vaux, *Penseurs de l'Islam*, II, p. 218-221. Il est regrettable que M. Carra de Vaux n'ait pas cru devoir recourir au texte arabe, ce qui lui aurait épargné des transcriptions fantaisistes; en outre, l'auteur connaît mal la personnalité d'Afḍal, qu'il qualifie de sultan et de prince.

[2] Ibn Muyassar, p. 64-65.

Le calife s'installait, pour assister à cette cérémonie, au Pavillon de la Perle (*manẓarat el-lu'lu'ah*), et le vizir Ma'mûn se transportait à l'Hôtel de l'Or (*dâr el-dhahab*), construit par Afḍal (Maqrîzî, I, p. 470; et ci-dessus, p. 159).

[3] Je crois lire sous الصوفى لطف, les lettres سمع qui ne donnent aucun sens.

... A ordonné de refaire la chaire, le minaret et les autres parties détruites de l'édifice, sous le règne de notre maître le sultan el-Malik el-Ẓâhir Abû Sa'îd Barqûq (que Dieu veille sur son bonheur!), l'esclave avide de Dieu, Abû'l-ma'âlî 'Abd Allah Ylbugâ el-Sâlimî, le hanafite, le soufi (que Dieu lui soit propice dans ce monde et dans l'autre et qu'Il le place dans.....!), dans le mois de ramaḍân vénéré de l'année 799 (juin 1397). Cette mosquée avait été bâtie sous le règne du calife el-Âmir bi-aḥkâm Allah, fils d'el-Musta'lî billah, en l'année 519 de l'hégire prophétique.

589 (ANCIEN 43)

Sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Trois lignes gravées sur bois; naskhi mamlouk, petits caractères badigeonnés. Copie vérifiée par van Berchem; voir pl. III, n° 4.

(1) *Coran*, XVII, 111 — (2) أمر بعمل هذا المنبر فى أيّام مولانا السلطان الملك
الظاهر برقوق نصره الله عز (وجل) برحمته العبد الفقير إلى الله تَعَ (3) عبد
الله يلبغا السالمى الحنفى الصوفى الظاهرى لطف الله به فى الدارين آمين فى
شهر رمضان المعظم سنة تسع وتسعين وسبعمائة.

..... A ordonné de refaire cette chaire, sous le règne de notre maître le sultan el-Malik el-Ẓâhir Barqûq (que Dieu, en sa miséricorde, le rende victorieux!), l'esclave avide de Dieu, 'Abd Allah Ylbugâ el-Sâlimî, le hanafite, le soufi, (fonctionnaire d'el-Malik) el-Ẓâhir (que Dieu lui soit propice dans ce monde et dans l'autre, amen!), dans le mois de ramaḍân vénéré de l'année 799.

Il résulte de ces deux inscriptions qu'en ramaḍân de l'année 799, Ylbugâ Sâlimî dota la mosquée el-Aqmar d'une chaire, d'un minaret, et restaura certaines parties de l'édifice qui, signalées seulement dans un seul texte (n° 588), ne sont pas clairement désignées.

Maqrîzî parle abondamment des travaux de restauration entrepris par Ylbugâ[1] et fait commencer les travaux en radjab 799 (avril 1397). Ylbugâ, nous dit-il, fit construire une chaire; il fit en outre édifier, «à l'extérieur de la porte de l'ouest[2], des boutiques surmontées d'un étage; puis il fit restaurer et enjoliver le bassin aux ablutions, qui se trouvait dans la cour de la mosquée : les

[1] Maqrîzî, II, p. 290; cf. Ali Pacha, IV, p. 60; Ravaisse, *Essai*, I, p. 475, n. 3; van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1891, II, p. 47-49.

[2] *Bahrî* : voir van Berchem, *art. cit.*, p. 47, n. 3.

tuyaux d'adduction amenaient l'eau en un point élevé d'où elle parvenait aux fidèles, qui voulaient faire leurs ablutions, au moyen de tuyaux de cuivre pourvus de robinets[1] ». Les embellissements ordonnés par Ylbugâ ne se bornèrent pas à cela : il fit encore élever un minaret à droite du miḥrâb du nord[2], et blanchir les murs de la mosquée, sauf celui de la qiblah (*ṣadrahu*), qui fut enduit en azur et or. « Ylbugâ fit placer au-dessus du miḥrâb, ajoute Maqrîzî, une plaque relatant l'état primitif de la mosquée et la restauration effectuée par ses soins : l'inscription énumérait les titres et surnoms honorifiques d'Ylbugâ. » L'historien fait certainement allusion au n° 588[3].

Le premier office du vendredi, avec khuṭbah, fut célébré le 4 ramaḍân (vendredi 1er juin) : les inscriptions ont donc été gravées à la fin des travaux, et, notamment après l'installation de la chaire, nécessaire à la khuṭbah. En s'appuyant, comme dans le cas présent, sur les historiens, van Berchem a noté à maintes reprises que les épigraphes commémoraient en général l'achèvement d'un édifice ou des restaurations[4]. Il y avait peut-être, à l'encontre de nos coutumes occidentales, une cérémonie solennelle de la pose de la *dernière pierre*. A vrai dire, je n'en ai trouvé qu'un exemple : au commencement du VIIe siècle de l'hégire, on dalla l'intérieur de la mosquée des Omeyyades, à Damas, et ce fut le gouverneur de la ville qui vint poser la dernière dalle de ses propres mains[5].

Ainsi, Maqrîzî est d'accord avec les inscriptions pour la date de la réouverture au culte de la mosquée, en ramaḍân 799. Un autre écrivain contemporain place cette cérémonie en 801[6] : cette nouvelle date est le résultat d'une confusion facile à expliquer. Le khaṭîb qui officia en ramaḍân 799, Chihâb el-dîn

[1] La qualité du travail se ressentit de la hâte avec laquelle il fut accompli : quinze ans plus tard, l'eau s'infiltrait dans les murs de la mosquée, et l'on dut supprimer l'usage du bassin à ablutions.

[2] Ce minaret fut démoli en 815 (1412), parce qu'il avait tendance à s'incliner.

[3] Il faut serrer de près les indications données à ce sujet dans les *Khiṭaṭ*. Ce passage se trouve dans le tome II, p. 290, l. 22-23. Plus haut (l. 8-9), Maqrîzî, citant Ibn ʿAbd el-Ẓâhir, déclare que les noms d'Âmir et de Ma'mûn se trouvent dans la mosquée (*ʿalaihi*). Ibn ʿAbd el-Ẓâhir, étant mort bien avant la restauration d'Ylbugâ, ne peut faire allusion qu'aux textes de la façade (nos 586-587). Maqrîzî a donc tort d'écrire, pour compléter le renseignement fourni par Ibn ʿAbd el-Ẓâhir (l. 10-11) : « Les noms de Ma'mûn et d'Âmir se trouvent toujours (*mâ zâla*) au-dessus du miḥrâb, sur une plaque qui mentionne la restauration de Malik Ẓâhir Barqûq (dans le texte : Baibars) ».

[4] Je renvoie à l'index (en préparation) de *C. I. A., Jérusalem*, III, sous (*wa-*)*dhālika*.

[5] Sauvaire, *Description de Damas, J. A.*, 1896, I, p. 204. — Il ne faudrait d'ailleurs pas généraliser, car on peut aussi noter la pose officielle de la première pierre (*Descr. de l'Afrique*, II, p. 73, note) : c'est le cas, bien entendu, pour les fondations de villes, Bagdâd (Weil, *Chalifen*, II, p. 77), Fez (Ibn el-Aḥmar, *Publ. Fac. Lettr. Alger*, LV, p. 63-64; *Chron. anon. des Mérinides, Publ. Fac. Lettr. Alger*, LVII, p. 186-187).

[6] Qalqachandî, III, p. 365; Calcaschandi, p. 78; cf. *C. I. A., Égypte*, I, p. 70, n. 2.

Aḥmad ibn Mûsâ el-Ḥalabî, mourut le 27 rabîʿ I 801. Or, à cette date, la solennité de l'office du vendredi fut rehaussée par la présence du supérieur et des religieux de la Khânaqâh Ṣalâḥîyah, dont Ylbugâ était alors l'administrateur. Ceux-ci, d'ailleurs, ne se dérangèrent pas de bonne grâce, et, à la mort d'Ylbugâ, reprirent le chemin de la mosquée de Ḥâkim, où ils avaient coutume d'accomplir le service religieux du vendredi[1].

Abû'l-maʿâlî Saif el-dîn Ylbugâ Sâlimî est intéressant par sa personnalité, assez différente de celle des autres Mamlouks, et par le rôle politique qu'il eut à jouer à une époque particulièrement troublée. Né dans la liberté, de parents musulmans[2], il s'appela d'abord Yûsuf, et ne reçut le nom d'Ylbugâ qu'au moment où il fut enlevé par des marchands d'esclaves : on y joignit, suivant l'habitude, le relatif Sâlimî, destiné à rappeler son premier propriétaire. Sa qualité de musulman d'ancienne date, son origine libre, en font un type à part au milieu de tous ces officiers mamlouks, dont les opinions religieuses n'étaient souvent qu'une façade.

Avant de porter un jugement sur son attitude devant les problèmes politiques et financiers qu'il eut à résoudre, il convient de préciser la chronologie de sa carrière administrative :

791. — Dawâdâr du gouverneur du district de Ṣafad, Quṭlûbak[3].
796. — Fait partie du corps des pages du sultan Barqûq[4].
797 (18 djumâdâ II). — Administrateur du couvent (*khânaqâh*) Ṣalâḥîyah.
800 (27 ṣafar). — Émir de dix. — Puis, émir de quarante (*tablkhânah*).
801 (9 chaʿbân). — Administrateur du couvent de Chaikhû.
801 (23 dhû'l-qaʿdah). — Ustâdâr[5].

[1] Maqrîzî, II, p. 416; cf. *C. I. A., Égypte*, I, p. 757.

[2] Les auteurs sont muets sur son pays d'origine. On sait seulement qu'il avait beaucoup voyagé : « de toutes les contrées qu'il avait parcourues, de Samarcande à l'Égypte, il ne connaissait pas de ville plus jolie que Damiette » (Maqrîzî, I. F., IV, p. 74). Cette réflexion n'est peut-être pas exempte d'une ironie qui a échappé à Maqrîzî, car Damiette fut pour Ylbugâ un lieu d'exil (voir ci-dessous).

[3] Ibn Iyâs, I, p. 281. — Voir, en général, sa biographie dans Maqrîzî, II, p. 291-293; S. de Sacy, in *Biblioth. des Arabisants*, I, p. 48, n. 2. — Il importe de ne pas le confondre avec des homonymes (Lane-Poole, *Art of the Saracens*, p. 261; mes *Notes d'épigr. syro-musulmane, Syria*, V, p. 244, n. 1).

[4]. Inscription d'Hébron (mes *Notes d'épigr. syro-musulmane, Syria*, V, p. 237-238, 243-244).

[5] Il avait refusé cette fonction un mois plus tôt (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 6); Abû'l-Maḥâsin ne signale pas sa nomination, mais annonce son remplacement à l'administration du couvent de Chaikhû, à la date du 17 dhû'l-qaʿdah (p. 10).

803 (14 radjab). — Emprisonné; soumis à la torture[1].

803 (1er chawwâl). — Remis en liberté[2]. — Puis, emprisonné une seconde fois.

803 (dhû'l-qa'dah). — Condamné à une forte amende[3], remis en liberté, exilé à Damiette[4].

805 (dhû'l-qa'dah). — Ustâdâr[5].

806 (4 muḥarram). — Emprisonné une troisième fois; soumis à confiscation[6].

807 (ramaḍân). — Remis en liberté. Conseiller (*muchîr*) du sultan.

807 (dhû'l-ḥidjdjah). — Emprisonné pour la quatrième fois à Alexandrie[7].

811 (djumâdâ II). — Étranglé dans sa prison[8].

«Il fut, dit Maqrîzî[9], un rigoriste dans la prière, le jeûne et l'aumône, utilisant toutes les formes surérogatoires de piété, ne négligeant jamais d'accomplir une prière nocturne, en ville comme en voyage, faisant avant chaque prière une ablution rituelle. D'ailleurs, il faisait suivre toute impureté d'une ablution, chaque ablution d'une prière de deux *rik'ah;* il jeûnait un jour sur deux[10]; il distribuait en outre des aumônes considérables. Il faisait une lecture intégrale du Coran une fois tous les trois jours, et n'abandonnait en aucune circonstance ses prières surérogatoires, les accomplissant avec dignité et sans respect humain.

(1) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 72.

(2) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 85.

(3) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 90-91.

(4) On envoyait à Damiette certains fonctionnaires, mis en disponibilité (*baṭṭâl*) par mesure disciplinaire. Ils vivaient là, en complète liberté, sous la surveillance de la police, mais ne pouvaient quitter la banlieue de la localité (cf. Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 104, 128, 246, 495, 536, 537, 542, 569, 633, 634, 754, 825, 855; Ibn Iyâs, I, p. 177; II, p. 30, 38, 53, 133, 150-151, 211; *C. I. A., Syrie-Nord*, I, p. 71-72; *C. I. A., Jérusalem*, I, p. 306; mes *Notes d'épigr. syro-musulmane, Syria*, VII, p. 165, n. 5).

(5) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 107. — Maqrîzî dit «vizir, avec le titre de conseiller (*muchîr*)», mais Suyûṭî ne le cite pas dans sa liste des vizirs.

(6) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 108.

(7) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 125.

(8) La date de sa mort, donnée par Maqrîzî, est confirmée par Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, VI, p. 289). C'est donc par erreur qu'il est dit dans Maqrîzî (II, p. 230; cf. Casanova, *Citadelle, M. M. F.*, VI, p. 661) qu'Ylbugâ répara l'aqueduc de la citadelle du Caire en *812*.

(9) Maqrîzî, II, p. 293.

(10) Je rappelle que le Prophète n'avait pas autorisé une abstinence plus prolongée, en dehors du mois de ramaḍân : il prétendait que tel avait été le jeûne pratiqué par le prophète David (Bukhârî, I, p. 629-632; Luciani, *El-Haoudh, Revue africaine*, 1897, p. 47).

Il assista à des cours de *ḥadîth*, lisant lui-même en présence des professeurs; calligraphe distingué, il connaissait les sept manières de lire le Coran, la mystique, le droit, les mathématiques et l'astronomie. Toutes ces qualités ne l'empêchèrent pourtant pas de détruire des fortunes, d'être tyrannique et violent, de n'écouter aucun avis et de s'en tenir toujours à son opinion propre. Il commit de lourdes fautes, traitant autrui avec beaucoup de légèreté, parce que trop imbu de soi-même. Il ne put mener à bien aucune réforme, car il allait droit au but, sans ménagements.»

Ce jugement explique en partie les difficultés qu'Ylbugâ éprouva au cours de ses fonctions : sa sévérité religieuse et son caractère entier le rendaient impopulaire et personne ne se levait pour prendre sa défense lorsqu'une mesure maladroite mécontentait le sultan. On le vit souvent préoccupé d'agir selon la doctrine musulmane étroitement comprise. C'est ainsi qu'en 803, qui fut pour lui particulièrement malheureuse, il fit briser 40.000 jarres de vin appartenant à des chrétiens, à Chubrâ et à Minyat el-umarâ', dans la banlieue du Caire[1]. Deux ans plus tôt il s'était attaqué à plus forte partie, décrétant l'abolition de taxes extra-coraniques, dont le produit ne contribuait pas en réalité à l'intérêt général. Les taxes qu'il supprima, confiait-il lui-même à Maqrîzî, rapportaient journellement plus de 70.000 dirhems, qui fondaient entre les mains des bureaucrates coptes[2].

Sa conduite vis-à-vis des religieux des couvents qu'il eut à administrer s'inspira des mêmes scrupules : ainsi, avant de mécontenter les Coptes, qui tenaient tous les postes subalternes de l'État, il s'était fait des ennemis parmi les soufis musulmans, dont la puissance prenait alors de l'ampleur. Il fut nommé administrateur du couvent Ṣalâḥîyah[3] à un moment où cet établissement subissait une sérieuse crise financière : le gouvernement rompit en l'occurrence avec un usage ancien, car l'administration de la khânaqâh était toujours confiée au supérieur des religieux. Le premier soin d'Ylbugâ fut d'étudier l'acte de waqf et d'en faire respecter les clauses : il en résulta la mise à la porte d'une soixantaine de religieux, qui ne remplissaient pas les conditions stipulées par le

(1) Maqrîzî, II, p. 130; Quatremère, *Mémoires*, II, p. 257; Ali Pacha, XII, p. 119; XVI, p. 67.

(2) Maqrîzî, I. F., II, p. 92-93. — Au début du xixe siècle, Reynier pouvait écrire : «Les Coptes sont chargés... de la perception de l'impôt; ...leur rôle est d'embrouiller des comptes qu'eux seuls savent lire, de tirer le plus possible des fellahs, et de livrer le moins possible à leurs maîtres» (*Biblioth. des Arabisants*, II, p. 19).

(3) Sur ce couvent, appelé aussi *Dâr sa'îd el-su'adâ'*, cf. Qalqachandî, III, p. 368-369; Calcaschandi, p. 82; Ibn Iyâs, I, p. 72; Ali Pacha, IV, p. 102; *C. I. A., Égypte*, I, p. 163, 646-647; *Encyclopédie*, II, p. 23.

fondateur. Cet acte d'autorité donna lieu à de violentes manifestations, à la suite desquelles Ylbugâ fut obligé de faire emprisonner et bâtonner un des récalcitrants[1]. C'est selon les mêmes principes qu'il dirigea l'administration du couvent de Chaikhû, exigeant des employés un service intègre[2].

Ylbugâ devait atteindre au comble de l'impopularité par les mesures draconiennes qu'il eut à prendre pour sauver l'Égypte au moment de l'invasion de Tamerlan en Syrie. Celui-ci venait d'occuper Damas en 802 (1400), et le sultan Faradj, avant même de songer à lever de nouvelles recrues, avait à payer l'arriéré de la solde aux troupes qui venaient d'être battues par l'armée du conquérant mongol. Ylbugâ fut chargé de la mission délicate de recruter une armée, et, en vérité, il s'y donna entièrement : le souverain, sa patrie d'adoption, étaient en danger, et il ne semble pas que l'ustâdâr ait ménagé son dévouement. Comme il fallait aller vite, Ylbugâ se soucia peu de la légitimité des moyens, et il arriva très rapidement à procurer à l'empire des troupes et de l'argent.

Une revue immédiate des Mamlouks fut ordonnée : les hommes valides durent rejoindre l'armée sans délai, les inaptes furent contraints d'abandonner la moitié du revenu annuel de leurs dotations foncières. Mais les ressources ainsi procurées devaient être d'autant moindres que l'État mamlouk subissait depuis une année un régime d'inflation financière. Au moment où Faradj monta sur le trône, Ylbugâ distribua, selon la coutume, un don de joyeux avènement : il le fit en comptant le dînâr à 24 dirhems, et, à la fin de l'opération, publia un arrêté fixant le prix d'achat du dînâr à 30 dirhems, avec pénalité de confiscation pour ceux qui n'obtempéreraient pas à cet ordre[3]. Ylbugâ poussa même les choses plus loin en faisant frapper des monnaies d'un poids inférieur à l'étalon légal[4]. Ces mesures, en faisant monter le coût de la vie, avaient gêné toutes les classes de la population, qui allaient en voir bien d'autres avec les impositions extraordinaires qu'Ylbugâ devait prescrire. Les biens personnels du sultan et des émirs furent imposés à raison d'un cheval, ou de sa valeur (500 dirhems), par 1000 dînârs; les propriétaires d'immeubles, au Caire et dans sa banlieue, durent verser un mois de loyer; les agriculteurs durent abandonner

(1) Maqrîzî, II, p. 415-416.

(2) Maqrîzî, II, p. 291.

(3) Le détail de cette opération semble avoir échappé à Abû'l-Maḥâsin (éd. Popper, VI, p. 7). — Ce procédé, qui n'était pas nouveau (Schlumberger, *Nicéphore Phocas*, p. 538-539), fut encore employé en Égypte au cours du siècle dernier (Djabartî, trad. franç., VIII, p. 351; *Égypte*, Coll. *Un. pitt.*, III, p. 136).

(4) Qalqachandî, III, p. 441; Calcaschandi, p. 143; Ṭabbâkh, II, p. 552.

de 10 à 100 dirhems par faddân, suivant la culture; il y eut en outre une taxe spéciale sur le change, qui, avec les frais, se monta à 19 pour cent. Bien entendu, les waqfs des établissements religieux ne furent pas exemptés de ces taxes exceptionnelles. Ylbugâ ajouta à tout ceci une mesure radicale, pour compenser les fraudes : on procéda, sur son ordre, à des perquisitions inopinées, et, dans chaque domicile, en la présence ou l'absence du propriétaire, on confisqua la moitié des sommes découvertes[1]. Le mécontentement, on le conçoit, fut donc général, et il dut être d'autant plus violent que tout cet effort fut en fait sans emploi[2], puisque le duel entre Tamerlan et le sultan ottoman Bajazet Ier sauva l'Égypte.

Maqrîzî se trouvait alors au Caire, et il fut peut-être, en qualité de *muḥtasib*, à même de constater le désastre commercial momentané qui fut la conséquence de ces mesures fiscales[3] : à la lire, on comprend qu'Ylbugâ ait été arrêté dans l'année même et contraint de rendre un compte exact des deniers perçus[4]. Il est incontestable que la situation dut être extrêmement pénible, mais il est non moins réel que Maqrîzî n'a vu qu'un aspect de la question. Pour juger Ylbugâ en toute impartialité, il est nécessaire de joindre à cette sévère critique d'un contemporain, peut-être d'une victime, l'appréciation plus sage d'Abû'l-Maḥâsin. «En somme, écrit-il, les Égyptiens eurent la part belle si on compare leur situation à celle des habitants de Damas, à supposer même qu'on ait confisqué la moitié de leur fortune. En fait, Ylbugâ fit bien peu de chose, si l'on songe que le sultan lui avait prescrit de mettre sur pied une deuxième armée pour combattre Tîmûr[5].» En résumé, Ylbugâ ne fut pas servi par les circonstances; seule une victoire de l'armée qu'il avait mobilisée aurait pu tourner vers lui la faveur populaire[6]. Certes, on sent que le fonctionnaire fut cassant, mais il a

(1) Maqrîzî, II, p. 292; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 69-71.

(2) Une armée fut certainement formée : nous n'avons pas de chiffres pour les troupes permanentes des Mamlouks, mais nous savons que le 7 radjab 803, arrivèrent au Caire dix mille cavaliers bédouins (*ʿurbân*) du Delta. On apprit le lendemain que Tîmûr avait quitté Damas, et tout aussitôt les intrigues contre Ylbugâ commencèrent (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 71-72). — Nonobstant le départ de Tîmûr, l'armée quitta le Caire au début de chaʿbân (*ibid.*, p. 72).

(3) Maqrîzî, II, p. 92, 292.

(4) Ibn Iyâs, I, p. 330.

(5) Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 69-70; mes *Secrétaires de la chancellerie*, in *Mélanges Basset*, I, p. 279.

(6) Et encore rien n'est moins certain, la popularité devant aller plutôt au général victorieux. Un siècle plus tôt, Malik Muẓaffar Quṭuz, pour faire face aux dépenses qu'allait nécessiter l'entretien de l'armée envoyée contre les hordes de Houlagou, avait dû créer des impositions extraordinaires que Maqrîzî qualifie d'«innovations vexatoires» (Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 85, 89,

l'excuse de ne pas avoir eu le loisir de tergiverser, car le salut public était engagé[1].

LES INSCRIPTIONS DU CALIFE ÂMIR.

Maqrîzî divise le règne du calife Âmir en trois périodes : celle d'Afḍal, celle de Ma'mûn, et celle d'Âmir proprement dite[2]. Or les inscriptions qui nous ont été conservées au nom de ce souverain, si peu nombreuses qu'elles soient, viennent confirmer les distinctions établies par l'auteur des *Khiṭaṭ*.

Dans la première période, on connaît l'inscription du minbar de la mosquée du Sinaï, datée de l'année 500, dans laquelle on lit les noms d'Âmir et d'Afḍal[3]. Ce dernier se sentait même si puissant, sous un calife enfant, qu'une inscription de la mosquée de Masdjid Mûsâ en Égypte passe sous silence le nom du souverain[4].

Trois textes sont aux noms d'Âmir et de Ma'mûn, deux qui commémorent la fondation de la mosquée el-Aqmar (n[os] 586-587), un autre, non daté, dont on ne possède d'ailleurs qu'une reprise moderne (vol. I, n° 545).

L'arrestation de Ma'mûn s'effectua le 4 ramaḍân 519 : c'est donc après cette date que fut gravée l'inscription du miḥrâb de la mosquée el-Azhar. Puisqu'il porte la date de 519 et que le nom de Ma'mûn ne s'y trouve pas, il a donc été achevé dans le dernier tiers de l'année, soit entre le 4 octobre 1125 et le 26 janvier 1126 (vol. I, n° 455). Deux ans plus tard, le calife ne faisait pas suivre son nom de celui d'un vizir, lorsqu'il ordonnait de sculpter un long bandeau sur la façade de la grande mosquée de Damiette (vol. I, n° 521).

Ainsi, l'épigraphie vient, sur un point capital, confirmer les chroniques : selon les auteurs, le calife Âmir, alors âgé de 29 ans, résolut de ne pas donner à

117; cf. Mufaḍḍal, *Patrol. or.*, XII, p. [67-68] 409-410; Maqrîzî, I. F., II, p. 89). Il préleva le dixième du revenu des propriétés foncières et imposa en outre les Égyptiens d'une taxe personnelle d'un dînâr. En supprimant ces charges, Baibars fit oublier qu'il venait d'assassiner Quṭuz et conquit tous les suffrages : en toute justice, ceux-ci devaient aller à Quṭuz, qui venait de sauver l'Égypte par la victoire de ʿAin Djâlût. — Comparer les impôts établis en 699 (1300), lors de l'occupation de Damas par Gâzân (Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 166-167). — Voir encore : Ibn Iyâs, II, p. 245, 249, 257, 270; Ṭabbâkh, III, p. 65, 126 et seq.

(1) Quand il parle de sa mort, Abû'l-Maḥâsin résume ses réflexions antérieures, et se montre nettement favorable à Ylbugâ (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 289).

(2) Maqrîzî, I, p. 399, 472.

(3) Moritz, *Sur les antiquités arabes du Sinaï*, *B. I. É.*, 1910, p. 97; Moritz, *Beitr. zur Gesch. d. Sinaiklosters*, *A. P. A. W.*, 1918, p. 50; Moritz, *Der Sinaikult*, *A. G. W. G.*, neue Folge, XVI, p. 61; *Ichârah*, p. 60, n. 5.

(4) *Comité*, XXX, p. 37.

Ma'mûn de successeur en titre[1]. Un moine copte, Abû Nadjâḥ, devint le conseiller principal du souverain, mais ne fut pas investi du vizirat[2]. L'histoire ne livre même pas le nom du fonctionnaire qui assuma la direction des affaires de l'État, après l'exécution d'Abû Nadjâḥ, en 523 (1129)[3].

Souvenir d'une inscription d'Âmir. — Ibn el-Ṭuwair a pu voir le nom du calife Âmir sur un ventilateur[4] de la salle du trône, qui, sous le règne de ce souverain, se trouvait dans le Palais d'Or, *Qaṣr el-dhahab*[5]. L'emplacement de ce palais, qui faisait partie du Grand Palais oriental, correspondrait de nos jours aux constructions s'élevant à l'est de la madrasah du sultan Barqûq, dans le Sûq el-Naḥḥâsîn[6].

MAUSOLÉE DE SAYYIDAH RUQAYYAH. 527-550 H.

A l'extrémité sud de la grande artère orientale, vis-à-vis du mausolée de Chadjar el-durr : plan *Comité*, I-3, n° 273. L'enclos, appelé Takîyat el-Sayyidah Ruqayyah, comprend, outre le mausolée qui a donné son nom à l'édifice, ceux de Muḥammad el-Djaʿfarî et d'el-Sayyidah ʿÂtikah (voir le plan dans *Comité*, XXXII, pl. VIII).

Ces deux derniers édicules, « deux cubes de pierre que surmontent deux coupoles », contigus l'un à l'autre au point que pour le plus récent on a utilisé un des côtés du premier comme mur mitoyen, s'élèvent à une vingtaine de mètres au nord du tombeau beaucoup plus important de Sayyidah Ruqayyah. A l'examen minutieux de la construction, la tombe de Muḥammad Djaʿfarî s'est révélée la plus ancienne, mais vu le peu de différence qui existe entre les éléments décoratifs des deux édifices, la tombe de ʿÂtikah est presque contemporaine de la première; on a même supposé qu'elles pouvaient toutes deux être

(1) Ibn Muyassar, p. 73; Ravaisse, *Trois miḥrâbs*, *M. I. É.*, II, p. 636.

(2) Dans sa liste des vizirs, Suyûṭî (II, p. 131) saute de Ma'mûn à Kutaifât, au mépris de la chronologie. C'est à tort que, dans une étude antérieure, nous avons donné à Abû Nadjâḥ le titre de vizir (Tisserant, Villecourt et Wiet, *Personnalité et vie d'Abu'l-Barakat*, *R. O. C.*, XXII, p. 380).

(3) Ibn Muyassar, p. 70-72; Ibn Râhib, p. 136; Qalqachandî, XIII, p. 369 et seq. — Cf. S. de Sacy, *Méd. arabe*, *J. A.*, 1825, I, p. 278 et seq.

(4) *Bâdhhandj* (cf. ʿAbd el-Laṭîf, p. 295, 301; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. xciv, n. 1). — A Bagdâd : *bâdhguîr* (cf. Massignon, *Dial. de Bagdad*, *B. I. F.*, XI, p. 21).

(5) Maqrîzî, I, p. 386; trad. Casanova, IV, p. 104.

(6) Ravaisse, *Essai*, I, p. 456 et pl. V; plan *Comité*, C-6, n° 187.

l'œuvre du même artiste. La coupole de ce dernier tombeau est à fortes cannelures, tandis que celle de Muḥammad Dja'farî est toute simple (Creswell, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 59-61 et pl. V, A, VI; *Comité*, XXXII, p. 23-24 et pl. V-VII). Aux renseignements donnés par Ravaisse (*Trois miḥrâbs, M. I. É.*, II, p. 652-654), il faut ajouter que l'inscription coranique (II, 256) se termine par une partie du verset 257, jusqu'à الوثقى; dans la niche même du miḥrâb, en coufique fleuri, très abîmé, quelques mots subsistent de *Coran*, XV, 47. Ces deux chapelles renferment le tombeau de 'Âtikah, tante du Prophète, et celui de Muḥammad, fils de l'imâm Dja'far Ṣâdiq (Ravaisse, *loc. cit.*, p. 651-652).

Le mausolée de Ruqayyah, succinctement étudié par Mehren (*Câhirah*, II, p. 45), est surtout connu depuis la description de Ravaisse (*loc. cit.*, p. 637-650). La présente notice doit beaucoup à cette dernière étude, que van Berchem a complétée (*C. I. A., Égypte*, I, p. 71-72, 635-638, 757, 775), mais elle dérive surtout d'un important compte rendu du Comité de Conservation de l'Art arabe (*Comité*, XXXII, p. 25-37 et pl. VIII-XVI; cf. Creswell, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 62 et pl. VII; Ali Pacha, VI, p. 56).

Ce sanctuaire se compose de trois pièces : la pièce centrale, «carrée, est couverte d'un dôme à cannelures fortement prononcées (*Comité*, XXXII, pl. IX et XI) et dont les arêtes forment encorbellement sur l'octogone qui les supporte. Les pièces latérales sont recouvertes de plafonds en bois. Dans chaque pièce, le milieu des parois du sud est creusé d'une niche en stuc richement ornée.» Au nord se trouve un porche-vestibule, muni aussi de deux niches de qiblah : «Il n'est pas improbable que ce dernier soit un des côtés d'une cour carrée, entourée de portiques à trois arcades, qui précédait le machhad» (*Comité*, XXXII, p. 31 et pl. VIII).

590

Date de fondation du monument. 527 H. — A la suite du nettoiement de l'intérieur de la coupole, on a constaté que dans cette partie du mausolée de Sayyidah Ruqayyah, une couche épaisse de crépi moderne recouvrait l'ancien. Le Comité de Conservation de l'Art arabe fit procéder à l'enlèvement de cette deuxième couche, ce qui amena la découverte de «deux inscriptions coraniques, en beau coufique, peintes en bleu clair sur fond blanc. L'une court sur le cercle du tambour au-dessus des fenêtres en forme de merlons qui le percent, et l'autre, dans la partie carrée, à hauteur des linteaux des grandes baies de communication entre la partie centrale du machhad et les parties latérales.» La

première seule se termine par une date; beau coufique fleuri, caractères moyens (publiée dans Creswell, *Brief Chronology, B. I. F.*, XVI, p. 62[1]; et *Comité*, *loc. cit.*, p. 29) :

بسمله ... *Coran*, VII, 52-54 — وصلّى الله على سيّدنا محمّد خاتم النبيّين وعلى
آله الطيّبين الطاهرين وسلّم تسليما كثيرا فى شهر ذو القعدة سنة سبع وعشرين
وخمسمائة وحسبى الله.

...Que Dieu accorde Sa bénédiction et un abondant salut à notre seigneur Mahomet, le sceau des prophètes, et à sa famille bonne et pure! Dans le mois de dhû'l-qa'dah de l'année 527 (septembre 1133). Dieu me suffit!

591

Épitaphe de la sainte et texte de construction du cénotaphe. 533 H. — Dans la même pièce se trouve un magnifique cénotaphe en bois sculpté. «Il mesure 285 de long sur 175 de côté. La zone ornementée, complète sur les quatre faces, occupe une bande de 45 de hauteur. Les inscriptions, en beaux caractères coufiques, sont disposées sur quatre lignes de hauteurs différentes. La ligne supérieure et les deux dernières mesurent respectivement 5, 5 et 4; deux seulement, la première et la quatrième, reproduisent des versets du Coran. La deuxième ligne, haute de 9,5, et la troisième contiennent les textes historiques.» Caractères petits (2) et moyens (3); publiée dans *Comité*, *loc. cit.*, p. 27-28.

(2) (*a*) بسمله ... *Coran*, CXII — (*b*) هذا ضريح السيّدة رقيّة بنت أمير المؤمنين
علىّ بن أبي طالب صلوات الله عليه وعلى الأئمّة من عترته أجمعين وصلّى الله
على سيّدنا محمّد خاتم النبيّين (*c*) بسمله ... *Coran*, XXXIII, 33, 51-54 — (*d*)
Coran, XLIV — هذا والله (3) (*a*) بسمله ... *Coran*, CXIII, 1-4 — (*b*) أمر بعمل هذا
الضريح المبارك لجهة الكريمة الآمرية التى يقوم بخدمتها القاضى مكنون الحافظى
على يد السنىّ أبو (*sic*) تراب حيدرة ابن أبي الفتح فرحم من ترحّم عليه فى سنة
ثلاث وثلاثين وخمسمائة (*c*) بسمله ... *Coran*, XI, 76 — صدق الله (*d*) بسمله ... *Coran*,
VII, 52.

[1] On trouvera là une bibliographie des inscriptions peintes.

... Ceci est le tombeau d'el-Sayyidah Ruqayyah, fille de l'émir des croyants ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib, que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur tous les imâms de sa descendance! Que Dieu bénisse aussi notre seigneur Mahomet, le sceau des prophètes!

... A ordonné de construire ce tombeau béni la noble épouse d'el-Âmir, au service de laquelle est attaché le qâḍî Maknûn el-Ḥâfiẓî, par les soins de l'illustre Abû Turâb Ḥaidarah, fils d'Abû'l-Fatḥ, que Dieu ait pitié de quiconque implorera Sa pitié pour lui! En l'année 533 (1139)...

L'épithète *sanîy*, qui qualifie Abû Turâb, ne se rencontre qu'une autre fois en épigraphie, et encore s'applique-t-elle à un monument[(1)]. Qalqachandî n'en signale l'emploi par les souverains du Magrib que sous la forme superlative, *asnâ* : l'expression, ajoute-t-il, «dérive de *sanâ'*, qui signifie «grandeur», mais elle peut bien être empruntée à *sanâ* «clarté»[(2)]».

Dans la notice du *Comité*, le mot est interprété par *sunnî* et traduit par «sunnite»[(3)]. Il serait tout au moins étrange que sous un gouvernement chiite, dans une inscription dédiée à un sanctuaire alide, un personnage tenant de près à la famille régnante ait affirmé ainsi ses convictions sunnites[(4)]. Mais voici qui est plus concluant : le relatif de rite, qui est au fond un relatif d'appartenance, analogue à la *nisbah* par exemple, ne précède jamais le nom propre, et à cette règle je ne connais encore aucune exception[(5)].

En poursuivant une enquête à ce sujet, j'ai été à même de faire une autre constatation qui n'est pas dépourvue d'intérêt. On ne trouve pas, sur pierre, d'exemple d'emploi de relatif de rite avant le VIIe (XIIIe) siècle : à ce fait on pourrait ajouter une remarque et formuler une objection. Si les relatifs de rite sont rares en épigraphie, c'est que la grande majorité des textes sont souverains, et que les chefs d'État, malgré leur adhésion à un rite déterminé ou leur sympathie manifeste, se préoccupaient d'afficher des titres plus glorieux. On peut objecter, en outre, que l'argument *a silentio* n'est guère probant. Pourtant il est troublant de voir que des textes de fondation ou des épitaphes aux noms de ju-

(1) Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1918, II, p. 363, 366.

(2) Qalqachandî, VI, p. 8.

(3) *Comité*, *loc. cit.*, p. 28.

(4) La réunion de toutes ces circonstances fait poids en l'occurrence. Car il importe de signaler que les doctrines sunnites recommencent à s'affirmer précisément à cette époque. Le vizir Riḍwân ibn Walakhchî (531-533/1137-1139) était sunnite (Ibn Muyassar, p. 87; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 634, n. 6). Le même ministre fit construire à Alexandrie, en 532, une madrasah, dont le principal professeur fut le docteur chaféite Ibn ʿAuf (Ibn Muyassar, p. 83); et, quatorze ans plus tard, un autre collège fut fondé, dans la même ville, pour le chaféite Silafî (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 263, n. 2).

(5) Van Berchem a déjà noté ce principe (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 510, n. 1).

ristes éminents du VIe (XIIe) siècle ne font aucune mention de leur rite; je citerai Khabûchânî[(1)], le promoteur du mouvement acharite sous Saladin; Daulaʿî[(2)], grand prédicateur de Damas, mort en 598; Ibn el-Ṣabbâg[(3)], un traditionniste de Qéneh, mort en 612. Huit ans plus tard, un relatif de rite apparaîtra dans l'épitaphe de ʿAbd el-Raḥman ibn ʿAsâkir, à Damas[(4)].

Les titres féminins. — Les inscriptions au nom d'une femme sont assez nombreuses pour que l'on puisse à leur sujet établir quelques règles. L'examen suivant a porté sur près d'une centaine de textes, de provenances et de dates diverses : les épitaphes banales, qui ne renferment aucun titre, ne seront pas citées dans cet essai.

La femme est naturellement appelée *sayyidah*[(5)] ou *sitt*[(6)] «dame, maîtresse», ou bien sous la forme turque *khâtûn*[(7)], ou encore sous la forme persane *khawand*[(8)]. A ma connaissance, le titre *khânum* ne se rencontre qu'une seule fois, et le rédacteur de l'inscription en a souligné la rareté[(9)]. Les princesses de haut

(1) Texte inédit du Musée arabe du Caire, n° 118 (*Catalogue*, p. 37).

(2) Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 471.

(3) Inscription inédite de Qéneh.

(4) Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 302-303. — On lit dans l'épitaphe du qâḍî ʿIyâḍ († 544), à Marrakech, qu'il «appartenait au rite malékite»; mais on aimerait savoir si cette inscription est contemporaine de la mort du qâḍî. Est-elle en écriture coufique? (cf. de Castries, *Les sept patrons de Merrakech*, *Hespéris*, 1924, p. 283).

Voici quelques exemples postérieurs : recueil Schefer, nos 52, 120, 141, 491, 534, 553, 591; Casanova, *Citadelle*, *M. M. F.*, VI, p. 599; *Comité*, XXX, p. 142; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 287, 466; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 73, 176, 241, 331, 331 *bis*, 425; Creswell, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 120; Ṭabbâkh, II, p. 454; van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Beitr. zur Assyriologie*, VII, n° 27.

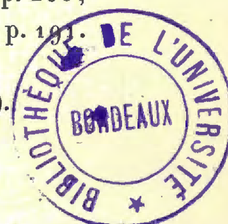
(5) *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 144; Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 106, 263; recueil Schefer, n° 470; une épitaphe du Musée arabe du Caire, salle I, n° 65 (*Catalogue*, p. 28-29); l'épitaphe d'une épouse de l'Ayyoubide Malik ʿÂdil Ier inédite, plus complète que celle de *Catalogue*, p. 86; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 221.

(6) Recueil Schefer, nos 450, 457, 458 (= Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, II, p. 304), 496, 497, 569; Mayer, *Inscr. Gazza*, *Journ. Pal. or. Soc.*, IV, p. 76; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 184, 372; Combe, *Notes d'archéol. musulmane*, *B. I. F.*, XV, p. 219; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 97; *Asie Mineure*, I, n° 28; Löytved, *Konia*, n° 72; ci-dessous, le n° 592. — Noter la forme *sittî* «madame» : *Comité*, II, p. 23; XXVII, p. 133; *sittah* : van Berchem, *Épigr. des Danishmendides*, *Z. A.*, XXVII, p. 90.

(7) Van Berchem, *Épigr. des Atabeks*, *Floril. de Vogüé*, n° 4; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 475; II, p. 243; von Kremer, *Topogr. von Damascus*, II, p. 12, 13; recueil Schefer, nos 58, 62, 470, 487; van Berchem, *Monuments et inscr. de l'atâbek Lu'lu'*, *Orient. Studien*, II, p. 205; Wulzinger et Watzinger, *Damaskus*, p. 62; Sobernheim, *Ar. Gefässinschr.*, *Z. D. P. V.*, XXVIII, p. 191.

(8) *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 221, 361, 369, 371, 372, 536, 537.

(9) *El-chahîrah bi-khânum* «connue sous le titre de *khânum*» (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 97).



rang, notamment celles qui sont alliées aux familles souveraines, font suivre leur nom personnel du titre *khâtûn*, sans préjudice des autres titres initiaux : le premier exemple que j'en connaisse est celui de Ḍaifah-Khâtûn, fille de l'Ayyoubide Malik ʿÂdil Ier et épouse du sultan d'Alep, Malik Ẓâhir Gâzî[1].

Ces différents vocables, signifiant «dame» ou «princesse», ne sont pas à proprement parler des titres initiaux, comparables aux titres masculins *maqâm*, *maqarr*, *djanâb*. Comme ces derniers, les titres initiaux féminins apparurent assez tardivement et ne se généralisèrent qu'à l'époque des Sultans Mamlouks. Notre guide habituel en matière de protocole en énumère trois, qui sont, par ordre de préséance : *djihah*, *dâr* et *sitârah*[2].

Il cite quelques exemples de l'emploi de *djihah*[3], déterminé par l'article et suivi d'un nombre variable d'épithètes, et il est à observer que les cinq premiers, dans lesquels l'initial est accompagné de *charîfah* «royale», s'appliquent indifféremment à des femmes qui sont fille, sœur, mère ou épouse d'un sultan. Or, en épigraphie, le mot *djihah*, qui apparaît pour la première fois dans le n° 591, est très rarement employé avec l'article[4], mais presque toujours à l'état construit et suivi d'un nom d'homme. Dans ce dernier cas, il semble que le mot doive avoir un sens précis de parenté, et cette hypothèse va se vérifier. Dans la majorité des inscriptions la signification d'*épouse* est assurée par la confrontation des textes avec les chroniques[5], et l'on ne possède pas une seule inscription à

[1] Ṭabbâkh, II, p. 265; Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 254; van Berchem et Fatio, *Voyage en Syrie*, I, p. 219-220. — Cf. recueil Schefer, nos 62, 457, 458, 496, 497; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 385; II, p. 304; van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 15; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 84, 96, 97, et p. 275 n. 1, 280 n. 1, 317-322; II, n° 177; Mayer, in *Journ. Pal. or. Soc.*, IV, p. 76; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 165; *Asie Mineure*, I, n° 28; van Berchem, *Épigr. des Danishmendides*, *Z. A.*, XXVII, p. 90; van Berchem, *Inschr. von Pergamon*, *A. P. A. W.*, 1911, n° 18; Klaproth, *Inscr. de Bolghari*, *J. A.*, 1831, II, p. 495; Bischof, p. 150; Löytved, *Konia*, n° 72; Khanikoff, *Inscr. du Caucase*, *J. A.*, 1862, II, p. 114.

[2] Qalqachandî, V, p. 501-502; VI, p. 77-78, 171-172. — Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 112 n. 4, 248 note, 398-399, 442.

[3] M. Huart a expliqué l'origine de ce titre, donné aux princesses. Sa forme complète serait *djihat el-ṭawâchî*, qu'on rencontre assez souvent dans Khazradjî (voir aussi *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 399, n. 3; *Chron. Mekka*, II, p. 115) : «*celle qui est du côté de l'eunuque*, c'est-à-dire celle qui est assez grande dame pour être gardée par des eunuques, les femmes du commun ne l'étant point» (*J. A.*, 1919, I, p. 341-342).

[4] Outre le n° 591 : *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 457; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, n° 51. — Cf. Qalqachandî, VII, p. 166, 167, 292; XIV, p. 307, 319, 321; S. de Sacy, *Chrestom. ar.*, II, p. 234.

[5] *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 361, 372; Ṭabbâkh, II, p. 234; III, p. 105, n. 1; Sobernheim, *Ar. Gefässinschr.*, *Z. D. P. V.*, XXVIII, p. 191.

l'aide de laquelle un autre degré de parenté serait établi[1]. Bien mieux, le sens d'*épouse* est assuré par les inscriptions de deux tombeaux contigus, le mot *djihât* de l'une, au pluriel honorifique, remplacé dans l'autre par *zaudjah*[2].

Pour des femmes d'un rang moindre, le mot *djihah* était, à l'époque mamlouke, accompagné de *karîmah*[3] : c'est la même distinction qu'entre *maqâm charîf*, réservé au sultan, et *maqarr karîm*, appliqué à ses émirs. Mais *karîmah* était depuis longtemps une épithète spécialement féminine, et c'est à ce titre qu'on la lit dans le n° 591. A la longue, l'adjectif s'employa substantivement, avec les sens de femme, fille ou sœur : dans les inscriptions égyptiennes, *karîmah* semble s'appliquer exclusivement à la *sœur*[4].

Le second initial cité par Qalqachandî, *dâr* «demeure», est une métonymie discrète qui se comprend d'elle-même; le mot entre dans le composé *zimâm-dâr* «l'intendant du harem royal». *Dâr* se rencontre dans quelques inscriptions, le plus souvent sous la forme du pluriel honorifique, *âdur*[5]. Lorsque le mot est suivi d'un nom propre masculin, celui-ci vise un eunuque et non un parent : ainsi la princesse ayyoubide Mu'nisah Khâtûn est appelée *Dâr Iqbâl*[6].

L'initial inférieur, *sitârah* «voile», n'apparaît jamais dans les inscriptions. Pourtant l'idée du voile féminin n'est pas absente de l'épigraphie arabe. C'est ainsi qu'une fille du sultan Baibars est appelée *el-dâr el-ʿâliyah dhât el-sitr el-rafîʿ wa'l-ḥidjâb el-manîʿ* «l'auguste princesse au voile élevé et bien défendu[7]». Dans d'autres textes, la femme elle-même sera désignée par ce titre de «voile», accompagné des épithètes précédentes[8].

[1] Voici les cas où le sens d'*épouse* n'est pas *prouvé* : *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 273; *Syrie-Nord*, I, n° 62; ci-dessous le n° 592.

[2] *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, nos 77-78. — On rencontre *zaudjah* dans quelques autres textes (recueil Schefer, n° 450; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 19).

[3] Qalqachandî, VI, p. 172; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 221, 273, 536.

[4] *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 165, 184, et p. 399, n. 2; Qalqachandî, VI, p. 78, 182; VII, p. 166; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VII, p. 373. — Ailleurs, le sens de fille : von Kremer, *Beiträge*, II, p. 45; van Berchem, *Inschr. von Pergamon*, *A. P. A. W.*, 1911, nos 31-33.

[5] *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 165, 221 et 536 (où, d'après une nouvelle copie, il faut corriger الازار en الآدر), et p. 188, note; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, n° 51.

[6] Cf. Maqrîzî, II, p. 28, 368; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 110. — C'est en ce sens qu'il faut rectifier la traduction de *Dâr Rachîd* dans *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 188, note.

[7] *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 188, note; cf. nos 221, 280 (p. 747); Yate, *Notes on Herat*, *J. A. S. B.*, 1887, p. 98, 105; Sobernheim, *Ar. Gefässinschr.*, *Z. D. P. V.*, XXVIII, p. 191; — voir Maqrîzî, II, p. 66; Qalqachandî, XIV, p. 319 (*djamâl dhawât el-sutûr*). — Dans les *Mille et une Nuits*, ces titres sont appliqués à Zubaidah, l'épouse de Hârûn el-Rachîd (nuit 839) : c'est un véritable anachronisme.

[8] Blochet, *Hist. d'Alep*, *R. O. L.*, VI, p. 48; Bischof, p. 150; Ṭabbâkh, II, p. 265; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 70 (p. 111 et 728), 134; *Jérusalem*, I, n° 98. — Cf. Qalqachandî, VI, p. 418; XIV, p. 307.

Dans cette dernière formule un adjectif fait allusion à la vertu de la femme. Parmi les nombreux autres termes que mentionne Qalqachandî, les inscriptions n'ont retenu que *maḥrûsah*[1], exceptionnellement d'ailleurs, car ce mot s'applique surtout à une ville, *maʿṣûmah*[2], et plus souvent, avec le même sens de « bien gardée », *maṣûnah*[3]. Bien entendu, et van Berchem a insisté là-dessus, ces participes passifs ont moins pour but de consacrer un fait que d'exprimer un souhait[4]. C'est encore une allusion à la *chasteté* qui sera faite par le surnom en *dîn*, que portent des princesses d'un rang élevé : on rencontre toujours, à une exception près, *ʿiṣmat el-dîn*[5].

L'examen des inscriptions féminines fait apparaître enfin une règle importante : la femme d'origine servile n'est jamais désignée par son nom propre. C'est le cas du n° 591, et l'on verra plus loin que la fondatrice du mausolée de Sayyidah Ruqayyah, dont le nom est connu des historiens, était une ancienne esclave. On est obligé ici de procéder par des recoupements et l'inscription ne

[1] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 457.

[2] Van Berchem, *Épigr. des Danishmendides*, *Z. A.*, XXVII, p. 90.

[3] Recueil Schefer, n° 268; van Berchem, *Monuments et inscr. de l'atâbek Lu'lu'*, *Orient. Studien*, II, p. 205; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 165, 221, 229, 372; Combe, *Notes d'archéol. musulmane*, *B. I. F.*, XV, p. 219; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, n° 51; Mehren, *Câhirah*, I, p. 89; Mayer, *Inscr. Gazza*, *Journ. Pal. or. Soc.*, IV, p. 76; cf. Qalqachandî, XIV, p. 307.

Noter aussi *durrah maknûnah* « perle cachée » : *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 184, 229.

Certains adjectifs restent au masculin : *adjall* : van Berchem, *Épigr. des Atabeks*, *Floril. de Vogüé*, n° 4; van Berchem, *Inscr. mobilières*, *J. A.*, 1909, II, p. 410; — (j'hésiterais à signaler le barbarisme *adjallah*, اجلة, qui se trouve dans des copies suspectes du recueil Schefer, n°s 39, 40, 58, 470, si von Kremer ne l'avait pas rencontré : *Topogr. von Damascus*, II, p. 12, 13; cf. Wulzinger et Watzinger, *Damaskus*, p. 62); — *malik* : van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 13; — *maulâ*, مولى : recueil Schefer, n° 62. — Van Berchem a hésité sur *ʿiṣmah khâtûnî* (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 188, note) : il importe donc de signaler *ʿiṣmî* et *khâtûnî*, au masculin, dans Qalqachandî, VI, p. 172; VII, p. 167; Maqrîzî, II, p. 66.

[4] *Maṣûnah* est l'équivalent de l'eulogie *ṣâna'llah ḥidjâbahâ* « que Dieu protège son voile », qu'on lit dans *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 371; voir p. 360, n. 1; Qalqachandî, IX, p. 149. — Il en est de même de *muḥadjdjabah* « voilée » (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n° 97, et p. 323, n. 2). — Cf. *adâma ʿiṣmatahâ* : van Berchem, *Inscr. de Russie*, *J. A.*, 1909, II, p. 410.

Voir, pour d'autres épithètes : Qalqachandî, VII, p. 166-167, 292; VIII, p. 101; XIV, p. 319, 321; Klaproth, *Inscr. de Bolghari*, *J. A.*, 1831, II, p. 495, 499-502.

[5] Recueil Schefer, n°s 62, 457, 458, 470; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1894, I, p. 413; II, p. 304; 1895, II, p. 236; Sykes, *Notes on Khorasan*, *J. R. A. S.*, 1910, p. 1140; Bischof, p. 150; Blochet, *Hist. d'Alep*, *R. O. L.*, VI, p. 48; Yate, *Notes on Herat*, *J. A. S. B.*, 1887, p. 98, 105; Ṭabbâkh, II, p. 265; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 70 (p. 111 et 728); Qalqachandî, VII, p. 166; Ibn Chiḥnah, *Rauḍat el-manâẓir*, IX, p. 87; *Dhakhâ'ir Lubnân*, p. 182. — Cf. *ʿiṣmat el-mulûk* (von Kremer, *Topogr. von Damascus*, II, p. 13); *ʿiṣmat el-islâm* (Khanikoff, *Inscr. du Caucase*, *J. A.*, 1862, II, p. 114). — *Khâliṣat el-dîn*, dans van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 13.

suffirait pas pour découvrir l'identité de cette épouse du calife Âmir. Mais il arrive assez souvent en épigraphie que la personnalité d'une femme soit déterminée par sa qualité de « mère d'un tel », *umm* ou *wâlidah*[1]. Parfois d'ailleurs, on passe également sous silence le nom d'une femme d'origine libre, ce qui est attesté par leur filiation[2], ou par l'épithète *ḥurrah*[3] « libre » : ce dernier mot est de ce fait pris dans le sens de « grande dame »[4]. Il semble qu'il s'agisse alors d'une discrétion polie, pour laquelle il est encore malaisé de formuler une règle.

Le miḥrâb. Vers 550 H. — On conserve au Musée arabe du Caire (Inv. n° 97) un superbe miḥrâb en bois décoré, provenant de ce mausolée. Déchiffrée pour la première fois par Ravaisse (*loc. cit.*, p. 641-643), reprise par van Berchem qui la situa à sa véritable date (vol. I, n° 457), l'inscription dédicatoire a été à nouveau publiée (*Catalogue*, p. 104 et pl. II; *Comité*, XXXII, p. 26; Migeon, *Manuel*, fig. 81 et 83; cf. van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1891, II, p. 81-83). Je m'excuse de reproduire encore la traduction de van Berchem, afin qu'elle soit sous les yeux du lecteur, qui pourra ainsi suivre le commentaire sans recourir à d'autres ouvrages.

(N° 457.) — Voici ce qu'a ordonné de faire la dame illustre, bien gardée et très grande, (épouse du calife) el-Âmir, au service de laquelle était auparavant le qâḍî Abû'l-Ḥasan Maknûn, et se trouve aujourd'hui l'émir droit, ʿAfîf el-daulah Abû'l-Ḥasan Yumn el-Fâ'izî el-Ṣâliḥî. (Ce miḥrâb a été fait) pour le mausolée de Sayyidah Ruqayyah, fille de l'émir des croyants ʿAlî.

[1] Recueil Schefer, n° 381; Amador de los Rios, *Memoria*, p. 137; Amador de los Rios, *Sevilla*, p. 106, 263-264; van Berchem, *Épigr. des Atabeks*, *Floril. de Vogüé*, n° 4; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 70 (p. 111 et 728), 369, 371, 457; *Catalogue*, p. 86, 108; Ṭabbâkh, II, p. 234; *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, n°s 77, 78; voir II, p. 8. — Cf. *ibnat ʿAbd Allah*, sans nom personnel, dans l'épitaphe d'une épouse de Malik Achraf Mûsâ : recueil Schefer, n° 487.

A propos de cette omission du nom propre, van Berchem se demande encore si elle indique la mort antérieure du mari ou des fils de l'intéressée (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 560, n. 3).

Je ne connais à cette règle qu'une seule exception, que je ne puis expliquer (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 134; voir p. 194).

[2] Van Berchem, *Inscr. mobilières*, *J. A.*, 1909, II, p. 410; recueil Schefer, n° 470; van Berchem, *Inschr. aus Armenien*, n° 13; Amador de los Rios, *Memoria*, p. 296, n. 1.

[3] Épitaphe du Musée arabe du Caire, Inv. n° 65 (*Catalogue*, p. 28-29); H. Basset et Lévi-Provençal, *Chella*, *Hespéris*, 1922, p. 35; Amador de los Rios, *Memoria*, p. 203-204.

La fille de l'émir Baktamur el-Sâqî n'est pas nommée dans le contrat de son mariage avec un fils de Malik Nâṣir Muḥammad (Qalqachandî, XIV, p. 307).

[4] Recueil Schefer, n° 569; Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, I, p. 318-319. — Cf. *J. A.*, 1921, II, p. 108-109; Oumâra, ar., II, p. 588; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 208; Lammens, *Berceau*, p. 271.

Ce sanctuaire, que Yâqût signale[1], fut construit, si l'on en croit un texte cité par Ali Pacha[2], sur l'ordre du calife Ḥâfiẓ, à qui Ruqayyah était apparue en songe[3]. A l'endroit choisi sous cette inspiration par le souverain on ne trouva aucune tombe : on ne pouvait pas, en tout cas, y découvrir la dépouille de Ruqayyah, puisque, suivant la tradition, celle-ci serait enterrée à Damas, «dans le cimetière voisin du faubourg de Maidân», soit dans le cimetière de Bâb-Allah. D'ailleurs, cette Ruqayyah est en quelque sorte insaisissable, et, en dehors des traits légendaires recueillis par Ravaisse, on ne connaît rien de sa biographie, de même qu'on ignore la date de sa mort[4].

Ainsi, un texte attribue formellement au calife Ḥâfiẓ l'initiative d'avoir fondé le mausolée de Sayyidah Ruqayyah. La chose en soi n'aurait rien d'étonnant : les souverains fatimides ont peuplé le Caire et sa banlieue de sanctuaires alides, ou bien ont embelli les édifices préexistants. Pour Ḥâfiẓ en particulier, deux inscriptions fragmentaires (nos 554-555) viennent rappeler des restaurations effectuées dans le mausolée de Sayyidah Nafîsah. Les textes du sanctuaire de Sayyidah Ruqayyah ne contredisent pas expressément le renseignement transmis par Ali Pacha : les nos 457 et 591 citent une épouse du calife Âmir, mais ils sont gravés sur des meubles, qui ont été placés dans l'édifice postérieurement à sa fondation. Le n° 590, qui fournit la date la plus ancienne (527) et qui est peint sur l'intérieur de la coupole, ne mentionne aucun nom, ce qui n'exclut pas le calife Ḥâfiẓ.

Un autre auteur nous procure un détail supplémentaire : le sanctuaire, si l'on en croit Ibn el-Zayyât[5], fut édifié par les soins d'Abû Tamîm Turâb el-Ḥâfiẓî, «qui arriva au vizirat sous le règne de Ḥâfiẓ». Les *Kawâkib sayyârah* ne sont pas un guide à dédaigner du point de vue de la topographie des cimetières, mais les renseignements historiques y sont parfois dénués de valeur : l'ouvrage sacrifie trop la vérité aux traditions populaires[6]. Cette fois on peut démêler la confusion : il était avéré (n° 591) qu'un individu appelé Abû Turâb avait contribué d'une certaine façon à l'embellissement du sanctuaire, et c'est très vraisemblablement

[1] Yâqût, IV, p. 554.

[2] Le *Miṣbâḥ el-dayâdjî* d'Ibn ʿAin el-Fuḍalâʾ (Ali Pacha, II, p. 61; traduit dans *Comité*, XXXII, p. 25).

[3] Sur ces sortes de songes, voir ci-dessus, p. 163, n. 3. — Dans ce domaine, la coutume heurte la doctrine (cf. Wancharîsî, I, p. 360-361).

[4] Cf. Ravaisse, *loc. cit.*, p. 650-651; *Création*, V, p. 76; Sauvaire, *Description de Damas*, *J. A.*, 1896, I, p. 386; Nicolas, *Le Bâb*, p. 103, 105; voir recueil Schefer, n° 93.

[5] *Kawâkib*, p. 178.

[6] Cf. *J. A.*, 1921, II, p. 119, n. 2.

le même personnage qui se retrouve dans les *Kawâkib* sous le nom d'Abû Tamîm Turâb. D'autre part, la phrase sur le vizirat s'explique d'une façon toute naturelle : Ḥâfiẓ eut en effet un fils, Abû Turâb Ḥaidarah, qui, en qualité d'héritier présomptif, exerça les fonctions vizirielles au cours de l'année 528 (1134)[1].

Un passage précis de Maqrîzî, qui a le mérite de concorder plus étroitement avec les inscriptions, va remettre les choses au point et permettre d'attribuer à la veuve du calife Âmir la construction du mausolée lui-même. Dans sa notice sur une mosquée de la Qarâfah, le Masdjid el-Raḥmah, l'historien écrit : «Cette mosquée fut ensuite connue sous le nom d'Abû Turâb el-Ṣawwâf, intendant de la princesse (*el-djihah*) qui fit construire le Masdjid el-Andalus, l'hospice qui en dépendait, et la *mosquée de Ruqayyah*[2]». Or, si l'on se reporte à la notice du Masdjid el-Andalus[3], on voit qu'il fut fondé en 526 (1132) par une femme dite *djihat Maknûn*, appelée de son vrai nom ʿAlam el-Âmirîyah, qui avait également confié cette entreprise au chaikh Abû Turâb.

Nous possédons maintenant tous les éléments d'un commentaire. Une épouse du calife Âmir (*djihah âmirîyah* des nos 457 et 591), dont Maqrîzî nous donne le nom, ʿAlam[4], qui en 526 avait fondé le Masdjid el-Andalus et un ribâṭ portant le même nom, et faisait bâtir l'année suivante (n° 590) la chapelle de Sayyidah Ruqayyah.

La confection du cénotaphe fut surveillée par Abû Turâb Ḥaidarah ibn Abî'l-Fatḥ, qui était mort avant l'achèvement du travail (533/1139), étant donnée l'eulogie qui accompagne son nom (n° 591). De fait, il résulte d'un passage de Maqrîzî qu'en 528 (1134), Abû Turâb el-Ṣawwâf était mort depuis quelque temps. Cet Abû Turâb avait élevé en secret un fils du calife Âmir, qu'on avait fait sortir du palais royal, dès sa naissance, dans un panier de légumes, et qui vécut pendant quelques années, connu sous le seul surnom de «petit couffin», *Qufaifah*[5].

[1] Ibn Muyassar, p. 76-77; Maqrîzî, I, p. 357; II, p. 18; trad. Casanova, IV, p. 31; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 303.

[2] Maqrîzî, II, p. 447-448.

[3] Maqrîzî, II, p. 446, 454; cf. Yâqût, I, p. 378; Omar Toussoun, *Géogr. de l'Égypte*, *Mém. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, VIII, p. 61.

[4] On connaît d'autres épouses d'Âmir (Maqrîzî, I, p. 411; II, p. 446; Ravaisse, *loc. cit.*, p. 645; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 636, n. 3). Ibn Duqmâq en cite une autre, *zaudjatihi el-badawîyah* (IV, p. 116) : à la vérité il s'agit d'une favorite, dont l'intrigue avec le calife était contée dans les cercles populaires dès la fin du régime fatimide. C'est au retour d'une visite à cette jeune Bédouine qu'Âmir fut assassiné (Maqrîzî, I, p. 485-486; II, p. 181-182; Ravaisse, *loc. cit.*, p. 637).

[5] Cf. Maqrîzî, II, p. 448; *Comité*, XXXII, p. 25-26; *J. A.*, 1921, II, p. 113.

La princesse ʿAlam, dit Maqrîzî, était généralement nommée *djihat Maknûn*, rattachée ainsi à l'eunuque qui était à son service particulier. Maknûn apparaît dans deux inscriptions (nos 591 et 457) : la dernière, van Berchem l'a établi, ne peut être antérieure à l'année 549 ni postérieure à l'année 555, du fait de la présence des deux relatifs *Fâ'izî Ṣâliḥî*, qui ne peuvent concerner que le calife Fâ'iz et son vizir Malik Ṣâliḥ Ṭalâ'iʿ. Les chroniques ne mentionnent pas la date de la mort de Maknûn : elles donnent toutefois ce renseignement précieux que l'eunuque était encore vivant en 548[1]. Dans l'inscription n° 591, je n'ai pas traduit *qâḍî* par «juge», car, en l'espèce, c'est un surnom qu'avait reçu Maknûn à cause de son caractère conciliant et de ses mœurs paisibles[2]. Il était mort avant la rédaction du n° 457, et remplacé auprès de la princesse ʿAlam par ʿAfîf el-daulah Abû'l-Ḥasan Yumn, qui est complètement inconnu.

En résumé, une veuve du calife Âmir, au service de laquelle était l'eunuque Maknûn, est mentionnée dans deux inscriptions, les nos 457 et 591 : les auteurs connaissent une princesse sous le titre de *djihat Maknûn* et donnent son nom, ʿAlam. Celle-ci dota le sanctuaire de Sayyidah Ruqayyah, en 533, d'un cénotaphe, et, entre 550 et 555, d'un miḥrâb. Le mausolée lui-même était achevé dès 527 (n° 590), mais l'épigraphie ne permet pas d'en attribuer la fondation à la même princesse : l'affirmation de Maqrîzî est jusqu'ici isolée et un autre historien prétend que le fondateur fut le calife Ḥâfiẓ.

592

Épitaphe de Fâṭimah, fille de Baibars Nâṣirî. 864 H. — On lit l'inscription suivante sur un autre cénotaphe, qui se trouve dans la pièce centrale, à droite en entrant. L'inscription se compose de deux lignes sur chacune des quatre faces; le panneau de la face *b* a disparu. Naskhi mamlouk.

(1) (*a-c*) بسمله... — *Coran*, II, 256 (*d*) صدق الله العظيم وصدق رسوله الكريم

(2) (*a*) أمر بإنشاء هذا الصندوق المبارك السعيد من فضل الله تعـ وجزيل

عطائه الستّ الجليلة سكزباى جهت (*sic*) الجناب العالى المولوىّ الأميرىّ (*b*).....

(*c*) وذلك عند وفات (*sic*) الستّ المصونة فاطمة ابنت (*sic*) بيبرس الناصرىّ إلى رحمة

[1] Maqrîzî, I, p. 427; Ravaisse, *loc. cit.*, p. 648; Ravaisse, *Essai*, II, p. 81.

[2] Maqrîzî, II, p. 446; Ravaisse, *loc. cit.*, p. 647-648. — Maknûn est encore mentionné plusieurs fois dans Maqrîzî, I, p. 411.

الله تعـ يوم الاثنين المبارك سادس شهر رجب الفرد الـمحـرّم (*sic*) (*d*) سـنـة أربـع

وستّين وثمانمائة والحمد لله (و)حده.

... A ordonné de faire ce sarcophage béni, d'heureux augure, par la faveur du Très-Haut et grâce à Ses dons magnifiques, l'illustre dame, Sakiz-Bây, épouse de sa haute Excellence notre maître l'émir..... Cela fut fait au moment où la dame bien gardée, Fâṭimah, fille de Baibars el-Nâṣirî, trépassa à la miséricorde du Très-Haut, le jour béni du lundi 6 du mois sacré de radjab, l'isolé, de l'année 864 (27 avril 1460).

Les personnes nommées dans cette inscription me sont complètement inconnues[1].

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ABÛ'L-MANṢÛR QUSṬAH
OU DE SÎDÎ SÂRIYAH. 535 H.

Dans son état actuel, cette mosquée, qui se trouve dans l'enceinte supérieure de la citadelle[2], date du xe (xvie) siècle : elle a été reconstruite entièrement en 935 (1529) par un gouverneur de l'Égypte, Sulaimân Pacha. Dans l'intérieur de la mosquée se trouve un mausolée à coupole, renfermant, d'après la tradition, le tombeau d'un compagnon du Prophète, Sâriyah, qui dut à une transmission de pensée du calife ʿUmar le surnom de *Djabal*, «Sâriyah de la montagne»[3].

Les écrivains arabes précisent en général que ce Sâriyah n'est pas mort ni enterré en Égypte[4]. La légende est ancienne, puisque le machhad de Sâriyat el-djabal est signalé par Ibn Djubair, qui ne le localise pas[5]. D'autre part, un texte assez mystérieux du *Sulûk* de Maqrîzî indiquerait nettement que cette tombe ne se trouvait pas à l'emplacement où on la situe aujourd'hui. «Cette année (580), écrit-il, le 7e jour du mois muḥarram, on fit la khuṭbah près du tombeau de Sâriyah, qui était dans une cavité de la montagne, *sans qu'il y eût de*

[1] Ce mausolée fut restauré en 844/1440 (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VII, p. 118).

[2] Cf. Casanova, *Citadelle*, pl. I, XVII; et le plan publié dans *Comité*, XV. — Elle servit de prison pendant l'occupation française (Djabartî, trad. franç., VI, p. 288-289).

[3] Cf. Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, II, p. 3; Ali Pacha, V, p. 14; Casanova, *Citadelle*, p. 563-564; Ṭabarî, I, p. 2701; Ibn el-Athîr, *s. a.* 23; *Mustaṭraf*, II, p. 270; Subkî, *Muʿîd*, p. 174; Abû'l-Maḥâsin, I, p. 86; Qalqachandî, XIII, p. 373; Weil, *Chalifen*, I, p. 96, n. 4.

[4] Même Ibn el-Zayyât, si avide de légendes (*Kawâkib*, p. 277-278, 307).

[5] Ibn Djubair, p. 48; Yâqût, IV, p. 555; *Mém. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, VIII, p. 153.

constructions quelconques dans cet endroit, ni d'habitants[1]. » Or, je rappelle qu'à cette date, on avait achevé de construire la citadelle[2].

Mais Casanova a rappelé que l'on nommait le Muqaṭṭam *el-djabal* tout court, que l'on appela tout naturellement la citadelle du Caire *qalʿat el-djabal*, et qu'on a très bien pu identifier, par rapprochement, Sâriyat el-djabal avec un Sâriyah inconnu, dont le nom était appliqué à un quartier (*khaṭṭ*) et à une porte de la citadelle[3]. A l'appui de l'assertion de Casanova j'ajouterai qu'une autre légende place tout près d'ici le tombeau d'un autre compagnon de Mahomet, dont le père portait ce nom prédestiné, Muʿâdh ibn *Djabal*[4].

Sous le sarcophage de Sîdî Sâriyah s'ouvre une crypte étroite, à l'entrée de laquelle se trouve une plaque de marbre; on y lit un texte de fondation de mosquée, au nom de l'émir Qusṭah, daté de 535 (1141). Maqrîzî a connu, en effet, dans la citadelle, une mosquée appelée Masdjid Qusṭah. L'intéressé avait été gouverneur d'Alexandrie et mourut empoisonné[5]. Une anecdote rapportée d'après lui par Abû Ṭâhir Silafî ne nous procure aucune date utile, puisque ce dernier se trouvait à Alexandrie dès 511 (1118)[6]. Qusṭah appartenait à la nombreuse colonie arménienne qui avait accompagné en Égypte Badr Djamâlî[7].

Il n'y a pas à revenir sur le texte même de l'inscription (vol. I, n° 45), qui a été publiée à nouveau par Casanova (*Citadelle*, p. 559-560). Je voudrais insister sur les titres de l'émir Qusṭah, très curieux par leur nouveauté, et pour lesquels on peut faire quelques comparaisons utiles avec des épigraphes de la même époque[8].

Deux inscriptions, datées de 528 et de 530, au nom d'un prince de Buṣrâ[9], relevant des atabeks de Damas, offrent à peu près la même ordonnance de titres

[1] Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 164.

[2] Voir l'inscription datée de 579 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 49).

[3] Casanova, *Citadelle*, index, p. 768. — Le Khaṭṭ Sâriyah est connu d'Ibn el-Zayyât (*Kawâkib*, p. 302).

[4] *Kawâkib*, p. 308; Yâqût, IV, p. 555; *Mém. Soc. roy. Géogr. d'Égypte*, VIII, p. 153. — Sur la présence de l'intéressé en Égypte, cf. *Foutoûḥ Bahnasâ*, p. 90, 165, 206.

Son véritable tombeau est inconnu (Lammens, *Inscr. du mont Tabor*, *M. F. O.*, III, p. 184; Sarre et Herzfeld, I, p. 198; Dussaud et Macler, *Mission*, p. 450; *Arch. Or. lat.*, I, p. 594).

[5] Maqrîzî, II, p. 202-203; Casanova, *Citadelle*, p. 561.

[6] Cf. Ibn Khallikân, I, p. 37.

[7] Voir ci-dessus, p. 133, n. 1.

[8] Il est intéressant aussi de rapprocher cette inscription d'une épitaphe égyptienne plus tardive, datée de 613 (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 460).

[9] Van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Z. D. P. V.*, XIX, p. 107-108.

que celle de l'émir Qusṭah et qu'un autre texte contemporain au nom d'un certain Kumuchtakîn, officier du calife Ḥâfiẓ[1].

C'est d'abord le titre *amîr*, accompagné d'un certain nombre d'épithètes, dont *manṣûr* « victorieux », commun aux deux textes égyptiens. Il est suivi de quelques titres formés sur le modèle des surnoms en *daulah* et en *dîn*, lesquels ne suffisaient plus : les deux officiers fatimides ont seuls un surnom en *khilâfah* « califat ». Mais les titres de Qusṭah se terminent par *ʿizz el-mudjâhidîn* « la gloire des combattants pour la foi », et c'est exactement à la même place qu'on lit *ẓahîr* (l'aide) *el-mudjâhidîn*, dans les deux inscriptions du prince de Buṣrâ.

Les quatre textes offrent un titre qui rattache les intéressés à l'émir des croyants, qui n'est bien entendu pas le même dans les deux séries, puisque Buṣrâ relevait alors de Bagdâd. Enfin, dernière coïncidence, on trouve dans les quatre inscriptions un titre en *dhû* suivi d'un substantif au duel, attestant la double valeur de ces divers personnages dans les domaines civil et militaire.

De tout temps les écrivains arabes ont discuté sur les mérites respectifs de l'*épée* et de la *plume*, notamment Ibn Nubâtah et Ibn el-Wardî[2]. D'autre part, et tout naturellement, les recueils d'administration ont toujours divisé les fonctionnaires en deux grandes classes : les *arbâb el-suyûf*, les principaux dignitaires de l'armée; les *arbâb el-aqlâm*, les administrateurs et comptables, les magistrats et les fonctionnaires religieux[3].

Ce dualisme de l'épée et de la plume, autrement dit des pouvoirs civil et militaire, se reflète dans des surnoms, qui caractérisent chez un fonctionnaire cette double capacité. Les califes de Bagdâd et, à leur exemple, les Fatimides en ont décerné un certain nombre, dont il paraît intéressant de donner une liste.

On trouve, à la fin du IIe siècle de l'hégire et au IIIe : *dhû'l-ri'âsatain* « l'homme aux deux commandements »[4]; *dhû'l-kifâyatain* « aux deux capacités »[5];

[1] *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 456. — Voir aussi des titres analogues dans des documents de chancellerie contemporains (Qalqachandî, VI, p. 463; VIII, p. 260-261; X, p. 422, 466; XIII, p. 325).

[2] *Fakhrî*, p. 70; trad. Amar, p. 82-83; *Madjânî*, VI, p. 66-85; Ousâma, p. 53, n. 5; Schwarzlose, *Waffen*, p. 126; Qalqachandî, II, p. 436; XIV, p. 231; *Encyclopédie*, II, p. 717; Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 12.

[3] Ibn el-Ṣairafî, p. 70; trad. Massé, *B. I. F.*, XI, p. 77; Qalqachandî, I, p. 38; III, p. 482, 486; XI, p. 87; Calcaschandi, p. 181, 184; *Prolégomènes*, I, p. 28; Maqrîzî, I, p. 440, 474; II, p. 176, 209; *Fakhrî*, p. 201; trad. Amar, p. 239; Abû'l-Maḥâsin, II, p. 463, 471; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 243 n. 3, 504 n. 3, 551 n. 2.

[4] Ṭabarî, III, p. 841; *Création*, VI, p. 106; *Thimâr el-Qulûb*, p. 233; Ibn Khallikân, I, p. 522; *Fakhrî*, trad. Amar, p. 364 n. 1, 382; *Mustaṭraf*, II, p. 23; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 104; *Onomasticon*, I, p. 168; Qalqachandî, III, p. 16, 104; V, p. 441; Ibn el-Athîr, *s. a.* 190, 196; Yâqût, *Udabâ'*, II, p. 226; Diyâb, *Adâb*, I, p. 62; Ibn Chiḥnah, *Rauḍat el-manâẓir*, VIII, p. 57.

dhû'l-wizâratain «aux deux vizirats»[1]; *dhû'l-qalamain* «aux deux plumes»[2].

Au IVe siècle : *dhû'l-kifâyatain*[3]; *dhû'l-wizâratain*[4]; *dhû'l-tadbîrain* «aux deux directions»[5]; *dhû'l-ri'âsatain*[6].

Au Ve siècle : *dhû'l-ri'âsatain*[7]; *dhû'l-kifâyatain*[8]; *dhû'l-faḍîlatain* «aux deux

Ce surnom fit réellement partie de la titulature de Faḍl ibn Sahl : il fut gravé sur son épée (Abû'l-Maḥâsin, I, p. 558), se trouve dans une inscription sur étoffe que nous a conservée Maqrîzî (I. F., III, p. 213), et dans deux curieuses inscriptions de la Mecque, dont le texte se lit dans Azraqî (*Chron. Mekka*, I, p. 158, 168-169).

On rencontre d'autres titres honorifiques de cette forme, qui ne font pas allusion à ce dualisme particulier : *dhû'l-yamînain* «aux deux mains droites» (Ibn Khallikân, I, p. 522; Qalqachandî, V, p. 441; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 115; *Onomasticon*, I, p. 169); *dhû'l-saifain* «aux deux épées» (Qalqachandî, V, p. 441; Marcel, *Égypte*, p. 79); *dhû'l-charafain* «aux deux noblesses» (Ibn el-Athîr, *s. a.* 353); *dhû'l-ḥasabain* «aux deux valeurs personnelles» (Idem, *s. a.* 396; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 112); *dhû'l-nasalain* «aux deux lignées» (Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 310-311); *dhû'l-madjdain* «aux deux gloires» (Ibn el-Athîr, *s. a.* 396; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 249); *dhû'l-sa'âdatain* «aux deux bonheurs» (Ibn el-Athîr, *s. a.* 402; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 105; de Zambaur, p. 13, n. 11); *dhû'l-nadjâbatain* «aux deux noblesses» (Qalqachandî, VI, p. 463); *dhû'l-fakhrain* «aux deux gloires» (Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 317; *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 58, 460). — Voir encore : *Onomasticon*, I, p. 167-169; Goldziher, *Ar. Synonymik*, *Islam*, VIII, p. 204, n. 1.

(5) *de la page précéd.* Qalqachandî, V, p. 441.

(1) Ṭabarî, III, p. 2083; *Muraṣṣa'*, p. 230; Qalqachandî, V, p. 441; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 114.

«En Espagne, sous la domination des Omayyades, le chef des deux vizirats, c'est-à-dire de l'autorité militaire et civile, était un véritable vice-roi. Ce titre, devenu plus tard simplement honorifique, «se donnait ordinairement au personnage le plus distingué par ses talents littéraires et, à «défaut (*sic*), par sa connaissance de l'administration du royaume». Ce sont les propres paroles de Maqqârî.» (Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 115; cf. Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 275, 369; Hammer, *Litteratur*, V, p. 631; *Udabâ'*, I, p. 218; *Onomasticon*, I, p. 268-269, 277; *Encyclopédie*, IV, p. 96; Dozy, *Mauren in Spanien*, II, p. 96, 100; Cour, *Ibn Zaïdoûn*, p. 133; Fagnan, *Additions*, p. 185; *Prolégomènes*, II, p. 14; Ḍaif, *Balâgat el-'arab*, p. 43, 169).

(2) Ṭabarî, III, p. 1087; *Thimâr el-Qulûb*, p. 233; *Z. D. M. G.*, VI, p. 508. — Ce surnom pourrait comporter une explication différente (Goldziher, *Über Dualtitel*, *W. Z. K. M.*, XIII, p. 325).

(3) Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, II, p. 354-355; V, p. 386; Ibn Miskawaih, VI, p. 447-448; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 145; *Udabâ'*, V, p. 355; *Thimâr el-Qulûb*, p. 234; *Z. D. M. G.*, V, p. 508; Hammer, *Litteratur*, V, p. 631; *Fakhrî*, trad. Amar, p. 81, note; *Encyclopédie*, II, p. 382; *Onomasticon*, I, p. 167-168; de Zambaur, p. 14.

(4) *Onomasticon*, I, p. 168.

(5) Goldziher, *Über Dualtitel*, *W. Z. K. M.*, XIII, p. 325.

(6) Amedroz et Margoliouth, *Eclipse*, III, p. 402; VI, p. 429.

(7) *Ichârah*, p. 30; Ibn el-Qalânisî, p. 85, 90; Maqrîzî, II, p. 288; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 200; Yaḥyâ d'Antioche, éd. Cheikho, p. 220; Amador de los Rios, *Memoria*, p. 26; de Zambaur, p. 29 n. 3, 30; plus haut, p. 144.

(8) *Ichârah*, p. 49, 53; Ibn el-Qalânisî, p. 71, 85; Yaḥyâ d'Antioche, p. 223; Ṣâliḥ ibn Yaḥyâ, p. 216.

mérites»[1]; *dhû'l-'azîmatain* «aux deux résolutions»[2]; *dhû'l-djaddain* «aux deux chances»[3]; *dhû'l-'izzain* «aux deux gloires»[4]; *dhû'l-wizâratain*[5].

Au VIe siècle : *dhû'l-ri'âsatain*[6]; *dhû'l-faḍîlatain*[7]; *dhû'l-'azîmatain*[8]; *dhû'l-wizâratain*[9].

Enfin on rencontre encore *dhû'l-ri'âsatain* au VIIe siècle[10], et *dhû'l-djalâlatain* «aux deux gloires», au VIIIe[11].

Mais ce dualisme se retrouvera dans d'autres formules : déjà, un vizir du calife Ḥâkim avait été surnommé *thiqat thiqât el-saif wa'l-qalam* «le plus grand homme de confiance d'épée et de plume»[12], et un autre tout-puissant ministre fatimide, qui fut en réalité le maître absolu de l'Égypte pendant une année, s'était intitulé *mâlik faḍîlatai el-saif wa'l-qalam* «le maître des deux supériorités de l'épée et de la plume»[13], titre qui sera repris, avec la variante *djâmi'* au lieu de *mâlik*, par Malik Achraf Khalîl[14]. Un sultan rassoulide se montrera plus précieux pour exprimer la même idée et se dira *ḥâ'iz djalâl el-rutbatain el-saif wa'l-qalam* «celui qui réunit la gloire des deux dignités, celle de l'épée et celle de la plume»[15].

Beaucoup plus tard, les Sultans Mamlouks Circassiens inscriront dans leur protocole qu'ils sont «maîtres de l'épée et de la plume», *ṣâḥib el-saif wa'l-qalam*[16], affirmant leurs pouvoirs militaire et civil. Ce n'est plus alors une formule honorifique, mais bien un titre politique, expression de leur souveraine autorité. Il faut observer qu'on ne le rencontre pas dans le protocole des Baḥrides et des premiers Circassiens : à côté du témoignage des inscriptions on peut signaler l'absence de ce titre dans le lexique de Qalqachandî[17] et dans les documents

(1) *Udabâ'*, III, p. 195; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, II, p. 124.

(2) Ṭabbâkh, I, p. 322.

(3) *Ichârah*, p. 33.

(4) Plus haut, p. 141, n° 583.

(5) Meucci, *Globo celeste*, p. 10.

(6) Oumâra, I, p. 126; Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 103, note; Qalqachandî, X, p. 357; Maqrîzî, I. F., IV, p. 270; éd. Bûlâq, II, p. 460.

(7) Ousâma, p. 335, 384; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 45.

(8) Van Berchem, *Arabische Inschriften*, *Z. D. P. V.*, XIX, p. 107-108; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 456.

(9) Amador de los Rios, *Memoria*, p. 203-204, 206-209.

(10) Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 30, 37; Maqrîzî, II, p. 415.

(11) Qalqachandî, VIII, p. 73.

(12) Maqrîzî, II, p. 287; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 191.

(13) Ci-dessus, p. 86, n. 2.

(14) Inscription inédite de Homs, datée 691, communiquée par M. Sauvaget.

(15) Van Berchem, *Notes d'archéologie*, *J. A.*, 1904, I, p. 61.

(16) *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 54, 56, 251, 278, 329, 382, p. 527, n. 2; *C. I. A.*, *Syrie-Nord*, I, n° 32.

(17) Qalqachandî, VI, p. 5 et seq.

qu'il cite. L'exemple le plus ancien remonte au sultan Barsbây, sous l'année 835[1], et c'est en vain que j'ai cherché dans les auteurs l'origine de cette qualification nouvelle. Le fait est d'autant plus remarquable qu'un autre titre important va faire son apparition à peu près à la même époque : une inscription du sultan Djaqmaq, datée de 851[2], le nommera le «très grand imâm», *imâm a'ẓam*. Van Berchem[3] et M. Gaudefroy-Demombynes[4] en ont montré l'intérêt capital, mais n'en ont pas expliqué l'origine. Je rappelle qu'en 815, le calife Musta'în exerça le sultanat pendant quelques mois : on pourrait se demander si les Sultans Mamlouks n'ont pas tenu à montrer dès lors qu'ils assumaient tous les pouvoirs, ceux de général, d'administrateur et même de pontife. Un hasard heureux a conservé, dans la grande mosquée de Gazza, un décret émanant du calife Musta'în : il y porte le titre d'*imâm a'ẓam*[5], que les Circassiens n'ont donc pas inventé.

Les sultans ottomans, voire même leurs grands vizirs, n'ont pas laissé tomber en désuétude le titre *ṣâḥib el-saif wa'l-qalam*[6]. Ils reprendront même une forme empruntée à un protocole d'Orient[7] : *mustak͟hdim arbâb el-saif wa'l-qalam* «celui que servent les hommes d'épée et de plume»[8].

Dans l'Occident musulman, on notera une conception assez différente, qui, dans une formule du même genre, remplace la bureaucratie par l'idée religieuse : les princes, ou leurs ministres, aimeront à rappeler leur double qualité de guerrier et de pontife, *ṣâḥib el-ḥarb wa'l-miḥrâb* «maître de la guerre et de la prière»[9].

(1) *C. I. A., Égypte*, I, n° 251. — Voir, pour l'Espagne : Qalqachandî, VI, p. 537; pour la Perse et l'Inde : Arménag Sakisian, *La miniature persane*, p. 35-36; Blochmann, *Geogr. and Hist. of Bengal*, *J. A. S. B.*, 1873, p. 275; et *Epigr. indo-moslemica*, 1919-1920, p. 10 (*djâmi'* au lieu de *ṣâḥib*).

(2) *C. I. A., Égypte*, I, n° 54; cf. van Berchem, *Inschr. Ostjordanlande*, *Z. D. P. V.*, XVI, p. 100.

(3) *C. I. A., Égypte*, I, p. 46. — Mustakfî II, monté sur le trône en 845, porte le titre d'*imâm a'ẓam* (Suyûṭî, II, p. 71, الخلفاء العباسية).

On trouve *imâm a'ẓam* dans un document fatimide, qui me paraît suspect, à cause de ce titre et de bien d'autres, inusités alors (Gottheil, *Docum. concern. a Cairo Synagogue*, tirage à part de *Jew. Quart. Rev.*, 1907, p. 8-15).

(4) Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. xxix; voir mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 324. — Pour Qalqachandî (VI, p. 9-10), *imâm* est encore un titre réservé au calife, et il ignore *imâm a'ẓam*.

(5) *C. I. A., Jérusalem*, II, p. 147, n. 2; Mayer, *Schriftwappen*, *Jahrbuch as. Kunst*, 1925, pl. 104.

(6) *Amida*, n° 37; *C. I. A., Égypte*, I, n° 418.

(7) Diez, *Baudenkmäler*, p. 65.

(8) *C. I. A., Jérusalem*, I, n° 45.

(9) *Miḥrâb* étant largement traduit (Bel, *Inscr. ar. de Fès*, *J. A.*, 1917, I, p. 323, 325; 1918, II, p. 364, 366). — Cette antithèse n'était pas inconnue des stylistes ayyoubides (Qalqachandî, VII, p. 109).

MAUSOLÉE DE ZAIN EL-'ÂBIDÎN. FONDÉ EN 549 H.

Ce monument est situé, parmi les buttes de décombres qui s'étendent au sud du Caire, à un kilomètre environ à l'ouest du mausolée de Sayyidah Nafîsah (Casanova, *Fousṭâṭ*, I, plan, B-5; Butler, *Coptic Churches*, I, p. 257; Guest et Richmond, *Miṣr*, *J. R. A. S.*, 1907, p. 794). Il a été complètement restauré en 1225 (1810) et en 1280 (1864), comme l'indiquent des inscriptions en vers publiées par Mehren (p. 564-565; *Câhirah*, I, p. 82-83).

La forme ancienne du sanctuaire consistait en un ṣaḥn, entouré de quatre liwâns, dont on voyait encore les traces à l'époque où Mehren le visita. La chapelle sépulcrale, recouverte d'une coupole assise sur des pendentifs de forme curieuse, paraît ancienne. Elle est presque tout entière occupée par un grand sarcophage couvert de velours rouge, et entouré d'une grille ciselée en fer doré, placée sur un socle de marbre. Derrière la chapelle se trouve la mosquée, dont le toit est porté par deux colonnes antiques en marbre, que supportent et surmontent des chapiteaux corinthiens (Mehren, complété par des notes de van Berchem).

593

Reprise moderne du texte de fondation. 549 H. — Au-dessus d'une massive porte de pierre, maintenant condamnée, plaque de marbre, dans une baie surmontée de stalactites. Naskhi ottoman, qui paraît plus ancien que les autres textes de restauration; publiée par Mehren, *loc. cit.*; Ali Pacha, V, p. 4.

بسمله ... هاذ (*sic*) مشهد إمام علىّ زين العابدين ابن إمام حسين ابن إمام

علىّ ابن عمران (*sic*) ابن عبد المطّلب (*sic*) صلوات الله عليهم أجمعين فى سنة ٥٤٩

Ceci est le sanctuaire d'imâm 'Alî Zain el-'Âbidîn, fils d'imâm Ḥusain, fils d'imâm 'Alî, fils de 'Imrân (*sic*), fils de 'Abd el-Muṭṭalib (*sic*), que les bénédictions de Dieu soient sur eux tous! En l'année 549 (1154).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la fantaisie de cette généalogie, dans laquelle il convient de supprimer *'Imrân* et de remplacer *'Abd el-Muṭṭalib* par Abû Ṭâlib. Lorsque Mehren déchiffra ce texte devant l'imâm de la mosquée, il s'attira des protestations indignées. Mais ces fautes mêmes sont l'indice que ce texte est la copie d'une inscription ancienne, en coufique fleuri, si elle était réellement de l'année 549 : le nouveau graveur a interprété à son gré les mots qu'il ne pouvait lire. Le nom de chaque Alide était peut-être accompagné d'une épithète laudative, que le copiste a transcrite une fois par *Ibn 'Imrân*. Cette nouvelle inscription est en tout cas d'époque assez tardive : l'absence de l'article aux mots *imâm* décèle une influence turque.

On trouve dans les *Khiṭaṭ* de Maqrîzî d'importants renseignements sur le machhad de Zain el-ʿÂbidîn[1] : «Ce sanctuaire, qui se trouve entre la mosquée Toulounide et la ville de Miṣr, est appelé par le peuple *machhad de Zain el-ʿÂbidîn*, ce qui est une erreur[2], car ce sanctuaire renferme la tête de Zaid, fils de ʿAlî Zain el-ʿÂbidîn, fils de Ḥusain, fils de ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib. Il se nommait antérieurement mosquée de Muḥarras l'eunuque. — La mosquée de Muḥarras, ... dit Quḍâʿî, fut construite pour abriter la tête de Zaid.... Hichâm, fils de ʿAbd el-Malik, l'avait envoyée en Égypte, et elle fut exposée sur la chaire de la mosquée (de ʿAmr); mais les habitants de Miṣr la dérobèrent et l'ensevelirent en cet endroit. — Le dimanche 10 djumâdâ II de l'année 122 (*jeudi* 12 mai 740), écrit Kindî dans son *Histoire des Gouverneurs*[3], Abû'l-Ḥakam, fils d'Abû'l-Abyaḍ,... apporta la tête de Zaid,... ce qui amena à la mosquée une grande affluence de peuple. — Le chérif Muḥammad ibn Asad el-Djawwânî dit dans la *Perle cachée* (*el-durr el-maknûn*)... : On n'a conservé (du corps de Zaid) que sa tête; elle se trouve dans le sanctuaire sis, à Miṣr, à l'Entre-les-deux-buttes (*bain el-kûmain*)[4], sur la route qui mène à la mosquée d'Ibn Ṭûlûn et à l'étang de l'Éléphant. Sur les matrices cadastrales (*khiṭaṭ*), il est appelé mosquée de Muḥarras l'eunuque..... Le corps de Zaid fut brûlé, et ses cendres dispersées au vent; il ne resta que sa tête, qui se trouve à Miṣr : le sanctuaire qui l'abrite est authentique, attendu que la tête a été promenée en ville, puis placée sur la chaire de la mosquée (de ʿAmr) en l'année 122. Elle fut ensuite dérobée, puis ensevelie en cet endroit; elle se manifesta un jour et c'est pour elle que l'on édifia un (nouveau) sanctuaire. — Ibn ʿAbd el-Ẓâhir signale qu'Afḍal, fils de l'amîr el-djuyûch, entendant raconter l'histoire de la tête de Zaid, ordonna de faire des fouilles pour dégager la mosquée enterrée sous des buttes de décombres, et dont on n'apercevait plus que le miḥrâb. On y découvrit cette tête sainte. Muḥammad ibn Mundjib ibn Ṣairafî dit qu'il tenait le récit suivant du chérif Fakhr el-dîn Abû'l-Futûḥ Nâṣir el-Zaidî, khaṭîb de Miṣr, lequel, entre autres, assista à la découverte : Je vis cette tête au moment où elle fut mise au jour; c'était une tête encore pourvue de cheveux sur le devant, le front portait une cicatrice de la dimension d'un dirhem[5]. Elle fut ointe d'aromates et de parfums,

(1) Maqrîzî, II, p. 436; cf. Ali Pacha, V, p. 6; Qaramânî, I, p. 230 et seq.

(2) Il y a aussi, au Caire, le tombeau d'un fils supposé de Zain el-ʿÂbidîn, nommé Muḥammad el-Aṣgar (Ali Pacha, II, p. 60).

(3) Kindî, p. 81; cf. Ibn Khallikân, II, p. 84; Maqrîzî, I. F., V, p. 92; Caetani, *Chronographia*, p. 1535; Jaussen, *Inscr. coufiques d'Hébron*, *Revue biblique*, 1923, p. 591, 594, note.

(4) Cf. Guest, *Fusṭâṭ*, *J. R. A. S.*, 1907, p. 70.

(5) Zaid fut tué d'un coup de flèche au front (Maqrîzî, II, p. 440).

puis transportée dans une maison particulière, en attendant que le (nouveau) sanctuaire fût terminé. La découverte eut lieu le dimanche 29 rabîʿ I 525 (dimanche 1er mars 1131)[1]. Ainsi, cette tête fut apportée en Égypte un dimanche[2], et on la retrouva un dimanche.»

Ce sanctuaire n'abrite donc pas la tête de Zain el-ʿÂbidîn, mais bien celle de son fils Zaid, auquel se rattachent les Zaidites du Yémen. Ce prétendant alide réussit à soulever la ville de Kûfah contre l'autorité du calife Hichâm : l'ordre fut rétabli par le gouverneur de l'Irâq, Yûsuf Thaqafî, et Zaid fut tué le 2 ṣafar 122 (7 janvier 740). Son corps, décapité, fut attaché à un gibet, à Kûfah : il resta exposé pendant deux ans, puis les ossements furent brûlés et les cendres répandues au vent. La tête avait été envoyée à Hichâm, qui, après l'avoir fait suspendre à une porte de Damas, l'envoya à Médine, et de là en Égypte[3].

Un eunuque, nommé Muḥarras, construisit une petite mosquée, dans laquelle on ensevelit cette tête. Il semble que l'édifice fut mal entretenu, puisqu'à la fin du ve (xie) siècle, il était en ruine et recouvert par des décombres, d'où émergeait un miḥrâb. La suite du récit ne laisse pas d'être troublante, et demande à être confrontée avec certains détails de l'invention de la tête de Ḥusain, fils de ʿAlî.

Une inscription de la chaire d'un sanctuaire d'Ascalon, transportée au Ḥaram d'Hébron, signale qu'avant 484 (1091), la tête de Ḥusain fut miraculeusement découverte à Ascalon, dans des circonstances que nous ne connaissons pas. Les auteurs, en général, contrairement aux termes et à la date de cette inscription, en attribuent tout le mérite au ministre Afḍal, qui, nous dit l'un d'eux, «embauma la tête, la transporta dans un coffret à la plus belle maison de la ville», en attendant l'achèvement de l'édifice qui devait abriter cette sainte dépouille[4]. C'est exactement ce qui fut fait pour la tête de Zaid.

(1) Sur cette date, voir plus loin.

(2) La concordance entre le quantième et la férie n'existe pas pour cette date, telle qu'elle a été donnée ci-dessus.

Les auteurs orientaux aiment à signaler ces sortes de coïncidences (Zetterstéen, *Beiträge*, p. 4; Isḥâqî, p. 20; *Prairies*, VIII, p. 275; Ṭabarî, trad. Zotenberg, III, p. 730; Ousâma, partie franç., p. 244, n. 2; Qaramânî, II, p. 4; Ali Pacha, III, p. 27.

(3) Maqrîzî, II, p. 436-440; Huart, *Hist. des Arabes*, I, p. 273; Ibn el-Athîr, *s. a.* 121; Qalqachandî, XIII, p. 227.

Ali Pacha (V, p. 5) cite pourtant un texte qui fait bien allusion à Zain el-ʿÂbidîn : «Il mourut, à l'âge de 58 ans, en l'année 99 (718), et fut enterré au cimetière de Baqîʿ : sa tête, portée à Miṣr, fut ensevelie à proximité de (l'endroit où passa plus tard) l'aqueduc menant l'eau à la citadelle».

(4) Voir mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 219-221, 224-226.

La découverte n'est pas ici miraculeuse, mais consécutive à des fouilles opérées d'après des données positives. Ces fouilles auraient été ordonnées par Afḍal : or la date de la découverte, le 29 rabîʿ I 525, est de près de dix ans postérieure à la mort du ministre. Cette date tombe même en une période troublée de l'histoire d'Égypte, pendant laquelle Kutaifât se soucia probablement d'autre chose que de restaurer des sanctuaires alides[1]. Afḍal fut assassiné le 1er chawwâl 515 (13 décembre 1121), et il est tentant de lire, pour la date de découverte, le 29 rabîʿ I 515 (*vendredi* 17 juin 1121) : mais alors, la coïncidence des deux dimanches, déjà bien précaire pour la première date[2], disparaît pour la seconde[3]. Pourtant, si cette anecdote contient une parcelle de vérité, il faut accorder peu d'importance à ce détail de concordance et s'en tenir à la date de 515[4].

L'inscription est datée de 549, et il n'est pas inutile de faire observer que cette date procure encore un rapprochement avec le transfert d'Ascalon au Caire de la tête de Ḥusain, qui eut lieu l'année précédente[5]. Cette inscription commémorative est enfin à rattacher à toutes les pieuses restaurations entreprises par le calife Ḥâfiẓ, que nous avons eu l'occasion de mentionner[6].

A l'époque de Maqrîzî, ce sanctuaire attirait de pieux visiteurs, principalement le jour de *ʿâchûrâʾ*[7]. Outre le nom impropre de Machhad Zain el-ʿÂbidîn, il portait aussi la dénomination moins compromettante de *Machhad el-raʾs* «le sanctuaire de la tête»[8] : signalé dans la *Description de l'Égypte* sous le vocable de *Cheikh Zennou*, il s'appellerait aujourd'hui *Zeïnou*[9].

594

Épitaphe de l'alide Yaḥyâ. — Au cours d'une dernière visite, effectuée en avril 1930, je découvris dans une petite cour au sud du mausolée, dans un tas

[1] Voir ci-dessus, p. 86-87.

[2] Voir ci-dessus, p. 215, n. 2.

[3] On peut lire le 17 rabîʿ I, au moyen de trois corrections, légères il est vrai.

[4] Dans le récit, il est question d'Afḍal, *fils de l'amîr el-djuyûch*, ce qui ne laisse planer aucun doute, sinon on aurait pu penser à Kutaifât lui-même (voir ci-dessus, p. 86, n. 2).

[5] Cf. mes *Notes d'épigr. syro-musulmane*, *Syria*, V, p. 227.

[6] Voir plus haut, p. 40-41.

[7] Maqrîzî, II, p. 440. — Cf. Ibn Djubair, p. 46; Ali Pacha, V, p. 6; Ravaisse, *Essai*, I, p. 419, n. 2.

[8] Qalqachandî, XIII, p. 227.

[9] Casanova, traduction de Maqrîzî, III, p. 170, n. 2; Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. 67.

de pierres, un fragment de stèle en marbre (56 × 50), qui fut sur-le-champ transporté au Musée arabe (Inv. n° 9201).

Cinq lignes en beau coufique, légèrement fleuri. Les caractères, très minces, à fort relief, sont à comparer avec ceux d'un tombeau proche du tombeau des califes abbassides, daté de 347/959 (*Comité*, XXVII, pl. XIII) : ce rapprochement est utile, car nous n'avons presque aucun renseignement sur le défunt, et le lapicide n'a pas eu la place de mettre le chiffre des centaines. Inédite.

(1) [بسم الله ا]لرحمن الرحيم هذا قبر (2) [أبي القسم يـ]ـحيى بن علىّ بن

محمّد بن جعفر (3) [بن.....un mot.....بـ]ن جعفر بن الحسن بن الحسن (4) [بن

علىّ بن أبي] طالب صلوات الله عليه توفّى (5) [رضى الله عـ]ـنه يوم الاثنين

(لـ)ليلتيىن (sic) (6) [un mot.....مـ]ن شهر ربيع (ا)لآخر سنة اثن(ي)ن وثمانين.

..... Ceci est le tombeau d'(Abû'l-Qasim Ya)ḥyâ, fils de ʿAlî, fils de Muḥammad, fils de Djaʿfar, (fils de)..... fils de Djaʿfar, fils d'el-Ḥasan, fils d'el-Ḥasan, (fils de ʿAlî, fils d'Abû) Ṭâlib, — que les bénédictions de Dieu soient sur lui! — décédé, — (que Dieu soit satisfait) de lui! — le lundi, à deux nuits..... du mois de rabîʿ II de l'année (3)82 (juin-juillet 992).

Ibn el-Zayyât[1] signale un Abû'l-Qasim Yaḥyâ, avec la même généalogie, écourtée de deux générations; mais il ne précise pas l'époque de l'activité de ce personnage, qui fut le chef des Alides.

595

Épitaphe de l'agâ ʿUthmân. 1239 H. — Sur un tombeau, dans un angle de la mosquée, stèle octogonale. Sept lignes en naskhi ottoman; petits caractères, sculptés en relief; points et signes. Inédite.

(1) المرحوم المغفور له (2) عثمان اغا مستحفظان (3) مصر سابق تابع المرحوم

(4) سليمان اغا توفّى إلى (5-6) رحمة الله تع — *Coran*, LV, 26 — روحيجون فاتحة (7)

سنة ١٢٣٩

Le défunt, digne de pardon, ʿUthmân, ancien aga des janissaires d'Égypte, suivant du défunt Sulaimân Agâ, trépassé à la miséricorde de Dieu..... — pour son âme (récitez) la *fâtiḥah*! — en l'année 1239 (1824).

[1] *Kawâkib*, p. 61.

596

ÉPITAPHE DE LA DAME ḤAFÎẒAH, ÉPOUSE DU PRÉCÉDENT. 1241 H. — Sur un tombeau, dans un angle de la mosquée, six lignes en naskhi ottoman; petits caractères, sculptés en relief; points et signes. Inédite.

(1) هذا قبر المرحومة (2) الستّ حفيظة زوجة المرحوم (3) عثمان اغا أمير
اللواء مستحفظان (4) مصر سابقا توفّت إلى (5) رحمة الله تع (6) سنة ١٢٤١

Ceci est le tombeau de la défunte dame Ḥafîẓah, épouse du défunt ʿUṯẖmân Agâ, ancien émir d'étendard des janissaires d'Égypte. Elle trépassa à la miséricorde du Très-Haut en l'année 1241 (1826).

Ces épitaphes, insignifiantes par elles-mêmes, offrent un certain intérêt du fait que ʿUṯẖmân fit restaurer le sanctuaire. « A l'intérieur de la mosquée[1], se trouve la tombe de feu ʿUṯẖmân, commandant des janissaires (*yanichârîyah*), qui, durant sa vie, avait fait restaurer cette mosquée. Au cours des événements de l'année 1225 (1810), Djabartî écrit dans son *Histoire*, que ʿUṯẖmân Agâ, commandant des janissaires (*mustaḥfiẓân*), se préoccupa de restaurer cette mosquée, négligée pendant l'occupation française, au point que le sanctuaire tombait en ruine et risquait d'être envahi par les sables. Il la restaura, l'orna, la fit blanchir, entoura le tombeau d'un voile et le surmonta d'un baldaquin (*tâdj*). Il convoqua (pour l'inauguration) les membres des sociétés diaboliques (*chaiṭânîyah*), appelées sociétés secrètes (*arbâb el-achâ'ir*), dont font partie les forains et les gens des basses professions, et qui se donnent eux-mêmes les appellations d'Aḥmadîyah, de Rifâʿîyah, de Qâdirîyah, de Barhâmîyah, etc. Ils se réunirent en grand nombre, munis de timbales, de flûtes, d'étendards, de loques et de chiffons multicolores, et emplirent les rues et les marchés. Ils défilèrent en criant et en hurlant avec des voix terrifiantes, récitant à tour de rôle des prières et des versets coraniques estropiés comme à plaisir, ou bien des invocations de toute sorte, le tout entrecoupé des vociférations de leurs chaiḵẖs, qui appelaient les intéressés par leurs noms : *yâ huwa! yâ huwa! yâ djabbâwî! yâ badawî! yâ dasûqî! yâ bayyûmî!* L'agâ se trouvait à cheval au milieu du cortège, entouré d'hommes de loi et d'« enturbannés », pendant que les timbales ne cessaient de retentir. Le voile teint (destiné au tombeau) était porté sur un cadre

[1] ALI PACHA, V, p. 4.

de bois : les hommes, les femmes et les enfants qui se pressaient autour de lui s'efforçaient de le toucher pour gagner la bénédiction, ou bien lui jetaient des lambeaux d'étoffes ou des foulards. Du haut des fenêtres on s'évertuait même à faire toucher le catafalque à des foulards attachés par des ficelles, toujours dans un but de bénédiction. Le cortège, augmentant sans cesse, parvint enfin à ce sanctuaire, sis à l'extérieur de la ville, près du Kôm el-Djâriḥ, à l'endroit où passe l'aqueduc. Il y eut ce jour-là un grand banquet, qui se prolongea jusqu'au lendemain. »

597

CONSTRUCTION DE LA MAQṢÛRAH. 1280 H. — Sur la grille du sarcophage; une ligne en naskhi ottoman. Inédite.

أنشأ هذه المقصورة سعادة محمّد قفطان باشا ١٢٨٠

A construit cette grille Son Excellence Muḥammed Qafṭân Pacha, (en l'année) 1280 (1864).

Mehren avait publié deux inscriptions en vers au nom de ce même Qafṭân Pacha, qui, selon Ali Pacha[1], entoura le tombeau d'une grille en bois incrusté d'os et d'ivoire.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ABÛ'L-GAḌANFAR

(ZÂWIYAH SÎDÎ MUʿÂḎH). 552 H.

Au bout du prolongement de la rue Neuve du Mouski, tout près de la sortie de cette artère vers le désert à l'est, dans la dernière ruelle au nord de la rue (*chârîʿ el-darrâsah*), avant de sortir du Caire (plan JOANNE, J-2; plan *Comité*, D-7, n° 3).

Dans un enclos formé par une mosquée moderne inachevée, à ciel ouvert, s'élève une qubbah flanquée d'un minaret modeste, du type de celui de la madrasah de Malik Ṣâliḥ Ayyûb (vol. I, p. 102), en briques, avec coupolette en oignon. La coupole est en briques, toute badigeonnée.

Le Comité de Conservation des Monuments de l'Art arabe, qui a découvert ce monument en 1913, y a entrepris quelques travaux de réparation, qui ont mis au jour quelques ornements peints de l'époque turque, sur la paroi est à l'intérieur, près d'un petit miḥrâb : on y lit encore un fragment de la *basmalah* et les trois premiers mots de *Coran*, XLVIII, 1.

Voir : HERZ, *Baugruppe*, p. 29, n. 2; CRESWELL, *Brief Chronology*, *B. I. F.*, XVI, p. 65-66; *Comité*, XXX, p. 106; XXXII, p. 38-39 et pl. XX-XXII; CRESWELL, *Minaret*, p. 10 et pl. II; CRESWELL, *The Great Salients*, *J. R. A. S.*, 1923, p. 575.

[1] ALI PACHA, V, p. 4.

598

Texte de construction au nom du fondateur. 552 H. — A mi-hauteur de la face sud du cube de base est encastrée une plaque de marbre, peinte en vert foncé; dimensions environ 60×50. Huit lignes en coufique fleuri du même style que le n° 584; mêmes caractères moyens, sans points ni signes. Publiée dans *Comité*, XXXII, p. 39.

(1-3) بسمله ... (*Coran*, IX, 18, jusqu'à لم يخش إلّا الله) — أمر بإنشاء هذا المسجد
المبا(4)رك الأمير المقدّم الهمام حصن الإسلام شرف (5) الأنام مقدّم الجيوش
نضام (sic) الدين سيف أمير المؤ(6)منين أبو الغضنفر أسد الفائزى الصالحى
ابتغاء لمر(7)ضاة الله وطلب (sic) لما عنده من أجره وثوابه فى (8) سنة اثنين
وخمسين وخمسمائة رحم الله عليه (sic).

A ordonné de construire cette mosquée bénie l'émir, le chef courageux, la forteresse de l'islam, la noblesse des créatures, le commandant des armées, l'ordonnance de la religion, le glaive de l'émir des croyants, Abû'l-Gaḍanfar Asad el-Fâ'izî el-Ṣâliḥî, dans le désir de plaire à Dieu et dans la recherche de Sa récompense et de Son bonheur, en l'année 552 (1157). Que Dieu lui fasse miséricorde!

C'est en vain que j'ai fait des recherches pour identifier cet officier, qui d'après les relatifs joints à son nom, était au service du calife Fâ'iz et du vizir Malik Ṣâliḥ Ṭalâ'i'. La conjecture qui va suivre est moins que certaine.

Un corps de troupes de l'armée fatimide se nommait *Barqîyah*, dénomination qui en rappelait le lieu d'origine, Barqah. Ce régiment, qui fut créé par Malik Ṣâliḥ Ṭalâ'i', eut pour premier commandant Ḍirgâm, qui se servit de ces troupes pour combattre le ministre Châwar et s'installer au vizirat. Une fois vizir, Ḍirgâm eut des raisons de se méfier de la fidélité de certains officiers des Barqîyah : il en convoqua environ soixante-dix au palais du Vizirat et les fit mettre à mort en 558 (1163)[1]. Parmi ceux-ci se trouvait un certain Asad el-Gâwî[2], qui pourrait

[1] Maqrîzî, I, p. 439; Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, III, p. 88; Ravaisse, *Essai*, II, p. 55-56; Oumâra, II, partie franç., p. 283-285.

[2] Cette lecture est assurée par un jeu de mots de 'Umârah du Yémen (Oumâra, I, p. 149; II, partie franç., p. 286-287). On lit *el-Fâzî* dans Maqrîzî (II, p. 12; cf. Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 330).

être le fondateur de la mosquée[1]. Cette conjecture repose d'ailleurs sur un détail assez fragile : la mosquée s'élève dans le quartier où les Barqîyah étaient cantonnés[2].

Le nom de l'officier, *Asad* (lion) et sa *kunyah* correspondante[3] Abû'l-*Gaḍanfar* (autre nom du lion) sont à la mode de l'époque : c'est encore le *lion* que rappellent doublement les noms et surnoms des ministres contemporains Abû'l-Achbâl Ḍirgâm et Asad el-dîn Chîrkûh, et de l'écrivain Abû'l-Ḥâri<u>th</u> Usâmah. Il est curieux de constater que la chancellerie des Mamlouks réservait aux souverains chrétiens, comme épithètes d'honneur, les noms et surnoms du lion, *asad*, *ḍirgâm*, *gaḍanfar*[4].

Ali Pacha consacre à cette mosquée une notice qui nous ramène une fois de plus à un sanctuaire alide[5] : « La mosquée du sayyid Mu'â<u>dh</u> se trouve au nord de la partie initiale de la rue Neuve, qui mène aux décombres d'el-Barqîyah, au bout de la rue Darrâsah, par laquelle on arrivait à cette mosquée, dont la porte fut fermée lorsque les décombres l'envahirent. Ce fut à l'origine un collège, construit près du tombeau du noble sayyid Mu'â<u>dh</u>, fils de Dâwud, fils de Muḥammad, fils de 'Umar, fils d'el-Ḥasan, fils de 'Alî, fils d'Abû Ṭâlib (que Dieu soit satisfait d'eux!). Mu'â<u>dh</u> mourut en rabî' I de l'année 295 (décembre 907), suivant les termes de Sa<u>kh</u>âwî dans son livre les *Lieux de pèlerinage* (*el-mazârât*). Son tombeau se trouve à l'intérieur d'une qubbah, qui renferme aussi les tombes du chai<u>kh</u> Muḥammad el-Muzayyin et de sa fille Nafîsah. La qubbah est percée de fenêtres en verre coloré, où sont ménagées des inscriptions tirées du Coran et des *ḥadî<u>th</u>*. Sur une des fenêtres on trouve l'inscription suivante : *Cette coupole a été construite en l'année 866 (1462)*, بنيت هذه القبّة سنة ستّ وستّين وثمانمائة. Au-dessus de la porte il y a une dalle de marbre sur laquelle

[1] La formule finale de l'inscription, *raḥm(at) Allah 'alaihi*, suit d'ordinaire le nom de personnes décédées. C'est probablement à cause de cette formule que le *Comité* nomme l'édifice *tombeau* d'Abû'l-Gaḍanfar. Mais, chez les Chiites, la formule n'a pas obligatoirement cette signification (cf. van Berchem, *Épigr. des Assassins*, *J. A.*, 1897, I, p. 462).

[2] Voir les sources citées, p. 220, n. 1 et 2; Ousâma, p. 250-251; Oumâra, II, partie franç., p. 271, n. 3; Ali Pacha, I, p. 7, 13.

[3] La correspondance que l'on constate entre le nom et la *kunyah* (Abû 'Abd Allah Muḥammad, Abû'l-Ḥasan 'Alî, etc.) existe aussi pour les *kunyah* métaphoriques : Abû'l-Futûḥ Naṣr (conquêtes et victoire), Abû'l-Nadjm Badr (étoile et lune), Abû'l-<u>Th</u>urayyâ Nadjm (Pléiades et étoile), Abû'l-Gârât Ṭalâ'i' (incursions et escadrons), Abû'l-Djuyûch Naṣr (troupes et victoire).

[4] Qalqachandî, VI, p. 79, 81, 82; VIII, p. 28, 36, 39-41, 44, 45, 47-49, 52; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, App., II, p. 39; Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XII, p. [167] 509.

[5] Ali Pacha, II, p. 83.

est gravée une *inscription coufique* que je n'ai pas pu lire[1]. » Le même auteur écrit ailleurs[2] : « La mosquée de Mu'â<u>dh</u> se trouve dans le quartier d'el-Barqîyah, près de (la rue) el-Darrâsah, à l'entrée de la rue Neuve qui conduit aux décombres d'el-Barqîyah. C'était à l'origine un collège, qui fut construit auprès du tombeau de Mu'â<u>dh</u>, fils de Dâwud. Au sud-est d'el-Azhar, écrit Sa<u>kh</u>âwî dans ses *Mazârât*, se trouve un quartier fatimide (*'ubaidîyah*), nommé Barqîyah, en souvenir des troupes du Magrib qui y étaient cantonnées. On y voit un collège, qui donne sur la rue. »

599

Texte funéraire au nom de Mu'â<u>dh</u> fils de Dâwud. 295 H. — « On lit (l'inscription suivante) sur la porte de ce collège; au-dessus duquel s'élève une coupole :

هذا مشهد السيّد الشريف معاذ بن داود بن محمّد بن عمر بن الحسن
بن على بن أبي طالب رضهم توفى فى ربيع الأوّل سنة خمس وتسعين ومائتين.

Ceci est le sanctuaire du noble seigneur Mu'â<u>dh</u>, fils de Dâwud, fils de Muḥammad, fils de 'Umar, fils d'el-Ḥasan, fils de 'Alî, fils d'Abû Ṭâlib, que Dieu soit satisfait d'eux! Il mourut en rabî' I de l'année 295. »

Je n'ai pas retrouvé dans les chroniques ce descendant de 'Alî, dont la généalogie semble d'ailleurs incorrecte[3].

[1] Il est à présumer que c'est le n° 598. — [2] Ali Pacha, V, p. 120-121. — [3] Cf. Maqrîzî, *Itti'âẓ*, p. 2-11.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 1, ligne 6. Sur la mosquée de 'Amr, voir encore : Muqaddasî, p. 199; *Marâṣid*, II, p. 355; Diez, *Kunst d. islam. Völk.*, p. 8-9; Herzfeld, *Ausgrabungen aus Samarra*, I, p. 28, 29, 34, 38, 39 et pl. XXII; Glück et Diez, p. 23, 144, 533; Marçais, *Manuel*, I, p. 30; Becker, *Pap. Schott-Reinhardt*, p. 18; V. Bosco, *Medina Azzahra*, p. 16 et pl. III; Clot Bey, *Aperçu*, II, p. 545; *Masâlik*, I, p. 209.

Page 2, note 7. Une mosquée aurait été fondée par 'Amr dans une des îles du golfe Persique (*Prairies*, I, p. 240).

Page 3, ligne 8. L'institution du miḥrâb est postérieure (Caetani, *Annali*, VII, p. 337).

Page 3, note 3, ligne 4. *Au lieu de :* el-Aqîq, *lire :* el-'Aqîq.

Page 4, note 5. Sur *ṣauma'ah*, cf. Lammens, *Sanctuaires préislamites*, *M. F. O.*, XI, p. 45 (couvent); Lévi-Provençal, *Le Musnad d'Ibn Marzuk*, *Hespéris*, 1925, p. 17, 32-33 (minaret).

Page 5, notes, ligne 8. Sur *ṭirbâl*, cf. Yâqût, III, p. 790, 792; *Fârsnâma*, p. 138; *Masâlik*, I, p. 228; Fraenkel, p. 269; Schwarz, *Iran*, p. 57, n. 3.

Page 7, note 1. Sur la piscine du Prophète, au Paradis, cf. Suhailî, I, p. 240-241; *Lisân*, XVIII, p. 162; *Istî'âb*, I, p. 159-160; III, p. 17, 27, 28; *Kanz el-'ummâl*, I, p. 83, 101, 418; III, p. 367, 369, 438; IV, p. 307; V, p. 83, 87, 88, 93, 94; VI, p. 82, 84, 86, 89-93, 274, 295; Ibn Ḥadjar, éd. du Caire, III, p. 246; Nuwairî, III, p. 258; *Encyclopédie*, IV, p. 27; Musil, *Zwei Inschr.*, *W. Z. K. M.*, XXII, p. 81, 83.

Page 9, ligne 10. Une restauration fut ordonnée, vers 240 (854), par le qâḍî el-Ḥâri<u>th</u> ibn Miskîn (Kindî, p. 469).

Page 9, ligne 19. *Au lieu de :* Wâ<u>th</u>iq, *lire :* Wâ<u>th</u>iq.

Page 10, note 3. Sur les graffiti chiites à Bagdâd, cf. Ibn el-A<u>th</u>îr, *s. a.* 411, 443, 444, 454, 482; Le Strange, *Baghdad*, p. 164; Massignon, *Mission*, II, p. 110.

Page 10, note 6. Sur *uskuffah*, cf. Fraenkel, p. 19; *Machriq*, XI, p. 446; Djabartî, XII, p. 8.

Page 11, note 3. Sur les Corans de 'U<u>th</u>mân, cf. Idrîsî, trad., p. 260; Ibn Baṭṭûṭah, II, p. 10; *Masâlik*, I, p. 217; *Encyclopédie*, IV, p. 156; Amari, *Biblioth. ar.-sicula*, p. 321; Burckhardt, *Voyages en Arabie*, II, p. 62; Ṭabbâ<u>kh</u>,

III, p. 151, 153; *Descr. de l'Afrique*, II, p. 386 et seq.; Muqaddasî, p. 143; Fagnan, *Extraits*, p. 29, 135; Carra de Vaux, *Penseurs de l'Islam*, IV, p. 52; Qaramânî, II, p. 110-111; III, p. 158; Girault de Prangey, *Essai*, p. 46, n. 2; Le Strange, *Palestine*, p. 264, 269.

Page 11, note 3, ligne 14. *Au lieu de : Adab, lire : Âdâb.*

Page 11, note 3, ligne 21. *Au lieu de :* ʿAmir, *lire :* ʿÂmir.

Page 13, note 1. Voir une suscription de Coran : Karabacek, *Ar. Palæography, W. Z. K. M.*, XX, p. 135 et seq.

Page 15, ligne 10. Grâce à mes fonctions de rapporteur à la commission qui fut chargée d'examiner les projets de restauration de la mosquée, j'ai eu communication de l'inscription suivante, signalée à la commission par Ahmed Pacha Zéki.

600

Texte de restauration au nom de Saladin. 568 H. — Sur le miḥrâb. Citée par Balawî, ms. Caire, Géogr. nº 202, fº 22 *b*.

بسمله... *Coran*, IX, 18 — النصر والفتح المبين لمولانا وسيّدنا الإمام المستضىٔ بأمر الله أبي محمّد لحسن أمير المؤمنين أمر بتجديده الملك[1] الناصر المجاهد صلاح الدنيا والدين أبو المظفّر يوسف وفّقه الله تع لطاعته فى سنة ثمان (وستّين) وخمسمائة.

... Secours et victoire manifeste à notre maître et seigneur, l'imâm el-Mustaḍî' bi-amr Allah, Abû Muḥammad el-Ḥasan, émir des croyants! Sa réfection a été ordonnée par el-Malik el-Nâṣir, le champion de la foi, Ṣalâḥ el-dunyâ wa'l-dîn Abû'l-Muẓaffar Yûsuf, — que Dieu le favorise en vue de Son obéissance! — en l'année 5(6)8 (1173).

Ce texte ne nous apprend rien de précis sur la nature des travaux entrepris par Saladin : l'objet de la restauration est indiqué par un pronom, et il est permis d'en conclure, comme l'affirme Maqrîzî, que le souverain consacra ses soins au seul miḥrâb.

Remarquons, en passant, que c'est la seule inscription ayyoubide qui rende hommage au calife abbasside : mais, à cette date, Saladin venait de monter sur le trône, et le calife Mustaḍî' s'était personnellement intéressé à la chute du pontificat fatimide (cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 325).

[1] Le ms. ajoute ici الزاهر (?).

Page 16, note 3. Sur les colonnes d'épreuve et autres faits du même ordre, cf. Ousâma, p. 231; *Guide de N.-D. de France, Palestine*, p. 154, 765.

Page 19, ligne 20. Le Prince Omar Toussoun a consacré une étude au Nilomètre et a commenté le texte d'Ibn Khallikân (*Mém. sur le Nil, M. I. Égypte*, IX, p. 305 et seq.). Sur le Nilomètre, cf. Clot Bey, *Aperçu*, I, p. 42.

Page 20, note 3. On ne sait pourquoi ces textes sont attribués à l'année 797 = 181 H., dans *Mon. ar. de Tlemcen*, p. 87.

Page 22, ligne 11. M. Creswell me suggère une date encore plus ancienne : il estime que la fin du bandeau daterait des réparations effectuées au Nilomètre par Aḥmad ibn Ṭûlûn. Paléographiquement, cette hypothèse n'est pas impossible, vu l'archaïsme des caractères; moralement, le prince peut avoir fait disparaître une inscription abbasside.

Page 23, note 2. Sur les fontaines, dont les tuyaux d'adduction passent par des têtes de lions et autres animaux, cf. Khazradjî, IV, p. 377; Nuwairî, I, p. 286; Ibn Baṭṭûṭah, II, p. 303; Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 243, 270.

Page 23, note 3. Sur cette nécessité d'une crue de seize coudées, cf. *Hist. Patr., Patrol. or.*, V, p. [194] 448.

Page 24, note 2. Cet inventaire des inscriptions omeyyades et abbassides, dressé en 1923, donne, en 1930, une idée très fausse de la question. Une très grande quantité d'étoffes, portant des inscriptions califiennes, a été découverte au cours de ces deux dernières années, et, tout particulièrement, le Musée arabe du Caire en possède une importante collection.

Page 25, ligne 7. Sur *aṭâla'llah baqâ'*, cf. Casanova, *Coll. Fouquet, M. M. F.*, VI, p. 345, 346, 392; Grohmann, *Corpus pap. Raineri*, I, *a*, p. xcix. Cf. la formule *aʿazzanâ'llah bi-baqâ'ihi* (Qalqachandî, X, p. 176).

Page 25, notes, ligne 25. Deux des quatre fragments coufiques, trouvés à Sidon par Renan, sont actuellement au Musée de Beyrouth. Un calque que m'a aimablement communiqué M. Sauvaget assure la lecture *Abî'l-ʿAbbâs*, au lieu d'*Ibn* el-ʿAbbâs.

Page 27, note 3. *Au lieu de :* Ziyadat, *lire :* Ziyâdat.

Page 29, note 5. Sur les descendants d'Ibn Abî'l-Raddâd, cf. Djabartî, VIII, p. 174; X, p. 177; Ali Pacha, XVIII, p. 17, 20, 28, 69, 76-81, 83, 100; Lane, *Manners*, p. 505; Omar Toussoun, *M. I. Égypte*, IX, p. 351, 473, 487, 495, 498.

Page 30, ligne 4. Ce personnage est ainsi mentionné dans le *Fihrist* (I, p. 282) : « Aḥmad ibn Muḥammad, le mathématicien, dont on ne connaît guère plus

que le nom : il a écrit une *Risâlah* sur le Nil, adressée à Muḥammad ibn Mûsâ ».

Page 30, ligne 7. *Au lieu de : ʿalā, lire : ʿalá.*

Page 32, note 6. Ṣâʿid el-Andalusî (*Ṭabaqât el-umam*, p. 54-55) le nomme aussi Aḥmad ibn Muḥammad ibn Kaṯîr.

Page 33, ligne 4. Une visite minutieuse du mausolée de Sayyidah Nafîsah et de ses alentours m'a permis de vérifier certains textes et de découvrir de nouvelles inscriptions, publiées ci-dessous. J'ai été aidé dans mes recherches par le conservateur adjoint du Musée arabe, Hasan Hawary, et j'ai trouvé un accueil empressé auprès du chaikh du mausolée, Muḥammad ʿAbd el-Khâliq Saʿd.

Page 33, note 1. Sur l'emploi de ce verset coranique (XXXIII, 33), cf. *Kanz el-ʿummâl*, V, p. 95-96, 272; IBN ḤADJAR, éd. du Caire, II, p. 486; IV, p. 378; *Istîʿâb*, III, p. 37, 605; IV, p. 46; QARAMÂNÎ, II, p. 253; *Mon. ar. de Tlemcen*, p. 484.

Page 34, lignes 8-10. Les inscriptions de cette face sont les suivantes : — dans le segment supérieur, quatre lignes en naskhi ayyoubide, petits caractères : (1) بسمله (2-3) *Coran*, IX, 21-22 (4) اللهمّ صلّى على سيّدنا محمّد وعلى آله الطيّبين الطاهرين وسلّم تسليما; — sur les quatre registres inférieurs, il s'agit de grands caractères, se détachant sur un fond de rinceaux : — (1-2) *Coran*, VIII, 33; — (3) XI, 90; — (4) لا إله إلّا الله محمّد رسول الله.

Page 34, note 5. Sur Sayyidah Nafîsah, cf. ABÛ'L-MAḤÂSIN, I, p. 599.

Page 35, note 1. Le mausolée de Sayyidah Nafîsah est signalé par Yâqût (IV, p. 554; cf. REITEMEYER, *Beschr. Ägyptens*, p. 236-237; ALI PACHA, XVII, p. 9).

Page 36, notes 7 et 8. Pour *ṣafar*, cf. l'eulogie *khatamahu'llah bi'l-khair wa'l-ẓafar* « que Dieu le marque au sceau du bien et du succès » (VAN BERCHEM, *Inscr. du sultan Uldjaitu*, tirage à part de *Mélanges Derenbourg*, p. 6).

Page 37, note 7. On trouve *radjab muradjdjab* dans une inscription de 821, à Machhad (SYKES, *Notes on Khorasan*, *J. R. A. S.*, 1910, p. 1147).

Page 38, note 6. On rencontre *ramaḍân muʿaẓẓam* dans une inscription de Badajoz, datée de 539 (AMADOR DE LOS RIOS, *Memoria*, p. 253).

Page 38, note 8. Voici une nouvelle preuve de l'interprétation donnée là au mot *qadr;* on lit, dans un document mamlouk : *ramaḍân el-muʿaẓẓam qadruhu wa-ḥurmatuhu* (GOTTHEIL, *Dhimmis*, in *Old Testament and Sem. Series*, II, p. 394, 401).

Page 41, ligne 1. Les trois fragments de cette planche forment une seule

ligne continue, à grands caractères, d'une longueur totale de 260; une seconde ligne, à caractères moyens, est sculptée au-dessus de la principale. — Musée, Inv. n° 4138.

(1) ..... الإمام الحافظ لدين الله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى آبائه [الطاهرين] وأبنائه الأكرمين (2) فى رجب [الفرد(?)] سـ]ـنة إحدى وأربعين وخمس مائة.

Page 41, note 3. Musée, Inv. n° 421.

Page 41, note 4. Musée, Inv. n° 2097.

Page 41, note 5. Musée, Inv. n°s 1649-1650.

Page 42, note 1. Musée, Inv. n° 1645.

Page 42, ligne 9. On pénètre actuellement au mausolée de Sayyidah Nafîsah par une ruelle étroite à l'entrée de laquelle se trouve un portail. Dans la baie de ce portail, dans le triangle sphérique de la trompe centrale, inscription de quatre lignes.

601

TEXTE COMMÉMORATIF. 895(?)H. — Quatre lignes en naskhi mamlouk avancé; petits caractères, à faible relief. Inédite.

(1) بسمله هذا (2) مشهد السيّدة الحسيبة النسيبة نفيسة بنت الحسن ابن زيد ابن الحسن ابن الإمام علىّ ابن (3) أبى طالب رضى الله عنهم أجمعين ومولدها سنة خمس وأربعين ومائة وقدمت مصر سنة ثلاث وتسعين ومائة وانتقلت إلى رحمة (4) الله تع فى شهر رمضان المبارك سنة ثمان ومائتى (sic) [deux à trois mots] رضى الله عنهما أجمعين (sic) بتأريخ سنة خمس وتسعين (?) وثمانمائة (?).

..... Ceci est le mausolée de la dame, au mérite personnel et de noble origine, Nafîsah, fille d'el-Ḥasan, fils de Zaid, fils d'el-Ḥasan, fils de l'imâm ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib, que Dieu soit satisfait d'eux tous! Sa naissance eût lieu en l'année 145 (762); elle arriva en Égypte en l'année 193 (809) et trépassa à la miséricorde de Dieu dans le mois béni de ramaḍân de l'année 208 (janvier 824)..... que Dieu soit satisfait d'eux tous! A la date de l'année 8(?)9(?)5 (1490).

La date, qui nous amène au règne de Qâyt-Bây, est très effacée, mais on peut la considérer comme à peu près sûre.

Page 42, ligne 12. Le n° 556 se trouve sur le saillant droit du portail au-dessus duquel on lit le n° 601. — Plaque de marbre 62×62; quatre lignes en naskhi ottoman; petits caractères, d'une calligraphie régulière. La ligne 2 commence à رتبة, et, pour le mot suivant, il faut lire عزّ, au lieu de عن.

602

Restauration du gouverneur ʿAlî Pacha. 1170 H. — Scellée dans le mur, à côté du n° 556, plaque de marbre, 60×60. Quatre lignes en naskhi ottoman; petits caractères, sculptés en relief, d'une belle calligraphie. Inédite.

(1) صاحب الوقت علىّ باشا الذى   هو فى مصر حكيم وأمين
قد حوى رتبة (2) عزّ شامخ   نالها من بنت زين العابدين
مذ بنى بابا على تربتها   أصبح الساكن فى (3) حصن حصين
فى باب فضل أرّخوه قد هنا   فادخلوه بسلام آمنين
وبه نستعين (4) سوّده الفقير المحتاج إلى ربّه القدير يعقوب الصابرىّ
ديويتدار المحافظ مصر القاهرة سنة
١١٧٠

Les trois premières lignes sont la reproduction textuelle du n° 556. Je dois à mon ami Jean Deny la lecture du mot *dîwîtdâr* (= *dawâdâr*), assez malaisée si l'on en juge par le calque ci-dessus dû à la plume de M. Hasan Hawary. Voici la traduction de la 4e ligne :

La minute (de cette inscription) a été rédigée par le pauvre qui a besoin de son puissant maître, Yaʿqûb el-Ṣâbirî, dawâdâr du gouverneur de l'Égypte. En l'année 1170 (1757).

Page 43, ligne 9. La plaque de marbre, sur laquelle est gravé le n° 557, se trouvait en face du portail du n° 601, de l'autre côté de la rue, au-dessus d'une petite porte. Celle-ci vient d'être démolie, et la plaque a été, par mes soins, transportée au Musée (Inv. n° 9203). Quatre lignes en naskhi ottoman; petits caractères, sculptés en relief; points et signes. A la ligne 1, on lit الدس(ة)ور et la ligne 4 se termine par la date ١١٧(٠) سنة (*sic*) «en l'année 117(0)».

Page 43, note 3. Sur ʿAlî Ḥakîm Uglû, cf. Djabartî, trad. franç., II, p. 22, 36, 116.

Page 43, dernière ligne. On trouve *dastûr* dans une inscription de Machhad, datée de 512 (cf. Sykes, *Notes on Khorasan*, *J. R. A. S.*, 1910, p. 1140); sur le mot, cf. Blochet, *Introd. à l'hist. des Mongols*, p. 71, 96, 105, 133.

Page 44, ligne 14. Musée, Inv. n° 2078.

Page 45, ligne 5. Hasan Hawary m'a montré que le chronogramme était juste, en lisant حتم au lieu de ختم et en donnant au ة de قبلة la valeur de ت :

بنا قبلة لله حتم بها نيه

65 + 8 + 448 + 65 + 532 + 53 = 1171

Page 45, lignes 24-25. Musée, Inv. n° 2077.

Hussein Rached, le conservateur du Musée, a le mérite d'avoir découvert la véritable interprétation de cette inscription :

عمل غيبى ابن التوريزىّ.

Œuvre de Gaibî, ibn el-Taurîzî.

Il s'agit du grand faïencier de l'époque mamlouke, dont on connaît tant de pièces signées (cf. Abel, *Gaibî et les grands faïenciers*, pl. XXI, n° 101).

Page 46, note. M. Georges Marçais interprète aussi *ʿalâ yad* dans le sens d'une direction administrative (*Manuel*, I, p. 12) : il a d'ailleurs publié une inscription, où l'on trouve le nom de ce directeur, précédé de *ʿalâ yad* et le nom de l'architecte (*Mosquée de Kairouan*, p. 59).

Pour la question des *nisbah*, voir, pour Sûdûn Magribî : Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VII, p. 268. — Le philologue el-Qâlî n'était pas originaire de Qâlîqalâ (*Encyclopédie*, II, p. 736); le prétendant abbasside d'Espagne, ʿAbd el-Raḥman el-Ṣaqlabî, n'était pas esclavon (Ibn el-Athîr, *s. a.* 161); l'écrivain Ibn Qutaibah el-Dînawarî n'avait été que qâḍî de Dînawar (Idem, *s. a.* 276); un voyageur, surnommé el-Ṣînî, à cause de ses nombreux séjours dans les mers de Chine (*B. I. F.*, XX, p. 141).

Page 47, ligne 10. C'est probablement à l'époque du n° 560, aujourd'hui disparu, soit en 1248 (1838), que l'on érigea la stèle qui se trouve à la tête du tombeau de Nafîsah.

603

TEXTE FUNÉRAIRE. — Colonne, hauteur 145, diamètre 21. Onze lignes en mauvais naskhi ottoman; petits caractères, sculptés en relief, dorés sur fond bleu; points et signes. Inédite.

(1-4) بسمله... *Coran*, XXXIII, 33 et 56 — (5) هذا مقام العارفة بالله رضع الست
الطاهرة (6) صاحبة الكرامات الطاهرة لحسيبة النسيبة (7) السيّدة نفيسة
بنت الإمام حسن ابن الإمام زيد ابن (8) الإمام حسن الصبط(*sic*) ابن الإمام
علىّ ابن أبي طالب (9) كرّم الله وجهه مولدها سنة ١٤٥ وقدمت مصر (10)
سنة ١٧٥ وانتقلت إلى رحمة الله رضع فى شهر رمضان (11) المعظّم [سنة] ٢٠٨

... Ceci est le maqâm de celle qui connaît Dieu, la dame pure, aux miracles éclatants, au mérite personnel, de noble origine, el-Sayyidah Nafîsah, fille de l'imâm Ḥasan, fils de l'imâm Zaid, fils de l'imâm Ḥasan el-Ṣibṭ, fils de l'imâm ʿAlî, fils d'Abû Ṭâlib, que Dieu ennoblisse sa face! Sa naissance eut lieu en l'année 145 (762); elle arriva en Égypte en l'année 175 (791) et trépassa à la miséricorde de Dieu dans le mois magnifié de ramaḍân de (l'année) 208 (janvier 824).

Notons simplement que, d'après le n° 601, Nafîsah serait arrivée en Égypte en 193 et non en 175.

Page 49, ligne 5. Le mot *iqâmah* se trouve encore dans une inscription de Cordoue (LÉVI-PROVENÇAL, *Inscr. ar. d'Espagne*, n° 16).

Page 50, notes, ligne 1. L'inscription de 426, copiée par Harawî, est publiée dans *C. I. A.*, *Jérusalem*, II, n° 275.

Page 50, notes, ligne 2. *Au lieu de : or., lire : Or.*

Page 50, notes, ligne 3. *Au lieu de : L'epigrafe, lire : Le epigrafi.*

Page 50, note 2, ligne 15. *Au lieu de :* YAʿQÛBÎ, p. 394, *lire :* p. 294. — Autres exemples de *maulâ amîr el-mu'minîn* : IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 193, 198, 293; ʿUTBÎ, X, p. 50; *Corpus pap. Raineri*, III, *b*, p. 115; *P. E. R. Mitt.*, I, p. 105, 107, 108; AMARI, *Biblioth. ar.-sicula*, *App. I*, p. 2; *Machriq*, XI, p. 69.

Page 51, note 3. Sur la *churṭah*, en général, cf. BEHNHAUER, *Inst. de police*, *J. A.*, 1860, I, p. 467 et seq. — On employa l'expression *churṭat-Allah*, la police du «gouvernement» (LAMMENS, *Ziâd*, *R. S. O.*, IV, p. 655, n. 3). — Sur les inscriptions des fanions (*maṭârid*) et des boucliers (*tirasah*) de la garde, cf. IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 276.

Page 52, notes, ligne 6. Le coffret de Ziyâd a été publié dans AMADOR DE LOS RIOS, *Memoria*, p. 283; FERRANDIS, *Marfiles*, p. 72 et pl. XII.

Page 53, notes, ligne 12. Pour l'étymologie de *churṭah*, cf. FRAENKEL, *Aram. Fremdwörter*, p. 239.

Page 53, note 4. Sur de mauvaises interprétations de *ḥarb*, voir CAETANI, *Annali*, VIII, p. 82, 84.

Page 54, note 2. Sur *maʿûnah* et *ṣâḥib el-maʿûnah*, cf. IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 238, 241; IDRÎSÎ, p. 350-351; QALQACHANDÎ, X, p. 350; *P. E. R. Mitt.*, I, p. 6; AMEDROZ, *Mazalim*, *J. R. A. S.*, 1911, p. 664.

Page 54, note 7. Autre exemple de *ḥarb* : IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 237.

Page 55, ligne 1. *Au lieu de :* Ṭâiʿ, *lire :* Ṭâʾiʿ.

Page 55, note 4. Sur *khamîs*, cf. ZAMAKHCHARÎ, *Asâs el-Balâgah*, II, p. 238; SCHWARZLOSE, *Waffen*, p. 52; *Z. D. M. G.*, L, p. 333.

Sur *tidjfâf*, cf. FRAENKEL, *Aram. Fremdwörter*, p. 243; SCHWARZLOSE, *Waffen*, p. 334; CASANOVA, *Voyages de Sindbâd*, *B. I. F.*, XX, p. 158.

Page 58, note 4. Un préfet de police exerça, à Bagdâd, la lieutenance du calife Mutawakkil (IBN EL-ATHÎR, *s. a.* 237).

Page 58, note 7. Les pouvoirs du préfet de police sont définis dans les *ḥadîth* (BUKHÂRÎ, IV, p. 502).

Page 59, note. Sur *ḥadd*, voir : *Kanz el-ʿummâl*, VI, p. 406; AMEDROZ, *Office of Kadi*, *J. R. A. S.*, 1910, p. 762, 769, 793; AMEDROZ, *Mazalim*, *J. R. A. S.*, 1911, p. 664; MÂWARDÎ, I, p. 161, 162, 168; PELTIER, *Le livre des ventes de Bokhârî*, p. 124.

Sur la réputation des agents de police, cf. AMEDROZ, *Mazalim*, *J. R. A. S.*, 1911, p. 670; *R. M. M.*, LVIII, p. 42.

Page 60, notes, ligne 9. *Au lieu de :* § 94, *lire :* § 93. — Sur l'ordre des rangs à la prière, cf. *Encyclopédie*, IV, p. 105.

Page 61, note 2. Sur le *wâlî'l-ḥarb* sous les Fatimides, cf. ʿOUMÂRA, II, p. 488.

Page 61, note 5, ligne 7. *Au lieu de : Adab, lire : Âdâb.*

Page 62, note 1. Cf. *wâlî'l-ḥarb* sous les Ayyoubides (SUYÛṬÎ, I, p. 12, اقليم مصر); *ḥâkim el-churṭah* sous les Mamlouks (MUDJÎR EL-DÎN, trad. Sauvaire, p. 282).

Page 62, note 4. Sur *riparius*, cf. AMÉLINEAU, *Actes*, p. 98.

Page 63, ligne 6. Le mot سبحان de la ligne 4 est parfaitement lisible sur l'original : سبحا(5)ن.

Page 64, note 2. Sur le vers de Ṭarafa, cf. GEIGER, *Muʿallaqa des Tarafa*, *W. Z. K. M.*, XX, p. 58.

Sur *ṣuwâ*, cf. Zamakhcharî, *Asâs el-Balâgah*, II, p. 34.

Page 64, note 4. Sur le *tadjṣîṣ el-qubûr*, cf. Fraenkel, *Aram. Fremdwörter*, p. 10.

Page 65, note 4. Comme guides des cimetières, on connaît encore un *Kitâb el-mazârât* de Sakhâwî; le *Muntaẓam fî akhbâr man sakana'l-Muqaṭṭam*, d'Ibn Yûnus. — Voir : Abbate Pacha, *Les visites joyeuses aux tombeaux du Caire*, *Bull. Soc. khéd. Géogr.*, VII, p. 617 et seq.

Page 66, note 3. Sur cette interdiction faite par Mahomet de prier sur les tombes, cf. *Mustaṭraf*, texte ar., I, p. 106; *Mon. ar. de Tlemcen*, p. 334-335; *M.F.O.*, XI, p. 124. — Sous une autre forme : « Les Banû Isrâ'îl ont péri parce qu'ils ont pris pour lieu d'adoration les tombeaux de leurs prophètes » (Galtier, *Coptica-Arabica*, *B.I.F.*, V, p. 139).

Page 66, note 7. Sur le tombeau du Prophète, à Médine, cf. *Masâlik*, I, p. 135.

Page 66, dernière ligne. Précisément, on dressa une tente près de la tombe d'un fils d'Ibn 'Umar, 'Ubaid Allah ibn 'Abd Allah (Ibn Sa'd, V, p. 150).

Page 67, note 7. En 235 (849-850), Mutawakkil ordonna d'égaliser au sol les tombeaux des chrétiens : à ce moment donc, la théorie n'était donc plus sévère pour les musulmans (Ibn el-Athîr, *s. a.* 235).

En 1123, au Caire, un prédicateur condamna les coupoles, ce qui causa quelques troubles (Djabartî, trad. franç., I, p. 116-119).

Sur les destructions opérées par les Wahhabites, jusqu'à l'époque contemporaine, cf. Raymond, *Les Wahabys*, p. vi; Lammens, *L'Islam*, p. 200, 201, 203, 231; *R.M.M.*, LXI, p. 188; *L'Asie française*, 1925, p. 368.

Page 69, note 1. Sur Dhû'l-Nûn, cf. encore : Ṣâ'id, *Ṭabaqât el-umam*, p. 61.

Page 69, ligne 3. Le n° 563, sur une stèle de marbre (38×43), comporte sept lignes; la partie historique commence à la ligne 3. A la dernière ligne, lire : ثلثين et رحم الله من (*sic*).

Page 69, ligne 14. Le n° 564 est sculpté sur une dalle de marbre (42×45) et comprend quatre lignes en naskhi ottoman. La ligne 3 commence à وأُفقى, puis وكان; la ligne 4 à وزيلع.

Page 70, ligne 13. J'ai fait transporter au Musée (Inv. n° 8263) la dalle de calcaire (70×61) portant le n° 565. Les caractères sont très usés et l'examen de la pierre ne permet plus de résoudre les difficultés de lecture.

Page 76, ligne 32. Sur la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, cf. Diez, *Kunst d. islam. Völk.*, p. 40, 42, 45; Herzfeld, *Ausgrabungen aus Samarra*, I, p. 3, 7, 8, 25, 43, 56, 60, 63, 76, 112, 113, 146, pl. LXVI; Glück et Diez, p. 27, 104, 151-153, 534; Creswell, *Minaret*, p. 9-10; Le Bon, *Civilisation des Arabes*, p. 211, 213; Clot Bey, *Aperçu*, II, p. 546; *Dictionn. arch. chrétienne*, IV, p. 2527; V. Bosco, *Medina Azzahra*, p. 7, 8, 12; *Islam*, II, p. 396; Marçais, *Manuel*, I, p. 156; Marçais, *Mosquée de Kairouan*, p. 16; *Beitr. zur Kenntniss d. Islam*, p. 108-110.

Page 77, note 1, ligne 10. *Au lieu de :* p. 385, *lire :* p. 388.

Page 79, note 3. Pour des constructions analogues au minaret de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn, cf. *Hespéris*, 1925, p. 63.

Page 80, note 1. Sur le trésor découvert par Ibn Ṭûlûn, cf. Qalqachandî, I, p. 254.

Page 80, dernière ligne. Sur *afa'a*, cf. Ṭabarî, *Gloss.*, p. ccxiv.

Page 81, note 2. *Au lieu de :* n°s 43, 67, *lire :* n°s 47, 63.

Page 84, ligne 8. Sur les titres de Yâzûrî, cf. 'Abd el-Laṭîf, p. 435-436. — Ibn el-Ṣairafî (*Ichârah*, p. 40) lui donne les titres suivants : *el-wazîr el-adjall el-auḥad el-makîn sayyid el-wuzarâ' tâdj el-aṣfiyâ' qâḍî'l-quḍât wa-dâ'î'l-du'ât 'alam el-madjd khâliṣat amîr el-mu'minîn*, puis déclare qu'on lui décerna plus tard (p. 41) : *el-nâṣir lil-dîn wa giyâth el-muslimîn* et *khalîl amîr el-mu'minîn*.

Page 85, note 1, ligne 4. *Au lieu de :* Brunnow, *lire :* Brünnow.

Page 85, note 2. Titres doubles : cf. Qalqachandî, VI, p. 459.

Page 86, note 2, ligne 13. *Au lieu de :* أمين, *lire :* أُمين.

Page 87, note 1. On possède une monnaie, frappée en 525, à Alexandrie, au nom d'*Abû'l-Qâsim el-Muntaẓar billah amîr el-mu'minîn* (Lavoix, *Catalogue*, *Égypte-Syrie*, p. 163).

Une autre, de 526, d'Alexandrie aussi, au nom d'Abû'l-Maimûn 'Abd el-Madjîd, *walîy 'ahd el-muslimîn* « héritier présomptif du trône des musulmans » (Rogers, *Quelques pièces rares*, *B.I.É.*, 1882, p. 32-33, 36-37). — Cf. Casanova, *Ép. des Ikhwân aṣ Ṣafâ*, *J.A.*, 1915, I, p. 16.

Page 89, note 1. Voir une autre inscription historique tardive, en coufique, dans Marçais, *Mosquée de Kairouan*, p. 58-59.

L'inscription de Qâyt-Bây, à Alep, est en coufique carré (Sobernheim, *Inschr. von Aleppo*, *Islam*, XV, n° 5).

Page 90, notes, ligne 1. Musée, Inv. n° 128.

Page 90, notes, ligne 3. Une nouvelle vérification du n° 16 procure enfin la lecture suivante : أُمر بإنشاء هذه القبّة والفسقيّة والساعات الشريفة « la fondation de cette coupole, du bassin et du noble cadran solaire a été ordonnée..... ».

Page 91, ligne 2. *Au lieu de* : 335, *lire* : 355.

Page 92, ligne 19. *Au lieu de* : وما, *lire* : فيها, en ce qu'il l'a fait réussir.

Page 92, lignes 20-21. Entre لجميع et المسلمين, il y a un mot court, que ne donne pas Maqrîzî, mais dont on voit la trace sur la planche. — Malheureusement, la pierre a disparu dans le malencontreux dégagement de la mosquée d'Ibn Ṭûlûn.

Page 95, note 1. M. de Zambaur (p. 12) donne un tableau plus complet, mais je crains bien que certaines personnes n'appartiennent pas à la même famille.

Page 96, notes, ligne 15. Sur el-Faḍl ibn Dja'far, cf. de Zambaur, p. 96. — Il eut un fils, Abû Aḥmad (cf. Becker, *Beiträge*, I, p. 77).

Page 96, note 4. Sur 'Alî ibn Muḥammad, cf. *Chron. Mekka*, III, p. 158; *Corpus pap. Raineri*, III, *b*, p. 181-182; de Zambaur, p. 7; *J.R.A.S.*, 1895, p. 22, 278, 283; 1910, p. 776, n. 1; 1911, p. 659; 1913, p. 828-829, 834-836.

Page 97, note 6. Sur el-Faḍl ibn Dja'far, cf. de Zambaur, p. 7, 10, 14 n. 1, 32, 37.

Page 98, note 7. Sur Dja'far ibn el-Faḍl, cf. Abû'l-Maḥâsin, II, p. 407; de Goeje, *Paltiel-Djauhar*, *Z.D.M.G.*, LII, p. 77; de Zambaur, p. 94.

Page 100, note 8. Sur la collection de serpents réunie par Dja'far, cf. *Machriq*, X, p. 344 et seq.

Page 103, ligne 2. *Au lieu de* : 260, *lire* : 360.

Page 105, ligne 5. Sur la mosquée el-Azhar, cf. Vansleb, *Relation*, p. 124; Clot Bey, *Aperçu*, II, p. 547; V. Bosco, *Medina Azzahra*, p. 17; Diez, *Kunst d. islam. Völk.*, p. 54-55; Glück et Diez, p. 28, 154, 184, 534.

Page 106, note 5. Sur la titulature des grands qâḍîs fatimides, cf. Gottheil, *Fat. Cadis*, *J.A.O.S.*, XXVII, p. 234, 244, 250, 251, 257, 275, 282, 288; Gottheil, *Docum. concern. a Cairo Synagogue*, tirage à part de *Jew. Quart. Rev.*, 1907, p. 8, 17-18.

Page 107, note 4. Sur *qaisârîyah*, cf. Fraenkel, *Aram. Fremdwörter*, p. 28; Le Strange, *Palestine*, p. 255; Massignon, *Mission*, II, p. 92.

Page 107, note 9. Sur *gurfah*, cf. Nuwairî, IV, p. 65-66; *Machriq*, XI, p. 448; *W.Z.K.M.*, XIX, p. 297-298; Marçais, *Manuel*, II, p. 722, n. 1; — sur *'alîyah* : Ṭabarî, *Gloss.*, p. ccclii; Fraenkel, *Aram. Fremdwörter*, p. 20-21; — sur *maṣrîyah* : *J.A.*, 1830, I, p. 319.

Page 110, note 4, ligne 3. *Au lieu de* : 392, *lire* : 332. — Sur les fumigations dans les mosquées, cf. *Takrouna*, p. 349; *M.F.O.*, XI, p. 96.

Page 111, note 1. Sur *qayyim*, cf. Subkî, *Mu'îd*, p. 191; *J.A.*, 1894, I, p. 260-261.

Page 115, note 2. Dans la dédicace de ses *Masâlik* (I, p. 6), Ibn Faḍl Allah el-'Umarî donne aussi *Abû'l-ma'âlî*.

Page 116, note 4. Sur ce décret de Mu'taḍid, cf. Ibn el-Aṯhîr, *s. a.* 283.

Page 119, note 5. Sur Djauhar Qunuqbâyî, cf. Abû'l-Maḥâsin, éd. Popper, VII, p. 3, 87, 115, 151, 273, 296, 309, 349.

Page 121, ligne 4. *Au lieu de* : 412, *lire* : 693.

Page 121, ligne 7. *Au lieu de* : إحدى, *lire* : أحد.

Page 121, note 4. Sur *sanah*, avec le sens péjoratif de disette, cf. Zamakhcharî, *Asâs el-Balâgah*, I, p. 16; Dozy, I, p. 31.

Page 122, note 1. Ce passage se trouve dans Djabartî, trad. franç., II, p. 110 et seq.

Page 122, note 2. Sur 'Abd Allah Chubrâwî, cf. Dorn, *Astron. Instrum.*, p. 96.

Page 123, note 1. Sur ce proverbe, concernant la tribu de Mu'aid, cf. Nuwairî, IV, p. 270; Djabartî, trad. franç., III, p. 49.

Page 124, note 1. Sur *munḥarifât*, cf. Dorn, *Astron. Instrum.*, p. 33; *Encyclopédie*, IV, p. 147. — Sur l'astronome Ḥasan Djabartî, cf. Djabartî, trad. franç., I, p. vii; III, p. 191; Dorn, *Astron. Instrum.*, p. 96.

Page 125, note 3. Cf. une *Ṣâgah*, à Bagdâd (Massignon, *Mission*, II, p. 92).

Page 125, ligne 19. Sur la mosquée d'el-Ḥâkim, cf. Marçais, *Manuel*, I, p. 142, 155, 156; Marçais, *Mosquée de Kairouan*, p. 52; V. Bosco, *Medina Azzahra*, p. 10; Diez, *Kunst d. islam. Völk.*, p. 45, 55-59; Glück et Diez, p. 28, 106, 155, 156, 534.

Page 129, note 6. On retrouve ce nom de *Khurunfich* donné à une colline dans une localité de Basse-Égypte (Daressy, *A travers les kôms du Delta*, *Ann. du Serv. des Antiquités*, XIII, p. 183).

Page 134, note 1. Le Musée arabe a acquis récemment un fragment d'étoffe, dont l'inscription peut être attribuée à Badr Djamâlî.

604

Inscription mobilière au nom du calife Mustanṣir et du vizir Badr Djamâlî. — Fragment de tissu de lin, 88 × 25. Deux lignes adossées en coufique fleuri; caractères moyens, réservés sur une bande brune ornée de rinceaux jaunes et bleus. Inédite. Inv. n° 9058.

(1) [بـ]سم الله الرحمن الرحيم لا إله [إلّا الله وحده] لا شريك له محمّد رسول الله علىّ ولىّ ال[له..... نصـ]ـر من الله وفتح قريب لعبد الله ووليّه معدّ أبي تميم الإمام المستنصر بالله أمير ال[مؤّ]م[نيـ]ـن صلّى الله لاسلا (?).....

(2) [بسـ]ـم الله الرحمن الرحيم لا إله إلّا الله وحده لا شريك له محمّد رسول الله علىّ ولىّ [الله..... نصر من الله وفتح قريب لعبد الله ووليّه الإمام معدّ أبي تميم ال]ـمستنصر بالله أمير المؤمنين صلّى الله عليه (أ)مـ(ـر) بعمله [السيّد الأجلّ أمير الجيوش سـ(ـيف) الإسلام نصر الإ[مام].....

... (Secours) de Dieu et victoire prochaine à l'esclave et ami de Dieu, Maʿadd Abû Tamîm, l'imâm el-Mustanṣir billah, émir des croyants, que Dieu lui accorde Sa bénédiction! Ceci a été fait par ordre (du seigneur auguste) l'émir des armées, (l'épée) de l'islam, le défenseur de l'i(mâm).....

Page 134, note 2. Le Musée a également eu la chance d'acquérir un tissu au nom d'Afḍal.

605

Inscription mobilière au nom du vizir Afḍal Châhanchâh. — Fragment de tissu de lin blanc, 70 × 14. Une ligne en coufique fleuri; caractères moyens, réservés sur une bande marron. Il est à remarquer que la *basmalah* est en naskhi cursif. Inv. n° 9075/1.

بسمله ممّا أمر بعمله السيّد الأجلّ الأفضل [أميـ]ـر الجيوش [شرف الإسلام ناصر] الإما[م] كافل ق[ضاة المسلمين..... خليل] أمير المؤمنين أبو القاسم شا[هنشاه] المستع[لىّ].....

... Ceci a été fait par ordre du seigneur auguste el-Afḍal, (l'émi)r des armées, (la noblesse de l'islam, le défenseur) de l'imâ(m), le garant des (juges des musulmans,..... l'ami de) l'émir des croyants, Abû'l-Qâsim Châ(hanchâh), serviteur d'el-Mustaʿlî.....

J'ai retrouvé l'inscription de Sidon dans les dépôts du Musée du Louvre, n° 8152. Dalle de marbre, 85 × 66. Dix lignes en coufique fleuri; petits caractères, sculptés en relief.

(1) بسمله لا إله إلّا الله وحده لا شر[يك له محمّد] (2) رسول الله علىّ ولىّ الله صلوات الله عليهما وعلى آلهما [أمر بعمل هذا] (3) البرج فتا مولانا وسيّدنا

أحمد أبي القاسم الإمام المستعلىّ با[لله] (4) أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى آبائه الطاهرين وأبنائـ[ـه] (5) الأكرمين السيّد الأجلّ الأفضل أمير الجيوش شرف الإسلام ناصر (6) الإمام كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين أبو القاسم (7) [شاهنشاه الم]ـستعلىّ بن السيّد الأجلّ أمير الجيوش عضّد الله به الدين (8) [وأمتع بطول بقائـ]ـه أمير المؤمنين على يد مملوكه الأمير (9) [quatre à cinq mots] سعد الدولة أبو منصور استكين الأفضلىّ (10) [quatre mots] ..... سنة أ]حد وتسعين وأربع مائة.

... Il n'y a de dieu qu'Allah, Seul et sans (associé, Mahomet) est l'envoyé de Dieu, et ʿAlî est l'ami de Dieu, que les bénédictions de Dieu soient sur eux deux et sur leur famille! (Cette) tour (a été faite par ordre) du serviteur de notre maître et seigneur, Aḥmad Abû'l-Qâsim, l'imâm el-Mustaʿlî bi(llah), émir des croyants, — que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses purs ancêtres et ses très nobles descendants! — le seigneur auguste el-Afḍal, l'émir des armées, la noblesse de l'islam, le défenseur de l'imâm, le garant des juges des musulmans, et le directeur des missionnaires des croyants, Abû'l-Qâsim (Châhanchâh), serviteur d'el-Mustaʿlî, fils du seigneur auguste, l'émir des armées, — que Dieu fasse de lui le soutien de la religion et (qu'Il prolonge ses jours pour le bien de) l'émir des croyants! — par la main de son mamlouk, l'émir..... Saʿd el-daulah Abû Manṣûr Astakîn el-Afḍalî..... (En l'année) 491 (1098).

Page 135, note 1. Badr était à Damas en 461, venant d'Égypte (*Masâlik*, I, p. 198).

Page 135, note 2. Sur le vizirat de Badr, cf. *Ichârah*, p. 55-56.

Page 135, ligne 9. Sur l'importance des titres, cf. S. de Sacy, *Chrestom. ar.*, II, p. 237.

Page 135, note 6. Sur l'invasion des Banû Hilâl, cf. L. de Mas Latrie, *Traités de paix*, Introd., p. 13, 17; Millet, *Les Almohades*, p. 55 et seq.; Marçais, *Manuel*, I, p. 98; Ismaël Hamet, *Hist. du Maghreb*, p. 62 et seq.; Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, p. 131.

Page 136, note 1. Sur l'incident entre Saladin et Yaʿqûb Manṣûr, cf. Reinaud, *Extraits*, p. 289, 323.

Page 136, ligne 6. Une inscription de Damas, datée de 456, donne à Badr le début de la titulature citée par Ibn el-Qalânisî, mais : *ʿumdat el-imâm saif el-islâm muʿizz el-daulah wa-saʿduhâ wa-ʿaḍuduhâ dhû'l-ri'âsât* (Sauvaget, *Inscr. de Badr, Syria*, X, p. 137-138).

Page 137, note 3. Sur ce premier titre en *daulah*, voir le tableau de Bîrûnî, p. 133-134; Weil, *Chalifen*, II, p. 514.

Page 138, note 3. Sur ce premier titre en *daulah* décerné par el-Ḥâkim, cf. *Ichârah*, p. 26.

Page 139, note 2. Sur Ibn Ḥâdjib el-Nuʿmân, cf. *Fihrist*, I, p. 168.

Page 139, note 4. Voir le texte de Suyûṭî, dans S. de Sacy, *Chrestom. ar.*, I, p. 448.

On donna au chroniqueur Ibn Marzûq, *à la mode orientale*, le surnom honorifique de Chams el-dîn (Lévi-Provençal, *Le Musnad d'Ibn Marzuk*, *Hespéris*, 1925, p. 6).

Page 144, note 4. Sur les titres d'Ibn Killis, cf. *Ichârah*, p. 21.

Page 144, note 5. Sur ceux de ʿAlî ibn Djaʿfar, cf. *Ichârah*, p. 30. — Dans le même ouvrage d'ailleurs, on trouvera les titres des vizirs fatimides, d'une façon plus complète que dans les autres textes.

Page 144, ligne 21. *Au lieu de* : *dhû'l-ri'asatain*, *lire* : *dhû'l-ri'âsatain*.

Page 145, note 5. Sur les titres de Yâzûrî, voir ci-dessus, p. 84.

Page 147, note 6. Sur le titre d'*amîr el-djuyûch*, donné à Dizbirî, cf. *Ichârah*, p. 36-37.

Page 148, notes, ligne 21. *Supprimer* : plus loin, n° 598.

Page 151, note 7. *Mâriq* est employé par les auteurs qui parlent des troubles du règne de Mustanṣir (*Ichârah*, p. 55). Sur le mot, cf. Ibn Abî Uṣaibiʿah, I, p. 110; *J. A.*, 1843, II, p. 389, n. 1.

Page 152, note 2. Sur *Dhû'l-Thadyah*, cf. *Lisân*, XVIII, p. 117-118; XIX, p. 227; XX, p. 303.

Page 152, note 4. Ces titres d'Afḍal se lisent dans *Ichârah*, p. 57, 60.

Page 154, note 3, ligne 5. *Au lieu de* : XLI, lire : LI. — Il faut convenir que les écrivains arabes donnent parfois à Afḍal des titres bien bizarres : *malik el-Iskandarîyah*, dans Ibn Abî Uṣaibiʿah, II, p. 53. — *Supprimer* : nous étudierons . . . . . penser.

Page 154, note 6. Sur la bibliothèque d'Afḍal, cf. Ibn Abî Uṣaibiʿah, II, p. 105.

Page 155, note 4. Sur Nizâr, cf. Lammens, *L'Islam*, p. 176-177.

Page 161, note 5. Sur *qachchâchîn*, cf. Massignon, *Enquête sur les corporations*, *R. M. M.*, LVIII, p. 9, 17, 24; Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 427. — On note encore, au Maroc, le sens de «marchands de poteries» (*Archives marocaines*, II, *b*, p. 7, 59, 92, 106, 108).

Page 163, note 3. Sur des constructions à la suite d'un songe, cf. *Archives marocaines*, II, *a*, p. 115, 126.

Page 165, note 1. Sur ces faux tombeaux, cf. *Description de l'Égypte*, IV, p. 308; Le Strange, *Palestine*, p. 401; Casanova, *Citadelle*, *M. M. F.*, VI, p. 736.

Page 166, note 5. Sur l'onction du Nilomètre, cf. *M. I. Égypte*, IX, p. 322, 480.

Page 167, note 2. Sur l'organisation de la flotte sous les premiers gouverneurs, cf. Qudâmah, p. 255; Lammens, *Un gouverneur omaiyade d'Égypte*, *B. I. É.*, 1908, p. 108.

Page 170, lignes 4 et 8. *Au lieu de* : ʿAdiy'l-mulk, *lire* : ʿAdîy'l-mulk.

Page 170, ligne 11. Sur la mosquée el-Aqmar, cf. Marçais, *Manuel*, I, p. 150.

Page 177, note 9. Sur *ʿâchûrâ'*, cf Bukhârî, II, p. 496; Ṭabarî, trad. Zotenberg, II, p. 478.

Page 178, note 1. Sur *gadîr Khumm*, cf. Lammens, *L'Islam*, p. 190.

Page 178, note 3. Sur les fêtes du Nil, cf. *M. I. Égypte*, VIII, p. 95, 246, 247.

Page 179, note 2. Sur les Luwâtah, cf. Bakrî, *Descr. de l'Afrique*, trad., p. 14; *Hespéris*, 1925, p. 156-158.

Page 181, note 2. Sur la prodigalité d'Âmir, cf. Maqrîzî, II, p. 446.

Page 183, ligne 14. *Au lieu de* : *el-baqârah*, *lire* : *el-baqarah*.

Page 190, note 10. Sur le jeûne de David, cf. Ibn Saʿd, IV, p. 9-10; *Encyclopédie*, IV, p. 204.

Page 192, ligne 7. *Au lieu de* : 802, *lire* : 803.

Page 209, note 4, ligne 4. *Au lieu de* : *Adâb*, *lire* : *Âdâb*.

I. — INDEX GÉNÉRAL.

A

D

G

H

I

L

M

II. — INDEX DES CITATIONS CORANIQUES.

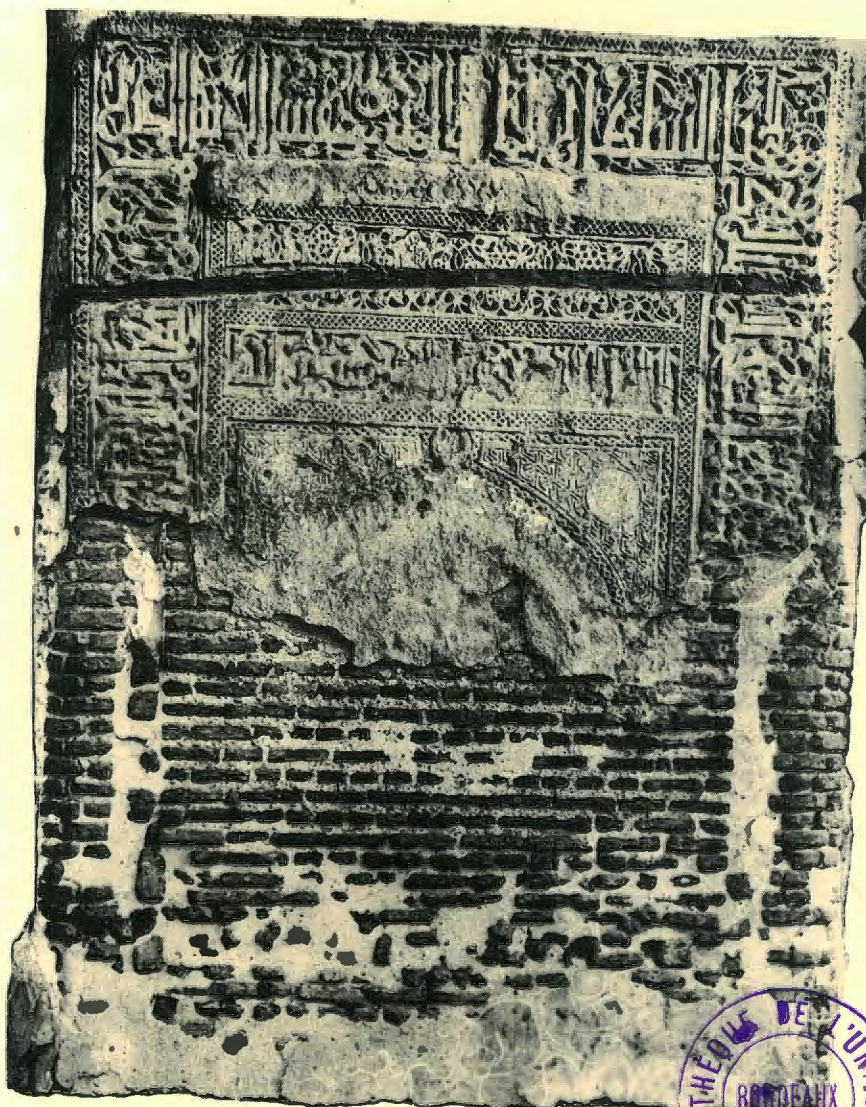
III. — INDEX CHRONOLOGIQUE.

RECTIFICATION.

[...]e 197, ligne 23, *au lieu de :* هذا والله — *Coran*, XLIV, *lire :* صدق الله — *Coran*, XLIV, 51-54.



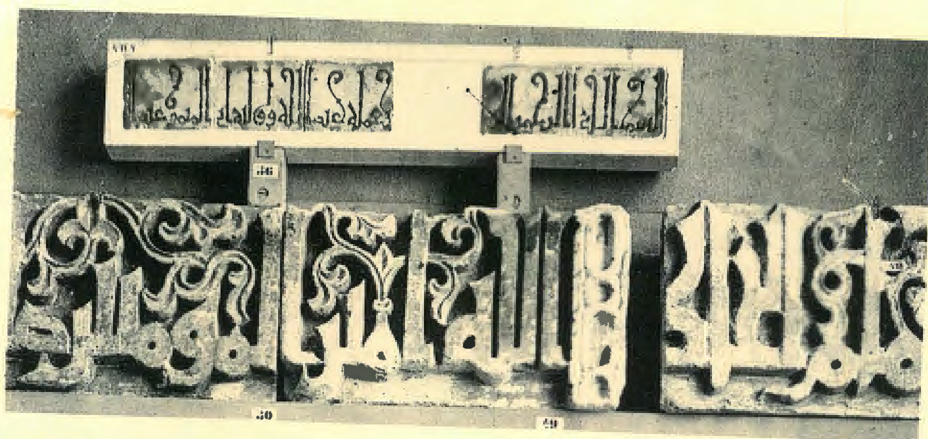
N° 1 - En haut, inscription n° 553.
En bas, inscription du début du IXe siècle H.



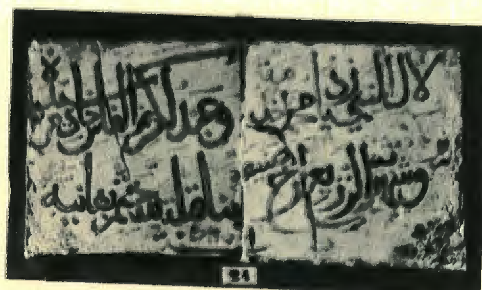


N° 2 - Inscription n° 567.

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.



N° 1 - En haut, inscription n° 554.
En bas, inscription n° 581.



N° 2 - Inscription n° 558.



N° 3
Inscription n° 569.

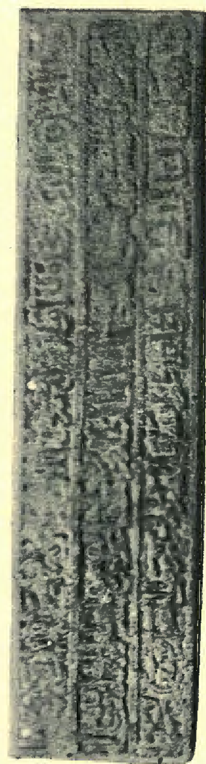


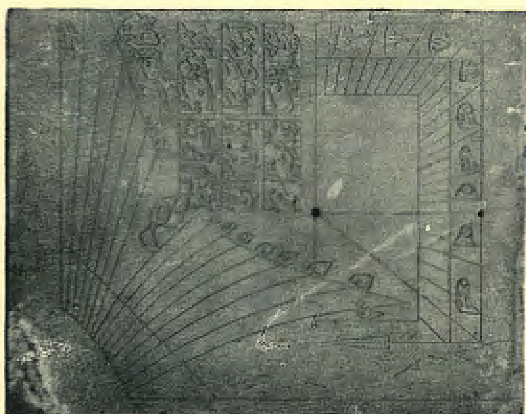
N° 4 - Inscription n° 565.



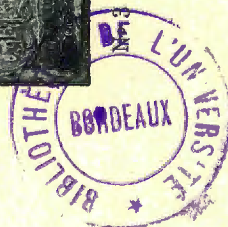
IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.


N° 2 - Inscription n° 588.

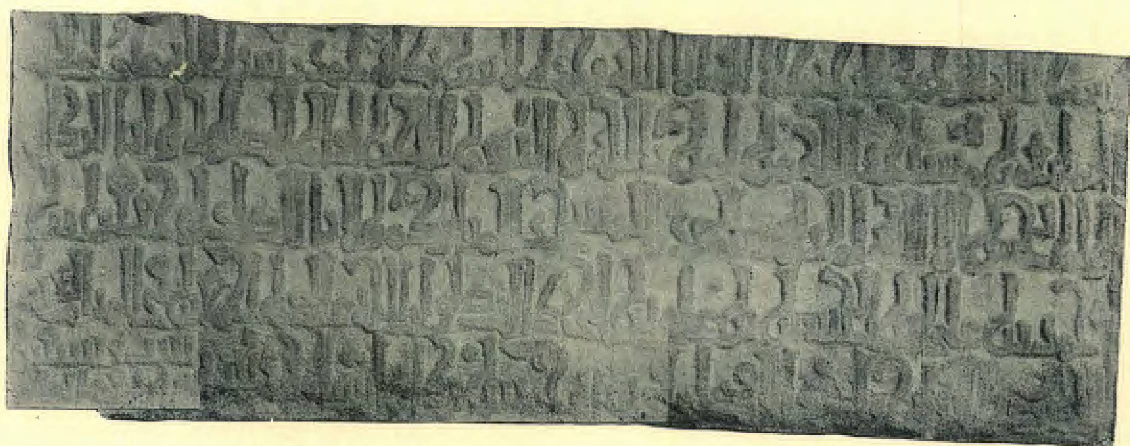

N° 4 - Inscription n° 589.


N° 1 - Inscription n° 576.

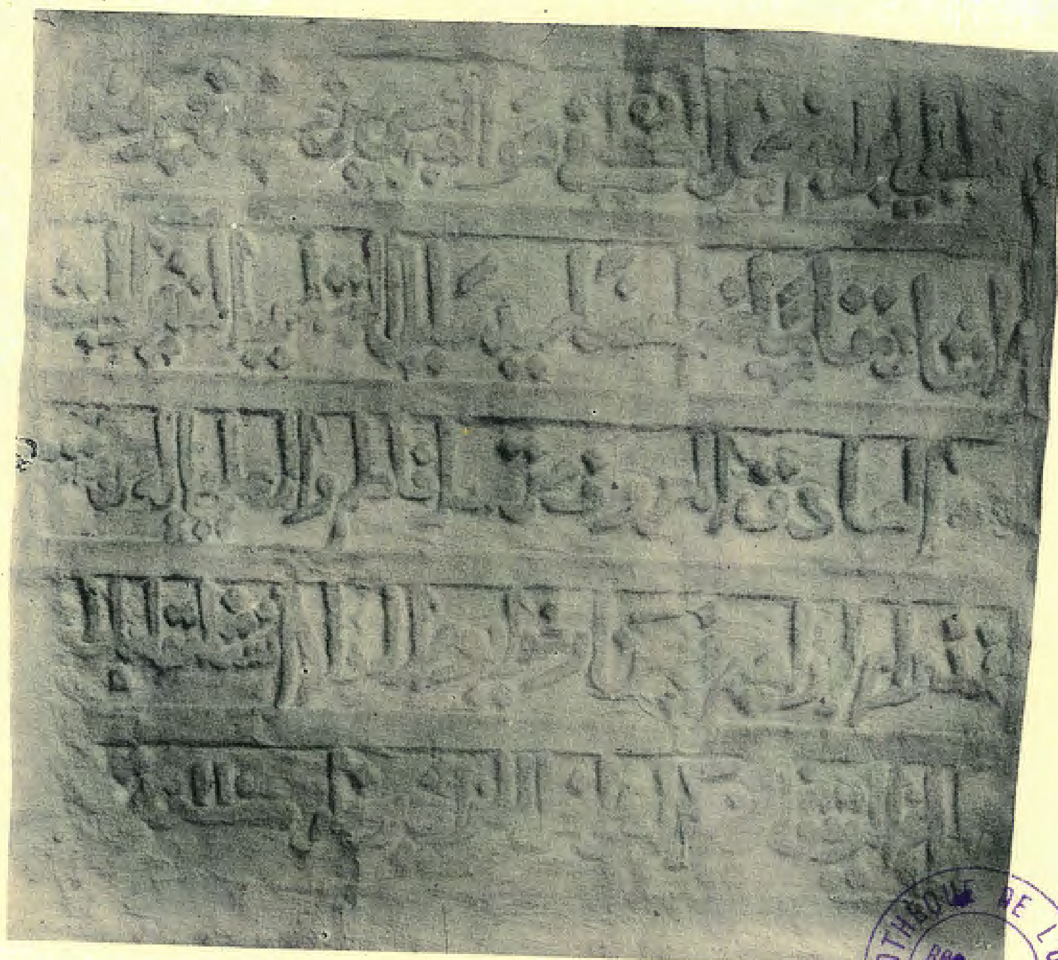

N° 3 - Inscription de 1181 H.

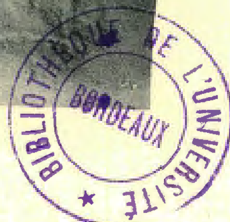


IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.



N° 1 - Inscription n° 584.





N° 2 - Inscription n° 585.

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.

EN VENTE :

AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'Institut français d'Archéologie orientale, 37, Shareh El-Mounira.

A ALEXANDRIE : à la Librairie J. Hazan, ancienne librairie L. Schuler, rue Chérif-Pacha, n° 6.

A PARIS : à la Librairie orientaliste Paul Geuthner, 13, rue Jacob;

— chez Fontemoing et Cie, E. de Boccard, successeur, 1, rue de Médicis.

A LEIPZIG : chez Otto Harrassowitz.



MÉMOIRES
PUBLIÉS
PAR LES MEMBRES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
DU CAIRE

51-52